



**BIBLIOTECA
CENTRALA A
UNIVERSITAȚII
DIN
BUCUREȘTI**

Nr. Inv. 89581 ~~463~~ B

Secțiunea II 77673.

Raftul A

JULIEN L'APOSTAT

—
TOME I

1956

DU MÊME AUTEUR

- Rome souterraine, résumé des découvertes de M. de Rossi dans les catacombes romaines**; traduit de l'anglais, avec des additions et des notes. *Deuxième édition*. Un volume grand in-8°, illustré. Prix 30 fr.
- Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident**. Ouvrage couronné par l'Académie française. *Troisième édition*. Un volume in-12. Prix. 4 fr.
- L'Art païen sous les empereurs chrétiens**. Un volume in-12. Prix. 3 fr.
- Esclaves, Serfs et Mainmortables**. *Deuxième édition*. Un volume in-8°. Prix. 3 fr.
- Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles**. *Deuxième édition*. Un volume in-8°. Prix. 6 fr.
- Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle**. Ouvrage couronné par l'Académie française. *Deuxième édition*. Un volume in-8°. Prix. 6 fr.
- Les Dernières persécutions du troisième siècle**. *Deuxième édition*. Un volume in-8°. Prix. 6 fr.
- La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église**. *Deuxième édition*. Deux volumes in-8°. Prix 12 fr.
- Le Christianisme et l'Empire romain**. *Troisième édition*. Un volume in-12. Prix 3.50
- Saint Basile**. *Troisième édition*. Un volume in-12. Prix 2 fr.
- Études d'histoire et d'archéologie**. Un volume in-12. Prix. 3.50
- Paul Lamache, professeur aux Facultés de Strasbourg et de Grenoble, l'un des fondateurs de la Société de Saint Vincent de Paul**. Un volume in-12. Prix. 2.50

~~Ino. 5353~~

M 22803
S 228037

PAUL ALLARD

Ino. 89581. -

JULIEN L'APOSTAT

TOME PREMIER

LA SOCIÉTÉ AU IV^e SIÈCLE. — LA JEUNESSE DE JULIEN
JULIEN CÉSAR.

72446



PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

RUE BONAPARTE, 90

1900

1947

Biblioteca Centrală Universitară
BUCUREȘTI
Cota 44643
Inventar 72446

993

RC91/01

BIBLIOTECA CENTRALĂ UNIVERSITARĂ

B.C.U. Bucuresti



C72446

AVANT-PROPOS

Je n'ai pas à m'excuser d'avoir consacré au tableau des idées, des institutions et des mœurs vers le milieu du iv^e siècle une partie de ce premier volume d'une histoire de l'empereur Julien. Peu de figures historiques ont besoin d'être placées dans leur cadre autant que celle de ce personnage énigmatique, qui, tout à la fois, attire et repousse. Sans une connaissance précise et détaillée de l'époque où il a vécu, on apprécierait difficilement sa tentative d'en remonter le courant, et l'on comprendrait mal le caractère particulier de l'éphémère réaction païenne à laquelle reste attaché son nom.

Mais le milieu, même reconstitué avec l'exactitude relative à laquelle l'histoire peut prétendre, ne suffit pas à expliquer Julien. C'est en lui-même, dans ses origines intellectuelles, dans le secret de sa formation morale, qu'il faut le chercher. Cette partie en quelque sorte psychologique de son histoire n'a pas toujours été traitée avec l'attention qu'elle mérite. Les sources extérieures en sont peu abondantes et souvent peu précises.

Mais Julien lui-même se laisse assez aisément interroger. Ses écrits, dans leur forme quelquefois incohérente, sont pleins de souvenirs et de confidences. Comme les âmes que la vie la plus active n'a pu complètement distraire de leurs rêves, Julien n'écrit presque jamais sans quelque retour sur lui-même et sur ses idées. Il fait à tout propos de l'autobiographie. Sous sa plume abondent les réminiscences de jeunesse, amenées soit par l'expression de ses rancunes contre son prédécesseur Constance, soit par celle de sa reconnaissance et de son affection envers d'anciens maîtres. Une lecture attentive de nombreuses pages de Julien permet ainsi de se faire une idée assez claire des diverses phases de son éducation. On démêle l'influence que les événements et les hommes exercèrent en bien ou en mal sur son esprit pendant son enfance d'abord, puis durant les études de l'adolescence, et jusqu'au seuil de l'âge mûr. Beaucoup du Julien futur s'explique par cette connaissance du Julien adolescent et jeune homme. J'ai essayé d'étudier d'aussi près que possible, à ce point de vue, et à l'aide de documents fournis surtout par lui-même, l'histoire de ses premières années, — sa préhistoire, selon l'expression un peu ambitieuse d'un critique allemand (1). Elle occupe de longues pages de ce volume.

Une seconde période de la vie de Julien, qui pour des

(1) Ro.le.

lecteurs français offre un intérêt particulier, est celle des cinq années passées par lui dans les Gaules, entre le jour où il reçut la dignité de César et celui où il prit le titre d'Auguste. C'est le seul moment de sa carrière impériale qu'il soit possible d'admirer sans réserve. Sans doute, pour un regard très averti, se montrent déjà les défauts de son caractère, qui iront se développant à mesure qu'avec la croissance du fanatisme religieux se fera sentir « cet affaiblissement du sens pratique, » si finement signalé par un autre de ses historiens étrangers (1). Mais ces défauts disparaissent encore dans l'ensemble, pour ne laisser voir que ses services. J'ai donné une grande place au récit détaillé des campagnes de Julien en Gaule et sur le Rhin. Il y a quelque satisfaction à s'attarder un peu, pour louer un homme que l'on sera bientôt obligé de condamner. On oublie un instant sa défection religieuse et les mesures coupables où elle l'entraîna, et l'on ne se souvient que de son intelligence militaire et de son courage. *Perfidus ille Deo, quamvis non perfidus Urbi*, disaient de lui, avec une remarquable impartialité, les chrétiens occidentaux à la fin du iv^e siècle (2).

Tel est le sujet et telles sont les divisions de ce premier volume. Les lecteurs qui voudront bien jeter les yeux au bas des pages se rendront compte du grand

(1) Largajolli.

(2) Prudence, *Apotheosis*, 454.

nombre des sources auxquelles il faut recourir pour écrire l'histoire de Julien et de son temps. Celles-ci appellent un examen détaillé. Il y aura lieu de déterminer la valeur de chacune d'elles, car toutes ne peuvent être mises sur le même rang. Je me propose de faire, à la fin du second volume, une étude critique des documents dont je me serai servi. Ils auront eu, à ce moment, l'occasion d'être cités tous, et le jugement qui en sera porté donnera plus aisément ses motifs.

Mais, dès à présent, je puis dire que rien, ni dans le volume que je présente aujourd'hui au public, ni dans celui qui doit suivre, ne s'écartera du caractère qui convient à une œuvre purement historique. Ceux qui, sur la foi du titre, croiraient trouver un livre de polémique, ou chercheraient des allusions à des faits contemporains, seront déçus dans leur attente. Le temps est loin où l'on faisait la guerre à un régime politique en écrivant des livres d'histoire romaine. L'érudition ne se permet plus ces fantaisies. Elle cherche uniquement à mettre en lumière le passé, heureuse quand elle peut tracer la suite exacte des événements et dessiner les lignes vraies d'un caractère. La vie de Julien renferme de grandes et d'opportunes leçons : elles n'auront toute leur force que si on la raconte sans aucune préoccupation extérieure, et sans autre souci que la vérité.

JULIEN L'APOSTAT

LIVRE PREMIER

LE PAGANISME AU MILIEU DU IV^e SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER.

LES IDÉES ET LES DOCTRINES.

I. — L'évolution du paganisme gréco-romain.

A l'époque où Constantin, en faisant monter le christianisme avec lui sur le trône, changea toute la politique religieuse de l'Empire romain, le culte dont pour la première fois le souverain se séparait publiquement n'offrait plus que l'apparence de ce qu'il avait été aux siècles passés. Rome honorait toujours par les mêmes rites ses dieux officiels, et les divinités adorées dans son Capitole recevaient les mêmes sacrifices et le même encens dans les Capitoles provinciaux élevés sur tous les points de l'Empire, en signe de la suprématie de la ville éternelle; mais ce culte officiel ne répondait plus que dans une faible mesure aux sentiments intimes des plus dévots

parmi les païens, et il demeurerait plutôt comme le symbole toujours respecté de l'unité romaine que comme le vrai centre religieux des peuples.

A cet égard, on se tromperait en faisant une distinction très marquée entre l'Orient et l'Occident : dans cette moitié de l'Empire, à Rome même, le paganisme issu de la fusion entre les cultes de l'Italie centrale et ceux de la Grèce, et devenu la religion publique des pays soumis aux Romains, avait depuis longtemps perdu presque toute son action sur les âmes : non seulement le peuple, avide de changements, ou les femmes, portées aux superstitions et au mysticisme, mais même la plupart des vieux patriciens qui s'opposèrent le plus fermement, pendant le iv^e siècle, aux progrès de la révolution chrétienne, demandaient à des croyances très différentes les moyens de lui résister. On peut dire en toute vérité que de l'ancienne constitution religieuse du monde romain, l'écorce seule demeurerait : une nouvelle sève coule dans le tronc vieilli du paganisme, essayant de lui faire produire de nouvelles branches.

Une renaissance, de ce côté, pouvait sembler possible, car le paganisme gréco-romain se prêtait facilement aux transformations : religion toute rituelle, qui n'avait eu d'autres théologiens que des poètes, d'autres enseignements que des fêtes, il n'offrait pas la fixité, les cadres inflexibles de doctrines arrêtées. Son histoire avait déjà montré l'extrême mobilité et comme la fluidité de ses symboles. C'est ainsi que les dieux abstraits, sans images et sans aventures, de la Sabine et du Latium avaient pu se confondre avec les divinités plus brillantes, mais moins chastes et moins graves, enfantées par le génie de la Grèce, au point que le Jupiter latin prit les traits et la

personnalité du Zeus hellénique, que la Minerve italique s'identifia avec Pallas, Junon avec Héra, Mars avec Arès, Vénus avec Aphrodite, que la Diane sabine cessa d'être la parèdre de Janus pour devenir l'Artémis grecque, sœur d'Apollon. C'est ainsi encore que les dieux purent changer de rang, ou même s'effacer et disparaître : comme Janus, le premier et le plus grand de la religion latine, totalement éclipsé ensuite par les divinités de l'hellénisme, et perdant sinon tout culte, au moins toute personnalité distincte pour n'avoir pu se fondre avec aucune de celles-ci (1); comme le dieu latin Vejovis, dont les contemporains d'Ovide ont oublié même le nom (2); ou comme une autre vieille divinité italique, la Dea Dia, dont le collège sacerdotal, composé cependant des plus grands personnages de Rome, se dissout au milieu du III^e siècle de notre ère, laissant son temple tomber en ruines, et son bois sacré devenir un repaire de brigands (3). Si l'on feuillette les recueils épigraphiques qui nous ont conservé, encore mieux que les historiens ou les poètes, le tableau de la dévotion populaire à Rome et dans les provinces, on est frappé de voir, à l'exception de Silvain (4) et d'un petit nombre d'autres, les anciens

(1) Quem tamen esse deum te dicam, Jane biformis?
Nam tibi par nullum Graecia numen habet.

Ovide, *Fastes*, I, 89.

(2) Ovide, *Fastes*, III, 435. Cf. *Bull. della comm. archeologica comunale di Roma*, 1894, p. 60.

(3) De Rossi, dans *Ann. dell' instit. di corrisp. arch.*, 1858, p. 54-79; *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 14; *Roma sotterranea*, t. III, p. 639-690. — Cf. *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, 2^e éd., p. 248-249.

(4) Il est à remarquer que Silvain fut de bonne heure associé au culte phrygien; statue à Silvain dendrophore, *Corpus inscr. lat.*, t. IV, 641. Cf. *Revue archéologique*, mars-avril 1892, p. 186.

dieux italiques presque partout supplantés par les divinités helléniques ou hellénisées. Aux vicissitudes du paganisme latin plus encore qu'à celles de la langue et de la littérature semblent s'appliquer les vers célèbres d'Horace sur la caducité de ce qui fut florissant, sur la renaissance de ce qui fut caduc, sur la perpétuelle instabilité, qui est moins un progrès qu'un changement. A leur tour les dieux grecs, après avoir absorbé les latins, sont menacés par d'autres : les inscriptions montrent à côté d'eux, et bientôt invoquées plus souvent qu'eux, des divinités de provenance étrangère, aux noms et au culte bizarres; on entrevoit, d'abord s'annonçant de loin, puis se précipitant, une dernière évolution du paganisme, et comme un grand flot de lumière orientale, qui fait enfin pâlir tous les dieux nés sous le ciel tempéré de la Grèce.

Ce que leur culte, devenu celui de Rome, perdrait au contact des divinités de l'Orient, avait été de bonne heure annoncé par des esprits clairvoyants. Virgile montrait déjà avec dégoût « une foule de divinités monstrueuses, jointes à l'aboyant Anubis, lutter les armes à la main contre Neptune, Vénus et Minerve, les Pénates et les grands dieux (1). » Properce regrettait le temps « où une pieuse terreur attachait la foule au culte national (2). » Le satirique Lucien s'étonnait de voir d'informes divinités partager les honneurs des dieux de l'Olympe ou même recevoir des honneurs plus grands (3). Plutarque s'indignait d'entendre « tant de gens souiller leur lan-

(1) Virgile, *Énéide*, VIII, 689, 698.

(2) Properce, *Éleg.*, IV, I, 17.

(3) Lucien, *Assemblée des dieux*, 9, 10, 14; cf. *Jupiter tragique*, 8.

gue par des mots étrangers et barbares qui offensent la majesté divine et la sainteté de la religion nationale (1). » Mais ces plaintes de Romains patriotes ou de Grecs éclairés, pas plus que le mécontentement d'Auguste et les rigueurs de Tibère, n'avaient pu arrêter l'invasion depuis longtemps commencée. En devenant la capitale du monde, Rome en était, bon gré, mal gré, devenue le Panthéon. Tout y avait contribué, la conquête, le commerce, les relations chaque jour plus faciles et plus suivies entre les peuples, la présence d'esclaves de tous les pays, le recrutement des légions et des divers corps militaires parmi les hommes de toute race, de toute croyance et de toute contrée. L'Empire s'était fondé à une époque où le paganisme officiel perdait sa force, malgré les réformes et les encouragements d'Auguste, où de vagues rumeurs, entretenues par l'influence alors très grande des Juifs, couraient sur une rénovation religieuse devant venir d'Orient, où les cultes de la phrygienne Cybèle, du persan Mithra, des divinités alexandrines, étaient déjà implantés à Rome. Les vicissitudes du pouvoir impérial contribuèrent à la propagation des religions exotiques. Parmi les successeurs mêmes d'Auguste et de Tibère, plusieurs Césars s'y montrent favorables. Les idées orientales, qu'elles viennent de la Judée ou de l'Égypte, ont une grande puissance sur l'esprit des Flaviens. Loin de défendre les Antonins contre les superstitions du dehors, la philosophie, dès lors amie du merveilleux, les y livre sans défense. Sous les Sévères, ce n'est plus le Jourdain ou le Nil, c'est l'Oronte qui se dégorge dans le Tibre. Enfin, quand aux dynasties régulières ont succédé,

(1) Plutarque, *De la superstition*.

dans la dernière moitié du III^e siècle, des aventuriers de toute provenance, ordinairement sortis de l'armée, et souvent d'origine barbare, les cultes observés par les soldats, en particulier celui du Soleil sous toutes ses formes, n'ont pas de sectateurs plus ardents que les souverains.

On se tromperait en attribuant aux seules causes extérieures, ou même à la faveur des princes, l'extraordinaire fortune des religions orientales. Il y avait longtemps que le culte officiel ne répondait plus aux besoins des esprits. Un vide existait dans les âmes, qu'il avait contribué à creuser, mais qu'il ne savait remplir. Comme toute religion, il avait posé des questions sans nombre sur l'origine, les fins dernières de l'homme, la justice divine, le péché; mais, ayant des fables et point de doctrines, des cérémonies et pas d'enseignement, des prêtres choisis pour faire ces cérémonies parmi les premiers de l'État ou des cités, mais aucun clergé attaché au culte des dieux, à la conduite ou à la consolation des fidèles, au soin des malheureux, il n'offrait, en quelque sorte, de la religion que ce qui peut irriter la faim spirituelle, sans rien de ce qui la peut satisfaire. Tout autres étaient les cultes orientaux. Dans leurs plus dangereuses erreurs, dans leurs rites les plus repoussants, paraissait une pensée, un désir, un vague espoir de purification ou de renaissance. Ils semblaient entr'ouvrir sous les yeux ou sous les pas de leurs sectateurs l'abîme du péché, les pousser même aux plus monstrueux débordements des sens égarés, pour les relever brusquement ensuite, et les faire passer de la souillure à l'extase, de toutes les ivresses de l'homme déchu à la souveraine paix de l'initié. Ces violentes secousses arrachaient les âmes à la torpeur, ouvraient aux

rêves de l'imagination des champs sans limites, et semblaient donner à ceux qui s'y livraient de bonne foi le sentiment d'un commerce intime avec les dieux. Le surnaturel, dont se dépouillait de plus en plus le paganisme officiel, devenu une vraie religion civile, le culte laïque de l'État et du foyer, paraissait au contraire couler à pleins bords dans les religions de l'Orient, où se fondaient en un bizarre mélange la sensualité et la mortification l'ascétisme et la volupté; où la pompe des fêtes les plus extravagantes, des plus grotesques cavalcades, s'achevait parfois en des cérémonies simples et grandes; où le dernier terme était toujours l'initiation, l'attrait du mystère, le sentiment de la confraternité pieuse, la persuasion d'être élevé à un degré supérieur de vie et de sainteté. Le caractère qu'on y recevait paraissait ineffaçable; il purifiait pour l'éternité ou pour un nombre déterminé d'années; on l'inscrivait avec orgueil sur les pierres sépulcrales. On gravait également sur celles-ci le degré d'initiation auquel un défunt était parvenu. Tout cela suivait les adeptes en ce monde et hors de ce monde, marque indélébile attachée à leur âme et parfois à leur chair. Ajoutons qu'aux rites, aux cérémonies, aux purifications, aux mystères, dans la religion d'Isis et d'Osiris, comme dans celles de la Grande Mère, de la Déesse syrienne, de la Bellone de Comane, de la Vierge Céleste, de Mithra ou de Baal, présidait un vrai clergé, c'est-à-dire des prêtres voués au culte, séparés du monde par le costume, par l'habitation, par le genre de vie, étrangers aux occupations civiles, au service de l'État ou de la cité, et entourés de confréries qui formaient au dieu ou à la déesse comme une garde d'honneur. Dans la société romaine, à laquelle ne suffisaient plus les cérémonies pom-

peuses et froides du culte national, les cultes orientaux entretenaient une atmosphère religieuse, chaude et parfumée, mêlée d'ombres mystérieuses et traversée d'ardents rayons.

Cela explique comment le christianisme trouva en eux ses plus dangereux rivaux. Déjà le judaïsme, si répandu sous les premiers empereurs, avait fait moins de prosélytes à mesure que l'influence du paganisme asiatique s'était accrue aux dépens de l'hellénisme. Les hiérophantes et les Galls, les prêtresses d'Isis et les prêtres de Mithra s'emparaient maintenant des âmes avides d'émotions religieuses, avec une puissance de séduction à laquelle n'arrivaient plus les mendiants et les sorcières juives, dont les contemporains de Juvénal avaient écouté si docilement les avis. Désormais, ce n'est plus le sabbat que célèbrent les Romains et les Romaines fatigués des dieux du Capitole ; mais ils suivent processionnellement la barque d'Isis, descendent dans la fosse taurobolique, ou vont affronter les épreuves de l'initiation dans les cavernes mithriaques. Ces dévotions, qui donnaient l'illusion d'une vie pieuse, sans imposer aucune contrainte morale, et en s'alliant même parfois aux égarements les plus étranges, convenaient mieux à beaucoup de païens que les pratiques sévères et minutieuses du judaïsme, et surtout que la complète transformation, la conversion totale exigée par la religion chrétienne. De celle-ci elles imitaient parfois, ainsi que l'ont remarqué plusieurs Pères de l'Église, les rites et les symboles, prétendant attacher à leur parodie la même vertu purificatrice ou la même grandeur idéale : des mœurs païennes elles gardaient ou augmentaient encore la corruption. Sur la tombe d'un prêtre de Sabazius, dans un célèbre souterrain de la voie Appienne,

paraissent des images rappelant tantôt les mythes les plus élevés du paganisme : le jugement de l'âme, Alceste figure du dévouement conjugal, tantôt les symboles chrétiens : l'âme introduite par son bon ange dans le jardin du paradis, le mystique banquet des élus. Mais l'építaphe est de la plus basse et de la plus lourde philosophie épicurienne (1). Il se peut que les tombes voisines, ornées d'inscriptions et d'emblèmes à première vue fort étranges, ne soient pas, comme on l'avait cru d'abord, celles de sectateurs du culte de Mithra (2) : mais ce culte, si pur en apparence, renfermait aussi des secrets honteux, si l'on en croit certains témoignages (3). Il n'en était pas autrement dans les mystères, si populaires encore à la fin du iv^e siècle, où les plus grands personnages, hommes et femmes, se paraient du titre d'hérophante, de prêtresse d'Hécate, se faisaient initier à Éleusis, à Lerne, à Égine ou à Samothrace (4) : là, de grandioses apparitions, une éblouissante fantasmagorie dévoilaient, paraît-il, les secrets de la vie future, et faisaient naître dans les âmes l'enthousiasme sacré ; mais on en rapportait d'immondes amulettes, à la fois souvenir et symbole (5).

(1) Garrucci, *Les mystères du syncrétisme phrygien*, dans Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 1-54 ; Palmer, *Early christian symbolism*, éd. Northcote et Brownlow, 1884, pl. Y, Z, et p. 59 ; Edmond Le Blant, *Revue archéologique*, juin 1875, pp. 358-368 ; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 142.

(2) Voir les réserves faites par Gasquet, *Essai sur le culte et les mystères de Mithra*, p. 112, et surtout par Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, t. II, p. 173 et 413.

(3) *Quaestiones veteris et novi Testamenti*, 114 (traité faussement attribué à saint Augustin, mais remontant au milieu du iv^e siècle).

(4) Voir (entre autres exemples) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1779, 1780.

(5) Cf. les réflexions de Boissier, *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 433.

Telles étaient ces religions : le sommet paraissait lumineux, mais la base demeurait plongée dans la fange. On s'étonne que l'antinomie qui faisait, en quelque sorte, leur essence ait été inaperçue non seulement du vulgaire, mais encore des fiers patriciens, des âmes délicates, de tant de personnes honnêtes et bien élevées qui, dans les derniers temps du paganisme, avaient grossi la clientèle des cultes orientaux, et les pratiquaient même avec une singulière ferveur. Il faut se souvenir qu'à ce moment une philosophie nouvelle avait entrepris d'effacer les contradictions et de couvrir les impuretés de la mythologie. Pour peu qu'on y apportât quelque complaisance, les explications données par elle mettaient les âmes en repos. Tandis que les anciens philosophes s'étaient montrés plus ou moins ouvertement les ennemis des dieux, et que la libre-pensée romaine en avait même fait l'objet de son dédain et de ses railleries, l'école née au confluent de l'Orient et de l'Occident, dans la cosmopolite Alexandrie, en pleine crise du paganisme, avait tenté entre les mythes et la science, entre la fable et la raison, entre les dieux et Dieu, une conciliation chimérique, mais séduisante. Ce que la Gnose essaya sans succès au sein du christianisme, dont les rigides doctrines repoussaient toute altération, le néo-platonisme le fit aisément dans la sphère vague et flottante des religions païennes, ouverte sans obstacle à toutes les expériences comme à toutes les aventures intellectuelles. De l'absolu divin, séparé du monde par des espaces infinis, la pensée des héritiers plus ou moins dégénérés de Plotin descendait jusqu'à l'homme au moyen d'innombrables degrés intermédiaires, d'êtres bienfaisants ou redoutables, dans lesquels le païen re-

connaissait aisément les dieux, les demi-dieux, les héros, les génies, objet de son culte; puis elle remontait vers l'absolu, non par le raisonnement, mais par l'extase, par la théurgie, par les opérations magiques, où les adeptes des religions orientales retrouvaient les pratiques en usage dans leurs rites mystérieux. Alliée à ces religions pour disputer au christianisme l'empire des âmes et restaurer le polythéisme, la philosophie alexandrine, suivant leur exemple, mêlait à ses conceptions empruntées tour à tour à Platon, aux gnostiques et aux fables de la mythologie, d'autres emprunts faits au christianisme lui-même : dans la hiérarchie des éons intermédiaires, tantôt confondus avec les astres, tantôt identifiés avec les principales divinités de la fable, elle introduisait aussi des anges et des archanges; puis, au sommet, elle plaçait une trinité mystérieuse, dans laquelle il est bien difficile de ne pas reconnaître, sinon à l'origine avec Plotin, au moins au terme avec Proclus, une imitation à peine déguisée de la Trinité chrétienne. Éclectiques, les Alexandrins prenaient partout les éléments de leur doctrine, mais ils fondaient ces éléments hétérogènes en une vaste synthèse, dans laquelle ils ne craignaient pas de faire entrer, à titre de symboles consacrés par la tradition et susceptibles d'une explication philosophique, les plus vilains détails des rites païens. Porphyre (1), l'empereur Julien (2) commentent avec complaisance le mythe impur de Cybèle et d'Attis, et approuvent la mutilation de leurs prêtres : le néo-pla-

(1) Cité par Eusèbe, *Praep. evang.*, III, 11; saint Augustin, *De civitate Dei*, VII, 25.

(2) Julien, *Oratio V*, sur la Mère des dieux; VII, contre le cynique Héraclius.

tonicien, auteur du traité *Des Mystères*, trouve un sens louable au culte du phallus (1). L'indulgence de ces grands hommes désarmait d'avance les scrupules des consciences timorées, et leur apprenait comment une interprétation ingénieuse peut tout justifier et au besoin tout permettre.

Ce rôle accepté par les philosophes surprendra moins, si l'on fait attention que la plupart des néo-platoniciens célèbres, du III^e au V^e siècle, furent parmi les sectateurs les plus fervents des rites orientaux, et en général de toute la partie occulte des religions antiques. Une atmosphère d'oracles, de divination et de sorcellerie les entourait. Ces professeurs de sagesse ressemblaient par bien des côtés aux médiums de nos jours : moins attachés à la possession des vérités métaphysiques qu'à celle des formules propres à évoquer les âmes et à faire descendre les dieux sur la terre, ils mettaient jusque dans la poursuite de la science je ne sais quoi de nerveux et de mal équilibré, plus de paroles que de pensées, plus de promesses que de résultats ; leurs écoles avaient fini par ressembler à ce que sont maintenant les réunions de spirites. La biographie de tels maîtres, écrite par Eunape, semble en certaines pages un recueil de contes de fées. Le « divin » Jamblique a commerce avec les immortels (2), Sopatre est un magicien (3), Edesius reçoit la nuit les oracles des dieux (4), Eustathe et sa femme Sosipatra vivent au milieu de

(1) Περὶ Μυστήριων, I, 11.

(2) Eunape, *Vitae soph.*, Jamblichus.

(3) *Ibid.*, Edesius.

(4) *Ibid.*

génies et de prodiges (1), Maxime, par ses conjurations, anime des statues (2). Au rapport de Libanius, Julien connaissait les formes et les traits des dieux aussi familièrement que ceux de ses amis, pour les avoir vus dans toutes les grandes crises de sa vie; il avait accompli des cérémonies secrètes avec l'hiérophante d'Eleusis, et s'était soumis aux sanglantes purifications du taurobole et du criobole (3), comme pour effacer de son front le sceau du baptême (4); les amis désireux de lui plaire devaient se faire initié aux mystères de Mithra (5). Proclus, le dernier représentant de l'école, se qualifie lui-même de prêtre universel, d'hiérophante de toutes les religions; au moyen d'une sphère constellée, il déchaîne les vents et fait tomber la pluie; il arrête les tremblements de terre (6). Le nouveau platonisme, qui avait commencé, avec Plotin, comme un grand mouvement philosophique, mais s'était rempli, dès le temps de Porphyre, d'un violent sentiment de haine contre le christianisme, se continue et s'achève en une tentative de résurrection du polythéisme par la complaisance des doctrines et l'extravagance des pratiques.

Une marque très caractéristique de son alliance avec les nouvelles formes religieuses qui dominaient dans le monde romain, c'est le culte rendu au Soleil par les philosophes alexandrins comme par les sectateurs des diverses religions apportées d'Orient. Pour Porphyre

(1) Eunape, *Vitae soph.*, *ibid.*

(2) *Ibid.*, Maximus.

(3) Eunape, *Vitae soph.*, Maximus; Ammien Marcellin, XXI, 5, 1; saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* IV, 52-56.

(4) Julien, *Ep.* 52, ad Bostr.

(5) Himère, *Orat.* VII, 2.

(6) Marinus, *Vita Procli*, 9, 26-28.

aussi bien que pour Jamblique, le soleil et la lune sont des dieux visibles. Mais c'est Julien, le néo-platonicien couronné, qui professe avec le plus de ferveur le culte du Soleil. Il prétendait avoir eu à Vienne une apparition de ce dieu, qui lui prédit sa grandeur future (1). Écrivant contre les chrétiens au peuple d'Alexandrie, il parle de la folie qu'il y aurait à adorer un homme et à ne pas adorer les astres, surtout le Soleil, le grand Soleil, l'image animée, intelligente et bienfaisante du Père intelligible (2). Ces expressions permettent peut-être d'entrevoir le rôle que jouera le soleil dans la nébuleuse théologie de Julien, qu'assurément l'astre du jour ne remplit point de sa clarté. Dans son discours en l'honneur du Roi Soleil (3), dont il se déclare l'assesseur, Julien expose l'obscurcure théorie de la triple hiérarchie des mondes, le monde intelligible (4), le monde intelligent (5), le monde visible ou des phénomènes (6). Dans chacun de ces trois mondes réside un principe central, qui est l'objet du culte et la source de la puissance; le Roi Soleil est le centre du monde intermédiaire ou intelligent. « J'ai voulu, s'écrie Julien, offrir au dieu un hymne d'actions de grâces en entreprenant de raconter son essence dans la mesure de mes forces; et peut-être ce discours ne sera-t-il pas tout à fait inutile, car je tiens que ce mot du poète : « Il faut honorer autant qu'on le peut les dieux immortels, » s'applique non seulement

(1) Zosime, III, 9.

(2) *Ep.* 51.

(3) *Oratio* IV.

(4) Κόσμος νοητός.

(5) Κόσμος νοερός.

(6) Κόσμος αισθητός.

aux sacrifices, mais aux louanges. En récompense de ma bonne volonté, j'adresse au Soleil, mon Roi, ces trois demandes : qu'il soit pour moi bienveillant et propice, qu'il me donne une vie pure, une science accomplie, et, au moment marqué pour la fin de mes jours, une mort paisible. Que je puisse alors m'envoler dans son sein et y demeurer sans retour ! Mais si c'est là une trop haute espérance pour la vie que j'ai menée, qu'il me donne de vivre longtemps ici-bas ! » L'enthousiasme dont ces paroles sont animées montre que Julien les adresse, non à un astre insensible ou à un vague symbole, mais à un dieu vivant et personnel, capable d'entendre les prières et de les exaucer. Si l'on regarde de près à la première partie du discours, qui renferme ce qui pourrait en être appelé la théologie, on reconnaîtra facilement, avec M. Naville, dans le Soleil Roi une sorte de contrefaçon du Verbe divin (1). S'inspirer des doctrines chrétiennes en se déclarant leur adversaire est la tendance ou la tactique commune au néo-platonisme militant et aux cultes en vogue dans la dernière période du polythéisme. Ce discours doit avoir été prononcé le 25 décembre, jour où le calendrier païen marquait le *natalis invicti*, en connexion avec le solstice d'hiver, et où les sectateurs de Mithra célébraient la fête de leur dieu. Nous avons déjà vu que Mithra fut une des principales dévotions de Julien.

Si vagues qu'elles fussent, ou peut-être à cause de ce caractère même, des explications théologiques dans le genre de celles de Julien réconciliaient beaucoup d'es-

(1) Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, p. 102 et suiv.

prits avec la prédominance presque exclusive que le culte du Soleil possédait, au IV^e siècle, dans le paganisme renouvelé. Elles leur laissaient le choix entre l'astre matériel et le Soleil des âmes, la lumière intellectuelle. Cela suffisait pour leur faire accepter, sans autre vérification historique, les cultes orientaux, qui avaient tous été plus ou moins, à l'origine, des cultes solaires, et le devinrent davantage encore en se développant dans le monde romain. Comme personnification du soleil, Sérapis a grandi aux dépens d'Isis, et Attis aux dépens de Cybèle (1). Tous les Jupiters de l'Orient qui sont venus se combiner avec le Zeus hellénique, comme le Jupiter de Damas, le Jupiter d'Héliopolis, le Jupiter de Doliche (ce dernier si populaire parmi les légions), sont des dieux solaires (2), ainsi que le Bacchus phrygien Sabazius (3), que le Baal de Palmyre, qui eut des adorateurs à Rome (4), et le Baal d'Émèse, qui sembla près, sous Élagabale, de devenir le dieu universel. Avec Aurélien, fils d'une prêtresse de Mithra, c'est le Soleil lui-même, sans synonyme et sans épithète, qui prend ce rôle et ce titre : l'empereur bâtit « au plus certain des dieux (5), » au « seigneur de l'Empire romain (6), » comme il l'appelle, un temple immense sur le Quirinal,

(1) J. Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*, pp. 61-65.

(2) Hettner, *De Jove Dolicheno*, Bonn, 1877, p. 5; *Bull. della comm. arch. comunale di Roma*, 1875, p. 204; 1886, pp. 134-138 et pl. V; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 412; Vaillant, *Épigraphie de la Morinie*, pp. 37-44.

(3) *Bull. arch. com.*, 1889, p. 437. Liber identifié au Soleil par Firmicus Maternus, 8.

(4) *Ann. dell' inst. di corrisp. arch.*, 1860, p. 428; *Bull. arch. com.*, 1887, p. 91; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 51, 711.

(5) Vopiscus, *Aurelianus*, 14.

(6) Eckhel, *Doctr. numm.*, t. VII, p. 483.

et fonde en son honneur un second collège de grands pontifes (1). Dans la cella de ce temple, le soleil est représenté de deux manières, sous sa forme gréco-romaine, en Apollon; sous sa forme sémitique, en Baal (2). On ne pouvait marquer plus clairement que tous les dieux solaires n'en font qu'un. Chacun l'adore à sa mode, et c'est ainsi qu'un même enclos, près du Janicule, contenait un groupe d'édifices consacrés à Bel, au Soleil et à Mithra (3). L'astre divinisé semble fondre tous les dieux au feu de ses rayons, dieux grecs et romains, dieux asiatiques; de tous ces métaux en fusion se forment des amalgames étranges : on honore le Jupiter Soleil Sérapis (4), le Jupiter Sabazius (5), le Jupiter Baal ou Beelphegor (6). Macrobe, le théologien païen du iv^e siècle, déclare que les noms des dieux ne sont que l'expression des qualités du Soleil, et que tous s'unissent en lui (7). La mythologie ainsi simplifiée devient une sorte de monothéisme, mais un monothéisme contradictoire, dont l'objet est à la fois un astre et un dieu; en un sens progrès considérable au sein et aux dépens du polythéisme, en un autre sens mouvement de recul vers ses premières et grossières origines, vers le sabéisme et

(1) La liste des *pontifices Solis* donnée par Marquardt, *Röm. Staatsverw.*, t. III, p. 236, note 4, doit être complétée par *Bull. arch. com.*, 1887, p. 225, et Cumont, *Textes et monuments figurés*, t. II, p. 109-111.

(2) Voir *Les dernières persécutions du troisième siècle*, 2^e éd., p. 234-235.

(3) *Bull. arch. com.*, 1887, pp. 90-95.

(4) *Corpus inscr. lat.*, t. III, 3; t. VI, 402; t. VIII, 1005; t. IX, 5824; *Bull. arch. com.*, 1886, p. 174. Cf. Julien, *Oratio IV*.

(5) Firmicus Maternus, *De errore prof. relig.*, 10; *Corpus inscr. lat.*, t. IV, 429, 430; t. XI, 1323; t. XIV, 2894; *Bull. arch. com.*, 1886, p. 140.

(6) *Bull. arch. com.*, 1886, pp. 143-146.

(7) Macrobe, *Saturn.*, I, 17-23.

l'adoration des forces de la nature. Tout le paganisme vient ainsi aboutir et se concentrer dans une immense équivoque, où chacun, selon ses goûts et ses tendances, voit ce qu'il veut, l'esprit ou la matière, et qui se concilie à la fois avec les aspirations élevées d'une élite parmi les païens et avec les grossiers instincts de la foule.

II. — Les religions orientales.

Aucun culte peut-être, autant que celui de Mithra, ne se prêtait à cette équivoque, et sans doute il faut voir là une des raisons de la vogue prodigieuse que rencontra le mithriacisme à partir surtout du III^e siècle de notre ère, et qui fit de lui, au IV^e siècle, la plus puissante et la plus répandue des religions païennes. M. Renan a écrit que « si le christianisme eût été arrêté dans sa croissance par une maladie mortelle, le monde eût été mithriaste (1). » Il n'y avait pas, en effet, de conception mythologique plus apte à se poser en rivale de la doctrine chrétienne. Prise à sa source, avant les altérations que lui fit subir l'esprit romain, l'idée de Mithra est d'une grandeur et d'une pureté singulières. Les livres de l'Inde et de la Perse font de lui la personnification de la lumière intelligente, qui éclaire les objets et qui les voit, le type de la vérité et de la justice, le médiateur entre l'homme et le Dieu suprême (2). Ce n'est pas le Verbe incréé, consubstantiel au Père, de la théologie chrétienne, mais peut-être quelque chose d'analogue à

(1) Renan, *Marc Aurèle*, p. 579.

(2) Voir Alfred Maury, *Croyances et légendes de l'antiquité*, pp. 162-170.

l'idée que se fit Arius de la seconde personne de la Sainte Trinité. Quand on se rappelle que, au iv^e siècle, le monde, selon l'affirmation de saint Jérôme, fut près de se réveiller arien, on ne trouvera pas tout à fait inadmissible l'hypothèse qu'il eût pu devenir mithriaste. Sans doute, la doctrine mazdéenne s'alourdit et se matérialisa en passant de la Perse aux provinces de l'Asie Mineure, puis à Rome. Mithra, dans le monde romain, n'est plus que le soleil : *Deo Soli invicto Mithrae*, disent les inscriptions, sans presque jamais ajouter une expression ou une épithète rattachant le dieu persan à ses origines spiritualistes (1). Mais il n'était pas impossible, sinon à l'érudition de les retrouver, du moins à la philosophie de les deviner : et de fait le Roi Soleil de Julien ne présente pas une image très différente du Mithra qu'adoraient les disciples de Zoroastre. Déjà, au II^e siècle, Plutarque s'était montré assez bien informé au sujet de Mithra, et il donne de cette divinité, dans son traité *sur Isis et Osiris*, une idée qui s'éloigne peu de celle que l'on rencontre dans l'Avesta (2). Les intelligences délicates trouvaient donc dans son culte, même à l'époque romaine, une satisfaction véritable, tandis que les soldats illettrés qui, sur tous les points de l'Empire, élevaient à Mithra des monuments, ne songeaient probablement pas à honorer en lui autre chose que le soleil matériel, l'astre « invaincu » sur lequel les ténèbres n'ont point de prise.

Mais le moyen peut-être le plus efficace employé par

(1) Sauf la belle expression *juvenis incorruptus* écrite sur un marbre d'Ostie; *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 156; *Corpus inscr. lat.*, t. XIV, 66.

(2) Plutarque, *Sur Isis et Osiris*, 46.

le culte mithriaque pour contre-balancer l'influence du christianisme fut l'imitation des mystères chrétiens. On ne saurait affirmer que toutes les ressemblances signalées entre les cérémonies qui s'accomplissaient dans les cavernes du dieu persan et celles qui avaient lieu dans les églises proviennent d'une imitation directe. La purification par l'eau joue un grand rôle dans la religion de Zoroastre. On la trouve dans le culte d'Isis aussi bien que dans celui de Mithra (1). Mais il est probable que celles même de ces cérémonies qui avaient une origine indépendante furent, dans la suite des temps, volontairement rapprochées des observances chrétiennes, au point de les reproduire servilement. Les Pères de l'Église reconnaissent dans ces similitudes un piège tendu par les démons pour tromper leurs adorateurs (2). Elles contribuèrent sans doute à retenir dans les liens du paganisme des âmes que la simplicité, la beauté austère, les promesses de pardon attachées aux rites chrétiens, auraient attirées. A ceux qui eussent désiré le baptême, le mithriacisme offrait un baptême par lequel il prétendait remettre les péchés (3). Une onction, plus ou moins semblable à celle de la confirmation chrétienne, était tracée sur le front de l'initié au grade de *miles*, auquel étaient faites en même temps des promesses de résurrection (4). Les sectateurs du dieu persan prenaient, comme les chrétiens, le nom de frères (5); ils s'assemblaient

(1) Tertullien, *De baptismo*, 5.

(2) Saint Justin, *Apol.*, I, 66; Tertullien, *De praescript.*, 40.

(3) Tertullien, *ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Corpus inscr. lat.*, t. II, 57; t. III, 3415, 3908, 3959; t. VI, 377, 727; cf. *Bull. arch. com.*, 1886, p. 143. L'inscription rapportée au *Cor-*

pour un repas commun, peut-être imité des agapes chrétiennes. Leurs prêtres faisaient avec solennité l'oblation du pain (1); saint Justin nous apprend qu'une coupe d'eau y était jointe, et que sur ces offrandes étaient prononcées des paroles de prière ou de consécration (2). Saint Justin affirme même que ces paroles, d'un sens mystérieux, qui recommandaient la pureté de vie et la justice, avaient été empruntées par les prêtres de Mithra à un passage d'Isaïe, qu'il donne tout entier (3). S'il en est ainsi, la pensée de s'approprier et de reproduire les usages de religions meilleures et les enseignements de leurs livres saints serait, chez les Mithriastes, bien antérieure au iv^e siècle, et remonterait à l'époque où commença dans l'Empire romain la popularité du dieu persan. Ses prêtres auraient eu de bonne heure l'intention de l'opposer au Christ, et la pensée de la tactique qui conduirait à ce résultat. Une des ressemblances apparentes dont ils se servirent avec le plus d'art a été signalée par le même saint Justin, rapportant une tradition déjà ancienne, d'après laquelle l'étable où Jésus-Christ naquit à Bethléem était dans une grotte (4). De là à lui opposer, à lui substituer le dieu persan, né dans une caverne, le dieu du feu, sorti de la pierre comme l'étincelle sort du silex (5), l'*invictus de petra natus*, selon l'expression d'un

pus, t. VI, 377, nomme des *fratres* et des *sorores*. Mais il n'est pas certain qu'elle soit mithriaque. M. Cumont (*Textes et monuments figurés*, t. II, p. 42 et 173) dit que les femmes ne pouvaient se faire initier aux mystères de Mithra. Cependant Porphyre (*De abstinentia*, IV, 16) parle d'un grade réservé aux femmes.

(1) Tertullien, *De praescr.*, 40; saint Justin, *Apol.*, I, 66.

(2) Saint Justin, *ibid.*

(3) Isaïe, xxxiii, 23-28; saint Justin, *Dialog. cum Tryph.*, 70.

(4) Saint Justin, *ibid.*

(5) *Monuments petrae genitrici; Corpus inscr. lat.*, t. III, 4424. *Deo*

poète chrétien du III^e siècle (1), il n'y avait qu'un pas à faire. Les Mithriastes le franchirent habilement (2) : ils essayèrent, en quelque sorte, de confisquer l'étable de Bethléem au profit de la caverne de leur idole ; et à ceux de leurs sectateurs qu'ils voyaient sur le point de les quitter pour aller vers l'autel de Jésus, ils répondaient impudemment, comme le prêtre païen du V^e siècle dont saint Augustin a recueilli le propos sacrilège : « Mithra est vraiment chrétien, » *Mithra christianus est* (3). Tant d'âmes furent séduites par ces confusions habilement entretenues, que Prudence, à la fin du IV^e siècle, célébrant le vrai Dieu, créateur de la lumière, *inventor rutili luminis*, croit utile d'opposer (sans le dire, mais l'allusion est évidente) au symbole de Mithra jaillissant du silex celui du rocher biblique, image, selon saint Paul (4), de Jésus-Christ lui-même, et source du feu divin qui embrase les âmes (5). A cette époque, en plein triomphe,

genitori rupe nato (*ibid.*, 968). Dans une autre inscription romaine (*ibid.*, t. VI, 556) Mithra sortant de la pierre est désigné sous le nom d'*Oriens*. — L'imagination païenne avait réussi à donner à ce symbolisme un sens obscène; voir saint Jérôme, *Adv. Jovinianum*, I, 7.

(1) Commodien, *Instruct.*, I, 13.

(2) « Furtiva fraude. » Firmicus Maternus, *De errore prof. relig.*, 20.

(3) Saint Augustin, *In Joann.*, V.

(4) Saint Paul, *I Cor.*, x, 4.

(5)

Inventor rutili, dux bone, luminis

.
*Quamvis innumero sidere regiam
 Lunarique polum lampade pinxeris,
 Incussu silicis lumina nos tamen
 Monstras saxigeno semine quaerere :
 Ne nesciret homo spem sibi luminis
 In Christi solido corpore conditam,
 Qui dici stabilem se voluit petram,
 Nostris igniculis unde genus venit.*

Prudence, *Cathemerinon*, V. 1, 5-12.

le christianisme était obligé de se défendre, à Rome surtout, contre l'immense popularité du culte mithriaque : c'est peut-être pour effacer une de ses fêtes que l'Église romaine fixa celle de la Nativité de Notre-Seigneur au 25 décembre, jour où les Mithriastes célébraient le *Natalis Invicti* (1). Mais l'*invictus* résistera longtemps : et, au milieu du v^e siècle, le pape saint Léon se plaindra encore de ceux qui, le jour de Noël, au lieu du Christ, adoraient le Soleil (2).

Ce n'étaient pas seulement l'imitation des rites chrétiens (3), la pureté et l'élévation relatives du culte, qui avaient ainsi prolongé la vogue de Mithra : ce soleil qu'il fallait chercher sous terre, selon l'expression d'un poète anonyme du iv^e siècle (4), possédait un attrait malsain auquel le christianisme, religion de grand jour et de pleine sincérité, ne pouvait prétendre. L'entrée dans l'Église n'exigeait pas de formalités compliquées. Une très simple cérémonie faisait d'un païen un catéchumène. Puis, pendant le carême, une série d'instructions,

(1) Voir Mommsen, dans *Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 410; Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 250.

(2) « Quibus haec dies non tam de nativitate Christi quam de novi, ut dicunt, solis ortu honorabilis videtur. » Saint Léon, *Sermo XXI*, 6. Cf. *Bull. di arch. crist.*, 1890, pp. 10-11.

(3) Parmi ces imitations, il en est une, exceptionnelle peut-être, mais fort curieuse. Le sanctuaire desservi depuis le milieu de quatrième siècle par une famille célèbre de sectateurs de Mithra, les Olympius (*Corpus inscr. lat.*, t. VI, 749-754), se composait d'un antre, *spelæum*, et d'une vaste salle, mesurant 6 mètres sur 10. L'antre fut construit plus tard ; la salle servit d'abord seule au culte du dieu persan. On lui avait donné la forme d'une basilique à trois nefs séparées par des colonnes, probablement avec la pensée de reproduire l'aspect des églises chrétiennes. *Bull. arch. com.*, 1894, p. 294-295.

(4) Poème anonyme contre Nicomaque Flavian, 47. Cf. Firmicus Maternus, *De errore prof. relig.*, 19; saint Paulin de Nole, *Adv. Pag.*, 110-113.

accompagnées d'exorcismes, de l'explication ou, comme l'on disait alors, de la « tradition » de l'Évangile, du symbole des apôtres et du *Pater*, le disposaient à être purifié par le baptême, fortifié par la confirmation, nourri par l'Eucharistie (1). Un écrit de la fin du iv^e siècle nous apprend que quand, dans une dernière réunion, l'évêque dévoilait tout à fait aux yeux des futurs néophytes les réalités divines, à demi cachées jusque-là pour eux, leur enthousiasme était quelquefois si grand, que leurs cris de joie s'entendaient du dehors (2). Mais rien, ni dans cette préparation, ni dans l'administration solennelle des sacrements qui la suivait, n'était fait pour piquer la curiosité, exalter l'imagination, agiter les sens. Tout restait grand, simple et sérieux. Le secret longtemps observé sur certains points de doctrine vis-à-vis des catéchumènes comme vis-à-vis des païens était dicté par la prudence, par la crainte de voir tourner en ridicule ou profaner les sacrements, non par un puéril amour du mystère. Les esprits avides d'émotions, de merveilleux, n'auraient pas trouvé dans l'Église l'aliment qu'ils cherchaient. Par contre, il leur était offert abondamment dans la religion mithriaque. Là, tout semblait calculé pour agir sur leur imagination, et les engager dans une voie qui offrait à chaque tournant quelque aspect longtemps différé, et dans laquelle le vertige devait envahir peu à peu l'âme qui, s'étant une fois livrée, avait cessé de s'appartenir. C'est encore M. Renan qui l'a dit, « à beaucoup d'égards

(1) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 281 et suiv.

(2) *Peregrinatio Silviae*, dans *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, 1888, p. 171.

le mithriacisme ressemblait à la franc-maçonnerie (1). »

Ses temples étaient des cavernes naturelles ou artificielles qui, par un symbolisme bizarre, étaient censées représenter le monde (2) : le plafond rocailleux, parfois percé de nombreux luminaires, rappelait probablement la voûte céleste. Au fond de la grotte était placée l'image accoutumée de Mithra taurochtone (3), quelquefois aussi celle de Mithra sortant de la pierre (4) ou de Kronos léontocéphale, au corps ceint de serpents (5) ; devant ces représentations (6) se trouvait un autel. Le long de la caverne, aux murs peints en rouge (7), s'étendait, de

(1) Renan, *Marc Aurèle*, p. 577.

(2) M. de Rossi a donné dans le *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 167, une longue liste de cavernes mithriaques découvertes dans le monde romain depuis 1847, date de l'ouvrage de Lajard. Après 1870, plusieurs ont été trouvées, particulièrement à Rome; la plupart sont du III^e ou IV^e siècle. M. Franz Cumont donne (*Textes et monuments figurés*, t. II, p. 185 et suiv.) la description de plus de trois cents monuments mithriaques; il compte à Rome trente-deux temples ou chapelles (t. I, p. 353-354).

(3) Les bas-reliefs de ce genre sont trop nombreux pour qu'on y puisse renvoyer : je citerai seulement celui qui provient du *spelaeum* mithriaque du Capitole, et est aujourd'hui conservé au musée du Louvre. Il est commenté et reproduit dans Fröhner, *Notice de la sculpture antique du Musée national du Louvre*, pp. 485-501, et dans Cumont, *Textes et monuments*, t. II, p. 193-195 et pl. I. Le Louvre possède trois autres bas-reliefs analogues de provenance romaine.

(4) Lajard, *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra*, pl. CIV, 1, 2; Hammer, *Mithriaca*, pl. XI, 3; XV, 1, 3, 3, 4; Visconti, dans *Ann. dell' inst. di corr. arch.*, 1864, pp. 160, 161 et pl. κ, 3; De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1876, pp. 126-127; Roller, dans *Revue archéologique*, juillet 1872, p. 71; Cumont, t. II, fig. 28, 32, 58, 62, 158, 159, 182, 183, 187, 201, 254, 273, 315.

(5) Lajard, pl. LX-LXIII; Cumont, t. II, fig. 21, 35, 41-44, 46, 47, 63, 69, 96, 286, 294, 320, 330, 421.

(6) Ce sont là probablement les *portentosa simulacra* dont parle saint Jérôme, *Ep.* 107.

(7) Visconti, dans *Ann. dell' instit. di corr. arch.*, 1864, p. 159; Capanari, Lovatelli, dans *Bull. della comm. arch. com.*, 1864, p. 159; 1892, p. 333.

chaque côté, une estrade ou *podium*, à laquelle on montait par des degrés placés à chaque extrémité; elle était soit disposée pour recevoir des sièges ou des gradins, soit construite en plan incliné afin d'y placer les coussins et les tapis qui la transformaient en lits pour les repas de corps (1). Les initiations se faisaient soit dans la grotte, soit dans les appartements ou les couloirs qui y attenaient. De la plupart des grades nous ne connaissons guère que les noms bizarres. Il y avait sept ordres d'initiés : le corbeau, l'occulte, le soldat, le lion, le perse, le courrier du Soleil, le père (*corax, cryphius, miles, leo, persa, heliodromos, pater*) (2). Chacun de ces ordres semble avoir eu son chef ou *pater* : *pater et hierocoryx* (3), *pater leonum* (4), *pater patrum* (5); ce dernier était le chef de toute l'association, le président de la loge. Les divers grades avaient leurs fêtes, célébrées soit à frais communs, soit à ceux de quelque riche initié : *tradidit* ou *ostendit hierocoracica, leontica, cryphios*, etc., se lit dans les inscriptions. On ignore en quoi consistaient ces fêtes; probablement elles se terminaient par un banquet (6); on peut supposer aussi que les assistants étaient revêtus d'ornements symboli-

(1) Elle a cette dernière forme dans le *mithraeum* construit sous la basilique de Saint-Clément, à Rome; voir De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, pp. 153-168 et pl. X-XI, n° 6; Roller, dans *Revue archéologique*, juillet 1872, pp. 68-73 et pl. XIV, XVI; cf. *Rome souterraine*, pp. 569-574.

(2) Saint Jérôme, *Ep.* 107. — Selon Porphyre, *De abstin.*, IV, 16, au grade de *leo* pour les hommes correspondait, pour les femmes, celui de *hyène*, *Ἰαίνα*.

(3) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 500, 504.

(4) Orelli-Henzen, 6042.

(5) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 47, 510, 749-753.

(6) Cumont, t. I, fig. 10, p. 175-176, 320-321.

ques, rappelant plus ou moins exactement le titre qu'ils portaient (1). S'il n'est pas prouvé que le *miles* ait été représenté en costume de soldat dans un souterrain de la voie Appienne (2), nous avons néanmoins, par Tertullien, quelques détails sur ce grade : « Quand un soldat de Mithra est initié dans la caverne, dans le camp des ténèbres, on lui présente une couronne à la pointe d'un glaive; mais, comme prêt à subir le martyre, il doit avec la main l'écartier de sa tête et la poser sur son épaule, en disant : « Mithra est ma couronne (3). » Un écrivain du IV^e siècle dit qu'en certaines réunions mithriaques les « corbeaux » imitaient avec leurs bras le battement des ailes et poussaient des croassements, tandis que les « lions » essayaient de rugir (4). Une des épreuves imposées aux futurs initiés consistait, d'après le même écrivain, à être conduit au bord d'un fossé plein d'eau, les mains liées avec des boyaux de poulets : un « libérateur » arrivait alors, qui d'un coup d'épée coupait les liens et délivrait le patient (5). D'autres étaient probablement plus douloureuses, car saint Grégoire de Nazianze compare aux souffrances des martyrs chrétiens les tortures infligées aux candidats (6) : on

(1) « Celui qui célèbre les léontiques est obligé de revêtir les formes de divers animaux. » Porphyre, *De abstin.*, IV, 16.

(2) Garrucci, *les Mystères du syncrétisme phrygien*, dans Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. IV, pp. 33, 34.

(3) Tertullien, *De corona*, 15. Firmicus Maternus, *De errore prof. rel.*, 4, dans un passage malheureusement mutilé, parle d'une classe d'initiés de Mithra « armata clipeo, lorica tecta, » ce qui correspond au grade du *miles*.

(4) *Quæst. vet. et novi Test.*, 114.

(5) *Ibid.*

(6) Saint Grégoire de Nazianze. *Orat.* IV, 70, 89; XXXIX. Il parle en général des tourments, βρασάνους, soufferts par les initiés de Mithra, et cite

sait que, dans une initiation mithriaque, à laquelle assistait Commode, il y eut mort d'homme (1). Tel était cependant l'attrait exercé pendant le iv^e siècle par ces cérémonies à la fois dangereuses et puériles, par les grades conférés, par les liens mystérieux noués entre les adeptes, que tous les païens de marque se faisaient initier; on voit par les inscriptions qu'ils se paraient avec orgueil des titres mithriaques (2); des familles illustres se les transmettaient de père en fils; on se hâtait de présenter les enfants mêmes aux grades inférieurs (3). De toutes parts, à cette époque où le culte public des dieux tombait en désuétude, s'élevaient dans les maisons patriciennes des chapelles domestiques de Mithra (4), petits centres de culte et d'initiation, où se tramaient peut-être les complots contre la politique des empereurs chrétiens.

seulement « les brûlures mystiques, » *καύσεις... τὰς μυστικὰς*; peut-être l'initié au grade de *miles* était-il marqué au feu (voir Prudence, *Peri Stephanón*, X, 1076-1080; cf. *la Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. I, p. 105-106). Les détails sur le jeûne de cinquante jours et les autres épreuves sont donnés par le scoliaste Nonnus (vi^e siècle).

(1) Lampride, *Comm.*, 9. — C'est ainsi qu'en France, à une époque où les rites étaient plus cruels qu'aujourd'hui, les cas de mort étaient fréquents aux initiations des Compagnons du Devoir. Voir P. du Marousssem, *Les charpentiers passants du Devoir*, dans *la Réforme sociale*, 1^{er} janvier 1891, p. 61. L'auteur de cette monographie rapproche des mystères antiques ce que ces rites secrets gardent aujourd'hui encore d'obscène et de cruel.

(2) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 47, 86, 500, 504, 507, 509, 510, 511, 733, 749-754, 846, 1675, 1778, 1779.

(3) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 751.

(4) *Bull. di arch. crist.*, 1884-1885, p. 139; *Bull. arch. com.*, 1885, pp. 36-38; 1886, pp. 17-26; *Revue de l'histoire des religions*, 1887, pp. 347-349; Cumont, t. II, p. 197, 199. Même dans les campagnes, *spelaea* consacrés soit au culte de Mithra, soit à quelque autre culte mystérieux : *Bull. arch. com.*, 1899, p. 40.

Le mithriacisme semble avoir servi de lien à toutes les dévotions païennes, dont la tendance, au cours du iv^e siècle, était de se concentrer, de se confondre les unes dans les autres, afin de faire du paganisme comme une religion unique, à compartiments à peine séparés, apte à résister à l'unité chrétienne. Eunape se trompe sans doute en affirmant que les Mithriastes promettaient de ne pas se faire initier à d'autres mystères. De nombreuses inscriptions nous montrent beaucoup de personnages illustres joignant aux plus hauts grades mithriaques ceux d'autres cultes mystérieux (1), par exemple le titre d'hiérophante de Bacchus, de prêtre ou prêtresse de la triple Hécate, d'initié aux mystères d'Eleusis (2). Il semblait qu'on ne pût revêtir trop d'armures pour donner au christianisme le dernier assaut. De tous les cultes orientaux le plus répandu dans le monde romain, celui que l'on pratiquait avec le plus de ferveur et d'espérances, et qui, grâce au mythe d'Attis, finit par se confondre presque entièrement avec la religion solaire, était le culte de Cybèle, la Grande Mère, la Mère Idéenne, la Mère des dieux. Malgré l'abjection de ses prêtres eunuques, le fanatisme dégoûtant de ses dévots, le scandale des chants, des danses et des pantomimes dont ses cérémonies étaient accompagnées, il était observé par toute l'aristocratie romaine. Symmaque, un des rares patriciens qui ne voulurent connaître que les dieux du Capitole, reproche cependant à l'un de ses amis d'être

(1) Au commencement du v^e siècle, la race des Eumolpides, chefs héréditaires du culte de Déméter à Eleusis, s'étant éteinte, on choisit pour hiérophante un prêtre de Mithra. Eunape, *Vita soph.*, Maximus.

(2) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 507, 510, 511, 1675, 1778, 1779, etc.

absent le jour de la fête de la Grande Mère (1). Il est probable que lui-même n'osait s'abstenir de la solennelle procession où tous les grands de Rome, pieds nus, suivaient le char conduisant au bain sacré la pierre noire enchâssée d'argent, symbole de la déesse (2). Mais, pour les personnages illustres qui le pratiquaient au IV^e siècle, l'attrait puissant du culte de Cybèle était ailleurs que dans ces immorales ou puériles cérémonies. La société où ils vivaient avait la conscience de ses souillures, le besoin d'une purification plus complète que de vaines ablutions; il lui semblait qu'elle l'obtiendrait par le sang, non le sang versé devant un autel, mais le sang coulant sur le pécheur, l'inondant, l'enveloppant comme d'un linceul de pourpre, où il devait mourir pour revivre. Ce que les chrétiens recevaient par l'effusion mystique du sang de l'Agneau divin, l'inquiétude ou le repentir de nombreux païens espérait l'obtenir par celui d'animaux consacrés aux dieux, où ils se plongeraient comme dans un bain (3). De là ces coûteuses et malpropres cérémonies du criobole ou du taurobole, faites sous la présidence des prêtres de Cybèle, quelquefois sur leur ordre (4), et rappelées ensuite par des autels commémoratifs, des inscriptions, le titre de *criobolié* ou de *taurobolié* pris par celui ou celle dont les membres avaient été aspergés du sang d'un bélier ou d'un taureau. En usage depuis le milieu du II^e siècle, ce rite étrange que l'on trouve, au siècle suivant, accompli fréquem-

(1) Symmaque, *Ep.*, II, 34.

(2) Prudence, *Peri Steph.*, X, 151-160.

(3) Firmicus Maternus, *De errore prof. relig.*, 27, 8.

(4) « Ex vaticinatione. » Ulpien, *De excusationibus*; cf. *Corpus inscr. lat.*, t. XIV, 16.

ment en Gaule (1) et en Italie (2), fut surtout répété, à Rome, par les plus grands personnages, après la victoire politique du christianisme, depuis Constantin jusqu'aux dernières années du iv^e siècle. Prudence, qui vivait à cette époque, a décrit le taurobole en vers énergiques, où l'on sent l'impression d'un témoin :

« Une fosse profonde est creusée sous terre pour celui qui doit être consacré (3). Il s'y plonge, merveilleusement paré de bandelettes, les tempes entourées de rubans, la tête ceinte d'une couronne d'or, vêtu d'une robe de soie retroussée à la mode Gabienne (4). On a construit une estrade avec des planches, entre lesquelles sont laissés des vides, et dont on a creusé de place en place le bois, afin d'y pratiquer des trous nombreux. Sur l'estrade est amené un taureau énorme, à la tête hérissée et farouche, les épaules ou les cornes enguirlandées de fleurs : l'or brille au front de la victime (5), et l'éclat du métal jette des reflets sur son poil. La bête est placée là pour être immolée : on tranche son poitrail avec le couteau sacré : d'une large blessure jaillit un

(1) Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, pp. 22-38 ; *Corpus inscr. lat.*, t. XII, 1, 1222, 1223, 1311, 1567, 1568, 1569, 1573, 1727, 1745, 1782, 1827, 4321, 4322, 4323, 4324, 4325, 4326, 4329.

(2) *Corpus inscr. lat.*, t. IX, 1538, 1540, 3015 ; t. X, 1596, 4726, 4829, 6075 ; t. XIV, 39, 40, 42, 43, 2790.

(3) Prudence lui donne ici le nom de *summus sacerdos*, et plus loin celui de *pontifex*. Peut-être ces mots sont-ils employés par le poète comme synonymes de *tauroboliatus*, qui se lit toujours dans les inscriptions ; ou peut-être a-t-il voulu peindre le taurobole accompli personnellement par un prêtre, ce qui arrivait quelquefois : voir par exemple *Corpus inscr. lat.*, t. IX, 3015 ; t. X, 4726.

(4) Au lieu de se parer de riches habits, l'initié, par un raffinement de dévotion (ou peut-être un calcul d'économie), se couvrait parfois de haillons. Poème anonyme contre Nicomaque Flavien, 60-63.

(5) Cf. *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 504 : « aurata fronte bicorna. »

flot de sang écumeux, qui, passant à travers les poutres entrelacées de l'échafaud, forme un fleuve chaud qui va bouillonner au loin. Alors, à travers mille trous, une infecte rosée se répand en pluie sur l'initié couché dans la fosse : il expose à toutes les gouttes sa tête honteuse ; ses vêtements et tout son corps en sont souillés. Il tend son visage, il présente ses joues, ses oreilles, ses lèvres, son nez, ses yeux, il n'épargne pas son palais, il arrose sa langue, jusqu'à ce qu'il ait bu tout le sang noir. Après qu'entièrement exsangue le cadavre rigide a été enlevé de l'échafaud par les prêtres, l'initié sort, horrible à voir ; il montre sa tête humide, sa barbe lourde, ses bandelettes ruisselantes, ses vêtements enivrés. Souillé par ce contact, sali par le suintement du sacrifice qui vient de s'accomplir, il est salué, adoré de tous, parce que, dans la ténébreuse fosse, il a été purifié par un sang vil et un bœuf mort (1). »

Cette douche sanglante (2) avait le pouvoir de conférer une nouvelle vie, de faire renaître et de rendre pur pour vingt ans (3) ou même pour l'éternité (4). Cependant on remarquera que de telles espérances, par lesquelles les initiés semblaient rivaliser avec les promesses du christianisme, en lui empruntant même son langage (5), ne sont exprimées sur les marbres qu'à partir du IV^e siècle. A cette époque aussi il n'est plus question

(1) *Peri Steph.*, X, 1011-1055.

(2) « *Aemobolium.* » *Corpus inscr. lat.*, t. IX, 3015.

(3) « *Vivere cum speras viginti mundus in annos.* » Poème anonyme contre Nicomaque Flavien. Après vingt ans on recommençait quelquefois le taurobole ; inscriptions de 376 et de 390, *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 504, 512.

(4) « *Criobolio taurobolioque in aeternum renatus.* » *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 510.

(5) Évangile selon saint Jean, III, 3, 5-6.

de tauroboles offerts, dans un but patriotique, pour le salut des empereurs et de leur famille, comme on en rencontre aux siècles précédents : la pensée de purification individuelle, l'espoir du salut personnel, du salut de l'âme, paraissent seuls dans les inscriptions de la dernière période du paganisme. Après avoir accompli (1) un criobole et un taurobole, un personnage considérable de la seconde moitié du IV^e siècle dédie un autel commémoratif « aux dieux gardiens de son âme et de ses pensées (2). » C'est presque un sentiment chrétien, presque une parole chrétienne. On aperçoit le travail profond qui s'est fait au sein du paganisme, introduisant le souci de la pureté morale, de l'expiation et de la préservation du péché, jusque dans l'un de ses cultes les plus immoraux.

Une question se pose à propos du taurobole. Cette purification par le sang est-elle particulière au culte de Cybèle et d'Attis, ou a-t-elle été pratiquée aussi dans la religion mithriaque? Je crois, bien que l'opinion contraire ait été émise (3), que sinon à l'origine, au moins dans les derniers temps, quand tous les cultes païens se rapprochèrent et s'unirent, le sacrifice taurobolique, convenant si bien à une religion dont le symbole était un dieu immolant un taureau, fut offert également en l'honneur de Mithra. Entre Attis et le dieu

(1) « Percepto. »

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 499.

(3) Par M. Lebègue, *Revue de l'histoire des religions*, juillet-août 1888. — Voir, dans le sens opposé, M. Sayous, même revue, 1887, p. 151. Cf. Orelli, *Inscript.*, note sur le n^o 2351; Renan, *Marc Aurèle*, p. 579; Marquardt, *Röm. Staatsv.*, t. III, p. 87; J. Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*, p. 68; Gasquet, *Essai sur le culte et les mystères de Mithra*, p. 15.

persan, entre le honteux amant de Cybèle et le *juvenis incorruptus* d'une inscription mithriaque, les différences ont presque disparu. Attis, au iv^e siècle, est une personification du Soleil (1). On lui donne, comme aux dieux solaires de Syrie, le titre de « maître de la lune, » *menotyranus*. Il reçoit, comme Mithra, l'épithète d'*invictus* (2). Les ressemblances, de tout temps fort grandes, entre les initiations phrygiennes et les initiations mithriaques (3) ont sans doute aidé à la fusion des dieux et des rites. Si l'inscription taurobolique de 391, gravée sur verre, est authentique, elle conserve le souvenir d'un initié « ayant obtenu par l'inondation mystérieuse la renaissance pour l'éternité » au moyen d'un taurobole offert au grand dieu Mithra (4). Un indice du rapprochement opéré entre le culte de Cybèle ou d'Attis et celui de Mithra peut se tirer de la confusion qui se fit dans les souvenirs des habitants de Rome dès le lendemain de la chute du paganisme. La langue populaire, au vi^e siècle, donnait le nom de temple d'Apollon (Mithra) au principal sanctuaire de Cybèle, au *phrygianum* du Vatican (5),

(1) Macrobe, *Saturn.*, I, 21 ; Firmicus Maternus, *De errore prof. relig.*, 8.

(2) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 499.

(3) Dans une salle de réunion des dendrophores, contemporaine d'Hadrrien, et récemment découverte, le pavage en mosaïque offre des symboles qui ont d'étroites analogies avec quelques-uns de ceux du culte de Mithra, comme la couronne au bout d'une lance, le corbeau, les lions, rappelant certains grades mithriaques, le rameau, le serpent, le scorpion, représentés dans les monuments de Mithra taurochtone, la chouette, qui se retrouve sur le pavage du mithraeum d'Ostie. Voir *Bull. arch. comunale*, 1890, p. 18-25 et pl. I-II.

(4) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 736. Voir la note de Mommsen, qui se demande si le bas-relief et l'inscription sur verre ne sont pas une copie plus ou moins exacte d'un original perdu. — Cependant Cumont, t. II, p. 179, considère comme démontrée la fausseté complète de l'inscription.

(5) Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, t. I, pp. 120, 193.

près duquel s'ouvrait la fosse taurobolique si souvent ensanglantée jusqu'en 390 (1).

Auprès de ce paganisme si vivant, si exalté, plein de confiance en ses rites étranges, et, du fond de sa corruption, jetant un avide regard vers un idéal nouveau de paix morale et de pureté, la religion officielle poursuivait son existence froide et décolorée. Les grands personnages qui prenaient dans leurs inscriptions tous les titres des sacerdoces orientaux se disaient en même temps, comme autrefois, pontifes ou augures; mais les charges du culte romain, remplies d'ailleurs avec une grande nonchalance (2), étaient pour eux une nécessité de situation, une tradition de famille, une marque de noblesse, et aussi, jusqu'à une époque avancée du IV^e siècle, une source de beaux revenus; les vocables empruntés aux initiations et aux mystères représentaient la partie intime, personnelle, désintéressée de leur vie religieuse. Déjà même, dans l'aristocratie romaine, une tendance se montrait, qui eût surpris les vieux patriens, et qui semble en contradiction avec l'essence de la cité antique. On commence à distinguer les devoirs envers les dieux des devoirs envers l'État, à scinder la vie religieuse et la vie civile. Autrefois on était flamme, pontife, comme on était préteur ou consul : les dignités sacerdotales faisaient partie du mécanisme officiel. Il n'y avait pas besoin d'être plus croyant, plus pieux et plus pur pour offrir un sacrifice public à Jupiter que pour siéger dans le sénat, administrer une province ou

(1) Là ont été trouvées les inscriptions tauroboliques de 305, 350, 374, 376, 377, 383, 390, publiées dans le *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 497-504, 512.

(2) Symmaque, *Ep.*, I, 50, 51; II, 7, 53, 60.

donner son nom à l'année. Le service des dieux se confondait avec celui de la République, sans qu'on eût à y porter d'autres sentiments que ceux d'un magistrat. Il n'en est plus ainsi. Dans les longues nomenclatures de dignités politiques et religieuses, on donne maintenant à ces dernières une sorte de prééminence résultant d'un sentiment de piété. On sépare même les unes et les autres, comme appartenant à deux ordres d'idées devenus différents. Dans une inscription en l'honneur d'un des plus grands personnages païens du IV^e siècle, Vettius Prétextat, une colonne est consacrée à ses titres religieux, parmi lesquels ceux de taurobolié, d'hiérophante, de néocore, de père, une autre colonne à l'énumération de ses magistratures (1). La distinction se marque encore mieux dans son épitaphe, où, après avoir rappelé ce qu'il avait été dans la société religieuse, on ajoute : « Et dans la République il fut candidat à la questure, préteur urbain, etc... (2). » Son éloge funèbre en vers, écrit au nom de sa femme, appuie davantage sur les mêmes idées; elle a dit ce que fut son mari dans la vie politique, puis elle ajoute : « Mais cela est peu de chose : pieux initié, tu gardais dans le secret de ton cœur les vérités apprises dans les saints mystères, tu adorais selon la science la multiple divinité des immortels, et tu as bien voulu t'associer ton épouse dans la communion des choses divines et humaines. Que dirai-je maintenant des honneurs, de la puissance, des joies du pouvoir si désirées des hommes? tu les considéras toujours comme viles et caduques, et tu ne te paras avec orgueil que

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1778.

(2) *Ibid.*, 1779.

des bandelettes sacrées des divins sacerdoces (1). » De telles paroles, écrites sur le monument funéraire d'un ancien proconsul d'Achaïe, d'un ancien préfet de Rome, d'un ancien préfet de prétoire, sont le symptôme d'une profonde révolution morale, menaçant l'idée que les anciens s'étaient formée du patriotisme. Bien rares étaient ceux qui, conformément aux préceptes des vieux Romains, et suivant l'exemple encore donné par Symmaque, s'abstenaient avec soin de toutes les dévotions « propres à troubler les âmes (2), » servaient avec un zèle exclusif les dieux officiels (3), et, comme autrefois, subordonnaient à l'État ce qu'il y a de plus libre et de plus personnel au monde, le sentiment religieux.

Tel est l'aspect offert par le paganisme au iv^e siècle. Il nous frappe plus peut-être qu'il ne frappait les hommes de ce temps-là. Pour se rendre compte de certaines transformations qui se sont opérées sur place, par le cours insensible des idées et du temps, sans brusque déchirement ni rupture éclatante, il est bon quelquefois de regarder à distance et d'entrevoir d'un peu loin la perspective. Aussi les ouvrages des contemporains ne laissent-ils pas tous apercevoir l'évolution subie par les idées religieuses. Certains écrivains ecclésiastiques combattent l'ancienne idolâtrie, les dieux grecs ou latins encensés au nom de l'État, comme si la vraie citadelle du paganisme était encore au Capitole; à peu près comme on a vu de modernes apologistes continuer à répondre aux objections des philosophes du siècle dernier, alors que depuis

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1779.

(2) Paul, *Sent.*, V, XXI, 2; cf. Modestin, au *Digeste*, XLVIII, XIX, 30.

(3) Cf. *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1698, 1699.

longtemps la libre-pensée avait passé outre, et mené le combat sur un autre terrain. Les malentendus de ce genre sont de toutes les époques. Cependant il n'est pas vrai que tous les champions de l'Église aient méconnu le mouvement qui entraînait les esprits. Saint Augustin, avec la souplesse de son génie, fait face tour à tour au passé et au présent : s'il devient contemporain d'Auguste pour réfuter la théologie de Varron, l'homme de son temps reparait quand il montre l'ignominie des mystères de Cybèle ou discute la mythologie bizarre des néoplatoniciens. De même Prudence, dans ses poèmes, attaque sans distinction tous les dieux du paganisme, mais ne décrit guère que les rites des religions orientales. Un demi-siècle avant le docteur et le poète, un homme d'une intelligence comme d'un talent très inférieurs avait plus exactement encore aperçu le changement de front accompli par le paganisme. On ne cite guère de Firmicus Maternus que les paroles emportées par lesquelles il essaya de pousser les fils de Constantin dans la voie d'une réaction religieuse plus violente que ne le permettaient la prudence politique et le respect des engagements (1); mais ce ne sont pas une ou deux pages seulement, c'est tout qui est à lire dans son traité *De l'erreur des religions profanes*. Ce livre n'est l'œuvre ni d'un profond penseur ni d'un grand écrivain, mais d'un témoin bien informé et très perspicace. Aristocrate lui-même (2) et connaissant bien les préférences des gens de son monde, le contemporain de Constance néglige ce qui n'a plus

(1) Firmicus Maternus, *De errore prof. relig.*, 28, 6; 29.

(2) Il est qualifié de *vir clarissimus* à la fin d'un des manuscrits de son livre; voir *Corpus script. eccles. lat.* de Vienne, t. II, p. 130, note.

qu'une vie d'emprunt pour aller droit aux cultes en vogue. Il dirige d'abord ses attaques contre les religions d'Isis, de Cybèle, de Virgo Caelestis et de Mithra, en qui il voit des personnifications de l'eau, de la terre, de l'air et du feu (1); puis il dénonce l'immoralité des mystères de Bacchus, de Cérès, d'Adonis, de Sabazius, des Cabires de Samothrace, auxquels se faisaient initier tant de païens illustres (2). A l'occasion il discute brièvement les dieux de la mythologie gréco-romaine, d'après le système d'Evhémère (3); mais il revient vite à ceux qui les ont réellement supplantés, et, dans des pages fort curieuses, nous révèle les formules (4), les symboles, les cérémonies des cultes mystérieux (5). Lui aussi, comme Prudence, oppose au « dieu né de la pierre (6) » des mystères mithriaques la pierre angulaire qui est le Christ. Le livre de Firmicus Maternus donne l'image de ce qu'était devenu le paganisme vers le milieu du iv^e siècle, non encore au terme, mais au courant de son évolution : en arrière, s'enfonçant progressivement dans l'oubli, les dieux auxquels s'adressent encore les hommages officiels, mais d'où la foi s'est retirée; sur le premier plan, les divinités redoutables et mystérieuses, appelées à se mêler de plus en plus et autour desquelles se concentrent déjà toutes les forces de l'erreur pour livrer la dernière bataille.

(1) Firmicus Maternus, 1-6.

(2) *Ibid.*, 7-11.

(3) *Ibid.*, 12-17.

(4) On remarquera que pas une de ces formules n'est en latin : toutes sont en grec, c'est-à-dire dans la langue de l'Orient romain.

(5) Firmicus Maternus, 18-27.

(6) Θεὸς ἐκ πέτρας.

CHAPITRE II

LA SITUATION MATÉRIELLE ET LÉGALE.

I. — Les lois de Constantin et de ses fils.

Quand, en 312, la bataille du pont Milvius eut donné la prépondérance politique à Constantin, champion déclaré du christianisme, la question des futures destinées du culte païen se posa aussitôt. La première réponse fut faite, dès l'année suivante, par l'édit de Milan. A vrai dire, elle n'était pas douteuse. Constantin, hier encore païen lui-même, bien que païen assez tiède, ne pouvait songer à proscrire le culte qu'il venait à peine d'abandonner. L'eût-il voulu, la force lui eût manqué pour le faire, tout victorieux qu'il était. Blessant dans leurs croyances, leurs sentiments et leurs habitudes les plus nombreux et les moins patients de ses sujets, il se fût heurté à une formidable opposition. Tout le fruit de sa victoire eût été compromis. Une seule solution était commandée à la fois par l'équité et par la prudence. On la trouve indiquée dès les premières paroles de l'édit de Milan. « La liberté de religion, y est-il dit, ne doit pas être contrainte, et il faut permettre à chacun d'obéir, dans les choses divines, au mouvement de sa conscience (1). » La plus grande partie de l'édit est con-

(1) Lactance, *De Mort. pers.*, 48; Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 5.

sacrée à transformer en loi de l'État cette sage maxime, et à en régler l'application pratique. Aucune des autres lois de Constantin dont on a conservé le texte n'est en contradiction avec les principes posés dans cet acte solennel. Même quand son autorité s'est affermie au point de pouvoir tout oser, on ne le voit pas essayer de sortir du cercle qu'il s'était alors tracé, et dans lequel il avait d'avance enfermé sa politique religieuse.

A y regarder de près, cependant, la situation est moins simple qu'elle ne paraît. Sans doute le paganisme n'est plus la religion exclusive, puisque la liberté de leur culte a été accordée aux chrétiens, en même temps qu'elle était garantie à tous : cependant, obligé de souffrir près de lui d'autres croyances, il demeure investi de grandes prérogatives. L'Empire romain a désormais deux religions, non seulement tolérées, mais protégées et officiellement reconnues : le paganisme conserve néanmoins une situation privilégiée, à laquelle nul autre culte ne saurait prétendre. L'empereur lui appartient, puisqu'il est de droit membre de tous les collèges sacerdotaux (1), et qu'en tête de ses titres officiels est celui de pontife suprême, *pontifex maximus*. Malgré son changement de croyance, Constantin n'hésita pas à le conserver. Il devint par là, comme l'avaient été ses prédécesseurs, comme ses successeurs le seront à son exemple (2), le chef de la religion romaine, ou plutôt de tout le paganisme (3). C'était pour l'ancien culte une

(1) Dion Cassius, LIII, 17. — Cf. Mommsen, *Römische Staatsrecht*, t. II, 2^e éd., p. 1047 et suiv.

(2) Zosime, IV, 36.

(3) Jurisdiction du *pontifex maximus* hors de l'Italie au IV^e siècle, Julien, *Ep.* 62, 63; même sur les cultes orientaux, *Ep.* 21.

force en apparence, puisqu'il paraissait s'imposer ainsi même à un prince animé de sentiments hostiles, et le retenir dans son orbite; en réalité, c'était plutôt une cause de faiblesse. Constantin, chrétien de cœur, a puse montrer pour l'Église un protecteur impérieux ou incommode, mais il demeura toujours sans juridiction sur elle : le titre d'évêque du dehors, qu'il lui plut un jour de se donner, n'était qu'une manifestation assez maladroite de son zèle, sans aucune signification précise (1). Il n'aurait pas eu le droit de nommer un acolyte ou un lecteur dans la dernière bourgade de son vaste empire (2). Au contraire, déserteur des dieux, il concourait à la nomination de leurs ministres (3), surveillait la conduite de ceux-ci (4), réglait leurs privilèges (5), fixait

(1) Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 24.

(2) L'opinion de Van Dale, d'après laquelle le souverain pontificat, possédé par Constantin et ses successeurs, leur donnait sur la religion chrétienne le même pouvoir que les empereurs païens avaient sur l'ancienne religion (*Diss. antiq.*, II, 1 et 2) n'est pas soutenable. Pour l'avoir émise, il fallait se faire une idée très erronée du *pontifex maximus*, président du collège des pontifes de Vesta : cet office absolument païen n'a pu conférer à son titulaire un droit quelconque au gouvernement de l'Église. On trouve dans l'opuscule de M. Aubé (*De Constantino imperatore pontifice maximo* (1861), et dans le livre de M. Bouché-Leclercq (*les Pontifes de l'ancienne Rome*, p. 406-407) une tendance à rajeunir la thèse de Van Dale; mais ces deux savants auteurs conviennent qu'aucun écrivain chrétien n'a donné à Constantin le titre de pontife, et que son immixtion fréquente dans les affaires ecclésiastiques était un abus de pouvoir.

(3) Pline, *Ep.*, IV, 8; X, 8; Tacite, *Ann.*, I, 3; *Hist.*, I, 77; Suétone, *Claudius*, 4; Dion Cassius, LV, 5; LVIII, 8; Capitolin, *M. Antonin. phil.*, 6, 3; Lampride, *Alex.*, 49; Julien, *Ep.* 21, 63; Orelli-Henzen, 6005, 6053, 6057.

(4) Tite-Live, XXII, 57; XXVII, 8; XXVIII, 11; XXXVII, 51; Valère Maxime, I, 1, 6; VI, 9, 3; Sénèque, *Controv.*, I, 2, 10; Aulu-Gelle, I, 12; IX, 11, 15; *Code Justinien*, V, xxvii, 1 (loi de 336); Julien, *Ep.* 49, 62, 63; fragment d'une lettre à un pontife, 10-14.

(5) *Code Théodosien*, XII, I, 21; v, 2.

les rites et les cérémonies (1), était juge suprême de tout le contentieux païen (2). Selon le mot d'un contemporain, la qualité de *pontifex maximus* lui donnait « le gouvernement des choses divines et humaines (3). » Qu'il se soit servi de ce pouvoir disciplinaire presque illimité dans un sens contraire aux intérêts du paganisme, cela n'est pas douteux. Il y opéra des réformes qui, sous couleur de l'épurer, avaient pour objet et eurent pour résultat de limiter son influence et, finalement, de l'affaiblir. Mais, en agissant de la sorte, Constantin sut très habilement se maintenir dans les attributions du pontificat. Si le culte des dieux eut à souffrir de ses mesures, et si, en attaquant la végétation parasite, la hache impériale et pontificale fit au tronc de nombreuses entailles, c'est que les abus qu'elle frappa étaient trop étroitement enlacés à celui-ci pour qu'on pût les retrancher sans l'atteindre et l'ébranler lui-même.

Constantin ne sortait pas de son rôle de pontife quand, en 319, il publiait un rescrit et un édit contre les abus de l'art divinatoire (4). En interdisant sous les peines les plus sévères l'entrée des demeures privées non seulement aux haruspices, mais encore aux prêtres des idoles, il avait soin de réserver à tous le droit de recourir à la divination publique. Prêtres et haruspices conservaient la faculté d'accomplir à la lumière du

(1) Suétone, *Aug.*, 31; Tacite, *Ann.*, III, 59; *Hist.*, II, 91.

(2) « *Maximus pontifex dicitur, quod maximus rerum, quæ ad sacra et religiones pertinent, iudex sit vindicque contumaciæ privatorum magistratuumque.* » Festus, *Ep.*, p. 126.

(3) « *Pontifex maximus... iudex atque arbiter habetur rerum divinatarum humanarumque.* » Festus, p. 185.

(4) *Code Théodosien*, IX, XVI, 1, 2.

jour, dans les temples ouverts, les rites divinatoires : il leur était seulement interdit de donner des consultations secrètes, qui eussent pu offrir un danger pour la tranquillité publique et pour la morale. Si quelque païen avait songé à se plaindre de ces prohibitions, Constantin lui eût facilement fermé la bouche en lui rappelant l'exemple de Tibère (1) et de Dioclétien (2), auteurs d'ordonnances analogues, ou même en citant la loi des douze Tables (3). Il y avait là, cependant, un coup indirect porté au paganisme, qui précisément à cette époque aimait à s'envelopper d'ombre et de mystère ; mais le coup était porté d'une main si fine et si sûre à la fois, que personne n'eût osé réclamer, de peur de se trahir.

Constantin s'efforçait d'adoucir par quelques réserves ce que ces mesures pouvaient avoir de pénible pour les tenants de l'ancien culte. Il déclare, en 321, n'impliquer dans aucune accusation les rites de l'haruspicine ayant pour but de guérir les maladies ou de protéger les récoltes (4). Une autre loi, relative à cette secrète et redoutable science, en contient même la reconnaissance officielle ; cependant, si on lit entre les lignes, on y retrouve surtout la volonté de tirer de l'ombre et d'exposer au grand jour les pratiques du paganisme, que la publicité seule pouvait rendre inoffensives. La foudre avait frappé l'un des amphithéâtres de Rome : Constantin déclare que les haruspices devront, quand un évé-

(1) Suétone, *Tiberius*, 63.

(2) *Code Justinien*, IX, VIII, 2.

(3) Paragraphe x.

(4) *Code Théodosien*, IX, XVI, 3. — Cf. Apulée, *Apol.* ; Columelle, *De cultu hortorum*, 341.

nement semblable se produira, interpréter le présage selon l'ancienne coutume (1), mais seront tenus d'envoyer directement leur consultation à l'empereur (2). C'était le meilleur moyen de supprimer les interprétations malveillantes et de surveiller de près les réponses des haruspices, qui, laissées sans contrôle, eussent pu devenir aux mains du parti païen une dangereuse arme de guerre (3). Mais, encore une fois, en agissant de la sorte, Constantin ne dépassait pas ses droits de pontife suprême, et ne fournissait aucun prétexte avouable aux plaintes des païens.

La conduite de Constantin après la défaite de Licinius prouve sa volonté de maintenir la liberté de conscience et de demeurer fidèle aux engagements de 313. J'ai raconté ailleurs (4) cette levée de boucliers du paganisme, la première des tentatives de réaction qui, à diverses reprises, durant le iv^e siècle, s'efforceront de détruire l'œuvre de pacification religieuse commencée par le vainqueur de Maxence. Je rappellerai seulement ici que, de 319 à 323, Licinius renouvela en Orient la persécution d'abord hypocrite, bientôt sanglante, et que, la guerre ayant éclaté entre lui et son puissant collègue, c'est entouré de prêtres et de magiciens, appuyé sur

(1) Cf. Orelli, *Inscr. rom.*, 2301; *Bull. della comm. archeol. com. di Roma*, 1890, p. 141.

(2) *Code Théodosien*, XVI, x, § 1.

(3) Dans la foudre frappant un édifice public, les païens voyaient une menace de tyrannie (Sénèque, *Quæst. nat.*, II, 49) ou au moins un avertissement des dieux se plaignant d'une négligence dans leur culte (Festus, éd. Muller, p. 245 a). La foudre, interprétée selon les règles de l'haruspicine, avait jadis annoncé la chute imminente de Domitien (Suétone, *Domit.*, 16).

(4) *La Persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église*, 2^e éd., t. II, p. 302-330.

tous les oracles subitement réveillés, et faisant porter sur le front des légions les images des dieux, qu'il marcha contre Constantin. Bien que contenus de près par la ferme main de celui-ci, les païens d'Occident eux-mêmes avaient senti, pendant la préparation de la guerre, renaître leurs espérances : on les avait vus, en certains lieux, reprendre l'offensive, et même contraindre par la violence des fidèles à faire acte d'idolâtrie : Constantin dut protéger, par une loi de 323 adressée au vicaire d'Italie, la liberté des consciences chrétiennes (1). Bientôt vainqueur en Orient, il prit les mesures nécessaires pour calmer l'effervescence religieuse dont cette partie de l'Empire venait d'être le théâtre : il y nomma dans la plupart des provinces des gouverneurs chrétiens, interdit aux magistrats païens laissés en fonctions d'offrir des sacrifices, défendit de consacrer aux dieux de nouvelles statues, et remit en vigueur les ordonnances sur la divination abrogées par Licinius (2). Il eût pu oser davantage, car le bruit s'était répandu d'une entière interdiction du culte des dieux (3), et beaucoup de païens, avec la souplesse de l'esprit asiatique, devançaient les lois attendues en embrassant la religion du vainqueur (4). Mais Constantin refusa d'abuser de la victoire. Il voulut au contraire rassurer ceux de ses sujets qui demeuraient attachés aux

(1) *Code Théodosien*, XVI, II, 5.

(2) Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 44-45. — Il est probable que les mesures de Licinius en faveur du culte païen sont visées dans les lois rescindant les actes faits par lui *contra jus* : voir *Code Théodosien*, XV, XIV, 1, 2, 3.

(3) Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 60.

(4) *Ibid.*, 18.

anciennes croyances. Dans ce but, il fit paraître une sorte d'édit, ou plutôt de proclamation, qui est peut-être l'écrit le plus singulier échappé à la plume d'un souverain. Mais l'étrangeté de sa forme ne diminue pas la portée de l'acte. A la suite d'effusions pieuses, de récits autobiographiques, on y lit, deux fois répétée, une nouvelle déclaration garantissant la liberté du culte païen, la conservation des temples, et interdisant de chercher querelle à personne à cause de ses opinions (1).

On ne saurait dire, cependant, qu'entre 313, date de l'édit de Milan, et 323, date de ce second édit, la situation respective des deux cultes n'ait pas changé. En ce temps, comme de nos jours, les événements marchaient vite, et dix années amenaient bien des transformations dans les idées et dans les faits. Il suffit de lire les deux textes pour mesurer la révolution accomplie. A Milan, Constantin emploie le style incolore et vague de la neutralité religieuse : aucune parole ne trahit son changement de croyances : tout au plus pourrait-on deviner le déiste, mais combien de païens instruits, à cette époque, cachaient le déisme sous la multitude des observations traditionnelles ! Maintenant, au contraire, c'est le chrétien qui parle, sans réticences et sans ambages, et si par prudence politique, par respect d'engagements anciens, peut-être même par humanité, il fait grâce au paganisme, les expressions employées indiquent bien que le souverain a cessé de tenir la balance égale entre les deux religions. Depuis plusieurs années celle-ci penchait, chaque jour plus visiblement, du côté du chris-

(1) Eusèbe, *De vita Constantini*, 47-60.

tianisme. Dès 319, dans ses ordonnances sur la divination, Constantin éprouve le besoin de rassurer les païens : « Vous qui pensez que cela convient, allez aux autels publics, et célébrez-y les solennités de votre religion ; car nous ne défendons pas d'accomplir à la clarté du jour les rites de l'ancienne observance (1). » Que l'on pèse bien les mots : ce sont encore les autels publics (*adite aras publicas*), mais c'est déjà l'ancienne observance (*præterita usurpatio*). On ne peut marquer plus clairement le caractère officiel conservé à côté de l'influence chaque jour décroissante et se perdant peu à peu dans le passé. Mais le langage va devenir plus net et plus dur. « Que ceux qui demeurent impliqués dans l'erreur de la gentilité, dit Constantin en 323, jouissent de la même paix et du même repos que les fidèles... Qu'ils conservent tant qu'ils voudront les temples du mensonge ; nous, nous gardons les splendides demeures de la vérité (2). » Et plus loin : « J'ai parlé plus longuement que le dessein de ma clémence ne l'exigeait, parce que je ne voulais rien dissimuler de ma foi, et aussi parce que plusieurs, me dit-on, assurent que les rites et les cérémonies de l'erreur et toute la puissance des ténèbres vont être entièrement abolis. C'est ce que j'aurais certainement conseillé à tous les hommes ; mais, pour leur malheur, l'obstination de l'erreur est encore trop enracinée dans l'âme de quelques-uns (3). »

Platon conseille quelque part aux Grecs de traiter leurs esclaves avec douceur et mépris : Constantin sem-

(1) *Code Théodosien*, IX, xvi, 2.

(2) Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 56.

(3) *Ibid.*, 60.

ble avoir pris désormais ces paroles pour règle de ses rapports avec les païens. Il laisse apercevoir une pitié dédaigneuse pour les âmes demeurées « esclaves de l'erreur, » met dans un méprisant parallèle « les temples du mensonge » et « la splendide demeure de la vérité, » et manifeste son horreur pour « la puissance des ténèbres. » Mais la liberté, même octroyée de cette façon, était un don précieux pour le paganisme vaincu : laissé en possession de ses sanctuaires, il se consolait aisément des amères paroles qui lui en garantissaient la jouissance. Les anciens paraissent n'avoir pas eu, en ces matières, toutes nos délicatesses : ils étaient reconnaissants à un vainqueur qui se contentait de les outrager.

Constantin ne s'en faisait pas faute. Dans une autre composition, non moins étrange que l'édit de 323, mais de style analogue et de même esprit, il se laisse aller encore une fois à ses instincts de prédicateur et de controversiste. C'est un discours ou plutôt un long traité lu « devant l'assemblée des saints (1). » Ce titre semble lui donner pour date 325, et pour auditeurs les Pères du concile de Nicée (2). Constantin y confirme la liberté promise au culte païen, mais il le fait en termes tout à fait blessants. « Allez, impies, s'écrie-t-il, puisqu'on vous le permet, et, profitant de l'impunité qui vous est laissée, allez librement et aux immolations des victimes, et aux festins ; mêlez ensemble les fêtes et les orgies ; livrez-vous

(1) *Oratio Constantini ad sanctorum cœtum*; dans Migne, *Patrol. græc.*, t. XX, col. 1233-1315.

(2) Cf. A. de Broglie, *l'Église et l'Empire romain au IV^e siècle*, t. II, p. 78. Cependant, d'autres circonstances ont fait hésiter sur la date de ce discours. Tous les persécuteurs y sont nommés, mais il n'est pas question de Licinius. Le discours serait-il antérieur à 323? J'ai peine à le croire,

au plaisir et à la débauche sous prétexte de piété; offrez vos sacrifices, ou plutôt contentez vos passions (1). » Quelques années plus tard, — à une date incertaine, mais qui ne peut être antérieure à 327 (2), — autorisant la construction d'un temple en l'honneur de sa famille (3), temple sans idoles, autour duquel se donneront des jeux annuels, Constantin se sert d'expressions qui laissent voir toute son aversion pour l'ancien culte. « Nous mettons, dit-il, cette condition, que le temple consacré sous notre nom ne sera jamais souillé par les fraudes d'une contagieuse superstition, » *ne ædis nostro nomine dedicata contagiosæ superstitionis fraudibus polluat* (4).

Les sentiments personnels de Constantin ne s'exprimaient pas seulement par des paroles : ils furent manifestés par divers actes. Dès 313, il refuse de célébrer les jeux séculaires (5); en 326, il s'abstient de prendre part

car avant cette époque Constantin ne me paraît pas avoir encore pris les habitudes de pensée et de parole, l'ardeur de controverse, qui se montrent ici à chaque page. On pourrait attribuer ce discours à la fin du règne : Eusèbe le rapporte parmi les événements qui semblent appartenir aux années 333 et 334; « mais, dit Tillemont, il met en cet endroit quantité de choses qui regardent plutôt la vie de Constantin en général qu'aucune année particulière, et il ne parle de ce discours que par occasion, afin de donner un exemple du zèle de ce prince pour la conversion des païens. » *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 647, note XLVIII sur Constantin.

(1) *Oratio Constantini ad sanctorum cœtum*, 11.

(2) Crispus, mis à mort en 326, n'est pas nommé dans le préambule du décret, tandis que ses trois frères du second lit, Constantin le jeune, Constance et Constant, y sont nommés à la suite de leur père.

(3) A Hispellum (Spello), en Ombrie.

(4) Orelli-Henzen, 5580; Wilmanns, *Exempla inscr. lat.*, 2843. — Sur le sens de cette phrase, voir *la Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. I, p. 230, note 2; et Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 297-298.

(5) Zosime, II, 7.

aux cérémonies de l'ordre équestre au Capitole (1); il interdit d'exposer, selon l'usage, son portrait dans les temples (2). Cependant, quel que fût le langage, quels que fussent même les actes de l'empereur, et si énorme qu'ait été la perte d'influence subie par le paganisme, sa situation légale et matérielle n'était pas sensiblement altérée à la fin du règne de Constantin.

Les mesures prises par celui-ci, en certaines circonstances, contre les temples n'excédaient pas ses droits ou même ses devoirs de pontife suprême : et sans doute les païens éclairés l'approuvaient de supprimer en Égypte un culte infâme, célébré par des prêtres androgynes (3), de fermer ou de démolir, en Phénicie, des temples de Vénus où se pratiquait encore la prostitution sacrée (4), en Cilicie un temple d'Esculape exploité, aux dépens de la santé publique, par des charlatans (5). Le sénat romain n'avait pas fait autrement quand il avait interdit, quatre-vingt-six ans avant l'ère chrétienne, la célébration des bacchanales (6); ni, un siècle plus tard, Tibère quand il avait fait raser, à Rome, le temple d'Isis et jeter dans le Tibre la statue de la déesse, à cause des fraudes et des actes d'immoralité dont son culte était devenu le prétexte (7). Les seules violences illégales dont quelques temples aient eu à souffrir sous Constantin (8)

(1) Aurelius Victor, *Ep.*, 41; Zosime, II, 29.

(2) Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 16.

(3) *Ibid.*, IV, 25.

(4) *Ibid.*, III, 55, 58; et *Præparatio evangelica*, IV, 16. Cf. Socrate, *Hist. Eccl.*, I, 18; Sozomène, *Hist. Eccl.*, I, 8; V, 10.

(5) Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 57.

(6) Tite-Live, XXXIX, 8-19.

(7) Josèphe, *De bello judaico*, XVIII, 3. Voir cependant Lafaye, *Hist. du culte des divinités d'Alexandrie*, p. 53-55.

(8) Il faut encore citer cependant la démolition du temple de Vénus

sont dues à son désir de décorer magnifiquement Constantinople, la nouvelle capitale de l'Empire : il ravit à divers sanctuaires de Grèce et d'Asie des statues admirables, de précieux objets d'art (1) : ce sont là « jeux de prince, » et personne ne les a jugés plus sévèrement que saint Jérôme se plaignant que Constantin eût « paré sa ville par la nudité de presque toutes les autres (2) : » mais on ne saurait voir une persécution du culte païen dans des actes d'expropriation qui atteignaient les cités aussi bien que les temples. Tout au plus la défaveur pour ceux-ci paraît-elle dans une loi de 326 commandant aux gouverneurs de surseoir à toute construction nouvelle avant d'avoir achevé les édifices commencés : « excepté les temples, » dit la loi, qui permet ainsi de laisser inachevés ceux dont l'autorité publique avait, à une époque antérieure, entrepris la construction (3). Mais l'empereur pouvait aisément justifier cette exception par des motifs d'utilité générale et d'économie.

En fait comme en droit, le culte païen demeure intact. Les prêtres restent en possession de leurs charges et de leurs revenus : les temples gardent leurs biens. Nous avons vu le collège des haruspices confirmé dans ses fonctions. Une loi rendue après la mort de Constantin, mais relative à des faits de 333, montre, à cette époque,

élevé par Hadrien au-dessus du saint Sépulcre ; mais en agissant ainsi, Constantin faisait cesser une odieuse profanation. Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 25.

(1) Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 49 ; Socrate, I, 16 ; Sozomène, II, 5 ; Zosime, II, 30. — Cf. mon livre sur *l'Art païen sous les empereurs chrétiens*, ch. VIII, p. 173 et suiv.

(2) Saint Jérôme, *Chron.*, olymp. 278.

(3) Il faut citer textuellement cette loi, car sa signification a été contestée. « Provinciarum iudices commoneri præcipimus ut nihil se novi ope-

celui des pontifes en possession de ses anciens droits sur les sépultures (1). Des lois augmentent même les privilèges des prêtres chargés de célébrer au nom des provinces ou des villes le culte de Rome et de l'empereur (2) : culte devenu presque entièrement civil, et qui finit par se résumer dans la pompe puérile des jeux, en même temps que dans les assemblées plus sérieuses de délégués provinciaux (3).

On peut se demander, cependant, si dans ses dernières années Constantin ne se décida pas à porter atteinte à la liberté de l'ancien culte. Quatre ans avant sa mort, sous le consulat de Dalmace et de Zénophile, les tombes païennes furent exposées à de nombreuses profanations : des magistrats mêmes firent renverser, en divers lieux, les édifices qui abritaient les cendres des morts (4) : comme ces édifices étaient parfois très vastes, de véritables tem-

ris ordinari ante debere cognoscant, quam ea compleverint quæ a decessoribus inchoata sunt : exceptis duntaxat templorum ædificationibus. » *Code Théodosien*, XV, 1, 3. Entendue littéralement, la phrase est amphibologique. On peut y voir une exception en faveur des temples, dont la construction pourra être entreprise même si les autres ouvrages en train ne sont pas achevés ; ou au contraire une exception encore, mais défavorable, permettant de laisser inachevés les temples pour entreprendre des constructions nouvelles. Ce dernier sens me paraît seul conforme aux sentiments manifestés par Constantin à l'époque où fut rendue cette loi. Il n'est pas vraisemblable qu'il ait, en 326, accordé un privilège aux seuls édifices qu'il qualifie si durement, dans l'édit de 323, de « temples du mensonge, » et autorisé les magistrats à négliger l'achèvement de toutes les constructions utiles pour en bâtir de nouveaux.

(1) *Code Théodosien*, IX, XVII, 2.

(2) *Code Théodosien*, XII, 1, 21 ; V, 2 ; *Code Justinien*, V, XXVII, 1.

(3) Cf. De Rossi, *Bull. di archeologia cristiana*, 1866, p. 55 ; 1878, p. 31 et suiv. ; Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 290-300.

(4) *Code Théodosien*, IX, XVII, 2.

ples élevés aux dieux Mânes (1), il ne serait point impossible que ces faits se soient rattachés à un violent mouvement d'opinion, excité dans le peuple ignorant ou fanatique par une loi de proscription de l'idolâtrie. L'indulgence avec laquelle furent punis, quelques années plus tard, ces actes ordinairement réprimés avec une extrême sévérité, porterait à le croire (2). Ainsi s'expliqueraient divers textes d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, attribuant à Constantin une interdiction générale du paganisme et la démolition de nombreux temples (3); textes difficiles à concilier avec la législation de ce prince, telle qu'elle est sous nos yeux, mais très clairs si on les rapporte à une loi de la fin de son règne, qui ne se retrouve pas, au moins en propres termes, dans les codes.

La transformation survenue, dès l'avènement de Constance, dans la politique religieuse des empereurs chrétiens donne à cette hypothèse quelque vraisemblance. En 341, trois ans après être montés sur le trône, Constance et son frère Constant promulguent une loi prohibant les sacrifices. C'est une vraie déclaration de guerre à l'ancien culte. Cette loi doit être citée dans son texte, car elle fait allusion à une prescription antérieure de Constantin, dans laquelle il est permis de voir la preuve du changement d'idées qui, tout à la fin de sa vie, aurait

(1) Une loi de 357 donne encore aux tombeaux le titre d'*œdificia Marnium*. *Code Théodosien*, IX, xvii, 4.

(2) La loi de 349 (*Code Théodosien*, IX, xvii, 2) a pour objet de transformer en amende la peine capitale encourue par ceux qui ont profané les tombeaux en 333.

(3) Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 45; Socrate, I, 18; Sozomène, I, 8; Théodoret, I, 1; Orose, VII, 28.

préparé l'abrogation des dispositions libérales de l'édit de Milan, si souvent rappelées cependant, sous diverses formes, durant son long règne. « Que la superstition cesse, disent les deux nouveaux empereurs, que la folie des sacrifices soit abolie. Car si quelqu'un, contrevenant à la loi de notre divin père et à ce commandement de notre clémence, ose célébrer des sacrifices, que le châ-timent mérité le frappe d'après la présente sentence (1). »

Cette loi, telle que nous la possédons, semble dépourvue de sanction; mais une ordonnance postérieure apporte celle-ci, précise et terrible. Ce ne sera pas moins que la confiscation et la mort : la même peine atteindra les gouverneurs de provinces qui auront négligé de sévir. « Il nous a plu, dit la loi, d'ordonner la fermeture des temples dans tous les lieux et dans toutes les villes, afin que l'interdiction d'y entrer ne laisse plus à ces perdus (2) l'occasion de pécher. Nous voulons aussi que tous s'abstiennent des sacrifices (3). » Quelques années plus tard, en 356, la peine capitale est encore annoncée à quiconque ose offrir des sacrifices ou adorer des idoles. Cette nouvelle loi porte les signatures réunies de l'Auguste Constance et du César Julien (4).

« Toute superstition doit être renversée de fond en comble, » écrivent les empereurs dans une autre loi (5) :

(1) *Code Théodosien*, XVI, x, 2.

(2) « Perditis. »

(3) *Code Théodosien*, XVI, x, 4. La loi porte la date de 346; mais celle-ci est contestée par Godefroy, qui propose 353. Voir la note d'Hænel, dans son édition du *Code Théodosien*, Bonn, 1842.

(4) *Code Théodosien*, XVI, x, 6.

(5) *Code Théodosien*, XVI, x, 3. Cette loi porte dans les manuscrits la date de 346; Godefroy la corrige en 342, parce que Catulinus, préfet de Rome, à qui la loi est adressée, gèra cette magistrature en 342-344, non en 346.

mais celle-ci pose en même temps un principe de conservation, destiné à préserver la parure architecturale de l'Empire contre les excès d'une réaction trop violente. « Nous voulons cependant, ajoutent-ils, que les constructions des temples, situées en dehors des murs, demeurent intactes et à l'abri de toute dégradation. Car, comme de quelques-uns d'entre eux divers spectacles tirent leur origine, il ne convient pas de renverser des édifices auxquels sont depuis longtemps attachés les plaisirs du peuple romain. » Un grand nombre de temples sont ainsi garantis par la loi elle-même et déclarés « intangibles : » ce sont, à Rome, les plus célèbres et les plus beaux, et probablement aussi ceux qui, dans la plupart des provinces et dans un grand nombre de villes, servaient de centre au culte de Rome et d'Auguste. La précaution, du reste, est prématurée, car aucune loi n'a commandé de détruire les temples : le seul ordre donné par les empereurs a été de les rendre inaccessibles en les fermant (1).

Constantin avait limité l'exercice de la divination; Constance, qui, par défiance politique, redoutait plus encore que son père cette dangereuse science, dirigea contre elle plusieurs lois, dont l'une, signée aussi du César Julien, poursuit jusque dans les palais impériaux, jusque dans l'entourage le plus intime des souverains (2), quiconque pratiquerait les arts magiques. Dans un lan-

(1) Sozomène dit cependant (*Hist. eccl.*, III, 17) que Constance donna quelques temples ainsi fermés à des églises qui avaient besoin de terrain ou de matériaux. Mais il se peut que ces temples aient appartenu à des villes dont les habitants s'étaient faits chrétiens, et avaient voté la destruction des sanctuaires idolâtriques, comme il arriva plus d'une fois en Orient.

(2) « In comitatu meo vel Cæsaris. »

gage habilement calculé, les sorciers, les Chaldéens, les mages sont nommés pêle-mêle avec les augures et les haruspices (1). Rien n'indique cependant que Constance ait enlevé à l'haruspicine officielle la place que Constantin lui avait laissée. Il ne toucha certainement pas au collège des augures, composé des plus grands personnages de Rome (2). Ce qu'il voulut atteindre, ce furent les augures privés, gens de peu d'importance et de considération, ayant le nom seul en commun avec les augures publics (3); ce furent les augures volontaires (4), étrangers à tout collège reconnu (5); ce fut aussi, comme son père, l'exercice particulier et secret de l'haruspicine. Mais si la distinction exista certainement en fait, elle ne se rencontre pas dans la loi, rédigée de manière à jeter la défaveur sur toute interrogation de l'avenir, quelle que fût la dignité des hommes qui s'y livraient (6). Pour les uns,

(1) *Code Théodosien*, IX, xvi, 4, 5, 6 (années 357 et 358).

(2) Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 383. Les inscriptions nomment des augures en 315, 340, 343, 355, 376, 377, 387, 390; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 503, 504, 511, 1690, 1695, 1700, 1778, 5061.

(3) Cicéron, *De Divinatione*, I, 58.

(4) *Ibid.*, et Caton, *De re rusticâ*, 5.

(5) Sur le collège des haruspices à Rome, Marquardt, *loc. cit.*, p. 598; sur les collèges municipaux, *ibid.*, et *Bull. della comm. arch. com. di Roma*, 1890, p. 141.

(6) Plus d'une fois, dans les siècles précédents, les autorités romaines avaient proscrit les hommes adonnés à la divination illicite ou à la sorcellerie (Valère Maxime, I, 3, 3; Dion Cassius, XLIX, 43; LVI, 25; LXV 1; LXVI, 9; Tacite, *Ann.*, II, 32; XII, 52; Suétone, *Vitellius*, 14; Tertullien, *De idololatria*, 9; Ulpien, *De officio proconsulis*, VII). Mais c'est toujours par les noms de *Chaldæi*, *mathematici*, *vaticinatores*, γόηται, qu'ils sont désignés, non par ceux d'*augures* et d'*haruspices*. De même dans les procès de sorcellerie racontés par les historiens romains, il n'est question que de *magi*, *Chaldæi*, *mathematici* (Tacite, *Ann.*, II, 27; III, 22; XII, 22, 52; XVI, 14). La seule exception qu'on puisse signaler est une sentence de Paul, indiquant la peine de mort pour quicon-

c'était un coup direct; pour d'autres c'était au moins une menace, si lointaine que fût l'époque où elle se réaliserait.

II. — Le paganisme en Italie.

Telle était la situation légale du culte païen, quand s'acheva le règne de Constance. L'ordre a été donné de fermer les temples; les sacrifices sont interdits sous les peines les plus sévères; le trouble est jeté dans une partie du clergé idolâtre par la prohibition des pratiques divinatoires. Il semble que la destruction soit consommée, et que de l'ancien culte ne restent plus que des ruines. Cette impression se modifiera si l'on fait attention à toute une catégorie de lois romaines, dans laquelle rentrent précisément celles que nous venons d'analyser.

« C'est étonnant, a dit un moraliste, ce que ne peuvent pas ceux qui peuvent tout. » Nulle part, peut-être, autant que dans l'œuvre législative des empereurs ne se montre cette impuissance du pouvoir absolu. Quand il touche à l'ordre civil, à l'état des propriétés et des personnes, le droit romain se développe avec une précision, une rigueur admirables. Il pose brièvement les règles : la loi est obéie dès qu'elle a parlé. Il en va tout autrement des réformes religieuses ou sociales. On voit alors le législateur obligé de se répéter souvent : ses paroles se perdent dans l'air, ou ne produisent que des résultats

que aura consulté sur le salut du prince ou le sort de la république *mathematicos, hariolos, haruspices, vaticinatores* (Paul, *Sent.*, V, 21, § 93); mais il faut remarquer que cette sentence n'est pas dirigée contre les devins eux-mêmes, mais contre ceux-là seulement qui les interrogent sur des secrets d'État. Ici même, le nom respecté des augures n'est pas joint à l'énumération.

sans durée. Qu'on parcoure les lois rendues par les empereurs du premier au troisième siècle en faveur des esclaves : toutes répriment les mêmes abus, reproduisent les mêmes dispositions : c'est que l'une après l'autre a été abrogée par désuétude, par non-usage (1). Il en sera de même des efforts des princes chrétiens pour abolir les combats de gladiateurs. Constantin les interdit absolument (2) : Constance se borne à en parler avec mépris (3). On les voit en activité pendant tout le quatrième siècle : ils font partie des fêtes officielles (4) : des magistrats comme Symmaque versent encore pour les plaisirs du peuple le sang humain dans le Colisée. Il faudra le dévouement d'un moine pour mettre fin à ces criminelles tueries au commencement du siècle suivant. Les tentatives des empereurs pour supprimer légalement l'idolâtrie n'auront pas un succès plus rapide. Des lois se suivent contre elle, rappelant d'autres lois inobservées : elles condamnent les délinquants à des peines terribles, que l'histoire ne montre pas une seule fois appliquées : la violence même des expressions employées par le législateur les fait ressembler à de vaines menaces ou à d'impuissantes injures. D'un calme bien différent est le langage d'un souverain qui se sent obéi.

Si les récits des contemporains et surtout les inscriptions venaient à disparaître, la chute de l'ancien culte paraîtrait fort simple. On lirait les dates des diverses

(1) Voir les textes cités dans mon livre sur *les Esclaves chrétiens*, 3^e éd., p. 113-114.

(2) *Code Théodosien*, XV, XII, 1.

(3) *Code Théodosien*, XV, XII, 2.

(4) Avec l'autorisation de Constantin lui-même; inscription de Spello, Orelli-Henzen, 5580; Wilmanns, 2843.

lois qui l'ont proscrit, et (tout en s'étonnant peut-être de leur fréquente répétition) on pourrait fixer avec certitude l'époque où il a disparu sur toute la surface du monde romain. Bien différent, et surtout bien moins uniforme, est le spectacle offert par l'histoire et par les monuments épigraphiques. A l'heure où nous nous figurions les temples clos et déserts, nous y voyons fumer l'encens; quand le culte païen semble partout aboli, nous voyons se déployer sans obstacle, en beaucoup de lieux, la pompe de ses cérémonies : nous lisons sur les édifices élevés par des personnages politiques, ou sur les bases des statues érigées en leur honneur, les titres des pontificats dont ils se parent avec orgueil; nous constatons que l'ancien culte, frappé à plusieurs reprises, est encore debout, et même n'a point perdu partout l'apparence ou les prérogatives d'une religion officielle. Ces faits démontrent ce qui a été dit de l'impuissance au moins relative de toute une catégorie de lois; ils font de plus ressortir le peu d'énergie et de suite que mirent les empereurs dans la répression de l'idolâtrie; probablement aussi ils dénotent la volonté des princes chrétiens de ne se laisser entraîner à aucune mesure qui rappellerait, en sens inverse, les anciennes persécutions et en paraîtrait la revanche. Les édits ou rescrits dont les recueils juridiques ont conservé la trace sont donc, en fait, moins des actes proprement dits que des manifestations d'idées et de sentiments. Pour la victoire de la religion embrasée par eux, les princes eux-mêmes attendent beaucoup plus du progrès des mœurs, de la volonté des peuples, que de l'intervention des magistrats. Au iv^e siècle, la destruction du paganisme fut surtout une affaire locale : les lois qui le proscrivaient se trouvèrent exécutées

naturellement, et presque sans secousse, dans les provinces ou dans les villes dont la population était devenue chrétienne; elles demeurèrent sans force là où les habitants restaient fidèles au paganisme, et l'on eut quelquefois le spectacle de cités voisines, dont l'une renversait ses temples, tandis que l'autre continuait à les entourer de respect et d'honneur.

Ce spectacle, ce ne sont pas seulement deux cités voisines qui l'offrirent; à regarder les choses d'une manière générale, il est donné par les deux moitiés de l'Empire, dont la distinction, sensible à toutes les époques, était devenue beaucoup plus marquée depuis que Dioclétien avait divisé le monde romain, et surtout depuis que Constantin avait fondé près du Bosphore une seconde capitale. A partir de ce moment, l'Occident gravite autour de Rome, l'Orient autour de Constantinople; et comme l'une de ces villes est le sanctuaire par excellence du paganisme officiel, tandis que l'autre se glorifie de n'avoir pas vu la fumée des sacrifices et d'arborer la croix au sommet de son Capitole, la résistance païenne semble concentrée autour de la première; dans les pays soumis à l'influence de la seconde la propagande chrétienne a rencontré beaucoup moins d'obstacles et remporté de plus faciles victoires.

On peut se demander si, vers le milieu du iv^e siècle, les païens avaient encore la majorité dans le sénat de Rome. Le contraire est à peu près certain (1); mais, ce qui est sûr, c'est que, même inférieurs en nombre, ils y gardaient presque toute l'influence. Les sénateurs chrétiens, fussent-ils investis de grandes charges ou

(1) Saint Ambroise, *Ep.* 17.

ornés d'une longue suite d'aïeux, faisaient médiocre figure à côté de leurs collègues païens. Ceux-ci continuaient à se partager presque héréditairement (1) les titres sacerdotaux et les gros revenus qui y étaient attachés, car les lois dirigées contre les temples et les sacrifices n'avaient rien changé, sur tous les autres points, à l'organisation et au personnel de l'ancien culte. De là découlaient, pour l'aristocratie païenne, des avantages de plusieurs sortes : honneurs, profits, puissance. Le chrétien pourra devenir préfet ou consul, mais à la liste de ses magistratures ne s'ajouteront pas ces titres d'augure, de quindécemvir, de pontife, de flamine, qui, même aujourd'hui, donnent un si grand caractère aux inscriptions antiques où nous les rencontrons, et qui étaient alors comme un second brevet de noblesse (2). Il verra ses adversaires jouir de l'influence que leur assurent l'administration des biens des temples, la dispensation de leurs revenus, la dévouée et remuante clientèle des ministres inférieurs des dieux, des innombrables parasites du culte païen (3). Il ne pourra même prétendre à certaines juridictions d'un ordre spécial, comme est, par exemple, la surintendance des sépultures, maintenue par les empereurs chrétiens au collège des pontifes, et très importante à Rome, où l'on a au plus haut degré la religion des tombeaux (4). Beaucoup des choses qui rehaussent aux yeux du vulgaire l'im-

(1) Seeke, *Symmachus*, p. LXXXVI.

(2) « Nobilibus sacerdotia. » Symmaque, *Ep.*, X, 3. Cf. Tacite, *Hist.*, I, 77 : « pontificatus auguratusque honoratis jam senibus annulum dignitatis addidit ; » et Suétone, *Vitellius*, 5 : « non solum honoribus, verum et sacerdotiis amplissimis auctus. »

(3) Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 217-220.

(4) Voir *Code Théodosien*, IX, XVII, 2, § 1 (loi de 349).

portance personnelle, et souvent y suppléent, lui échapperont; à ses collègues païens les particularités de costume, de cortège, de préséance, qui distinguent encore les titulaires des grandes charges sacerdotales (1); à eux aussi, adeptes pour la plupart des cultes orientaux, la mystérieuse auréole de l'hiérophante ou de l'initié. Devant « ces lumières du sénat, » comme les appelle un poète chrétien (2), devant ces rivaux auxquels, selon l'expression d'un autre contemporain, « d'immenses privilèges et d'énormes profits » assurent la prépondérance (3), le noble disciple de l'Évangile se sent isolé, presque amoindri. L'opinion publique le connaît à peine; saint Augustin a pu écrire que, sous Constance, « presque toute la noblesse de Rome » adorait les idoles (4). L'expression dépasse la réalité des faits, mais exprime bien les apparences; Prudence aussi, voulant désigner l'aristocratie païenne, emploie sans épithète le mot *nobilitas*, comme s'il n'y avait pas de nobles chrétiens (5).

L'importance, la cohésion et la ténacité du patriciat païen font illusion sur le nombre de ses membres. Cette illusion, Constance lui-même la partagea dès son pre-

(1) Marquardt, ouvrage cité, p. 216.

(2) Ipsa et senatus lumina,
Quondam Luperi et Flamines.
Prudence, *Peri Steph.*, II, 517.

(3) « Privilegia maxima, lucra ingentia. » Saint Ambroise, *Ep.* 18. Cf. Suétone, *Aug.*, 31 : « Sacerdotum dignitatem et commoda. » Voir Mommsen, *Römische Staatsrecht*, t. II, 2^e éd., p. 62 et suiv.

(4) « Venerator idolorum, sacrorumque sacrilegorum particeps, quibus tunc tota fere romana nobilitas spectabat. » Saint Augustin, *Confess.*, VIII, 2. Il écrit cette phrase en racontant la conversion du rhéteur Victorinus, arrivée vers 361.

(5) Prudence, *Contra Symmachum*, I, 508.

mier contact avec lui. En 357, un an après avoir interdit les sacrifices sous peine de mort, il vint à Rome. Entré en triomphateur, il prit bientôt des allures plus simples, et visita en touriste la ville, qu'il ne connaissait pas. Tous les monuments excitèrent son enthousiasme. Il les proclamait l'un après l'autre plus beaux que ce qu'il avait encore vu. Les temples mêmes trouvèrent grâce à ses yeux. « Suivant, dit le païen Symmaque, à travers les rues de Rome le sénat charmé, il considéra les sanctuaires d'un œil tranquille, lut les noms des dieux inscrits sur leurs frontons, s'informa de l'origine de ces édifices, et témoigna de son admiration pour les architectes qui les avaient élevés (1). » On cite, parmi les temples qu'il admira le plus, la masse arrondie du Panthéon, qui lui parut une merveille. Il vit aussi avec beaucoup d'intérêt le double sanctuaire de Vénus et Rome, œuvre de l'empereur Hadrien. « Celui de Jupiter Tarpéien lui sembla l'emporter sur le reste autant que les choses divines l'emportent sur les choses humaines (2). » Une seule fois le chrétien marqua ses réserves; avant de prendre la parole devant le sénat, Constance fit enlever de la curie l'autel de la Victoire, sur lequel, au commencement de chaque séance, les sénateurs païens faisaient fumer l'encens (3). Mais, si un scrupule personnel ne lui permit pas d'être témoin d'un acte d'idolâtrie, il ne songea pas à faire observer à Rome les lois qu'il venait de porter contre l'ancien culte. « Il conserva celui-ci à l'Empire, écrit encore

(1) Symmaque, *Ep.*, X, 3.

(2) Ammien Marcellin, XVI, 10.

(3) Saint Ambroise, *Ep.* 18.

Symmaque, bien qu'il suivit lui-même une autre religion (1). » On le vit même accomplir fidèlement, à la demande de l'aristocratie, ses devoirs de pontife suprême. « Il respecta les privilèges des vierges de Vesta, il nomma les nobles aux sacerdoces, et ne refusa pas de subvenir aux frais des cérémonies romaines (2). » Rien ne fut changé dans la ville éternelle : deux ans après la visite de Constance, le préfet de Rome, Tertullus, effrayé par une sédition populaire, offre un sacrifice dans le temple des Castors à Ostie, afin d'obtenir des dieux la prompte arrivée de la flotte chargée du blé d'Afrique (3).

Le temple des Castors était un de ceux auxquels s'appliquait la loi de Constance sur la conservation des sanctuaires païens qui avaient été l'origine de quelques-uns des spectacles chers au peuple romain (4). Là se donnaient, le 27 janvier, des jeux en l'honneur des dieux jumeaux Castor et Pollux; jusqu'au milieu du v^e siècle le peuple se portera en foule de Rome à Ostie pour y assister (5). Mais l'épisode de Tertullus montre que le temple des Castors ne servait pas seulement, en 359, de prétexte à des jeux; il était demeuré ouvert, et l'on y offrait des sacrifices. Probablement en était-il de même des autres temples qui, à Rome, rappelaient l'institution de réjouissances annuelles.

(1) Symmaque, *Ep.*, X, 3.

(2) *Ibid.*

(3) Ammien Marcellin, XIX, 10.

(4) *Code Théodosien*, XVI, x, 3.

(5) Les jeux en l'honneur des Castors se célébraient encore à Ostie en 448; ils sont marqués dans le calendrier de Polemius Silvius, qui est de cette année. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, p. 335.

Ces temples étaient très nombreux au milieu du iv^e siècle, si l'on en juge par la liste des fêtes encore célébrées. Elle se trouve dans le calendrier mis en tête d'un recueil chronographique, dont la première édition est de 354. Tous les jeux d'origine païenne y sont soigneusement marqués : fêtes en l'honneur des lares de quartier (*compitalia*), de la déesse des accouchements (*carmentalia*), des grands et des petits dieux, tels que Janus, Jupiter, Apollon, Mars, Neptune, Vulcain, Esculape, Hercule, Cérès, Junon, Diane, Vénus, Flore, les Dioscures, Quirinus, le Soleil et la Lune, les Génies, les Muses, l'Honneur, la Santé; fêtes plus récentes des divinités orientales, comme Isis ou Sérapis; phases diverses des solennités en l'honneur de la Mère des dieux; le cycle s'achève, le 25 décembre, par l'anniversaire de Mithra, *natalis invicti* (1).

L'illustrateur et probablement le compilateur du recueil de 354 est le célèbre graveur Philocalus, le même qui reproduisit sur le marbre les inscriptions composées par le pape Damase en l'honneur des martyrs (2). C'était un fervent chrétien (3). Peut-être est-ce un scrupule

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 334 et suiv.

(2) De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 120-121; t. II, p. 195-201; *Bull. di archeologia cristiana*, 1884-1885, p. 20-21. Cf. ma *Rome souterraine*, p. 25, 251.

(3) En signant de son nom la gravure de l'inscription composée par saint Damase en l'honneur du pape Eusèbe, Philocalus se dit *Damasi papæ cultor atque amator* (*Roma sotterranea*, t. II, pl. III, IV; *Rome souterraine*, pl. XII). — Outre le calendrier profane dont nous parlons, des fastes consulaires, une liste des préfets de Rome, une notice des régions de Rome, le recueil de 354 contient, dans sa première partie, une table pascale, deux listes d'anniversaires de papes et de martyrs, et un catalogue des papes; dans sa seconde partie la *Chronique* du docteur chrétien Hippolyte. Aussi M. de Rossi l'appelle-t-il un almanach chrétien (*Roma sotterranea*, t. I, p. 116), et M. l'abbé Duchesne le définit-il « une

pule religieux qui lui fit effacer du calendrier toute trace des jours fastes et néfastes (consacrés aux dieux), et indiquer les fêtes antiques simplement comme jours fériés ou affectés à la célébration des jeux, sans aucune mention de sacrifices. Mais il est impossible de croire que ceux-ci aient cessé à Rome, où nous venons de voir Constance lui-même nommer des prêtres des dieux, subvenir aux frais du culte, et où les inscriptions montrent non seulement les collèges sacerdotaux maintenus au complet, mais encore font mention d'immolations sanglantes. Si le document philocalien se tait sur celles-ci, il indique lui-même de très nombreuses cérémonies païennes. Il suffit de le parcourir pour les voir revivre à nos yeux. Nous assistons, le 13 février, à un pèlerinage des vestales, inaugurant près du tombeau de Tarpeia la série des fêtes consacrées à la mémoire des morts (1). Deux jours après, ce sont les luperques — appartenant à l'ordre équestre ou même à l'ordre sénatorial (2) — qui courent, demi-nus, le fouet en main, à travers la ville (3). Le 9 mars, retentit l'airain des boucliers sacrés, frappés en cadence par d'autres prê-

sorte de manuel où se trouvent groupés tous les renseignements chronographiques et même topographiques nécessaires, au temps de la dynastie de Constantin, à un habitant de Rome qui faisait profession de christianisme (*Le Liber Pontificalis*, t. I, p. VIII). » — Le calendrier civil se trouve au tome I du *Corpus inscriptionum latinarum*, d'après lequel nous le citons; la *Notitia regionum* au tome II de la *Topographie der Stadt Rom* de Jordan; les autres documents ont été publiés par Mommsen à la suite de son mémoire *Ueber den Chronographen vom Jahre 354*, dans les *Abhandlungen* de l'Académie royale de Saxe, t. I, Leipzig, 1850, p. 547 et suiv.

(1) « Virgo Vesta parentat. » *Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 336.

(2) Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 423. Cf. Prudence, *Peri Steph.*, II, 517-518.

(3) « Lupercalia. » *Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 336.

tres aristocrates (1), les saliens (2). Voici, le 15 mars, la procession des cannophores (3), le 22 mars, celle du pin consacré à Cybèle (4). Nous voyons, le 25 mars, couler le sang de l'archigalle (5), et, le 27, les prêtres de la Mère des dieux, précédés de tous les grands de Rome (6), baigner dans l'Almone la pierre noire enchâssée d'argent (7). Le 7 et le 15 juin paraissent de nouveau les vestales : elles ouvrent (8) et ferment (9) le trésor ou plutôt le magasin de la déesse, où les femmes sont appelées à contempler pendant huit jours des reliques fort étranges, depuis les pénates de Rome jusqu'à des aliments, de la saumure, du sang de cheval et des cendres de veau (10).

Ces indications du calendrier de 354 ne sont pas de simples souvenirs de fêtes alors périmées. On s'en rend compte en les rapprochant d'autres textes, qui montrent les mêmes cérémonies encore célébrées à cette date, et même beaucoup plus tard. Les pontifes réparent, en 382, les reposoirs destinés aux boucliers des saliens (11). Les lupercales sont observées jusqu'à la fin du v^e siècle (12). On vient de voir Constance, en 357, confirmant

(1) Marquardt, t. III, p. 411.

(2) « Arma ancilia movent. » *Corpus*, t. I, p. 338.

(3) « Canna intrat. » *Ibid.*

(4) « Arbor intrat. » *Ibid.*

(5) « Sanguem. » *Ibid.*

(6) Cf. Symmaque, *Ep.*, II, 34; Prudence, *Peri Steph.*, X, 155.

(7) « Lavatio. » *Corpus*, t. I, p. 338.

(8) « Vesta aperit. » *Ibid.*, p. 344.

(9) « Vesta cluditur. » *Ibid.*

(10) Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. III, p. 241, 329, 332.

(11) Orelli, 2244.

(12) Le calendrier de Polemius Silvius (448) mentionne les *lupercalia* (*Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 387). Elles se célébraient encore en 493, époque où le pape Gélase les attaqua, répondant à un traité apologétique du séna-

les privilèges des vestales. Prudence, trente ou quarante ans plus tard, décrit en témoin les fêtes de Cybèle et la procession du bain sacré (1). Le silence gardé par le recueil de Philocalus sur les sacrifices proprement dits, de même que les prohibitions sévères des lois, sont l'expression d'un désir, non la constatation ou la preuve d'un fait. Dans Rome, au milieu du iv^e siècle, l'opiniâtreté d'une aristocratie gardienne vigilante des traditions et des observances du paganisme, la complicité d'une population éprise de cérémonies et de spectacles, maintiennent toutes les solennités de l'ancien culte. Des temples fermés par la loi, mais restés ouverts en dépit d'elle, s'élève toujours la fumée des holocaustes. Parmi les anniversaires marqués au calendrier de 354 est celui de la fondation du cirque de Caligula, au Vatican, le 28 mars (2) : lieu et date consacrés jusqu'à la fin du siècle à la célébration des tauroboles.

L'influence de l'aristocratie païenne de Rome dépassait les murs de la ville éternelle, et s'étendait à toute l'Italie. Les sacerdoce, dont les plus illustres de ses membres étaient revêtus, leur donnaient une certaine juridiction sur le clergé idolâtre de la Péninsule. Le culte des dieux devait, dans les villes italiennes, offrir une image de la religion romaine : comme à Rome, il était chose officielle, affaire d'État : à ce titre, il se trou-

teur Andromachus (Migne, *Patrol. lat.*, t. LIX, col. 110 et suiv.). La lettre de Gélase montre Castor et Pollux adorés à Rome à la même époque (*ibid.*, col. 114).

(1) Prudence, *Peri Steph.*, X, 154-160; 196-200. Il parle aussi des lupercques, *ibid.*, 161-165.

(2) « Initium Cajani. » *Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 338. — Voir, sur ces diverses mentions, l'ample commentaire de Mommsen à la suite des calendriers.

vait sous la dépendance du collège des pontifes (1), qui autorisait les dévotions particulières aux cités (2), connaissait des sacrilèges, interprétait les mauvais présages, réglait les modes d'expiation (3). Ces attributions restèrent en vigueur pendant tout le iv^e siècle. Les lettres de Symmaque montrent le zélé pontife ému d'un prodige arrivé à Spolète, du peu de succès des rites expiatoires, et préoccupé d'une prochaine réunion du collège pour aviser à de nouveaux moyens de calmer la colère des dieux (4). Son émotion est plus grande encore à la nouvelle d'une faute commise par une des vestales d'Albe (car plusieurs villes latines (5) avaient aussi de ces prêtresses). Il correspond avec ses collègues, avec le préfet de Rome, réclame la punition de la coupable, invoque même à l'appui de sa demande un exemple récent : le préfet renvoie aux pontifes la connaissance de l'affaire : ceux-ci se transporteront au lieu où le scandale a été donné, pour présider à l'épouvantable supplice prévu par des lois qui ne sont pas abrogées (6). Une vestale punie pour avoir violé son vœu et enterrée vivante, par ordre du collège des pontifes, à la fin du iv^e siècle ! Voilà qui en dit plus que toutes les réflexions sur la persistance du paganisme en Italie.

On comprend l'autorité que des hommes encore in-

(1) Tacite, *Ann.*, III, 71.

(2) « *Sacra municipalia.* » Festus, p. 159 a.

(3) Ciceron, *De leg.*, II, 9, 22; Tite-Live, XXVII, 21, 4; XXIX, 8, 9; XXXVIII, 43, 6; XLII, 3; Tacite, *Ann.*, III, 71; Philagre, sur Virgile, *Géorg.*, II, 162.

(4) Symmaque, *Ep.*, I, 48.

(5) Vestales à Lavinium, Albe, Tibur; Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 323.

(6) Symmaque, *Ep.*, IX, 147, 148.

vestis d'aussi terribles pouvoirs gardaient sur l'esprit du peuple. Maîtres d'immenses domaines, villas de plaisance et propriétés de rapport, les membres de l'aristocratie romaine étaient, sur tous les points de la Péninsule, en contact avec lui. Quand on songe que, dans les dernières années du siècle, un sénateur capable de dépenser une somme équivalente à deux millions de francs pour célébrer la préture de son fils, et possédant quinze villas en Italie, sans compter des maisons à Rome, des terres en Sicile et en Mauritanie, passait pour un des moins riches parmi ses collègues (1), on se rend aisément compte de l'influence exercée, trente ou quarante ans plus tôt, par les opulents patriciens de Rome. Voyageant souvent, car le goût de la campagne est un des sentiments les plus sincères des hommes du iv^e siècle, ils entretiennent d'étroits et fréquents rapports avec les villes italiennes. C'est ainsi que (exemple pris entre une multitude d'autres) nous voyons, vers le milieu du iv^e siècle, les habitants de deux municipes élever une statue à un ancien correcteur de la Flaminie et du Picenum, qui fut deux fois vice-président (2) du collège des pontifes : ils le qualifient de patron, et se nomment eux-mêmes ses clients (3). Un grand nombre de patrons des cités portent encore, sous Constantin et Constance, les titres d'augures, de saliens, de pontifes de Vesta, de pontifes du Soleil (4). Comme on peut s'y attendre, beaucoup des membres de

(1) Συγκλητικὸς τῶν μετρίων. Olympiodore, dans Photius, *Bibl.*, 80; cité par Seek, *Symmachus*, p. XLVI, note 86.

(2) « Promagister. »

(3) Wilmanns, *Exempla inscr. lat.*, 674.

(4) Voir, par exemple, *Corpus inscr. lat.*, t. X, 1125, 1695, 1700, 4752, 5061, etc.

la petite noblesse ou de la haute bourgeoisie de province se modelaient sur ces grands personnages, et, moitié par vanité, moitié par intérêt, cumulaient aussi dans leurs villes les magistratures et les sacerdoces. Symmaque, séjournant dans une de ses propriétés du sud de l'Italie, remarque avec une satisfaction mêlée d'étonnement les goûts lettrés et la politesse de la noblesse campagnienne (1) : il y reconnaissait probablement un reflet de ses propres sentiments, et l'attachement à l'ancien culte en même temps que l'imitation des mœurs aristocratiques.

Cet attachement n'était pas moindre chez les paysans. Tout à la fin du iv^e siècle, une inscription (2) montre encore, à Capoue, le prêtre de la province exerçant ses fonctions, et fait connaître le férial païen resté en vigueur : en janvier, vœux pour le salut des empereurs ; en février, fête des génies ; en mai, procession lustrale au bord de l'Arverne ; en mai encore, offrande de roses en mémoire des Mânes ; en août, seconde procession lustrale, fête de la moisson ; en octobre, fête des vendanges : l'inscription mentionne, en terminant, l'accomplissement d'un vœu avec l'autorisation des empereurs (3). C'est le paganisme rural, innocent, peut-être expurgé : il eût été presque impossible de le déraciner dans l'Italie centrale et méridionale, si les sièges épiscopaux n'y avaient été très multipliés (4), et si l'action personnelle des évêques n'avait opposé quelque contrepoids

(1) Symmaque, *Ep.*, I, 3.

(2) Orelli-Henzen, 6112 ; *Corpus inscr. lat.*, t. X, 3792.

(3) « Jussione dominorum. »

(4) Duchesne, dans *Mémoires des antiquaires de France*, t. L, 1889, p. 380, 385.

à l'influence à la fois politique et religieuse du patriciat païen.

Mais là où les évêchés sont peu nombreux, comme dans l'Italie du nord (1), ce contrepoids manque : aussi le paganisme se maintient-il avec une opiniâtreté extraordinaire. Les paysans sont encore assez fanatiques, en 397, pour tuer des missionnaires de l'évêque de Trente : ceux-ci n'avaient commis d'autre crime que de défendre la liberté et les biens d'un chrétien, dont les idolâtres voulaient sacrifier les bœufs pendant la procession des *ambarvalia*. Quelques années plus tard, l'évêque lui-même sera massacré, pour avoir essayé de détruire le culte de Saturne dans une vallée voisine du lac de Garde (2). Cent ans après les lois de Constance, on voit en Ligurie les champs remplis d'autels de bois et de statues de pierre : des paysans prennent avec orgueil les titres de prêtres de Diane et d'haruspices (3).

III. — Le paganisme en Afrique.

La fortune et l'influence de l'aristocratie ne se renfermaient pas dans la péninsule italique. A toutes les époques l'Afrique romaine eut des patriciens et des sénateurs parmi ses plus grands propriétaires. La moitié de la Zeugitane est, sous Néron, partagée entre six capitalistes de Rome (4). Un peu plus tard, Frontin dit que beaucoup de propriétés africaines égalent l'étendue de grandes

(1) Duchesne, *ibid.*

(2) Voir Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. X, p. 542 et suiv., art. sur saint Vigile.

(3) Saint Maxime de Turin, *Sermo* 101.

(4) Pline, *Nat Hist.*, XVII, 7.

villes (1). Sans doute, au iv^e siècle, les terres sont plus divisées, et la population indigène les possède concurremment avec le patriciat romain. Cependant les diverses provinces du nord de l'Afrique peuvent encore être considérées, sans trop d'exagération, comme des fiefs de la noblesse. Celle-ci trouvait avantage à n'avoir pas toute sa fortune en Italie, pays d'agriculture appauvrie, de pâturages improductifs, et à en placer au moins une partie dans le sol abondant en céréales, et alors très peuplé, que lui offrait l'autre rive de la Méditerranée. Aussi les textes nous montrent-ils un très grand nombre de ses membres possesseurs de vastes domaines dans la province proconsulaire, en Numidie, en Mauritanie, et jusqu'aux confins du désert (2). L'influence de l'aristocratie dut contribuer à y soutenir l'ancien culte.

On peut voir une trace de cette influence dans un fait qui n'est pas particulier à l'Afrique, mais qui, plus qu'ailleurs, y paraît la règle générale. Dans ses villes, dans ses bourgs, les inscriptions montrent les dignités municipales et sacerdotales à peu près inséparables. Un curieux exemple de cette union entre la curie et l'autel est donné par l'album du sénat de Thamugaddi : à la suite de clarissimes inscrits comme patrons, on y compte parmi les magistrats ou décurions en exercice quarante flamines perpétuels, quatre pontifes, trois augures : quinze membres seulement n'ont pas de fonctions religieuses (3). Le titre de *flamen perpetuus* est toujours joint sur les marbres ou dans les textes à celui de *curator*

(1) Frontin, dans *Gromatici veteres*, éd. Lachmann, p. 53.

(2) Symmaque, *Ep.*, VII, 66; saint Augustin, *Ep.* 46, 47, 58; Palladius, *Hist. Lausiaca.*, 119; saint Ambroise, *De excessu Satyri*, 24.

(3) *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 2403.

reipublicæ (1). Sous Valentinien, le curateur de Calame porte encore le titre d'augure (2), celui de Sicca Veneria le titre de pontife (3). Le proconsul Festus Hymetius sera, vers 363, loué d'avoir restauré le sacerdoce de la province (4), sacerdoce de Rome et d'Auguste, devenu sans doute à cette date plus politique que religieux, mais qui se donnait aux seuls adeptes du paganisme, et mettait ainsi entre les mains de personnages importants de cette religion une autorité considérable (5).

Plus qu'en Italie, cependant, la prépondérance de l'aristocratie païenne était combattue en Afrique. Beaucoup de nobles étaient propriétaires dans ce pays; mais, s'ils visitaient sans cesse leurs villas du Samnium ou de la Campanie, bien peu sans doute se souciaient d'affronter la mer et de s'éloigner de Rome pour paraître dans leurs domaines africains. La plupart ne les avaient jamais vus : Symmaque laisse le fisc ruiner ses terres de Mauritanie (6), et probablement un homme qui ne pou-

(1) Voir Léon Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 45; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 29; et la *Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. I, p. 195, note 3.

(2) *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 5335, 5337.

(3) *Ibid.*, 1636.

(4) « Quod studium sacerdotii provinciæ restituerit. » *Corpus*, t. VI, 1736.

(5) A une époque plus basse, les titres de *flamen perpetuus* et de *sacerdotalis* paraissent perdre tout caractère païen, et n'être plus que des distinctions honorifiques, réservées aux premiers personnages des cités : un *Adeodatus sacerdotalis* enterré dans une basilique chrétienne; un *flamen perpetuus christianus* contemporain des rois Vandales. *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 8348, 10516; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 25-36; Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 302. Peut-être ces titres furent-ils surtout acceptés par les donatistes : lois de 410 et de 414 au *Code Théodosien*, XVI, v, 52, 54; Pallu de Lessert, *les Assemblées provinciales d'Afrique*, p. 333, 336; Guiraud, *les Assemblées provinciales dans l'Empire romain*, p. 251, note 1.

(6) Symmaque, *Ep.*, VII, 66.

vait, de loin, surveiller ses intérêts dans ce pays n'y avait guère de force, tout pontife qu'il était, pour défendre ceux de l'ancien culte. Saint Augustin nous apprend, il est vrai, que les sénateurs chrétiens, propriétaires en très grand nombre dans sa province, n'y montrent pas beaucoup plus de zèle pour leur religion (1). Quelques-uns faisaient exception cependant : tel Publicola, si préoccupé des rapports de ses fermiers et de ses colons avec les païens (2); tel Pammachius, loué par l'évêque d'Hippone pour être intervenu efficacement, pendant la querelle du donatisme, afin de conserver à l'orthodoxie la population de ses domaines (3). Pammachius est célèbre pour sa charité : on connaît les institutions bienfaisantes fondées par lui dans ses possessions d'Italie (4); peut-être n'est-ce pas abuser de l'hypothèse que de lui attribuer un même souci des misères temporelles de ses tenanciers africains. On vient de le voir surveillant la pureté de leur foi; il serait surprenant que les aumônes d'un homme aussi généreux n'aient pas souvent traversé la mer en même temps que ses conseils. Le moment n'est pas éloigné où un autre sénateur chrétien, se dépouillant de ses biens pour embrasser la pauvreté évangélique, réservera ses immeubles d'Afrique à des œuvres de charité (5). De tels soucis étaient rares chez les païens, toute l'histoire l'atteste, et nous en trouverons la preuve dans la corres-

(1) Saint Augustin, *Ep.* 58.

(2) Id., *Ep.* 46, 47.

(3) Id., *Ep.* 58.

(4) Saint Paulin de Nole. *Ep.* 13; saint Jérôme, *Ep.* 66; Palladius, *Hist. Laus.*, 122. — Cf. De Rossi, *Bull. di archeologia cristiana*, 1866, p. 40, 43, 50, 99-103.

(5) Palladius, *Hist. Laus.*, 119.

pondance de Julien (1). Sur ce terrain, l'aristocratie païenne de Rome fut sans doute aisément battue en Afrique : comme elle n'avait pas dans ce pays la juridiction sacerdotale qui lui donnait tant d'autorité en Italie, et qu'elle ne s'y faisait connaître ni par sa présence ni par ses bienfaits, elle n'y dut exercer, malgré l'étendue de ses domaines, qu'une influence assez disputée.

Celle qui lui restait, et dont nous avons cru voir un reflet sur la bourgeoisie municipale, encore si fortement imprégnée de paganisme, était contre-balancée par le très grand nombre des évêques. Nulle part, même dans l'Italie méridionale, les sièges épiscopaux ne furent multipliés comme en Afrique. A la fin du iv^e siècle, ses diverses provinces en comptent près de cinq cents (2). Le christianisme y a donc un pied partout ; les ruines immenses de ses basiliques et les innombrables inscriptions de ses fidèles le font suffisamment voir : et comme le nombre des évêques dépasse dans l'Afrique romaine celui des grandes villes et même des moindres cités, l'Église y paraît représentée par un haut dignitaire et un clergé jusque dans des bourgs ou des villages. Aucune

(1) Julien, *Ep.* 49 ; fragment d'une lettre à un pontife, 14.

(2) Saint Augustin, *Brev. coll. cum Donat.* — Morcelli (*Africa christiana*, t. I, p. 34 et suiv.) a dressé la liste de six cent quatre-vingt-cinq évêchés appartenant à la province proconsulaire, à la Numidie, à la Byzacène, aux deux Mauritanies et à la Tripolitaine : il a retranché de sa liste soixante évêchés environ, parce qu'il ne pouvait, dit-il, en assigner la véritable position (*ibid.*, p. 43). Rectifiant ces chiffres, M. Ferrère en compte, au commencement du v^e siècle, un peu moins de cinq cents. L'exagération de la liste de Morcelli (et, avant elle, de la liste encore plus nombreuse d'Ellies Dupin) vient de ce qu'on l'a dressée « en relevant tous les noms d'évêques cités dans les monuments de l'histoire ecclésiastique africaine ; or, beaucoup de ces évêchés n'ont pas existé simultanément. » Ferrère, *la Situation religieuse de l'Afrique romaine depuis la fin du iv^e siècle jusqu'à l'invasion des Vandales*, p. 14 et 359-376.

terre, peut-être, n'avait été aussi abondamment arrosée du sang des martyrs. Nulle part aussi les ardeurs religieuses n'étaient, dans les deux partis, plus excitées. Il faut donc séparer les provinces africaines des autres contrées de l'Occident, et reconnaître que l'influence païenne de Rome s'y exerçait à un moindre degré qu'ailleurs.

Les païens, cependant, y restaient assez nombreux et assez puissants pour avoir conservé, malgré les lois de Constance, leurs temples et leurs cérémonies. Saint Augustin, né en 354, a vu dans sa jeunesse toutes les fêtes de l'idolâtrie, et a laissé une description indignée des scandaleuses processions qui parcouraient Carthage en l'honneur de la *Virgo cælestis* (1); plus avancé en âge, il a entendu, dans les temples, l'explication allégorique des récits immoraux de la fable (2). En 390 encore, la correspondance de l'évêque d'Hippone avec le philosophe Maxime montre le forum de Madaure peuplé d'idoles (on cite en particulier deux statues de Mars), les dieux adorés publiquement (Maxime insiste sur la publicité des sacrifices), les magistrats et les décurions les honorant par des cérémonies bruyantes, que saint Augustin compare à des bacchanales, et enfin l'initiation aux mystères de Liber réservée aux plus fervents païens (3). Quelques années plus tard, on étale encore sur les mar-

(1) Saint Augustin, *De civitate Dei*, II, 4, 5. — Des deux divinités les plus populaires en Afrique avant la conquête romaine, l'une, Tanit, devenue Cælestis, avait gardé tout son prestige; l'autre, Baal, devenu Saturne, l'avait perdu dès la fin du III^e siècle, après laquelle on ne trouve plus de vestige de son culte dans les inscriptions. Toutain, *De Saturni dei in Africa cultu*, p. 139.

(2) Saint Augustin, *Ep.* 91.

(3) Id., *Ep.* 16, 17.

chés des viandes immolées aux idoles, on sacrifie jusque dans les salles des bains publics, il y a des temples ouverts dans les campagnes, et ces temples ou leurs prêtres possèdent des champs ou des jardins (1).

IV. — Le paganisme en Espagne, en Gaule et en Bretagne.

Dans les trois grandes contrées occidentales, l'Espagne, la Gaule et la Bretagne, la résistance du paganisme ne sera pas moins longue.

L'Espagne est un des pays où la civilisation latine s'était le plus vite et le plus fortement établie. Sauf dans les provinces du nord et de l'ouest, les croyances et les mœurs locales avaient presque disparu, pour se fondre dans la grande unité romaine. Nulle part les villes n'étaient plus nombreuses. Dès le temps de Vespasien, on en connaissait cent soixante-quinze en Bétique, cent soixante-dix-neuf en Tarraconaise, quarante-cinq en Lusitanie, sans compter deux cent quatre-vingt-quatorze cités de moindre importance (2). Nulle part aussi la vie municipale n'était plus active et plus florissante. Qu'il s'agisse du culte, des monuments, des fêtes, on se croirait en Italie. Dans les colonies et les municipes de la péninsule ibérique, les inscriptions montrent les magistrats ardents à briguer les honneurs, et à les payer par des spectacles, des jeux, des repas, des distributions d'argent et de vivres; elles font voir en même temps le peuple empressé à témoigner sa reconnaissance par des titres et des statues. Les dieux sont ceux de Rome, ou

(1) Saint Augustin, *ibid.*

(2) Pline, *Nat. Hist.*, III, 3, 4.

ceux de l'Orient auxquels Rome a donné droit de cité. A quelques exceptions près, on ne rencontre plus que dans le nord de la Tarraconaise ou chez les Lusitaniens le culte des divinités indigènes (1); mais alors ce paganisme local est très puissant, puisque les soldats mêmes y participent, et qu'une ville entière s'associe quelquefois à ses manifestations (2). Quant au culte de Rome et d'Auguste, l'Espagne est un des pays où il est le plus populaire : il a trois centres principaux : Tarragone, Mérida et Cordoue. On le trouve, de plus, installé dans toutes les villes de quelque importance. L'empereur vivant est lui-même adoré; le consulaire de la Bétique érige à Cordoue un monument de sa dévotion « à la divinité et à la majesté de Constance (3). »

Les chrétiens étaient nombreux en Espagne. La Bétique, évangélisée dès les temps apostoliques, comptait un grand nombre de sièges épiscopaux (4); ils étaient plus rares dans le centre, et surtout dans le nord, où l'on voit, au III^e siècle, les deux villes assez distantes de Léon et d'Astorga administrées par un seul évêque (5). « Toutes les frontières de l'Espagne, dit Tertullien, avaient reçu la foi du Christ (6) : » cela veut dire que dans toutes il y avait des fidèles, et l'histoire des persécutions suffirait à le démontrer. On connaît, durant le III^e et le IV^e siècle, des martyrs au nord comme au sud, à Saragosse, à Bar-

(1) Voir, par exemple, *Corpus inscr. lat.*, t. II, 454, 740, 2402, 2523, 2524, 2606, 3097, 5551, 5666, 5669, 5670, 5809.

(2) *Ibid.*, 2636.

(3) *Ibid.*, 2006.

(4) Voir *Revue des questions historiques*, janvier 1886, p. 7-12.

(5) Saint Cyprien, *Ep.* 67. Cf. *Histoire des persécutions pendant la première moitié du III^e siècle*, 2^e éd., p. 325.

(6) Tertullien, *Adv. Judæos*, 7.

celone, à Girone, à Calahorra, à Mérida, à Tolède, à Tarragone, à Valence, à Cadix, à Cordoue (1). Certains détails prouvent même que la foi n'était pas d'importation récente; ainsi le diacre de Saragosse, Vincent, descendait d'une des plus illustres familles de la province, puisque son grand-père avait reçu les ornements consulaires, mais, depuis une ou deux générations au moins, cette famille était chrétienne (2). Cependant, bien que de nombreuses victimes eussent péri dans les supplices, l'Espagne n'avait pas connu, entre païens et chrétiens, ces divisions profondes et violentes qui existaient, par exemple, en Afrique. A l'époque même où sévissait la persécution, le peuple des villes les plus attachées au paganisme, comme Tarragone, savait reconnaître et admirer les vertus évangéliques : l'évêque Fructueux, martyrisé sous Valérien, était populaire pour sa charité chez les idolâtres comme chez les fidèles (3). Les rigueurs ordonnées contre ces derniers rencontraient probablement un médiocre concours de la part du peuple et même des magistrats. On voit, dans la dernière persécution, une sorte de commissaire extraordinaire délégué à la poursuite des chrétiens, et les jugeant tour à tour dans les diverses provinces (4); mesure évidemment su-

(1) *Acta SS. Fructuosi, Augurii et Eulogii*, dans Ruinart, *Acta mart. sinc.*, p. 220; *Passio S. Vincentii*, *ibid.*, p. 389; Prudence, *Peri Stephanon*, l, III, IV, VI; martyrologes d'Adon, d'Usuard, aux 22 janvier, 23 octobre, 9 décembre. Cf. *les Dernières persécutions du III^e siècle*, 2^e éd., p. 102-111; *la Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. I, p. 241-253, 459-469.

(2) *Passio S. Vincentii*, 1; Ruinart, p. 389.

(3) « Talem amorem habebat non tantum a fratribus, sed etiam ab ethnicis. » *Acta S. Fructuosi*, 3; dans Ruinart, p. 221.

(4) Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. I, p. 239-240. — Si l'on veut voir dans Datianus le vicaire du diocèse d'Espagne (cf. Mar-

perflue, si le sentiment public avait secondé en Espagne aussi complètement qu'ailleurs les volontés persécutrices du souverain.

On s'étonnera peut-être de rencontrer ces dispositions conciliantes chez un peuple qui, plus tard, se montrera si jaloux de l'unité religieuse, et réprimera avec une extrême sévérité toutes les dissidences en matière de foi; mais, à l'époque dont nous nous occupons, l'Espagne était comme endormie sous le joug romain : elle y avait perdu toute ardeur, tout esprit de combat, et ne retrouvait un peu d'énergie que pour refuser aux empereurs les hommes nécessaires au recrutement des légions (1). Cette fière contrée était devenue le pays pacifique par excellence, une terre heureuse où les partis les plus opposés ne demandaient qu'à vivre en paix. Une telle disposition, à première vue favorable au christianisme, n'était pas sans inconvénients pour lui. Les chrétiens s'y accoutumaient; beaucoup d'entre eux, vivant tranquilles parmi les idolâtres, se laissaient aller à imiter leurs mœurs ou même à suivre leurs coutumes. Les plus pieux eux-mêmes ne s'en défendaient pas tout à fait; ainsi, quand Fructueux, Augure et Euloge eurent été brûlés vifs, leurs amis, accourus pour recueillir les cendres des martyrs, les arrosèrent de vin, « afin d'éteindre le feu qui brûlait encore, » disent les Actes (2),

quardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. I, p. 231; Willems, *Droit public romain*, p. 591), fonctionnaire considérable créé par Dioclétien et investi pour toute la péninsule de fonctions judiciaires, administratives et financières, il ne reste pas moins singulier que ce haut personnage se soit transporté lui-même dans les diverses provinces pour juger les chrétiens, au lieu de laisser, comme ailleurs, ce soin aux magistrats ordinaires.

(1) Spartien, *Hadr.*, 12.

(2) « Ad amphitheatrum cum vino festinanter pervenerunt, quo semiusta

mais plus probablement en souvenir des libations en usage chez les anciens après la crémation des corps. Des pratiques moins innocentes s'introduisaient aussi dans la société des fidèles. Chose grave, de hauts personnages chrétiens en donnaient l'exemple. On vit, au III^e siècle, un évêque de Mérida fréquenter les assemblées d'un collège funéraire païen, y prendre part aux fêtes et aux repas périodiques, et laisser enterrer ses fils dans le cimetière des associés (1). Au commencement du IV^e siècle, des fidèles acceptent le titre de flamines municipaux; quelques-uns se contentent de donner des jeux publics, déjà contraires à la discipline chrétienne à cause de leur caractère immoral ou sanglant, mais d'autres vont plus loin, et sacrifient comme les idolâtres en l'honneur de Rome et d'Auguste; des familles chrétiennes prêtent des vêtements ou des tapisseries pour tendre les maisons sur le passage des processions païennes; des parents chrétiens marient leurs filles aux prêtres des dieux (2). Cela se passait à une époque de paix profonde; la violence des persécuteurs ne pouvait être invoquée pour excuse (3). La cause de ces faiblesses était bien plutôt dans l'attrait que le paganisme avait conservé en Espagne sur des esprits trop bien façonnés aux institutions, aux

corpora exstinguerent. » *Acta SS. Fructuosi, Augurii, Eulogii*, 6; Ruinart, p. 223. — « Et perfusa mero leguntur ossa. » Prudence, *Peri Stephanon*, VI, 131. — De l'eau eût suffi à éteindre les cendres : le vin paraît bien avoir eu une autre signification.

(1) « Gentilium turpia et lutulenta convivia et collegia diu frequentata... filios in eodem collegio, externarum gentium more, apud profana sepulcrâ depositos et alienigenis consepultos. » Saint Cyprien, *Ep.* 68.

(2) Concile d'Illyberis (Grenade), canons II, III, XVII, LV, LVII.

(3) Sur la date du concile d'Illyberis, voir Duchesne, *le Concile d'Elvire et les flamines chrétiens* (extrait des *Mélanges Renier*, 1886).

idées et aux mœurs romaines pour rompre aisément tout lien avec lui.

Cet attrait se fit sentir pendant tout le iv^e siècle. En dépit des changements politiques et religieux, le paganisme n'avait, en Espagne, rien perdu de sa force. Une ville entièrement chrétienne, comme Saragosse, y était une exception peut-être unique. Prudence l'attribue au sang des martyrs, qui a coulé dans ses rues et sur ses places plus abondamment qu'ailleurs, et en a chassé les démons(1). Mais en d'autres villes ils continuent d'être adorés. Dans son *Apologie* récemment découverte, l'hérésiarque Priscillien, au milieu du iv^e siècle, éclate en imprécations contre les dieux et leurs sectateurs (2); c'est l'esprit, c'est presque le langage du livre de Firmicus Maternus : de telles colères ne se comprennent qu'en face d'une religion restée debout et puissante. On voit encore, à la même époque, des temples et des idoles à Cordoue(3). Cadix conservera le culte de Mars jusqu'au temps de Macrobe(4). Tout à la fin du siècle, les adorateurs des dieux sont nombreux à Barcelone (5). Phénomène plus extraordinaire, à la même époque des chrétiens, à Tarragone, apostasient pour revenir au paganisme, malgré les lois frappant d'incapacités civiles les apostats (6). Ces lois elles-mêmes, émanant d'un em-

(1) Prudence, *Peri Stephanón*, IV, 65-72.

(2) *Liber Apologeticus*, 15-19; dans *Corpus script. eccl. lat.*, t. XVIII, p. 14 et suiv.

(3) *Libellus precum*, 10, 20; dans Migne, *Patrol. lat.*, t. XIII. Le livre de Faustin et Marcellin, écrit en 380, relate dans ces passages des faits de 357.

(4) Macrobe, *Saturn.*, I, 9.

(5) Lettre de saint Pacien, dans *Bibl. max. Patrum*, t. IV, p. 316.

(6) Lettre du pape Sirice (384-393), dans Migne, *Patrol. lat.*, t. XIII, col. 1186.

pereur d'origine espagnole, Théodose, emploient des expressions qui montrent bien la situation conservée par l'ancienne religion à la fin du iv^e siècle : elles punissent ceux qui ont trahi le christianisme pour retourner « au culte et aux rites païens, aux temples et aux autels (1). » Ce culte et ces rites, ces temples et ces autels avaient donc survécu aux premiers efforts de la législation pour les supprimer, les fermer ou les abattre.

Il en fut de même, et plus longtemps encore peut-être, en Gaule.

Cette vaste contrée, aussi entièrement domptée que l'Espagne par les armes de Rome, l'avait été moins complètement par ses idées. Sur une grande partie du territoire, la civilisation romaine s'était répandue comme un mince et brillant vernis, sans pénétrer profondément. Ni pour les croyances, ni pour les mœurs, l'esprit celtique n'avait abdiqué. Tandis que dans la péninsule ibérique quelques provinces reculées gardaient seules le culte des dieux indigènes, en Gaule il se retrouve partout. Tantôt il se présente sans déguisement : ce sont les dieux celtiques, avec leurs noms barbares, avec leurs couples ou leurs triades, avec leurs formes bizarres et monstrueuses qui font penser à des idoles de l'Inde : ce sont surtout les dieux particuliers aux diverses localités, les divinités topiques, plus ou moins associées à l'adoration des forces naturelles, et dont les découvertes modernes nous révèlent chaque jour de nouveaux noms ; c'est enfin la nature elle-même, par la vénération des sources, des

(1) « Qui ad paganos ritus cultusque migrarunt... qui ad aras et templa transierint... ad aras et templa migrantium... qui se sacrificiis mancipassent. » Lois de 381, 391, 393 ; *Code Théodosien*, XVI, VII, 1, 2, 3, 5.

fontaines, des lacs, des arbres, des pierres sacrées. Tantôt la religion indigène se montre déguisée, mais reconnaissable, sous des noms latins; une politique habile, dont l'idée première paraît remonter à Jules César (1), identifie, toutes les fois que cela est possible, les dieux gaulois avec les dieux romains qui s'en rapprochent le plus. Dans les seules régions que baigne la Méditerranée ou que le Rhône met en communication directe avec elle, le paganisme gréco-romain s'est complètement acclimaté; encore toute trace de religion locale n'a pas été effacée par lui (2): Nîmes adore toujours le dieu Nemausus (3), Vienne la déesse Vienna (4). Par l'effet, peut-être, d'une secrète affinité avec les superstitions du pays, les cultes orientaux, que les négociants asiatiques y ont introduits, sont très populaires dans les mêmes régions. Lyon nous a laissé de nombreuses inscriptions tauroboliques (5): on en a trouvé à Die, Riez, Valence, Vence, Orange, Vaison, et l'on sait que la Mère des dieux avait des prêtres à Aps (6). Narbonne offrit des tauroboles pour toute la province (7); beaucoup plus haut vers le nord, mais dans une contrée où les influences de l'Orient se font encore sentir (8), à Autun, Cybèle est l'objet d'un

(1) Jules César, *De bello gallico*, VI, 17.

(2) Voir l'index du tome XII du *Corpus inscr. lat.*, p. 924-927.

(3) *Corpus inscr. lat.*, t. XII, 3096-3102, 5953.

(4) *Ibid.*, 43; 5687, 5864; *Bull. della comm. arch. com.*, 1899, p. 237-239.

(5) Wilmanns, *Exempla inscr.*, 119-122.

(6) *Corpus inscr. lat.*, t. XII, 357, 358, 1222, 1311, 1567-1569, 1744, 1745, 1782. — Dans une autre partie de la Gaule, à Lectoure, en Aquitaine, nombreux tauroboles au III^e siècle; *Mém. des ant. de France*, 1837, p. 126.

(7) « Taurobolium provinciæ. » *Corpus inscr. lat.*, t. XII, 4323, 4329. Autres inscriptions tauroboliques à Narbonne: 4321, 4322, 4325, 4328, 4329.

(8) *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*,

culte fréquent (1), qui durera pendant tout le iv^e siècle (2). La Narbonnaise et la Lyonnaise sont pleines de monuments mithriaques (3).

La résistance du paganisme en Gaule s'appuya moins encore sur les dieux de Rome, en possession des honneurs officiels, que sur les divinités locales, demeurées très vivantes, et sur les dévotions importées d'Orient. Il est curieux de le voir soutenu par deux personnages qui semblent placés aux pôles extrêmes du monde religieux, l'archigalle et le druide. Malgré toutes les proscriptions, le souvenir des druides est demeuré populaire. On le retrouve non seulement dans ce massif forestier du pays chartrain, où ils eurent jadis leur résidence, mais encore dans les villes les plus éloignées. A Bayeux, un temple de Belenus (l'Apollon gaulois) est desservi, au iv^e siècle, par les descendants d'une ancienne famille de druides. Ils se fixèrent plus tard à Bordeaux, où le père et le fils professèrent avec distinction la rhétorique. Ausone, s'adressant à l'un et à l'autre, célèbre leur noblesse sacerdotale, *stirpe druidarum satius* : c'est un titre d'honneur et comme une marque d'aristocratie. Le dieu indigène servi par les amis d'Ausone se rapprochait singulièrement, à cette époque, des dieux orientaux; tel était le syncrétisme du temps, qu'un druide, prêtre de Belenus, portait le titre de *pater*, qui désigne le plus haut grade des initiés de Mithra; dans la pensée des derniers païens

2^e éd., p. 425; Renan, *Marc Aurèle*, p. 343; inscription de Pectorius, au polyandre d'Autun, Le Blant, *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, n^o 4, t. I, p. 10.

(1) *Acta S. Symphoriani*, 7, dans Ruinart, p. 69.

(2) Grégoire de Tours, *De Gloria confessorum*, I, 77.

(3) F. Cumont, *Textes et monuments figurés*, t. II, p. 163-165, 497-504.

le culte de l'Apollon gaulois, de l'Apollon hellénique et du dieu persan se ressemblait probablement jusqu'à se confondre (1).

Une circonstance favorable au paganisme était le petit nombre des grandes villes. Sauf la Narbonnaise, qui semblait, selon le mot de Pline, un morceau détaché de l'Italie (2), les provinces gauloises contiennent beaucoup moins de groupes urbains que l'Espagne. Elles n'ont guère d'autres villes que les *civitates* ou chefs-lieux des anciens peuples indigènes. Celles-ci sont rares, puisque la Notice des Gaules, rédigée vers le milieu du v^e siècle, n'en compte que cent douze (3). Leur importance même décroît au iv^e siècle, époque où l'aristocratie s'éloigne d'elles pour se fixer de préférence à la campagne, fuyant un séjour devenu triste (4) et se dérochant en même temps à l'influence chrétienne, qui commençait à dominer dans les milieux urbains. Le moment n'est pas encore où l'on pourra dire, avec un poète gallo-romain du commencement du v^e siècle, que « le Christ seul est adoré dans les grandes villes (5) ; » déjà cependant le peuple chrétien y est nombreux, parfois turbulent (6). Mais, à

(1) Ausone, *De prof. burdigal.*, IV, 7-12. — Cf. la note de Mommsen, *Corpus inscr. lat.*, t. V, 782, p. 84. — Bayeux n'était pas étranger aux cultes orientaux : chapiteau représentant le dieu Men (*Revue archéologique*, janvier 1869, p. 1-6).

(2) Pline, *Nat. Hist.*, III, 4.

(3) Voir Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 500 et suiv.

(4) Voir plus bas, liv. IV, ch. I, § 3.

(5) Severus Sanctus, *Carmen bucolicum*, 106 (dans Lemaire, *Poetæ minores*, t. I, p. 585).

(6) En 386, la populace de Bordeaux lapide une femme accusée d'hérésie. Prosper d'Aquitaine, *Chron.*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. LI, col. 586.

part les évêchés de la Narbonnaise et de la vallée du Rhône, les Églises constituées sont pour la plupart d'âge assez récent; peu de sièges épiscopaux remontent plus haut que la moitié du III^e siècle, et beaucoup datent du IV^e (1). Leur rayonnement est encore à peu près nul dans les campagnes. L'influence chrétienne n'a presque pas touché les paysans.

Ceux-ci restaient la masse païenne par excellence, aussi dure à entamer que les chênes de ses forêts. On les verra défendre leurs idoles avec une extrême violence. Quand saint Martin tente de détruire un sanctuaire païen à Levroux, une troupe menaçante s'y oppose (2). Ailleurs, les paysans, conduits par le prêtre du village, veulent empêcher l'abattage d'un pin sacré (3). A Bibracte, une bande de paysans se précipite sur le missionnaire, qui essayait de démolir un temple (4). Martin, renversant une idole, est attaqué par un laboureur armé d'un soc de charrue (5). Un disciple et imitateur de l'évêque de Tours, son homonyme Martin de Brives, sera immolé par des paysans païens (6). On voit encore à la fin du IV^e siècle les campagnes gauloises parcourues par de nombreux et bruyants cortèges, qui escortent des statues couvertes de draperies flottantes (7) : c'est sans doute l'équivalent des processions lustrales que prévoit,

(1) Voir Duchesne, *l'Origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1889, t. L, p. 337 et suiv.

(2) Sulpice Sévère, *Vita B. Martini*, 14.

(3) *Ibid.*, 13.

(4) *Ibid.*, 15.

(5) *Ibid.*

(6) *Acta SS.*, août, t. II, p. 412.

(7) Sulpice Sévère, *Vita B. Martini*, 9.

à la même époque, le calendrier de Capoue. Des paysans portent en Gaule les titres de prêtres et de pontifes (1), comme ceux que signalait, de l'autre côté des Alpes, saint Maxime de Turin. J'ai déjà dit que le culte de Cybèle dura aux environs d'Autun jusqu'au v^e siècle. Auch possède encore à la même époque un temple d'Apollon (2). Les Vies des saints montrent le paganisme rural encore vivant, deux siècles plus tard, sur divers points de la Gaule, aux bords de l'Oise comme aux bords de la Seine et du Rhin, au pied des Pyrénées comme dans les sombres forêts des Ardennes (3).

Rattachées administrativement à la Gaule, la Belgique et la Germanie romaine voient leur histoire religieuse se confondre avec la sienne. Dans tous les lieux où ont séjourné les soldats, champs décumates, garnisons éparses le long du Rhin et de la Meuse, les sanctuaires de Mithra sont très nombreux (4). Pour tout le reste, les traits du tableau demeurent les mêmes : grandes villes déjà éclairées par l'Évangile, campagnes encore plongées dans les ténèbres du paganisme. Le christianisme dominait à Mayence au milieu du iv^e siècle; un chef allemand profita, en 368, d'un jour de fête pour surprendre la ville pendant que les habitants étaient à l'église (5). Au v^e siècle, Trèves, « la Rome des

(1) Sulpice Sévère, *Vita B. Martini*, 13.

(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1837, p. 181-196.

(3) *Vita S. Remacii*, dans Duchesne, *Script. rerum Gall.*, t. I, p. 644; *Vita S. Amandi*, *ibid.*, p. 645-647; *Vita S. Lupi*, dans *Acta SS.*, septembre, t. I, p. 259; Montalembert, *Moines d'Occident*, t. I, p. 375 et suiv.; Cochet, *la Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 513.

(4) F. Cumont, *Textes et monuments figurés*, t. II, p. 153-160, 340-396, 506-510.

(5) Ammien Marcellin, XXVII, 10.

Gaules, » sera appelée par Salvien une ville chrétienne (1); cependant les montagnes qui l'entourent sont toujours remplies d'idoles; cent ans plus tard, Diane était encore adorée par les paysans (2).

Longtemps aussi le paganisme se maintint en Bretagne. La foi paraît avoir été portée dans ce pays bien avant le iv^e siècle (3); mais, au dire d'un vieil historien, elle y fit d'abord peu de progrès (4). On ne trouve de martyrs que dans la dernière persécution (5). Quelques indices archéologiques montrent, sous Constantin ou ses successeurs, le christianisme répandu parmi les classes riches (6). Il y avait certainement alors des Églises constituées; trois évêques bretons, dont l'un porte un nom indigène (7), siègent, en 314, au concile d'Arles (8). Mais ces Églises ne dépassèrent pas les limites de la domination romaine, dont York était vers le nord la dernière grande ville. A la fin du iv^e siècle seulement la foi sera prêchée aux peuplades sauvages qui habitaient la région vague et disputée, l'éphémère province de Valentia, située entre le mur de Sévère et le rempart longtemps abandonné d'Antonin (9). Même réduite à la partie méridionale de l'île, la chrétienté bretonne a

(1) Salvien, *De Gubernatione Dei*, VI, 13.

(2) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 15.

(3) Origène, *In Lucam* Homilia VI; Tertullien, *Adv. Judæos*, 7.

(4) « Ab incolis tepide suscepta. » Gildas, *De excidio Britannix*, 7.

(5) Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. I, p. 43.

(6) Monogramme du Christ, de forme constantinienne, dans les fondations d'une villa romaine à Chedworth, dans les mosaïques d'une autre villa à Frampton, et, à Londres, sur un de ces conduits de plomb qui amenaient l'eau aux grands domaines. *Bull. di arch. crist.*, 1872, p.122-123.

(7) Eborius (Yvor), évêque d'York.

(8) Mansi, *Concilia*, t. I, p. 469, 476.

(9) Bède, *Hist. Eccl.*, III, 4.

dû jeter peu d'éclat; quand, au v^e siècle, s'y répandra l'hérésie de Pélage, il faudra, pour combattre celle-ci, faire appel à des évêques de la Gaule (1). L'épigraphie chrétienne est en Bretagne d'une extrême pauvreté (2). On croira difficilement que les empereurs, ne trouvant pas à s'appuyer sur une population chrétienne encore très clairsemée, aient eu la force de faire exécuter en d'aussi lointaines contrées les lois contraires au paganisme; leur application eût été difficile, car tous les cultes romains et étrangers comptaient en Bretagne de nombreux partisans dans les légions qui faisaient de cette partie de l'Empire comme un vaste camp retranché (3).

V. — Le paganisme en Asie.

Le paganisme résista moins longtemps en Orient. La plupart des appuis qui l'avaient soutenu ailleurs lui manquaient en des contrées moins soumises à l'influence directe de Rome et plus rapprochées des lieux où se leva d'abord la lumière de l'Évangile.

La seconde capitale de l'Empire ne ressemblait nullement à la première. Constantin avait pu renfermer sept collines dans son enceinte, la diviser en quatorze ré-

(1) Bède, *Hist. Eccl.*, I, 15.

(2) Les inscriptions datées n'apparaissent qu'au vi^e siècle; les inscriptions non datées n'offrent pas les symboles employés par les premiers fidèles, comme l'oiseau, le poisson, l'ancre, la palme. Voir Hübner, *Inscr. Britann. christ.*; cf. Northcote, *Epitaphs of the Catacombs*, p. 184.

(3) La plupart des monuments religieux publiés au tome VII du *Corpus inscr. lat.* proviennent de soldats. Sur le grand nombre des monuments mithriaques, voir Cumont, *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1897, p. 303, et *Textes et monuments figurés*, t. II, p. 160-162, 389-396, 510.

gions, lui donner un Capitole et un sénat; malgré ces apparentes similitudes, Constantinople et Rome avaient très peu d'analogie physique et à peu près aucune ressemblance morale. La nouvelle ville était toute chrétienne. Quiconque l'eût parcourue rapidement et regardée d'un œil distrait en eût pu douter au premier abord; sur un côté du forum il eût aperçu la Rhéa du mont Dindyme, et, en face, lui faisant pendant, une statue de la Fortune de Rome; il eût admiré la porte de la curie, empruntée au temple de la Diane d'Éphèse, et gardée par le Jupiter de Dodone et la Minerve de Linde, debout sur des piédestaux; sur la *spina* de l'hippodrome, entre Castor et Pollux, eût apparu à ses regards le fatidique trépied de Delphes; çà et là, dispersées dans les palais, dans les thermes, sous les portiques, sur les places, il eût contemplé d'innombrables statues des dieux, chefs-d'œuvre de l'art grec. Cependant un regard plus attentif lui eût appris qu'il n'était pas dans une ville païenne. Il aurait plutôt reconnu un immense et admirable musée (1). On voyait des statues partout; nulle part on n'apercevait de temples, même fermés. Dans aucun coin, si reculé qu'il fût, ne montait vers le ciel la fumée des sacrifices. Les dieux n'eurent pas un autel à Constantinople avant le règne de Julien (2). Les seuls édifices religieux étaient des basiliques chrétiennes, construites et décorées avec une grande magnificence. Le peuple attiré dans cette ville par des faveurs et des avantages de toute sorte était composé de chré-

(1) Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 44; Socrate, *Hist. Eccl.*, I, 6. — Voir, dans *l'Art païen sous les empereurs chrétiens*, le chapitre intitulé : *l'Art antique à Constantinople*, p. 173 et suiv.

(2) Sozomène, *Hist. Eccl.*, II, 3; saint Augustin, *De civitate Dei*, V, 25.

tiens, mêlés sans doute de quelques indifférents : des païens zélés n'auraient pas été se loger en un lieu où leur culte ne se célébrait pas. Quant aux sénateurs, appelés de gré ou de force par Constantin dans la curie de sa nouvelle capitale, tous ou presque tous étaient chrétiens : s'il s'y rencontrait quelques idolâtres, ceux-ci étaient noyés dans une majorité étrangère à leurs idées, et demeuraient isolés, sans force et sans prestige. On a souvent dit que le sénat romain, peu à peu dépouillé depuis Auguste de ses attributions politiques, n'était guère que le plus noble et le plus splendide des conseils municipaux. Cependant, par l'appui que ses membres les plus considérables prêtaient au paganisme, par l'éclat et le pouvoir qu'ils en recevaient, — comme aussi par quelques attributions conservées en matière de justice, d'impôts et de législation (1), — cette assemblée exerçait encore sur la marche générale des événements une réelle influence (2). C'est elle surtout qui tenait en échec la politique religieuse des empereurs chrétiens et en retardait le succès. Mais ce qu'il n'est pas tout à fait vrai de dire du sénat de Rome, on peut le répéter très exactement de celui de Constantinople; malgré la splendeur dont Constantin avait voulu l'entourer, afin de le rendre l'égal du sénat romain, il n'avait pu en faire un corps vraiment aristocratique, parce qu'une aristocratie ne se crée ou même ne se transplante pas : son in-

(1) Voir Lécirvain, *le Sénat romain depuis Dioclétien*, p. 70-80.

(2) A la faveur des troubles et des guerres civiles de la fin du iv^e siècle, elle semblera même près de ressaisir une partie au moins du pouvoir politique : lors de la révolte de Gildon en Afrique, Honorius demanda au sénat d'être arbitre entre lui-même et son frère Arcadius, qui favorisait Gildon : le sénat déclara le rebelle ennemi public, et fit triompher la cause d'Honorius. Symmaque, *Ep.*, IV, 5.

fluence ne fut jamais que celle d'une assemblée de second ordre (1). Eût-il été plus puissant, ses attributions se seraient exercées dans un sens favorable au christianisme, et hostile au culte abandonné par les empereurs.

Le paganisme, en Orient, avait donc contre lui ce qui, en Occident, faisait son principal appui : la capitale. Les secours qu'ailleurs il avait tirés de l'aristocratie lui faisaient ici complètement défaut. Il n'y avait pas à Constantinople un collège de pontifes pour maintenir autour de la ville impériale l'autorité des anciens rites : aussi, dès le milieu du quatrième siècle, voit-on abandonnés en Orient les sacrifices expiatoires que Symmaque, vingt ans plus tard, fait encore faire en Italie quand apparaît quelque prodige (2). Une autre cause de sa faiblesse était l'ancienneté et la grande diffusion de la prédication chrétienne. En Occident, Pierre et Paul n'avaient guère prêché qu'à Rome ; les seules traces de ce dernier apôtre qui se rencontrent hors de l'Italie, traces vagues et à demi effacées, sont au sud de la Narbonnaise et à l'extrémité de la Bétique. Au contraire, les apôtres avaient, dès le lendemain de la Résurrection, parcouru l'Orient. De Rome, Pierre écrit à ses chers fidèles du Pont, de la Cappadoce, de l'Asie proconsulaire, de la Bithynie. Paul, dans ses missions, a visité la Syrie, la Cilicie, la Galatie, la Pamphylie, la Phrygie, la Lycie, la Carie, la Mysie, la Lydie, et, en Europe, la Macédoine

(1) « *Senatum secundi ordinis.* » Anonyme publié par Valois à la suite de son édition d'Ammien Marcellin, 1681, p. 661.

(2) Naissance à Daphné, en 359, d'un enfant monstrueux ; sur quoi Ammien Marcellin fait les réflexions suivantes : « *Nascuntur hujusmodi sæpe portenta, indicantes rerum variarum eventus : quæ, quoniam non expiantur, ut apud veteres, publice inaudita prætereunt et incognita.* » XIX, 12.

et l'Achaïe. Dans toutes ces provinces se sont aussitôt constituées des Églises. L'*Apocalypse* montre plusieurs d'entre elles déjà atteintes par la persécution (1). Dès le commencement du second siècle, la Bithynie, au dire de Pline, est tout à fait entamée par la propagande chrétienne; il y a longtemps que le culte des dieux y tombe en décadence : leurs fêtes sont interrompues faute d'assistants; les sacrificateurs ont cessé de mettre en vente la viande des victimes, pour laquelle ils ne trouvent plus d'acheteurs (2). Quelques années plus tard, saint Ignace, conduit d'Antioche à Rome, est attendu dans toutes les stations de son itinéraire par des prêtres et des fidèles venus des principales villes de l'Asie pour le saluer. L'une après l'autre, toutes les persécutions font des victimes en Asie, en Grèce, en Égypte. En même temps, les docteurs chrétiens y fondent de florissantes écoles, comme celles d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche, de Césarée. Toutes les fois qu'un vent favorable dissipait pour quelque temps la fumée des bûchers ou la buée sanglante des échafauds et des amphithéâtres, on apercevait ce que le christianisme avait gagné de terrain. Une de ces accalmies eut lieu au commencement du règne de Dioclétien : on vit des chrétiens remplir les fonctions municipales dans un grand nombre de villes (3). Une cité de Thrace avait même un diacre parmi ses décurions (4). Dans une ville de Phrygie, tous les magistrats, le logiste, le stratège, les membres de la curie, étaient chrétiens : le peuple s'était converti avec

(1) *Apocalypse*, II, 9, 10, 13; cf. VI, 9, 11; XX, 4.

(2) Pline, *Ep.*, X, 97.

(3) Voir la *Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. I, p. 16.

(4) *Passio S. Philippi*, 7, 10; dans Ruinart, p. 447-450.

eux (1). Quand aux trêves partielles ou passagères Constantin eut substitué une paix durable, les conquêtes du christianisme, ainsi préparées, s'étendirent avec une rapidité extraordinaire. Labourées dans tous les sens par trois siècles de prédication et de martyre, les provinces orientales se couvrirent en peu d'années d'une abondante moisson. Des régions entières apparurent déjà gagnées à l'Évangile; d'autres se rendirent presque sans lutte. « Des cités, dit un écrivain du commencement du v^e siècle, renversaient leurs temples, leurs idoles, et passaient à la religion chrétienne, sans que les empereurs aient exercé sur elles aucune pression (2). » En d'autres lieux, le nombre des adhérents des deux cultes se balançait. Enfin l'on pouvait compter les villes et les villages où l'idolâtrie demeurait maîtresse incontestée.

Le paganisme occupait encore, cependant, de fortes positions en certaines contrées de l'Asie romaine. Malgré ses grands souvenirs chrétiens, la Palestine elle-même lui conservait de nombreux adhérents : beaucoup de villes et de bourgs y restaient attachés à l'idolâtrie (3), et n'attendaient même qu'une occasion favorable pour manifester leur haine du christianisme (4). Cette persistance de l'ancien culte là où l'on s'attendrait le moins à le rencontrer était due sans doute aux efforts des Romains pour établir la civilisation païenne dans le pays après les dernières révoltes des Juifs (5); mais elle avait aussi pour

(1) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 11, 1.

(2) Sozomène, *Hist. Eccl.*, II, 5.

(3) Sozomène, III, 14.

(4) *Ibid.*, V, 21.

(5) Voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2^e éd., p. 266.

cause le voisinage de l'Arabie, dont une grande partie était encore idolâtre, et surtout le contact de la Phénicie au nord, de l'ancien pays des Philistins au sud-ouest, enserrant la Judée à ses deux extrémités comme des bandelettes tout imprégnées de paganisme.

Avec les autres villes de son littoral, Tabatha, Raphia, Anthédon, Ascalon, la métropole du pays philistin, Gaza, était parmi les plus ardents foyers de l'ancien culte (1) : la politique religieuse de Constantin et de Constance avait même allumé chez ses habitants de violentes rancunes, qui profiteront de la première occasion pour s'assouvir cruellement (2). Aussi les autorités publiques, craignant d'exciter le fanatisme d'une population passionnément attachée à ses dieux, laissaient-elles sommeiller les lois contraires à l'idolâtrie : jusqu'à la fin du iv^e siècle, Gaza montrera avec orgueil sa place publique ornée d'une statue de Vénus devant laquelle fume l'encens et brûlent sans cesse des lampes, ses huit temples toujours ouverts, son magnifique sanctuaire du dieu phénicien Marnas, dont l'oracle est consulté par d'innombrables pèlerins (3).

Nulle part le paganisme n'était aussi fortement retranché que dans la Phénicie proprement dite. Cet étroit rivage, resserré entre la mer et le Liban, avait été le berceau des cultes naturalistes qui répandirent tant d'éléments impurs dans les religions antiques, et s'y mêlèrent partout pour les corrompre. Dans les montagnes qui dominent la côte phénicienne, on retrouvait encore, du-

(1) Sozomène, V, 3.

(2) *Ibid.*, 9.

(3) *Vita S. Porphyrii*, dans *Acta SS.*, février, t. III, p. 655.

rant le iv^e siècle, le paganisme à l'état d'enfance, tel qu'il était avant que l'imagination hellénique eût jeté un rayon d'idéal sur son fumier. On y adorait, divinisés, les pires instincts de la nature déchue, en des rites étranges, efféminés, faits de volupté, de sang et de larmes : la Vénus du Liban est toujours représentée pleurant (1). Les explorateurs retrouvent à chaque pas, dans les campagnes entourant Byblos, Tyr ou Sidon, les cavernes qui servaient aux prostitutions sacrées (2). Ce que Constantin avait fait pour les temples phéniciens d'Héliopolis et d'Aphaque, il n'est pas un temple de la contrée qui ne le méritât : mais ces démolitions nécessaires avaient laissé dans le cœur des païens de tenaces ressentiments, qui, sous Julien, se traduiront en représailles abominables (3). L'acte de Constantin avait cependant été modéré : s'il avait renversé deux sanctuaires où l'impureté s'étalait avec trop d'audace, il avait laissé debout sur les sommets du Liban (4), comme sur ceux de la chaîne parallèle de l'Anti-Liban (5), d'innombrables temples, que ses successeurs épargneront après lui, et où les pèlerins monteront librement pendant le iv^e siècle (6).

Proche des derniers contreforts de l'Anti-Liban, Damas, qui connut cependant le christianisme dès la première heure (7), demeure, sous Constance, une des villes les

(1) Macrobe, *Saturn.*, I, 21. Cf. Renan, *Mission de Phénicie*, pl. XXXVIII; François Lenormant, dans *Gazette archéologique*, 1875, p. 97.

(2) Renan, *Mission de Phénicie*, p. 204, 517-519, 647, 653, 691, et pl. LXV.

(3) Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 10.

(4) Renan, *Mission de Phénicie*, p. 220.

(5) Victor Guérin, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1883, p. 71.

(6) *Ibid.*

(7) *Actus apost.*, IX, 1, 8, 10, 19.

plus fidèles au culte des dieux : dans une lettre longtemps attribuée à Julien, mais qui est d'un auteur inconnu du iv^e siècle, on l'appelle « la véritable cité de Jupiter, l'œil de tout l'Orient, la sainte, la vaste Damas, supérieure par la beauté des cérémonies et la grandeur des temples (1). » Julien trouvera le paganisme non seulement florissant, mais fanatique, à Béryte, à Émèse (2), à Aréthuse (3) : toute la côte syro-phénicienne, tout le pays sur lequel le Liban projette son ombre, appartient à l'ancien culte et se montre très animé pour sa défense.

Il y avait cependant des exceptions. Au sud du pays des Philistins, Majuma, le port de Gaza, embrassa le christianisme dès le temps de Constantin : ce mouvement de foi, auquel contribua peut-être la rivalité séculaire existant entre les deux villes, fut récompensé : l'empereur, charmé, permit à Majuma de prendre son nom, et fit de cet ancien faubourg de Gaza une cité de premier ordre (4). Sur la même côte, Béthélie, « la maison des dieux, » pleine de temples, et dominée par un vaste panthéon, se convertit un peu plus tard, à la voix de saint Hilarion (5). A Bostra, sur la limite de l'Arabie et de la Décapole, la moitié de la population avait reçu l'Évangile dès le règne de Constance, et l'influence du clergé parvenait à maintenir la paix entre les deux cultes (6). Une

(1) Julien, *Ep.* 24.

(2) Théodoret, *Hist. Eccl.*, III, 5 ; IV, 22 ; Julien, *Misopogon*, 19.

(3) Théodoret, III, 3 ; Sozomène, V, 10.

(4) Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 38 ; Sozomène, V, 3.

(5) Sozomène, V, 15 ; *Vita S. Hilarionis*, dans *Acta SS.*, octobre, t. IX, p. 21, 22. — Cf. Couret, *la Palestine sous les empereurs chrétiens*, p. 61 ; Van den Gheyn, dans *Revue des questions historiques*, octobre 1891, p. 572.

(6) Voir Julien, *Ep.* 52.

ville de Phénicie, qui a renoncé au paganisme, obtient, elle aussi, le nom de Constantine (1). Dans les contrées vouées à l'idolâtrie apparaissent ainsi, de loin en loin, des oasis chrétiennes : selon le mot de la parabole, la semence évangélique est tombée ici sur le roc ou dans les broussailles, là dans la terre fertile, où elle rend cent pour un (2). Mais cette terre, encore très rare dans les régions que nous venons de parcourir, c'est beaucoup plus haut vers le nord qu'on la rencontre en abondance.

Au sortir des contrées comprises entre les deux chaînes du Liban, le spectacle change tout à coup : tantôt les deux religions se partagent les habitants, tantôt même le christianisme l'emporte et règne presque seul : les villes toutes païennes sont aussi rares que les villes chrétiennes l'étaient dans le sud. La capitale de la Syrie, l'immense et magnifique Antioche, appartient au Christ. L'oracle de Castalie garde le silence : le bois sacré de Daphné n'est plus traversé par les promeneurs épris des souvenirs mythologiques, mais par les pèlerins qui se rendent au tombeau d'un martyr (3). « La plus grande partie du peuple ou, pour mieux dire, le peuple entier fait profession d'athéisme, » écrira Julien en 363, dans sa furieuse invective contre les habitants d'Antioche (4) : pour les adorateurs des dieux, athéisme et christianisme sont des mots synonymes (5). Mêmes dispositions dans les grandes villes de la Cappadoce : Tyane, malgré le sou-

(1) Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 39.

(2) Saint Matthieu, XIII, 3-53 ; saint Marc, IV, 3-20 ; saint Luc, VIII, 5-15.

(3) Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 19.

(4) Julien, *Misopogon*, 19.

(5) Voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2^e éd., p. 104-105.

venir d'Apollonius, est presque entièrement chrétienne : on n'y sacrifie plus, et l'on a même oublié les rites païens (1); Césarée, la capitale de la province, ne renferme presque pas d'idolâtres : aussi la curie a-t-elle ordonné de démolir les temples de Jupiter, d'Apollon et de la Fortune publique, désormais inutiles (2). Dans les vastes provinces de la Phrygie et de la Paphlagonie, la morale chrétienne règne avec toute sa sévérité : là où jadis prit naissance le culte infâme de la Mère des dieux, toute débauche est considérée comme une souillure, le cirque et le théâtre sont délaissés, on s'abstient même de prêter serment (3). Un autre centre du culte de Cybèle, Pessinonte, en Galatie, se montre tiède pour la déesse autrefois adorée avec tant de ferveur et d'éclat : on voit par la correspondance de Julien que le paganisme est aussi dans cette province en pleine décadence (4). Mais c'est surtout dans les régions au sud du Taurus que le christianisme est dominant. A Bérée, la curie presque entière le professe (5). L'Osrhoène, qui, avant de devenir une province romaine, était déjà un royaume chrétien (6), est peuplée de fidèles. La foi des habitants d'Édesse se montre non seulement très ardente, mais très pure, et, sous Constance, résiste intrépidement à l'arianisme (7) : les enfants y sont nourris des saintes Écritures, et ne passent aux mains des maîtres profanes qu'après que cette première

(1) Julien, *Ep.* 4.

(2) Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 4.

(3) Socrate, *Hist. Eccl.*, IV, 28.

(4) Julien, *Ep.* 49.

(5) Julien, *Ep.* 27.

(6) Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du III^e siècle*, 2^e éd., p. 152, 172.

(7) Socrate, *Hist. Eccl.*, IV, 18; Rufin, *Hist. Eccl.*, II, 5.

partie de leur éducation est achevée (1). Il en est de même à Nisibe, l'un des postes avancés de la Mésopotamie vers la Perse : la population entière professe le christianisme : les temples ne sont pas abattus, mais fermés, et personne n'offre de sacrifices (2). Si l'on remonte de là vers le nord, l'Arménie, soit le royaume indépendant, soit la province romaine de ce nom, entre lesquels tout est commun, les croyances, les mœurs, les intérêts, la race, a été convertie en masse par saint Grégoire l'Illuminateur dans les premières années du iv^e siècle (3). Plus haut encore, les Ibères, voisins du Pont et de la Colchide, professent le christianisme (4).

En Orient comme ailleurs, le paganisme trouvait des secours dans les villes lettrées, où étaient établies des écoles et affluaient les étudiants. L'enseignement public était encore, en grande partie, aux mains de maîtres idolâtres. Cependant leur influence avait diminué au milieu du iv^e siècle. A Rome, les chaires étaient à la nomination de magistrats souvent païens (5) : les sénateurs idolâtres usaient de leur influence pour y pousser leurs créatures : on venait de voir cependant un rhéteur célèbre, auquel une statue avait été élevé sur le Forum (6), donner le spectacle d'une éclatante conversion (7). A Athènes, les traditions de l'hellénisme étaient demeurées

(1) Sozomène, *Hist. Eccl.*, III, 6.

(2) Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 3.

(3) Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. I, p. 228 ; t. II, p. 203.

(4) Sozomène, II, 7.

(5) On voit même, en 385, le préfet païen de Rome, Symmaque, désigner un professeur de rhétorique pour la ville de Milan. Saint Augustin *Confess.*, V, 13.

(6) Saint Jérôme, *Chron.*, année 19 de Constance.

(7) Saint Augustin, *Confess.*, VIII, 2.

vivantes : ses séductions, parées de tous les charmes de l'art, exerçaient encore sur les âmes un périlleux empire (1) : mais, parmi la foule turbulente des étudiants païens (2), s'asseyaient de jeunes chrétiens (3), dont quelques-uns, comme un Grégoire de Nazianze, un Basile, ne tardaient pas à être entourés d'une renommée précoce (4). Il y avait même des chrétiens parmi les maîtres : Prohærésius enseignait avec éclat à côté du païen Himère (5). A Constantinople, l'enseignement était surtout donné par des professeurs chrétiens. Un rhéteur venait d'être par Constance pourvu d'une chaire à Nicomédie, à cause de ses déclamations contre les dieux (6). Le christianisme dominait dans les écoles de Césarée de Palestine et de Césarée de Cappadoce (7). A Béryte, un des principaux foyers de l'enseignement du droit, il y avait des étudiants chrétiens (8). Alexandrie possédait, depuis le II^e siècle, tout un enseignement supérieur chrétien, rival des écoles païennes et luttant avec elles d'éloquence et de succès (9). La mesure que prendra bientôt Julien pour obliger dans tout l'Empire les ma-

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 21.

(2) *Ibid.*, 15-16.

(3) Nombreux étudiants venus à Athènes de Cappadoce et d'Arménie, où la plus grande partie de la population était chrétienne; saint Basile, *Ep.* 338, 346, 347, 348; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 17.

(4) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 22.

(5) Petit de Julleville, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*, p. 349 et suiv.

(6) Libanius, *Oratio* X.

(7) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* VIII, 6; XLIII, 13.

(8) Eusèbe, *De mart. Palest.*, IV, 2-7; saint Grégoire de Nazianze, *Poem. ad alios*, V, 226-227 (Migne, *Patr. græc.*, t. XXXVII, col. 1538).

(9) Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du III^e siècle*, 2^e éd., p. 71.

tres chrétiens à descendre de leurs chaires montre que, sous le règne de son prédécesseur, ceux-ci étaient déjà nombreux, influents, et disputaient à la science païenne le gouvernement des esprits.

VI. — Le paganisme urbain et rural.

Dans le tableau de la situation respective des deux cultes, deux traits doivent être mis en lumière : l'un, commun à l'Orient et à l'Occident ; l'autre, particulier à l'Orient.

Le peuple des grandes villes montrait partout un penchant vers le christianisme. Celui-ci parlait moins à ses sens, mais plus à son cœur que le culte fastueux et aristocratique des faux dieux. Dans les religions païennes, on offrait à la foule des cérémonies magnifiques, de nombreuses occasions de joies immorales ; mais, dès qu'elle essayait de pénétrer plus avant, de s'approcher des mystères réservés aux seuls initiés, une barrière se dressait devant elle. *L'odi profanum vulgus et arceo* est plus vrai au iv^e siècle qu'il ne fut au temps d'Horace. Les initiations aux loges de Mithra, les coûteuses cérémonies tauroboliques n'étaient pas pour le peuple. Dans son dernier état le paganisme devient de plus en plus une religion d'aristocrates, un culte d'ancien régime. Il n'en est pas sans doute ainsi dans les campagnes, dans les villes écartées, ou dans les lieux depuis longtemps consacrés par les dévotions populaires : les petites gens y restent attachés à leurs dieux. Mais dans les grandes villes, dans les centres de haute bourgeoisie ou de noblesse provinciale, à Rome surtout, inexpugnable citadelle du paganisme, le peuple s'en détourne chaque jour

davantage. L'église, ouverte à tous, la croix, supplice des esclaves, Jésus, qui fut ouvrier, les apôtres, qui travaillèrent de leurs mains, un clergé sorti en grande partie des rangs populaires, et duquel aucune condition de richesse ou de naissance n'est exigée, ce sont là autant d'attraits pour les humbles.

Une loi de 320 (1), à première vue fort étrange, ne put que fortifier cette impression. Pour empêcher la bourgeoisie des villes, responsable des impôts, de se soustraire à ses obligations en entrant dans le clergé, Constantin avait interdit d'admettre aux ordres sacrés « aucun décurion, fils de décurion, ou personne ayant assez de bien pour supporter les charges publiques; » on n'y devait recevoir que « les gens de petite fortune, » *fortuna tenues* (2). Cette loi, inspirée par des nécessités fiscales, était fort peu chrétienne, puisqu'elle entravait la liberté de conscience et blessait l'égalité : d'innombrables exemples montrent qu'elle ne fut guère observée : cependant elle dut avoir, lors de sa promulgation, quelque retentissement, et, en retardant peut-être le mouvement des conversions dans la bourgeoisie, l'accéléra dans le peuple.

A Rome, ce mouvement était commencé longtemps avant l'avènement de Constantin. Le peuple chrétien tenait déjà assez de place dans la ville éternelle pour que Maxence ait senti le besoin de le flatter (3) : le nombre et l'étendue des catacombes romaines, les milliers d'épitaphes chrétiennes, si populaires d'orthographe et de

(1) *Code Théodosien*, XVI, II, 3.

(2) *Ibid.* — Cf. la loi 6, au même titre (année 326).

(3) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 14, 1.

langue, l'influence que certaines querelles entre chrétiens eurent dès lors sur la paix publique (1), font devenir la multitude des Romains de condition modeste professant le christianisme au commencement du iv^e siècle. A la fin du même siècle, un poète pourra dire que « le petit peuple tout entier » fréquente les souterrains de Saint-Pierre et le baptistère de Latran (2). Les grandes villes de l'Orient présentent le même spectacle. Mais il s'y distingue par un détail intéressant. Ceux que les textes nous montrent, en Orient, parmi les chrétiens fervents, ce ne sont pas les prolétaires oisifs, participant aux distributions de vivres faites par l'État ou les cités, ce sont les vrais ouvriers, les travailleurs manuels. Sous Julien, Cyzique, dans l'Asie proconsulaire, reviendra facilement au paganisme : mais, parmi les plus énergiques défenseurs de la religion chrétienne, on y comptera les deux corporations des tisserands en laine et des monétaires, qui, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs serviteurs, formaient une population très nombreuse (3). A Césarée de Cappadoce, saint Basile ayant été menacé d'un procès, « aussitôt, comme un essaim d'abeilles chassé par la fumée, tout le peuple se met en mouvement pour le défendre : au premier rang sont les fabricants d'armes et les tisserands des ateliers impériaux, brandissant les outils de leur profession, ou tous objets qui leur tombaient sous la main (4). » Alexandrie, au

(1) Inscriptions relatives aux papes Marcel et Eusèbe; De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 60, 102, 103, 183; *Roma sotterranea*, t. II, pl. III, IV, p. 204-208; *Bull. di arch. cristiana*, 1873, pl. XII. — Cf. *Rome souterraine*, pl. XII-XIII, p. 251, 253-256.

(2) Prudence, *Contra Symmachum*, I, 580-586.

(3) Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 15.

(4) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 57.

milieu du iv^e siècle, est toujours la ville cosmopolite, où toutes les races, tous les cultes, toutes les philosophies, toutes les mœurs se rencontrent : le parti païen y est puissant, puisqu'à la fin du siècle il aura encore la force d'exciter une sédition terrible : cependant les chrétiens y gagnent chaque jour en nombre et en influence (1). La population ouvrière est presque tout entière de leur côté : on le vit sous Constance, quand saint Athanase rentra justifié à Alexandrie : le peuple vint à sa rencontre, « divisé par sexes, par âges et par corps de métiers, car c'est ainsi que les Alexandrins ont coutume d'accueillir ceux qu'ils veulent honorer publiquement (2). »

En Orient et en Occident, les grandes villes voyaient ainsi la partie la plus active de leur population se donner au Christ : mais l'état des campagnes différait complètement dans les deux moitiés de l'Empire. Le paysan italien ou gaulois est le païen par excellence, *paganus*. En Asie, le paganisme semble moins enraciné dans le sol : les populations rurales se convertissent beaucoup plus facilement. La première évangélisation de la Bithynie avait eu autant de succès dans les campagnes que dans les villes : « Non seulement les cités, écrit Pline à Trajan, mais encore les bourgs et les champs, sont envahis par la contagion de la superstition nouvelle (3). » Dans la seconde moitié du iii^e siècle, les campagnes autour d'Antioche contiennent déjà assez de chrétiens pour avoir plusieurs évêques (4). Aussi ne

(1) Julien, *Ep.* 51.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XXI, 29.

(3) Plinè, *Ep.*, X, 97.

(4) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 30.

s'étonnera-t-on pas si, au temps de saint Jean Chrysostome, les églises de la ville s'emplissent, les jours de fête, de paysans dont le langage syriaque contraste avec le grec parlé par les citadins : ils se montrent très instruits des dogmes chrétiens et répondent avec beaucoup de sens aux interrogations qui leur sont faites (1). Les sanctuaires en l'honneur des martyrs sont encore plus nombreux dans la banlieue rurale d'Antioche que dans la ville même (2). En revanche, d'autres régions de la Syrie gardent des paysans passionnément attachés à leurs dieux (3). Mais un trait particulier à l'Asie romaine, c'est la multitude des villages où le christianisme a pénétré. On trouve, au commencement du iv^e siècle, des paysans chrétiens en Galatie, dans les montagnes voisines d'Ancyre (4). A Carrhes, en Mésopotamie, la situation paraît absolument le contraire de ce qu'elle était, à la même époque, en diverses contrées de l'Occident. La ville est obstinément païenne, « terre sauvage, hérissée des épines de l'idolâtrie, » dit un historien contemporain (5) : elle demeurera telle jusqu'au commencement du v^e siècle (6) : mais la campagne environnante, où se rencontrent à chaque pas des monastères et des ermitages, est peuplée de chrétiens (7). Dans l'Osroène, dès la fin du iii^e siècle, des milliers de pèlerins

(1) Saint Jean Chrysostome, *Ad populum Antiochenum* Homilia XVIII, 1, 2.

(2) Saint Jean Chrysostome, *De sanctis martyribus* Sermo I.

(3) Libanius, *Oratio* II (éd. Reiske, p. 167).

(4) *Passio S. Theodori*, 11, dans Ruinart, p. 357.

(5) Théodoret, *Hist. Eccl.*, IV, 18.

(6) Procope, *Bell. Pers.*, I, 13.

(7) S. *Silviæ peregrinatio*, dans *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, 1888, p. 135.

parcourent les campagnes en certains jours de fête, et prolongent leurs veillées pieuses à la lueur du ciel étoilé (1). Divers canons des conciles de Sardique, de Laodicée, dans la seconde moitié du iv^e siècle, supposent les chrétiens établis dans de très nombreux villages, et ceux-ci administrés soit par des prêtres visiteurs, soit par des évêques ruraux (2). Il en est de même en Égypte dès le commencement du iv^e siècle (3). Jusque dans le sauvage district de la Maréote, proche d'Alexandrie, les chrétiens sont répandus dans tous les villages (4).

L'influence du monachisme, très développé en Asie et en Égypte à une époque où l'Espagne, la Gaule, Rome même, le connaissaient à peine de nom, contribua certainement à conquérir à l'Évangile les campagnes orientales pendant le cours du iv^e siècle. Mais leur évangélisation avait des origines beaucoup plus anciennes. Pour expliquer la rapide décroissance du paganisme rural en ces contrées, il faut admettre chez les habitants une souplesse d'esprit, une facilité à s'assimiler les idées nouvelles, qui paraissent avoir manqué au paysan occi-

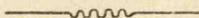
(1) *Acta disputationis Archelai* (éd. 1696, p. 1-2). Cf. *Dernières persécutions du III^e siècle*, 2^e éd., p. 276-277. Cependant il y a encore de nombreux païens : efforts de saint Abraham, pendant trois ans, pour convertir un village païen de plus de mille habitants, dans les environs d'Édesse, vers 330. *Acta SS.*, 16 mars, p. 742; cf. Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 588-590.

(2) Concile de Sardique, canon 6; concile de Laodicée, canon 57. — Voir De Smedt, *Organisation des Églises chrétiennes au III^e siècle*, dans *Congrès scientifique international des catholiques*, 1891, sciences historiques, p. 79, 87.

(3) Actes de saint Pierre d'Alexandrie, dans Migne, *Patr. græc.*, t. XVIII, col. 455. — Cf. De Smedt, *l. c.*, p. 85.

(4) Saint Athanase, *Apol. contra Arianos*, 85. — Cf. De Smedt, *l. c.*, p. 80.

dental, plus attaché aux opinions traditionnelles, plus conservateur des anciennes routines. Les hommes de l'Orient ne possédaient pas alors cette immobilité majestueuse et comme hiératique, qu'ils devront plus tard à la double influence de l'esprit byzantin et du mahométisme : même au fond des campagnes, même là où se parlait l'arménien ou le syriaque, ils étaient encore imprégnés du génie grec, avide de lumière et de progrès.



LIVRE II

LA SOCIÉTÉ AU MILIEU DU IV^e SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LE CLERGÉ CHRÉTIEN.

I. — Situation sociale et politique des évêques.

Malgré le coup terrible que lui avait porté la conversion de Constantin, la société païenne demeurait, au milieu du iv^e siècle, presque entièrement semblable en apparence à ce qu'elle fut aux siècles précédents. Mais elle n'était plus seule, et une autre société, toujours grandissante, apparaissait auprès d'elle. J'ai dit quelles forces conservait la société païenne. Il reste à montrer l'organisation de la société chrétienne, les éléments de la civilisation nouvelle juxtaposée au monde antique, et destinée à vivre longtemps encore à côté de lui avant de l'absorber.

Le premier de ces éléments est le clergé.

Rien ne se ressemblait moins qu'un évêque ou un prêtre chrétien et un ministre des dieux. Le pontife des divinités officielles, le desservant des temples consacrés

aux dieux de la Grèce et de Rome, n'est prêtre que dans les actes du culte et dans l'enceinte du sanctuaire. Partout ailleurs il est citoyen actif, membre de l'aristocratie à Rome, de la haute bourgeoisie dans les villes, revêtu des magistratures politiques ou municipales, siégeant ici parmi les sénateurs, là parmi les décurions. A l'origine, il en avait été autrement chez les adeptes des divinités étrangères. Leurs prêtres furent d'abord des étrangers comme elles, croyants sincères ou charlatans, qui vivaient en dehors de la société régulière, occupés seulement à remplir les fonctions du culte, à étonner les imaginations et à dominer les consciences. Mais à mesure que les religions orientales conquièrent à Rome droit de cité, les grades élevés et les hauts sacerdoces furent peu à peu envahis par de vrais Romains, bientôt par des membres dévots de l'aristocratie, qui ne laissèrent plus aux ministres indigènes que les fonctions inférieures et les rites répugnants. Bien que ces nobles adorateurs de Cybèle, d'Isis ou de Mithra affectassent quelquefois d'exalter leurs dignités sacerdotales au-dessus de leurs titres politiques (1), ils n'en vivaient pas moins de la vie publique, cumulant les magistratures et les sacerdoces. Tout autre est le prêtre chrétien. Sans se désintéresser de la chose publique, il reste étranger à ses ambitions et à ses sollicitudes. Avocat ou juge comme Philogone (2), gouverneur de province comme Ambroise (3), ou préteur comme Nectaire (4), dès que

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1778, 1779. Voir plus haut, p. 35.

(2) Saint Jean Chrysostome, *De beato Philogonio*, 2.

(3) Socrate, *Hist. Eccl.*, IV, 30; Sozomène, VI, 24; Théodoret, IV, 6; Rufin, II, 11.

(4) Socrate, V, 8; Sozomène, VII, 8; Théodoret, V, 8.

l'acclamation des fidèles ou le choix d'un concile aura imposé à ses épaules la charge épiscopale, il abandonnera aussitôt ses dignités temporelles pour appartenir sans réserve au gouvernement de son Église. On cite, dans les premiers siècles, un seul ecclésiastique qui ait été à la fois évêque et magistrat ; mais c'était un hérésiarque, Paul de Samosate (1). Si un évêque est obligé de donner son attention aux affaires temporelles de ses diocésains (2) et même de connaître, en certaines circonstances, de causes civiles ou de délits (3), c'est à titre d'évêque qu'il le fait, non comme investi d'une fonction étrangère à sa charge ecclésiastique et distincte d'elle. Les lois de l'Église lui interdisent d'accepter aucune fonction séculière (4), et les lois de l'État l'en dispensent (5). L'évêque, le prêtre, s'il veut demeurer digne de sa vocation, est prédicateur, théologien, aumônier. Il vit à part, ou plutôt au-dessus, de ce qui excite les désirs et motive les actions du reste des hommes. Les soucis mêmes de la famille et ses affections exclusives seront peu à peu écartés de lui. De cette solitude intérieure, de cette tension de tout son être vers un seul but, il tire une force morale, un pouvoir de persuasion, sur lesquels l'habitude nous laisse indifférents, mais qui, dans une société moins

(1) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 30, 8.

(2) Concile de Sardique (343), canons 7-9.

(3) Voir les textes cités par Humbert, *Episcopalis audientia*, dans le *Dict. des antiquités grecques et romaines*, t. II, p. 697.

(4) *Canons apostoliques*, 81 et 83. — Le docteur Drey (*Neue Untersuchung über die Konstit. und Kanon. des Apost.*, Tubingue, 1832, p. 246, 249, 411) pense que ces deux canons sont rédigés d'après ceux du concile de Chalcédoine, par conséquent postérieurs au milieu du v^e siècle ; mais Héfélé (*Hist. des Conciles*, trad. franç., t. I, p. 613, 642, 643) les croit plus anciens.

(5) Lettre de Constantin à Anulinus, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, X, 7.

accoutumée à leurs effets, devaient avoir une efficacité extraordinaire.

L'évêque s'opposait ainsi au pontife païen, le prêtre au ministre des dieux, non par quelque ressemblance accidentelle, mais au contraire par la différence de leur caractère et de leurs fonctions. J'ai montré, dans un précédent chapitre, que l'un des principaux remparts du paganisme en Occident était la partie païenne de l'aristocratie, demeurée en possession des honneurs et des émoluments très lucratifs des sacerdoces idolâtriques, et régnant par eux sur tout un monde de clients (1). Mais si elle restait dominante dans les contrées où les sièges épiscopaux étaient rares, comme la Gaule et l'Italie du Nord, son influence se trouvait contrebalancée, parfois même presque neutralisée dans celles où ils existaient en grand nombre (2). L'évêque apparaît ainsi, au iv^e siècle, comme le seul homme capable de tenir tête, en Occident, au patricien idolâtre et de lutter d'influence avec lui. En Orient, où il n'existe pas d'aristocratie au sens politique de ce mot, et où les évêchés sont très multipliés, l'évêque a un rôle plus considérable et plus facile. Les pasteurs du peuple chrétien y forment la véritable aristocratie spirituelle et même temporelle. Isolés, ils sont déjà de grands personnages; réunis, ils constituent une force organisée, sans égale dans le monde romain. En Occident, l'influence du sénat romain balancera encore celle des conciles; en Orient, ils domineront sans contrepoids. Les synodes des évêques de chaque province, dont les conciles de Nicée et d'Antioche

(1) Voir plus haut, p. 61.

(2) Voir plus haut, p. 72, 77.

ordonnent la réunion deux fois par an (1), effaceront par la grandeur des objets mis en délibération et par la fréquence des sessions l'éclat tout extérieur des assemblées provinciales, qui se tiennent, en certaines contrées, tous les ans, ailleurs tous les cinq ans (2), et se passent le plus souvent en congratulations et en jeux. Cela est plus vrai encore des synodes ou conciles composés quelquefois de plusieurs centaines d'évêques et si fréquents, sous le règne de Constance, qu'il n'est presque pas d'année qui n'en ait vu un ou plusieurs (3) : ils auraient eu pour l'expansion du christianisme une puissance irrésistible, si les affaires de l'arianisme n'avaient presque toujours motivé leurs réunions et si la subtilité ou la violence des hérétiques ne les avait dominés trop souvent.

Ce qui faisait la force du clergé catholique, c'était moins encore le groupement accidentel des assemblées conciliaires que le lien permanent de la hiérarchie. Le ministre du Dieu de l'Évangile n'est pas seul : des clercs inférieurs aux diacres, de ceux-ci aux prêtres, des prêtres aux évêques, des évêques aux métropolitains, des métropolitains au successeur de saint Pierre, assis sur le premier des sièges apostoliques, une chaîne ininterrompue relie ensemble tous les membres du corps ecclésiastique. Rien de tel dans le clergé païen. Les grands

(1) Concile de Nicée, canon 5 ; concile d'Antioche (341), canon 20.

(2) Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 108-111.

(3) Conciles ou synodes sous le règne de Constance : Constantinople, 338 ou 339 ; Alexandrie, 339 ; Rome, 341 ; Antioche, 341 ; Sardique, 343 ; Antioche, 344 ; Milan, 345 ; Cologne, Jérusalem, Alexandrie, Carthage, 346 ; Rome, Milan, 347 ; Sirmium, 349 ou 350 ; Sirmium, 351 ; Arles, 353 ; Milan, 355 ; Béziers, 356 ; Sirmium, 357 ; Séleucie, Rimini, 359 ; Constantinople, 360 ; Paris, 360 ou 361.

collèges sacerdotaux de Rome n'avaient d'influence qu'en Italie (1) : le *pontifex maximus* lui-même, bien qu'investi en théorie d'un pouvoir sur tous les ministres des dieux (2), ne l'exerçait qu'en de très rares occasions. Pour apercevoir dans le sacerdoce païen une apparence d'organisation, il faut regarder en Asie, au commencement du iv^e siècle : afin de mieux lutter contre l'Église, Maximin avait essayé de la copier et de constituer sur le modèle de la hiérarchie chrétienne le clergé idolâtre de ses provinces (3) ; mais cette création tout artificielle ne survécut pas à son auteur. Dans quelques années un semblable essai, fait par Julien, n'aura pas plus de durée : l'échec de ces deux tentatives tournera tout à la gloire et à l'originalité de l'institution chrétienne, en montrant que, même aidés de la toute puissance impériale, les règlements sont impuissants en ces matières, parce qu'ils ne sauraient transformer ni les institutions ni les hommes.

Pour comprendre l'autorité possédée, au iv^e siècle, par le clergé chrétien, non seulement sur le peuple des fidèles, mais même sur le monde profane, il suffit de voir les rapports établis entre les évêques et les magistrats. Ces rapports étaient fréquents. Les lois de l'Église faisaient une obligation à l'évêque de prêter son appui aux faibles. Elles lui donnaient particulièrement pour clients les veuves et les orphelins. La correspondance d'évêques d'une époque un peu postérieure les montre exécutant à la lettre ces recommandations d'un concile tenu à Sardique en 343 (4). Nous voyons saint Basile,

(1) Voir plus haut, p. 69.

(2) Voir plus haut, p. 41.

(3) Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 14; IX, 4; Lactance, *De mort. pers.*, 36, 37.

(4) Concile de Sardique, canon 7.

saint Grégoire de Nazianze recourir soit au préfet de la province, soit au préfet du prétoire, en faveur de veuves embarrassées pour le règlement de leurs affaires ou pressées par des créanciers (1). Les canons du même concile étendaient plus encore la mission de l'évêque, en lui faisant un devoir de s'interposer toutes les fois qu'une injustice ou une misère imméritée lui seraient connues. Un condamné, même à des peines aussi graves que l'exil ou la déportation, réclame-t-il assistance de l'Église? L'évêque doit demander sa grâce (2). D'une manière générale, il est le protecteur de tous les opprimés. On voit des évêques intercéder pour des citoyens rebelles (3), pour une ville qu'il est question de « rayer de l'album des cités (4); » prêcher la modération à des collecteurs ou à des répartiteurs de l'impôt (5); demander des remises d'amendes (6); recommander à de hauts fonctionnaires des chrétiens et parfois même d'anciens préfets tombés dans la misère, engagés dans des procès ou menacés d'injustes poursuites (7); protester contre le morcellement d'une province, qui rendra plus pesant aux pauvres le fardeau de l'impôt (8).

Une seule fois l'ingérence de l'évêque créa un grave conflit. Conformément aux canons, saint Basile résista au gouverneur du Pont, et s'exposa même à d'atroces ca-

(1) Saint Basile, *Ep.* 107-109; saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 207, 208.

(2) Concile de Sardique, canon 7-9.

(3) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XVII.

(4) Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 141, 142.

(5) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XIX; *Ep.* 67; *Poemata quae spectant ad alios*, II.

(6) Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 198, 199.

(7) Saint Basile, *Ep.* 96, 107, 108, 109, 110, 111, 147, 148, 149, 180.

(8) Saint Basile, *Ep.* 389.

lomnies, pour défendre la liberté d'une veuve qu'un assesseur du magistrat voulait épouser malgré elle, et qui avait imploré le secours de l'évêque. Ici le débat fut vif, et le gouverneur se fût peut-être laissé entraîner par la colère à de regrettables violences, sans un soulèvement du peuple, qui adorait Basile (1). C'est à peu près le seul exemple qui ait été conservé d'une dissidence entre les deux pouvoirs amenée par l'intervention épiscopale. On pourrait presque s'en étonner. Il est surtout des cas où, suivant les idées modernes, qui rendent l'État et ses représentants si jaloux de leurs prérogatives, il semble que le conflit eût souvent dû naître. C'est quand la juridiction ordinaire et la juridiction épiscopale se trouvaient en présence et comme en rivalité dans une même affaire. Par deux lois rendues en 321 et en 331, Constantin permit à tout plaideur de recourir à l'évêque, même sans le consentement de son adversaire, et le procès fût-il déjà commencé devant le juge civil, et il obligea ce dernier à rendre exécutoires les sentences du tribunal ecclésiastique (2). « C'est que les prêtres de Dieu sont au-dessus de tous les magistrats, » dit Eusèbe en commentant ces dispositions (3). On ne voit pas que ces derniers aient protesté, ou aient tenté par des subterfuges de retenir les affaires qui leur échappaient. Sur un autre point, ils paraissent s'être résignés aussi facilement. Constantin, tout

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 56-57. — Voir *Saint Basile*, p. 108.

(2) Voir *Code Théodosien*, I, xxvii, 1, et les lois 1 et 17 de l'appendice au *Code Théodosien* publié par Sirmond, dont l'authenticité, longtemps contestée, est aujourd'hui reconnue (cf. sur ce point. Humbert, *Episcopalis audentia*, dans *Dict. des ant.*, t. II, p. 697).

(3) Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 17; cf. Sozomène. *Hist. Eccl.* 1, 9.

en ne permettant pas aux évêques de connaître des délits en général, les laissait juger ceux qui avaient été commis contre la religion. Un curieux tableau, tracé par saint Grégoire de Nazianze, montre son père, devenu, vers 329, évêque de cette ville, dans l'exercice de ses fonctions de juge. Il s'y montrait très débonnaire. Prenant des airs terribles, le vieil évêque menaçait les délinquants de la roue et du fouet; puis, s'adoucissant tout à coup, se contentait de leur faire infliger, comme à des enfants, une correction manuelle (1). A son tour, et d'un ton plus sérieux, le célèbre docteur expose dans une lettre les principes qu'il suit lui-même en ces matières. « Toutes les fois, dit-il, qu'une accusation est portée devant moi, je l'examine, même si l'inculpé est un de mes meilleurs amis ou appartient à la plus haute noblesse; car rien n'est supérieur à la loi de Dieu et de son Église (2). » Une autre lettre le montre jugeant un de ses diacres, coupable de voies de fait (3). Cette juridiction spéciale eût facilement donné ouverture à conflit. On était dans une région indécise, dont les limites pouvaient être, en certaines circonstances, assez difficiles à marquer. Des voleurs ont dérobé dans l'église de Césarée les vêtements destinés aux pauvres. L'autorité civile les a mis en prison. Saint Basile écrit au geôlier de les remettre entre ses mains, « car l'évêque seul est compétent pour connaître des péchés commis dans l'église, et cela ne concerne pas les juges. » L'évêque s'efforce d'améliorer les pécheurs au lieu de les punir : il espère qu'ils sortiront meilleurs de

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XVIII, 25.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 79.

(3) Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 149.

son audience. « Car ce que ne font pas les châtimens corporels infligés par les tribunaux, nous savons que souvent l'accomplit la crainte des terribles jugemens de Dieu. » Si le geôlier a des doutes, qu'il en réfère au comte, à la justice de qui Basile s'en rapporte (1). On ne sait quelle suite eut l'affaire, mais comme aucun autre n'en parle, tout porte à croire que la prétention de l'évêque ne fut pas combattue, et que la prison s'ouvrit pour laisser sortir les prévenus réclamés par sa miséricorde.

En montrant aux chefs de l'Église une telle déférence, les fonctionnaires ne faisaient que suivre les exemples donnés par Constantin. Quand il avait à transmettre à des évêques une invitation ou un bienfait, il leur écrivait souvent lui-même (2), et ses lettres étaient conçues, comme le dit Eusèbe, dans les termes les plus honorables et les plus respectueux (3). S'il n'entraît pas avec eux en correspondance directe, il tenait au moins à ce que les magistrats allassent en personne leur communiquer ses intentions. C'est ainsi qu'il charge le proconsul d'Afrique de se rendre auprès de l'évêque Cécilien pour lui annoncer la mesure par laquelle son clergé est exempté des charges municipales (4). Aussi, un magistrat, même païen (et jusqu'à la fin du iv^e siècle les magistrats païens furent nombreux), se sent-il mal à l'aise si un évêque, pour une cause quelconque, est traduit devant lui. On raconte que le gouverneur de Cordoue, demeuré fidèle

(1) Saint Basile, *Ep.* 266. — Voir *Saint Basile*, deuxième partie, ch. iv : l'administration épiscopale.

(2) Eusèbe. *Hist. Eccl.*, X, 5, 6; *De vita Constantini*, III, 30-33.

(3) Γράμμασι τμητικοῖς. Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 6.

(4) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, X, 7.

au culte des dieux, eut à juger, en 357, l'évêque d'Illyrie. Les ennemis de l'évêque le sommèrent de le bannir, conformément à des instructions de Constance. Le gouverneur répondit qu'il n'osait bannir un évêque, et qu'il ne donnerait pas l'ordre d'exil avant que le prélat eût été canoniquement déposé (1). Cette réponse était conforme à une loi de 355, défendant d'accuser un évêque devant les juges civils avant que son procès ait été instruit par les autres évêques de la province (2).

Plusieurs exemples nous montrent des évêques entretenant avec des magistrats païens des relations courtoises et même amicales (3). Avec les magistrats chrétiens, elles avaient un caractère plus marqué de confiance et de tendresse : l'autorité particulière que le prélat tenait de son caractère sacré s'y faisait aisément sentir. L'évêque était par le rang l'égal des plus hauts fonctionnaires ; mais il ne craignait pas de leur parler en maître, ou plutôt en père, s'ils appartenaient à la grande famille des fidèles. Dès le lendemain de la conversion de Constantin, le concile d'Arles (314) déclare sans ambages que les magistrats chrétiens doivent être subordonnés aux évêques dans toutes les choses qui regardent la foi et les mœurs. Le fidèle appelé à un emploi public ou même au gouvernement d'une province devra, dit le septième canon, demander des lettres de communion à l'évêque de

(1) Faustin et Marcellin, *Libellus precum*, 10, dans Migne, *Patr. lat.*, t. XIII, p. 90. — Que l'anecdote, souvent controversée, soit ou non exacte, le récit d'où elle est tirée a été rédigé vers 383 ou 384, et montre qu'à cette époque elle exprimait une situation admise de tous.

(2) *Code Théodosien*, XVI, II, 12.

(3) Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 10, 198, 199, 200; *Poemata quae spectant ad alios*, VII.

son lieu d'origine et les présenter à celui de sa nouvelle résidence, qui « prendra soin de lui » et pourra, « s'il fait quelque chose de contraire à la discipline, » le retrancher de la communion. Saint Grégoire de Nazianze se souviendra sans doute de ce canon de 314, quand, usant de son autorité épiscopale, il réprimandera un magistrat chrétien qui n'observait pas les jeûnes prescrits par l'Église et donnait des jeux où la pudeur était offensée (1). Avec la même autorité, il dira à un autre magistrat chrétien, tenté de vengeance : « La loi du Christ t'a soumis à mon commandement et à mon trône. C'est avec le Christ que tu dois gouverner. De lui tu as reçu le glaive, moins pour frapper que pour effrayer. Aussi, vois à le lui rendre un jour innocent et pur, comme il te l'a donné (2). » Et à un troisième, chargé de lever l'impôt : « Toi qui as la charge de répartir entre nous tous le tribut, fais-le avec justice. Sous les yeux du Christ, tu inscris chacun, sous ses yeux tu fixes l'impôt, et quand tu marques chaque tête de contribuable, c'est avec le Verbe divin que tu comptes. Le fardeau de l'impôt est assez lourd pour des hommes libres ; n'ajoute rien à son poids et n'aggrave pas ce châtiment du péché originel... Dieu nous a placé dans ce rang sublime afin que nous puissions vous avertir, ô vous qui gérez les magistratures (3) ! »

Le ton s'élevait encore, quand, au lieu d'avertir, l'évêque était obligé de résister. A vrai dire, ces paroles de résistance n'étaient pas nouvelles. Si rien, dans les siècles

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 112, 113, 114.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XVII, 8-10.

(3) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XIX, 12, 13, 16.

précédents, ne rappelle les discours adressés par des chefs d'Église à des magistrats baptisés ou catéchumènes, bien des pages, au contraire, dans les écrits des apologistes et dans les Actes des martyrs, montrent les dépositaires de l'autorité ecclésiastique répétant en face des préfets ou des empereurs le *Non possumus* des apôtres. Quelque chose est changé, cependant : au IV^e siècle (sauf pendant la courte tempête du règne de Julien), c'est à des empereurs chrétiens ou à leurs représentants que des évêques, et à leur suite les prêtres et les fidèles, sont plus d'une fois obligés de refuser l'obéissance. On ne parle pas à un Constance ou même à un Valens comme on parlait à un Dèce ou à un Galère. Lisez la lettre d'Osius à Constance, qui le pressait de souscrire la condamnation de saint Athanase. L'évêque s'adresse à un prince persécuteur, mais à un prince chrétien. Le cri est plus perçant, comme pour pénétrer plus profondément dans une conscience qui n'est pas tout à fait fermée; mais surtout le langage est celui de l'autorité, d'une autorité qui sera comprise même si elle est rejetée. « J'ai confessé Jésus-Christ dans la persécution que Maximien, ton aïeul, excita contre l'Église, écrit le vieil évêque. Si tu veux la renouveler, tu me trouveras prêt à tout souffrir, plutôt que de trahir la vérité... Ne t'engage pas davantage, je t'en conjure. Souviens-toi que tu es un homme mortel. Crains le jour du jugement. Dispose-toi à y paraître pur et irrépréhensible. Ne t'ingère point dans les affaires ecclésiastiques. Ne nous prescris rien là-dessus. Apprends plutôt de nous ce que tu dois croire. Dieu t'a donné le gouvernement de l'Empire et à nous celui de l'Église. Quiconque ose attenter à ton autorité s'oppose à l'ordre de Dieu. Prends garde de même de te rendre coupable d'un grand crime

en usurpant l'autorité de l'Église. Il nous est ordonné de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Il ne nous est pas permis de nous attribuer l'autorité impériale. Tu n'as aussi aucun pouvoir dans le ministère des choses saintes. Voilà ce que j'ai cru devoir t'écrire, dans le désir que j'ai de ton salut (1). » Quelquefois, cependant, le ton monte plus haut encore, comme dans le livre ou plutôt l'invective contre Constance, écrit en 360 par saint Hilaire de Poitiers. L'hérésie arienne, au service de laquelle l'empereur a mis toute son autorité, a fait des progrès effrayants. Osius, dont on vient de lire une admirable lettre, est tombé à son tour. L'évêque gallo-romain, qui avait épuisé jusqu'à cette heure tous les efforts de la modération, s'était prêté à toutes les transactions permises et à tous les compromis légitimes, éclate enfin : sa douceur se change en une sainte colère, et, de l'exil, il jette au monde chrétien ce puissant pamphlet contre l'« Antéchrist » Constance (2), « dont le style, dit Tillemont, n'est propre qu'à un homme qui a le martyre dans le cœur (3). » A ceux qui s'étonneraient de la force des paroles, de l'audace des défis, de l'intrépidité de la résistance à un souverain tout-puissant, on pourrait répondre le mot prononcé par saint Basile dans une autre et plus récente phase de la persécution arienne. « Personne jusqu'à ce jour, lui dit le préfet du prétoire, ne

(1) Cité par saint Athanase, *Hist. arian.*, 44.

(2) Saint Hilaire de Poitiers, *Contra Constantium*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. X, p. 581 : « At nunc pugnandum contra persecutorem fallacem, contra hostem blandientem, contra Constantium antichristum, » etc.

(3) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VII, p. 453.

m'a encore parlé avec une semblable liberté. — Sans doute, répond Basile, tu n'as jamais rencontré un évêque (1). »

Constance eut l'occasion d'en rencontrer. Jamais, peut-être, autant qu'au concile tenu à Milan en 355, le caractère épiscopal ne se posa dans sa pleine indépendance en face des volontés arbitraires du souverain. Quand Lucifer de Cagliari et Eusèbe de Verceil eurent, par d'habiles arguments, réduit au silence les évêques ariens, accusateurs ecclésiastiques d'Athanase, Constance se leva : « C'est moi, maintenant, qui me fais son accusateur, » dit-il. « Peu importe, lui répondirent les deux prélats : il ne s'agit pas d'une affaire civile, où l'empereur doit être cru à cause de sa qualité, mais du jugement d'un évêque, où il faut garder une entière égalité entre l'accusateur et l'accusé. L'empereur ne peut accuser Athanase de faits dont il n'a pas été lui-même témoin, et dont il ne parle que sur le témoignage d'autrui : les règles de la justice doivent être les mêmes pour tous, quel que soit leur rang (2). » Et comme Constance insistait, voulant contraindre tous les prélats orthodoxes, présents au concile, à souscrire la condamnation de l'intrépide défenseur de la foi de Nicée, ils lui répondirent d'une voix unanime que la sentence serait contraire aux canons de l'Église. « Ma volonté aussi est un canon, » répliqua l'empereur avec un geste menaçant, « et mes évêques de Syrie me permettent de leur parler ainsi. » C'est ce que ne permirent pas ses interlocuteurs occidentaux : avec une noble liberté ils

(1) Cité par saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 40-51. — Voir *Saint Basile*, p. 75-78.

(2) Saint Athanase, *Hist. arian.*, 76.

exhortèrent le prince à craindre la majesté suprême, qui, lui ayant donné la couronne, pouvait la lui ôter, et à ne pas confondre la puissance impériale avec le gouvernement de l'Église. L'exil fut le châtiment de cette réponse (1); mais, une fois de plus, les limites respectives des deux pouvoirs, inconnues de l'antiquité païenne, pour qui leur distinction n'existait pas, furent marquées par la conscience chrétienne avec une inflexible droiture.

II. — Popularité des évêques.

Ce courage des prélats orthodoxes, contrastant avec la servilité des évêques de cour, donnait aux premiers une grande popularité parmi les chrétiens. Toute la population ouvrière d'Alexandrie reçoit en triomphe Athanase rappelé d'exil (2). A Constantinople, le peuple se soulève pour rétablir sur son siège l'évêque Paul injustement chassé, et les persécuteurs sont obligés d'user de ruse pour s'emparer de sa personne et l'envoyer en exil à l'insu des fidèles (3). A Milan, pendant le concile de 355, le peuple surveille de près les menées des ariens, est plusieurs fois sur le point de se révolter, veille toute une nuit dans l'église pour obtenir la liberté de Lucifer de Cagliari et montrer sa faveur aux évêques orthodoxes (4). A Scythopolis, en Phénicie, Eusèbe de Verceil, exilé, est si aimé des habitants, qu'un jour, les ariens s'étant un peu relâchés de leur sévérité, le peuple le conduisit chez lui en triomphe et illumina tous les alentours de sa mai-

(1) Saint Athanase, *Hist. arian.*, 33 et 34.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XXI*, 29.

(3) Socrate, II, 15, 16; Sozomène, III, 8, 9.

(4) *Acta SS.*, mai, t. VI, p. 46.

son (1). Pendant les persécutions ariennes, sous Constantine, plus tard sous Valens, les évêques demeurés fidèles à la foi de Nicée eussent eu sous la main, dans beaucoup de villes, toute une armée populaire, s'ils avaient voulu opposer la violence à la violence. Ils honorèrent leur cause en se servant de cette popularité, non pour exciter, mais souvent pour apaiser les séditions.

Le genre de vie adopté par un grand nombre d'évêques devait accroître celle-ci. Sans doute il était difficile aux titulaires des grands sièges d'éviter toute apparence de faste. Le successeur de saint Pierre n'était pas seulement le premier personnage de l'Église, il paraissait aussi l'un des principaux de l'État. Constantin lui en avait comme assigné le rang, en lui donnant pour résidence la maison des Laterani, devenue l'un des palais impériaux (2). Aussi tous les regards se portaient-ils sur lui, les uns avec admiration, d'autres avec envie. On connaît le mot d'un des chefs de l'aristocratie païenne : « Faites-moi évêque de Rome, et je me ferai aussitôt chrétien (3). » L'annaliste païen Ammien Marcellin parle des grands revenus du siège de Rome, des beaux équipages et des riches vêtements du successeur des apôtres, « de sa table qui l'emporte sur les tables royales (4). » Il est difficile de ne pas voir dans cette magnificence une nécessité de situation, quand même on y devrait parfois noter quelque excès. Mais la majorité des prélats vivait avec une grande modestie. Ammien Marcellin parle, en un langage ému qui a du prix dans sa bouche, « de ces prélats

(1) Baronius, *Ann.*, ad ann. 346, § 98.

(2) Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. II, p. 233, note 7.

(3) Saint Jérôme, *Ep.* 38.

(4) Ammien Marcellin, XXVII, 3.

de province que la parcimonie du boire et du manger, la pauvreté des vêtements, le front incliné vers la terre, désignent au Dieu éternel et à ses vrais adorateurs comme des hommes purs et saints (1). » Même l'évêque d'une grande ville, d'une capitale, tel que Grégoire de Nazianze, eût pu se reconnaître dans ce portrait : quand il occupera le siège de Constantinople, ses ennemis le railleront à cause de la modestie de sa table, de la simplicité de ses vêtements, de sa vie retirée (2). D'autres, comme Eusèbe de Verceil (3) ou Basile de Césarée (4), se contentaient des habits les plus vils : Basile s'est dépouillé de ses biens, il ne possède que ses livres, et se nourrit de pain assaisonné d'herbes (5). A Rinocorura, en Égypte, l'évêque Melanus fut surpris par des émissaires ariens chargés de l'arrêter, au moment où, vêtu d'un manteau retroussé à la ceinture et taché d'huile, il nettoyait les lampes de l'église : ils le prirent pour un serviteur, et leur erreur ne cessa pas quand, les ayant menés à la maison épiscopale, il leur apporta lui-même à manger : il fut obligé de se faire connaître (6). Quelques-uns, pour vivre comme le peuple, n'ont pas eu à changer d'habitudes. On voit, au iv^e siècle, des ouvriers élevés à la dignité épiscopale. C'est le berger Spiridion, évêque en Chypre, qui, devenu pasteur des âmes, n'abandonne pas le soin de ses moutons (7). C'est le tisserand Sévère que l'on va chercher

(1) Ammien Marcellin, XXVII, 3.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XVIII, XXVI, XXXVI, XLII.

(3) Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 530.

(4) *Ibid.*, t. IX, p. 36.

(5) Saint Basile, *Ep.* 177, 208, 341; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 61.

(6) Sozomène, VI, 31.

(7) Socrate, I, 12; Sozomène, I, 11.

dans l'atelier domestique pour faire de lui un évêque de Ravenne (1). C'est un tisserand, Zénon, parent de trois martyrs du règne de Julien, qui tient à gagner sa vie en fabriquant de la toile, bien qu'évêque de la très riche Église de Majuma (2). A leur exemple beaucoup de prêtres travaillent de leurs mains, les uns comme artisans, d'autres comme copistes (3). Évêques et clergé rappellent ainsi saint Paul prêchant l'Évangile en faisant des tentes. Il était difficile que de tels prélats ne fussent point populaires. D'autres, de naissance plus relevée, le deviendront en se faisant peuple par la pauvreté volontaire, tout en restant grands seigneurs par l'abondance de leurs aumônes et la magnificence de leurs fondations charitables.

Ces fondations étaient considérables, et contribuaient d'autant plus à la popularité des évêques, que rien dans l'antiquité n'en avait donné le modèle. Sans doute les païens n'étaient pas étrangers à toute pensée de bienfaisance (4) : les œuvres alimentaires établies au profit des enfants pauvres par quelques empereurs, et par des particuliers à leur exemple, en sont la preuve. Mais il semble que, dans la société païenne, la bienfaisance se soit surtout mesurée à l'utilité : on venait au secours d'enfants sans ressources, destinés à être un jour des citoyens, plus volontiers qu'à celui des vieillards, des errants, des infirmes, de ceux que la maladie ou la misère irrémédiable avait frappés. Cela, bien entendu,

(1) *Acta SS.*, février, t. I, p. 89.

(2) Sozomène, VII, 28.

(3) Saint Basile, *Ep.* 263, 319; Palladius, *Hist. Laus.*, 113.

(4) Voir un excellent chapitre dans Egger, *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 351 et suiv.

est dit d'une manière générale, en tenant compte des exceptions. Mais la tendance incontestable était dans ce sens. La démonstration s'en trouve dans les efforts que fera Julien pour réagir et donner aux païens de son temps des habitudes de bienfaisance. Il s'indigne en les voyant laisser les malheureux sans asile. « Nous invoquons Jupiter hospitalier, et nous sommes plus impitoyables que les Scythes (1)! » s'écrie-t-il; et ailleurs : « L'indifférence de nos prêtres pour les indigents a suggéré aux impies Galiléens la pensée de pratiquer la bienfaisance (2). Ils nourrissent tout ensemble leurs mendians et les nôtres (3). » On ne peut montrer plus clairement une des différences entre les deux sociétés : dureté, chez l'une, pour ceux qui souffrent, et, chez l'autre, tendresse de cœur pour tous les malheureux. Pendant que les prêtres païens — qui, à vrai dire, n'étaient prêtres que par occasion, dans l'exercice de leurs fonctions rituelles, pour retourner, celles-ci achevées, à la vie commune — oubliaient les pauvres et les malades, les prêtres chrétiens, et en particulier les chefs des Églises, étendaient sur tous leur sollicitude, sans distinction de culte. De là non seulement la distribution d'abondantes aumônes, mais encore la construction d'établissements hospitaliers, dus quelquefois à des laïques charitables, plus souvent aux évêques. Ce sont des monuments d'un genre nouveau. Ils sont adaptés, non plus aux besoins ou aux plaisirs des heureux du monde, pour qui semble avoir été créée surtout l'archi-

(1) Julien, *Fragment d'une lettre à un pontife*, 3.

(2) *Ibid.*, 14.

(3) *Ep.* 49, à Arsace, pontife de Galatie.

itecture antique, mais à ceux des infirmes, des malades, des voyageurs, des orphelins, sans oublier les pénitents et les ascètes. Avec leurs bains, bien différents des thermes profanes, leurs jardins, leurs salles, leurs cellules, leurs portiques, ils forment, à l'intérieur ou plus souvent dans la banlieue des cités (1), comme d'autres villes (2) dont la grandeur étonne et parfois effraie les magistrats. Saint Basile — qui fonda des hôpitaux dans presque toutes les villes de son vaste diocèse (3) — sera obligé de se justifier près du gouverneur de Césarée d'avoir fait trop beau l'asile de Dieu et des pauvres. « Quelqu'un osera-t-il prétendre que nous créons un péril en élevant à Dieu une demeure magnifique, et en construisant autour d'elle divers bâtiments, une maison convenable pour l'évêque, d'autres pour les serviteurs de Dieu? en bâtissant des hospices pour les étrangers, soit qu'ils ne fassent que passer, soit que, malades, ils aient besoin de remèdes? en leur assurant les soins nécessaires par des infirmiers, des médecins, des chevaux, des conducteurs? A tout cela, il fallait ajouter les métiers indispensables à la vie, et toutes les inventions qui l'honorent et l'embellissent : de là, des ateliers pour le travail. C'est un ornement pour la contrée, une gloire pour celui qui la gouverne et sur lequel en rejaillit l'éclat (4). »

(1) De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 463.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 63.

(3) Saint Basile, *Ep.* 142, 143.

(4) Saint Basile, *Ep.* 94. — Peut-être les inquiétudes du gouverneur n'étaient-elles pas sans quelque motif. « La nouvelle cité de Basile, dit le savant explorateur Ramsay, semble avoir causé la concentration graduelle de toute la population de Césarée autour du centre ecclésiastique et l'abandon de l'ancienne cité. La moderne Kaisari est distante d'un ou

Là même où l'évêque se trouvait, comme à Rome, obligé de frayer avec les hauts dignitaires et d'en imiter plus ou moins le genre de vie, sa popularité n'en était pas diminuée. On le voit par la carrière pleine de vicissitudes du pape Libère. L'aristocratie et le peuple semblent lutter d'affection pour lui. Quand Libère, disgracié pour avoir intrépidement défendu la foi de Nicée, reçut l'ordre de comparaître à Milan devant Constance, « on le fit à grand'peine partir la nuit, car on craignait le grand amour que lui portait le peuple, » dit Ammien Marcellin, *populi metu qui ejus amore flagrabat* (1). Deux ans plus tard, en 357, Constance vint à Rome : les femmes les plus qualifiées, mêlées à une partie des sénateurs et à une grande foule de peuple, accoururent près de lui pour lui demander de mettre fin à l'exil de Libère (2). Et quand l'empereur, à qui plaisaient les moyens compliqués et tortueux, eut posé à ce retour une condition étrange, le partage par Libère du pouvoir épiscopal avec l'antipape Félix, le peuple assemblé au cirque acclama Libère en criant : « Un Dieu, un Christ, un évêque (3)! » Peut-être est-ce la pensée de cet amour persistant des Romains qui rendit plus amère au pape la douleur de l'exil. Quoi qu'il en soit, son retour à Rome, acheté ou non par un acte de faiblesse sur lequel disputent encore les historiens, fut un triomphe,

deux milles du site de la ville gréco-romaine. » Ramsay, *The Church and the roman Empire*, p. 464. Voir *Saint Basile*, p. 110-112.

(1) Ammien Marcellin, XV, 7. — A propos d'un autre fait, Sozomène (IV, 15) emploie la même expression : ... Τὸν Λιβέριον, καὶ ἀνδρείως ὑπὲρ τοῦ δόγματος ἀντειπόντα τῷ βασιλεῖ, ἡγάπα ὁ τῶν Ῥωμαίων ἄημος.

(2) Théodoret, *Hist. eccl.*, II, 14; Faustin et Marcellin, *Libellus precum*, 1.

(3) Théodoret, II, 14.

une vraie fête populaire (1). Cette popularité, attestée par le nombre inusité d'épithètes contemporaines de Libère où le nom de ce pape est cité à la place de ceux des consuls (2), se prolongea au delà de sa vie. Son éloge funèbre, retrouvé de nos jours, en porte la marque éclatante (3) : il y est question de démons chassés, de malades guéris par l'intercession de Libère et probablement à son tombeau (4).

Beaucoup moins populaires étaient les évêques ariens. Sans doute, parmi les prélats plus ou moins entraînés vers l'arianisme, il y eut en grand nombre des gens simples et droits, peu familiers avec les subtilités de la discussion théologique, et enclins à faire le sacrifice d'un mot ou d'une formule pour ce qu'ils croyaient le bien de la paix. Ceux-là furent souvent, dans l'administration de leurs Églises, des hommes irréprochables, et rachetèrent par leurs vertus une faiblesse passagère, que leur peuple avait à peine aperçue. Tout autres sont les chefs de l'arianisme. Possédés de l'esprit de domination,

(1) Socrate, II, 37; Théodoret, II, 17; Sulpice Sévère, II, 39; saint Jérôme, *Chron.*, olymp. 283.

(2) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 49, note 2; De Feis, dans *Studi e Documenti di storia e diritto*, 1894, p. 393.

(3) *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 5-59; 1890, p. 123-139; Duchesne, *le Liber Pontificalis*, t. I, p. 210.

(4) Voir les vers 47-51 de l'éloge funèbre. — Je dois dire que tous les critiques ne s'accordent pas avec M. de Rossi pour reconnaître Libère dans le personnage auquel se rapporte cet inscription métrique. Funk a proposé Martin V. Friedrich a donné la préférence à Jules I^{er}. M. de Rossi a réfuté ces hypothèses dans le *Bullettino di arch. crist.* de 1889. M. Mommsen a proposé l'antipape Félix. Cette hypothèse nouvelle a contre elle un argument topographique : l'inscription sur laquelle on dispute a été lue (au VII^e siècle) sur la voie Salaria, où Libère avait son tombeau, et non sur la voie de Porto, où mourut Félix, ou sur la voie Aurelia, où le *Liber Pontificalis* place sa sépulture.

parfois même conduits par une ambition vulgaire, ils se proposent de concilier à leurs idées et à leurs personnes la faveur impériale. Souvent, ils se servent d'elle pour échanger leurs sièges contre d'autres plus importants et plus riches. Ces échanges, à peu près sans exemple en Occident, sont très nombreux en Orient, au bénéfice des ariens. L'un des plus fermes défenseurs de la foi de Nicée, le pape Jules 1^{er}, le leur reproche dans une lettre (1), et Osius, au concile de Sardique, poursuit de mordantes paroles les évêques qui changent de ville : il les accuse à la fois d'avarice et d'orgueil, et fait remarquer qu'on n'en a pas encore vu échanger le siège d'une grande cité contre celui d'une plus petite (2). Il semble qu'on lise dans ces paroles l'histoire d'Eusèbe de Nicomédie, qui de Béryte passa d'abord à Nicomédie, où il y avait depuis Dioclétien une résidence impériale, puis, s'élevant encore, finit ses jours sur le siège de Constantinople. Les chefs de l'arianisme sont avant tout des évêques de cour. Ils s'attachent à la personne du souverain et le suivent dans ses déplacements. Dans les rares occasions où l'empereur résidait en Occident, on avait vu quelques évêques de cette partie de l'Empire coupables de la même faiblesse : Gratus, évêque de Carthage, la reproche à plusieurs de ses collègues d'Afrique (3). Mais elle est bien autrement fréquente en Orient. Sous Constance, les chefs de la faction arienne font pour ainsi dire partie de la cour. L'historien Sozomène raconte que Libère reçut la permission de revenir à Rome « à

(1) Citée par saint Athanase, *Apol. contra Arianos*, 23.

(2) Concile de Sardique, canon 1.

(3) Concile de Sardique, canon 7.

condition qu'il serait en communion avec les évêques qui se trouvaient dans le cortège de l'empereur (1). » Ces courtisans ecclésiastiques attendaient tout de la bienveillance officielle. Macédonius, le compétiteur arien de Paul de Constantinople, est représenté par les historiens comme un homme du monde, apte aux affaires, accoutumé à traiter avec les grands (2) : il fait son entrée dans la ville, assis sur un char à côté du préfet, et celui-ci emploie des soldats à lui frayer un passage à travers la foule qui s'oppose à son installation (3). Des scènes semblables, et plus violentes encore, se passeront à Alexandrie pour l'installation des deux intrus que l'on opposera successivement à saint Athanase (4). Le peuple, attaché aux idées simples, aux formules nettes, aux définitions invariables, ne se sentait point en communion avec ces ambitieux, perpétuels inventeurs de professions de foi qui se corrigeaient et s'atténaient les unes les autres. Il n'avait pas d'affection pour des évêques dont il ne se sentait pas aimé, qui tenaient souvent leur siège non de la voix populaire, mais de l'intrigue, de la faveur et même de la violence, qui ne résidaient guère (5), et avaient l'esprit appliqué à toute autre chose qu'au gouvernement de leur Église. Aussi l'histoire ne nous montre-t-elle

(1) Sozomène, VII, 11. — De même le symbole présenté au concile de Séleucie en 359 avait été auparavant rédigé à Sirmium et signé de tous les évêques présents à la cour. Saint Hilaire, *Fragm.* XV.

(2) Socrate, II, 6; Sozomène, III, 3.

(3) Socrate, II, 16.

(4) Saint Athanase, *Ep. encycl. ad episc.*, 3; *Apol. ad Const.*, 27; *De fuga*, 6; Théodoret, II, 14.

(5) Le LVIII^e des canons dits apostoliques, dirigé contre les évêques ou les prêtres qui négligent leur peuple et ne résident pas, paraît avoir été composé vers le milieu du IV^e siècle. Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, trad. franç., t. I, p. 635.

presque jamais, entre les principaux tenants de l'arianisme et leur troupeau, cette union étroite, indissoluble, que l'on voit régner entre Libère et le peuple de Rome, Athanase et le peuple d'Alexandrie, Paul ou Grégoire et le peuple de Constantinople, Basile et celui de Césarée.

En dehors de circonstances personnelles comme celles-ci, la situation et l'influence des évêques dépendaient, naturellement, du siège qu'ils occupaient. Nous avons déjà dit que les sièges épiscopaux étaient très inégalement répartis. Tel évêque, dans les contrées où les cités étaient rares et la population clairsemée, avait un diocèse énorme; tel autre, dans les pays où les villes étaient pressées et la population très dense, administrait un étroit district. On trouve en Afrique, en certaines parties de l'Asie romaine (1), en Égypte (2), ailleurs encore, des évêques ruraux, gouvernant de simples villages, ou même établis sur ces grands domaines (*fundi*) où vivait une nombreuse population de colons et d'ouvriers (3). Ces petits prélats étaient presque aussi rustiques, parfois, que leurs ouailles, et devenaient facilement les dupes des hérétiques (4); aussi, dans l'intérêt de la dignité épiscopale, les conciles intervinrent de bonne heure pour limiter leurs pouvoirs et les placer sous la dépendance des évêques urbains (5). Mais, parmi ces

(1) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 30, 8.

(2) Actes de saint Pierre d'Alexandrie, dans Migne, *Patr. græc.*, t. XVIII, p. 455; saint Athanase, *Apol. contra Arianos*, 85.

(3) Saint Augustin, *Gesta primæ cogn.*, 181, 182.

(4) Cf. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 43, 8, 9.

(5) Concile d'Ancyre, canon 13; concile de Néocésarée, canon 14; concile d'Antioche, canon 10; concile de Sardique, canon 6; concile de Laodicée, canon 57.

derniers mêmes, il y avait bien des degrés. La distance était immense de l'évêque d'une ville secondaire au métropolitain siégeant dans la capitale de la province (1), et surtout au titulaire d'un des grands sièges apostoliques, Antioche, Alexandrie, que les décisions conciliaires ont mis au-dessus des autres (2). Quelquefois, cependant, la valeur personnelle de l'homme semblait la combler : le vieux Grégoire, évêque de Nazianze, était un personnage considérable, bien que Nazianze fût une très petite ville (3); son fils, titulaire du siège de Sasime, simple bourg de la Cappadoce (4), traitera d'égal à égal avec Basile, métropolitain de Césarée.

III. — Situation et privilèges du clergé.

Le personnel ecclésiastique groupé autour de l'évêque formait, au milieu de la population civile, une masse compacte, homogène, et comme un peuple à part. Les divers degrés de la hiérarchie cléricale correspondaient alors à des fonctions réellement exercées. On pourrait comparer le clergé de ce temps à une pyramide, assez étroite au sommet, très large à la base. Les prêtres, qui occupaient ce sommet, étaient peu nombreux : à Rome, au milieu du III^e siècle, quarante-quatre seulement (5); à Alexandrie, soixante-dix ans plus tard, de vingt à vingt-cinq (6). Moins nombreux encore étaient les dia-

(1) Concile de Nicée, canons 4, 7; concile d'Antioche, canons 9, 11, 13, 14, 16, 19, 20; concile de Sardique, canons 6, 9, 14; concile de Laodicée, canon 12.

(2) Concile de Nicée, canon 6.

(3) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XVIII*.

(4) Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina de se ipso*, XI, 439-445.

(5) Lettre du pape Corneille, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 43, 11.

(6) Dix-sept prêtres d'Alexandrie signèrent en 320 avec l'évêque Alexan-

ces, puisque dans chaque ville, si grande qu'elle fût, ils ne dépassaient pas sept (1). Les prêtres et les diacres forment l'aristocratie du clergé, l'entourage immédiat et le conseil permanent de l'évêque. Les premiers remplissent sous lui les plus hautes fonctions du ministère sacré, et sont à la tête des paroisses. L'office des seconds touche à la fois au temporel et au spirituel, car, en même temps qu'ils assistent les évêques et les prêtres dans les fonctions liturgiques, ils ont le soin des pauvres et administrent le patrimoine de l'Église. Comme celui-ci était devenu très considérable, longtemps même avant la fin des persécutions, l'influence des diacres avait crû à proportion dans la société chrétienne : aussi voit-on à Rome le premier d'entre eux ordinairement choisi pour succéder au pape (2), et les conciles obligés à plusieurs reprises de rappeler les diacres à la modestie (3). Mais, en dépit de certaines rivalités, ces deux ordres, subordonnés l'un à l'autre, forment une même classe. Les prêtres sont supérieurs aux diacres, les prêtres et les diacres ensemble sont au-dessus du reste du clergé. Pendant les persécutions, si le siège épiscopal est vacant par l'exil ou la mort, ils se réunissent pour administrer leur Église, et correspondent même, à titre collectif, avec les Églises étrangères (4). En permettant aux évêques

dre la déposition de leur collègue Arius et de onze autres prêtres ou diacres (Migne, *Patr. graec.*, t. XVIII, p. 577-581).

(1) Concile de Néocésarée, canon 15. Cependant à Alexandrie, par exception, on en comptait plus de vingt.

(2) Euloge d'Alexandrie, cité par Photius, *Bibl.*, cod. 172, 280. — Cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 9; et *les Dernières persécutions du III^e siècle*, 2^e éd., p. 92, note 1.

(3) Concile d'Arles, canon 18; concile de Nicée, canon 18. — Cf. saint Jérôme, *Ep.* 146 (*alias* 85) à Evangelus.

(4) Saint Cyprien, *Ep.* 2 (8 de l'édition Hartel).

ruraux, aux chorévêques, comme on les appelle, d'ordonner à leur gré des clercs inférieurs, un concile de 341 leur interdit d'ordonner des prêtres ou des diacres sans le consentement de l'évêque de la cité (1).

Bien qu'une ligne de démarcation fût ainsi nettement tracée, les ordres inférieurs eux-mêmes étaient alors en plein exercice et en grand honneur. Immédiatement après les diacres venaient les auxiliaires que la multiplicité de leurs fonctions avait obligé de leur donner : les sous-diacres, en nombre égal à celui des diacres, et les acolytes, beaucoup plus nombreux (2). A la suite sont nommés les autres clercs, exorcistes, lecteurs et portiers, qui dès le milieu du III^e siècle étaient déjà cinquante-deux à Rome (3) : plus tard, dans les grandes Églises, les seuls lecteurs atteindront ou dépasseront la centaine (4). Dans cet ordre entraient, fort jeunes, les aspirants à la carrière ecclésiastique. Il y avait à Rome un véritable séminaire de lecteurs, *schola lectorum* : beaucoup de grand personnages, évêques ou papes, y ont passé (5). Au milieu du III^e siècle, la charge de lecteur était considérée comme si honorable, qu'on y élevait quelquefois, en récompense de leur courage, les laïques qui avaient confessé la foi devant les juges (6); au milieu du IV^e, elle était encore assez recherchée pour que des

(1) Concile d'Antioche, canon 10.

(2) A Rome, en 251, sept sous-diacres et quarante-deux acolytes. Lettre du pape Corneille, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 43, 11.

(3) *Hist. Eccl.*, VI, 43, 11.

(4) *Constitutum Silvestri* (cité par Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 334); Victor de Vite, *Hist. pers. Vand.*, III, 34.

(5) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 17-19.

(6) Saint Cyprien, *Ep.* 33 (Hartel, 38).

princes de la famille impériale ne dédaignassent pas d'en remplir les fonctions (1).

L'estime en laquelle l'Église tenait le travail manuel introduisait dans le clergé de plus modestes serviteurs. Les fossoyeurs, qui à Rome creusèrent les innombrables galeries des catacombes, et partout ont donné la sépulture aux fidèles morts dans le Christ, en font partie. On les voit nommés à la suite des diacres dans un document africain de 303 (2). Ailleurs ils sont rangés parmi les clercs inférieurs, entre les lecteurs et les portiers (3). Au IV^e siècle, dans les lois civiles on leur donne le nom générique de « travailleurs (4), » comme si leur office constituait le travail par excellence. Constantin, organisant les diverses corporations dans sa nouvelle capitale, institue à Constantinople un corps de fossoyeurs, auxquels sont accordés tous les privilèges du clergé, et qui sont au nombre de neuf cent cinquante (5). Les auxiliaires que le développement des institutions hospitalières imposa à l'Église ne sont guère moins nombreux. Dans toutes les grandes villes se créèrent des associations d'infirmiers (6), dépendant de l'évêque, et qui lui furent parfois si passionnément attachés, qu'en cas de dissenti-

(1) Les deux neveux de Constance, Gallus et Julien. Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 23; Théodoret, *Hist. Eccl.*, III, 1; Socrate, III, 1; Sozomène, V, 2.

(2) *Gesta purgationis Caeciliani*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. VIII, p. 731.

(3) Voir les textes cités par M. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 535 et suiv.

(4) Laborantes, κοπιᾶντι. Lois de 357, de 360, au *Code Théodosien*, XIII, I, 1; XVI, II, 15, et épitaphes citées par M. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 534.

(5) Justinien, *Nov.* XLIII et XLIX.

(6) Parabolani.

ment entre lui et l'autorité civile on les vit troubler la paix publique et faire des émeutes (1). C'est aussi par centaines qu'on les comptait (2). Mais ces turbulents serviteurs n'étaient pas des clercs, bien que nourris et entretenus par l'Église.

D'elle et autour d'elle vivait toute une population religieuse, ascètes, vierges consacrées à Dieu, veuves et pauvres. En 251, les veuves et les pauvres assistés par l'Église de Rome étaient déjà au nombre de quinze cents (3). Les pauvres, ces membres souffrants de Jésus-Christ, avaient leur place officielle et, selon le mot de Bossuet, leur « éminente dignité » dans l'Église. Ils y étaient immatriculés, c'est-à-dire que les vrais indigents, dignes par leur infortune, leur foi, leurs mœurs, d'être assistés par elle, avaient leurs noms inscrits sur ses registres. L'histoire de saint Laurent montre l'ordre avec lequel était tenue cette comptabilité, inconnue des âges antiques. Il faut lire cette histoire dans les vers de Prudence : elle y est racontée par un homme du IV^e siècle et peinte avec les couleurs de ce temps. Les pauvres rassemblés par le diacre Laurent sont ceux « qui étaient nourris par le trésor de l'Église, et que lui-même, comme administrateur, connaissait d'avance (4). » Aux pauvres

(1) *Code Théodosien*, XVI, II, 42, 43.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre du pape Corneille, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 43, 11. — Les vierges et les veuves consacrées à Dieu sont spécialement protégées par les lois : loi de 354, *Code Théodosten*, IX, xxv, 1. Cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 73 et suiv.

(4)

« ... Adsuetos ali
Ecclesiæ matris penu,
Quos ille promus noverat. »

Prudence, *Peri Steph.*, II, 158-160.

il joint ce que le poète appelle dans un gracieux langage « les perles du collier de l'Église, » c'est-à-dire les veuves et les vierges consacrées à Dieu (1). Mais, bien que Prudence nous montre les mendiants chrétiens répartis « sur toutes les places » de Rome (2), leur quartier général paraît avoir été au Vatican, où ils formaient comme une garde d'honneur autour de la tombe et de la basilique de saint Pierre. Donnant des jeux en l'honneur de sa préture, le futur préfet de 365, Lampadius se fatigua des demandes indiscrettes de la foule assemblée sur les degrés du cirque : « il fit venir des pauvres du Vatican (3), » raconte Ammien Marcellin, et leur distribua les présents qui avaient été préparés pour les spectateurs (4). Quand le sénateur Pammachius perdit sa femme Pauline, il donna un repas funéraire aux pauvres de Rome : c'est dans les nefs, dans les vestibules et sous les portiques de la basilique de saint Pierre que s'assirent les convives (5).

Telle était, à ses divers degrés, la population de clercs, de travailleurs, d'assistés et de pauvres, que chaque évêque avait dans sa dépendance. Elle s'élevait, dans les grandes Églises, à des chiffres énormes. A elle seule, elle paraissait un peuple entier, où toutes les classes se rencontraient, depuis la plus haute aristocratie cléricale jusqu'à la plus humble démocratie, reliée par la classe moyenne, que représentaient les clercs inférieurs.

(1) Prudence, *Peri Steph.*, 297-308.

(2) *Ibid.*, 157.

(3) « Accitos a Vaticano quosdam egentes. »

(4) Ammien Marcellin, XXVII, 3.

(5) Saint Paulin de Nole, *Ep.* 13; saint Jérôme, *Ep.* 26.

L'Église exigeait de ceux-ci une vie grave, exempte de soins matériels trop absorbants (1), un extérieur digne, qui ne laissât place à aucun soupçon d'habitudes relâchées (2). Ils menaient dans leurs maisons la vie commune, mais devaient se garder de toute dissipation : le séjour même des hôtelleries leur était interdit, si ce n'est en voyage (3). La loi du célibat ne leur était pas imposée ; mais eux-mêmes n'étaient admis à la cléricature que s'ils n'avaient été mariés qu'une fois, n'avaient pas épousé une veuve, et ne s'étaient alliés qu'à une femme de condition honorable (4). Plus strictes encore étaient, en matière de mariage, les règles imposées aux ecclésiastiques d'un ordre supérieur, évêques, prêtres et diacres. Le mot célèbre de Tertullien : *fiunt, non nascuntur christiani*, était encore, au iv^e siècle, trop souvent vrai pour que le diaconat, le sacerdoce, l'épiscopat même n'ouvrissent pas leurs rangs à beaucoup d'hommes mariés. Si l'Église s'était privée d'admettre aux ordres sacrés les convertis qui se tournaient vers elle avec toute l'expérience, mais aussi avec toutes les charges et tous les engagements de l'âge mûr, elle aurait écarté du service divin de précieux auxiliaires. Le plus souvent, c'étaient des pères de famille, ces riches, ces « juristes du forum (5), » dont un concile de 343 prévoit l'ordination (6). Tel, par exemple, l'ancien magistrat Grégoire, époux de la pieuse Nonna, qui, chrétien de-

(1) *Canons apostoliques*, 20.

(2) *Ibid.*, 42, 43.

(3) *Ibid.*, 54 ; concile de Laodicée, 24.

(4) *Ibid.*, 17, 18.

(5) Τίς πλούσιος ἢ σχολαστικὸς ἀπὸ τῆς ἀγορᾶς.

(6) Concile de Sardique, canon 10.

puis peu d'années, fut appelé, vers l'âge de cinquante ans (1), au siège épiscopal de Nazianze. Dans des rangs plus humbles, où l'Église primitive alla souvent chercher ses ministres, parmi ces bons travailleurs qui étaient l'honneur et la force du peuple chrétien, les meilleurs, les plus honnêtes, les plus laborieux étaient mariés : comme le saint ouvrier Sévère, qui fut enlevé à l'atelier où il vivait en famille, pour devenir évêque de Ravenne, et le berger Spiridion, qu'on alla prendre au milieu de ses pâturages, entre sa femme et sa fille, pour l'asseoir sur le siège de Trimithonte. En jetant sur les épaules de tels hommes le fardeau sacerdotal ou épiscopal, l'Église ne leur demandait pas de rompre, en pleine maturité, parfois même dans la vieillesse, les liens doux et forts qui avaient jusque-là enchaîné leurs vies. Elle ne séparait pas les époux. Quelques statuts locaux leur imposaient la continence (2), et nul doute que cette pieuse pratique, adoptée dès les premiers temps de l'Église par des laïques qui se sentaient appelés à une vie plus parfaite que le commun des hommes, n'ait été fréquente aux foyers chrétiens où l'époux avait été jugé digne des ordres sacrés. « Après avoir donné plusieurs enfants à son mari, sa femme devient sa sœur, et vit avec lui comme si elle était née du même père, ne se souvenant qu'il est son époux que quand elle regarde ses fils, aussi parfaitement sa sœur qu'elle le sera un jour, lorsque sera tombé le voile de chair qui divise et cache

(1) Tillemont, *Mémoires*, t. IX, p. 315-316.

(2) Concile d'illiberis, canon 33; deuxième concile de Carthage, canon 2. Ces deux conciles étendent même cette obligation à ceux des clercs inférieurs qui sont spécialement employés au service de l'autel (qui in ministerio positi sunt, qui sacramentis divinis deserviunt).

les âmes (1). » Ces paroles charmantes, écrites au commencement du III^e siècle par Clément d'Alexandrie, s'appliquent à des laïques aussi bien qu'à des prêtres : mais nul doute que, dans la maison de ces derniers, le sacrifice réciproque dont, d'accord avec d'autres textes anciens (2) et avec plusieurs inscriptions (3), elles rappellent le souvenir n'ait été plus fréquent qu'ailleurs. La femme de Sévère, devenu avant 343 évêque de Ravenne, l'épouse de Paulin de Nole, promu au sacerdoce, ne sont plus pour eux que des sœurs (4). Cependant l'Église universelle ne voulut pas encore, dans la première moitié du IV^e siècle, faire de cette pratique une loi, laissant au temps, à la coutume, à des décisions postérieures, le soin de l'imposer peu à peu. On sait qu'au concile de Nicée la question fut agitée, et que sur les instances d'un confesseur de la foi, le vénérable Paphnuce, personnage austère, qui avait toujours gardé le célibat, mais en redoutait les dangers pour les autres, la réforme fut ajournée (5). Dès cette époque, cependant, tout en s'abstenant d'inquiéter l'homme qui, déjà engagé dans le mariage, avait été appelé aux ordres sacrés, en respectant le fait accompli et les droits acquis, l'Église manifesta sa volonté d'avoir, un jour,

(1) Clément d'Alexandrie, *Stromates*, VI, 12.

(2) Tertullien, *Ad uxorem*, I, 5, 6.

(3) De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. XXXI, 13; *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 107.

(4) « Uxor in sororem versa; de conjuge soror Paulini facta. » *Chronique d'Idace*, citée par De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 108.

(5) Socrate, I, 11; Sozomène, I, 23; Gélase de Cyzique, *Hist. conc. Nic.*, II, 22. Voir la note de M. de Broglie, *L'Église et l'Empire romain*, t. II, p. 430-434, et Héfélé. *Histoire des conciles*, § 43 (trad. franc., t. I, p. 422-426).

un clergé célibataire : dans cette pensée d'avenir, elle interdit aux prêtres et aux diacres de se marier après leur ordination (1). Telle était la discipline au milieu du iv^e siècle. Il est facile de prévoir dans quel sens elle se développera, à mesure qu'il y aura « plus de chrétiens nés, moins de chrétiens devenus, » et que l'Église, ayant eu les moyens de former elle-même dès l'enfance ceux qu'elle destine aux ordres sacrés, n'aura plus besoin de les emprunter à tous les âges et à toutes les conditions de la vie. Avant la fin du iv^e siècle, une décrétale du pape Sirice (385) exprimera dans toute sa rigueur la loi du célibat ecclésiastique (2), et ses prescriptions seront rigoureusement observées, au moins chez les chrétiens de l'Occident. Si quelqu'un, après cette date, est entré marié dans les ordres, on pourra écrire sur la tombe de sa femme ces mots d'une touchante épitaphe gallo-romaine : « Elle vécut en respectant les droits du sacerdoce, et en ne gardant de l'épouse que le nom (3). »

Plus encore que par la discipline, la population clérical semblait séparée du reste des habitants de l'Empire par les immunités dont elle jouissait. A plusieurs reprises, les lois du iv^e siècle (4) déclarent les divers ordres du clergé, « y compris celui auquel un usage

(1) Concile de Néocésarée, canon 1; concile d'Ancyre, canon 10; *Canons apostoliques*, 27. — Le mariage ne sera interdit aux sous-diacres que beaucoup plus tard, en 442, par saint Léon le Grand.

(2) Jaffé, *Regesta Romanorum Pontificum*, n° 255.

(3) « Jura sacerdotii servans, nomenque jugalis. » Edmond Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n° 597, t. II, p. 418.

(4) Rescrit à Anulinus, proconsul d'Afrique, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, X, 7; lois de 313 (*Code Théodosien*, XVI, II, 1), 319 (*ibid.*, 2), 320 (*ibid.*, 7), 343 (*ibid.*, 8), 349 (*ibid.*, 9), 353 (*ibid.*, 10), 354 (*ibid.*, 11), 357 (*ibid.*, 14), etc.

récent a donné le nom de travailleurs (1), » exempts de toutes les charges « honorables ou sordides. » Dans l'Empire pliant sous le faix des impôts, une faveur aussi exorbitante eût dû, semble-t-il, attirer sur eux une grande impopularité. Mais cette faveur, examinée attentivement, est plus apparente que réelle. Une loi de 343 dispense les clercs du logement des gens de guerre ou de cour (2). La même loi, et plusieurs autres, leur permettent de ne pas payer la patente commerciale, en supposant que par eux-mêmes ou par leurs préposés ils font un très petit commerce, dans le seul but de se sustenter ou de sustenter les pauvres (3). Une loi de 353 les exempte des charrois et de toute espèce de corvée (4). Plusieurs lois disent que les impositions nouvelles et extraordinaires ne les frapperont pas. Là se bornent leurs privilèges. Si des clercs font un commerce de quelque importance, ce qui n'était pas encore interdit par la discipline ecclésiastique (5), mais ce qui était mal vu des hommes religieux (6), ils sont immatriculés parmi les négociants et paient l'impôt des patentes (7). S'ils sont propriétaires, ils doivent comme tous les citoyens l'impôt foncier, dont ne sont même pas exempts les biens des Églises (8). Une seule de leurs immunités a, dans l'état économique du monde romain, une grande importance. Ils sont dispensés des obligations des curia-

(1) « Quos copiatas recens usus instituit nuncupari. » Loi de 360 (*ibid.*, 15).

(2) *Ibid.*, 8.

(3) *Ibid.*, 8, et lois de 353, 357, 360 (*ibid.*, 10, 14, 15).

(4) *Ibid.*, 10.

(5) Lois de 343, 357 (*ibid.*, 8, 14).

(6) Concile d'Illiberis, canon 19.

(7) Saint Jérôme, *Ep.* 2; Sulpice Sévère, *Hist. sacra*, II.

(8) Loi de 360 (*Code Théodosien*, XVI, II, 15, § 1).

les (1). On sait la transformation opérée, bien avant le iv^e siècle, dans la constitution des cités. Le décurionat n'est plus une dignité personnelle, conférée par un vote du sénat municipal, mais une condition sociale et civile, transmise héréditairement. Les curiales, qui se composent maintenant de presque toute la bourgeoisie aisée, sont soumis à un grand nombre de charges, dont la plus lourde est la répartition et la levée des impôts dans chaque ville, sous leur responsabilité personnelle. Impopulaires s'ils réussissent, ruinés s'ils échouent dans cette tâche, enchaînés à la curie au point de ne pouvoir sans autorisation ni sortir de la ville ni vendre leurs propriétés (3), qui demeurent comme le gage de l'État devenu leur créancier perpétuel, les curiales sont, avec des honneurs mensongers, les plus malheureux des citoyens. Dès l'époque des Antonins, on les voit recourir à toutes les ruses pour échapper à leur condition (4). Au iv^e siècle, ils n'auront qu'une pensée, désertier la curie, dussent-ils fuir au désert, ou se cacher dans les mines, les fours à chaux, les huttes des pâtres, des colons et des esclaves (5). Dispenser de la curie tous les ecclésiastiques, c'est, dans l'état des mœurs et des esprits, leur octroyer un privilège énorme. Mais ce privilège est très atténué dans la pratique. Les lois qui le confèrent semblent presque une ironie, car d'autres lois, souvent re-

(1) *Ibid.*, § 2.

(2) Lois de 330, 349, 354 (*ibid.*, 7, 9, 11).

(3) *Digeste*, L, II, 1; *Code Théodosien*, XII, 1, 2, 143, 144; *Code Justinien*, X, XXXI, 16.

(4) *Prescrit d'Antonin le Pieux*, *Digeste*, L, VI, 5, § 9; cf. *Pline*, *Ep.*, X, 114.

(5) Voir plus bas, p. 204-206.

nouvelées, veulent que ceux-là seulement soient admis aux ordres sacrés, qui n'appartiennent pas déjà à la classe des curiales, et qui n'ont pas une fortune suffisante pour lui appartenir un jour.

C'est ce que dit Constantin en 320 et 326 (1). Les gens de petite fortune (*fortuna tenues*) doivent seuls entrer dans le clergé, car « il faut que les riches subviennent aux besoins du siècle, tandis que les pauvres seuls ont droit à être entretenus des richesses de l'Église. » A ce plat langage de pressantes nécessités fiscales abaissent le restaurateur de la paix religieuse, le premier empereur chrétien ! Ainsi commenté, le privilège de ne pas faire partie de la curie est réduit, comme l'explique la loi de 320, à ne pas y ramener les curiales qui, avant la promulgation de cette loi, sont entrés dans l'état ecclésiastique. Pour le reste, c'est une application du principe dominant au IV^e siècle, d'après lequel chacun doit vivre enfermé dans la corporation où le hasard de la naissance l'a placé, dès qu'elle touche de près ou de loin à un service public, et perd la faculté d'en sortir : on est boulanger (2) ou charcutier (3) à titre héréditaire, et l'on ne peut cesser de l'être même pour entrer dans les ordres sacrés. Quelquefois, cependant, la loi permet de suivre la vocation religieuse, en faisant à la corporation l'abandon de ses biens : cela n'est pas permis au boulanger, mais cela est permis au charcutier (4). Cela finit par être permis au curiale. Constance comprit qu'on ne saurait, par cette seule raison qu'il était riche, écarter

(1) *Code Théodosien*, XVI, II, 3, 6.

(2) *Code Théodosien*, XIV, III, 11.

(3) *Ibid.*, XIV, IV, 8, § 1.

(4) *Ibid.*

du clergé un homme désigné à tous les suffrages par son mérite et ses vertus. Il comprit aussi qu'il importait à l'éclat même de son règne, comme à la bonne administration de son Empire, de ne pas asseoir sur les sièges épiscopaux des candidats pris seulement dans les plus basses classes de la population et, selon l'expression de la loi de 326, « tout à fait dénués de patrimoine (1). » Des bergers et des artisans étaient devenus de bons évêques, et même des saints, mais l'épiscopat ne pouvait se recruter tout entier parmi les artisans et les bergers. De là une loi de 361, qui essaie de concilier l'intérêt de la curie avec la liberté des choix ecclésiastiques. Pour les évêques, toute prohibition est levée : si un curiale est appelé à un siège épiscopal, il demeure affranchi de ses obligations envers la curie, sans être tenu en aucun cas de lui abandonner ses biens. Même faveur est faite aux prêtres, aux diacres et aux autres clercs qui auront été élus par le suffrage unanime de la population, avec l'approbation de la curie entière et du représentant de l'autorité impériale. Si cette approbation manque, le curiale appelé à l'un des ordres ecclésiastiques devra abandonner ses biens à ses enfants ou, à leur défaut, à ses parents les plus proches, afin de les mettre en état de le suppléer dans la cité. S'il n'a ni enfants ni parents au degré successible, il pourra conserver pour lui-même un tiers de son patrimoine, en faisant l'abandon des deux tiers à la curie. Quelques fonctionnaires, cependant, ne pourront dans aucun cas être admis à l'épiscopat ou

(1) « *Catholicæ legis antistites et clerici, qui in totum nihil possident, et patrimonio inutiles sunt....* » *Code Théodosien*, XVI, II, 11.

à la cléricature : ce sont les magistrats municipaux et les administrateurs des greniers publics (1).

Cette loi est de la dernière année du règne de Constance : elle ne fait, en réalité, que réglementer un état de choses depuis longtemps établi par la coutume. Quand on y regarde de près, on s'aperçoit vite que les prohibitions de Constantin étaient presque partout tombées en désuétude. Entre 326, date de la seconde loi par laquelle il défend d'élever à l'épiscopat ou d'admettre aux ordres sacrés aucune personne assez riche pour prendre rang parmi les curiales, et 361, date de la loi de Constance que nous venons d'analyser, l'histoire montre un grand nombre d'évêques et de prêtres appartenant à la bourgeoisie aisée ou même à l'aristocratie. Le concile de Sardique, en 343, paraît ignorer les lois de 320 et de 326, ou du moins n'en tient pas compte, car il déclare que, lorsqu'un homme riche est demandé pour évêque, on doit lui faire parcourir d'abord tous les degrés de la hiérarchie, depuis le lectorat jusqu'à la prêtrise (2). Plus loin, le même concile fait allusion aux propriétés — parfois très considérables, dit-il, — possédées par des évêques en diverses villes (3). Constance lui-même paraît oublier la législation paternelle, quand il parle, dans la loi de 357, des clercs qui sont en même temps propriétaires ruraux (4), et les oblige à payer l'impôt foncier (5). Quand tous les pouvoirs, ecclésiastique et impérial, considéraient ainsi, non seulement en fait,

(1) *Code Théodosien*, XII, I, 49.

(2) Concile de Sardique, canon 10.

(3) *Ibid.*, canon 12.

(4) « Possessores provinciales. »

(5) *Code Théodosien*, XVI, II, 15, § 2

mais dans les actes officiels, les lois prohibitives de Constantin comme non avenues, on ne s'étonnera pas que le peuple chrétien et les Églises locales les aient généralement ignorées. Beaucoup des évêques consacrés après 326 et avant 361 sont gens de naissance et de fortune : Hilaire de Poitiers, Maximin de Trèves, le premier Grégoire de Nazianze, Basile d'Ancyre, Eusèbe d'Émèse, combien d'autres encore, sans doute, dont les antécédents ne nous sont pas connus ! Basile de Césarée, qui appartenait à l'une des plus opulentes familles de la Cappadoce, entre dans le clergé en 358 (1). On ne sait si les restrictions posées par Constance dans la loi de 361 produisirent tous leurs effets ; mais il est certain que la permission générale qu'elle accorde acheva de lever les derniers scrupules, là où ils existaient encore. L'orateur païen Libanius prétend que « l'immunité accordée aux impies (2) » porta aux curies un coup funeste (3). Les efforts que tenteront quelques empereurs (4) pour reprendre en bloc ou en détail les concessions arrachées à Constance par la force des choses resteront sans effet, car, pendant toute la seconde moitié du IV^e siècle, l'histoire montre à chaque page des évêques ou des prêtres appartenant à la riche bourgeoisie des villes.

IV. — Les premiers établissements monastiques.

Le tableau de la société religieuse au milieu du IV^e siècle

(1) Tillemont, *Mémoires*, t. IX, p. 29.

(2) Διδῶ; ἀτελεία; παρανόμοις.

(3) Libanius, *Oratio* X.

(4) Lois de 362, 370, 371, 372; *Code Théodosien*, XII, I, 50; XVI, II, 17, 19, 21, 22.

ne serait pas complet, si l'on ne montrait la naissante institution monastique recueillant les hommes et les femmes qui se sentaient appelés à une perfection plus haute et à une vie plus retirée que les clercs eux-mêmes. Si lointaines que puissent être ses origines, c'est dans la période étudiée ici, entre la persécution de Dioclétien et celle de Julien, qu'elle s'établit partout en Orient, et fait une première apparition en Occident. La forme érémitique, adoptée par les anachorètes, cède bientôt à la forme cénobitique, ou plutôt l'une et l'autre se combinent en beaucoup de lieux, et des monastères, où les reclus vivent en commun, s'entourent d'une ceinture de cellules isolées, habitées par des solitaires. Peu à peu l'indépendance première, qui avait poussé au désert les Paul et les Antoine, se plie sous le joug de la règle, et l'on voit apparaître les grands abbés, comme les Pacôme, les Ammon, les Hilarion, régnant sur des milliers de moines.

Le mouvement commença en Égypte. La nature du sol, le caractère des habitants, les agitations religieuses du pays, en faisaient un cadre tout fait pour la première expansion monastique. Au nord, vers la Libye, au sud, dans la Thébaïde, à l'est, le long des rivages granitiques de la mer Rouge, l'Égypte offrait assez de déserts pour contenter les âmes les plus éprises de la solitude. Nulle part ailleurs on n'aurait pu se retirer si loin des grandes villes et si à l'écart du commerce des hommes. La sobriété prodigieuse et les austérités effrayantes qu'on raconte des premiers solitaires n'étaient pas pour effrayer ceux qui, d'Alexandrie ou de Thèbes, se précipitaient sur leurs traces : de tout temps le fellah a vécu de peu : les historiens de l'antiquité parlent avec admiration de l'impas-

sibilité des Égyptiens, même au milieu des tortures (1), et Eusèbe la déclare inexplicable (2). Si quelque motif humain se mêlait, chez plusieurs, à la ferveur religieuse, et se joignait à elle pour les entraîner vers les ermitages ou les monastères, on peut le trouver dans la haine des abus de la civilisation, et particulièrement des exigences du fisc (3), si dures partout au iv^e siècle, et si détestées des habitants de l'Égypte : tel, qui eût expiré sous le bâton plutôt que de livrer aux collecteurs de l'impôt une partie de son bien (4), volontiers le distribuait intégralement aux pauvres avant d'aller demander la liberté et la paix à la solitude. Ajoutons qu'en Égypte surtout sévit, au milieu du siècle, la persécution arienne, acharnée après Athanase, en qui se personnifiait la foi de Nicée dont il était le plus intrépide champion : là était né l'arianisme, et là il déploya avec un acharnement sans exemple ses violences et ses fraudes : la vue de tels excès, la volonté de s'y soustraire, furent parmi les mobiles qui poussèrent de nombreux fidèles vers les moines, restés unanimes dans la défense de l'orthodoxie et demeurés les plus fidèles amis d'Athanase. Ainsi se formèrent, sous l'influence des sentiments les plus divers, et par un courant continu d'émigration au désert, ces grands établissements monastiques dont la croissance fut si rapide qu'à la fin du iv^e siècle, au dire d'un contemporain, les sables de l'Égypte étaient aussi peuplés que ses villes (5).

(1) Elien, *Var. Hist.*, VII, 18; Ammien Marcellin, XXII, 16.

(2) Eusèbe, *De mart. Pal.*, II, 8.

(3) Ammien Marcellin, XXII, 16.

(4) Ammien Marcellin, XXII, 16; Palladius, *Hist. Laus.*, 63. — Cf. Edmond Le Blant, *les Actes des martyrs*, p. 107-108.

(5) Rufin, *Vitae Patrum*, II, 7.

Le temps se partageait dans les monastères entre la prière et le travail. Une légende pleine de poésie et de bon sens raconte comment saint Antoine fut appelé à introduire le travail manuel dans une vie primitivement vouée à la seule oraison. Il était dans le désert, et sentait son âme envahie par des langueurs et des troubles inconnus. Il s'en plaignit à Dieu. Une vision lui fut alors montrée : il lui sembla se voir lui-même, qui était assis et travaillait à faire une natte de feuilles de palmier, se relevait pour se mettre en prière, s'asseyait de nouveau pour travailler. L'ange (car c'en était un qui lui était apparu sous ses propres traits) lui dit alors : « Fais ceci, et tu seras sauvé. » A partir de ce moment, saint Antoine donna au travail manuel une part dans ses journées (1). Quand il se fut enfoncé plus avant dans le désert, et retiré sur une haute montagne de la Thébaïde, il joignit le jardinage à la fabrication des nattes : on le vit défricher un petit champ pour y semer du blé, et cultiver un enclos de légumes (2). C'est là qu'il reçut la visite du solitaire Macaire. Ils s'assirent tous deux, et se mirent à tresser des nattes. Voyant avec quelle assiduité Macaire travaillait, Antoine lui baisa les mains, en s'écriant : « Il y a une grande vertu dans ces mains (3) ! » Ces souvenirs et ces paroles du patriarche des anachorètes, popularisés par les récits qu'on répétait dans les monastères et par la biographie d'Antoine qu'écrivit saint Athanase, contribuèrent à faire du travail manuel une des pratiques essentielles de la vie des religieux.

(1) Saint Athanase, *Vita S. Antonii*.

(2) *Ibid.*

(3) Rufin, *Vitae Patrum*, V, 7.

Le fondateur d'une des grandes agglomérations monastiques du iv^e siècle, saint Ammon, était d'une famille considérable. Marié, il vécut avec sa femme dans la continence. Quoique riche, il travaillait de ses mains, et passait les journées dans son jardin, occupé à la culture du baume. Après la mort de ses parents, il se sépara de sa femme, du consentement de celle-ci, qui se retira dans un monastère de vierges : lui-même se fixa sur la montagne de Nitrie, à seize lieues d'Alexandrie, aux confins de la Libye et de l'Égypte (1). Quand il mourut, vers 340 ou 345 (2), Nitrie était déjà une colonie de plusieurs milliers de moines : on en comptera cinq mille à la fin du iv^e siècle (3). Ils habitaient cinquante monastères, composés chacun de petites maisons, où demeuraient un ou plusieurs religieux : l'ensemble devait offrir l'aspect des béguinages flamands plutôt que celui des grandes constructions claustrales du moyen âge. Sur la montagne s'élevait l'église, desservie par huit prêtres, et dépendant de l'évêché d'Hermopolis. Auprès de l'église était l'hospice, ouvert aux pèlerins et aux voyageurs, qui avaient le droit d'y prolonger leur séjour pendant plusieurs mois et même plusieurs années, à condition d'y travailler : beaucoup, touchés de ce qu'ils voyaient et entendaient, embrassaient la vie monastique (4). Enfin, les vallées environnant Nitrie étaient remplies d'ermitages, et portaient le nom de « désert des cellules (5). »

(1) Sozomène, I, 14; Palladius, *Hist. Laus.*, 8.

(2) Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 158.

(3) Palladius, *Hist. Laus.*, 7.

(4) Sozomène, VI, 31; Rufin, *Vitae Patr.*, II, 21, 22; Palladius, *Hist. Laus.*, 7; saint Jérôme, *Ep.* 108.

(5) Palladius, *Hist. Laus.*, 7. — Voir une description très vivante de

A l'autre extrémité de l'Égypte existait dans le même temps une colonie monastique d'une importance au moins égale. Sur les bords du Nil, dans le voisinage de la première cataracte, un ancien soldat, saint Pacôme, avait fondé, en 325 ou 330, un premier monastère : bientôt l'affluence des religieux l'obligea d'en établir huit autres (1), auxquels ses successeurs en ajouteront cinq (2); quatorze monastères de la congrégation de Tabenne s'élevèrent ainsi en divers points de la Thébaïde. Ils avaient une organisation très différente des « béguinages » de Nitrie. Chaque monastère était divisé en plusieurs maisons ou familles, composées de religieux de même profession. La première famille était des cuisiniers, la seconde des infirmiers, la troisième des portiers; il y avait des familles pour faire les nattes, le labourage, le jardinage, la boulangerie, la charpente, la serrurerie, la tannerie, le tissage, et tous les métiers nécessaires à la vie d'une grande agglomération d'hommes. Les monastères contenaient quelquefois ainsi de trente à quarante corporations différentes. Il ne faut pas oublier celle des écrivains, car dès lors les religieux avaient commencé à exercer ce métier de copistes, qui au moyen âge sauvera tant de chefs-d'œuvre de l'antiquité sacrée et profane (3). Dans les monastères de Tabenne, les écrivains étaient surtout employés à multiplier les copies des saintes Écritures. Chaque religieux devait non seulement être en état de les lire, mais en-

Nitrie et du désert des Cellules dans Amédée Thierry, *Saint Jérôme*, t. I, p. 292 et suiv.

(1) Voir Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 690.

(2) *Ibid.*, p. 493.

(3) Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 179-180.

core apprendre par cœur au moins le Nouveau Testament et le Psautier (1). Sous une règle composée par saint Pacôme, et qui dirigeait minutieusement leurs actes (2), les moines vivaient ainsi dans le travail et la prière. Leur travail ininterrompu produisait plus que ne demandaient leurs besoins. En même temps, dans ces contrées reculées manquaient beaucoup d'objets que ne produisait pas l'industrie locale, et que les cénobites eussent été inhabiles à fabriquer eux-mêmes. De là un curieux échange entre la grande métropole égyptienne, Alexandrie, cet entrepôt de tout le commerce antique, et les monastères perdus au fond des Thébaïdes. Chacun d'eux avait son bateau, qui faisait le transit entre la capitale et le désert, s'arrêtant sur la route pour visiter les couvents échelonnés au bord du fleuve, portant vers les rives de la Méditerranée le trop-plein du travail monastique, rapportant aux cataractes du Nil les denrées reçues en échange et les bruits lointains de la civilisation (3). Mais le fondateur n'avait pas entendu créer des colonies commerciales : il veillait à ce que l'esprit mercantile ne s'emparât pas de ses moines. On le vit punir sévèrement un de ses économes, pour avoir vendu à un prix avantageux un lot de chaussures fabriquées dans le couvent (4).

La congrégation de Tabenne prospéra vite : à la fin du iv^e siècle, elle comptait trois mille moines, au dire

(1) Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 181.

(2) Sozomène, III, 14; saint Jérôme, *Ep.* 108 (*alias* 27); *Acta SS.*, mai, t. III, p. 34.

(3) *Acta SS.*, mai, t. III, p. 50.

(4) *Acta SS.*, mai, t. III, p. 58. — Cf. Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 205 et 687.

de Rufin, qui ne paraît pas avoir visité tous les monastères (1). Palladius, qui parcourut vers le même temps la Haute Thébaïde, donne le chiffre de sept mille (2). Comme à Nitrie, l'hospitalité s'exerçait largement dans les monastères thébains. Chacun d'eux contenait une hôtellerie, où les voyageurs étaient reçus : on y admettait même les femmes, dans un logis séparé (3). Des monastères de femmes s'établirent aussi en Thébaïde. On en connaît au moins deux, fondés entre le quart et la moitié du iv^e siècle (4). Mais ils ne semblent pas s'être beaucoup multipliés, et peut-être n'étaient pas appelés à réussir : des anecdotes rapportées par Palladius semblent indiquer que la discipline conventuelle ne parvint pas à assouplir le caractère des rudes Égyptiennes qui étaient venues se mettre sous la règle de Tabenne (5). L'influence de celle-ci fut plus efficace sur les paysans. Les campagnes de la Thébaïde étaient encore en grande partie païennes : elles le demeurèrent longtemps, puisque le temple d'Isis à Philé, protégé par le fanatisme de populations idolâtres, ne put être converti au culte du vrai Dieu avant le vi^e siècle (6). On raconte que, sur le conseil de l'évêque de Denderah, Pacôme construisit à Tabenne, outre l'église monastique, une seconde église destinée aux bergers des environs. La curiosité les poussant, ceux-ci s'y assemblaient le samedi et le di-

(1) Rufin, *Vitae Patrum*, II, 3.

(2) Palladius, *Hist. Laus.*, 38. — C'est aussi le chiffre de Sozomène, *Hist. Eccl.*, III, 14.

(3) Voir Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 188.

(4) Palladius, *Hist. Laus.*, 39; *Vitae Patrum*, III, 34.

(5) Palladius, *Hist. Laus.*, 40-42.

(6) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. X (1833), p. 168 et suiv.; *Revue archéologique*, t. XXIV (1872), p. 343.

manche pour entendre la parole de Dieu. Comme il n'y avait pas encore de lecteur, Pacôme leur faisait lui-même la lecture des saints Livres. Il convertit plusieurs de ces idolâtres et les décida à demander le baptême (1).

De l'Égypte, la vie monastique se répandit dans tout l'Orient romain. Près d'Arsinoé (Suez), Sérapion commanda à plusieurs milliers de moines, qui louaient leurs bras pour la moisson, et transformaient leur salaire en aumônes (2). Saint Hilarion fonda, vers 328, les premiers monastères de Palestine, et ce pays compta bientôt trois mille religieux (3). La Syrie, la Mésopotamie, se couvrirent de couvents avant le milieu du iv^e siècle. C'est à ce moment (339) que saint Athanase, chassé par la persécution arienne, vint à Rome. Deux cénobites de Nitrie l'accompagnaient. Leur apparition, qui donnait corps à de vagues et lointains récits, frappa vivement le grand monde chrétien de l'Occident. La biographie d'Antoine, apportée par saint Athanase, y fut lue avec avidité (4). De pieuses femmes de l'aristocratie se réunirent dans le palais d'une descendante de Marcellus, et, comme on l'a dit, « le premier couvent de Rome naquit sous des lambris dorés (5). » Le second couvent de l'Italie fut peut-être celui qu'un évêque, confesseur comme Athanase de la foi de Nicée, Eusèbe de Verceil, établit à l'ombre de sa cathédrale (6). Il semble que la vie monastique en Occident se soit toujours ressentie de cette

(1) *Acta SS.*, mai, t. III, p. 30; *Vitae Patrum*, I, 26.

(2) *Vitae Patrum*, II, 18; Sozomène, VI, 28.

(3) Saint Jérôme, *Vita S. Hilarionis*.

(4) Socrate, *Hist. Eccl.*, IV, 23; saint Jérôme, *Ep.* 96.

(5) Amédée Thierry, *Saint Jérôme*, t. I, p. 30.

(6) Saint Ambroise, *Ep.* 25.

double origine. Elle a quelque chose de calme et de tempéré : ses cadres, même les plus grandioses, sont, comme les paysages occidentaux, faits à la mesure de l'homme : ils n'ont rien de l'immensité du désert et des colossales fondations monastiques assises au milieu de ses sables comme des sphinx de granit. Corrigé et atténué par le climat moral — sans doute aussi par le climat physique (1) — de l'Occident, le germe monastique déposé à Rome par Athanase se développa avec une sage lenteur. Le progrès se fit par l'élite plutôt que par la masse. Les monastères de l'Égypte et de l'Asie avaient été tout de suite envahis par la foule : en Occident, elle semble avoir attendu que « les savants, les riches et les nobles (2) » lui aient montré le chemin. Aussi, même après avoir jeté de fortes racines, la vie monastique n'y absorba jamais qu'un nombre limité d'hommes, et l'État n'en prit pas d'ombrage. En Orient, au contraire, il ne tarda pas à s'effrayer pour le recrutement de ses légions et surtout pour le service de ses curies. De là, en Égypte, des mesures violentes (3), qui échoueront devant la fermeté de moines fidèles à leur vocation jusqu'au martyre, et contre le courant irrésistible qui longtemps encore portera grands et petits vers le désert.

(1) Même en Asie, dans les contrées moins chaudes, comme la Galatie et la Cappadoce, les monastères s'établirent seulement dans les villes. Κατὰ συνοικίας δὲ ἐν πόλεσιν ἢ κόμῃσι οἱ πλείους ὄκουν. Οὔτε γὰρ παραδόσει τῶν προγεγενημένων εἰθίσθησαν οὔτε ὑπὸ χαλεπότητος χειμῶνος, φύσει τοῦ τῆδε χώρου ἐκάστοτε συμβαίνοντος, δυνατόν ἴσως κατεραίνετο ἐν ἐρημίαις διατρίβειν. Sozomène, *Hist. Eccl.*, VI, 34.

(2) Saint Jérôme, *Ep.* 66 (*alias* 26).

(3) Palladius, *Hist. Laus.*, 7. — Loi de 373, au *Code Théodosien*, XII, 1, 63.

CHAPITRE II

L'ARISTOCRATIE

I. — L'aristocratie chrétienne.

La situation générale de l'aristocratie chrétienne de Rome vers le milieu du iv^e siècle n'a guère attiré jusqu'à ce jour l'attention des historiens. Tous les esprits cultivés sont familiers avec la correspondance de saint Jérôme et, par cette correspondance si vivante, ont appris à connaître ses amis du grand monde romain, ces patriciens et ces patriciennes qui s'adonnaient, sous sa direction, à l'étude des saintes Écritures, se précipitaient sur ses pas vers les saints Lieux, ou pleuraient avec lui, pendant « l'année terrible, » les désastres de Rome dévastée par les Goths. Mais on est beaucoup moins renseigné sur les noms, la situation, les idées des nobles chrétiens pendant la première moitié du siècle, durant les cinquante années relativement paisibles qui s'écoulèrent entre la défaite de Maxence et l'apostasie de Julien. L'aristocratie chrétienne de ce temps a fait si peu parler d'elle, qu'elle semble avoir à peine existé. Rares sont les documents où il en est question. C'est le plus souvent aux inscriptions ou aux découvertes archéologiques qu'il faut demander des renseignements sur ses membres. Il y a grand intérêt à le

faire. Le contact encore hésitant des vieilles races patriciennes avec l'Évangile, le mélange et les rapports réciproques de l'aristocratie païenne et chrétienne, la politique de Constantin et de ses fils vis-à-vis de l'une et de l'autre, en un moment où la lutte des deux religions semble sommeiller, et à la veille du jour où elle se réveillera de nouveau, révèlent un coin assez ignoré de l'histoire du iv^e siècle. J'essayerai de l'explorer, en demeurant fidèle aux limites de temps que j'ai indiquées, et en parlant des seuls patriciens dont la vie s'est écoulée, en partie au moins, avant l'avènement de Julien. La période suivante est beaucoup plus dramatique, mais elle a un caractère tout différent, et demanderait une étude à part qui sortirait des limites imposées à ce livre. Si tenté que j'en puisse être, je n'y toucherai pas aujourd'hui.

Il y avait beaucoup de chrétiens dans la haute société romaine, au milieu du iv^e siècle. On se tromperait en attribuant leur grand nombre à la conversion de Constantin, dont ils auraient été les dociles imitateurs. La cupidité et la flatterie portèrent, sans doute, des païens à changer de culte; mais ces convertis par intérêt appartenaient à d'autres fractions de la société. Pour les descendants des vieilles familles romaines, l'intérêt conseillait plutôt de demeurer fidèles à l'ancienne religion. Respectée par les lois, qui ne touchèrent pas à son organisation intérieure, et jusqu'à une époque avancée du iv^e siècle la laissèrent en possession de ses immeubles et de ses dotations, elle disposait encore d'assez riches prébendes et d'assez brillantes dignités pour retenir ceux que des motifs plus hauts n'auraient pas détachés d'elle. En dépit des sentiments nouveaux professés par les em-

pereurs, elle demeurait en Occident, et même dans une partie de l'Orient, assez solidement enracinée pour se flatter de résister à l'orage et de réparer promptement ses pertes. On sait enfin que toute aristocratie est naturellement conservatrice, et n'abandonne pas volontiers les coutumes et les traditions du passé. Ces raisons permettent de dire que, sinon tous, au moins la plupart des Romains porteurs de vieux noms qui délaissèrent les autels des dieux pour se tourner vers la religion du Christ ne firent pas une conversion intéressée : ils se conduisirent en hommes religieux, non en courtisans.

Beaucoup de ces nobles chrétiens appartenaient d'ailleurs à des familles où l'on n'avait pas attendu la victoire politique du christianisme pour l'embrasser, et dont quelques membres au moins avaient abjuré l'ancienne religion en un temps où la nouvelle était encore persécutée. Les chapitres les plus intéressants de l'œuvre de M. de Rossi sont ceux où il démontre l'origine aristocratique de plusieurs des catacombes romaines, et fait lire, sur les marbres qui fermaient les *loculi* creusés dans le tuf de leurs murailles, des noms appartenant aux races les plus illustres de la vieille Rome. Pour lui emprunter seulement quelques exemples, qui nous ramènent à notre sujet, les Acilii du iv^e siècle descendent d'Acilius Glabrio, consul et martyr sous Domitien, dont l'hypogée de famille a été retrouvé dans le cimetière de Priscille ; les Valerii, encore divisés d'opinion, les uns obstinément attachés au paganisme, les autres tout à fait gagnés à la foi nouvelle, ont de nombreux parents inhumés au iii^e siècle dans la catacombe de Calliste ; les Cornelii, les Cæciliani, les Attici, les Pomponii chrétiens du iv^e siècle sont de la famille de la célèbre martyre Cécile, immolée

pour le Christ sous Marc-Aurèle. Saint Ambroïse, fils d'un ancien préfet du prétoire des Gaules, appartient à la *gens Aurelia* : un rameau de cette race, « célèbre par ses consulats et ses préfectures, » était chrétien lors de la dernière persécution, et donna une fleur sanglante en la personne de la martyre Soter (1). En professant le christianisme, ces illustres Romains ne suivaient pas l'exemple de l'empereur, mais la tradition d'aïeux vénérés.

D'autres chrétiens de famille noble ne prêtent pas davantage au soupçon de conversion intéressée, car ils ont attendu la fin de la vie pour déclarer leur foi. Tel Junius Bassus qui, dit l'inscription gravée sur son sarcophage, « à quarante-deux ans et deux mois, étant préfet de Rome, alla à Dieu, encore néophyte, le 25 août 359. » Tel Sextus Petronius Probus, proconsul d'Afrique en 356, trois fois préfet du prétoire, consul, qui ne demanda le baptême qu'après avoir géré toutes les magistratures, et le reçut à soixante ans, sur le point de mourir (2). Mais si ces adhésions de la dernière heure sont pures, assurément, de toute complaisance politique, elles dénotent, dans une partie de l'aristocratie chrétienne, un singulier état d'esprit. Aux siècles précédents, elles avaient leur explication et presque leur excuse. Même après avoir reconnu la vérité du christianisme, un homme que sa naissance destinait aux honneurs avait besoin de courage, presque d'héroïsme, pour embrasser

(1) Voir De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 310; t. III, p. 23-29; *Il monastero di S. Erasmo nella casa dei Valerii sul Celio*, 1886; et *Bullettino di archeologia cristiana*, 1867, p. 27; 1868, p. 34; 1869, p. 35; 1872, p. 152; 1873, p. 93, 94; 1875, p. 153; 1876, p. 14, 54; 1880, p. 105; 1888-1889, p. 47, 49.

(2) De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, n° 141, p. 80.
— *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, 1756.

la religion chrétienne. Les pratiques du paganisme étaient alors si étroitement mêlées à l'exercice des magistratures, qu'il était à peu près impossible de gérer celles-ci en demeurant fidèle aux engagements pris au baptême et en s'abstenant de toute apostasie. Cela ne se pouvait qu'aux heures passagères où la tolérance, dominant dans les conseils des empereurs, fermait leurs yeux sur l'omission, par les magistrats chrétiens, des rites idolâtriques liés à diverses fonctions de leurs charges. Mais sous les souverains qui, même en dehors de toute persécution ouverte, ne voulaient rien céder des prérogatives de la religion officielle, la fidélité aux commandements de l'Église et l'exercice des fonctions publiques étaient presque incompatibles. Aussi beaucoup de personnages illustres, appartenant à des familles chrétiennes, retardaient-ils le moment de la complète conversion, parce qu'ils ne se sentaient pas le courage de renoncer à la carrière des honneurs et de s'exposer, par une retraite prématurée, aux reproches d'inutilité, d'incapacité, si souvent adressés aux premiers fidèles. Ils essayaient quelquefois de concilier leurs scrupules en rendant à l'Église tous les services qui dépendaient d'eux, tout en accomplissant des actes officiels qu'elle réprouvait. Origène dit quelque part que ces hommes inconséquents étaient nombreux, et, posant un cas de conscience assez délicat, demande s'il est permis de prier publiquement pour ceux qui sont morts en cet état (1). Au iv^e siècle, toute cette casuistique n'a plus de raison d'être. La situation est changée. Professant eux-mêmes le christia-

(1) Origène, *Comm. in Matth.*, XXVII, 15. Cf. *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 102.

nisme, les empereurs ont affranchi les magistrats de toute servitude idolâtrique. On peut désormais être préfet ou consul sans entrer dans les temples et sans offrir de sacrifices, ou, plutôt, une loi (qui fut quelquefois transgressée) défend d'offrir des sacrifices en qualité de préfet ou de consul. Cependant beaucoup de membres de l'aristocratie, chrétiens de naissance et de conviction, persistent à différer le baptême. Encore à la fin du iv^e siècle, saint Jean Chrysostome s'indignera de voir ce sacrement reçu, non comme il conviendrait, au milieu des fêtes et des actions de grâces, mais sur l'avertissement suprême du médecin, parmi les pleurs et les lamentations qui accompagnent l'agonie. C'est aux passions humaines qu'il faut, dans la plupart des cas, demander la cause de ce délai; et, sans doute, le mauvais exemple donné par Constantin et Constance, qui reçurent tous deux le baptême au lit de mort, n'a pas d'autre explication. Mais, pour beaucoup de nobles chrétiens, il convient probablement aussi de chercher la raison du retard du baptême dans l'empire irréflecti de la coutume, que l'on suit encore lors même qu'elle n'a plus de motif ou d'excuse, et qui, dans les milieux aristocratiques, se fait sentir plus fortement qu'ailleurs. Durant deux siècles, beaucoup de nobles avaient reculé le baptême jusqu'à la fin de la vie, dans la crainte de ne pouvoir être à la fois magistrats et chrétiens; leurs descendants continuent à faire de même, alors que l'exercice des magistratures et les pratiques du christianisme n'ont plus rien de contradictoire (1).

(1) On trouve ce même préjugé dans les familles de la haute bourgeoisie provinciale; voir *Saint Basile*, p. 24-25.

Il y avait ainsi, dans l'aristocratie romaine, bon nombre de chrétiens assez tièdes. Ammien Marcellin a tracé le portrait de plusieurs d'entre eux. Le futur préfet urbain de 365, Lampadius, inaugurant, sous le règne de Constantin ou de Constance, sa carrière par la préture, donna au peuple des jeux magnifiques. Le spectacle devait être accompagné de distribution à la foule. Mais les demandes indiscretes et tumultueuses de celle-ci fatiguèrent le jeune magistrat. Pour montrer son dédain des clameurs du vulgaire, « il fit venir des pauvres du Vatican, » c'est-à-dire des pauvres assistés par l'Église et inscrits sur ses contrôles, et leur distribua les présents refusés à l'importunité des spectateurs. Ce trait suffit à faire connaître sa religion. Ammien Marcellin ajoute que ce bienfaiteur des chrétiens pauvres avait des mœurs austères. Mais Lampadius poussait, dit-il, la vanité jusqu'à la manie. Il s'indigne si l'on n'admire pas quand il crache. Il n'aime rien tant que de lire son nom sur les monuments. Aussi, voulant toujours, soit en bâtir de nouveaux, soit réparer les anciens, envoie-t-il ses appariteurs prendre partout sans payer les matériaux dont il a besoin. Ces procédés sommaires lui ont acquis une grande impopularité; le peuple a voulu un jour incendier sa maison, située près des thermes de Constantin, et lui-même n'a dû son salut qu'à la fuite. Voici, tracé par la même plume, le portrait d'un autre noble chrétien. Olybrius, nommé proconsul d'Afrique par Constance, plus tard préfet du prétoire, puis préfet de Rome, montre dans son administration bien des vertus dignes de la foi qu'il professe. Il est doux et bienveillant. On ne peut lui reprocher ni une parole dure ni un acte cruel. Sévère pour la calomnie, il réprime partout où il le peut les

excès du fisc. C'est l'appréciateur le plus sûr et l'arbitre le plus délicat du juste et de l'injuste. Mais ces belles qualités sont obscurcies par un vice. Olybrius, passionné pour le théâtre et les gens de théâtre, est un homme de plaisir, bien que ses amours, dit Ammien avec l'indulgence d'un païen, ne soient pas de celles qui sont coupables ou défendues. Sur Petronius Probus, dont nous avons rappelé le baptême tardif, Ammien jette encore une ombre : « Ses possessions, dit-il, étaient immenses, répandues dans tout le monde romain. Avaient-elles été justement ou injustement acquises ? Ce n'est pas à nous d'en juger. » Il est vrai que Petronius Probus est allié à la famille des Anicii, qui tenait la tête du patriciat chrétien, et de ceux-ci encore Ammien médit volontiers : « Si grand, dit-il, que fût leur patrimoine, leur avidité n'était jamais rassasiée (1). » Dans plusieurs de ces jugements, il est permis de deviner les préjugés d'un païen. Ammien est un historien très honnête, mais il appartient, malgré tout, à son temps et à son parti, dont les passions ne laissent pas de se faire sentir dans ses écrits. Son jugement sur Petronius Probus s'accorde mal avec ce que disent de cet illustre personnage les inscriptions tant païennes que chrétiennes. Je sais le peu de cas qu'il faut faire des éloges épigraphiques : cependant je suis touché en voyant les habitants de Vérone louer en Probus « le citoyen d'une exquise bonté, » et les provinciaux de la Vénétie et de l'Istrie le célébrer comme « le sommet de la noblesse, la lumière des lettres et de l'éloquence, l'exemple de l'autorité, le défenseur de l'humanité, le patron de la modération. » Plus personnelle encore sem-

(1) Ammien Marcellin, XVI, 8; XXIII, 2; XXVII, 3, 11.

ble cette louange, vraiment digne d'un chrétien, qui se lit sur sa tombe du Vatican : « Il ne refusa l'aumône à personne, et se donna généreusement lui-même. » Tout au plus conserverai-je quelque défiance en entendant qualifier de « chef de la dévotion, » *devotionis antistes*, un homme qui eut la dévotion assez patiente pour reculer le baptême jusqu'à la fin de sa vie (1).

L'aristocratie romaine contenait, dès le milieu du iv^e siècle, de plus fervents chrétiens. Saint Athanase nomme avec éloge deux sénateurs, Abuterius et Sperantius, qui lui donnèrent l'hospitalité lorsqu'en 339, exilé pour la foi, il vint à Rome demander le secours du pape Jules I^{er} (2). Les Valerii ne rougissaient pas du baptême, car un des objets trouvés dans les ruines de leur maison du Celius est une élégante lampe de bronze, étrenne baptismale de l'un d'eux, sur laquelle est écrit : « Le Seigneur donne sa loi à Valerius Severus. » C'est peut-être aussi un souvenir baptismal, la lampe où, sous le monogramme du Christ, se lit cette acclamation : « Pasifilus, puisses-tu vivre en Dieu ! » rappelant le souvenir d'un des Pasifili qui gèrent de grandes magistratures au iv^e siècle, soit le préfet de 355, soit quelqu'un de ses descendants. On ne pourra non plus accuser de tiédeur le « clarissime, » époux de Valeria Severa Leontia, qui porte ostensiblement un surnom d'origine chrétienne et baptismale, *Refrigerius*, et le donne à son fils, « enfant clarissime, » enterré dans la catacombe de Zotique après avoir, malgré son jeune âge, été déjà questeur. Il n'y a pas davantage de respect humain dans un

(1) *Corpus inscript. lat.*, t. V, 3344; t. VI, 1751, 1756.

(2) Saint Athanase, *Apol.*, 1.

autre grand personnage, Anicius Auchenius Bassus, qualifié par plusieurs inscriptions de « restaurateur de la race des Anicii. » Probablement fut-il le chef d'une nouvelle lignée mâle dans cette famille illustre, représentée depuis plusieurs générations par des femmes. C'est peut-être en reconnaissance de cet événement, considérable dans la société aristocratique de Rome, que, sur un monument votif, lui, sa femme et ses fils se déclarent « dévots à Dieu et aux saints (1). »

De tout temps, les femmes de l'aristocratie romaine avaient embrassé le christianisme avec plus d'empressement que leurs pères, leurs frères ou leurs maris. Cela s'explique aisément pour les siècles qui précédèrent la paix de l'Église : les femmes n'étaient pas attirées, comme les hommes, par les emplois et les honneurs et enchaînées, comme eux, par l'impossibilité de les concilier avec leur foi. Cette inégalité numérique entre les convertis des deux sexes dans les familles nobles avait même amené, au commencement du III^e siècle, une situation singulière : les femmes de grande maison, si elles ne voulaient épouser qu'un chrétien, avaient beaucoup de peine à trouver un mari de leur rang ; si elles s'alliaient à un fidèle de rang inférieur, elles perdaient ce titre de clarissimes, marque de leur noblesse sénatoriale, auquel elles attachaient le plus grand prix. Quelques-unes avaient été entraînées à contracter avec des esclaves chrétiens des mariages qui, nuls aux yeux de la loi, ne les exposaient à aucune déchéance et, vala-

(1) De Rossi, *Il monastero di S. Erasmo nella casa dei Valerii*, p. 9-11 ; *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 153 ; 1893, p. 153 ; Orelli, *Inscript.*, 105 ; Borghesi, *Œuvres*, t. VIII, p. 200.

bles aux yeux de l'Église, rassuraient leurs scrupules : le pape Calliste, par une décision qui lui fut violemment reprochée, mais qui, cependant, était conforme à la morale comme à l'esprit du christianisme, avait reconnu la légitimité de semblables unions (1). Au iv^e siècle, la situation n'était plus la même, puisque rien ne s'opposait à ce qu'un chrétien exerçât les plus hautes magistratures : cependant les hésitations et les retards de beaucoup à se convertir laissaient subsister, entre le nombre des hommes et des femmes de l'aristocratie chrétienne, une assez grande inégalité. Mais il semble que les mariages mixtes, vus avec défaveur à l'époque des persécutions, aient été plus facilement acceptés après la paix de l'Église, sans doute parce que les familles chrétiennes et l'Église elle-même en espéraient davantage la conversion de l'époux païen. Sainte Paule, née en 347, fut mariée presque enfant au païen Toxotius, avec qui elle vécut dans la plus grande union et qu'elle pleura amèrement. Son fils, appelé aussi Toxotius, ne se fera lui-même chrétien qu'au moment d'épouser la fervente Læta : celle-ci était, comme lui, issue d'un mariage mixte (*ex impare matrimonio*), puisque, fille d'une chrétienne, elle avait pour père Publius Ceionius Cæcina Albinus, membre du collège des pontifes. Mais Albinus, entouré d'une foule croyante de fils et de petits-fils, qui chantaient *Alleluia* à ses oreilles, était déjà, dit saint Jérôme, un candidat à la foi. Sextus Petronius Probus et Anicia Faltonia Proba ne formaient pas tout à fait un ménage mixte, puisque l'époux paraît avoir été chrétien de croyance et de sentiments longtemps avant d'avoir

(1) Voir mon livre sur *les Esclaves chrétiens*, 3^e éd., p. 288-295.

reçu le baptême : cependant on admettra volontiers que « la sainteté et la bonté » de sa femme, « vénérée même chez les Barbares, » ne fut pas sans influence sur sa conversion. D'autres ménages aristocratiques étaient plus intimement unis encore, parce que les époux étaient l'un et l'autre baptisés : tel cet Hilarius, consulaire et patricien, père de Furia, l'une des correspondantes de saint Jérôme, et mari de Titiana, « de sainte mémoire (1). » Beaucoup de ces chrétiennes répandaient autour d'elles, non seulement sur leur mari et leurs enfants, mais même sur leurs serviteurs, le parfum de leurs vertus. Petronia Auxentia, « femme clarissime, » morte à trente ans, fut enterrée au cimetière de Calliste, dans les premières années du iv^e siècle : sa tombe est l'œuvre de ses affranchis reconnaissants. Quand on sait combien est rare dans les catacombes toute mention de l'esclavage, on a le droit de penser que cette chrétienne avait acquis des titres particuliers à l'affection de ses anciens esclaves (2). Ajoutons que, parmi les femmes chrétiennes de l'aristocratie, dans la première moitié du vi^e siècle, les lettres elles-mêmes comptaient des représentants : Proba, la fille de Petronius, consul en 322, et l'épouse de Clodius Celsinus Adelphius, préfet de Rome en 351, composa une épopée sur la guerre de Constance avec Magnence, et un centon en vers virgiliens sur l'histoire évangélique (3).

(1) Saint Jérôme, *Ep.* 54, 107, 130; saint Augustin, *Ep.* 132. — *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 1219; Seek, *Symmachus*, p. CXXIX.

(2) De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 139.

(3) Migne, *Patr. lat.*, t. XIX, p. 802-818; cf. Seek, p. XCV.

II. — L'aristocratie païenne.

Constantin fit aux sectateurs des deux religions une part égale dans la répartition des honneurs et des emplois. A vrai dire, il lui eût été assez difficile d'agir autrement. Bien que, dans ses paroles, il marquât avec une vivacité croissante son aversion pour l'ancien culte, les engagements pris par lui après la défaite de Maxence, et surtout l'intérêt bien entendu de son gouvernement, ne lui auraient pas permis d'écarter systématiquement de la politique et de l'administration la partie païenne de l'aristocratie. Les nobles romains se transmettaient les emplois à titre presque héréditaire. Le fils d'un pontife ou d'un augure le remplaçait ordinairement dans le collège pontifical ou augural, et les grandes charges, si bien rentées, des sacerdoces idolâtriques avaient fini par devenir comme autant de fiefs qui ne sortaient point d'un petit nombre de familles. Il en était de même pour les fonctions administratives. Une sorte de convention tacite réservait au fils les postes occupés avant lui par son père. Les inscriptions montrent souvent, au iv^e siècle, une ou plusieurs provinces gouvernées successivement par les membres d'une même famille. Déroger trop vite à cette coutume eût été blesser l'aristocratie au point le plus sensible. C'eût été aussi priver l'État de serviteurs expérimentés, nourris dès leur plus jeune âge dans la tradition des grandes affaires, magistrats de naissance, pour ainsi dire. Quelle que fût la valeur personnelle des membres chrétiens de l'aristocratie, ils n'auraient pas été en nombre suffisant pour combler tout de suite les vides produits par la brusque élimination de leurs collègues païens. D'ailleurs, ceux-

ci, dont l'opposition religieuse était déjà à craindre, eussent été beaucoup plus dangereux si une mesure de ce genre les avait jetés tout d'un coup dans l'opposition politique. Aussi voit-on, sous le règne de Constantin, à côté de hauts dignitaires chrétiens, comme le consul de 322, Anicius Julianus, ou le préfet du prétoire de 326-333, Ablavius, leurs rivaux païens investis de grandes magistratures : le consul de 323, C. Vettius Cossinius Rufinus, est pontife du Soleil, augure, salien (1); le préfet urbain de 333, Alfeinius Ceionius Julianus Camenius, est en même temps quindécemvir, archibucole du dieu Liber, hiérophante d'Hécate, initié aux mystères de Mithra; moins dévot aux divinités étrangères, mais plus élevé dans la hiérarchie du paganisme officiel, le préfet de 337, L. Aradius Valerius Proculus, prend dans les inscriptions les titres de quindécemvir, de grand pontife et d'augure (2).

La situation n'a pas changé sous Constance. Ce prince, qui, malgré ses sentiments chrétiens, avait été forcé, pendant un voyage à Rome, de combler les vacances produites dans la hiérarchie religieuse du paganisme, et, selon l'expression d'un contemporain, « avait rempli de nobles les sacerdoces, » ne pouvait songer à éliminer des charges civiles ces mêmes adorateurs des dieux qui tenaient de lui-même leurs titres sacerdotaux. Très nombreux sont les dignitaires païens révélés sous son règne par les inscriptions. Le consul de 343, M. Mæcius Memmius Furius Baburius Cæcilianus (l'aris-

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. X, 5061.

(2) Voy. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. IV, p. 183, 218; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1675, 1690-1694.

tocratie du iv^e siècle se donnait le luxe d'une très riche polynomie), est augure, quindécemvir, pontife; et comme, avant son consulat, il a été correcteur de Vénétie, préfet de l'annone, comte d'Orient, préfet du prétoire, on reconnaît que sa carrière avait commencé et s'était poursuivie sans entraves pendant le règne de Constantin. Fl. Lollianus, préfet de Rome en 342, est augure et dédie un autel à Hercule. Memmius Vitrasius Orfitus, qui, par une faveur exceptionnelle, fut préfet de Rome presque sans interruption pendant six ans, de 353 à 359, est en même temps pontife du Soleil et pontife de Vesta. Les provinces sont encore remplies de gouverneurs païens. Clodius Octavianus, consulaire de la Pannonie, puis vicaire de Rome, M. Aurelius Consciis Quartus, correcteur de la Flaminie et du Picenum, vers le milieu du iv^e siècle, sont l'un et l'autre pontifes, et le second même a été vice-président (*promagister*) du collège pontifical. L. Turcius Apronianus Asterius, qui fut correcteur de Toscane sous Constance, avant de devenir, en 363, préfet de Rome, est quindécemvir. En 352, le correcteur du Samnium, Fabius Maximus, reconstruit en entier (*a fundamentis*), dans la petite ville d'Alliga, le temple d'Hercule ruiné par un tremblement de terre; il n'est pas probable qu'il l'ait fait aux frais de l'État, et l'on doit voir dans cet acte de munificence la manifestation des sentiments d'un magistrat païen (1).

En commémorant des faits de cette nature, et surtout

(1) Willmanns, *Exempla inscr. lat.*, 674, 1228, 1230, 1239; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1739, 1742. 1768, 1769; *Bull. della comm. arch. com. di Roma*, 1889, p. 42; 1892, p. 343.

en rappelant les titres sacerdotaux, les inscriptions signalent à notre attention les fonctionnaires demeurés fidèles à l'ancien culte. Elles indiquent moins clairement les chrétiens, puisque, seules ou presque seules, les épitaphes marquent la foi qu'ils professaient. Celles-ci sont peu nombreuses, en comparaison des éloges de toute sorte que l'usage ou la flatterie multipliait sur le bronze et le marbre en l'honneur des magistrats vivants. Ce n'est pas au grand jour, sur les forums ou dans le vestibule des maisons patriciennes, qu'il faut les aller chercher, mais dans l'ombre de quelque caveau de catacombe ou de quelque crypte de basilique. Cependant, comme la plupart des païens de grande famille étaient revêtus de sacerdoces idolâtriques et appartenaient au collège des augures, à celui des quindécemvirs, à celui des pontifes de Vesta, à celui des pontifes du Soleil ou au collège, récemment découvert, des pontifes d'Hercule (1), l'absence de toute indication de cette nature ou de tout souvenir d'initiation aux mystères orientaux auprès du nom d'un magistrat, sur un marbre contemporain de Constantin ou de Constance, équivaldra presque à une marque de christianisme. Si l'on compare les inscriptions où se rencontrent et celles où manquent ces mentions, on estimera que Constance, comme son père, faisait la part à peu près égale, dans la distri-

(1) On ne connaissait, jusqu'à ces derniers temps, que deux collèges pontificaux : celui des *pontifices Vestæ* ou *pontifices majores*, remontant aux origines mêmes de Rome, et celui des *pontifices Solis*, institué par Aurélien. Une inscription du milieu de IV^e siècle en révèle un troisième, celui des *pontifices Herculis*; un personnage clarissime, P. Egnatius, y est qualifié de *pontifex Herculis et rector decuriæ Herculeæ* (Voir *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 1892, p. 71.)

bution des magistratures, entre les adhérents des deux cultes.

Il semble cependant avoir éprouvé quelque hésitation à laisser entrer jeunes dans la carrière administrative ou à y faire avancer vite un petit nombre de païens trop déclarés. Le chef de ceux-ci sera, dans la seconde moitié du iv^e siècle, Vettius Agorius Prætextatus. Il tiendra la tête de tous les collègues sacerdotaux, pendant que son épouse Aconia Fabia Paulina, fille d'un préfet de Rome, sera revêtue de tous les sacerdoces accessibles aux femmes. L'un et l'autre se feront initiés, en outre, à tous les cultes exotiques : Prætextat aurait cru, dit d'un ton légèrement railleur le païen Macrobe, commettre un sacrilège s'il avait laissé quelque chose en dehors de ses croyances (1). Probablement l'ardeur de ses sentiments avait déjà transpiré sous Constance, car celui-ci paraît n'avoir pas ouvert volontiers à un tel homme l'accès de la vie politique. A l'âge de trente-cinq ans, Prætextat avait été seulement correcteur de Toscane et d'Ombrie et consulaire de Lusitanie, dignités que les nobles Romains avaient coutume de recevoir dès leur première jeunesse. Sous Julien seulement, il commencera à parcourir d'un pas rapide la carrière des honneurs, pour s'arrêter ensuite et demeurer pendant quinze ans dans la vie privée, jusqu'à ce qu'un retour d'influence du parti païen le ramène aux affaires. Les mêmes alternatives se rencontrent dans la carrière des membres d'une autre famille aussi ardemment attachée au paganisme que celle de Prætextat. Venustus, le père

(1) Macrobe, *Saturn.*, I, 7, 11, 17. — *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1778-1780, 2145.

de Nicomaque Flavien, avait été, sous Constantin, correcteur de l'Apulie et des Calabres, puis consulaire de Sicile; il demeura ensuite vingt-huit ans sans emploi, peut-être parce que son zèle pour l'idolâtrie avait éveillé les défiances de Constance; le règne de Julien rendra à la vie politique « cet homme admirable, » comme l'appelle son coreligionnaire Macrobe. Pour les mêmes raisons probablement, Nicomaque Flavien entra très tard dans la carrière, et ne reçut aucune magistrature avant sa trentième année (1). Il faut avouer que les préventions de Constance n'étaient pas toujours sans motif. Si les païens modérés et discrets pouvaient administrer des provinces sans molester la population chrétienne, les chefs de l'idolâtrie, « les princes de la religion, » selon le mot de Macrobe, offraient de moindres garanties d'impartialité. Non seulement ils étaient portés à favoriser leurs coreligionnaires, mais encore ils trouvaient dans les divisions des chrétiens, trop nombreuses à cette époque, une occasion de nuire, qu'ils n'avaient garde de négliger. C'est ainsi que Nicomaque Flavien étant devenu, sous Gratien, vicaire d'Afrique, prendra parti pour les donatistes : l'empereur sera obligé de lui rappeler, par un rescrit spécial, les lois portées contre ces hérétiques, et devra même, dans un autre rescrit, flétrir les magistrats païens qui s'étaient alliés à eux, avec la connivence tacite de Flavien, contre les catholiques (2). Constance semble avoir deviné ces périls, et ses précautions, que n'imita pas la trop grande confiance

(1) Seek, *Symm.*, p. LXXXVII, LXXXVIII, CIV, CXIV.

(2) Saint Augustin, *Ep.* 87; *Code Théodosien*, XVI, x, 4; vi, 2.

de quelques-uns de ses successeurs, font honneur à sa perspicacité.

En imposant, dans de rares circonstances, des vacances forcées à des hommes que leur naissance ou leur rang eussent, en d'autres temps, appelés à suivre de bonne heure et sans interruption la carrière des honneurs, Constance ne montrait point une rigueur excessive. Ces légères disgrâces étaient moins sensibles à ceux qui en étaient l'objet, qu'elles l'eussent été un ou deux siècles plus tôt. Il s'est fait, peu à peu, un changement dans les mœurs. On voit dès le III^e siècle les carrières publiques perdre insensiblement de leur prestige. L'homme songe à s'appartenir davantage, en appartenant moins à l'État. Au IV^e siècle, et même avant lui, la vie politique n'absorbe pas autant qu'autrefois l'existence du noble romain. Il y a plus d'intervalle entre les divers emplois, plus d'espace réservé à la vie privée, au repos, aux voyages. Les magistratures de début, comme la questure et la préture, ne sont plus, en réalité, des charges, excepté pour la bourse; il y a des jeux à donner, non des fonctions à remplir; on s'en acquitte dès l'enfance, et le plus souvent la famille du jeune dignitaire lui épargne toute peine et toute responsabilité. Les plus curieuses, parmi les lettres de Symmaque, sont celles qui le montrent s'occupant des fêtes auxquelles donneront lieu la questure et la préture de son fils, encore étudiant. Mais ces premières formalités, condition nécessaire de l'entrée au sénat, étant accomplies, on ne se presse pas toujours de se mêler à la vie publique. La hâte fiévreuse qui y poussait jadis les candidats est maintenant bien apaisée. En dehors même des raisons religieuses ou politiques qui ont retardé l'ouverture de certaines carrières, il y a,

chez les hommes d'un très haut rang, une tendance à supprimer les échelons intermédiaires, qu'il était jadis indispensable de franchir, et à débiter, déjà mûrs, par les grandes charges. Sextus Petronius Probus commence par être, en 356, proconsul d'Afrique. Il administre cette province jusqu'en 358, et rentre ensuite, pour dix ans, dans la vie privée. Les Romains du iv^e siècle acceptaient volontiers d'être, pendant de longues périodes de temps, éloignés des affaires. L'administration d'immenses patrimoines, dont les terres sont quelquefois disséminées en Europe, en Asie et en Afrique, la visite de leurs nombreuses villas d'Italie, les occupations littéraires, très en faveur dans l'aristocratie de ce temps, les soins d'une correspondance parfois minutieuse jusqu'à la puérité, remplissaient et charmaient leurs loisirs. Ils menaient la vie de société avec les délices et l'insouciance d'un gentilhomme français à la fin de l'ancien régime, et quand on les suit de près dans le détail de leurs occupations et de leurs plaisirs, on est tenté de dire, en se souvenant d'un mot de Talleyrand, que quiconque n'a point vécu dans le siècle qui précéda les grandes invasions des Barbares, n'a pas connu la douceur de vivre.

Un sentiment plus sérieux, également ignoré des âges antiques, vient quelquefois ennoblir cette disposition des Romains illustres à la vie privée et au repos. C'est maintenant par ferveur religieuse que plusieurs, parmi les païens comme parmi les chrétiens, placent au second rang les honneurs profanes. On peut croire que Prétextat accepta sans un trop grand déplaisir de se voir écarté par Constance des emplois qui eussent pu tenter sa jeunesse, quand, dans son éloge funèbre rédigé

bien des années plus tard par sa femme, après l'énumération de ses titres et de ses dignités on lit ces paroles (1) : « Tout cela est peu de chose; pieux initié, tu gardais dans le secret de ton cœur les vérités apprises dans les saints mystères, tu adorais selon la science la multiple divinité des immortels, et tu as bien voulu t'associer ton épouse dans la communion des choses divines et humaines. Que dirai-je maintenant des honneurs, de la puissance, des joies du pouvoir si désirées des hommes? Tu les considéras toujours comme vils et caducs, et tu ne te paras avec orgueil que des bandelettes sacrées des divins sacerdoces. » La chrétienne Proba, dans l'éloge funèbre de Sextus Petronius Probus, enterré près de la tombe de saint Pierre, dit, sinon dans les mêmes termes, du moins avec un sentiment analogue : « Il fut riche, il fut noble, il fut consul comme son aïeul, quatre fois il fut préfet du prétoire; mais, dans sa vieillesse, il effaça tous ces ornements mondains, tous ces souvenirs des aïeux, par les dons reçus du Christ : là est le véritable honneur, là est la vraie noblesse (2). » La vie publique, jadis l'unique affaire du Romain de vieille race, commence à pâlir à ses yeux; il s'aperçoit maintenant qu'il y a quelque chose à côté et même au-dessus d'elle. Le témoignage empressé que rendent à ces idées l'épouse païenne de Prétextat et l'épouse chrétienne du Probus, fait croire que l'influence des femmes, dans les deux partis, ne fut pas sans effet sur cette nouvelle disposition des âmes.

(1) Voir plus haut, p. 36.

(2) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1756, 1778.

III. — L'aristocratie provinciale.

On aimerait à connaître les lieux habités à Rome par les principaux membres de l'aristocratie chrétienne. Cela, malheureusement, est impossible. Pour un petit nombre seulement, notre curiosité peut se satisfaire. Nous savons que les Cornелиi chrétiens avaient une maison sur l'Aventin; les Turcii, sur l'Esquilin; les Valerii, sur le Celius, et qu'une villa des Acilii couronnait les pentes du Pincio. Des lampes de bronze ou d'argile, des vases de verre ou de terre cuite, des pièces d'argenterie portant des emblèmes pieux, des inscriptions chrétiennes, ou marquées du monogramme du Christ, ont été trouvés dans les ruines de plusieurs demeures patriciennes (1). Même les appartements de réception commençaient à y recevoir une décoration en harmonie avec la foi des maîtres : dans une habitation du IV^e siècle découverte sur le Celius, le *tablinum* est orné de fort belles fresques représentant des apôtres et une Orante qui prie, les bras étendus; les plafonds et les corridors montrent des symboles chrétiens (2). Quelques maisons, entre autres celle des Cornелиi, contenaient même des oratoires privés, ornés d'images saintes (3) : le culte domestique qu'on y rendait au Christ formait l'antithèse des pratiques superstitieuses qui, à la même époque, avaient lieu dans les chapelles particulières de Mithra, annexées

(1) De Rossi, *Il monastero di S. Erasmo nella casa dei Valerii*; *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 11, 46, 48; 1868, p. 34.

(2) Germano di San Stanislao, *la Casa celimontana dei SS. martiri Giovanni e Paolo*, p. 104 et suiv. Cf. mes *Études d'histoire et d'archéologie*, p. 187-192.

(3) *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 46, 48; 1876, p. 7-15.

à plusieurs maisons qu'habitaient des nobles païens (1). Par la splendeur de ses palais, l'aristocratie chrétienne tenait bien son rang dans le grand monde romain. La « maison de marbre » des Anicii était célèbre au iv^e siècle. Celle des Valerii était, dit-on, si belle que, mise en vente au commencement du siècle suivant, sa magnificence effraya tous les acheteurs (2). La villa des Acilii, qui couvrait une partie des terrains occupés par les jardins du Pincio et le parc de la villa Borghèse, donnait dès lors à ce coin charmant de Rome le grand aspect décoratif, mélange d'architecture, de verdure et de fleurs, qui nous ravit aujourd'hui. Un escalier monumental conduisait à une vaste terrasse, à mi-hauteur de la colline. De la terrasse un autre escalier menait à un second étage de jardins, qui se terminait par une colonnade en forme d'hémicycle, mettant en communication les deux ailes du palais. Celles-ci s'allongeaient de chaque côté de la double terrasse : leurs appartements, pavés en mosaïques, ornés de pilastres, d'absides, de niches, de statues, décorés de fresques, de stucs peints et dorés, de marbres précieux, ont été reconnus à diverses époques. Le tout reposait sur des substructions énormes, soutenant de trois côtés les déclivités de la colline. Une piscine, en partie taillée dans le roc, en partie maçonnée, recueillait l'eau (provenant probablement de l'aqueduc de l'Anio *novus*) pour la distribuer dans l'habitation et les jardins. Les dépendances de ceux-ci contenaient, très nombreux, les caves et celliers nécessaires à l'approvisionnement

(1) Voir plus haut, p. 23, 28.

(2) Secundinus, *Ep.* 3, dans saint Augustin, t. VIII, p. 571, éd. Migne.
— *Analecta Bollandiana*, t. VIII, 1889, p. 16.

d'une grande maison. « Les détails d'ornementation non seulement sont conformes aux règles de l'art, mais sont inspirés du goût classique le plus simple et le plus pur, et rappellent plusieurs parties de la villa d'Hadrien à Tibur, des jardins de César, de la maison albaine de Domitien, de la villa de Caligula à Genzano. Figurons-nous cette élégante architecture peuplée de statues, animée par cent jets d'eau, avec la verdure de ses chênes et la blancheur de ses marbres, ses suites de degrés se prêtant à tous les jeux de perspective, et nous pourrions aisément rapprocher l'état passé et présent de ces lieux. Une telle magnificence de construction convient mieux à une villa impériale qu'à des jardins privés; mais il faut se souvenir que les Acilii furent considérés, durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, comme les plus nobles de tous les patriciens et que leur opulence égalait leur noblesse (1). »

Au iv^e siècle, la villa, transmise des Acilii aux Pincii, et des Pincii aux Anicii Petronii, appartenait aux époux chrétiens Petronius Probus et Anicia Faltonia Proba, dont la statue ornait ses appartements ou ses jardins (2). Il y avait cependant encore, à cette époque, des descendants des Acilii. Un Acilius Severus avait été consul en 323, préfet urbain en 325; il entretint une correspondance avec l'apologiste Lactance. Son fils, le sénateur Acilius Severus, est compté parmi les écrivains ecclésiastiques; il composa un livre mêlé de prose et de vers, sorte d'autobiographie, que cite saint Jérôme : on ne

(1) Lanciani, dans le *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 1891, p. 155; cf. *ibid.*, p. 132-155, et pl. V-VI.

(2) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1751.

saurait trop déplorer la perte de cet ouvrage, qui nous eût probablement donné de curieux détails sur la vie d'un Romain de grande famille au iv^e siècle. Peut-être doit-on identifier son auteur (1) avec un Acilius Glabrio, qui occupa dans le même temps une chaire de littérature à Bordeaux. Cette hypothèse permettrait de supposer un revers de fortune, et expliquerait comment la magnifique propriété du Pincio a pu changer de maîtres et passer à une autre famille. Il serait curieux de voir le descendant d'une des plus antiques races patriciennes, le petit-fils d'un consul du premier siècle, aller grossir les rangs de ce corps professoral gaulois qui fournit à son tour, à Rome, plusieurs citoyens illustres pendant le iv^e siècle, et d'où sortirent les Ausone, destinés à monter au premier rang de l'aristocratie romaine. Rien, du reste, n'était plus commun que ces vicissitudes, élevant l'un, abaissant l'autre, et faisant surgir des hommes nouveaux, pendant que pâlit l'éclat d'une vieille race. On a, au iv^e siècle, des exemples de sénateurs appauvris, qui ne pouvaient supporter les frais de la questure ou de la préture, et quittaient Rome jusqu'à meilleure fortune (2). Ajoutons qu'à cette époque Acilius Glabrio pouvait professer la rhétorique sans déroger à sa naissance et perdre son rang dans le sénat. Jamais peut-être, depuis les Antonins, les lettres n'avaient été plus en honneur. Elles menaient à tout : à la fortune, à la popularité, et même à la noblesse. Le célèbre rhéteur africain Victorinus, qui enseignait à Rome au milieu

(1) C'est une conjecture de M. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1888-1889, p. 47-48.

(2) La très curieuse *Oratio VIII* de Symmaque, *pro Valerio Fortunato* est sur un cas de ce genre.

du iv^e siècle, pendant les règnes de Constantin et de Constance, en est une preuve. L'enthousiasme qu'il excita par son éloquence fut tel, qu'on lui éleva une statue sur le Forum, honneur rarement accordé à cette époque. Sa conversion au christianisme fut un événement public. Saint Augustin a raconté l'impression produite dans Rome entière, quand ce maître de l'éloquence monta, selon l'usage, au jubé, pour faire sa profession de foi avant de recevoir le baptême. Toute la noblesse païenne, composée en grande partie de ses élèves (1), était dans la consternation, et les chrétiens ne pouvaient contenir leur joie. C'était, en effet, un membre de l'aristocratie qui changeait de culte : car Victorinus avait reçu le titre de clarissime et pris place dans l'ordre sénatorial.

Quel qu'en fût le motif, la résidence d'un Romain de grande famille, comme Acilius, dans une ville de province, n'avait rien d'insolite. On a trouvé, en Aquitaine, l'épithaphe d'une Valeria Severa, morte en 347, et se rattachant peut-être à l'illustre famille chrétienne des Valerii (2). Les provinces étaient pleines de clarissimes. Les uns, après avoir résidé à Rome, étaient revenus se fixer dans leur pays d'origine ; ainsi, fatigué d'honneurs, avide de repos et amoureux du sol natal, fera un jour Ausone. D'autres, tenant leur titre des fonctions exercées dans le pays même, ou de la faveur impériale, n'avaient jamais visité la capitale de l'Empire, ni pris séance au sénat. Leurs enfants suivaient cet exemple, et se contentaient de jouir dans leurs terres ou dans leurs villes des

(1) « Doctor tot nobilium senatorum. » Saint Augustin, *Confess.*, VIII, 2.

(2) Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n^o 596, p. 416.

privilèges et des exemptions réservés aux familles sénatoriales. Les lois qui obligeaient les sénateurs à placer une partie de leur fortune en immeubles d'Italie étaient tombées en désuétude, et les empereurs luttèrent en vain pour contraindre les clarissimes à la résidence. Le sénat, répandu sur toute la surface de l'Empire, était devenu une classe, une noblesse (1). Celle-ci paraît avoir été, dans certaines provinces, assez fortement travaillée par le christianisme. Des familles distinguées dans les lettres ou au barreau (les jeunes clarissimes, à cette époque, se faisaient volontiers avocats) s'ouvrent peu à peu aux influences évangéliques. Quelques-uns de leurs représentants demeurent à demi païens, comme Ausone, mais feront souche de chrétiens déclarés. D'autres sont plus fervents, comme le père et la mère de Paulin de Nole. Celui-ci naquit en 353 : son père, l'un des plus grands propriétaires de l'Aquitaine, avait été préfet du prétoire des Gaules. Il semble avoir voué son fils tout enfant au culte du martyr Félix et, certainement, mourut chrétien, puisqu'un prêtre sera chargé d'offrir chaque jour le saint sacrifice sur sa tombe et celle de sa femme (2). Des membres de l'illustre famille des Eusebii, parents de la seconde femme de Constance et des deux consuls de 359, habitent Aquilée : on les connaît, chose assez curieuse, par leur argenterie ; mais celle-ci révèle l'esprit qui régnait dans une grande maison provinciale. C'est un mélange bizarre de faste nobiliaire et de foi. Des scènes de

(1) Fustel de Coulanges, *Hist. des institutions politiques de l'ancienne France*, p. 245, 251-253.

(2) Saint Paulin demande qu'on ordonne prêtre un de ses affranchis, afin qu'il puisse célébrer des « offices » dans la *memoria*, ou chambre sépulcrale, de ses parents à Bordeaux. *Ep.* 12.

la Bible et de l'Évangile, des images baptismales, sont mêlées sur les ustensiles d'argent, rehaussés d'or et d'émail, aux portraits des membres de la famille revêtus des insignes de leur magistrature, et aux devises célébrant « la dignité des Eusèbes. » On ne saurait être à la fois plus aristocrate et plus chrétien (1).

Favorable ou contraire au christianisme, l'influence des sénateurs de Gaule, d'Espagne, d'Illyrie, ne dépassait guère les limites des villes ou des districts ruraux qu'ils habitaient. Déjà chez plusieurs se dessinent les traits du futur seigneur féodal. L'aristocratie provinciale tend de plus en plus à devenir une classe de grands propriétaires, fixée dans ses terres, habitant toute l'année ses domaines, et s'isolant de la politique générale. Les vieilles races patriciennes de Rome, au contraire, celles qui siègent réellement au sénat, les « six cent familles de sang antique » dont parle le poète Prudence, ont conservé sinon le pouvoir, qui leur échappe de plus en plus malgré des efforts intermittents pour le ressaisir, du moins le souci de l'intérêt commun, la passion des affaires et même des idées. Elles n'ont pas cessé de considérer Rome comme le centre et l'abrégé du monde, elles-mêmes comme « la plus haute partie du genre humain, » *pars melior generis humani* (2). Elles joueront encore, dans la seconde moitié du iv^e siècle, un rôle considérable, car elles prendront part à la dernière lutte de faits et d'idées qui, sous Julien, sous Valentinien, sous Théodose, mettra aux prises les deux religions rivales.

Durant la période que nous étudions, rien ne fait pres-

(1) *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 81.

(2) Symmaque, *Ep.*, I, 52.

sentir le conflit futur. La division latente qui existait, au sein du sénat, entre les partisans de l'ancien et du nouveau culte, ne se manifeste par aucune parole ou par aucun acte qui soit venu jusqu'à nous. Sous Constantin, sous Constance, les sénateurs païens n'élèvent pas la voix et ne semblent faire aucun effort pour entraver la marche des événements, si défavorables qu'ils paraissent à leur cause. Ils laissent passer sans protestation le langage intempérant de Constantin, flétrissant leur religion jusque dans les discours et dans les lois destinés à en garantir la liberté. Ils ne font aucune réponse aux invectives passionnées d'un de leurs collègues, le clarissime Firmicus Maternus, demandant à Constant et à Constance de prendre la hache pour retrancher les derniers restes de l'ancien culte. Ils ne réclament pas contre les lois de Constance, nettement prohibitives du paganisme : ils se contentent, il est vrai, de les tenir pour non avenues, ce qui est la plus efficace et la plus victorieuse des réponses. Quand Constance fait enlever de la curie la statue de la Victoire, ils se taisent encore, et cette cause, qui soulèvera, dans la dernière moitié du siècle, des débats passionnés, ne trouve d'abord, chez eux, aucun avocat. On dirait qu'ils s'effacent volontairement. Quand Julien même notifiera à la haute assemblée sa rupture avec Constance, ils ne donneront aucune marque de sympathie au futur restaurateur de l'hellénisme, et s'uniront aux autres sénateurs pour lui rappeler la soumission due au légitime souverain (1). La cause de cette inertie apparente d'un parti qui, bientôt, se réveillera, tient probablement au manque de chefs.

(1) Ammien Marcellin, XXI, 10.

Les païens sont encore nombreux, et disposent d'une grande influence ; mais, pendant de longues années, il ne s'est pas rencontré d'hommes capables de se mettre à leur tête et de les entraîner dans une action commune. Ces hommes grandissent, cependant, et Constance les avait devinés, quand il regardait d'un œil soupçonneux des jeunes gens à peine nés alors à la vie politique : les Prétextat, les Nicomaque Flavien, les Symmaque. Que l'âge et l'expérience leur viennent, et que les événements prennent un tour favorable à leurs espérances, le parti païen se reconstituera dans le sénat, prêt à combattre de nouveau pour ses intérêts et pour ses dieux.

IV. — Le sénat de Constantinople.

Il y avait dans l'Empire deux sénats, et j'ai parlé seulement du sénat de Rome. C'est qu'on ne pouvait attendre ou craindre de celui de Constantinople un rôle actif dans le conflit des idées religieuses. C'était une assemblée improvisée, et nous savons, par bien des expériences, qu'une Chambre haute ne s'improvise pas. Il faut, pour exister, qu'une aristocratie ait ses racines dans le sol et jouisse d'une possession d'état séculaire. A ces conditions, elle peut accueillir les hommes nouveaux, parce qu'ils s'amalgament vite avec elle et se laissent pénétrer de son esprit ; mais une aristocratie entièrement composée d'hommes nouveaux est un non-sens. Dans la jeune capitale fondée par Constantin, au point de jonction de l'Europe et de l'Asie, le sénat ne fut pas autre chose qu'un décor planté à la hâte et destiné à faire illusion. Il n'eut guère, au moins pendant le premier siècle de son existence, que des attributions municipales. Par le nom, la pompe exté-

rieure dont on l'entoura, le titre de clarissime donné à ses membres, il différa de l'assemblée des décurions de l'ancienne Byzance ; mais un écrivain anonyme du iv^e siècle, qui était probablement lui-même un sénateur romain, l'a justement défini en l'appelant « une assemblée de second ordre (1). »

Il faut se tenir à cette définition, si l'on veut avoir une idée du sénat de Constantinople, à distance égale des légendes glorieuses dont on entourera plus tard sa naissance et des invectives outrées dont on l'accabla. Une chronique latine du moyen âge prétend que tout le sénat romain suivit Constantin à Byzance (2). Plus modéré, mais encore bien hardi dans ses inventions, un historien grec raconte que Constantin, ayant envoyé douze patriciens en ambassade près du roi de Perse, mit à profit leur absence pour faire conduire à Constantinople leurs femmes, leurs enfants, leurs serviteurs, leur bâtit des palais exactement semblables à ceux qu'ils habitaient à Rome, et, à leur retour, les contraignit à s'y établir (3). Cette fable cache sans doute quelque vérité : on croira volontiers que Constantin, par des promesses, par des libéralités, par ces invitations impérieuses auxquelles la résistance est malaisée, attira dans la ville nouvelle des membres de l'aristocratie romaine ; mais ces transfuges ne furent jamais qu'en petit nombre. Constantin vécut toujours en très bons termes avec le sénat romain et n'essaya pas d'amoindrir l'ancienne assemblée au profit de la nouvelle. Une opération de

(1) Anonyme de Valois, 6, 30. — Voir plus haut. p. 94.

(2) Adon de Vienne, *Chron. de sex mundi aetatibus*.

(3) Zosime, III, 11.

cette sorte n'eût pas été facile, et la toute puissance impériale aurait certainement échoué soit devant l'opposition ouverte, soit devant la résistance passive et la force d'inertie du vieux patriciat. Quelques représentants seulement des familles sénatoriales paraissent avoir émigré : on cite parmi eux un Olympius, un Verus, un Severus, un Urbicius, un Callistratus, un Florentius, un Eubulus, un Studius, un Zoticus. Ces noms sont connus et plusieurs appartiennent à l'ancienne noblesse de Rome : un Olympius est nommé avec éloge dans une lettre de de Symmaque ; des Veri, des Severi, des Florentii sont parmi les chrétiens illustres du iv^e siècle (1).

La présence de personnages aussi bien apparentés, ou de leurs descendants, parmi les pères conscrits de Constantinople suffit pour réduire à sa juste mesure l'image outrageante qu'à la fin du siècle le poète Claudien tracera de cette assemblée. Il la peint comme une réunion de jeunes étourdis et de vieux débauchés : on y voit, selon lui, des eunuques, des affranchis, et, au rang des plus illustres, siège un ancien cardeur de laine. Ces faux sénateurs (*falsi patres*) n'ont que du dédain pour les gloires de Rome, mais ils sont fiers de leurs palais, dont les étincelantes façades se mirent dans les eaux bleues du Bosphore. Qu'on assiste à leurs discussions, et on les trouvera incapables, même dans les grands dangers de la patrie, de parler d'autre chose que de danseurs, de mimes, de cirque et de chevaux. « Les patriciens de Byzance et les Quirites grecs, » comme Claudien les appelle par

(1) Du Fresne, *Constantinopolis christiana*, p. 165 ; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 81 ; Lécivain, *le Sénat romain depuis Dioclétien*, p. 218.

une bizarre association de noms, valaient mieux que cela, et si on se les représentait ainsi dans les cercles lettrés de Rome, assurément on se trompait (1). De grands personnages de l'Europe orientale et de l'Asie romaine, attirés par les largesses de Constantin, d'anciens fonctionnaires, probablement les membres les plus opulents et les plus distingués de l'ancienne curie de Byzance, formaient, joints aux quelques Romains dont nous avons parlé, une assemblée assez respectable. Mais elle offrait cet inconvénient, que rien ne corrige, d'être composée d'éléments réunis au hasard, non joints par la force des choses : mosaïque disparate, ne rappelant que de bien loin ces blocs séculaires qui constituaient le sénat romain.

Les premiers empereurs chrétiens paraissent eux-mêmes l'avoir senti. Constantin se préoccupa de fonder le sénat de Constantinople, plutôt que de l'organiser. On a plusieurs messages ou discours de Constance sur les privilèges accordés à ses membres, comme aussi sur les charges qui leur sont imposées (2). Pendant longtemps encore, les gouvernements provinciaux, les hautes magistratures, même en Orient, seront réservés aux sénateurs romains, au préjudice de ceux de Constantinople (3). Cependant, on voit, en 361, dans la dernière année du règne de Constance, d'anciens consuls et d'anciens préfets parmi les membres de la nouvelle assemblée. Ce n'est, du reste, qu'en 359 que Constantinople fut mise tout à fait sur le même pied que Rome : jusque-

(1) Claudien, *In Eutrop.*, I, 470; II, 326, 365, 381.

(2) *Code Théodosien*, I, VI, 1; VI, IV, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 16; VII, VIII, 1; XI, I, 7; XV, 1; XXIII, 1; XII, I, 48; XIII, I, 3; XV, I, 7.

(3) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1657, 1691, 1735, 1783; t. VIII, 5348; t. X, 1695, 1700.

là, un proconsul l'avait administrée; alors, seulement, un préfet urbain lui fut accordé, avec un rang et un pouvoir égaux à ceux du préfet de Rome.

On croira volontiers que, sinon l'unanimité, au moins la majorité des sénateurs de Constantinople étaient chrétiens. C'est une capitale chrétienne qu'avait voulu fonder Constantin, une ville où l'air ne serait jamais souillé par la fumée des sacrifices officiels, et où le culte des dieux ne serait point organisé. Là, pas de temples, pas de pontifes, pas de quindécemvirs ou d'augures, pas de collègues sacerdotaux. Mais cette absence même de hiérarchie païenne explique comment des empereurs aussi dévoués au christianisme que Constantin et Constance purent accepter, dans le nouveau sénat, quelques représentants de l'ancien culte. Ceux-ci n'apportaient pas dans l'assemblée l'influence que donnaient à leurs coreligionnaires de Rome les titres éclatants, les honneurs, les privilèges des antiques sacerdoces, et toute la clientèle qui en dépendait. Constance fit entrer dans le sénat de Constantinople le philosophe païen Thémistius, et la lettre élogieuse par laquelle il lui accorda cette dignité fut lue dans l'assemblée par le premier magistrat de la ville. Un rang exceptionnel y fut même donné à Thémistius, car, par une loi de 361, Constance l'adjoint à la commission sénatoriale de dix membres, anciens consuls, anciens préfets ou anciens proconsuls, chargés de désigner les titulaires des diverses préture (1). Cette distinction est accordée, dit en propres termes l'empereur, à la sublimité de sa science. Thémistius était digne de cette faveur : peu de païens sincères furent plus équitables

(1) *Code Théodosien*, VI, IV, 12.

et plus tolérants. Dans tous les partis, on l'estimait à sa juste valeur : saint Grégoire de Nazianze lui écrit dans les termes les plus déférents, comme à un ami, et lui confie sans inquiétude des jeunes gens à qui il s'intéresse (1); plus tard, quand les catholiques seront persécutés par l'arien Valens, Thémistius s'honorera lui-même en demandant justice pour eux. Les termes qu'il employa dans cette occasion montrent en lui un déiste plutôt qu'un partisan fanatique de l'idolâtrie. Ses raisonnements sont ceux mêmes dont Symmaque se sert dans sa polémique avec saint Ambroise : mais, par une contradiction singulière, Symmaque, pontife, représentant de l'ancienne hiérarchie religieuse, revendiquera les privilèges du paganisme au nom des doctrines qui, à Thémistius, dégagé de tout lien envers le passé, serviront à demander simplement la liberté de conscience pour tous (2).

On ne rencontre donc, en Orient, à peu près rien qui ressemble à l'aristocratie traditionnelle de l'Occident. Celle qui existe est presque tout entière de fraîche date et de création impériale. Elle renferme des païens, mais point de parti païen. Elle dépend trop de l'empereur pour suivre en religion une politique différente de la sienne. Elle se confond peu à peu avec sa cour. La résidence du souverain, à Constantinople, établit entre lui et le sénat de cette ville des rapports de familiarité et de dépendance tout autres que ceux qu'il entretient avec le sénat romain. Dans les fêtes, dans les cérémonies, dans les voyages, une partie des sénateurs orientaux

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 24, 28.

(2) Themistius, *Oratio* XIII; Socrate, *Hist. eccl.*, IV, 32; Sozomène, VI, 36.

l'accompagne, presque au même titre que les officiers de sa maison (1). Le danger, pour le christianisme, n'est pas, en Orient, dans une reprise d'influence des représentants de l'ancien culte; il est plutôt dans la servilité avec laquelle les chrétiens qui siègent au sénat, servent dans le palais ou administrent des provinces au nom de l'empereur, se plieront à ses fantaisies religieuses et se feront ariens quand il penchera vers l'arianisme. Ce spectacle fut trop souvent donné. Cependant, parmi les sénateurs, les palatins et les fonctionnaires qui entouraient Constance, il se rencontra de plus fermes chrétiens. Une qualité que ne lui refusaient pas ses adversaires les plus déclarés, et que lui accorde même Ammien Marcellin, c'était de se connaître en hommes. Il en savait distinguer les qualités intellectuelles et deviner la valeur morale. Quand il jugeait par lui-même, et non par les yeux de ses eunuques et de ses flatteurs, il faisait généralement de bons choix. La règle qu'il s'était imposée de n'élever aux grandes charges que les hommes désignés par un long exercice des magistratures, quelque marque extraordinaire de générosité ou quelque action d'éclat (2), le garantissait contre un des principaux dangers du pouvoir absolu, celui de donner à des favoris un avancement rapide et scandaleux. Mal conseillé, cependant, il admit plus d'une fois parmi ses familiers, et pourvut de postes importants dans le palais ou l'administration provinciale, des courtisans empressés à flatter ses passions religieuses et à s'en faire un moyen de fortune. Ce sont ceux-là que les écrivains ecclésiastiques nous

(1) Socrate, *Hist. eccl.*, VII, 48.

(2) Ammien Marcellin, XXI, 16.

montrent, préfets ou généraux, poursuivant impitoyablement les défenseurs de la foi de Nicée, les évêques orthodoxes, les amis de saint Athanase ; ce sont les mêmes qu'Ammien Marcellin accuse de s'être « gorgés des dépouilles des temples. » Mais on se tromperait en se représentant sous ces traits tous les conseillers de Constance. S'il se rencontra parmi eux « des bêtes féroces, » selon l'expression de son successeur Julien, tous ne furent pas cependant « ces barbares par l'esprit et ces impies par le cœur, » dont parle l'Apostat (1) ; à moins que, par ces termes haineux, il ne désigne précisément les magistrats honnêtes, qui se montrèrent aussi fidèles à leur Dieu qu'à leur souverain.

Tel ce comte d'Orient, Archélaüs, qui défendait, en 335, saint Athanase au concile de Tyr, et venait de Syrie trouver en Égypte saint Antoine pour recommander à ses prières une jeune fille malade. Tel ce comte Joseph, Juif converti, qui couvrait d'églises bâties à ses frais les villes et les campagnes de la Palestine, et accueillait dans Scythopolis, malgré les ariens, Eusèbe de Verceil exilé pour la foi. Tel ce comte Longinus, célèbre par ses aumônes et ses bonnes œuvres, qui cherchait à voir le solitaire Hor dans les déserts de Nitrie (2). Tel ce préfet du prétoire d'Orient, en 361, Helpidius, qui nous apparaît comme un véritable saint. Païens et chrétiens s'accordent dans son éloge. Homme nouveau, sans aïeux, venu d'une province lointaine, il s'était élevé par son seul mérite. Son langage avait gardé quelque chose de la

(1) Julien. *Ep.* 23, 25. — F. Cumont (*Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*, p. 20) considère la lettre 25, aux Juifs, comme rédigée par un secrétaire.

(2) Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 119, 298, 599.

rusticité de son origine, mais son âme, dit Ammien Marcellin, était simple et douce. Il n'avait pas aux mains une tache de sang. Un jour, Constance lui commanda de mettre un innocent à la torture. Helpidius refusa et offrit sa démission. Sa femme, Aristénète, n'était pas moins admirable. Supérieure à lui par la naissance, et son égale par la vertu, elle était, dit saint Jérôme, « noble parmi les siens, plus noble encore parmi les chrétiens. » Le païen Libanius lui-même lui donne des louanges. Helpidius et Aristénète furent parmi les plus grands admirateurs de la vie monastique. Ils en vénéraient les héros et cherchaient les occasions de les voir. Ils allèrent avec leurs enfants visiter saint Antoine en Égypte et saint Hilarion en Palestine (1). On ne s'étonnera pas que, devenu maître de l'Empire par la mort de Constance, Julien n'ait pas conservé Helpidius : son année de préfecture n'était pas expirée que l'Apostat lui avait déjà donné un successeur.

La persécution de Julien, qui ne se fera sentir en Occident que dans des cas tout exceptionnels, aura surtout l'Orient pour théâtre; elle permettra de juger des sentiments chrétiens qui animaient la noblesse de cour, formée par ses deux prédécesseurs. Nombreuses furent les défections, mais nombreux aussi furent les exemples de fidélité. Par une partie au moins de ses représentants, l'aristocratie chrétienne sut être, en Orient, supérieure à la faveur impériale de qui elle tenait son origine, et, composée en majorité de parvenus, montra pour servir Dieu la fidélité des vieilles races.

(1) Ammien Marcellin, XXI, 6; Libanius, *Ep.*, IV, 44; V, 10; saint Jérôme, *Vita Hilarionis*.

CHAPITRE III.

LA CLASSE MOYENNE, LE PEUPLE, LES ESCLAVES.

I. — Décadence de la classe moyenne.

Dans toute société complète, il existe une classe moyenne, qui est le principal ressort du progrès. C'est elle qui pousse l'aristocratie, disposée à s'endormir dans la possession séculaire des dignités et des biens, si la vue de rivaux jeunes, ardents, toujours prêts à la remplacer, ne la tenait en haleine. C'est elle aussi qui entraîne le peuple, parce que, tirant de lui son origine, se recrutant sans cesse dans ses rangs, elle lui montre, par un exemple quotidien, comment le travail et l'effort élèvent les hommes. Tel nous apparaît, dans sa marche ascendante, ce tiers état florissant dont l'histoire se confond avec celle même de la nation durant la longue existence de la monarchie française. Si jamais, dans l'avenir, il vient à disparaître, ce sera pour avoir trop complètement triomphé à la fin du siècle dernier, en détruisant, dans l'aristocratie, le seul contrepoids qui lui aurait permis de garder cette situation de classe moyenne, sans laquelle il n'a pas de raison d'être.

Toute différente est l'histoire de la bourgeoisie romaine. Elle reste bien, jusqu'à la fin de l'Empire, la

classe intermédiaire entre l'aristocratie et le peuple. Mais elle ne supplantera jamais la première, comme le fit, il y a cent ans, le tiers état français. Elle ne périt pas absorbée par le second, comme le verra peut-être chez nous un avenir gros de menaces. Elle traîne de bonne heure une existence languissante. On la voit, pendant la dernière période de l'Empire romain, condamnée par les lois elles-mêmes à l'immobilité. Ce qui semble ailleurs un réservoir de forces vives devient ici un marais d'eaux stagnantes. Il suffit d'ouvrir les Codes pour apercevoir les causes de cette décadence, dont rien ne donne une idée dans l'histoire de la bourgeoisie chez aucune nation moderne. C'est la misère croissante de l'Empire, conséquence d'une mauvaise organisation économique, qui l'a produite, en conduisant le législateur à confisquer la plus grande partie de la classe moyenne pour l'enchaîner à la machine gouvernementale, en faire l'instrument passif, le rouage inerte et lourd de la perception de l'impôt.

Cette classe se confond presque entièrement désormais avec les curiales. Quiconque, n'appartenant pas à l'aristocratie de naissance ou de fonctions, se distingue en même temps du peuple et possède une existence indépendante du travail manuel, est par la loi incorporé à la catégorie de citoyens, foule maintenant au lieu d'être une élite, où se recrutent les magistrats municipaux, le conseil de la cité, et dont l'ensemble forme la curie. En faire partie n'est plus un honneur, mais une condition sociale, d'autant plus onéreuse et redoutée qu'elle est devenue héréditaire. Sur les curies pèsent non seulement les services municipaux et quelques impôts particuliers, mais encore la responsabilité de toutes les con-

tributions demandées à la circonscription territoriale dont la cité est le centre. Les curiales en doivent faire la répartition, assurer la levée, et répondent à l'État sur tous leurs biens de l'entier acquittement des impôts. Esclave et tyran tout ensemble, chacun d'eux n'a plus qu'un souci : écarter de ses épaules cet intolérable fardeau; mais la tâche continuelle des empereurs est de maintenir dans chaque cité un nombre d'hommes suffisant pour le supporter sans défaillance. Quand on lit, au Code Théodosien, les nombreuses lois du quatrième siècle relatives aux curiales, on croit assister à une lutte, pleine de péripéties et de détours, entre la ruse et la force. Les empereurs sont occupés à ramener dans les villes la classe moyenne, qui s'en échappe par toutes les issues.

Cette lutte n'a pas commencé au quatrième siècle : on l'entrevoit dans les textes législatifs dès l'époque des Antonins, qui de loin semble l'âge d'or de l'Empire. Mais c'est au iv^e siècle qu'elle est arrivée au point le plus aigu. Les épisodes en sont alors innombrables, et aussi variés que curieux. Un jour, Constance est averti que la curie « de la splendide Carthage » ne compte plus que de toutes petites gens, *exiguos admodum curiales*. Grâce à la vénalité qui régnait au palais, tous les riches ont acheté quelque titre les exemptant des charges municipales : les plus opulents et les plus qualifiés sont parvenus à entrer au sénat : d'autres se sont fait octroyer « l'honorariat » de quelque magistrature qu'ils n'ont jamais exercée, et sont devenus, à prix d'argent, anciens comtes ou anciens gouverneurs. La bourgeoisie responsable de l'impôt n'est plus représentée que par ceux qui n'ont pas eu assez d'argent ou assez de cré-

dit pour acquérir quelque immunité. Constance sévit, comme déjà, en semblable occurrence, avait fait Constantin. Les anciens curiales sont rayés du sénat (à moins qu'ils n'aient déjà été préteurs et donné des jeux), les autres sont dépouillés « des insignes de leurs mensongères dignités : » la curie de Carthage retrouvera ses membres récalcitrants. Cette histoire est celle de beaucoup de cités, en Afrique et ailleurs : nombreuses sont les lois défendant aux curiales de s'élever au-dessus de leur état, ou mettant à cette élévation des conditions très difficiles (1).

Tous n'en auraient pas eu le moyen, d'ailleurs, et beaucoup cherchaient le salut par une autre voie. Quelques-uns s'enrôlent dans la garde impériale ou dans les légions. Les lois les poursuivent dans ces divers emplois, et, préférant dépeupler les armées que les curies, ramènent à celles-ci leurs « déserteurs (2). » Il n'était même pas permis de changer de condition en se déclassant. Quiconque est bourgeois doit rester bourgeois. Si un curiale se fait recevoir dans une corporation d'artisans, s'engage comme ouvrier dans quelque une des manufactures ou comme colon dans quelque un des domaines exploités par l'État, l'État sait l'y découvrir, et le rend malgré lui à la « glèbe » municipale (3). On vit des curiales désespérés chercher un refuge dans la maison de quelque grand propriétaire, et, pour prix de son

(1) Loi de 339. (*Code Théodosien*, XII, 1, 27.) Cf. lois de 317, 326, 338, 340, 343, 353, 354, 358, 361 (*ibid.*, 4, 5, 14, 24, 25, 26, 29, 36, 41, 42, 44, 48.)

(2) Lois de 325, 326, 341, 344, 346, 353, 355, 358. (*Code Théodosien*, XII, 1, 11, 13, 31, 37, 38, 40, 43, 45.)

(3) Lois de 341, 344. (*Code Théodosien*, XII, 1, 33, 34.)

silence, lui abandonner leurs biens. Le fugitif se fondait avec les esclaves, épousait une servante, préférant faire souche de petits esclaves que de petits curiales. Mais la loi veillait : ces mésalliances étaient frappées des peines les plus sévères, les complices étaient châtiés, les biens du coupable confisqués, soit au profit de ses proches, héritiers de ses obligations, soit au profit de la curie elle-même (1).

Malgré cette poursuite incessante, les curies « se vident, » selon l'expression d'une loi de 338. Vainement a-t-on recours aux moyens les plus extraordinaires pour les remplir. En dépit d'une ordonnance de Constantin, qui exemptait de leurs obligations quiconque n'avait pas dix-huit ans accomplis, on y fit entrer jusqu'à des enfants. Un vieillard avait été dispensé de la curie à cause de son grand âge. Le gouverneur de la Cappadoce le remplaça par son petit-fils, âgé de quatre ans. Saint Basile dut intervenir, remplissant ce rôle de défenseur des faibles que la législation canonique du iv^e siècle imposait à l'évêque, et qui était leur seule ressource en ce temps de désorganisation sociale (2). Il représenta que le fardeau retomberait sur les épaules du vieillard, car l'enfant de quatre ans serait incapable de lever l'impôt ou de nourrir les soldats (3). On ne sait quel succès eut sa réclamation : mais ce trait suffit à montrer la détresse des curies et la difficulté de leur recrutement. La vérité est que, comprimée entre l'aristocratie et le peuple, sans pouvoir ni monter ni descendre,

(1) Loi de 319. (*Code Théodosien*, XII, 1, 6.)

(2) Concile de Sardique, année 343, canon 7.

(3) Saint Basile, *Ep.* 84.

la classe moyenne dépérit. L'air ne s'y renouvelle ni par en haut ni par en bas. Sa vie n'est plus qu'artificielle, entretenue par l'intervention incessante de l'État. Mais cette intervention est quelquefois mortelle. Un autre trait, emprunté encore à l'histoire de la Cappadoce, en fera juger. Dans la seconde moitié du iv^e siècle, cette province fut partagée en deux, ce qui se traduisait en une augmentation d'impôts. Pour en garantir la levée, l'empereur ordonna qu'une partie de la curie de Césarée, composée des plus riches de la province, serait transportée dans une petite ville, qui devenait le chef-lieu de la Seconde Cappadoce. Ce fut dans Césarée un deuil public : on cessa d'éclairer les portiques, on ferma les gymnases, l'agora devint désert. Beaucoup de curiales prirent la fuite, emmenant leurs femmes et leurs enfants. D'autres se laissèrent conduire comme des captifs dans la nouvelle capitale. On vit ainsi, dans une province, la destruction ou du moins l'ébranlement profond de la classe moyenne, qui perdait jusqu'à la stabilité de ses foyers (1).

Un tel exemple fait comprendre la situation précaire de cette classe, qui avait cessé de s'appartenir à elle-même pour devenir la chose du fisc. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de la voir étrangère à toute activité industrielle et commerciale. Contrairement à ce qui se passe dans la société moderne, c'est au-dessus ou au-dessous de la bourgeoisie que se traitent les affaires. La production industrielle ou le haut négoce sont aux mains des grands propriétaires d'esclaves, qui sont les capita-

(1) Saint Basile, *Ep.* 74. — Voir *Saint Basile*, Deuxième partie, chapitre III : Les affaires de la Cappadoce.

listes du monde romain. Quand on voit encore, à la fin du iv^e siècle, non seulement à Rome, mais dans les villes de province, des patrimoines de grandeur moyenne comprendre mille ou deux mille esclaves (1), on s'explique aisément que les très riches maisons, où tout le monde travaille, tiennent en beaucoup de lieux la place des manufactures. Ammien Marcellin, décrivant le cortège d'un opulent personnage qui traverse Rome avec pompe, précédé et suivi de ses esclaves, fait marcher devant son char « tout le tissage, » *omne textorium* (2). Il s'agit, dans ce portrait, d'un membre de l'aristocratie, ou au moins de cette oligarchie financière qui, dans les peuples en décadence, va de pair avec elle. Les entreprises qu'aurait pu former l'association des petits et des moyens capitaux sont rendues presque impossibles par cette concurrence du travail servile. Dans le petit commerce, le trafic de détail et de boutique, elle se fait moins sentir : mais ces métiers se confondent avec le travail manuel, et sont abandonnés par la bourgeoisie à la plèbe.

Tout commerce d'ailleurs, grand ou petit, veut que celui qui l'exerce ait la libre disposition de sa personne et de ses capitaux : or les biens du curiale répondent de ses obligations vis-à-vis de l'État : lui-même est tellement asservi, qu'il ne peut entreprendre un voyage sans l'autorisation du gouverneur de la province (3). Déclarant les curiales exempts de l'impôt des patentes, une loi du milieu du iv^e siècle dit : « A moins que par

(1) Saint Jean Chrysostome, *In Matthæum* Homilia LXII, 4.

(2) Ammien Marcellin, XIV, 6.

(3) *Code Théodosien*, XII, I, 143, 144; XVIII, 1, 2; *Code Justinien*, X, XXI, 16 (loi de 324).

hasard il n'y en ait qui fassent un commerce (1). » Ce langage montre que le cas prévu est tout exceptionnel. On ne rangera même pas parmi les commerçants les membres de la classe moyenne que l'État, en échange des charges de la curie, a contraints d'entrer dans les corporations vouées au service des transports ou de l'alimentation publique. Comparés à la masse des curiales, ils ne représentent qu'une minime partie de la bourgeoisie, et comme ils se montrent presque aussi pressés qu'eux d'échapper à leurs obligations, il est probable que celles-ci ne sont pas compensées par de grands profits (2).

Ces armateurs, ces bouchers ou ces boulangers malgré eux ne le sont le plus souvent que parce qu'ils possèdent des immeubles frappés de cette servitude. « C'est la terre qui les contraint, » *obnoxius quem possessio tenet* (3). Pour eux comme pour les curiales, la terre est le principe des charges et des responsabilités. Elle est aussi la mesure de la richesse. Quand les empereurs veulent définir un curiale, ils disent : celui qui possède au moins 25 arpents de terre (4). Dans le monde romain du iv^e siècle, la classe moyenne, enchaînée au sol par de lourdes obligations, repose sur une base à peu près unique : la propriété foncière.

C'est là sa faiblesse : en un certain sens, c'est peut-être là aussi sa force. La classe moyenne de ce temps est

(1) *Code Théodosien*, XIII, I, 4 (loi de 362).

(2) *Code Théodosien*, XIII, VI, 1; XIV, III, 1, 6, 11, 20; IV, 1, 8. — Sur ces *collegiati*, voir Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, t. II, p. 259 et suiv.

(3) *Code Théodosien*, XIV, IV, 7. Cf. XIII, V, 3; VI, 2, 6, 7, 8; XIV, III, 7, 10, 13, 19; IV, 1, 5.

(4) *Code Théodosien*, XII, I, 33.

assez difficile à étudier. Quand on regarde seulement certains documents, il semble que d'elle se dessine un portrait très net, celui-là même que nous venons de tracer ; mais des renseignements recueillis ailleurs en corrigent ou au moins en atténuent légèrement quelques traits. La lecture des lois où il est question des deux catégories d'hommes qui nous semblent la résumer surtout, les curiales et les membres de certains services publics, donnent l'idée qu'on a prise en lisant les pages qui précèdent. On croit voir la bête de somme, condamnée à porter le fardeau de tous, et à brouter, sur le coin de terre où elle est attachée, une herbe chaque jour plus sèche et plus rare. Mais il faut que cette herbe ait gardé quelques sucS généreux, et que la possession du sol donne encore, même aux plus asservis, des qualités d'endurance et de vitalité, un regain d'indépendance et de force, car de la classe moyenne, du monde où se recrutait la bourgeoisie municipale et la curie des villes, sont sortis, au iv^e siècle, beaucoup des chrétiens illustres qui ont exercé sur leur temps la plus grande influence. Au tableau qu'ils tracent eux-mêmes de leur enfance, du milieu familial où ils ont grandi, on voit que cette classe restait plus vivante que les textes législatifs, lus seuls, ne le feraient croire, et qu'elle était encore une pépinière d'hommes éminents.

Telle est l'origine des Basile, des Grégoire de Nysse, des Grégoire de Nazianze, des Césaire, des Amphiloque, issus de familles distinguées au barreau, dans l'enseignement du droit ou dans les offices de judicature locale. Les renseignements donnés sur leur patrimoine ou sur celui de leurs parents nous apprennent toujours qu'il consistait en immeubles : on ne voit pas dans ce milieu trace

d'activité industrielle, mais on y rencontre une activité intellectuelle, un souci désintéressé de l'éducation et des lettres, souvent une ferveur religieuse, qui contrastaient avec l'état de dépression morale que les textes législatifs nous font entrevoir. Cependant, quand on y regarde de près, on s'aperçoit que, si occupés qu'ils soient d'intérêts plus élevés, les hommes dont j'ai écrit les noms, et ceux qui paraissent avec eux en relation de parenté ou d'amitié, sont très au courant des charges qui pèsent sur la classe dont ils font partie, et fort enclins à lui venir en aide.

Dans la correspondance de saint Basile, en particulier, il est souvent question des curiales, soit pour les défendre contre les exactions des hauts magistrats, soit pour défendre vis-à-vis d'eux-mêmes et de leur tyrannie forcée les petits contribuables. Une de ses plus belles lettres recommande à un chrétien, fatigué des affaires publiques, d'accepter néanmoins la charge de répartiteur de l'impôt, « car le Seigneur ne veut pas que la région soit soumise à l'influence des cabaretiers, et que le recensement ressemble à un marché d'esclaves... Toi, en prenant une tâche qui te pèse, tu seras approuvé de Dieu : tu agiras avec équité, sans crainte des puissants et sans mépris des pauvres ; si les hommes ne te rendent pas justice, Dieu te verra et se chargera de te récompenser (1). »

Un trait intéressant dans la vie de quelques-uns de ces saints personnages, c'est la manière dont ils usent de leurs biens. Les pauvres en reçoivent par l'aumône une grande part. Saint Grégoire de Nazianze, qui n'était pas

(1) Saint Basile, *Ep.* 303.

très riche, saint Grégoire de Nysse, qui l'était beaucoup plus, nous sont représentés comme manquant toujours d'argent parce qu'ils donnent tout; mais on voit qu'ils ont conservé leurs terres : Grégoire de Nazianze s'efforce même de soustraire les siennes aux exactions du fisc. Saint Basile, au contraire, s'est, de son vivant, démis de tout son patrimoine. Il l'a distribué peu à peu aux pauvres. Devenu évêque, il ne possédera plus en propriété que ses habits et ses livres (1). Saint Hilarion, avant de se faire moine, a partagé son bien entre sa famille et les pauvres. Un autre moine, saint Abraham, devenu riche par la mort de ses parents, a chargé un ami de distribuer aux pauvres toute leur succession. La plupart des religieux qui se retiraient dans la solitude agissaient de même (2). Ils suivaient l'exemple donné au siècle précédent par le fondateur de la vie monastique, saint Antoine, qui, ayant perdu son père et sa mère, abandonna aux gens de son village les biens qui lui venaient du premier, 150 arpents de bonne terre, « pour les aider à payer l'impôt, » et donna aux pauvres le reste de sa fortune (3).

On doit admirer, dans ces exemples de dépouillement volontaire, le mouvement de la grâce divine et l'effort héroïque de la charité : mais peut-être sera-t-il permis de penser que l'état précaire de la propriété, pliant sous

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Poemata de se ipso*, I, II, IX; *Poemata quæ spectant ad alios*, XLIX; *Orat.* XIX, XX, XXVIII; *Ep.* 199; saint Grégoire de Nysse, *Contra Eunomium*, I; saint Basile, *Ep.* 177, 208, 228, 236, 248, 358.

(2) Saint Jérôme, *Vita S. Hilarionis*; Sozomène, *Hist. Eccl.*, III, 14; *Acta Sanctorum*, mars, t. II, p. 742. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VII, p. 109.

(3) Saint Athanase, *Vita S. Antonii*; Sozomène, *Hist. Eccl.*, I, 13.

le poids des responsabilités et des charges, rendit pour plusieurs ce dépouillement plus facile. Et, bien que les historiens ne le marquent point d'une manière précise, sauf pour saint Antoine, on sera tenté de croire que ces pieuses libéralités furent quelquefois faites, non aux pauvres individuellement, mais à la masse des contribuables accablés par l'impôt, ou aux curies obligées d'en répondre.

II. — Progrès de la classe ouvrière.

En face de la classe moyenne qui s'étiole, l'historien éprouve quelque consolation à voir la population ouvrière se développer et grandir. Si le christianisme n'a rien pu pour empêcher la décadence de la première, il a été le principal moteur des progrès de la seconde. En combattant, par la prédication et l'exemple, le mépris du paganisme pour le travail, pour le petit commerce, pour le salaire (1), il a commencé une révolution pacifique, dont le dernier terme sera la destruction de l'esclavage, mais dont le premier fruit est une amélioration sensible dans la condition des travailleurs libres. A mesure que l'esprit public se laisse pénétrer par les enseignements de l'Évangile, le séculaire préjugé hostile au travail manuel s'atténue. Se sentant plus respectés, les ouvriers deviennent plus dignes de respect. Meilleurs, ils sont, comme il arrive toujours, plus prospères. Rarement la doctrine chrétienne a exercé une influence aussi évidente sur les idées, et par elles sur les mœurs.

(1) Cf. les textes bien connus de Cicéron (*De officiis*, I, 42; *Pro Flacco*, 18; *Pro domo*, 33); Valère Maxime (V, II, 10); Sénèque (*De Benef.*, VI, 18); Suétone (*Claudius*, 22).

Il serait intéressant de montrer cette doctrine tombant goutte à goutte, pendant trois siècles, sur le roc épais du préjugé païen, qu'elle entame d'abord et finit par dissoudre. Elle crée dans les premières communautés chrétiennes, composées en majorité de petites gens, une atmosphère alerte et laborieuse. La paresse antique est dissipée, dans ce milieu nouveau, par le souvenir sans cesse rappelé de Jésus et des apôtres, par les lettres de Paul, où le travail est loué et recommandé sous toutes les formes (1), par ces livres rapidement populaires, la *Didachè*, le *Pasteur*, faisant aux fidèles un devoir de travailler pour amasser l'argent nécessaire à l'aumône, mais leur défendant d'admettre à demeure parmi eux quiconque se présente au nom du Seigneur sans justifier de l'exercice d'un métier (2). Quand les païens commencent à s'apercevoir de l'existence de l'Église et entrent en polémique avec elle, l'éloge des travailleurs se place de lui-même sous la plume de ses apologistes. C'est Athénagore, c'est Minucius Felix, en appelant, pour démontrer l'excellence de ses doctrines, au témoignage que des illettrés, des artisans, lui rendent par leurs vertus; c'est Tertullien, déclarant que « le moindre ouvrier chrétien connaît mieux que Platon la nature et les perfections de Dieu (3). » Rapproché de ce langage, le mépris que l'orgueil païen professe pour le travail manuel paraît déjà suranné : et l'on ne s'étonne pas de voir l'injure de Celse, qui croyait diminuer le Christ en lui

(1) Saint Paul, *I Cor.*, IV, 12; *I Thess.*, II, 9; IV, 11; *II Thess.*, III, 8, 10, 11, 12; *Ephes.*, IV, 28. Cf. *Act. apost.*, XX, 34.

(2) *Doctr. duod. apost.*, 12; *Pastor.*, II, *mandatum* II.

(3) Athénagore, *Legat. pro Christ.*, 11; Minucius Felix, *Octavius*, 5, 12, 16; Tertullien, *Apol.*, 46.

reprochant d'être « le fils d'une pauvre ouvrière, » exciter seulement le dédain d'Origène (1).

Pour juger du progrès accompli, il suffirait presque de comparer au langage des écrivains des trois premiers siècles celui que tiendront les moralistes de la fin du quatrième. Alors, c'était le grave et patient effort de la lutte ; maintenant, c'est l'accent du triomphe. Lentement élaboré, l'idéal de l'ouvrier libre et croyant a trouvé sa forme. Si loin que l'idéal reste toujours du réel, quelque chose du type rêvé se reconnaît déjà. S'inspirant à la fois de ce que son zèle désire et de ce que voient ses yeux, le plus éloquent des Pères du iv^e siècle, celui en qui on entend tous les autres, saint Jean Chrysostome, fait à diverses reprises le portrait du travailleur chrétien. Si l'on en rassemble, dans ses discours, les traits épars, on voit apparaître l'image d'un homme laborieux et gai, très supérieur par la moralité et même le bonheur au riche oisif. Sa vie est pleine, puisque d'elle dépendent et la nourriture de sa femme et l'entretien de ses enfants. Personne n'a le droit de le mépriser : les magistrats, et les particuliers opulents, et les prêtres doivent entrer avec respect dans la maison « où font bon ménage la vertu et la pauvreté, » dans l'atelier du faiseur de tentes, du teinturier, du corroyeur ou du forgeron. Bien que noirci de fumée, retentissant du bruit des marteaux, cet atelier est un lieu saint. Dans un coin, on voit suspendu (c'est au moins le vœu de l'orateur) le tronc où l'artisan dépose chaque jour la modeste offrande prélevée sur ses gains, afin d'aider de plus pauvres que lui. Le matin, dès l'aurore, le bon ouvrier

(1) Origène, *Contra Celsum*, I, 28, 29.

est allé à l'église demander à Dieu de bénir le travail de la journée (1). De retour chez lui, il s'est placé devant son enclume ou son établi, pendant que sa femme et ses enfants s'asseyaient près du métier à tisser. Bientôt, de la ruche laborieuse des bruits joyeux se sont élevés, car l'ouvrier chrétien égaye son travail par le chant des psaumes, que les siens répètent en chœur (2). Et le riche, traînant le fardeau de son oisiveté, ou accablé des soucis de sa fortune, s'est arrêté; il a prêté l'oreille à ces voix unies : « Heureux, a-t-il murmuré, celui qui gagne sa nourriture par le labeur de ses mains (3)! »

On voudrait pouvoir contrôler par les faits cette image trop charmante. La comparaison est difficile, car les peuples n'ont pas d'histoire. L'intelligente curiosité qui porte nos contemporains à étudier les familles ouvrières et à en rédiger des monographies, n'était pas née au IV^e siècle. A peine peut-on saisir au passage, dans les récits des annalistes du temps, un ou deux traits concernant des ouvriers. Les inscriptions, si prolixes quand il s'agit des grands, sont d'un laconisme désespérant dès qu'il est question des humbles. Cependant quelques figures, les unes à peine entrevues, d'autres plus distinctes,

(1) Cf. un canon attribué au concile de Nicée; De Broglie, *l'Église et l'Empire romain*, t. II, p. 65.

(2) En Orient, où écrit saint Jean Chrysostome, les psaumes de David sont très populaires à cette époque : les laboureurs les chantent en poussant la charrue (saint Jérôme, *Ep.* 46); on en voit souvent des versets gravés sur la façade des maisons et dans les cimetières (De Vogüé, *Syrie centrale*, pl. XXXII, XLVI, LXXXVI, etc.)

(3) Saint Jean Chrysostome, *In Ep. I Cor.* Hom. V, 6; XX, 6; XLIV, 4. — *In illud : Salutate Aquilam et Priscillam* Hom. I, 3, 4. — *In Genesim* Hom. L, 2. — *Sermo ad eos qui conventum Ecclesie deseruerunt*, 2. — *De Anna sermo IV*, 6. — *Expositio in psalm. XLI*, 2.

permettent de dire que tout n'est pas dû à l'imagination dans le tableau tracé par saint Jean Chrysostome.

C'est bien une existence de piété et de travail qui nous apparaît dans le naïf éloge écrit sur la tombe d'un fabricant de dés d'ivoire. « J'ai mené toujours une vie bonne, lui fait dire sa femme. Parti de peu, j'ai rendu notre médiocrité honorable à tous. » Et elle ajoute : « Il fut le chef et le conseiller de sa corporation. C'était un homme d'une merveilleuse bonté et d'une grande innocence (1). » Les mêmes paroles eussent convenu à Sévère, le tisserand de Ravenne, que le suffrage du clergé et du peuple vint chercher dans l'atelier, où il travaillait entre sa femme et sa fille, pour le faire asseoir dans la chaire épiscopale (2). Ce fait extraordinaire en dit plus que tous les détails sur les vertus du pieux artisan. Non moins significative est l'anecdote rapportée par un des biographes de saint Antoine. C'était en 356, à la veille du premier exil d'Athanase. Le célèbre cénobite avait quitté son désert pour aller dans Alexandrie saluer le champion de la foi orthodoxe. Mais il fit dans la métropole égyptienne une autre visite, fort inattendue. On le vit se diriger vers la maison d'un corroyeur. Comme on cherchait le motif de cette démarche : « J'ai été averti de Dieu, déclara Antoine, que cet homme est plus avancé que moi dans la piété. » Étant entré dans le lieu où travaillait l'artisan : « Que penses-tu du salut? » lui demanda-t-il. « Je crois, répondit celui-ci, que tous en

(1) Orelli, *Inscript.*, 4289; Wilmanns, *Exempla inscript.*, 2590. — L'inscription, qui a été publiée d'abord par Muratori, est certainement chrétienne, et probablement catacombale, car elle se termine par la formule *Depositus...* qui ne se rencontre jamais sur les tombes païennes.

(2) *Acta Sanctorum*, février, t. I, p. 89. — Voir plus haut, p. 146.

sont dignes par leurs vertus, excepté moi, qui n'y arriverai pas à cause de mes péchés. — Voyez, s'écria Antoine, cet homme a plus appris à son établi que moi dans ma solitude (1)! »

Dans le tableau qu'il a tracé, saint Jean Chrysostome a eu soin de montrer la femme travaillant près de son mari. C'est ce qu'on vient de retrouver dans l'atelier du tisserand de Ravenne. Le métier à tisser gravé sur la tombe d'une épouse chrétienne du III^e siècle en semble l'illustration (2). Aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir une autre chrétienne prendre, dans une épitaphe de 341, le titre d'« ouvrière, » *operaria*, que prononçaient naguère avec un étrange mépris Cicéron, Suétone et Celse. Elle y joint la qualification, qu'ils n'eussent pas beaucoup mieux comprise, d'« amie des pauvres, » et la donne de même à son mari (3). Le tombeau est un grand sarcophage de marbre, qui semble peu convenir à un ménage d'artisans : cependant le style de l'inscription, les incorrections de l'orthographe, font penser à des personnes de très modeste condition sociale (4). On ne craignait pas, au IV^e siècle, d'enterrer avec un grand luxe funéraire des gens exerçant de petits métiers. Telle est cette marchande de légumes, dont une fresque perpétue le souvenir dans

(1) Rufin, *Vitæ Patrum*, I, 130.

(2) De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romæ*, t. I, n° 14 (année 279), p. 21.

(3) *Ibid.*, n° 62, p. 49.

(4) Les époux portent le simple *cognomen*, Junianus, Victoria, sans la nomenclature en usage dans les familles de rang distingué; l'orthographe est incorrecte : *Bictora* pour Victoria; deux fois *pauperorum* pour *pauperum*; *depossio* pour *depositio*, *brgnia* pour *virginia*. C'est le parler populaire, tel qu'il se rencontre souvent dans les catacombes (cf. n° 319, p. 142.)

la catacombe de Calliste. Rien n'est plus rare qu'un portrait dans les antiques cimetières chrétiens. A peine y pourrait-on signaler une ou deux peintures qui semblent rappeler les traits individuels des défunts. Cela donne une signification particulière aux dérogations à cette règle générale de modestie. L'exception est surtout remarquable, quand il s'agit d'une personne d'humble condition. La marchande est représentée debout devant un éventaire chargé de fruits et de légumes. Au-dessous est une corbeille remplie des mêmes denrées. Des feuillages verts reposent sur un escabeau. On regrette de ne pouvoir lire l'épithaphe, malheureusement perdue; mais l'importance de l'*arcosolium*, richement décoré, au fond duquel est cette peinture, semble attester que la défunte jouissait d'une grande considération dans la communauté chrétienne (1).

Le travail à l'atelier domestique, l'ouvrier membre d'une corporation, voilà ce que laissent voir les textes du iv^e siècle. La corporation est chose essentiellement romaine; elle apparaît dès l'époque obscure des origines de Rome. Au iv^e siècle, elle se montre sous une double forme : obligatoire et oppressive pour ces propriétaires fonciers que l'État groupe en collèges chargés des divers services de transport et d'alimentation, et qui paraissent, dans l'ordre industriel, le pendant des curiales dans l'ordre civil; obligatoire encore, mais, à certains égards, bienfaisante, pour les ouvriers proprement dits ou pour les petits commerçants, qui trouvent dans leurs divers corps de métier assistance et protection. Les textes montrent les corporations industrielles, à cette époque,

(1) De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XIII.

fières et florissantes. On les voit, à Alexandrie, marcher en procession au-devant de saint Athanase, les gens de chaque métier s'avancant en groupes séparés; dans la grande métropole égyptienne, où la vie industrielle et commerciale est très active, ces cérémonies, nous dit-on, se reproduisent toutes les fois que les Alexandrins veulent faire honneur à quelque citoyen populaire ou à quelque hôte de distinction (1). Malheureusement, les inscriptions, qui abondent en renseignements sur la vie intérieure des corporations pendant les deux ou trois premiers siècles de l'Empire, font très incomplètement connaître leur organisation au quatrième. On le regrettera d'autant plus que, par l'obligation, le nombre de leurs membres a dû beaucoup augmenter, et que, la plupart des métiers étant devenus héréditaires, il a dû se former dans chacune d'elles un esprit de corps beaucoup plus puissant, tout un ensemble de traditions et de coutumes.

On évitera de confondre les corporations industrielles du iv^e siècle avec les « collèges de petites gens, » *collegia tenuiorum*, qui se rencontrent au commencement de l'Empire sous une multitude de dénominations, parfois grotesques, souvent touchantes. Dans ces associations, formées pour festoyer ensemble, et presque toujours aussi dans le but plus sérieux de s'assurer, par le secours mutuel, une sépulture honorable, entraient pêle-mêle prolétaires et esclaves (2). Nombreuses aux siècles précédents, elles sont devenues très rares dans celui qui

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XXI*, 29.

(2) Sur ces *collegia*, on me permettra de renvoyer aux autorités et aux textes rassemblés à l'appendice A de mon *Histoire des persécutions pendant la première moitié du III^e siècle*, 2^e édit., p. 480-484.

nous occupe. L'une des causes de leur décadence fut sans doute le nombre croissant des chrétiens. Ceux-ci se retirèrent d'associations funéraires en partie composées d'idolâtres, placées même fréquemment sous l'invocation de quelque dieu (1), et dont les avantages se rencontraient d'ailleurs dans l'Église, puisqu'elle ouvrait ses cimetières à tous les fidèles sans faire, selon le mot d'un écrivain du iv^e siècle, aucune distinction entre le riche et le pauvre, le libre et l'esclave (2). Mais une autre cause dut contribuer aussi à leur disparition. Se sentant plus honoré, le travailleur libre était devenu plus difficile dans le choix de ses compagnons. On peut regretter ce sentiment et lui préférer la fraternité touchante qui avait jadis groupé de petites gens de toute origine. Cependant, il faut remarquer que cette fraternité, en ce qu'elle put avoir de vrai et de pur, se retrouvait amplement dans les réunions du culte chrétien. Partout ailleurs, dans leurs relations de travail et de loisir, les ouvriers ne pouvaient que gagner à vivre entre égaux. Si l'on connaît quelques exemples, sous la République et dans les premiers temps de l'Empire, de corporations industrielles admettant des esclaves parmi leurs membres (3), ils se rapportent à une époque où le travail libre était à peine distingué, par l'opinion publique, du travail servile; mais ces exemples ne se retrouvent pas au iv^e siècle, où ils eussent été en contradiction avec les idées et avec les mœurs.

(1) Interdiction pour les chrétiens de prendre part aux réunions des clubs funéraires et de recevoir la sépulture dans leurs tombeaux communs (saint Cyprien, *Ep.* 47.)

(2) Lactance, *Div. Inst.*, V, 19.

(3) Ces exemples sont cités par M. Waltzing, *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XXXIV, 1891.

Les chrétiens formaient alors la majorité de la population ouvrière. M. de Rossi fait remarquer « l'énorme disproportion existant, à cette époque, entre le nombre des inscriptions païennes et celui des inscriptions chrétiennes (1) ; » ces dernières sont, pour la plupart, relatives à des gens du peuple, et par les idées, par le style, par l'orthographe, rappellent tout à fait le milieu social où se recrutaient les corporations industrielles. Certains faits peuvent être considérés comme des indices de la sympathie publiquement manifestée par celles-ci au christianisme et à ses représentants. Les saleurs dédient une statue à Constantin (2). Les corroyeurs, — ce corps de métier dont le nom se retrouve si souvent sous la plume de saint Jean Chrysostome, — élèvent aussi, à Rome, une statue à Constantin, et une autre à l'un de ses fils (3). En 334, ils choisissent pour patron le consul Anicius Paulinus, chrétien déclaré (4). On a déjà vu que les fabricants de dés d'ivoire, à une époque quelconque du IV^e siècle, avaient élu président ou syndic un très vertueux et très pieux fidèle : ils prêtaient volontiers l'oreille à ses avis, puisqu'au titre de *magister* l'épithète ajoute l'appellation moins officielle, mais assez significative, de conseiller, *hortator*.

On remarquera que les quelques corporations dont nous avons cité les noms appartiennent aux petits métiers, à ceux qu'on peut exercer chez soi, plutôt qu'à la

(1) *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 71.

(2) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, 1152.

(3) *Bull. della comm. arch. comunale di Roma*, 1887, p. 6. — Il est vrai que les *corarii* avaient, peu d'années auparavant, élevé des statues à Dioclétien et à Maximien Hercule.

(4) Wilmanns, *Exempla inscript.*, 647 a.

grande industrie. Il n'est guère question que de ceux-ci dans les textes juridiques ou les inscriptions. Nous en avons dit la raison : les grands ateliers se rencontrent surtout dans les maisons peuplées de nombreux esclaves, qui travaillent embrigadés par décuries ou par centuries : leur législation se confond avec celle de l'esclavage. Les ouvriers libres travaillent à leur compte, ou au compte d'un patron, dans les petits ateliers, souvent dans les ateliers de famille. L'absence de machines industrielles, la simplicité des instruments de travail, font qu'il n'y a guère, entre la grande et la petite industrie, d'autre différence que le nombre des ouvriers et l'étendue des ateliers : l'une est celle qui emploie des esclaves, l'autre est celle que pratiquent les hommes libres : mais les procédés de la fabrication et la nature des produits sont les mêmes. Quand il est question, par exemple, de tisserands chez les écrivains du iv^e siècle, le contexte seul nous apprend s'il s'agit d'un tissage occupant des centaines de bras, comme ce *textrinum* qu'Ammien Marcellin nous a montré marchant devant le char d'un riche possesseur d'esclaves, ou d'un petit atelier dans lequel deux ou trois personnes font courir la navette sur le métier à tisser, comme on en rencontrait encore, il y a peu d'années, dans nos campagnes. A cette sorte d'atelier domestique s'appliquent presque tous les passages où des tisserands sont nommés dans les écrits ou les discours des Pères de l'Église.

Dans quelques grands établissements d'une nature exceptionnelle, des hommes libres se rencontraient, cependant, mêlés à des affranchis et à des esclaves. Diverses sortes de produits avaient été soustraits par l'État à l'industrie privée. Le souci de la sécurité exté-

rieure et intérieure de l'Empire l'obligeait à fabriquer lui-même les armes et les machines de guerre, ainsi que les étoffes et les objets de toute nature servant à l'équipement des soldats. Un sentiment d'un autre ordre le conduisait à se réserver le monopole des étoffes destinées aux palais impériaux, rigides tissus chargés d'or et d'argent, pour la parure de l'empereur ou de l'impératrice, légers voiles de lin ou lourdes tapisseries pour leurs appartements. Ses orfèvres seuls lui semblaient capables de sertir ou de ciseler les bijoux de la couronne, ces tiaras, ces diadèmes, ces colliers, ces pendoques, ces ceinturons, que le luxe et l'étiquette multipliaient singulièrement au iv^e siècle. Enfin, il usait d'un droit régalien, en s'attribuant la fonte et la frappe des monnaies. L'État avait ainsi ses filatures de lin, ses tissages de lin et de laine; il avait ses teintureries de pourpre; il avait ses fabriques d'armes; il avait ses ateliers d'orfèvrerie; il avait ses hôtels des monnaies. Si l'on parcourt les lois réglant la condition des hommes libres employés dans ces diverses manufactures, il semble qu'elle différât peu de celle des esclaves (1). Ils n'ont pas le droit de changer de profession, et doivent transmettre à leurs enfants celle qu'ils ont exercée toute leur vie. Dans certains métiers, ils ne peuvent se marier hors de la corporation. Les malfaçons sont sévèrement punies. Cependant, quand on y regarde de près, ces gens soumis à une réglementation si restrictive paraissent assez libres, et même fort remuants. Au iii^e siècle, les monétaires des Gaules font trembler Aurélien. Un armurier gallo-romain fut pendant quelques mois em-

(1) *Code Théodcsien*, X, xx-xxii.

pereur (1). En Orient, au iv^e siècle, quand les tisserands et les armuriers des fabriques impériales veulent manifester leur mécontentement, ils sortent sur la place publique en brandissant leurs outils, et semblent un essaim d'abeilles que la fumée a chassé hors de la ruche (2). A Cyzique, les tisserands en laine et les monétaires forment deux corporations extrêmement nombreuses : ils vivent avec leurs femmes, leurs enfants et leurs serviteurs ; leurs obligations consistent à fournir chaque année au fisc une quantité déterminée d'objets de leur fabrication, les uns des monnaies neuves, les autres des uniformes militaires (3). Ils paraissent une population à part, qui se mêle peu aux habitants de la ville, et ne se croit pas obligée d'en partager les sentiments. Si les ouvriers impériaux de Césarée font cause commune avec tout le peuple de la cité pour protester en faveur de saint Basile (4), ceux de Cyzique se séparent, sous Julien, de leurs concitoyens et refusent de suivre ceux-ci devant les autels des dieux (5). Ces exemples suffisent à montrer que dans cette catégorie de la classe ouvrière, comme dans les autres, le christianisme avait jeté de profondes et multiples racines.

Les ouvriers des manufactures impériales, malgré l'espèce de servage auquel ils étaient assujettis, ne représentent pas encore la dernière classe du peuple, puisque, pour retenir dans les liens de la corporation les artisans de la monnaie, Constantin leur défend par dé-

(1) Vopiscus, *Aurelianus*, 33; Trebellius Pollion, *Triginta tyranni*, 8.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 57.

(3) Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 15.

(4) Saint Grégoire de Nazianze, *l. c.*

(5) Sozomène, *l. c.*

cret d'aspirer au perfectissimat ou à l'égrégat, dignités correspondant à l'ordre équestre, ou de prétendre au grade de ducénaires, de centénaires, qui étaient des officiers de la milice palatine (1). On ne leur barrerait pas la route de ces dignités ou de ces grades, si quelques-uns au moins parmi eux n'étaient en mesure d'y parvenir. Cela n'indique pas une situation très abaissée. Pour atteindre les derniers rangs du peuple, il faut descendre jusqu'à ces prolétaires que l'État admet à participer aux distributions publiques de pain et de denrées. Ces distributions, véritable manifestation du socialisme officiel, furent dans Rome, pendant les premiers siècles de l'Empire, la ressource unique et régulière de plusieurs centaines de mille hommes. Elles avaient pour explication et, dans une certaine mesure, pour excuse la concurrence écrasante faite au travail servile. Au iv^e siècle, la situation s'est améliorée, au moins pour les petits métiers, et le nombre des travailleurs libres s'est accru, en même temps que diminuait celui des esclaves (2). Cependant la situation économique n'est pas encore assez modifiée pour que les mauvaises habitudes prises depuis de longs siècles par une partie très considérable de la classe populaire aient pu se corriger : les empereurs du iv^e siècle sont obligés de nourrir, et même d'amuser, une immense multitude de pauvres et d'oisifs. Les distributions gratuites de blé, d'huile, de lard, même de vin, continuent à Rome, à Constantinople, dans les grandes villes : elles sont réglementées par plusieurs titres du

(1) Loi de 317 ; *Code Théodosien*, X, xx, 1.

(2) Voir dans mon livre sur *les Esclaves chrétiens* le chapitre intitulé : *Diminution du nombre des esclaves et progrès du travail libre au iv^e et au v^e siècle* (3^e éd., p. 411-475).

Code Théodosien : c'est en partie pour en garantir le fonctionnement régulier que travaillent obligatoirement les corporations astreintes au service des transports et de l'alimentation. Une loi de 369 parle « des gens du peuple qui n'ont pas d'autre ressource, » *popularibus quibus non est aliunde solatium* (1). En 394, Prudence, dans son poème contre Symmaque, montrera encore ceux-ci escaladant les degrés de l'estrade dressée dans chacune des quatorze régions de Rome, afin de recevoir des mains du distributeur public leur part de denrées ou le bon qui y donne droit (2). De ce genre de distribution, le pain « qui nourrit la longue oisiveté de la foule (3) » a reçu l'appellation officielle de « pain des gradins, » *panis gradilis* (4).

Ces pensionnaires de l'annone sont, au iv^e siècle, ce qu'ils furent dans tous les temps : calmes, si l'État leur donne, comme autrefois, leur sportule pleine de vivres et leur place gratuite au théâtre; turbulents, si par hasard la flotte qui porte le blé d'Afrique, d'Égypte ou de Sicile a été retardée par les vents contraires et n'est point signalée, aux époques accoutumées, en vue du port d'Ostie. Quand ce contre-temps se produit, tout autre intérêt ou tout autre devoir disparaît pour ces affamés : malgré les lois prohibant les sacrifices officiels, le préfet de Rome est obligé, pour prévenir une émeute, d'offrir des victimes dans le temple des Castors, protecteurs de la navigation (5). Mais, hors ces moments d'effervescence pas-

(1) *Code Théodosien*, XIV, xvii, 5.

(2) Prudence, *Contra Symmachum*, I, 582; II, 949.

(3) *Ibid.*, II, 954.

(4) *Code Théodosien*, XIV, xvii : *De annonis civicis et pani gradili*.

(5) Ammien Marcellin, XIX, 10.

sagère et de superstition réveillée, c'est le christianisme qui l'emporte, au quatrième siècle, jusque dans cette dernière couche du peuple romain. « Tous les petits, écrira bientôt Prudence, tous ceux qui demeurent aux plus hauts étages des maisons et, pour rentrer chez eux, foulent les marches noircies de longs et sinueux escaliers, tous ceux qui vivent du pain distribué par l'assistance publique, fréquentent déjà, dans les souterrains du Vatican, la tombe du père aimable de l'Église romaine ou courent en foule vers le baptistère du Latran, afin d'en rapporter le signe du salut et l'onction royale (1). » Si Prudence, en 394, a pu écrire « tous, » on pourra au moins, trente ou quarante ans plus tôt, mettre « le plus grand nombre, » avec l'assurance de n'être pas loin de la vérité. Mais, pour être tout à fait vrai, il conviendra d'ajouter que, parmi ces pensionnaires de l'assistance publique, victimes à demi conscientes d'une organisation économique viciée depuis des siècles, il y en a maintenant qui ne sont pas oisifs. Ceux-ci exercent de petits métiers qui ne suffiraient pas à les nourrir sans l'aide de l'État. Une inscription, malheureusement trop fragmentaire pour être complètement comprise, contient une liste, dressée par l'ordre d'un préfet de Rome dans la seconde moitié du iv^e siècle (2) : c'est l'énumération des gens qui, pour un motif quelconque, ont, dans les divers quartiers de la ville, encouru la radiation des largesses publiques. Parmi les noms qui se lisent encore sur le marbre, on en rencontre d'apparence chrétienne,

(1) Prudence, *Contra Symmachum*, I, 580-586.

(2) *Ex auctoritate Tarraci Bassi...* Préfet de la ville après 368; Ammien Marcellin, XXVIII, 1.

comme Redemptus, Boniface, Adeodat, Quod vult Deus. A la suite de plusieurs de ces noms est jointe une indication de métier : coiffeur, valet d'auberge, revendeur, marchand de cire, de plumes, de vaisselle, de légumes, de galoches, d'habits. Ce n'est point pour s'être fait ainsi quelques moyens d'existence que ces artisans ou ces petits marchands ont été radiés, car beaucoup d'autres noms, dans la même liste, ne sont accompagnés d'aucune mention de ce genre. Le détail que nous venons de relever montre seulement, au iv^e siècle, des habitudes laborieuses s'introduisant jusque parmi les assistés auxquels l'État assure encore leur place au théâtre et leur droit au bon de pain : *locum spectaculis et panem*, dit l'inscription (1).

III. — Situation des esclaves.

L'amour des spectacles était encore très grand au iv^e siècle. Mais déjà les moralistes chrétiens ont pour le combattre des arguments que leurs devanciers n'eussent pas employés. Saint Jean Chrysostome ne reproche pas seulement au théâtre, au stade, à l'amphithéâtre leur immoralité ou leur cruauté, comme l'avaient fait Tatien, Athénagore, Tertullien, saint Cyprien ; il leur objecte aussi le temps qu'ils font perdre aux spectateurs (2).

(1) Sur cette inscription, et les fragments, découverts à diverses époques, qui la composent, voir *Bull. della comm. arch. com.*, 1891, p. 342-348. Il résulte d'un de ces fragments que l'ensemble des gens auxquels s'appliquait l'édit du préfet étaient désignés par le nom générique de (*taber*) *narii*, boutiquiers.

(2) Saint Jean Chrysostome, *In Act. apost. Hom.* XLII, 4. — Cf. *In Matth. Hom.* VI, 8.

Si envahissante qu'elle paraisse quelquefois, la place occupée par le théâtre dans la vie moderne n'est rien auprès de celle qu'il avait prise chez les anciens. Dans leur vaste hémicycle ou leur ovale immense, les édifices construits pour le drame, les courses ou les combats, pouvaient contenir et renfermaient souvent en fait les habitants adultes de toute une cité. Les représentations n'y duraient pas, comme chez nous, deux ou trois heures; elles commençaient ordinairement le matin pour s'achever dans la nuit (1). Le nombre des jours ainsi employés comprenait une partie notable de l'année. En 354, le calendrier romain compte encore cent-soixante quinze jours de fête. Il y en a dix pour les combats de gladiateurs, soixante-quatre pour les jeux du cirque, cent un pour les représentations scéniques (2). Mais les fêtes du calendrier, célébrées à des dates fixes, aux frais communs du trésor public et des titulaires de diverses magistratures, sont loin de représenter toutes les journées consacrées aux spectacles. Il y faut ajouter ceux que les empereurs offrent de temps en temps au peuple, à l'occasion d'un anniversaire, d'un événement heureux, d'une victoire; et aussi les représentations organisées par de riches citoyens, avides de popularité, ou empressés de montrer leur fortune. Celles-ci sont encore très nombreuses, à en juger par les allusions qu'y font les écrivains du temps (3).

(1) Ammien Marcellin, XIV, 6; saint Basile, *In Hexaemeron* Hom. IV, 1.

(2) *Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 378.

(3) Saint Basile, Hom. *in psalm. LXI*, 4; Hom. *in martyrem Julittam*, 6; Hom. *in illud Lucæ : Destruam*, etc., 3; — saint Grégoire de Nazianze, *Poemata quæ spectant ad alios*, IV, 149-153; — saint Jean Chrysostome, *In Ep. ad Rom.* Hom. XVII, 3.

Certes, le mot de saint Jean Chrysostome est bien justifié. Il trouve son application non seulement à Rome, à Constantinople ou à Antioche, mais encore dans les moindres cités; on connaît des villes où l'amour des spectacles était devenu si absorbant, qu'il avait fini par y éteindre toute vie industrielle et commerciale, leurs habitants n'ayant plus d'autre souci que les jeux où du matin au soir ils passaient leur vie (1). Si juste qu'il soit, cependant, le mot de l'orateur du iv^e siècle n'eût sans doute pas été compris cent ou deux cents ans plus tôt. Maintenant les intelligences sont préparées à l'entendre. On perd encore le temps, mais on en sait davantage le prix, parce qu'on apprécie mieux la valeur du travail, pratiqué de plus en plus par les hommes libres.

Les moralistes chrétiens auront encore beaucoup à faire, cependant, pour combattre l'irrésistible attrait de ces joies factices. On en jugera par l'histoire d'une semaine sainte à Constantinople, tout à la fin du siècle. Le mercredi, une pluie torrentielle était tombée, menaçant d'inondation les campagnes chargées de moissons et la ville elle-même. Le peuple n'avait cessé de visiter les sanctuaires, au chant des litanies. L'orage se calma le jeudi. Rassurée, le vendredi saint la foule déserta l'église pour le cirque. Le samedi saint, elle courut au théâtre (2). Cependant la population de Constantinople était chrétienne et même fervente. Mais sa ferveur n'était pas à l'épreuve des séductions de la scène. Celles-ci lui faisaient oublier jusqu'aux jours les plus sacrés et aux mystères les plus touchants de la religion. On comprend

(1) Saint Basile, *In Hexaemeron* Hom. IV, 1.

(2) Saint Jean Chrysostome, *Hom. contra ludos et theatra*, 1, 2.

que les Pères de l'Église aient dirigé contre une passion aussi exclusive les traits de leur éloquence. Sur tous les points, le progrès social, si réel à cette époque, trouvait sa route barrée par le théâtre. Funeste à la famille par la démoralisation qu'il propageait, et aussi par les habitudes de vie tout extérieure qu'il entretenait, au travail industriel par l'oisiveté dont il était cause, à la vie religieuse par la concurrence souvent victorieuse qu'il faisait aux cérémonies du culte, le théâtre contribuait encore à retarder la suppression de l'esclavage, à cause du grand nombre des esclaves qu'il employait.

Dans l'immense personnel occupé aux spectacles, il y avait des gens de condition libre. Si la loi, tyrannique pour eux comme pour les membres de toutes les corporations, les retenait quelquefois, malgré les protestations de leur conscience, dans les liens d'un métier considéré comme immoral, au moins ne devaient-ils compte de leurs actions à personne. Mais à côté d'eux, confondus dans la promiscuité de la vie théâtrale, les esclaves étaient en foule. Ces comédiennes qui traversaient la ville en litière, superbement parées, ces mimes qui éblouissaient le peuple par le luxe de leurs équipages, travaillaient souvent pour le compte d'un maître. « Dépouillez, dit un écrivain du temps, de leurs habits de pourpre ceux qui font sur la scène le personnage de roi ou de prince, ce ne sont pas des rois ou des princes qui apparaîtront, et souvent ce ne sont même pas des hommes libres (1). » Plus encore que sur la scène, il en était ainsi au cirque. Non seulement les innombrables serviteurs attachés aux écuries étaient presque tous esclaves

(1) Saint Basile, *De legendis libris Gentilium*, 4.

ves (1), mais aussi les cochers, que la foule enthousiaste couvrait de palmes, de couronnes, et sur lesquels l'or semblait pleuvoir, appartenaient pour la plupart à la classe servile. Dans les chasses périlleuses ou les combats sanglants de l'amphithéâtre, quelques hommes libres, parfois des nobles ruinés, risquent leur vie pour de l'argent, esclaves seulement de leur ventre, selon l'expression d'un contemporain (2); ce faible appoint, même en y joignant les condamnés et les prisonniers de guerre, ne suffirait pas cependant à remplir les cadres des bestiaires et des gladiateurs : il y faut des esclaves, au sens strict du mot. Façonnés par la dure discipline de l'entrepreneur qui les a loués ou vendus au président des jeux, ce sont les meilleurs combattants, les mieux entraînés, les plus dociles et les plus féroces tout ensemble. Ils savent mourir correctement sous les yeux du peuple romain, sans rien retrancher du plaisir qui lui est dû. Ce ne sont pas eux qui s'étranglèrent dans leurs prisons la veille du spectacle, comme ces farouches prisonniers saxons que la munificence impériale avait octroyés à Symmaque, et sur lesquels celui-ci, dans une lettre célèbre, verse des pleurs de crocodile (3).

En 350, les gladiateurs sont encore assez nombreux à Rome pour qu'un prétendant, se servant d'eux comme d'une armée, s'empare avec leur aide du pouvoir (4). Jusqu'à ce que l'Église soit parvenue, au commence-

(1) A l'occasion des jeux célébrés pour la questure de son fils, Symmaque donne vingt esclaves aux écuries du cirque (*Ep.*, II, 78.)

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Poemata quæ spectant ad alios*, VIII, 115-122.

(3) Symmaque, *Ep.*, II, 46.

(4) Sozomène, *Hist. Eccl.*, IV, 1.

ment du v^e siècle, à obtenir de la volonté hésitante des empereurs la suppression définitive des spectacles sanglants, cette horrible forme de l'esclavage subsistera. Sur des scènes plus douces, mais aussi plus impures, longtemps encore après cette date paraîtront des esclaves.

Les mœurs publiques recevaient des mœurs privées de fâcheux exemples, donnés, comme il arrive souvent, par ceux mêmes qui eussent eu le devoir d'éclairer ou de modérer les passions de la foule. Le goût des distractions scéniques était si grand dans l'ancien monde que beaucoup de gens, à qui leur fortune permettait de se donner ce luxe, avaient en permanence « le théâtre chez soi. » Ce n'était pas la comédie de salon, comme la jouent les modernes; d'opulents Romains entretenaient des comédiens à demeure (1). Ils nourrissaient dans leurs maisons des troupes d'histrions, de danseurs, de ballérines, achetés à grands frais ou dressés dès l'enfance. Des contemporains de Pétrone ou de Pline ces mœurs ont passé à ceux de saint Jérôme ou de saint Jean Chrysostome. « Ils font de leur maison un théâtre, » répète plusieurs fois ce dernier, parlant des riches de son temps (2). Il faut lire dans ses discours, ou dans les vers mordants de Grégoire de Nazianze, la description des salles aux plafonds dorés, aux parois de marbre, aux pavés de mosaïque, pleines d'ombre, de vases réfrigérants, de boissons exquises, de bruit et de musique, où les convives, couchés sur des lits d'ivoire, autour de

(1) Lactance, *Div. Inst.*, VI, 21.

(2) Saint Jean Chrysostome, *In Genesim Sermo VIII, 2; In Matth.* Hom. XLVIII, 6, 7; LXXVIII, 3.

tables ruisselantes de parfums, prêtent l'oreille aux concerts donnés par un orchestre domestique, ou promènent leurs regards sur les danses des jeunes garçons et des jeunes filles qui forment le corps de ballet (1).

Des scandales d'un autre ordre avaient-ils encore lieu dans les maisons riches? On avait vu jadis des particuliers nourrir des troupes de bestiaires et de gladiateurs, non seulement pour les louer dans les jeux publics, mais encore pour offrir à leurs amis, dans des amphithéâtres privés, le spectacle de tueries intimes. Si ce dilettantisme cruel exista jamais en Orient, il semble qu'il y eût entièrement cessé au temps qui nous occupe. Les écrivains chrétiens de cette partie de l'Empire ne nous laissent rien ignorer des mauvaises mœurs de leur siècle : ils parlent souvent des chasses et des combats de gladiateurs donnés au peuple par des particuliers; mais jamais ils ne montrent ceux-ci les prolongeant, pour ainsi dire, dans leurs maisons. C'est la corruption du théâtre, non les mœurs homicides de l'amphithéâtre, que la colère évangélique d'un Grégoire ou d'un Chrysostome poursuit jusqu'au fond des demeures de l'aristocratie. Ils décrivent quelquefois les ménageries où de riches personnages élevaient des oiseaux de proie, des bêtes sauvages, notamment des ours (2); mais ce qu'ils y trouvent à blâmer, c'est la dépense inutile et l'excès

(1) Ammien Marcellin, XIV, 6; saint Grégoire de Nazianze, *Poemata de se ipso*, LXXXVIII, 84-86; saint Jean Chrysostome, *In Genesim* Sermo VII, 4; VIII, 2; *Expos. in psalm. XLI*, 2; *In Matth. Hom.* XLVIII, 5. — Vers la fin du siècle seulement, l'autorité publique s'effrayera du relâchement des mœurs, et prescrira de licencier les esclaves musiciennes (*Code Théodosien*, XV, VII, 10, année 385.)

(2) Saint Jean Chrysostome, *In Joann. Hom.* XLVII, 5; *In Ep. ad Rom. Hom.* XIV, 10; *In Ep. ad Ephes.*, 1, Hom. II, 4.

de luxe ; ils parleraient plus sévèrement si ces animaux servaient à des combats. Sur l'Occident, je n'oserais porter un jugement aussi assuré ; les écrivains latins du iv^e siècle sont autrement sobres de détails de mœurs que leurs confrères orientaux ; ils se taisent de tant de choses qu'on ne saurait, en bonne critique, rien conclure de leur silence. Sur le point qui nous occupe, il serait certainement imprudent de le faire. Une anecdote rapportée par un historien grec, mais relative à une résidence impériale d'Italie, montre que là au moins existait encore, dans la moitié du siècle, un amphithéâtre où les bêtes féroces étaient chassées pour le seul plaisir du prince et de sa cour. Un jour que Gratien, dans son palais de Milan, assistait à une représentation de ce genre, saint Ambroise, qui voulait lui demander la grâce d'un accusé, ne put parvenir auprès de l'empereur qu'en se glissant, à la suite des bestiaires, par la porte destinée aux fauves (1). C'est peut-être dans le même amphithéâtre que Julien avait vu Constance tuer de sa main, à coups de flèches ou de javelots, des ours, des léopards et des lions (2).

Quelque grand, cependant, que fût leur nombre, les esclaves destinés aux spectacles privés n'étaient que l'exception. Ce qui reste la règle, c'est la multitude des serviteurs inutiles employés dans les maisons riches. Quand le maître voyageait, un nombreux cortège, rangé, comme une armée, en troupes distinctes, environnait son char ; même pour une simple promenade, il lui fallait une escorte : un élégant se fût cru déshonoré s'il avait été

(1) Sozomène, *Hist. Eccl.*, VII, 25.

(2) Julien, *Oratio* II, second panégyrique de Constance, 4.

vu se dirigeant vers le bain ou se promenant au Forum sans être entouré d'esclaves. Chevauche-t-il? ceux-ci marchent devant et derrière sa monture; un coureur le précède, écartant la foule. Les femmes, si elles veulent être à la mode, se font suivre de même par de nombreux serviteurs : paraître dans la rue avec deux esclaves seulement serait une faute contre le goût (1). Dans l'intérieur de la maison, la mollesse et la vanité multiplient de même les services à l'infini. Un contemporain nous dit qu'il y a des esclaves différents pour ouvrir la porte, annoncer les visiteurs, imposer silence aux voix trop bruyantes, offrir des fleurs, répandre des parfums, servir à boire, apporter les mets, les goûter, transmettre les moindres signes du maître, en interprétant jusqu'au mouvement de ses doigts (2). On recherche, comme autrefois, les jeunes pages au visage efféminé, au teint brillant, à la longue chevelure : ils sont mêlés à la foule des eunuques de tout âge, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, dont les vêtements chargés de broderies d'or dissimulent mal la précoce ou sénile décrépitude. Tout ce monde, paré de couleurs éclatantes, remplit de son oisiveté affairée ou de son labour frivole le palais des grands (3).

Si nombreux qu'ils paraissent, les esclaves de luxe, employés au service intérieur ou attachés à la personne

(1) Ammien Marcellin, XIV, 6; saint Basile, *In Hexaemeron* Hom. V, 2; saint Jean Chrysostome, *In Joannem* Hom. LXXX, 2; *in I Cor.* Hom. XLV, 5; *in Ep. ad Rom.* Hom. VI, 6; *in Ep. ad Hebr.* Hom. XXVIII, 4, 5; *in Act. apost.* Hom. XXIV, 4.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Poemata moralia*, VIII, 144-148.

(3) Ammien Marcellin, XIV, 6; saint Grégoire de Nazianze, *Poemata moralia*, VIII, 144-148, XXVIII, 90; saint Basile, *in Psalm. XIV* Hom. II, 4; saint Jean Chrysostome, *in Psalm. XLVIII* Hom., 8.

du maître, forment une faible partie de son patrimoine. Il y faut ajouter les esclaves de la campagne, qui servent à l'exploitation des biens ruraux, et les esclaves industriels, répartis en divers ateliers, dont la population égale ou dépasse souvent le personnel des grandes manufactures modernes. Toute proportion gardée, les fortunes médiocres sont établies sur le même plan. Le service intérieur, moins somptueux, est encore très divisé : pour les besoins de la maison, sinon pour la production industrielle, beaucoup d'esclaves font l'office d'ouvriers. Même dans les demeures des pauvres, il y a des esclaves. N'en avoir qu'un est une marque non seulement de pauvreté, mais d'extrême misère (1). A ne voir que l'apparence, l'esclavage n'a encore subi aucune atteinte. Les écrivains du milieu ou même de la fin du iv^e siècle montrent des esclaves mis en vente et exposés nus sur le marché, mal logés, mal nourris, contraints au silence, enchaînés, condamnés à tourner la meule, sujets à la torture, victimes de châtimens corporels et trop souvent, avec la connivence des lois civiles, voués malgré eux à l'immoralité (2). L'esclavage semble être encore ce qu'il était au commencement de l'Empire romain. Chacun des détails que nous avons empruntés à

(1) Saint Jean Chrysostome, *In Ep. ad Ephes.*, 6, Hom. XXII, 2; *Ad Stagiriam a dæmone vexatum*, III, 12.

(2) Saint Basile, Hom. *in martyrem Julittam*, 6; Hom. *in divites*, 6; Hom. *in psalm. XXXII*, 5; *Ep.* 199; Julien, *Ep.* 36; Claudien, *In Eutrop.*, I, 35; saint Jean Chrysostome, *In Act. apost.* Hom. XLV, 4; *In Ep. I ad Tim.* Hom. XVI, 2; Hom. *De libello repudii*, 1; *In Ep. ad Ephes.*, 4, Hom. XV, 3, 4; XVI, 2; *In Matth.* Hom. LXXXIX, 4; *In illud : Propter fornicationem*, etc., Hom. I, 4; *In Ep. I ad Cor.* Hom. XII, 5; *In Ep. ad Coloss.*, 4, Hom. XII, 2; *In Ep. ad Philem.* Hom. I, 2; *Ad Theodorum lapsus*, I, 13; saint Jérôme, *Ep.* 77.

Ammien Marcellin, à Basile, à Grégoire de Nazianze, à Jean Chrysostome, pourrait être appuyé d'une citation de Pétrone, de Valère Maxime ou de Pline, d'Ovide ou de Juvénal. Si la sévérité de l'histoire permettait un pareil jeu d'esprit, il ne serait pas très difficile de tracer un tableau de l'esclavage sous les règnes d'Auguste ou de Trajan, en se servant de témoins contemporains de Constance ou de Théodose, comme on pourrait peindre le personnel servile au temps de ceux-ci avec les couleurs fournies par des écrivains du premier ou du second siècle.

En y regardant de près, cependant, on s'aperçoit que les apparences ne correspondent pas tout à fait à la réalité. Bien qu'il y ait encore des multitudes d'esclaves, déjà se reconnaît, chez les plus riches citoyens, un effort pour combler, par quelque artifice, des vides qui se seraient produits dans la population servile. C'est ainsi qu'en tête de son pompeux cortège l'opulent personnage qu'Ammien Marcellin a pris pour type du luxe de l'époque, fait marcher devant son char tout le personnel de l'atelier de tissage, puis les cuisiniers et les marmitons, et qu'à la foule des esclaves suivant pèle-mêle sont joints un grand nombre de badauds du voisinage; il semble que les maîtres de cérémonie qui, une baguette à la main, alignent tous ces figurants, aient dû emprunter de toutes parts pour donner l'illusion de l'ancien train de maison : ils ont vidé l'atelier, ils sont descendus dans les cuisines, ils ont même raccolé peut-être des vagabonds et des oisifs (1). Autre signe des temps : un cortège de cette sorte excitera bientôt moins d'admiration que

(1) Ammien Marcellin, XIV, 6.

de mécontentement. Quand une femme de bonne naissance se montre supérieure au préjugé mondain et traverse le Forum peu accompagnée ou même seule, un murmure de sympathie s'élève sur ses pas (1). Mais une manifestation bien différente a lieu sur le passage des vaniteux possesseurs d'esclaves, qui fendent à grand bruit la foule. « Quand tu t'avances sur ton char, dira saint Jean Chrysostome à l'un d'eux, beaucoup de gens ne te regardent pas, mais regardent le brillant harnais de tes chevaux, les esclaves qui te précèdent et qui te suivent et ceux qui ouvrent pour toi un chemin dans les rangs pressés du peuple : toi, ainsi escorté, ils te détestent et te considèrent comme un ennemi public (2). »

Le nombre des esclaves paraît donc avoir diminué, même dans les grandes maisons. Une conséquence de cette diminution, c'est qu'à la fin du iv^e siècle on compte parmi les domestiques quelques hommes libres (3). Quelle que soit la porte par où ils rentrent, ceux-ci reprennent peu à peu à divers étages de la société les places occupées auparavant par les esclaves. Dans le service de l'État, des cités, ils se substituent à eux pour une multitude de petites fonctions, dont ces derniers avaient eu jusque-là le monopole. A la différence de la grande industrie, où semble encore dominer l'esclavage, les petits métiers reviennent aux mains des personnes de condition libre. Ce mouvement, qui remplace progressivement, sans secousse, la société sur ses véritables bases, a diverses causes. L'une est le déclin de la puissance militaire de Rome. Depuis longtemps, celle-ci ne fait plus que

(1) Saint Jean Chrysostome, *In Ep. ad Hebr.* Hom. XXVIII, 4, 5.

(2) Id., *In Ep. ad Rom.* Hom. XI, 6.

(3) Id., *In Ep. I Cor.* Hom. XL, 5.

des guerres défensives : les captifs barbares qui en proviennent sont peu nombreux, comparés à la multitude des prisonniers de guerre qui, à la fin de la République et dans les deux premiers siècles de l'Empire, étaient presque chaque année jetés par la conquête sur tous les marchés du monde civilisé. En dehors de la traite, commerce rare et furtif, l'esclavage ne se recrute plus guère que par lui-même, c'est-à-dire par les naissances, qui, dans les familles serviles (c'est un fait d'expérience), ont été de tout temps inférieures aux décès. N'étant plus, comme autrefois, renouvelé par l'apport fréquent d'un sang nouveau, l'esclavage décline d'année en année. Voilà plus d'un siècle que ce déclin se produit. C'est un reflux lent, à peine sensible, qui laisse chaque jour un peu plus d'espace libre sur le rivage jadis tout entier couvert par la marée montante de la servitude.

Des motifs politiques ou même économiques ne suffiraient pas à expliquer un fait aussi considérable : rarement une révolution de cette importance s'accomplit sans avoir une cause morale. Depuis trois siècles, le christianisme avait employé à miner l'esclavage son influence croissante sur les âmes. Certes, la tâche était délicate, car nulle doctrine, même triomphante, et à plus forte raison une doctrine longtemps persécutée, n'eût pu attaquer de front une institution sur laquelle semblait reposer l'ancien monde. Pour l'abattre d'un seul coup, il aurait fallu recourir aux moyens révolutionnaires, c'est-à-dire renverser la société même avec elle. Rien n'était plus facile peut-être, car, en s'appuyant sur l'esclavage, les civilisations antiques prenaient pour base un amas de matières inflammables, qui avaient déjà causé des incendies partiels, et qu'une étincelle puissante eût sans beau-

coup de peine entièrement allumées. Mais rien n'était plus contraire à l'esprit du christianisme, qui se contenta de poser, en les laissant se développer eux-mêmes, des principes incompatibles avec la continuation de la servitude : égalité primitive, consacrée de nouveau par le sang d'un Dieu répandu pour tous les hommes; fraternité universelle, rappelée chaque jour par les rites et les sacrements d'une religion offerte à tous sans distinction de conditions sociales; dignité du travail, devenu le devoir de chacun au lieu d'être le fardeau de quelques-uns; humilité, chasteté, mortification, vertus nouvelles, directement opposées aux vices que favorisait et qui entretenaient l'esclavage. En même temps qu'il en préparait ainsi la lointaine mais complète abolition, le christianisme, par un juste souci des nécessités présentes, s'efforçait de le rendre provisoirement supportable : il prêchait aux maîtres la douceur, aux esclaves la résignation, afin de rapprocher les cœurs et d'inspirer aux deux classes d'hommes les plus divisées de situation et d'intérêt des sentiments de mutuelle tolérance.

Au iv^e siècle, malgré les abus et les excès que nous avons signalés, le rapprochement est en train de s'accomplir, parce que les inégalités les plus révoltantes, sans s'effacer encore tout à fait des lois, disparaissent peu à peu des mœurs. Comme il arrive souvent, la société est déjà plus chrétienne que sa législation. Les écrivains religieux se plaignent encore avec raison que l'éducation de l'esclave reste généralement négligée, que sa moralité même soit souvent en péril par la cupidité ou les vices des maîtres (1); mais ils reconnaissent en même temps

(1) Saint Basile, *Ep.* 199, n^o 49; Hom. *in Psalm.* XXXII, 5; saint Jean

que l'esclave a obtenu de l'Église ou reçu de la société améliorée par elle ce que lui refusait la civilisation antique : l'égalité religieuse et le droit au mariage, à la paternité légitime, à la famille (1). Cela seul suffisait à retirer au problème de l'esclavage beaucoup de son caractère aigu et douloureux. Aussi n'entend-on plus parler, comme autrefois, de révoltes d'esclaves. Les maîtres ne paraissent plus trembler dans leurs maisons, et s'y sentir entourés d'autant d'ennemis que de serviteurs. La cessation ou au moins l'atténuation de cet état de guerre intérieure est probablement pour quelque chose dans le sentiment de sécurité qui, en dépit des agitations et des misères de l'époque, se montre souvent dans le langage de ses écrivains. Il devient possible à ceux-ci de discuter le principe de l'esclavage, sans craindre de soulever des passions qu'eux-mêmes seraient ensuite impuissants à calmer. L'apaisement général des esprits permet d'entrevoir et même de montrer, dans un avenir plus ou moins prochain, la solution définitive.

Après avoir dit, en répétant saint Paul, que, devant Dieu, entre les esclaves et les libres il n'y a pas de différence; qu'esclave, libre, sont de vains mots ne correspondant pas à une réalité (2), les écrivains et les orateurs ecclésiastiques du iv^e siècle vont plus loin et ne craignent

Chrysostome, *In Ep. ad Ephes.*, 6, Hom. XXII, 2; *In Ep. I Cor.* Hom. XII, 5; *In Ep. II Tim.* Hom. IV, 2; *In illud : Propter fornicationem*, etc., Hom. I, 4; saint Jérôme, *Ep.* 77.

(1) Ne pouvant citer ici tous les textes, je renvoie à mon livre sur les *Esclaves chrétiens*, 3^e éd., chapitres intitulés : *Rang des esclaves dans la société chrétienne et le Mariage religieux des esclaves*. — Voir encore saint Basile, *Ep.* 199, 48, et 227, 53.

(2) Saint Paul, *I Cor.*, VII, 32; Lactance, *Div. Instit.*, V, 17; saint Jean Chrysostome, *De Lazaro* Concio VI, 8.

pas de sonder le fondement même de l'esclavage. Ce fondement, pour eux, c'est l'injustice, de quelque prétexte qu'on la couvre. Dès le temps de Constantin, Lactance écrit qu'à la racine de toute inégalité sociale on la rencontre. Pendant tout le cours du siècle, théologiens, prédicateurs, poètes sacrés, commentent ce mot en l'appliquant à la servitude. Son origine, disent-ils, c'est le péché, c'est la tyrannie, c'est l'avarice, l'insatiable cupidité. « Esclave ou libre, distinction mauvaise ! » s'écrie saint Grégoire de Nazianze. « L'esclavage, loi mauvaise ! » répète-t-il. Plus hardiment, saint Grégoire de Nysse, dans une homélie, déclare qu'en soumettant au joug leurs semblables créés par Dieu pour commander, les hommes se sont attaqués au précepte divin et ont dépassé les limites d'un pouvoir qui leur avait été donné sur les seuls êtres privés de raison : « Homme vous-même, comment pouvez-vous vous dire le maître d'un homme ? » Et saint Jean Chrysostome résume tout l'enseignement catholique de son siècle en disant que « la servitude n'est pas naturelle, » c'est-à-dire qu'elle est contraire à l'ordre primitif et au droit même de la nature (1). Pour bien juger de la portée de ces paroles, il faut se souvenir qu'elles ont été, le plus souvent, prononcées en chaire, devant des foules où maîtres et esclaves se trouvaient confondus ; quelquefois, comme l'indique dans un de ses sermons saint Jean Chrysostome, c'était pour donner satisfaction à la pensée intime des auditeurs, pour résoudre leurs doutes et ré-

(1) Lactance, *Div. Inst.*, V, 15 ; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XIV, 25, 26 ; *Poemata theologica*, II, 26 ; *Poemata moralia*, XXXIII, 133-140 ; *Poemata de se ipso*, I, 79-82 ; saint Grégoire de Nysse, *In Ecclesiast.* Hom. IV ; saint Jean Chrysostome, *In Ep. ad Ephes.*, 6, Hom. XXII, 2 ; *In Ep. I Tim.* Hom. XVI.

pondre à leurs demandes, que les orateurs sacrés traitaient ces hautes questions, où tant d'intérêts présents, de droits actuels, de fortunes existantes, se trouvaient engagés.

Il eût été périlleux d'aller jusqu'au bout des conclusions qui semblaient sortir de ces prémisses. Beaucoup d'excellentes familles chrétiennes possédaient encore des esclaves (1), et, comme elles les traitaient bien, avec un égal respect de leur corps et de leur âme, elles ne croyaient point pécher contre la justice. Dans certains foyers d'élite, une vraie fraternité religieuse s'établissait même entre maîtres et serviteurs, qui s'édifiaient mutuellement par leurs exemples et s'excitaient ensemble à la vertu. Saint Grégoire de Nazianze avait vu, dans la maison de ses parents, un spectacle de ce genre, et en parle dans les termes les plus touchants. Saint Basile vivait avec ses domestiques comme avec des égaux, et semblait, nous dit-on, partager leur servitude (2). Faire à d'aussi pieuses gens une obligation de conscience de se séparer de leurs esclaves eût sans doute été prématuré. Mais il n'était point hors de propos de le conseiller aux autres. Quelques-uns se défendaient de cette insinuation par un sophisme : « Si nous gardons des esclaves, disaient-ils, c'est dans leur intérêt, afin de les nourrir. » A ceux-là, saint Jean Chrysostome répondra un jour : « Achetez donc des esclaves, mais pour leur enseigner un métier, et les rendre libres ensuite (3) ! » Tout se résumait, en définitive, à ceci : préparer par

(1) Saint Basile, *Ep.* 248.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XVIII, 1; XLIII, 35.

(3) Saint Jean Chrysostome, *In Ep. I ad Cor.* Hom. XL, 5.

l'apprentissage les esclaves à recevoir utilement leur liberté, et à se transformer en ouvriers. Laissant de côté la question de justice, posée théoriquement du haut de la chaire, les interprètes de l'idée chrétienne font, dans la pratique, appel surtout à la vertu de charité.

Ils demandent à ceux qui les écoutent d'affranchir beaucoup d'esclaves. Mais ils veulent qu'on le fasse prudemment, et qu'on ne donne la liberté qu'à des gens capables d'en bien user. Depuis longtemps, la coutume s'est établie, chez les païens comme chez les chrétiens, de libérer des esclaves en mourant. Ordinairement, on leur laisse leur pécule, afin qu'ils aient les moyens de vivre. A la fin du iv^e siècle, au moins parmi les chrétiens, on eût rougi d'agir autrement. « Si dur et si inhumain que tu sois, dit saint Jean Chrysostome à un possesseur d'esclaves, tu ne voudrais pas mourir sans léguer, à ceux qui l'ont mérité par une bonne conduite, la liberté avec quelque argent (1). » La loi, cependant, ne permettait pas de faire sur une très grande échelle ces libéralités de la dernière heure. Jusqu'à Justinien, on n'eut pas la faculté d'affranchir par testament plus de cent esclaves. Aussi la bonne œuvre demandée aux chrétiens, comme la plus efficace et la plus méritoire tout ensemble, c'était la liberté donnée de leur vivant. Aucune loi ne la restreignait, et Constantin avait même ajouté aux formes classiques des formes nouvelles, pour la rendre plus facile et plus fréquente (2).

Les affranchissements entre vifs furent pratiqués de

(1) Saint Jean Chrysostome, *In Matth. Hom.* XIII, 5

(2) *Code Théodosien*, IV, VII, 1; *Code Justinien*, I, VIII, 2; XIII, 1. — Cf. *Code Justinien*, VII, III, 1, et *Institutes de Justinien*, I, 7.

tout temps. Mais, à côté de ceux qu'inspirait un véritable sentiment d'affection ou de bienfaisance, combien eurent l'intérêt pour seul mobile? Quelquefois, la liberté était vendue à l'esclave moyennant l'abandon de ses économies. Cela se rencontre encore au iv^e siècle, et saint Jean Chrysostome, dans un tableau navrant, peint l'affranchi dénué de ressources, qui regrette amèrement la servitude (1). D'autres fois, on donnait la liberté pour s'épargner la charge de nourrir un invalide; tel, dit un poète du temps, le chien que le berger a gardé tant qu'il l'a vu capable de ramener le troupeau ou d'aboyer au loup, et dont il détache le collier quand il le juge impropre au service (2). L'affranchissement conseillé aux chrétiens devait être pur de ces calculs de l'égoïsme antique. On voulait qu'ils donnassent la liberté ainsi qu'une aumône. On leur proposait même, comme le suprême effort de la vertu, un don plus vaste et un dépouillement plus complet. La libération de quelques esclaves, dans un sentiment religieux, est une bonne œuvre; mais c'est l'affranchissement en masse des esclaves d'une maison, d'une famille, qui devient l'idéal.

Plusieurs fois les documents ecclésiastiques nous l'ont montré réalisé. Au iv^e siècle, il dut en être souvent ainsi. On avait vu des fidèles se dépouiller de tous leurs biens pour en donner le prix aux pauvres : sans doute, ceux-là ne vendaient pas leurs esclaves, ce qui eût été une singulière façon de faire la charité; ils les renvoyaient libres et comblés de dons. On dit qu'un ancien consul, mort victime de la persécution de Julien, affranchit un

(1) Saint Jean Chrysostome, *In Ep. ad Tim.* Hom. XVI, 2.

(2) Claudien, *In Eutrop.*, I, 132-137.

jour cinq mille esclaves : malheureusement, la pièce d'où est tiré ce renseignement est trop suspecte pour qu'on puisse s'y appuyer. Mais un historien digne de foi, contemporain des événements qu'il raconte, rapporte un fait semblable, dont l'héroïne est une grande dame, de ce groupe instruit et pieux qui s'était formé sous l'influence de saint Jérôme. Mélanie la jeune, épouse du sénateur Pinianus, vendit, de concert avec son mari, la plus grande partie de leurs nombreux immeubles pour en distribuer le prix aux pauvres; en même temps, « elle affranchit ceux de ses esclaves qui voulerent être libres, environ huit mille (1). » Cette phrase de Palladius est instructive. Elle montre d'abord combien l'esclavage était devenu supportable, quand les maîtres étaient de fervents chrétiens; il résulte, en effet, des termes employés par l'écrivain que beaucoup parmi les esclaves de Mélanie aimèrent mieux demeurer à son service que de la quitter pour être libres. Mais surtout on remarquera le chiffre donné par l'historien. Il fait connaître l'immensité de la population servile qui faisait encore partie de certains patrimoines aristocratiques, à une époque où le nombre des esclaves avait diminué et où les fortunes étaient amoindries. Si l'on veut bien se souvenir que, même en un temps où la marchandise humaine était moins rare sur le marché, et par conséquent moins chère, un esclave de valeur moyenne était estimé à 500 fr. (2), on comprendra l'énormité du sacrifice pécuniaire qu'entraînait l'affranchissement de huit

(1) « Liberavit autem servorum qui voluerunt octo millia. » Palladius, *Hist. Laus.*, 119.

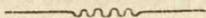
(2) Voir *les Esclaves chrétiens*, p. 16, note 1.

mille esclaves : Mélanie se dépouillait entièrement d'une somme équivalant à 4 millions de francs.

Telle était, à la fin du iv^e siècle, la force du sentiment chrétien. On ne saurait méconnaître en lui le principal moteur des progrès constatés à cette époque. Cela ne veut pas dire qu'il ait, même alors, tout amélioré. Des historiens à courte vue rendront seuls le christianisme responsable des vices et des lacunes que, cent ans après la conversion de Constantin, présente encore la constitution économique et sociale du monde romain. On ne saurait, par exemple, lui faire un crime de n'avoir pas arrêté la décadence de la classe moyenne, que nous avons montrée au commencement de ce chapitre. Cette décadence avait des causes tout extérieures et imputables à la seule politique. Mais là où un défaut du régime social a des raisons plus profondes, accuse une de ces lésions morales que le christianisme a précisément pour mission de guérir, cette guérison semble se faire sous nos yeux. L'histoire nous en montre les phases diverses. C'est la doctrine chrétienne qui, en rendant au travail sa noblesse primitive, en faisant prévaloir le dogme de l'égalité originelle et de la fraternité évangélique, a changé les idées et renouvelé, par son fond, le monde antique. Ces principes se répandaient, s'insinuaient, modifiaient les situations, entraient dans les âmes; on pourrait leur appliquer les mots si expressifs de l'historien sacré, disant de la parole de Dieu qu'elle croissait et se multipliait à la façon d'un organisme vivant (1). Nous avons essayé de rendre visible, sinon ce travail

(1) *Act. apost.*, XII, 24.

intérieur, au moins ses résultats, et de montrer, dans la société qui se transforme, l'ouvrier occupant peu à peu tous les postes d'où se retire lentement l'esclave. Ce changement presque insensible, à peine aperçu des contemporains, est devenu pour la postérité l'un des plus grands spectacles de l'histoire.



LIVRE III

LA JEUNESSE DE JULIEN

CHAPITRE PREMIER

LA PREMIÈRE ÉDUCATION.

I. — La famille de Julien.

Julien naquit à Constantinople, vers la fin de l'année 331, de Jules Constance et de Basilina (1).

Issu du mariage de Constance Chlore avec Théodora, belle-fille de Maximien Hercule, Jules Constance était un des frères puînés de l'empereur Constantin. Comme les deux autres, Dalmatius et Annibalien, il paraît avoir vécu dans l'ombre de son illustre aîné, sans se prévaloir

(1) Sur la date de la naissance de Julien, voir Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 693; Schwarz, *De vita et scriptis Juliani imp.*, p. 16; Goyau, *Chronologie de l'Empire romain*, p. 420. Cette date se déduit de la comparaison entre Ammien Marcellin, XXV, 3 et 5, la lettre 51 de Julien, et Aurelius Victor, *Epitome*, 42. Les historiens qui, voulant préciser davantage, ont placé au 6 novembre la naissance de Julien, l'ont fait pour avoir mal interprété Silvius, qui indique à ce jour le *natalis Juliani* (*Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 379), par allusion non à sa naissance, mais à son élévation au rang de César.

de l'avantage que lui donnait une naissance royale. Ainsi l'avait commandé le testament de Constance Chlore, choisissant Constantin seul pour son successeur, et ordonnant que ses enfants du second lit demeureraient simples particuliers (1). Aussi Libanius paraît-il chercher une explication inutile, en attribuant la modération dont ils font preuve à leur bon naturel (2). Il leur eût été difficile de tenir une conduite différente. Les fils de Théodora étaient encore des enfants quand l'armée de Bretagne salua Constantin du titre d'Auguste. Une fois investi de l'autorité souveraine, Constantin n'était pas homme à la laisser amoindrir. Il semble s'être prémuni d'avance contre un éveil d'ambition chez ses frères. On sait par Ausone que leur jeunesse fut surveillée et se passa à Toulouse, dans une espèce d'exil (3). Cet exil, cependant, ne dut pas être sans compensation, car Toulouse était alors un des centres intellectuels de la Gaule, une sorte de ville universitaire. Il se peut que Jules Constance y ait pris ce goût des lettres, qui passera par hérédité à l'un de ses fils. On n'a guère de détails sur le reste de sa vie. On sait qu'elle ne fut pas exempte de traverses. Un fragment, malheureusement très court, d'une lettre de Julien aux habitants de Corinthe (4) dit que son père séjourna dans cette ville après avoir erré longtemps. Il semble attribuer cette existence agitée à la défiance et aux précautions d'une marâtre (5); c'est

(1) Libanius, *Oratio* II. — Cf. Lactance, *De mort. pers.*, 24; Eusèbe, *De vita Const.*, I, 21; Eumène, *Paneg.*, 5, 9; Julien, *Oratio* I, 6.

(2) Libanius, *Oratio* X.

(3) Ausone, *Profess.*, 7.

(4) Julien, *Fragm.*, 5; cf. Libanius, *Orat.* IX.

(5) Πανέργου μητρειᾶς. Libanius, *l. c.*

probablement sainte Hélène, très puissante sur l'esprit de Constantin, et que les péripéties de sa propre carrière avaient disposée à craindre tous ceux qui auraient pu devenir des rivaux pour son fils. Quiconque a l'expérience du cœur humain ne s'étonnera pas que celle-ci, chez qui une conversion récente au christianisme (1) n'avait probablement pas encore dompté tous les mouvements d'une nature ardente, ait éprouvé quelque joie à faire sentir son pouvoir aux enfants de la rivale que la politique avait naguère obligé Constance Chlore à lui préférer. Julien ajoute que, de Corinthe, Jules Constance « alla en un lieu où il trouva enfin le repos. » On doit en tout ceci conjecturer une disgrâce, un long exil, puis un rappel à la cour, et une vie enfin fixée dans la tranquillité et la splendeur. La vieille Hélène, en qui la piété avait crû avec les années, peut avoir regardé à ce moment ses beaux-fils d'un œil plus indulgent. Une anecdote rapportée par Libanius montre que deux au moins des frères de Constantin étaient près de lui lors du séjour qu'il fit à Rome en 326 (2). Il prenait leurs conseils et leur donnait des marques de sa confiance. Dalmatius paraît avoir reçu le titre de censeur, que personne n'avait porté depuis Valérien (3). Constantin le chargea d'une enquête importante, au sujet d'une accusation soulevée par les ariens contre saint Athanase (4). Jules Constance fut fait patrice et eut le consulat en 335. En même temps

(1) Eusèbe (*De vita Const.*, III, 4), dont le témoignage en ceci doit être préféré à celui de Théodoret (*Hist. eccl.*, I, 18), dit que sainte Hélène ne se convertit au christianisme qu'après son fils.

(2) Libanius, *Oratio XIV.*

(3) Voir Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 251 et 287.

(4) Saint Athanase, *Apol.*, 2.

qu'Annibalien, il reçut le titre de nobilissime, avec le droit de porter une robe de pourpre brodée d'or, appellation et insigne officiels des membres de la famille impériale (1).

Jules Constance se maria deux fois, et toujours d'une manière conforme à son rang. Sa première femme, Galla, était sœur de Rufin et de Cerealis, consuls en 347 et 358, qui furent l'un préfet du prétoire, l'autre préfet de Rome (2) : de ce mariage naquirent une fille, qui épousa l'empereur Constance, un fils, dont on ignore le nom, qui périt tragiquement en 339, et Gallus, qui devint César. La seconde femme de Jules Constance s'appelait Basilina. Elle était fille de Julianus (3), que plusieurs ont identifié (4) avec Anicius Julianus, consul en 322, préfet de Rome en 326, dont Symmaque, en 375, composa l'éloge en vers (5). Mais l'absence, dans cet éloge, de toute allusion à Julien, de la part surtout d'un païen aussi zélé que Symmaque, a fait penser qu'Anicius Julianus n'avait pas droit à compter, entre toutes les gloires de sa race, celle d'avoir donné un maître à l'Empire (6). Plus vraisemblablement a-t-on reconnu le père de Basilina dans Caeionius Julianus Camenius, qui fut consul en 325. Un mot de Libanius conduit aisément à cette identification. Jules Constance, dit-il, épousa la fille d'un haut magistrat, que « le vainqueur respecta, » dont il

(1) Zosime, II, 39; cf. *Code Théod.*, XIII, I, 21.

(2) Ammien Marcellin, XIV, 11.

(3) Libanius, *Oratio* X.

(4) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 483; Wordsworth, art. *Julianus*, dans *Dict. of christian biography*, t. III, p. 492; Gardner, *Julian philosopher and emperor*, p. 26.

(5) Symmaque, *Ep.*, I, 2.

(6) Seek, *Symmachus*, p. xcii.

appela même la famille aux honneurs (1). Ceci convient tout à fait à l'un des Caeionii, que l'on sait avoir suivi d'abord avec zèle le parti de Maxence, et avoir après sa défaite été promu aux plus hautes charges par Constantin (2). Les termes dont Jules Capitolin, s'adressant à Constantin lui-même, se sert pour célébrer la gloire des Caeionii semblent marquer une maison honorée non seulement de la faveur toujours croissante, mais même de l'alliance impériale (3).

La famille à laquelle appartenait la mère de Julien comptait, comme beaucoup de familles de ce temps-là, des membres païens (4) et chrétiens. Le frère de Basilina, Publius Caeionius Julianus (5), qui mourut en 362, étant comte d'Orient, persécutera les chrétiens pendant le règne de son neveu; mais il avait très vraisemblablement apostasié (6). La religion de Basilina n'est pas douteuse. L'historien Sozomène loue la piété du père et de la mère de Julien (7). Le don par Basilina de propriétés à l'Église d'Éphèse est un signe évident de la foi qu'elle professait (8). Mais cette foi ne resta peut-être pas tout à fait pure. Basilina était, par elle-même ou par son mari, parente d'un des chefs de l'aria-

(1) Libanius, *Oratio* X.

(2) Seeke, *Symmachus*, p. CLXXVI-CLXXVII.

(3) J. Capitolin, *Albinus*, 4, 13.

(4) Voir plus haut, p. 177.

(5) *Corpus inscr. lat.*, t. VII, 1159-

(6) *Passio S. Theodoriti presbyteri*, 1, dans Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 658; Philostorge, VII, 10. Cf. Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. VII, p. 735, notes xxvii et xxix sur la persécution de Julien.

(7) Εὐλαβῶν γὰρ περὶ τὴν θρησκείαν πατέρων γενόμενος. Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.

(8) Palladius, *Vita S. Joannis Chrysostomi*.

nisme, Eusèbe de Nicomédie (1). L'influence qu'il exerça vraisemblablement sur elle, comme sur d'autres femmes de la famille impériale, et sur Constantin lui-même, ne dut point être étrangère à la passion qu'elle montra contre saint Eutrope, évêque d'Andrinople. Celui-ci s'était déclaré l'adversaire d'Eusèbe de Nicomédie. Il ne cessait de prémunir les orthodoxes contre les séductions du prélat hérétique. Les ariens parvinrent à le chasser de son église et de sa ville, en prenant pour prétexte le mauvais vouloir de Basilina à son égard (2).

Basilina avait reçu une éducation très soignée. Son père s'en était préoccupé de bonne heure. Il avait tenu à choisir lui-même le maître capable de lui faire goûter les beautés de la poésie grecque. Pour cela, se fiant peu aux précepteurs de condition libre, nombreux cependant au iv^e siècle (3), il avait préféré l'ancienne coutume, et voulu confier sa fille à un pédagogue esclave. Ce genre de serviteurs était ordinairement fort coûteux : aux premiers siècles de l'Empire, un bon grammairien ne se vendait pas moins de vingt-cinq mille francs (4) : on cite un professeur de littérature qui fut acheté cent quarante mille francs (5). Soit économie, soit désir louable de ne confier l'esprit de sa fille qu'à un homme qu'il aurait préparé lui-même, Julianus Camenius n'acheta pas le pédagogue tout formé : il fit instruire un jeune

(1) Ammien Marcellin, XXII, 9.

(2) Saint Athanase, *Ad solit.* Cf. Tillemont, *Mém.*, t. VI, p. 279.

(3) Voir Wallon, *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, t. III, p. 223 et suiv.

(4) Voir Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 376.

(5) Pline, *Nat. Hist.*, VII, 40.

esclave, en qui il avait reconnu d'heureuses dispositions, et, selon le mot de Sénèque, « l'initia aux arts qu'on apprend aux hommes libres (1). » C'était un eunuque, Scythe d'origine, appelé Mardonius. Ce que l'on sait de cet étrange éducateur, que nous retrouverons dans la suite, montre un esprit singulièrement raffiné, exempt de toute habitude ou de tout préjugé servile, et capable non seulement de littérature, mais aussi de philosophie. Ce n'est pas la philosophie qu'il fut appelé à enseigner à Basilina ; il reçut seulement la mission de lui expliquer ce qui faisait alors le fond de l'éducation classique, les poèmes d'Homère et d'Hésiode (2). Ce détail suffit à montrer les soins dont fut entourée l'éducation de la jeune fille, et l'importance qu'y attachait Camenius. Dans cette famille des Caeionii, l'amour des lettres et des sciences paraît avoir été très répandu : un neveu de Camenius, Caeionius Rufus Albinus, consul en 335, puis préfet de Rome, écrivit sur la géométrie et la dialectique (3) : on lui donne dans une inscription le nom de « philosophe (4). »

Julien n'a pas connu sa mère, qui mourut toute jeune (5), peu de mois après lui avoir donné le jour. On ne peut douter cependant que cette personne lettrée n'ait eu quelque influence sur la formation de son esprit et l'éveil de ses goûts. Il entendit certainement parler d'elle par les membres de sa famille maternelle,

(1) Sénèque, *De Benef.*, III, 21.

(2) Julien, *Misopogon*, 4.

(3) Boèce, *Comment. in Aristot. Περὶ Ἑρμῆν*.

(4) *Corpus inscr. lat.*, t. II, 1708.

(5) Κόρη καὶ νέα. Julien, *Misopogon*, 14 (Hertlein, p. 454).

particulièrement par sa grand'mère, qui paraît s'être occupée de son enfance (1). Mais il dut surtout la connaître par les récits du pédagogue Mardonius, qu'il eut à son tour pour précepteur. Ce fidèle serviteur l'entretint certainement de celle dont il avait dirigé ou au moins suivi de près l'éducation jusqu'à son mariage avec Jules Constance. Julien vit davantage celui-ci, puisqu'il avait six ans lorsque son père mourut. On ne s'aperçoit pas, en lisant ses écrits, où cependant l'autobiographie est si fréquente, qu'il ait conservé de lui un souvenir bien vif. La cause en est peut-être à l'épouvantable tragédie qui vint promptement jeter un voile sur ses impressions d'enfance, et remplacer des images distinctes par de douloureux ressentiments.

Constantin avait, deux ans avant de mourir, partagé l'Empire entre ses enfants, attribuant à Constantin, l'aîné, les Gaules, l'Espagne et la Bretagne, au second, Constance, l'Orient, et au dernier, Constant, l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique. C'était la division naturelle de l'Empire, déjà plusieurs fois opérée avant et depuis Dioclétien. Mais ce partage, raisonnable en soi, et qui correspondait assez au groupement naturel des peuples comme aux nécessités de la défense contre les Barbares, fut maladroitement compliqué par le don que Constantin crut devoir faire de plusieurs provinces à ses neveux Dalmatius et Annibalien, fils de son beau-frère Dalmatius : le premier, qui avait déjà le titre de César, reçut la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe ; le second, qui semble avoir eu le titre de roi, le Pont et la Cappadoce. En agissant

(1) Julien, *Ep.* 46.

ainsi, Constantin se départait de la prudence politique dont il avait fait preuve, pour lui-même, au commencement de son règne : lui, qu'on a vu tenir avec tant de soin ses frères à l'écart du pouvoir, semble maintenant, par l'élévation peu justifiée de ses neveux et les apanages qui leur étaient taillés à même les États attribués à ses fils, provoquer d'avance une crise pour le temps où il ne sera plus. La crise éclata, en effet, dès le lendemain de sa mort, et s'il est juste d'en rendre responsable Constance, qui la fit ou la laissa dégénérer en un horrible massacre, il faut avouer que, ramenée à des moyens plus humains, elle était à peu près inévitable.

Constantin était mort le 22 mai 337. A cette nouvelle, Constance quitta la Mésopotamie, et se rendit à Constantinople pour présider aux funérailles. Ses deux frères Constantin II et Constant ne purent l'y rejoindre, mais de nombreux membres de la famille impériale s'y trouvèrent rassemblés, parmi lesquels Jules Constance, dont il avait, l'année précédente, épousé la fille (1), son autre oncle Annibalien, les deux fils de Dalmatius (probablement prédécédé), Annibalien et Dalmatius jeunes, un fils de Jules Constance, dont on ignore le nom, et quatre autres neveux de Constantin. Bientôt, spontanée ou suggérée, une sourde agitation se montra parmi les soldats. Ils demandèrent d'abord l'éloignement de l'un des plus intimes conseillers du défunt empereur, le préfet du prétoire Ablavius, qui fut relégué en Bithynie, puis mis à mort. Enhardis, les soldats assassinèrent le patrice Optatus, beau-frère de Constantin.

(1) Eusèbe, *De vita Const.*, IV, 49; Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.

Puis ses parents les plus proches furent enveloppés dans le carnage, et, sous les yeux de Constance, qui ne fit rien pour les défendre, périrent ses deux oncles et ses sept cousins, sans que ni l'alliance si étroite avec Jules Constance devenu son beau-père, ni les titres de César et de roi portés par Dalmatius et Annibalien aient pu sauver aucun d'eux. Désormais la route était déblayée, et il n'y avait plus de membres de la famille de Constantin en âge ou en situation de disputer à ses trois fils une part du pouvoir.

Ni Constantin II ni Constant ne furent pour rien dans ce massacre, accompli loin d'eux, et dont ils recueillirent seulement les profits; mais l'histoire hésite encore à déterminer le rôle joué par d'autres et à désigner ses vrais auteurs. On a voulu voir dans les premiers désordres un essai de réaction païenne (1), que Constance aurait ensuite réussi à détourner en exaltant le loyalisme des soldats et leur attachement à la descendance directe de Constantin. Il paraît certain que le préfet Ablavius, qui fut le premier sacrifié, était chrétien (2). Les païens lui en voulaient beaucoup, à cause de l'influence qu'il avait eue sur l'esprit de Constantin, et lui imputaient la mort du néo-platonicien Sopater, exécuté comme magicien à la suite d'une famine (3). Mais ce fait déjà ancien, et les termes dont se servent Eunape et Zosime pour charger la mémoire d'Ablavius, ne suffisent pas à montrer un

(1) Voir Beugnot, *Hist. de la destr. du paganisme en Occident*, t. I, p. 135, et, dans une moindre mesure, A. de Broglie, *L'Église et l'Empire romain au IV^e siècle*, t. III, p. 8.

(2) Voir la lettre de Constantin au vicaire d'Afrique (à la suite du tome IX des *Œuvres* de saint Augustin, éd. Gaume, p. 1092).

(3) Eunape, *Vitae soph.*, Edesius; Zosime, II, 40.

mouvement païen dans le soulèvement soldatesque qui se produisit à Constantinople après la mort de Constantin. Les enfants de celui-ci ne devaient pas être plus populaires auprès des idolâtres que son ancien ministre, et une émeute excitée par des rancunes païennes n'aurait pu facilement tourner à la consolidation de leur pouvoir. Cette version, du reste, n'est pas de celles qui eurent cours parmi les contemporains. D'autres explications sont données par eux. Selon l'une, les soldats ont seuls été coupables : Constance fut impuissant à les retenir. D'après une seconde opinion, s'il n'ordonna pas les meurtres, il excita au moins, dans un intérêt personnel, les passions qui devaient aboutir à ce tragique dénouement. Quelques-uns l'accusent seulement de faiblesse intéressée, en disant qu'il permit le crime plutôt qu'il ne le commanda. D'autres lui en attribuent, au contraire, l'entière et directe responsabilité. Eusèbe dit que les armées déclarèrent unanimement ne vouloir pour maîtres que les fils de Constantin (1), ce qui impliquait presque nécessairement l'arrêt de mort de deux de ses neveux, Dalmatius et Annibalien, mais n'explique pas le meurtre des autres, ni surtout celui de deux vieillards aussi inoffensifs que Jules Constance et le premier Annibalien. Les historiens Eutrope (2) et Socrate (3) disent que Constance ne donna pas d'ordres, mais laissa faire. Saint Grégoire de Nazianze attribue tout aux soldats (4). Aurelius Victor confesse son ignorance (5). Saint Jé-

(1) Eusèbe, *De vita Const.*, IV, 68.

(2) Eutrope, *Brev.*, X, 9.

(3) Socrate, *Hist. eccl.*, II, 25.

(4) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 21.

(5) Aurelius Victor, *Epitome*.

rôme (1) et Zosime (2) accusent nettement Constance. Ainsi font des historiens tout à fait contemporains, et tous deux très dignes de foi, Ammien Marcellin (3), qui représente l'opinion païenne modérée, et saint Athanase (4), qui était peut-être porté à croire facilement tout le mal dit de Constance, mais qui, en revanche, avait tous les moyens d'être bien renseigné.

Quant à Julien, le plus directement intéressé dans le jugement à rendre, il a soutenu successivement les deux opinions extrêmes. Dans un discours il loue l'équité et la modération de Constance, et déclare que, violenté par les événements, ce prince ne put empêcher, à son grand regret, les excès qui se commirent (5). Ailleurs, au contraire, il porte contre lui une accusation terrible. « Son père et le mien étaient frères, et issus du même père. Aussi, avec quelle humanité cet empereur nous a-t-il traités, nous, ses proches parents! Mes six cousins, qui étaient également les siens, mon père qui était son oncle, puis un autre oncle commun du côté paternel, et enfin mon frère aîné, il les fit tous mettre à mort sans jugement (6). » Le discours où est excusée la conduite de Constance est un panégyrique de cet empereur, prononcé vraisemblablement en sa présence : on conçoit que Julien ait donné alors de la conduite du prince l'explication la plus indulgente : mais on s'étonne qu'il ait cru devoir faire allusion à un événement qu'il lui eût été

(1) Saint Jérôme, *Chron.*

(2) Zosime, II, 10.

(3) Ammien Marcellin, XXI, 16.

(4) Saint Athanase, *Hist. arian. ad monachos*, 69.

(5) Julien, *Oratio* I, 17.

(6) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 3.

facile de passer sous silence. L'autre passage est emprunté à une lettre au sénat et au peuple d'Athènes, écrite en 361, alors qu'il était maître de l'Empire : mais il s'y montre partout si passionné et si haineux contre la mémoire de son prédécesseur, il est si attentif à justifier sa propre conduite, que son témoignage, cette fois encore, peut paraître suspect. Les lignes que nous venons de citer permettent au moins de se rendre compte des rancunes amassées dans le cœur de Julien enfant par le crime qui le priva de son père, d'un frère aîné, de la plus grande partie de sa famille paternelle, et le laissa seul, sans appui, exposé à tous les dangers et à tous les soupçons.

II. — Les premières études.

Julien et Gallus eussent probablement été enveloppés dans le massacre, si leur jeune âge n'avait inspiré quelque pitié. Gallus avait douze ans, et de plus était alors atteint d'une maladie que l'on croyait mortelle (1); Julien avait six ans seulement. Cependant leur vie fut un instant menacée, si l'on en croit saint Grégoire de Nazianze, qui raconte que Constance les protégea contre la fureur des soldats (2). Mais cette protection n'aurait peut-être pas suffi à les sauver : d'après le même récit, des hommes dévoués enlevèrent secrètement Julien (3). Saint Grégoire cite parmi eux Marc, évêque d'Aré-

(1) Socrate, *Hist. eccl.*, III, 1.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 21. Peut-être Julien lui-même fait-il allusion à ce fait, *Oratio* III, 13.

(3) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 19.

thuse (1) : il résulte d'un autre document que des prêtres chrétiens prirent part à ce sauvetage : c'est dans une église, près de l'autel, que l'enfant fut conduit (2). Le droit d'asile s'était probablement étendu déjà des temples antiques aux sanctuaires du christianisme, bien que pour ces derniers la loi civile ne l'eût pas encore reconnu (3) : il est curieux de voir qu'un des premiers exemples de salut par l'asile cherché près de l'autel chrétien ait eu Julien pour héros.

Ainsi échappé au péril, Julien avait encore plus d'une épreuve à subir. Il nous apprend lui-même qu'il se trouva sans patrimoine. Après la mort de son père, les grands biens de celui-ci furent tout de suite confisqués. Constance se les était-il attribués par cupidité, ou avait-il seulement voulu, en les gardant, tenir ses cousins dans une entière dépendance, les mettre hors d'état de nuire, sauf à leur restituer plus tard, s'il le jugeait à propos, tout ou partie de leur fortune? La suite des événements montrera qu'il fit apparemment ce dernier calcul. On verra qu'il ne distribua pas à ses courtisans les biens de son oncle, ainsi qu'il avait fait souvent du patrimoine d'autres proscrits, mais les conserva soigneusement, comme une sorte de dépôt. Julien, qui avoue n'avoir pas été dans sa jeunesse insensible aux avantages de la fortune (4), conserva de cette pauvreté momentanée une grande irritation. « De mon héritage paternel — écrit-il avec l'âpreté habituelle à son langage, dès

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 19.

(2) *Passio S. Theodoriti Ancyрани*, 6, dans Ruinart, p. 655.

(3) Voir *Code Théod.*, IX, XLV.

(4) Julien, *Oratio* VII, contre le cynique Héraclius, 19.

qu'il touche à ces souvenirs douloureux — il ne me restait plus rien, et des grands biens qu'avait possédés mon père je n'avais plus une motte de terre, un esclave, une maison. Le beau Constance avait hérité pour moi de tout l'avoir de celui-ci, et ne m'en avait même pas laissé un fétu (1). » L'apanage paternel était loin de former, cependant, toute la fortune de Julien. La jeune mère morte en le mettant au monde lui avait probablement laissé d'importants domaines. On sait que Basilina possédait une maison à Constantinople (2) et que la mère de celle-ci, peut-être orientale d'origine, avait des terres en Asie (3). Il est vraisemblable que par les Caeionii, de qui descendait Basilina, Julien était devenu propriétaire de biens-fonds en Italie ou en diverses provinces de l'Occident. Mais, en 337, les mêmes défiances politiques qui avaient poussé Constance à s'emparer du patrimoine paternel de ses cousins lui firent mettre la main, avec moins d'apparence encore de droit, sur celui qu'ils tenaient de leurs mères. Il confisqua, au préjudice de Gallus, l'héritage de la première femme de Jules Constance (4), et s'empara d'une partie au moins des biens qui provenaient à Julien de la famille de Basilina : il est difficile, en effet, d'entendre autrement que d'une confiscation ce que dit Julien de « la violence qui lui ravit pour un temps l'héritage de son aïeule (5). »

A sept ans, Julien se trouvait ainsi précipité, tout d'un

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 5.

(2) *Ibid.*

(3) Julien, *Ep.* 45. Cf. *Oratio* III, 13, et *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.

(4) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 5.

(5) Julien, *Fragm. d'une lettre à un pontife*, 3.

coup, des splendeurs d'une existence princière dans un dénuement relatif. Il en sentit profondément l'amertume. Quand il dut abandonner le palais où s'étaient écoulées ses premières années, il lui sembla entrer dans un désert. Si jeune qu'il fût, il était déjà compromettant. On s'éloignait de lui comme d'un vaincu et d'un proscrit. « Il n'y avait pas, dit-il, une âme sympathique à l'enfant proscrit de la maison de ses parents (1). » Gallus, à ce moment même, lui était enlevé. Les douze ans de celui-ci paraissant dangereux à Constance, il fut exilé en Asie. Peut-être l'exil ne fut-il pas très dur, car Socrate nous dit que Gallus eut la permission de se rendre à Éphèse et d'y fréquenter les écoles (2). Il semble même que le séquestre mis sur son patrimoine ait été promptement levé : Socrate parle à cette occasion des grands biens que ses ancêtres lui avaient laissés dans la province (3). Julien reconnaît lui-même que Constance restitua à Gallus une partie de l'héritage paternel (4). Cet aveu mérite d'être retenu : car dans l'histoire, restée encore obscure en certains points, de la jeunesse de Julien et de son frère, la violence des ressentiments porte souvent le narrateur à noircir outre mesure la conduite et les intentions de Constance. C'est ainsi que, pour ce qui le concerne personnellement, il emploie le mot d'exil (5). L'expression est excessive. Le jeune âge de Julien rendait l'éloignement peu nécessaire. Constance laissa ses parents maternels s'occuper de son ins-

(1) Julien, *Oratio VII*, contre le cynique Héraclius, 18.

(2) Socrate, *Hist. eccl.*, III, 1.

(3) *Ibid.*

(4) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 5.

(5) Φυγῆν. *Ibid.*, 3 (Hertlein, p. 349).

truction. C'est à eux, en effet, que doit être attribué le choix, comme pédagogue, de l'eunuque Mardonius, qui avait si fidèlement rempli le même office près de Basili-na (1). Mais on croira volontiers que Constance, toujours défiant, intervint pour désigner le personnage considérable, et très bien en cour, à qui fut confiée la surveillance générale de l'éducation de Julien. Ammien Marcellin nous apprend que celui-ci fut mis sous la tutelle d'Eusèbe, évêque de Nicomédie, qui était son parent éloigné (2).

Julien passa un an à Nicomédie. A ce séjour en Bithynie se rattache une des rares impressions d'enfance dont il ait parlé avec plaisir. De l'héritage de son aïeule il lui restait quelque chose. Celle-ci lui avait donné naguère une terre de dimensions médiocres, située à vingt stades de la mer, et que la confiscation n'atteignit pas. La situation était charmante. D'un coteau voisin de la maison, on découvrait la Propontide, couverte de vaisseaux. L'habitation s'élevait au milieu des bois, entourée d'un joli parc, avec des pelouses de thym et d'herbes odorantes, des bains, des fontaines. Julien y fut conduit souvent : « Ce domaine, dit-il, faisait mes délices. » Il s'y livrait au jardinage, et y planta quelques pieds de vigne, dont il louera plus tard l'excellent vin (3).

Quand, par la faveur de Constance et du parti arien, Eusèbe eut été transféré du siège de Nicomédie à celui de Constantinople, qu'il occupa de 338 à 342, Julien l'y suivit. Il y vécut, nous dit Sozomène, dans un milieu

(1) Julien, *Misopogon*, 14.

(2) Ammien Marcellin, XXII, 9.

(3) Julien, *Ep.* 46.

tout ecclésiastique (1). Si c'est durant cette période qu'il fut baptisé, il reçut d'Eusèbe l'enseignement doctrinal que l'évêque donnait alors lui-même aux catéchumènes, et lui dut sa première formation chrétienne. Mais Julien ne nous a pas dit si le baptême lui fut conféré à Nicomédie, à Constantinople, ou si le sacrement lui avait déjà été administré avant qu'il passât sous la direction d'Eusèbe. On ne peut donc mesurer exactement la part de l'ami d'Arius dans son éducation religieuse. On sait seulement que cette part fut réelle, et que Julien reçut près de lui, soit la première initiation aux dogmes et aux pratiques du christianisme, soit des leçons complémentaires de littérature sacrée (2). Et il n'est pas défendu de se demander quelle influence eut sur ses sentiments un séjour forcé pendant cinq années chez ce prélat de cour, occupé de mots plus que d'idées, de formulaires plus que de foi, de disputes sur la religion plutôt que de la religion elle-même. Julien le vit de tout près pendant cette dernière partie de sa longue carrière, alors qu'il travaillait soit à imposer aux dissidents sa présence sur le siège de Constantinople malgré les canons, soit à rassembler des synodes et des conciles en vue d'obtenir la condamnation de saint Athanase. Qui dira si ce n'est pas alors que se formèrent dans l'esprit naturellement aigri et soupçonneux de l'élève les premières préventions contre le christianisme, représenté à ses yeux par des hommes de foi suspecte et de conduite tortueuse? On sait quelle est, à cet égard, la logique terrible des enfants. Malheureu-

(1) Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.

(2) *Ibid.*

sement, sur ce sujet si intéressant, Julien ne nous a laissé aucun détail. Si l'on ne l'avait appris par d'autres (1), on ignorerait même qu'il ait été baptisé. Julien a toujours soin de parler le moins possible de la phase chrétienne de sa vie. « Vouons ces ténèbres à l'oubli, » dit-il quelque part (2).

Mais s'il se montre si discret sur son éducation religieuse, que sans Ammien Marcellin nous ne saurions même pas ses rapports avec Eusèbe de Nicomédie, en revanche il ne cesse de parler de son précepteur Mardonius. Celui-ci est le vrai maître de sa pensée et de son cœur. On s'est demandé si Mardonius était chrétien. A cette question Julien seul pourrait répondre, et nous savons, en ces matières, l'étendue de sa discrétion. Mais, quelles que fussent les croyances personnelles de Mardonius, on connaît assez par les confidences de son disciple sa méthode d'éducation pour la juger toute païenne, ou au moins toute rationaliste. Elle est si bien liée en ses diverses parties, la littérature et la philosophie s'y enchaînent si étroitement, qu'on ne voit pas quelle place pourrait y être laissée à l'idée chrétienne. Il semble donc que Julien ait reçu à la fois deux éducations différentes, juxtaposées l'une à l'autre sans se toucher. Eusèbe ou les prêtres de son entourage « le formaient aux saintes lettres (3). » Mardonius l'initiait aux lettres antiques. Rien ne montre que celui-ci ait cherché le point de contact qui aurait permis aux deux enseignements de se rejoindre.

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 52; Socrate, *Hist. Eccl.*, III, 1; Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 2.

(2) Julien, *Oratio* IV, sur le Roi Soleil, 2.

(3) Sozomène, V, 2.

Tout indique, au contraire, qu'il maintint entre eux une sorte de cloison étanche. On ne voit pas qu'il ait jamais pensé à tremper d'Évangile la philosophie. Cela cependant était possible. Dans l'enseignement public, beaucoup de maîtres chrétiens le faisaient (1). Ils enseignaient à leurs élèves, comme l'écrira saint Basile, « la manière de lire avec fruit les ouvrages des Gentils. » Ils montraient comment ceux-ci, interprétés dans un esprit chrétien, cessaient d'être un péril et devenaient au contraire des auxiliaires pour la foi (2). Mardonius ne vit pas ou ne voulut pas voir cette conciliation facile des deux enseignements. En enseignant les lettres grecques, il resta tout Grec, et n'exprima que des idées contemporaines des poètes qu'il commentait; en initiant plus tard son élève aux doctrines philosophiques, il s'abstint de regarder plus loin que n'avaient vu les philosophes. Il laissa ainsi subsister, ou contribua à établir, dans la direction intellectuelle et morale donnée à Julien un périlleux dualisme, qui ouvrira devant sa pensée des routes divergentes, et semblera l'inviter à choisir un jour entre elles.

Quand on parcourt avec attention les écrits de Julien, on se rend aisément compte de la manière dont fut conduite son éducation littéraire. Le maître étudie avec lui les poètes : mais les poètes eux-mêmes sont divisés en deux catégories. Le plus grand nombre est lu rapidement, pour connaître leurs noms et prendre une teinture de leurs œuvres. D'eux à peu près rien ne demeurera dans la mémoire et dans les affections de Julien. Lui qui re-

(1) Julien, *Ep.* 42.

(2) Cf. saint Basile, *Hom.* XXII.

produit sans cesse, avec une monotonie fatigante, des passages du petit nombre d'auteurs dont il est vraiment nourri, il cite les autres très rarement et sans insister : deux fois Pindare, une ou deux fois Sophocle, deux ou trois fois Euripide; autant Aristophane, Simonide, Sapho, Anacréon, Théocrite, Babrius : plusieurs sont seulement nommés en passant. Il ne s'est point assimilé toute cette littérature : elle n'est point entrée dans sa substance. Tout au contraire d'Homère et d'Hésiode. Ceux-ci deviendront comme le tissu de son œuvre écrite. Leurs vers plaqués à toutes les pages, à propos ou hors de propos, les émailleront de fleurs sans cesse renaissantes. Ils tiendront dans ses lettres ou ses discours la place que la Bible occupe dans ceux de ses contemporains Basile ou Grégoire de Nazianze. On sent que leurs poèmes ne lui ont pas été présentés seulement comme des livres classiques, mais presque comme des livres inspirés. Il en appellera à leur autorité, à leur doctrine, à leur morale, comme les docteurs ou les sermonnaires chrétiens en appellent à l'Écriture sainte. Par eux son âme est devenue toute grecque, et disposée à recevoir, avec une docilité entière, les leçons de la sagesse représentée par les philosophes. Quand on a si complètement cru en l'auteur de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée*, ou en celui des *Travaux et des Jours*, on croira sans peine, plus tard, en Platon et en Aristote.

Les lettres, en effet, ne sont pour l'éducateur de Julien que le vestibule de la philosophie. Elles ont pour mission de conduire à celle-ci. En lui faisant lire les poètes, Mardonius prépare l'esprit de son disciple à de plus austères travaux. Julien le laisse entendre d'un mot : « Tu n'as pas eu, comme moi, le bonheur d'être guidé

dans l'étude des lettres par un excellent philosophe (1), » écrit-il à Héraclius ; et plus loin : « J'arrivai ainsi sur ses pas au seuil de la philosophie (2). » Avant que l'âge permette à Julien de comprendre les livres des philosophes, son habile maître en donne comme un avant-goût à son imagination, en l'accoutumant à regarder l'*Illiade* et l'*Odyssée* comme des traités de morale et à y chercher des règles de conduite. Essayé sur une nature moins soumise, ce procédé n'eût peut-être pas eu de succès. Avec Julien, il réussit d'une manière étonnante. En voici un curieux exemple.

Dans son enfance, Julien partageait l'amour de ses contemporains pour les spectacles. Son précepteur s'en inquiéta. Il n'essaya pas de le corriger par les arguments dont se servaient depuis trois siècles les moralistes chrétiens. On ne le vit pas faire appel à l'amour de la vertu pour détourner Julien des représentations licencieuses, ou au sentiment de la fraternité humaine pour l'écarter des jeux sanglants. L'accent ému d'un Tertullien ou d'un Cyprien, plus tard d'un Augustin ou d'un Chrysostome, parlant au nom du Dieu de pureté et de miséricorde, ne se rencontra pas sur ses lèvres. A un ordre d'idées tout différent le maître de Julien emprunta ses leçons. « Bien souvent, raconte celui-ci (3), quand je n'étais encore qu'un enfant (4), mon précepteur me disait : « Ne te laisse pas entraîner par la foule de tes camarades au plaisir du théâtre et au goût des spectacles. Veux-tu voir des courses de chars ? Il y en a dans Homère, qui sont mer-

(1) Julien, *Oratio VII*, contre le cynique Héraclius.

(2) *Ibid.*

(3) Julien, *Misopogon*, 14.

(4) Ἐτι παιδαριῶν κομιδῇ (Hertlein, p. 453).

veilleusement décrites (1). Prends le livre, et lis. On te parle de danseurs et de pantomimes? Laisse-les de côté : la jeunesse phénicienne a des danses plus viriles (2). Là aussi tu as le joueur de lyre Phémios, le chanteur Démodocos. De même tu trouveras chez Homère une foule d'arbres plus beaux que ceux des décors. Rappelle-toi ces vers : « A Délos, près de l'autel d'Apollon, j'ai vu croître une jeune tige de palmier (3). » Et l'île boisée de Calypso ! et les grottes de Circé ! et les jardins d'Alcinoüs ! Crois-moi, tu ne verras rien d'aussi charmant. » Tels sont les arguments qui, souvent répétés (4), nous dit Julien, lui firent perdre le goût des représentations dramatiques. Il y renonça « pour l'amour du grec, » et se contenta d' « un spectacle dans un fauteuil, » avec l'*Iliade* ou l'*Odyssée* sous les yeux. Ainsi persuadé par Mardonius et par Homère, il n'alla plus, pendant sa jeunesse, que trois ou quatre fois au théâtre, et encore pour obéir à un ordre de Constance (5).

A en juger par les citations que renferment ses écrits, les noms des poètes étudiés par Julien sous la direction de Mardonius appartiennent tous à la littérature grecque. Pas une fois il ne nomme un latin. Virgile même n'est pas cité par lui. Il serait téméraire de dire qu'il ne l'a pas lu : mais manifestement l'étude du plus grand des poètes latins, comme en général celle de la littérature latine, n'a joué aucun rôle dans son éducation. On doit rechercher les causes de cette lacune, qui ne fut pas

(1) *Iliade*, XXI.

(2) *Odyssée*, VIII.

(3) *Odyssée*, VI, 162.

(4) Πολύλασις.

(5) Julien, *Misopogon*, 14.

sans effet sur les idées et même sur la conduite future de Julien.

A Rome, et dans tout l'Occident, une éducation complète comprenait également les deux littératures. Dès le temps d'Auguste, et même auparavant, les écoliers latins étudiaient Homère, Hésiode, les lyriques et les tragiques grecs, à côté des vieux latins, Ennius, Livius Andronicus, Plaute et Térence, auxquels vinrent bientôt s'adjoindre Virgile, Ovide, Stace, Lucain (1). Au iv^e siècle, la rhétorique grecque excitait encore tant d'enthousiasme à Rome, que le Sénat élevait une statue au rhéteur athénien Prohaeresius, « roi de l'éloquence (2). » Les lettres grecques n'avaient pas moins de disciples en province. Marseille était, au premier siècle de notre ère, un foyer de rhétorique et de philosophie grecques (3). Au iii^e siècle, on voit encore un Athénien professeur à l'école d'Autun (4). Les poètes grecs sont, au iv^e siècle, étudiés dans les écoles africaines. Racontant ses souvenirs d'enfance, saint Augustin dit que Virgile le ravissait, qu'il aimait à contempler dans ses vers le cheval de bois rempli de guerriers, l'incendie de Troie, l'ombre de Créuse, qu'il pleurait sur Didon morte de l'amour d'Énée, mais que par contre il lisait Homère avec en-

(1) Voir Émile Jullien, *les Professeurs de littérature dans l'ancienne Rome et leur enseignement depuis l'origine jusqu'à la mort d'Auguste*, p. 202-209.

(2) Eunape, *Vitae sophist.*, Prohaeres. — Saint Jean Chrysostome exagère probablement, quand il se plaint du mépris que les Romains avaient « pour la langue grecque, si admirable et si belle. » *In Ep. II ad Timoth.* Homil. IV, 3.

(3) Strabon, *Geogr.*, IV, 1, 5.

(4) Voir Petit de Julleville, *Hist. de la Grèce sous la domination romaine*, p. 345.

nui (1). Il le lisait cependant, et s'il n'en profitait pas mieux, c'est que, comme il le confesse, il était mauvais écolier. « Je crois bien, dit-il, qu'il en est ainsi de Virgile pour les jeunes Grecs, contraints de l'apprendre avec autant de difficulté que j'apprenais leur poète (2). »

L'hypothèse pourrait être inexacte ; car les faits montrent que si les lettres grecques étaient partout étudiées en Occident, les lettres latines l'étaient peu ou point en Orient (3). Le plus érudit des Grecs, au IV^e siècle, est probablement Eusèbe de Césarée. Celui-ci, qui rassemblait de toutes parts les matériaux de ses ouvrages, et portait dans toutes les directions une curiosité presque universelle, avait à sa disposition, à Césarée et à Jérusalem, deux des plus riches bibliothèques de son temps. Il suffit cependant de parcourir son œuvre pour voir combien sa connaissance des sources latines était bornée. Il cite une lettre de Pline le Jeune ; mais il ne l'a pas lue dans l'original, et il en emprunte le résumé à l'*Apologétique* de Tertullien. De ce dernier docteur, qu'il croit Romain, il connaît ce seul livre, et encore d'après une traduction grecque, où il y a des contresens (4). Quand de telles lacunes se rencontrent chez un savant tel qu'Eusèbe, on ne s'étonnera pas de voir parmi ses contemporains et ses compatriotes beaucoup de prélats qui n'entendent même pas la langue latine. Prononçant en latin le

(1) Saint Augustin, *Confess.*, I, 13.

(2) *Ibid.*, 14.

(3) Voir Egger, *De l'étude de la langue latine chez les Grecs dans l'antiquité*, dans *Mélanges d'histoire ancienne et de philologie*, p. 259-276.

(4) Voir Lightfoot, *Eusebius of Caesarea*, dans *Dict. of christian biography*, t. II, p. 324.

discours d'inauguration du concile de Nicée, Constantin a près de lui un interprète, chargé de répéter ses paroles en grec (1).

Chrétiens ou païens, les Grecs se considéraient comme les éducateurs des Latins et se résignaient difficilement à se faire leurs disciples. Il leur semblait de bon goût de se suffire à eux-mêmes, sans emprunter des leçons ou des exemples à une littérature qu'ils regardaient comme dérivée et dont ils méconnaissaient l'originalité propre. On trouve dans un discours du rhéteur athénien Himère (2) le tableau de l'éducation reçue par Hermogène, qui fut proconsul d'Achaïe entre 356 et 359 : elle paraît, comme celle de Julien, avoir été exclusivement grecque. Hermogène ne connaît que Platon ou Aristote, Zénon ou Démocrite : il ignore qu'il y eut aussi des philosophes romains. Cicéron restera inconnu, même comme orateur, à Julien, qui ne citera que Démosthène. Mais ce qui surprend le plus, c'est de voir Julien ignorer les historiens latins. Fréquents sont, dans ses écrits, les renvois à Hérodote, à Xénophon, à Thucydide, à Plutarque : pas un mot ne marque qu'il pense jamais à Tite-Live, à Salluste ou à Tacite. Les allusions à l'histoire grecque abondent sous sa plume, les allusions au passé de Rome y sont très rares, et quand, par hasard, on en rencontre quelqu'une, on s'aperçoit tout de suite que c'est à un Grec, presque toujours à Plutarque, qu'il l'a empruntée. Une seule fois, il paraîtra s'occuper un peu longuement de l'histoire romaine (3), mais ce sera pour faire la sa-

(1) Eusèbe, *De vita Const.*, III, 12.

(2) Himère, *Oratio XIV.*

(3) Dans *le Banquet ou les Césars.*

tire de ses prédécesseurs et donner le premier rang à Marc-Aurèle, le plus Grec par l'esprit.

L'ignorance où fut laissé Julien des historiens et des orateurs du monde latin serait plus surprenante que tout le reste, s'il avait été élevé en prince destiné à avoir part un jour au gouvernement. Mais, pendant une partie au moins de ses études, de telles pensées d'avenir étaient bien loin de son esprit et de celui de son précepteur. On croyait l'élever pour la vie privée (1). Cependant sommes-nous sûrs que même la connaissance de son avenir eût porté ses maîtres à faire entrer dans son éducation une plus forte dose d'esprit latin? On en doute quand on voit, à l'époque où la carrière impériale s'ouvrit toute grande devant lui, le célèbre orateur Thémistius, l'encourageant à « passer de sa retraite philosophique au plein soleil, » lui recommander pour modèles « un Solon, un Lycurgue, un Pittacus, » sans songer aux exemples non moins illustres et plus appropriés à ses destinées que lui eût offerts en foule l'histoire romaine (2). Tous ceux qui exercèrent une influence sur la jeunesse de Julien paraissent avoir eu pour la culture littéraire et scientifique des Occidentaux le dédain qu'il exprimera lui-même un jour, accordant à une petite élite d'entre eux un seul don, le talent de la parole, et leur refusant à peu près tout le reste. Ainsi Julien, Latin par toutes ses origines de famille, deviendra tout Grec par son éducation.

(1) Julien, *Misopogon*, 16.

(2) Julien, *Ép. à Thémistius*, 5.

III. — Le séjour à Macellum.

Julien avait apparemment douze ou treize ans quand un ordre de l'empereur modifia brusquement les circonstances extérieures de son éducation. La mort d'Eusèbe de Nicomédie est de 342. Il est probable que Constance, qui n'avait rien redouté de Julien et l'avait laissé suivre librement ses études à Constantinople tant qu'Eusèbe avait vécu, s'inquiéta en cessant d'avoir pour l'avenir un aussi sûr répondant de la conduite du jeune homme. Rappelant tout à coup Gallus, qui étudiait à Éphèse, et dont les dix-sept ans lui donnaient peut-être encore plus d'ombrage, il réunit les deux frères et les interna, vers 343 ou 344, dans le domaine impérial de Macellum, en Cappadoce.

Julien a gardé un mauvais souvenir des sept ou huit années qu'il passa dans ce lieu. Il représente lui et son frère « détenus dans une propriété étrangère, ou plutôt gardés à vue comme dans une prison chez les Perses. » Il se plaint de l'isolement dans lequel se passait leur vie, « sans aucune communication avec les gens du dehors ou avec ceux qui leur étaient depuis longtemps connus. » Il déclare qu'on ne laissait approcher d'eux aucun compagnon de leur âge et qu'on les réduisait à la seule société de leurs esclaves. Il affirme, enfin, que tous deux vécurent pendant cette longue période de temps « sevrés de toute étude sérieuse. » Ces paroles, qui sont tirées d'un de ses écrits les plus remplis d'amertume, la lettre aux Athéniens, renferment apparemment beaucoup d'exagération, et leur exactitude a besoin d'être contrôlée.

Sans doute Julien et Gallus, transportés soudain, l'un d'une capitale comme Constantinople, l'autre d'une ville

aussi brillante et aussi animée qu'Éphèse, dans un château isolé de l'âpre et montagneuse Cappadoce, durent souffrir du contraste. Les Cappadociens avaient mauvaise réputation. On leur prêtait des instincts bas et serviles (1). De fait, la Cappadoce était l'un des grands marchés d'esclaves du monde romain (2). Ses habitants restèrent longtemps de demi-barbares. A en croire Mommsen, ils s'essayaient à parler le grec d'Athènes ou de Constantinople à peu près comme les Poméranien du temps du grand Frédéric s'efforçaient de parler la langue de Versailles (3). C'était le même accent guttural et la même lourdeur d'imitation (4). Peut-être ce jugement n'est-il plus tout à fait vrai pour le IV^e siècle : la province qui produisit alors Basile, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, paraît avoir été capable de s'assimiler la culture grecque. Mais un délicat comme Julien devait être sensible aux moindres dissonances. Il ne put s'acclimater sans peine dans un milieu si peu semblable à celui où il avait été élevé. Ajoutons que la transition ne fut pas ménagée. La présence de l'ami qui l'eût aidé à supporter ce grand changement lui avait été d'abord enlevée. Il paraît avoir été emmené en Cappadoce sans son précepteur Mardonius. A cette séparation se rapporte probablement une phrase de la *Consolation à Salluste*, où Julien parle de « la douleur qu'il éprouva en laissant pour la première fois à la maison le guide de son enfance (4). »

(1) Saint Isidore de Péluse, *Ép.*, I, 281.

(2) Wallon, *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, t. II, p. 47.

(3) Mommsen, *Röm. Geschichte*, t. V, p. 306.

(4) Cf. Philostrate, *Vitae soph.*, II, 13; *Vita Apollonii*, I, 7; saint Basile, *Ep.* 48.

(4) Julien, *Consolation à Salluste*, 2.

Mais la séparation ne fut pas de longue durée. Si sevré qu'il prétende avoir été de ses chères études, Julien laisse lui-même entendre qu'il les reprit bientôt avec Mardonius (1). Le pédagogue rejoignit donc son élève à Macellum.

Ce domaine impérial ne ressemblait guère à une prison. Ses jardins et ses édifices s'étendaient au pied du mont Argée (l'Arghi Dagh), dans un site qui, aux anciens, moins émus que nous des beautés romantiques de la nature, pouvait paraître sauvage, mais qui était plein de grandeur et de poésie. « Là s'élevait un magnifique palais, avec des bains, des parterres, des fontaines toujours jaillissantes (2). » Dans ce cadre digne de leur naissance, les deux jeunes gens menèrent grand train de maison (3). Sozomène parle de « la munificence royale » qui assura leur entretien. Julien lui-même nous apprend qu'« un grand nombre de domestiques » étaient attachés à leur service (4). D'après Sozomène, des professeurs de littérature furent chargés de continuer leur éducation (5). Si ceux-ci venaient de la ville la plus voisine, Césarée de Cappadoce, peut-être ne rappelaient-ils qu'imparfaitement les brillants rhéteurs de Constantinople ou d'Éphèse (6). Mais Julien avait repris ses études avec Mardonius.

Celui-ci, jugeant la préparation littéraire terminée,

(1) Comparez *Misopogon*, 16 et 21.

(2) Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 2.

(3) Διαίτης μὲν καὶ θεραπείας ἐν τινὶ τῶν βασιλικῶν χωρίων ἤξιοῦντο βασιλικῆς. Saint Grégoire de Naziance, *Oratio* IV, 22.

(4) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.

(5) Sozomène, V, 2.

(6) Saint Grégoire de Naziance, *Oratio* XLIII, 13, célèbre les écoles de

lançait maintenant son élève à pleines voiles dans la philosophie. « Après ma première éducation, raconte Julien, je fus dirigé, jeune homme, vers l'étude de Platon et d'Aristote (1). » C'est bien Mardonius qui lui servit de guide. « Vous n'êtes pas sans avoir entendu quelquefois, — écrit-il d'un ton railleur aux habitants d'Antioche, — certains noms dont se rit la comédie, un Platon, un Socrate, un Aristote, un Théophraste. Ce vieillard s'y était laissé naïvement prendre, et, me trouvant jeune, ami des lettres, me persuada que, en me faisant sans réserve leur disciple, je deviendrais meilleur (2). » On aperçoit ici, à la louange de Mardonius, la préoccupation morale qui paraît ne l'avoir jamais quitté. Il avait naguère fait intervenir Homère pour combattre chez son élève des goûts qu'il jugeait dangereux : maintenant c'est à la philosophie qu'il demande les moyens de le rendre meilleur. Mardonius lisait avec lui les *Lois* de Platon et attirait son attention sur des passages tels que celui-ci, que cite Julien comme résumant les enseignements de son maître : « Honorable est l'homme qui ne commet aucune injustice ! Mais celui qui détourne les autres d'un acte injuste mérite deux fois autant et plus d'honneurs que le premier. L'un n'est juste que pour un seul, et l'autre l'est pour un grand nombre, en révélant l'injustice des autres aux magistrats. Quant à celui qui s'unit aux magistrats pour châtier de tout son pouvoir les méchants, c'est un grand homme, un

Césarée qu'il appelle « la métropole littéraire aussi bien qu'administrative de la province. »

(1) Julien, *Misopogon*, 21.

(2) *Ibid.*, 16.

homme accompli, qui mérite la palme de la vertu. Et cet honneur qu'on doit rendre à la justice, je l'applique également à la tempérance, à la prudence, à toutes les vertus qu'on peut non seulement posséder par soi-même, mais encore communiquer aux autres (1). » « Voilà, continue Julien, ce que m'enseignait mon précepteur, croyant que je resterais simple citoyen (2). » Cet enseignement, on en conviendra, ne manque pas de virilité. Mais si, comme tout le fait croire, il fut donné à Julien dans les longs entretiens de Macellum, on reconnaîtra aussi que, visant surtout la vie publique, il ne suppose pas, chez l'instituteur, la pensée que Julien fût destiné à rester toujours interné en Cappadoce.

Le séjour dans cette province ne fut donc point perdu pour Julien. Lui-même attribue son perfectionnement moral à l'étude de la philosophie poursuivie pendant cette période : il remercie les dieux de lui en avoir ménagé le bienfait (3). Mais il tait soigneusement une autre étude, à laquelle il se livra à la même époque. S'il reçut, pendant son séjour à Nicomédie et à Constantinople, les éléments de la doctrine chrétienne, ce ne fut point alors qu'il acquit d'elle une connaissance étendue. Cette connaissance, cependant, paraît dans un des écrits de Julien (4). Non qu'il s'y montre théologien : il semble bien, au contraire, que la moelle même du christianisme ne fut jamais absorbée par lui, et que ni son intelligence

(1) Platon, *Des lois*, V, 3.

(2) Julien, *Misopogon*, 16.

(3) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.

(4) Les trois livres *Contre les chrétiens* conservés en quelques parties dans les dix livres qui subsistent de l'ouvrage de saint Cyrille d'Alexandrie contre Julien.

ni son cœur ne s'en laissèrent complètement pénétrer. Mais il devint familier avec les livres saints. La Bible et l'Évangile furent pour Julien l'objet d'une sérieuse étude. De l'Ancien Testament, il connaît au moins la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, les Rois, Isaïe; du Nouveau, les Évangiles de saint Matthieu, saint Luc, saint Jean, les épîtres de saint Paul, les Actes des apôtres (1). Il semble bien les avoir étudiés pendant son séjour à Macellum. On ne peut guère trouver dans sa vie une autre époque où il ait pu le faire. Avant Macellum, il était trop jeune; après, sa carrière fut trop agitée. On le voit, pendant son séjour en Cappadoce, en rapports avec de nombreux ecclésiastiques (2). L'un d'eux possédait une très riche bibliothèque composée d'ouvrages de rhétorique et de philosophie, et comprenant aussi beaucoup de livres sur la religion chrétienne. On sait, par une lettre de Julien, que ce prêtre lui prêta ses manuscrits: Julien en copia quelques-uns, et les lut presque tous. La même lettre montre qu'il avait gardé un vif souvenir de ceux qui avaient trait au christianisme (3).

On se demande avec curiosité dans quel esprit il les lut. Quand on voit le parti que Julien tira de l'Ancien et du Nouveau Testament dans sa polémique contre les chrétiens, il est aisé de se rendre compte de l'espèce de répulsion instinctive que les Livres saints durent lui inspirer de tout temps, alors même qu'ils étaient encore à ses yeux des Livres saints. Rien ne montre qu'il en ait,

(1) Citations de ces diverses parties de l'Écriture dans son ouvrage *Contre les chrétiens*.

(2) Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.

(3) Julien, *Ep.* 9.

à aucune époque, subi le charme. Il n'aura, en les touchant plus tard, aucun de ces gestes caressants qui se rencontrent si souvent chez ceux mêmes qui ont apostasié les croyances de leur jeunesse. La tendresse empreinte de mélancolie, qui revient quelquefois à Renan devant la figure de Jésus, est étrangère à Julien. Probablement, à l'époque où il était encore de nom parmi les fidèles, la personne du fondateur du christianisme ne touchait point son cœur. Il l'avait adoré sans émotion, comme il le quitta sans regret. Sa connaissance des Livres saints fut donc, selon l'heureuse expression d'un de ses biographes (1), une connaissance verbale, s'arrêtant à l'écorce, n'atteignant pas le fond. Quand il les disséquera, plus tard, sa main ne tremblera pas, comme s'il opérât sur des cadavres aimés. Peut-être cette sécheresse est-elle imputable à ceux qui furent les instruments de sa seconde éducation religieuse. Les théologiens de l'arianisme ne sont pas tendres. Ce sont avant tout des disputeurs. Les Écritures leur fournissent des textes, plutôt qu'elles ne leur livrent une adorable et vivante réalité. On ne peut douter que les prêtres autorisés par Constance à fréquenter Macellum aient été des ariens. Cela est au moins certain pour celui dont la bibliothèque fut à Julien d'un si grand secours. C'était un aventurier ecclésiastique, nommé Georges. Né en Cilicie, d'une famille obscure, car son père paraît avoir été un affranchi, il avait débuté comme fournisseur de viande de porc aux armées, puis était entré dans le clergé. Il était attaché à quelque église de la Cappadoce, quand il connut Julien. Arien déclaré et, selon l'expression de

(1) Wordsworth, dans *Dict. of christ. biogr.*, t. III, p. 492.

saint Grégoire de Nazianze, l'homme de main du parti, il sera élevé, en 356, au siège épiscopal d'Alexandrie, pendant l'un des exils d'Athanase, et intronisé de force par les soldats. Après sa mort tragique en 361, Julien, devenu empereur, commandera au préfet d'Égypte de s'emparer de sa bibliothèque : il exprimera en même temps le désir de faire disparaître « les nombreux volumes sur la doctrine impie des Galiléens » qu'il connaissait pour les avoir empruntés à Georges, et peut-être lus sous sa direction, quand tous deux habitaient la Cappadoce.

Sur l'éducation donnée à Julien et à son frère dans le château de Macellum, Grégoire de Nazianze et, probablement d'après lui, Sozomène ont écrit de curieuses pages. On nous dit d'abord que Julien et Gallus y reçurent les leçons « de maîtres des lettres humaines et de docteurs des Écritures sacrées (1). » Mais Grégoire ajoute un détail, qui montre jusqu'où fut poussée pour eux l'étude de ces Écritures. « Ils en furent assez instruits dit-il, pour être inscrits dans le clergé et lire au peuple les livres ecclésiastiques (2). » Cela veut dire apparemment qu'ils furent élevés au grade de lecteur. Bien que le fait semble, à première vue, assez surprenant, il est difficile de le mettre en doute. Un renseignement de ce genre ne s'invente pas. L'ordre des lecteurs était alors conféré à de tout jeunes gens, et formait l'un des degrés inférieurs de la hiérarchie cléricale. Probablement l'évêque de Cé-

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 23; Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.

(2) Τῶ μὲν γε κλήρω φέροντες ἑαυτοὺς ἐγκατέλεξαν, ὥστε καὶ τὰς θείας ὑπαναγινώσκειν τῷ λαῶ βιβλίου. Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 23. Cf. Sozomène, V, 2.

sarée (1), qui était la ville la plus proche de Macellum, fit à Julien la remise du livre des Évangiles, cérémonie principale de l'ordination du lecteur (2), et Julien, debout à l'ambon, lut à certains jours dans l'église quelques versets du livre sacré (3). Comme dans les églises de quelque importance les lecteurs étaient ordinairement fort nombreux, le service ne devait pas être très pénible, et il est probable que le tour de chacun ne revenait pas souvent. Rien n'indique que Julien se soit acquitté de cet office à contre-cœur. Sozomène loue la piété qu'il montrait à cette époque. Peut-être était-elle encore sincère, bien qu'apparemment elle fût sèche et sans profondeur. Julien n'ignorait pas d'ailleurs que la meilleure manière de faire sa cour à Constance était de se prêter de bonne grâce à ces démonstrations religieuses. L'enrôlement dans les rangs inférieurs du clergé n'entraînait aucun engagement de nature à faire obstacle, dans l'avenir, aux ambitions dont le jeune prince pouvait encore se flatter : d'autre part, rien n'était plus capable de rassurer l'empereur contre ces ambitions mêmes, et de défendre Julien et Gallus des périls qui les menaçaient.

Au reste, tout dans leur conduite marquait une véritable ferveur, et pour Gallus au moins on peut assurer qu'elle n'était pas feinte. La solitude relative qu'il trouvait à Macellum avait laissé à son caractère quelque chose

(1) Dianée, qui occupa ce siège de 340 à 362. Sur Dianée et ses faiblesses envers l'arianisme, voir Tillemont, *Mémoires*, t. IX, p. 58.

(2) Canons d'Hippolyte; voir Peters, art. *Lector*, dans Kraus, *Real-Encykl. der christ. Alterthümer*, t. II, p. 280.

(3) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 106; cf. art. *Lectionary*, dans Smith, *Dict. of christian antiquities*, t. II, p. 953 et suiv.

« d'âpre et de sauvage (1) : » l'amour des lettres ou de la philosophie ne corrigeait pas chez lui les duretés imputables à son « éducation montagnarde (2) ; » ce que présentait de fruste ce milieu cappadocien où s'écoulèrent plusieurs années de sa vie demeura en lui comme une seconde nature. Mais, tout d'une pièce, étranger aux nuances changeantes dont se revêtait à chaque instant l'esprit de son frère, Gallus, au milieu de défauts qui allaient grandissant, garda intacte la foi naïve de sa jeunesse. On le verra plus tard essayer de retenir Julien au moment où celui-ci accomplissait sa funeste évolution religieuse. Comme Gallus était de six ans son aîné, on peut croire que ce fut lui qui guida son frère aux visites d'églises et aux pèlerinages vers les tombeaux des martyrs qu'ils accomplissaient fréquemment ensemble. C'est peut-être pour effacer le souvenir de ces courses de sa jeunesse que Julien qualifiera si souvent le christianisme d'adoration des morts, de religion des tombeaux, et se montrera si animé contre les sanctuaires des martyrs (3). Mais, au temps où nous sommes, il rivalisait avec Gallus d'honneurs pour ceux-ci. Déjà cependant quelques différences semblaient apparaître dans la piété des deux frères. L'œil malicieux des serviteurs ou des gens du peuple, à qui rien n'échappe des moindres particularités des princes, ne manquait pas d'en faire la remarque. On rapporte que, dans les controverses que, pour s'exercer à la parole, ils avaient ensemble, Julien prenait toujours contre son frère la défense de la religion païenne, sous

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.

(2) *Ibid.*

(3) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 24-25 ; Sozomène, V, 2.

prétexte que, sa cause étant moins bonne, il y avait plus de profit à plaider pour elle (1). On raconte encore que Gallus et Julien commencèrent à frais communs la construction d'une basilique sur la tombe d'un martyr célèbre de Césarée, saint Mamas. Il se trouva que les pans de muraille élevés par les maçons de Julien tombaient toujours, tandis que la partie entreprise par Gallus s'achevait sans encombre. La superstition populaire en conclut, dit-on, que la religion de l'un était plus solide et plus sincère que celle de l'autre. Peut-être la rudesse même de l'inculte Gallus paraissait-elle une garantie de cette sincérité, tandis que l'application de Julien aux lettres antiques donnait au vulgaire ignorant des doutes sur sa foi. Mais peut-être aussi ces réflexions ne furent-elles faites qu'après coup, bien des années plus tard. On croirait même, si Sozomène était seul à la raconter, que l'anecdote tout entière n'est qu'une légende symbolique, ingénieusement inventée par l'imagination du peuple; mais saint Grégoire de Nazianze, un contemporain, un habitant de la province, en avait fait avant lui le récit, qu'il tient, dit-il, de témoins oculaires (2).

Parmi les serviteurs qui entouraient Julien et Gallus, et leur formaient un vrai train de princes, on trouve plusieurs eunuques détachés de la cour de Constance et investis de la confiance de celui-ci (3). Un mot d'ordre leur avait été donné. Ils devaient effacer autant que possible, dans l'esprit des jeunes hôtes de Macellum, tout souvenir amer de la catastrophe qui avait assombri leur

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 30.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *ibid.*, 25-27.

(3) Eunape, *Vitae sophist.*, Edesius.

enfance. « L'empereur, répétaient-ils, avait alors agi par surprise. La mort de Jules Constance et des autres membres de la famille était due à la violence des soldats; seule devait en être responsable la pression exercée par leurs hordes remuantes et indisciplinées (1). » Peut-être ces insinuations eurent-elles pour objet de préparer les deux frères à une prochaine entrevue avec Constance. Celui-ci fit en 347 un voyage en Asie Mineure. On signale son passage à Ancyre, en Galatie (2), et à Hiérapolis, en Syrie (3). Pour aller de l'une à l'autre province, il traversa nécessairement la Cappadoce. C'est alors qu'il s'arrêta à Macellum. « Je l'avais vu une seule fois, en Cappadoce, » écrira un jour Julien, racontant aux Athéniens l'histoire de sa jeunesse (4). Il ne donne aucun détail sur cette entrevue. Julien alors avait seize ans et Gallus vingt-deux.

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.

(2) Goyau, *Chronologie de l'Empire romain*, p. 446.

(3) *Ibid.*

(4) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.

CHAPITRE II

LA SECONDE ÉDUCATION

I. — Julien à Constantinople.

Quatre ans après la visite de Constance cessa pour Gallus et Julien le séjour de Macellum.

Constance, entré en possession de tout l'héritage de Constantin par la mort de son frère Constant, n'avait pas tardé à s'apercevoir que le fardeau de l'Empire était trop lourd pour un seul homme. A l'intérieur, Magnence, Vétranion, Népotien, prennent la pourpre : sur la frontière orientale, les Perses, rompant la trêve longtemps observée, font irruption en Mésopotamie : sans l'énergie de l'évêque Jacques de Nisibe, cette ville, boulevard de l'Empire romain à l'est, eût été emportée par les soldats de Sapor, qui vinrent, au contraire, briser contre elle pendant trois mois leur élan. Constance comprit à ce moment la faiblesse où le laissait la disparition de tous les membres de la famille impériale. Il eut un amer regret des meurtres qui, ensanglantant les premiers jours de son règne, l'avaient privé moins de compétiteurs que de soutiens. Jetant ses regards autour de lui, il ne vit qu'un prince de son sang en état de l'aider à défendre l'Empire : c'était Gallus qui, en 351, avait vingt-six ans. Le tirer

de l'exil de Macellum, l'élever à la dignité de César, en faire à la fois son collègue et son beau-frère, lui confier le gouvernement et la défense de l'Orient, fut pour Constance l'effet d'une soudaine résolution, qui ne surprit personne plus que celui même qui en était l'objet.

On eût difficilement laissé Julien plus longtemps séquestré, quand la carrière impériale s'ouvrait ainsi brusquement devant son frère aîné. Cependant il semble que des instances furent nécessaires pour lui obtenir la liberté de quitter Macellum. Constance l'autorisa à compléter ses études en suivant les écoles publiques. A travers les témoignages un peu contradictoires des historiens, on démêle assez aisément qu'il fut d'abord conduit à Constantinople (1). Là, il fréquenta les cours du grammairien Nicoclès et du rhéteur Écébole. Mardonius, qui avait eu jusqu'à ce moment la direction principale de ses études, se renferma probablement désormais dans le rôle de pédagogue, chargé de conduire l'élève aux leçons des professeurs plutôt que de lui en donner lui-même. Mais chez un homme tel que Mardonius un tel rôle ne pouvait être subalterne qu'en apparence : dans les fonctions même les plus serviles, il restait encore le véritable éducateur. C'est à Constantinople que Mardonius accoutuma Julien à garder cette attitude réservée, qui plus tard excitera les railleries des habitants d'Antioche. Allant aux écoles, il devait traverser les rues les yeux baissés, comme insensible aux spectacles du dehors et à ce mouvement d'une grande capitale qui eût dû, semble-t-il, le réjouir au sortir de la longue réclusion

(1) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 694; Rode, *Gesch. der Reaction Kaiser Julians gegen die christliche Kirche*, p. 27, note 32.

de Macellum (1). Mais ce sont sans doute ces distractions que redoutait Mardonius. Il craignait que Julien, s'il regardait trop autour de lui, n'apprit vite un autre chemin que celui de l'école (2). Julien semble, à ce moment, y avoir été assez porté. Il laisse même entendre qu'il n'accueillait pas sans quelque humeur les conseils de son pédagogue (3).

Si l'anecdote que nous allons raconter se rapporte aussi à Mardonius, elle montre que la sévérité de celui-ci, malgré quelques singularités d'apparence, s'éloignait cependant de tout excès. « Je me rappelle, dit Julien, avoir entendu mon gouverneur (4) me dire un jour, en voyant un de mes compagnons, Iphiclès, la chevelure négligée, la poitrine débraillée, avec un manteau sordide au cœur de l'hiver : « Quel mauvais génie l'a conduit à une pareille détresse pour son malheur et encore plus pour celui de ses parents, qui l'ont élevé avec le plus grand soin et qui lui ont donné l'éducation la plus parfaite? Comment, après avoir tout abandonné, mène-t-il une vie errante comme les mendiants? » Ce sage gouverneur s'efforçait de prémunir son élève tout ensemble contre la dissipation extérieure où se plaisaient la plupart des jeunes gens, et contre les austérités indiscrettes où d'autres mettaient leur orgueil. « Je lui répondis, ajoute Julien, par je ne sais quelle pointe ironique (5). » Il semble qu'alors Julien se sentit porté vers la philoso-

(1) Julien, *Misopogon*, 14.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Μέμνημαι γούν ἐγώ ποτε τροφέως εἰπόντος... Ordinairement Julien emploie pour désigner Mardonius le mot παιδαγωγός. On peut se demander si le τροφεύς dont il parle dans ce passage est la même personne.

(5) Julien, *Oratio VI*, contre les chiens ignorants, 12.

phie des cyniques, pour laquelle il montrera plus tard des sentiments mêlés, sympathie très vive parfois, dépit en voyant les austérités des moines chrétiens préférées par le peuple à celles des imitateurs de Diogène (1). Mais il paraît ainsi avoir, sur cette philosophie, pensé plus librement que ne l'aurait voulu son précepteur. Julien commençait peut-être dès lors à secouer le joug. Le moment approche où une autre influence se substituera dans son âme à celle de Mardonius, sans effacer cependant le tendre souvenir qu'il conserva toujours de ce premier éducateur.

Parmi les conseils pratiques que lui avait donnés Mardonius, il en est un que Julien, accoutumé par les vicissitudes de sa vie à une grande prudence, suivit fidèlement. Durant tout son séjour à Constantinople, il s'appliqua à ne se distinguer en rien des autres étudiants, et, si entiché qu'il fût du rang et de la naissance (2), à ne paraître que comme un simple particulier (3). En même temps, il veillait à ménager les susceptibilités religieuses de l'empereur, en choisissant des maîtres dont les sentiments ne donneraient pas d'ombrage à celui-ci. J'ai déjà nommé ces maîtres : pour la grammaire, Nicoclès; pour la rhétorique, Écébole. Le premier était probablement païen, à en juger du moins par l'éloge que fait de lui Libanius, qui l'appelle « le prêtre de la justice, le maître de l'éducation, le révélateur des secrets d'Homère (4). » Bien que l'enseignement de ce qu'on nommait alors la gram-

(1) Voir les discours VI et VII, particulièrement dans cette dernière pièce le § 14.

(2) Julien, *Oratio* IV, contre le cynique Héraclius, 19.

(3) Libanius, *Oratio* VII; Socrate, *Hist. Eccl.*, III, 1.

(4) Libanius, *Oratio* X.

maire, c'est-à-dire, en réalité, de toute la littérature antique, fût un des plus sûrs moyens par lesquels l'ancienne religion gardait prise sur les intelligences (1), cependant Constance paraît avoir vu sans inquiétude son jeune parent fréquenter l'école de Nicoclès. Mais il n'eût pas souffert que Julien reçût d'un païen l'éducation supérieure que dispensait alors le professeur de rhétorique, et qui était considérée comme la formation définitive de l'homme destiné à la vie publique. Aussi Julien dut-il s'inscrire parmi les auditeurs d'Écébole, homme versatile et faux, destiné à changer plusieurs fois de religion (2), mais qui alors montrait pour le christianisme un zèle intempérant (3). D'une valeur littéraire médiocre, s'il faut en croire Libanius (4), ce rhéteur rachetait les défauts de son enseignement en déclamant à tout propos contre les dieux. Julien suivit ses leçons, non peut-être sans une secrète impatience. Plus tard, cependant, on le verra entretenir avec Écébole des relations amicales, que traduit une lettre écrite par Julien dans un style d'une complication et d'une afféterie insupportables (5) : mais alors l'ondoyant sophiste aura suivi le vent, et sera devenu aussi dévot aux dieux, pour plaire à son ancien élève, qu'il s'était montré leur adversaire pour faire sa cour à Constance.

Cependant, bien qu'il s'efforçât de se perdre dans la

(1) Voir E. Jullien, *les Professeurs de littérature dans l'ancienne Rome*, p. 256.

(2) Socrate, *Hist. Eccl.*, III, 13.

(3) Libanius, *Oratio X*; Socrate, III, 1.

(4) Libanius, *l. c.*; cf. Socrate, III, 23.

(5) Julien, *Ep.* 19. — L'authenticité de cette lettre est niée par Schwarz (*De vita et scriptis Juliani imp.*, p. 29) et par Cumont (*Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*, p. 13-19).

foule des étudiants, un écolier tel que Julien ne pouvait, dans une ville oisive et curieuse comme était Constantinople, passer longtemps inaperçu. Il avait beau se rendre à la basilique où étaient les écoles, en habits modestes, sans autre escorte que son pédagogue Mardonius, ou causant familièrement avec des camarades (1), l'attention publique s'attachait à lui. On le savait intelligent, on se tenait au courant des progrès rapides que, aidé par la forte éducation reçue dans son enfance, il faisait maintenant dans l'art de la rhétorique et de la déclamation : bientôt on en vint à le considérer comme une sorte d'héritier présomptif de l'empereur, ou au moins comme une des réserves que la fortune avait préparées pour le jour où disparaîtrait celui-ci. Ces sentiments de la foule ne pouvaient manquer de parvenir aux oreilles soupçonneuses de Constance. Il n'était pas homme à s'entendre volontiers désigner un successeur. Aussi, brusquement, envoya-t-il à Julien l'ordre de quitter Constantinople pour aller achever ses études à Nicomédie (2).

II. — Julien en Asie.

C'est à Nicomédie que Julien fit le premier pas vers le paganisme. Deux influences païennes s'emparèrent promptement de son esprit, déjà peut-être préparé à se livrer à elles.

L'une est celle du célèbre rhéteur Libanius. Celui-ci était, à cette époque, le représentant par excellence de

(1) Socrate, III, 1; Sozomène, V, 2.

(2) Socrate, Sozomène, *l. c.*

l'hellénisme. Nulle intelligence ne parut mieux faite pour attirer celle de Julien. Tout Grec, Libanius ne savait même pas le latin (1). Bien plus, il ne prenait pas la peine de cacher son dédain pour la langue parlée par les maîtres du monde. Hors de l'horizon hellénique, rien n'existait pour lui. La pensée que d'autres dieux, une autre éloquence, d'autres mœurs, pussent avoir quelque vérité ou être de quelque prix, l'eût frappé comme un blasphème. Il détestait l'Église chrétienne, qui était venue déranger l'harmonie du monde grec ; il détestait à peine moins l'Empire romain, en qui il voyait un demi-barbare, posé en conquérant sur une civilisation plus ancienne et plus parfaite. En même temps, son attachement au paganisme avait une naïveté rare à cette époque, et telle qu'on n'en rencontrait plus que chez les gens trop ignorants ou trop lettrés. Au lieu de chercher à dépouiller l'ancienne religion de ces détails pittoresques qui la rendaient si charmante et si absurde, il en gardait tout, ne comprenant les dieux que tels que l'imagination des poètes les avait proposés à la croyance du vulgaire. Un tel homme avait ce qu'il fallait pour séduire Julien. Tous deux étaient surtout des littérateurs, et si Julien demandera bientôt autre chose au paganisme, cependant, par les traditions de sa jeunesse et par la forme acquise de son intelligence, il demeure avant tout, comme ne cessera jamais d'être Libanius, l'élève et le dévot d'Homère.

Quand Julien vint en Bithynie, Libanius, qui avait été, en 346, chassé de Constantinople, à la suite d'événements

(1) Libanius, *Ep.* 923, 956, 1241.

demeurés obscurs (1), professait à Nicomédie avec un éclatant succès. Il était jeune, adoré des habitants, unanimement applaudi. Les cinq années qu'il passa dans cette ville furent parmi les meilleures de sa vie. « Je me sentais, dit-il, comme un homme assis au bord d'une fontaine cachée, d'où coulait une eau limpide, et qu'ombrageaient de grands arbres. Il me semblait avoir des fleurs sur la tête, et être en fête continuelle. Ce qui causait ma joie, ce n'étaient ni les boissons ni les festins : c'était la pensée qu'Athènes enviait la Bithynie. » La modestie ne fut jamais la vertu dominante du sophiste, non plus, d'ailleurs, que de la plupart de ses confrères : mais il faut avouer qu'il avait le cœur droit, l'esprit tolérant, et l'histoire de ses relations avec Julien le montrera fidèle dans ses amitiés. Ces relations ne commencèrent pas lors du séjour du jeune prince à Nicomédie. La jalousie des professeurs de Constantinople, qui avait sans doute été pour quelque chose dans le départ forcé de Libanius (2), veillait pour empêcher Julien de se mettre sous la tutelle de ce maître trop éloquent. A ce sentiment se joignit sans doute une prévoyance plus haute. On connaissait le caractère de l'étudiant. On avait pu deviner les affinités existant entre son intelligence et celle du sophiste qui occupait maintenant la chaire de Nicomédie. Aussi Constance défendit-il à Julien d'assister aux cours et aux déclamations de Libanius (3). Celui-ci désigne Écébole comme l'instigateur de la défense : ce maître fit même, dit-il, jurer à Julien de ne

(1) Libanius, *De vita sua* ; Eunape, *Vitae sophist.*, 14.

(2) Socrate, *Hist. Eccl.*, III, 1.

(3) *Ibid.*

devenir jamais l'élève de Libanius (1). Julien paraît avoir observé la lettre de ce serment, et probablement eût-il été dangereux à lui de s'y montrer infidèle. Mais il ne se crut pas obligé d'en garder l'esprit. S'il n'entendit pas alors Libanius (qui, du reste, fut bientôt appelé à Constantinople) (2), il lut avec soin tous ses ouvrages, fréquenta ses auditeurs, s'appropriâ son style et sa manière, et parvint à l'imiter si facilement, qu'on le considéra plus tard comme ayant été à son école (3). Il y avait été, en effet, mais par le désir, par la volonté, par l'étude solitaire, et se trouva plus véritablement son disciple que beaucoup de ceux qui s'étaient assis devant sa chaire.

Cependant une influence païenne, différente de celle de Libanius, et appartenant à un autre ordre d'idées, fit bientôt sur l'esprit de Julien une impression très nouvelle et très vive.

Autant qu'on peut l'apercevoir, l'état religieux du jeune prince, à cette époque, était digne de pitié. Le christianisme, étudié dans une demi-captivité, sous la direction de catéchistes ariens ou semi-ariens, avait pu produire en lui une conviction sèche, mais n'était pas entré réellement dans sa vie. Les pratiques de piété plus ou moins forcées auxquelles il avait dû se livrer ne lui avaient laissé probablement que fatigue et dégoût. Cependant la mythologie, malgré les couleurs brillantes

(1) Libanius, *Oratio* X.

(2) Vers la fin de 351, selon Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 572. Je suis sa chronologie de préférence à celle de Sievers, qui me paraît cadrer moins avec les dates de la vie de Julien.

(3) Libanius, *Orat.* IV, X; Eunape, *Vitae soph.*, 14; Socrate, *Hist. Eccl.*, III, 1.

dont la parait l'imagination des poètes antiques ou l'éloquence des modernes sophistes, ne s'était pas encore emparée tout à fait de lui. Mardonius, inconsciemment peut-être, Libanius par sa renommée et par ses livres, lui avaient fait comme un fond d'esprit tout hellénique. C'est ainsi qu'Ammien Marcellin a pu dire que « depuis sa première enfance Julien avait un penchant pour le culte des dieux (1). » Mais ce penchant était encore plus instinctif que raisonné. Quelque chose dans son éducation chrétienne, si incomplète ou si mutilée qu'elle eût été, empêchait Julien de se livrer complètement à lui. Libanius nous dit qu'il avait encore, en arrivant à Nicomédie, une grande aversion pour les idoles (2). La multiplicité des dieux, la matérialisme de leur religion, lui répugnaient. De là un état d'anxiété, d'attente, fort douloureux. Privé des intimes consolations du christianisme, attiré vers les religions païennes par des instincts littéraires qui étaient devenus en lui comme une seconde nature, retenu encore sur la pente par une défiance instinctive provenant de son éducation chrétienne, trop sérieux en même temps pour demander aux distractions vulgaires ou aux plaisirs de son âge une diversion à ce tourment intérieur, Julien, manquant en quelque sorte d'équilibre moral, se trouvait à ce point d'incertitude où soit une impulsion soudaine, soit une intrigue habilement ourdie, pouvaient donner à sa pensée le branle définitif et changer tout l'équilibre de sa vie.

Pour une âme ainsi disposée, en quête d'une foi, plus en quête peut-être d'émotions qui fixeraient cette foi,

1) Ammien Marcellin, XXII, 5.

(2) Libanius, *Oratio* IV.

le grand péril était l'attrait du merveilleux ou, comme on dit maintenant, de l'occultisme. Précisément, à cette époque, et sur le coin de la terre d'Asie où les circonstances avaient porté Julien, l'occultisme était très puissant. Vers lui avait en partie dévié le courant de la philosophie néo-platonicienne, si pure avec Plotin, noble encore avec Porphyre, grossie d'affluents bizarres et malsains sous l'inspiration de Jamblique et de ses disciples. Beaucoup de philosophes se doublent, désormais, d'un médium ou d'un spirite, et se plaisent à étonner leurs élèves par les manifestations les plus étranges. Ce ne sont pas seulement les âmes des morts, c'est la personne même des dieux qui vient à leur appel, forcée, en quelque sorte, de se mettre en communication avec eux. La théurgie est l'art de contraindre les dieux à se montrer aux hommes, et ses formules évocatoires font maintenant partie de la philosophie. Vers cet abîme étaient naturellement attirés les curieux de sensations nouvelles, et aussi les âmes troublées, obscures, douloureuses. Le vertige y poussait vite ceux dont l'équilibre intellectuel ou moral n'était plus entier. Ce fut le cas de Julien.

Depuis la mort de Jamblique, l'école néo-platonicienne, qui n'était plus alexandrine que de nom, avait eu pour chef Sopater, d'abord admis à la cour de Constantin, puis mis à mort dans des circonstances encore mal expliquées. A Sopater succéda Édésius, qui finit par se fixer à Pergame, alors l'un des principaux foyers intellectuels de l'Asie. Édésius fut l'un des philosophes les plus populaires du milieu du iv^e siècle. Il semble avoir représenté dans l'école la fraction relativement raisonnable. Tout en lui attribuant des prestiges, Eunape dit

qu'il n'avait pas autant que Jamblique commerce avec les dieux. Il pratiquait moins la théurgie. Mais à Pergame, près de lui, et comme à l'ombre de sa chaire, s'était retirée la veuve du néo-platonicien Eustathe, qui était une vraie sorcière, vivant dans une atmosphère de prodiges, de prophéties et d'apparitions. Elle recevait beaucoup, et ses réceptions n'étaient pas moins suivies que les leçons d'Édésius. Peut-être cette circonstance fut-elle pour quelque chose dans le désir que Julien eut de connaître le célèbre sophiste. Frère du César auquel avait été confiée l'administration de l'Orient, Julien à Nicomédie jouissait d'une assez grande liberté. Ce n'était plus l'hôte de Macellum, toujours accompagné d'esclaves choisis par Constance, ou l'écolier de Constantinople, qui ne pouvait faire un pas sans être suivi de son pédagogue. Pourvu qu'il ne fût plus exposé à une popularité dangereuse, et qu'il demeurât circonspect dans le choix de ses relations, Constance ne lui refusait pas le droit de se mouvoir à sa guise, et même de faire sentir son crédit. On le voit, pendant son séjour en Asie Mineure, « voyager pour rendre service à des amis (1), » solliciter pour Cantérius, prendre « contre un homme à qui il était uni par le sang et plus encore par l'amitié, » c'est-à-dire peut-être contre Gallus lui-même, la défense d'un sophiste qu'il connaissait à peine, aller deux fois en deux mois en Phrygie dans l'intérêt d'une dame, « la vertueuse Arété, » dont les propriétés avaient besoin de protection (2). Aussi ne s'étonnera-t-on pas que Julien ait pu se rendre de Nicomédie à Pergame, où

(1) Julien, *Ép. à Thémistius*, 4.

(2) *Ibid.*

l'attirait la réputation d'Édésius. Mais Édésius était vieux et infirme. La pensée d'enseigner un royal disciple ne le flattait plus. Il renvoya courtoisement « l'enfant aimable de la sagesse » aux leçons et aux conseils de ses disciples Chrysanthe et Eusèbe de Myndes, lui promettant que « s'il obtenait le suprême bonheur d'être initié à leurs mystères, il rougirait d'avoir été un homme, et ne pourrait même en supporter le nom (1). »

Malgré l'emphase de ces paroles, qui, sans faire aucune distinction entre Eusèbe et Chrysanthe, paraissent montrer en l'un et l'autre des adeptes d'une science plus ou moins occulte et troublante, on ne se trompera pas, croyons-nous, en voyant dans ces deux hommes la personnification des tendances opposées qui divisaient l'école. Eusèbe rappelait la modération relative d'Édésius. Comme son maître, il croyait à la théurgie, mais il ne la pratiquait guère. Selon lui, mieux valait s'attacher aux essences, c'est-à-dire aux idées perceptibles par la raison, que de parler aux sens par le moyen de la magie. Aussi terminait-il volontiers ses leçons en mettant ses auditeurs en garde contre les illusions et les prestiges. Particulièrement, il les avertissait de se défier des pratiques suivies par un autre disciple d'Édésius, le philosophe Maxime, maintenant retiré à Éphèse. Celui-ci renouvelait tous les prodiges attribués à Jamblique et à Eustathe. De tels avertissements étaient moins propres à refréner qu'à piquer au contraire la curiosité de Julien. Le jeune prince demanda des explications à Chrysanthe. Au rapport d'Eunape, son gendre et son disciple, Chrysanthe s'était surtout attaché « à cette partie de la

(1) Eunape, *Vitae soph.*, Maximus.

philosophie que cultivèrent Pythagore et son école, Archytas, Apollonius de Tyane et ses sectateurs, » c'est-à-dire à la théurgie et aux sciences occultes. Mais, très prudent, comme le montrera la suite de ses rapports avec Julien, il évitait avec soin les occasions de se compromettre. Aussi renvoya-t-il Julien à Eusèbe. Contraint de s'expliquer et de donner les raisons de ses avertissements, Eusèbe raconta les derniers prodiges opérés en sa présence par Maxime.

« Il y a quelque temps, dit-il, je fus avec quelques amis convoqué par Maxime dans un temple d'Hécate. Quand nous eûmes salué la déesse, Maxime s'écria : « Asseyez-vous, amis, considérez ce qui va se produire, et voyez si je suis supérieur aux autres hommes. » Nous nous assimes : alors Maxime brûla un grain d'encens et fit entendre un chant doux, comme s'il se chantait à lui-même; soudain l'image d'Hécate sembla sourire, puis rit tout haut. Comme nous paraissions émus, Maxime nous dit : « Qu'aucun de vous ne se trouble; dans un instant les torches que la déesse tient dans ses mains vont s'allumer. » Il n'avait pas fini de parler qu'un feu brillait au bout des torches. Nous nous retirâmes stupéfaits et nous demandant si nous avions vraiment vu ces merveilles. Mais ne vous étonnez d'avance d'aucune chose de cette sorte; croyez, comme moi, en suivant l'influence purifiante de la raison, que cela n'est pas de grande importance. » Julien n'était pas capable de raisonner ainsi. Il se leva, pris d'un transport subit. « Adieu, s'écria-t-il, gardez vos livres, si vous voulez; vous venez de me révéler l'homme que je cherchais (1). »

(1) Eunape, *Vitae soph.*, Maximus.

On s'est demandé si cette scène n'était pas habilement préparée, et si un complot n'avait pas été ourdi entre Édésius, Chrysante, Eusèbe, Maxime, pour s'emparer de l'esprit de Julien sans exciter sa méfiance (1). J'ai peine à le croire. Il semble bien qu'Édésius et Eusèbe, d'une part, Chrysante et Maxime, de l'autre, représentent des tendances divergentes dans l'école alexandrine. Rien ne montre qu'en mettant ses élèves ou Julien lui-même en garde contre une foi trop crédule au merveilleux, Eusèbe ait manqué de sincérité. Eunape, qui rapporte avec tant de soin tous les traits extraordinaires des sophistes dont il écrit l'histoire, ne donne pas un grand rôle à Eusèbe. Il loue son érudition, son éloquence, sa dialectique, mais le sacrifie volontiers à de plus exaltés et à de moins raisonnables. Julien, devenu empereur, comblera d'honneurs Maxime et essaiera à plusieurs reprises d'attirer près de lui Chrysante : on ne le verra faire aucune tentative pour s'attacher Eusèbe. Les paroles de celui-ci à Julien doivent donc être prises au sérieux : l'avertissement qui les termine est comme le dernier effort de la raison pour retenir une âme dévoyée, prête à s'élançer dans le mystérieux et l'inconnu, de même que la réponse de Julien est l'élan définitif qui emporte sa vie vers l'abîme.

Cependant on se tromperait en voyant dans le néoplatonicien Maxime un simple médium, uniquement occupé de divination et de théurgie. Malgré le penchant

(1) Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. IV, p. 491; Milman, *Hist. of Christianity*, t. II, p. 125; Wordsworth, *Julianus*, dans *Dict. of christ. biogr.*, t. III, p. 493; Mozley, *Maximus*, *ibid.*, p. 385; voir aussi une note de Jules Simon, *Hist. de l'école d'Alexandrie*, t. II, p. 311.

que Julien montrera désormais pour l'occultisme, il ne se serait probablement pas donné tout entier à un guide qui n'aurait pas joint à ces dons malsains des mérites plus solides. Maxime était un lettré et un philosophe. Deux de ses frères professèrent avec éclat, l'un à Smyrne, l'autre à Alexandrie; lui-même, à l'exemple de Plotin et de Porphyre, composa un commentaire des Catégories d'Aristote. Si c'est lui que Julien, dans le discours contre Héraclius, appelle « le plus éminent philosophe de ce temps, » Maxime se préoccupait du perfectionnement moral de ses disciples : Julien le remercie d'avoir corrigé les aspérités de son caractère, de l'avoir rendu moins brusque, moins emporté, de lui avoir appris la modération (1). On sait qu'il fut sincèrement aimé : à ses derniers moments, sa femme lui donnera un témoignage héroïque de tendresse. La science, de réelles qualités d'esprit et même de cœur, furent donc, probablement, parmi les motifs qui lui gagnèrent la confiance de Julien. Tel qu'on nous représente Maxime (2), à la fois majestueux et séduisant, avec un regard perçant qui semblait pénétrer jusqu'à l'âme, il dut lui être facile d'acquérir une grande influence sur un jeune homme qui avait eu, jusqu'à ce jour, des clartés de tout sans rien approfondir. Sous sa direction, — soit à Nicomédie, s'il est vrai que Maxime vint l'y trouver (3), soit plus probablement à Éphèse (4), — Julien compléta les notions de philosophie néo-

(1) Julien, *Oratio* VII, 19.

(2) Eunape, *Vitae soph.*, Maximus.

(3) Socrate, III, 1; Sozomène, V, 2.

(4) Libanius, *Oratio* IV. La lettre de Gallus à Julien, dont il sera question plus loin, fait aussi allusion à un voyage de Julien en Ionie.

platonicienne reçues d'abord, à Pergame, d'Édésius, d'Eusèbe et de Chrysanthé. Les historiens Socrate et Sozomène disent formellement que Maxime fut son maître de philosophie (1).

Chose étrange! c'est la doctrine de Platon qui ouvrira les yeux de saint Augustin et le préparera à devenir chrétien; c'est elle que nous allons voir acheminer Julien au paganisme. Rien ne montre mieux la différence des deux esprits, et ne fait mesurer plus exactement ce qui sépare le génie droit du docteur africain de l'intelligence tortueuse et compliquée de Julien. Mais il faut reconnaître que saint Augustin, quand — soit directement, soit par l'intermédiaire de Plotin (2) — il prit contact avec le platonisme, était dans la pleine maturité de l'âge, professeur depuis de longues années, accoutumé à discerner les doctrines et à faire un choix entre les idées; Julien, au contraire, n'avait pas beaucoup plus de vingt ans lorsqu'il tomba sous la domination intellectuelle de Maxime, et avait été disciple toute sa vie. Aussi, en admirant la sûreté avec laquelle l'un sut choisir dans la doctrine platonicienne ce qu'elle offre d'élevé, d'instinctivement chrétien, et repousser les rêveries périlleuses, devra-t-on avoir quelque indulgence ou quelque pitié pour l'esprit de beaucoup moindre portée qui des mains des disciples dégénérés de Platon reçut tout sans discernement, et qui se livra à eux tout entier.

L'évolution de Julien se fit, nous dit-on, « quand il eut

(1) Socrate, Sozomène, *l. c.*

(2) Voir Grandgeorge, *Saint Augustin et le néo-platonisme*, Paris, 1896; cf. Huit, dans *Ann. de philosophie chrétienne*, septembre 1889.

rencontré des hommes imbus des doctrines de Platon, qu'il eut entendu parler des dieux et des démons, des êtres qui en réalité ont fait cet univers et qui le conservent, qu'il eut appris ce que c'est que l'âme, d'où elle vient, où elle va, par quoi elle est abaissée et déprimée, par quoi elle est élevée et exaltée, ce que c'est pour elle que la captivité et la liberté, comment elle peut éviter l'une et atteindre l'autre (1). » Ces mots de Libanius font allusion à plusieurs des principaux dogmes du néo-platonisme. Le monde à la fois éternel et créé; la multitude des démiurges, des dieux, des génies, des démons intermédiaires entre le Dieu unique et ce monde; l'éternité de l'âme, sa chute dans la matière, ses réminiscences d'une vie supérieure, le sort qui l'attend, soit que, tout à fait purifiée, elle remonte à Dieu, soit qu'elle prenne place parmi les dieux et les héros, soit qu'entraînée par le poids de la matière, elle tombe au lieu d'expiation et de supplices, soit que, moins coupable ou ayant déjà expié, elle soit renvoyée dans quelque autre corps; l'identité de toutes les âmes entre elles et avec l'âme du monde : ces rêveries, ou brillantes, ou profondes, ou absurdes, qui de Pythagore à Platon, à Plotin, à Porphyre, à Jamblique, se sont transmises en s'augmentant et en se modifiant, séduisirent, commentées avec art, l'esprit de Julien.

Mais il ne pouvait accepter tout entière cette explication philosophique de Dieu, de l'âme et du monde sans rompre avec le christianisme. Les doctrines néo-platoniciennes contredisent le christianisme moins encore par la lettre que par l'esprit. Ni sur Dieu, ni sur l'âme,

(1) Libanius, *Oratio* X.

ni sur le monde, aucune conciliation n'est possible. Nul rapport entre les hypostases alexandrines et la Trinité chrétienne. Le monde coéternel à Dieu est séparé par un abîme du monde tiré du néant en vertu d'un libre décret de la volonté divine. L'âme créée individuellement par Dieu pour le corps auquel elle est unie sans déchéance, et qui est destiné à ressusciter un jour pour participer à l'immortalité dont elle est investie, ne ressemble pas à l'âme préexistante des platoniciens, étincelle divine dont l'union avec le corps est une chute, et qui, si elle parvient à se dégager suffisamment de la matière, remontera vers Dieu pour s'absorber en lui par l'anéantissement de la personnalité humaine.

C'est sur ce point que saint Augustin, corrigeant les doctrines platoniciennes par Aristote et par l'Évangile, se sépare d'elles avec le plus d'énergie (1). Tout porte à croire, au contraire, que c'est précisément ce qu'il y a de plus aventureux dans la psychologie platonicienne, particulièrement dans ses théories sur les rapports de l'âme et du corps, qui fit surtout impression sur l'esprit de Julien. Sous la parole séduisante et impérieuse de Maxime il oublia que jadis son premier instituteur, Mardonius, avec un ferme bon sens et un intelligent éclectisme, lui avait fait goûter Aristote en même temps que Platon. La pente de sa nature le portait vers ces doctrines excessives, vers cette sorte de *nirvâna* platonicien. Bien que destiné à mener la vie la plus active, il était plutôt, d'instinct, un contemplatif et un rêveur. On avait pu le juger ainsi dès son enfance. Tout jeune, il lui arrivait de passer de longues heures à contempler le

(1) Voir les textes cités par Hatzfeld, *Saint Augustin*, 1897, p. 140-145.

soleil; la nuit, il se levait pour regarder les astres, insensible alors à tout ce qui se passait autour de lui, et ne sachant, racontera-t-il plus tard, ni ce qu'on lui disait ni ce qu'il faisait (1). Le roman de l'âme tombée du ciel, et appelée à se perdre de nouveau en Dieu, après avoir abandonné derrière elle les débris de la personnalité détruite, devait plaire à la passivité de son imagination. Celle-ci trouvait sans doute moins d'attrait dans l'affirmation par le christianisme de l'indestructible personnalité humaine, et de la nécessité de conquérir la béatitude future au moyen d'un effort énergique et libre de tout l'être, *violenti rapiunt illud*. Il semble, en tout cas, résulter du texte cité plus haut de Libanius que c'est surtout après avoir reçu les enseignements du néo-platonisme sur l'âme que Julien « lava par une doctrine désaltérante la saumure de ses anciennes opinions, et reconnut les dieux qui existent véritablement à la place de celui qui n'a que l'apparence (2). »

Mais ce passage au paganisme eût été sans doute moins facile, si aux lumières ostensibles de la philosophie ne s'était jointe, en même temps, « l'étincelle cachée de l'art divinatoire (3). » Libanius atteste que ce furent les réponses des oracles qui adoucirent « la haine violente de Julien contre les dieux, » c'est-à-dire qui firent taire les dernières protestations de sa conscience chrétienne (4). Il est difficile de ne pas croire, ici, à quelque astuce des païens. On dut ourdir habilement une intrigue. En dépit de ses fréquentes dénégations, Julien

(1) Julien, *Oratio* V, sur le Roi Soleil, 1.

(2) Libanius, *Oratio* X.

(3) Libanius, *Oratio* IV.

(4) *Ibid.*

était ambitieux. Il avait goûté à Constantinople les premières joies de la popularité. Des rêves de puissance et de grandeur avaient passé devant ses yeux. La vision du trône auquel il semblait destiné par sa naissance les avait souvent frappés. Maxime sut donner un corps à cette vision. Versé dans toutes les pratiques de la divination, il interpréta la volonté des dieux d'une manière qui à la fois flattait l'ambition de Julien et rassurait ses craintes. Toutes les vagues espérances du peuple de Constantinople furent ratifiées par les oracles d'Éphèse (1). En même temps, pour donner confiance à Julien et pour satisfaire son amour du merveilleux, on multiplia devant lui les prestiges. Le récit d'Eusèbe de Myndes a montré quelle était, en ceci, l'habileté de Maxime. Saint Grégoire de Nazianze a laissé, d'une de ces scènes d'occultisme, un récit curieux, où tous les détails probablement ne sont pas exacts, car il n'était pas témoin oculaire, mais qui montre au moins ce que l'imagination plus ou moins grossissante du public racontera plus tard des aventures traversées par Julien dans cette crise de sa vie.

« Julien descendait dans un sanctuaire souterrain, inaccessible au vulgaire. Il avait pour guide un homme très habile en ces sortes de choses, sophiste ou plutôt imposteur. Le genre de divination auquel on allait se livrer a pour théâtre habituel quelque caverne, dans laquelle se réunissent les démons infernaux pour annoncer l'avenir. Cependant, à mesure qu'il avançait, la terreur s'emparait de lui; bientôt elle fut au comble. On entendait, dit-on, des bruits insolites, on respirait d'étran-

(1) Sozomène, V, 2.

ges odeurs, on apercevait des spectres de feu, et d'autres absurdités. Frappé de la nouveauté du spectacle, car il débutait alors dans les sciences occultes, Julien eut recours au vieux remède, la croix, et en traça le signe sur sa personne, tout en appelant son compagnon au secours. Subissant la force de la croix, les démons s'évanouirent; mais avec eux s'évanouit aussi la terreur. Julien reprit courage, et recommença la tentative; puis de nouveau la peur le saisit, de nouveau il fit le signe de la croix, et les démons disparurent. Il s'arrête alors, incertain du parti qu'il prendra. Mais le pontife païen, debout à son côté, interpréta malignement ce qui venait de se produire. « Nous leur avons fait horreur, et non pas peur, dit-il; ce qui est plus mauvais a vaincu. » Par ces paroles, il persuada son disciple, et l'entraîna vers sa perte. Qu'a-t-il fait et dit ensuite, de quelles impostures Julien a-t-il été le jouet avant de remonter sur la terre, ceux-là seuls le savent qui ont été initiés ou qui ont initié à ces mystères. » Saint Grégoire ajoute qu'en revoyant la lumière Julien avait le regard d'un furieux ou d'un fou, et semblait vraiment possédé du démon (1).

Si de tels récits se répétaient encore dix ans plus tard, époque où saint Grégoire composa ses invectives contre Julien, on croira sans peine que dès le moment où celui-ci eut des colloques suspects avec Maxime, des bruits du même genre, plus ou moins précis, coururent dans le public. Ils vinrent aux oreilles de Gallus. Ce jeune César résidait alors à Antioche. Malgré ses défauts et ses vices,

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 55-56. Cf. Théodoret, *Hist. eccl.*, III, 3.

imputables en partie soit à sa femme, l'altière Constantine (1), soit à l'éducation contrainte et solitaire qu'il avait reçue en Cappadoce (2), Gallus était sincèrement chrétien. Il avait montré récemment son zèle contre le paganisme en transférant les reliques du martyr Babylas d'Antioche à Daphné, afin de purifier ce lieu de superstition et de débauche (3). Sans doute sa religion n'était ni très éclairée, ni très pure. Mal vu de lui d'abord, le chef de la secte des eunoméens, Aétius, dont l'esprit logique (4) devait tirer des principes de l'arianisme des conséquences qui épouvantèrent les ariens eux-mêmes, avait réussi à s'insinuer dans sa faveur (5). Mais on ne peut nier que, si mal entouré qu'il fût, Gallus n'ait eu en matière religieuse une réelle bonne volonté. Aussi, dès qu'il entendit parler du penchant de Julien vers le culte des dieux, essaya-t-il de l'en détourner. Il lui députa plusieurs fois Aétius (6). Julien connaissait peut-être déjà celui-ci (7). Il n'eut pas de peine à le tromper sur ses vrais sentiments, car, devenu tout païen par le cœur, et secrètement adonné aux pratiques les plus superstitieuses, Julien s'appliquait à ce moment même à cacher sa conversion sous les dehors d'une dévotion outrée.

Les païens, en effet, n'avaient pas su garder complète-

(1) Ammien Marcellin, XIV, 1.

(2) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.

(3) Sozomène, V, 19.

(4) Curieux détails donnés par Socrate, II, 35, sur l'emploi par Aétius, dans son argumentation, de la méthode aristotélicienne.

(5) Sur Aétius, voir Tillemont, art. LXIV et LXV sur les ariens, dans *Mémoires*, t. VI, p. 403 et suiv.

(6) Philostorge, *Hist. eccl.*, III, 27; saint Grégoire de Nysse, *Contra Eunom.*, I.

(7) Τοῦ πατρὸς ἡμῶν Ἀετίου. Lettre de Gallus à Julien, dans Hertlein, p. 613.

ment le secret d'un transfuge dont ils se glorifiaient. Son assiduité auprès de Maxime avait trahi pour eux le changement de religion de Julien. De là, dans tous leurs groupes, un tressaillement trop visible d'allégresse et d'espérance. Libanius, précieux témoin de cet état d'esprit de ses coreligionnaires, dit que « tout ce qui avait de la sagacité, tant sur le continent que dans les îles (1), » levait les yeux vers Julien. On affluait auprès de lui. Les autels et les oracles étaient secrètement interrogés à son sujet. « Tout l'art divinatoire était mis en mouvement pour apprendre ce que nos yeux voient maintenant. » Il paraît que les réponses étaient favorables : « les dieux bienveillants manifestaient leur contentement. » Aussi tous les cœurs païens, tous ceux qui attendaient la revanche de l'ancien culte, reconnaissaient-ils d'avance Julien pour leur roi. « Tu as régné longtemps avant de porter la chlamyde de pourpre, lui dit Libanius ; tu as possédé la souveraineté avant d'en avoir les insignes (2). » Mais il était à craindre que ce qui était si connu des païens ne le devint bientôt aussi de Constance. Heureusement pour Julien, l'empereur était alors en Occident, occupé à combattre la redoutable rébellion de Magnence. La distance, des soins plus pressants, l'empêchèrent probablement de surveiller son jeune parent. Cependant Socrate et Sozomène disent qu'il finit par être prévenu de ce qui se passait. Ils ajoutent que Julien, pour se disculper, se hâta de reprendre dans l'église de Nicomédie ses anciennes fonctions de lecteur. Il se fit même tonsu-

(1) Libanius, *Oratio IV.*

(2) *Ibid.*

rer, dit-on, et se mit à vivre comme un moine (1). « Après avoir été jadis chrétien véritable, il se fit faux chrétien, » écrit Socrate (2). Aux yeux de Julien, cette conduite était naturelle. Il excusera plus tard, dans un édit public, les païens qui, sous Constance, dissimulaient ainsi leurs opinions religieuses(3). Plus indulgent encore, Libanius voit dans la prudence de son héros un bon tour joué à Constance et aux chrétiens. « Ésope, dit-il, aurait à ce sujet fait une fable, non pas l'âne caché dans la peau du lion, mais le lion caché dans la peau de l'âne (4). »

On s'accorde généralement à considérer comme apocryphe une lettre de Gallus, insérée dans toutes les éditions à la suite de la correspondance de Julien (5). Le César y exprime son contentement des nouvelles qu'Aétius lui a apportées. Il avait entendu dire que Julien avait abjuré la religion paternelle. Mais, rentré à Antioche, Aétius venait de lui raconter ce qu'il avait vu : Julien fréquentant les maisons de prière, dévot aux martyrs, fermement attaché à la religion de Constantin. Aussi Gallus mandait-il à son frère sa joie, d'autant plus vive que ses craintes avaient été d'abord plus grandes : il l'exhorte à s'écarter toujours du polythéisme, et à demeurer fidèle au vrai Dieu. Cette lettre paraît si bien en situation, elle est si conforme à ce que nous ont appris tous les historiens, chrétiens comme Socrate ou Sozomène, païens comme Libanius, qu'il paraîtra, croyons-nous,

(1) Socrate, III, 1 ; Sozomène, V, 2.

(2) Socrate, *l. c.*

(3) Julien, *Ep.* 42 (édit sur les professeurs chrétiens).

(4) Libanius, *Oratio* X.

(5) Hertlein, p. 613.

plus imprudent de la rejeter sans preuves que de l'admettre (1).

III. — Julien à Athènes.

Julien manqua d'être enveloppé dans la disgrâce de son frère Gallus, et, à la mort de celui-ci, se trouva en grand péril.

Gallus avait gouverné l'Orient comme on pouvait raisonnablement l'attendre d'un jeune prince porté, sans préparation, de l'isolement d'une demi-captivité jusqu'à un pouvoir presque absolu, « passé soudain des champs au palais, » selon l'expression de Julien (2). On ne peut nier, cependant, qu'il n'ait montré « quelques qualités royales (3). » Mais la légèreté, l'amour des plaisirs, en particulier un goût immodéré pour les spectacles, enfin une cruauté soit naturelle, soit suggérée, avaient promptement gâté ces heureux dons (4). On le voit, en 352, réprimer avec énergie un soulèvement des Juifs de Palestine (5); en 354, ordonner contre les Isaures une expédition victorieuse (6). Mais, cette même année, il fait preuve à la fois d'impéritie, de violence et de lâcheté. Voulant — comme le tentera plus tard Julien — taxer à Antioche le prix des denrées, il réprime cruellement la

(1) « Haec epistola spuria videtur, » écrit le P. Petau; mais il n'apporte pas d'argument à l'appui de cette condamnation sommaire. La lettre « paroît assez conforme au rapport des historiens et à l'hypocrisie de Julien pour ne pas la rejeter si aisément, » lui répond Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 492.

(2) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.

(3) « Regiam indolem ». Saint Jérôme, *Chron.*

(4) Ammien Marcellin, XIV, 1, 7.

(5) Saint Jérôme, *Chron.*; Socrate, II, 33; Sozomène, IV, 7.

(6) Ammien Marcellin, XIV, 2.

résistance des magistrats de cette ville, puis livre lui-même à la colère du peuple le gouverneur de Syrie (1). Bientôt il résiste ouvertement à Constance, qui le mandait près de lui à Milan, et fait emprisonner, puis mettre à mort le préfet du prétoire et d'autres hauts fonctionnaires (2). Cependant, effrayée, la princesse Constantine, femme de Gallus, se décide à se rendre en Italie; mais elle meurt subitement en traversant la Bithynie (3). Atterré de cette mort, qui le privait de son meilleur appui, gardant cependant l'espoir de fléchir la colère de Constance, Gallus part à son tour : son terrible beau-frère ne le laisse pas parvenir jusqu'à lui : en route il est contraint à l'abdication, jugé, condamné et exécuté (4).

Il eût été surprenant que Julien ne ressentit pas le contre-coup de ces tragiques péripéties. Si Constance avait frappé Gallus, c'était moins pour punir ses crimes ou ses excès que pour abattre un commencement de rébellion (5). On croira aisément qu'après avoir consacré tant de laborieuses années à rétablir l'unité du gouvernement, compromise par l'audacieuse et d'abord heureuse révolte de Magnence, le fils de Constantin n'était pas d'humeur à tolérer dans sa propre famille un compétiteur et un rival. A en croire même le témoignage toujours un peu suspect de Julien, Constance n'avait cessé de haïr Gallus depuis le jour où il l'avait revêtu de la

(1) Ammien Marcelin, XIV, 7.

(2) *Ibid.*, 7, 9.

(3) *Ibid.*, 11.

(4) *Ibid.* — Constance ne permit pas que Gallus fût déposé dans le tombeau de sa famille, ni que l'on rendit hommage à sa mémoire. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 8.

(5) Socrate, II, 34; Sozomène, IV, 7.

pourpre (1). Cela n'est point tout à fait incompatible avec ce que nous savons de son caractère (2). Aussi ne s'étonnera-t-on pas que l'amitié fraternelle qui avait sincèrement uni Gallus et Julien laissât planer quelque soupçon sur celui-ci.

Constance était entouré de délateurs, dont les accusations perfides avaient peut-être contribué à exaspérer Gallus (3), et qui s'acharnaient maintenant à perdre tous ceux qui l'avaient approché (4). Ils firent un crime à Julien d'avoir quitté Macellum, d'avoir séjourné en Asie, sous prétexte d'études, et d'avoir vu Gallus lorsque celui-ci traversa la Bithynie pour aller prendre à Antioche possession du pouvoir (5). Julien fut mandé par Constance en Italie pour répondre à ces accusations. Libanius assure que, dans cette phase difficile de sa vie, il montra autant de dignité que de prudence. Il s'abstint de porter aucune accusation contre la mémoire de son frère, tout en se gardant de le plaindre ouvertement (6). Il fit seulement remarquer que son départ de Macellum et son séjour en Asie avaient été autorisés par Constance (7); que, durant les quatre années du règne de Gallus, il l'avait vu une seule fois, tout au début (8), et n'avait ensuite échangé avec lui que des lettres insigni-

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.

(2) « Ut erat in propinquitatis perniciosum inclinatio. » Ammien Marcellin, XIV, 11.

(3) Julien, *l. c.*; cf. Ammien Marcellin, XIV, 1, 11.

(4) Ammien Marcellin, XV, 2, 3.

(5) *Ibid.*, 3. — Ammien Marcellin dit que l'entrevue avec Gallus eut lieu à Constantinople; Libanius (*Oratio X*) et Socrate (*Hist. eccl.*, III, 1) la placent avec plus de vraisemblance à Nicomédie.

(6) Libanius, *Oratio X*.

(7) Ammien Marcellin, XV, 2.

(8) *Ibid.*

fiantes (1). Pendant qu'on instruisait ainsi son procès, Julien fut, s'il faut l'en croire, traîné, sept mois durant, de prison en prison (2). Cependant, un autre mot de lui laisse voir que, cette fois encore, la captivité n'était pas très rigoureuse. Il était, dit-il, à l'armée (3), exposé aux plus grands dangers, c'est-à-dire, apparemment, qu'il suivait Constance et son escorte dans leurs divers déplacements. Et pendant ce moment même, il n'était pas privé de correspondre avec ses amis. « Rappelle-toi, dit-il à Thémistius, quelles lettres je t'écrivais alors : étaient-elles remplies de larmes ? y trouvait-on quelque petitesse, un ton bas et indigne d'un homme de cœur (4) ? » Cependant il semble avoir couru un vrai péril. Peu s'en fallut, rapporte Ammien Marcellin, que ses ennemis ne fissent prononcer contre lui une condamnation capitale (5).

L'intervention de l'impératrice Eusébie le sauva.

Cette Macédonienne, que Constance épousa en secondes ou en troisièmes noces vers 352 (6), nous est surtout connue par les éloges des contemporains. Elle était, dit Ammien Marcellin, belle, honnête, humaine (7) ; le même historien, cependant, lui attribue une très vilaine action (8). Julien loue l'illustration de sa famille, et particulièrement les vertus de sa mère (9). Constance paraît avoir été très épris d'elle, car les fêtes de son mariage furent célébrées

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 5.

(2) *Ibid.*

(3) Τῷ στρατοπέδῳ. *Ép. à Thémistius*, 4.

(4) *Ép. à Thémistius*, 4.

(5) Ammien Marcellin, XV, 2.

(6) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 380 et 676.

(7) Ammien Marcellin, XXI, 6.

(8) *Ibid.*, XVI, 10.

(9) Julien, *Oratio III*, éloge de l'impératrice Eusébie, 5, 7.

avec une magnificence extraordinaire (1). Eusébie se servit de son crédit sur l'empereur pour faire avancer sa famille, en procurant à tous les siens, vieux ou jeunes, soit les postes les plus élevés, soit au moins de bonnes places (2). Mais elle paraît avoir aussi exercé son influence d'une manière noble et désintéressée : nombreux sont les coupables dont elle obtint la grâce, les accusés au profit desquels elle fit tourner les doutes qui s'élevaient dans l'esprit des juges (3); Julien ajoute que personne ne fut jamais molesté à cause d'elle (4). Plus que tout autre, il eut à se louer de sa mansuétude. L'isolement de Julien, accablé par ses accusateurs, avait excité la pitié de la jeune femme. Elle demanda à l'empereur « de faire une enquête avant d'admettre l'accusation (5). » Elle prit même sa défense et « réfuta, dit Julien, des calomnies perfides et grossières, en y opposant le témoignage de ma vie privée (6). » Enfin, elle lui ménagea une audience du prince. Julien n'avait pas vu celui-ci depuis l'âge de seize ans, lors du voyage de Constance en Cappadoce, l'an 347. Maintenant, tout en le traînant partout à sa suite, l'empereur refusait de le recevoir. Six mois durant, Julien demeura à Milan en même temps que Constance, et ne parvint pas à le voir une seule fois (7). Il attribue cette rigueur aux intrigues du chambellan favori, l'eunuque Eusèbe (8). Enfin, la bonté d'Eusébie triompha.

(1) *Ibid.*, 8.

(2) *Ibid.*, 11.

(3) *Ibid.*, 10.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, 13.

(6) *Ibid.*, 15.

(7) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.

(8) *Ibid.*

Elle obtint que son mari reçût Julien (1). Ce fut le salut de celui-ci. Il se lava sans peine des soupçons dont il était l'objet. L'empereur lui assigna Côme pour résidence (2).

Cependant Julien désirait toujours revoir l'Asie. Là étaient les biens de sa mère : il songeait à se retirer dans une maison ayant appartenu à celle-ci, soit en Bithynie, soit en Ionie. Il espérait trouver en ce lieu une retraite sûre, loin des intrigues de la cour : probablement se réjouissait-il aussi à la pensée de se rapprocher de ses chers maîtres néo-platoniciens. Il pria Eusébie de mettre le comble à ses bienfaits, en obtenant pour lui de Constance l'autorisation de quitter Côme pour se rendre en Asie. Non seulement l'impératrice se prêta à ce désir, mais, après avoir eu l'agrément de l'empereur, elle veilla elle-même aux préparatifs du voyage de Julien (3). A peine, cependant, était-il installé dans sa maison, que la fortune adverse le chassa de nouveau. Lui-même raconte la cause de ce nouvel exil. « Aussitôt que je fus revenu près de mon foyer, heureux de me sentir sauvé, quoique avec peine, un imposteur répand à Sirmium le bruit qu'il se trame de ce côté des projets de révolte. Vous avez sans doute entendu parler d'Africanus et de Marinus : vous n'ignorez pas non plus le nom de Félix, ni tout ce qui se rapporte à ces différents personnages. A peine leur projet eut-il été révélé à l'empereur, que Dynamius, autre calomniateur, lui annonce une guerre en Gaule aussi sûrement qu'une crue du Nil. Frappé de terreur, craignant

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.

(2) Ammien Marcellin, XV, 2.

(3) Julien, *Oratio III*,

pour sa vie, il m'envoie l'ordre de me retirer quelque temps en Grèce (1). » C'est donc entre la prétendue conspiration d'Africanus en Pannonie, vers mai 355 (2), et les commencements de la courte révolte de Silvanus en Gaule, en juillet de la même année (3), que Constance, sentant réveillés les soupçons qu'avaient excités les incidents du premier séjour de Julien en Asie, lui donna l'ordre de se rendre en Grèce. Eusébie semble encore n'avoir pas été étrangère au choix du lieu assigné pour le nouvel exil. « Elle connaissait mon goût pour les études littéraires, et elle savait cette contrée favorable à l'instruction (4), » raconte Julien. Voyant que Julien ne pouvait rester plus longtemps en Asie, elle obtint de l'empereur qu'il serait envoyé dans le pays où l'exil lui serait le plus profitable et le moins amer.

Si l'on s'en rapporte à sa *Lettre aux Athéniens*, c'est bien avec les sentiments d'un exilé que Julien quitta l'Asie. Si l'on en croit, au contraire, son *Éloge d'Eusébie*, c'est le cœur plein de joie et de reconnaissance qu'il se dirigea vers son nouveau séjour. « Je priaï le ciel, comme cela devait être, de répandre ses biens sur elle et sur son époux, auxquels j'allais devoir le bonheur de voir ma véritable et chère patrie. Car nous, habitants de la Thrace et de l'Ionie, nous sommes tout à fait Grecs d'origine, et ceux d'entre nous qui ne sont point trop ingrats désirent

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.

(2) Ammien Marcellin, XV, 3. L'historien ne nomme pas Félix, dont il est question dans le passage cité de Julien.

(3) Ammien Marcellin, XV, 5-6. Julien a deux fois raconté la révolte de Silvanus, *Orat.* I, 43, et II, 38, 39 (premier et second panég. de Constance).

(4) Julien, *Oratio* III, 13.

embrasser leurs pères et saluer leur pays. Je soupirais depuis longtemps après ce bonheur, et j'eusse donné pour en jouir beaucoup d'or et d'argent (1). » Il est probable qu'au début l'ordre d'exil surprit désagréablement Julien, mais que la pensée de voir pour la première fois Athènes, et de puiser aux sources les plus réputées de la science et de la sagesse helléniques, le réconcilia vite avec son sort. Lui-même le laisse entendre, dans une pièce moins officielle, et par conséquent plus sincère, que l'*Éloge d'Eusébie*. « Quand j'allai en Grèce (2), au moment où chacun croyait que je partais pour l'exil, — écrit-il à Thémistius, — n'ai-je point béni la fortune comme en un jour de grande fête, et n'ai-je pas déclaré qu'il n'y avait pas pour moi de plus agréable échange que de troquer, comme on dit, de l'airain pour de l'or, ou neuf bœufs pour des hécatombes? Tant j'étais heureux d'échanger mon foyer pour la Grèce, où cependant je ne possédais ni champ, ni jardin, ni maison (3). »

Julien garda de son séjour dans la capitale de l'Attique un souvenir très vif. « Je me rappelle avec joie les entretiens d'Athènes, » dira-t-il quelques années plus

(1) Julien, *Oratio* III, 13.

(2) On a supposé (Mücke, *Flavius Claudius Julianus*, p. 27-30) que Julien avait fait un premier séjour en Grèce avant celui de 355. Cette opinion se fonde sur l'expression dont il se sert, quand il écrit à Thémistius : Ἀπιδὼν εἰς τὴν Ἑλλάδα πάλιν. Mais πάλιν ici doit signifier « dans de différentes circonstances. » Julien vient de parler de son internement en Italie, et parle ensuite de son arrivée en Grèce. Voir Wordsworth, *Julianus*, dans *Dict. of christ. biogr.*, t. III, p. 494; cf. Rode, *Gesch. der Reaction Kaiser Julians gegen die christl. Kirche*, p. 37, note 31. L'hypothèse d'un séjour antérieur en Grèce se concilierait malaisément avec la chronologie connue de la vie de Julien.

(3) Julien, *Ép. à Thémistius*, 4.

tard (1); sa pensée ne pourra se détacher « des jardins, du faubourg d'Athènes, des allées de myrtes et de la petite maison de Socrate (2). » Cependant on admettra difficilement que les études qu'il y fit aient pu avoir sur la direction de sa pensée une influence aussi grande que les impressions reçues à Nicomédie, à Pergame ou à Éphèse. Les louanges prodiguées par Julien à la ville où le génie grec se résume dans sa perfection la plus accomplie, les détails donnés par Grégoire de Nazianze sur le séjour qu'y fit le futur restaurateur de l'hellénisme, ont fait illusion; mais la vérité, c'est que Julien demeura en tout trois mois à Athènes, de juillet à septembre 355, et que son esprit ne put en si peu de temps s'enrichir de beaucoup d'acquisitions nouvelles.

Athènes, quand y arriva Julien, était bien déchue de son antique splendeur. Dès le second siècle de notre ère, elle apparaît très dépeuplée. Les invasions du siècle suivant achevèrent de l'appauvrir. Cependant, au iv^e siècle, elle jette encore un grand éclat littéraire. Venir étudier à Athènes est le rêve de quiconque aspire à se faire un nom parmi les rhéteurs ou les sophistes. C'est que la forte organisation universitaire qu'avait donnée à la capitale de l'Attique le siècle des Antonins survit à toutes les ruines. Les professeurs officiels, rétribués par l'État, rivalisent d'influence avec les professeurs libres. Les étudiants affluent. Il en vient de toutes les contrées soumises à l'Empire romain. Libyens, Égyptiens, Arabes, Syriens, Asiatiques, Byzantins, Italiens et Gaulois s'y rencontrent. Ils paraissent avoir été divisés par nations,

(1) *Ibid.*, 1.

(2) *Ibid.*, 3.

comme dans les universités du moyen âge. Redoutables entre tous sont les Arméniens. Les contemporains, particulièrement Libanius et Grégoire de Nazianze (1), ont laissé des tableaux très vivants de cette turbulente jeunesse. Ses allures contrastent singulièrement avec la tenue sévère et l'exacte discipline imposées naguère à l'éphébie attique. Il fallait un certain courage pour se faire inscrire parmi les étudiants, car chaque nouveau venu était l'objet de plaisanteries et de brimades plus ou moins vives, selon le degré de rusticité ou de bonne humeur du candidat. Il tombait ensuite dans les mains de rabatteurs aux gages des maîtres, qui s'efforçaient de l'entraîner vers telle ou telle école. Enfin une longue procession le conduisait au bain, avec accompagnement de chants et de danses, et son initiation n'était complète qu'après ce baptême universitaire. Les étudiants athéniens n'étaient pas, pour la plupart, de tout jeunes gens : souvent ils arrivaient après avoir épuisé toutes les ressources d'éducation de leur ville ou de leur province natale et arraché à grand'peine le consentement de parents que l'éloignement et la distance effrayaient, Libanius avait d'abord étudié à Antioche ; sa famille et ses amis essayèrent de le retenir en lui offrant les plus brillants mariages : « J'aurais, dit-il, rejeté l'union d'une déesse pour voir seulement la fumée d'Athènes. » Quand saint Grégoire de Nazianze y vint, il avait entendu non seulement les maîtres de la Cappadoce, mais encore les professeurs renommés de Palestine et d'Alexandrie (2). Saint Basile avait étudié aussi non seulement en Cappadoce, mais à

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 15-18; Libanius, *De vita*.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XIX, XX.

Constantinople, avant d'aller finir son éducation à Athènes(1). Il avait vingt-six ans quand il quitta cette ville : Grégoire paraît y être resté jusqu'à sa trentième année. Aussi les plus distingués et les plus mûrs des étudiants athéniens avaient-ils quelquefois une réputation qui rivalisait presque avec celle de leurs professeurs, et dépassait les limites de la Grèce(2).

On se figure aisément l'effet produit par l'arrivée de Julien dans ce milieu agité, où tous les extrêmes se rencontraient, adolescents venus de contrées sauvages, et à peine dégrossis, jeunes gens déjà raffinés par une longue culture intellectuelle (3), étudiants si pauvres qu'ils devaient habiter ensemble le même logis, et pour sortir tour à tour se prêtaient la même tunique et le même manteau(4), rejetons d'opulentes ou illustres familles (5). La présence d'un jeune prince qu'avaient déjà rendu célèbre ses malheurs, et que recommandait, outre son rang, l'amitié des plus illustres néo-platoniciens, ne pouvait manquer d'exciter un vif intérêt dans cette foule mélangée. Peut-être ce qui transpirait de ses sentiments religieux y ajoutait-il encore. Athènes, dans l'ensemble, était demeurée une ville païenne. Pas plus dans ce sanctuaire de l'hellénisme qu'à Rome même n'avaient été exécutées les lois de Constance proscrivant l'idolâtrie. Les idoles y étaient, dit saint Grégoire, plus nombreuses qu'ailleurs (6). Julien, dans un discours dédié à Cons-

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 14.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 22.

(3) *Ibid.*, 15.

(4) Eunape, *Vitae soph.*, Prohaeresius.

(5) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 15.

(6) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 21.

tance, parlera en 360 de la statue de Minerve trônant à l'Acropole (1). Himère décrit en témoin la procession des Panathénées (2). Temples, sacrifices, fêtes, jeux, collèges sacerdotaux, rien n'a disparu de ce qui faisait l'éclat ou la parure de l'ancien culte. La majorité des professeurs était païenne. Parmi les sophistes fameux qui enseignaient à Athènes, on cite un seul chrétien, Prohaeresius (3). Quant aux étudiants, il est impossible de dire quelle religion comptait parmi eux le plus d'adeptes. Sans doute, la forme païenne de l'éducation, le milieu tout hellénique où ils vivaient, devaient exercer sur les convictions flottantes de beaucoup d'entre eux une influence peu favorable au christianisme. Cependant le grand nombre des jeunes gens venus des contrées de l'Asie les plus anciennement évangélisées, et aussi la facilité avec laquelle on voit les familles les plus chrétiennes, comme celles de saint Grégoire de Nazianze ou de saint Basile, permettre à leurs fils d'étudier à Athènes, donnent lieu de croire que les chrétiens ne s'y trouvaient pas isolés. Mais on croira facilement aussi que peu nombreux sont ceux qui, comme les deux amis de Cappadoce, ne connaissaient de la ville de Minerve que le chemin de l'église et celui de l'école, ignoraient les routes menant aux festins et aux spectacles, et se fortifiaient dans la foi par la vue même de l'idolâtrie (4).

(1) Julien, *Oratio* II, second panégyrique de Constance, 4.

(2) Himère, *Oratio* III.

(3) Saint Jérôme, *Chron.*, ad. olymp. 286. — On a cependant émis des doutes sur le christianisme de Prohaeresius; voir Lalanne, *Influence des Pères de l'Église sur l'éducation publique pendant les cinq premiers siècles*, p. 202-206.

(4) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 21.

Julien paraît avoir fréquenté de préférence, bien que sans ostentation, ses camarades païens. Libanius le montre entouré par une foule d'hommes de tous les âges, philosophes, rhéteurs, étudiants, et gagnant la faveur de tous par sa modestie non moins que par les qualités de son intelligence (1). Mais il ajoute qu'à des amis intimes Julien ouvrait familièrement son cœur, et laissait voir le désir de travailler en faveur de l'idolâtrie, quand il en aurait la puissance (2). On cite parmi ceux à qui il fit plus particulièrement confiance de ses desseins un ami originaire d'Antioche, le seul homme, dit Libanius, qui se soit montré impeccable, et ait surmonté l'envie par sa vertu (3). Tillemont a vu dans ce personnage si mystérieusement désigné l'hierophante d'Éleusis, dont nous dirons tout à l'heure les relations avec Julien (4); mais l'hierophante appartenait héréditairement à la famille des Eumolpides, par conséquent était Athénien. On n'y saurait reconnaître non plus le néo-platonicien Priscus, disciple d'Edesius, et à cette époque retiré en Grèce : Priscus sera de tout temps tenu en haute estime par Julien : mais il était né en Épire, et non à Antioche (5). Peut-être Libanius veut-il parler de Celse (6), que Julien fera gouverneur de Cilicie, et qui fut son condisciple à Athènes, raconte Ammien Marcellin (7); le récit de cet historien, joint au témoignage de Libanius (8), montre

(1) Libanius, *Oratio* X.

(2) Libanius, *Oratio* IV.

(3) Libanius, *Oratio* X.

(4) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 495.

(5) Eunape, *Vitae soph.*, 5.

(6) Cf. Sievers, *Libanius*, p. 90, note 28.

(7) Ammien Marcellin, XXII, 9.

(8) Libanius, *Oratio* X; *Ep.* 634.

que Celse était païen et que Julien avait pour lui une grande affection. Mais Celse était aussi ami de saint Basile, et c'est même sur le conseil de celui-ci qu'il était venu étudier à Athènes (1). Il peut avoir servi de trait d'union entre Julien et les deux inséparables compagnons Basile et Grégoire, car nous savons par eux que Julien rechercha aussi leur société (2).

Saint Grégoire affirme que les entretiens de Julien, et même son apparence extérieure, lui découvrirent promptement son caractère faux et dangereux. « Je ne me pique pas, dit-il, d'être fort habile à deviner : mais il est vrai que je ne pouvais rien attendre de bon de ce jeune prince, en qui je voyais une tête toujours en mouvement, des épaules continuellement branlantes et agitées, un œil égaré, un regard fier et plein de fureur, une démarche chancelante et sans fermeté, un nez qui ne marquait que de l'insolence et du dédain pour les autres, un air de visage railleur et méprisant, un rire excessif et immodeste, des signes de tête qui accordaient et refusaient sans raison, une parole hésitante et entrecoupée, des interrogations dérégées et impertinentes, et des réponses qui ne valaient pas mieux, embarrassées les unes dans les autres, qui ne se soutenaient point et qui n'avaient ni ordre ni méthode (3). » Ce portrait n'est point en contradiction avec l'image beaucoup plus favorable qu'Ammien Marcellin a tracée de Julien (4) : l'historien peint les traits et la stature de son héros,

(1) Libanius, *Ep.* 143.

(2) Saint Basile, *Ep.* 207, 208 ; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 23, 24.

(3) Saint Grégoire de Nazianze, *l. c.* — Je me sers ici de la traduction de Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 494.

(4) Ammien Marcellin, XXV, 4.

Grégoire essaie d'en montrer l'âme dans les regards, les gestes, les mouvements, la façon de causer. Il faut ajouter que l'absence d'ordre et de méthode signalée par Grégoire dans la conversation de Julien est précisément la caractéristique de la plupart de ses écrits : quand on les a lus, on retrouve aisément dans l'écrivain le causeur incohérent d'Athènes. « Si j'avais ici, continue Grégoire, quelqu'un de ceux avec qui je m'entretenais alors, ils pourraient attester que quand j'eus remarqué toutes ces choses, je dis aussitôt : « Quel terrible monstre nourrit ici l'Empire romain ! » Et après avoir ainsi parlé, je demandai à Dieu d'avoir été faux prophète. »

Il ne semble point résulter de ce passage que saint Grégoire ait eu alors connaissance des relations de Julien avec l'hiérophante d'Éleusis. Ce personnage sacerdotal était, à cette époque, l'un des chefs du parti païen. On le voit en correspondance avec les philosophes les plus fameux de l'Asie. Probablement avait-il introduit ou contribué à introduire dans la religion des grandes déesses des doctrines ésotériques, empruntées au dogmatisme alexandrin, et des rites mystiques imités des pratiques du néo-platonisme décadent ; de même que son successeur, qui sera le dernier hiérophante, y fera, quelques années plus tard, entrer les cérémonies du culte mithriaque (1). Un tel sentiment de vénération superstitieuse s'attachait à l'hiérophante en fonctions lors du séjour de Julien à Athènes, qu'Eunape déclare n'avoir pas le droit de prononcer son nom (2). On sait seulement qu'il appartenait à la famille des Eumolpides, qui avait

(1) Eunape, *Vitae soph.*, Maximus, 5.

(2) *Ibid.*

le privilège, depuis plusieurs siècles, de fournir au culte d'Éleusis son principal ministre, et que cette famille, dont l'origine se perd dans la nuit des temps mythologiques, s'éteignit avec lui (1). Il nous apparaît comme une des mailles dont était formé le réseau de mages et de sophistes, en communication les uns avec les autres, qui reliait entre eux, dans une défense et une propagande communes, tous les points du monde païen. D'Éphèse, Maxime recommanda Julien à l'hiérophante. Julien le vit souvent pendant son séjour à Athènes, et fit de lui son guide religieux (2).

Les historiens modernes disent presque tous que Julien fut alors initié aux mystères d'Éleusis (3). Cela ne résulte pas clairement du texte d'Eunape, qui, initié lui-même par l'hiérophante que connut Julien, parle de la familiarité de celui-ci avec le prêtre des grandes déesses, mais ne dit pas que l'initiation lui ait été conférée. Il me semble difficile que Julien ait été initié. S'il participa d'abord aux petits mystères d'Agra, qui en certaines années précédaient immédiatement les grands mystères, puis fut admis à prendre part à ceux-ci, célébrés en automne, une partie considérable de son séjour à Athènes dut être employée en cérémonies religieuses. Les Éleusinies duraient, selon les années, dix ou treize jours : il faut encore compter deux ou trois jours pour les petits mystères : on admettra probablement quelques

(1) Eunape, *Vitae soph.*, Maximus.

(2) *Ibid.*

(3) Comme le seront un grand nombre de Romains célèbres, Sylla, Antoine, Cicéron, Atticus, les empereurs Auguste, Claude, Hadrien, Lucius Verus, Marc Aurèle, Commode, Septime Sévère, etc. Voir Foucart, *Les Empereurs romains initiés aux mystères d'Éleusis*, Acad. des inscriptions, 2 déc. 1892.

conférences préparatoires entre Julien et l'hierophante. Pendant un séjour de trois mois, en apparence consacré à suivre les cours de l'université d'Athènes, une aussi longue absence eût été remarquée. Mais on doit ajouter que l'initiation aux mystères comprenait un grand nombre de cérémonies publiques. Si ce qui se passait durant les trois nuits mystiques au temple d'Éleusis, spectacles sacrés, apparitions troublantes, grandiose fantasmagorie, commentée par la voix solennelle de l'hierophante ou du diaduke, était réservé aux seuls initiés, que liait la loi du secret, l'initiation avait aussi une partie ostensible, dont probablement aucun myste ne pouvait être dispensé. Réunion à Athènes, bain dans la baie d'Éleusis, purifications, sacrifices, prise de l'habit d'initié, jeux, représentations théâtrales, procession qui durait plusieurs heures à l'aller et au retour, tout cela mettait en évidence les dévots de Déméter et de Coré (1). On se figure difficilement Julien se compromettant de la sorte, à une époque de sa vie où il était obligé de cacher avec le plus grand soin sa conversion intérieure à l'hellénisme.

La lecture des écrits de Julien ne semble pas de nature à infirmer cette conclusion. Il parle du secret imposé à l'initié; mais c'est à propos du culte du Soleil (2). Plus tard, en effet, il sera initié aux mystères de Mithra (3). Nulle part il ne laisse entendre qu'il ait reçu l'initiation d'Éleusis (4). S'il fait un jour allusion

(1) Voir dans le *Dict. des ant. grecques et romaines*, t. II, p. 554-581, l'art. *Eleusinia*, de F. Lenormant et E. Pottier.

(2) Julien, *Oratio* IV, sur le Roi Soleil, 1.

(3) Julien, *les Césars*, in fine; Himère. *Oratio* VII, 2.

(4) La lettre 68, à Théodore, où Julien parle de leur commun initiateur, paraît faire allusion à Maxime, non à l'hierophante.

aux grands et aux petits mystères, c'est à propos de la Mère des dieux, et par comparaison à ceux de Cybèle (1). Quand il parle de l'abstinence, c'est précisément de celle des initiés de Cybèle, à qui est permis l'usage des viandes et défendu l'usage des légumes (2), non de celle des initiés d'Éleusis, qui doivent s'abstenir de la chair des animaux (3) : l'abstinence de poissons et de grenades, dont il fait aussi mention (4), était commune aux deux cultes (5), mais il laisse entendre que les mystères auxquels il participe n'interdisent pas de manger des oiseaux (6), ce qui était défendu aux mystères d'Éleusis (7). Les dieux auxquels il est dévot sont d'abord le Soleil, à la protection duquel il attribue les événements heureux de sa vie; puis Jupiter, Mercure, Minerve, Cybèle ou la Mère des dieux : celle-ci et le Soleil forment en réalité le centre de sa vie mystique; probablement même, afin d'effacer le sceau du baptême, se soumit-il un jour à la sanglante purification du taurobole (8). Mais jamais ou presque jamais il ne fait allusion à Déméter et à sa fille, les grandes déesses d'Éleusis.

Quoi qu'il en soit, les rapports de Julien avec l'hiérophante d'Éleusis cessèrent promptement, sauf à être repris dans un autre pays et dans des circonstances très

(1) Julien, *Oratio V*, sur la Mère des dieux, 8.

(2) *Ibid.*, 9.

(3) Porphyre, *De abst. carnis*, VI, 16; saint Jérôme, *Adv. Jovin.*, II, 14, 344.

(4) Julien, *Oratio V*, 11.

(5) Porphyre, *De abst. carn.*, IV, 16; Élien, *Hist. anim.*, IX, 65; Plutarque, *De solert. anim.*, 35, 11.

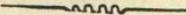
(6) Julien, *Oratio V*, 11.

(7) Porphyre, saint Jérôme, *l. c.*

(8) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 52; Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.

différentes. Un ordre impérial survint, rappelant tout à coup Julien à Milan. Toutes ses terreurs le ressaisirent alors. Il se crut condamné. « Que de torrents de larmes je répandis! écrira-t-il plus tard aux Athéniens, en rappelant les souvenirs de sa jeunesse. Que de gémissements, les mains tendues vers l'acropole de notre cité, suppliant Minerve de sauver son serviteur et de ne point l'abandonner! Beaucoup d'entre vous l'ont vu, et peuvent en rendre témoignage. La déesse elle-même sait combien de fois je lui ai demandé de mourir avant de quitter Athènes (1). » Probablement, dès cette époque il avait, parmi ses compagnons d'études, des confidents de ses idées religieuses. Sans cela, il n'eût pas fait allusion aux nombreux témoins de ses prières désespérées à Minerve. Autour de lui, cependant, et dans sa domesticité intime, il cachait encore soigneusement son apostasie. Un seul de ses serviteurs, dont il fera un jour son bibliothécaire, partageait ses croyances et l'aidait secrètement dans les pratiques du culte païen.

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.



LIVRE IV

JULIEN CÉSAR.

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS DU RÈGNE.

I. — L'élection de Julien.

Julien reçut, au mois de septembre 355, l'ordre de quitter Athènes et de rentrer à Milan.

L'année précédente avait été marquée par la mort de son frère Gallus. Celle-ci ne paraît guère moins fertile en événements tragiques. Peut-être même donne-t-elle encore mieux l'idée de ce que fut, dans son ensemble, le règne de Constance. Intrigues de cour, usurpations de généraux, invasions de Barbares, soulèvements populaires, persécution arienne, tout ce qui imprime à cette époque agitée son caractère se rencontre dans les mois qui précédèrent ou suivirent immédiatement le rappel de Julien. Il en faut tracer le tableau rapide, pour montrer ce qu'était l'Empire romain au moment où l'élève de Mardonius et de Maxime fut jeté brusquement dans la vie publique.

La facilité avec laquelle Constance s'était défait de

Gallus, un an après avoir abattu Magnence, avait exalté son orgueil. Sans crainte du ridicule, il se donnait à lui-même les titres dont le nommaient ses courtisans; on l'entendait parler sérieusement de « son éternité; » de sa propre main, il écrivait à la suite de son nom des appellations comme celle-ci : « le maître de toute la terre, » *dominus totius orbis* (1). Mais à un dieu nouveau il faut des victimes : les délateurs qui, après avoir déshonoré les règnes de Tibère, de Néron et de Domitien, puis avoir été réprimés sous les Antonins, reprenaient sous Constance un emploi presque officiel, se tenaient toujours prêts à lui en offrir. Ammien Marcellin, qui est ici un témoin, parle à plusieurs reprises d'un secrétaire de l'empereur, dont le rôle à la cour de Milan rappelle celui que jouèrent jadis au Palatin un Regulus, un Bebius Massa, un Metius Carus. Ce secrétaire, Paul, était surnommé la Chaîne, à cause de l'habileté perverse avec laquelle il enveloppait dans la trame de subtiles menées les gens qu'il voulait perdre (2). Après la mort de Gallus, des représailles, justes parfois, mais souvent aussi d'une criante iniquité, furent exercées contre ses principaux serviteurs, accusés d'avoir été les agents ou les complices de sa tyrannie. Même les hommes les plus étrangers à Gallus se virent sacrifiés pour des causes futiles. On revenait à ces temps mauvais où il était dangereux de confier à l'oreille d'un ami un présage, un songe, et où l'on pouvait, en dormant, se rendre coupable de lèse-majesté (3). Pour des propos imprudents tenus à la fin d'un

(1) Ammien Marcellin, XV, 1; cf. Zosime, II.

(2) Ammien Marcellin, XIV, 10; XV, 3, 6.

(3) Ammien Marcellin, XV, 3.

repas par des convives un peu échauffés, Africanus, gouverneur de la Seconde Pannonie, et les amis qui s'étaient assis à sa table furent amenés à la cour chargés de fers : l'un d'eux, officier supérieur, trompa la surveillance de ses gardiens et se tua en route (1).

Pendant que l'orgueil, la haine, l'intérêt, menaient ainsi leur train à Milan, le peuple de Rome s'agitait. Les membres de l'aristocratie qui se succédaient dans la haute et lourde charge de la préfecture urbaine se trouvaient souvent en face de situations difficiles, exigeant d'eux tout à la fois de l'adresse et de l'énergie. Il était ordinaire qu'ils s'en tirassent, grâce à la forte éducation reçue au sein de familles où l'exercice des fonctions publiques était devenu héréditaire, et où, dès l'enfance, on s'y sentait destiné. Deux passions, à cette époque, dominaient la populace romaine, l'une aussi vile que l'autre était noble : elle aimait jusqu'à la folie les jeux du cirque ; chrétienne en majorité, elle portait un vif attachement au successeur de saint Pierre et à l'orthodoxie dont il était le représentant. Leontius, préfet de Rome dans la seconde moitié de 355, eut l'occasion de heurter tour à tour ces deux sentiments. C'était un païen ; mais on reconnaissait en lui un excellent magistrat, renommé pour la promptitude et l'équité de ses jugements, et qui, d'une bienveillance naturelle, savait se montrer sévère quand les droits de l'autorité étaient en cause. Il fit, un jour, arrêter pour quelque délit un cocher du cirque, appelé Philorome, qui était le favori du peuple. La foule amenée se rua contre la demeure du préfet, exigeant avec menaces la liberté du captif. Leontius, sans hésiter, fit

(1) *Ibid.*

saisir les principaux meneurs, et, après les avoir mis à la torture, les exila. Quelques jours après, nouvelle émeute : cette fois, c'étaient la rareté et la cherté du vin qui la causaient. La populace s'était réunie aux environs du Septizonium de Sévère. On la savait très excitée contre le préfet. Tout l'entourage de celui-ci le supplia de ne pas paraître. Dédaigneux de ces avis, Leontius monta en voiture et parcourut la foule, qui n'osa se livrer à aucune violence, mais le salua au passage d'injurieuses clameurs. Apercevant parmi ses insulteurs un séditieux notoire, il l'interpella, et comme celui-ci — une sorte de colosse aux cheveux roux, à la taille gigantesque, — répondait encore par des injures, il le fit arrêter et fouetter sous les yeux de la foule. Cet acte d'énergie dompta la populace, qui se dispersa en silence (1).

Leontius se mêla moins heureusement aux querelles religieuses. Le pape Libère était très aimé à Rome. On le savait fermement attaché aux définitions du concile de Nicée, et on le voyait avec une vive sympathie se compromettre chaque jour davantage pour la défense d'Athanase, contre qui se concentraient toutes les haines de Constance et des ariens. La partie chrétienne du sénat était en rapports intimes et fréquents avec Libère (2) et ne lui portait pas moins de dévouement que le peuple. Tous lui savaient gré des lettres publiquement envoyées par lui pour féliciter les évêques courageux, malheureusement en trop petit nombre, qui avaient refusé de pactiser avec les ariens au concile de Milan et avaient été

(1) Ammien Marcellin, XV, 7.

(2) Voir le propos jaloux d'Épictète, évêque de Centumcellae, dans Théodoret, *Hist. eccl.*, II, 13.

par Constance punis de l'exil (1). Le dédain avec lequel il venait de refuser audience à l'eunuque Eusèbe, porteur de présents de l'empereur, et le blâme dont il avait frappé le gardien de la basilique de Saint-Pierre, qui avait eu la faiblesse de les accepter, accroissaient encore sa popularité (2). Vainement Constance, faisant appel à la juridiction universelle de l'évêque de Rome, lui demandait-il de déposer Athanase (3); vainement faisait-il répandre contre ce grand défenseur de la divinité du Christ d'absurdes rumeurs, dont Ammien Marcellin s'est fait l'écho, l'accusant tantôt de rébellion, tantôt de sortilège (4) : à toutes les prières comme à tous les ordres, Libère répondait : « Il ne me convient pas de commettre une injustice et de condamner un homme sans l'entendre (5). » Constance résolut de s'emparer de sa personne. Il donna dans ce sens des ordres au préfet. On commença par bloquer le pape dans sa demeure du Latran, en interdisant l'entrée de Rome aux députations de catholiques qui, de divers côtés, venaient lui apporter le tribut de leurs encouragements ou de leur admiration (6). Puis Leontius le fit arrêter et conduire à Milan; mais il dut commettre cette mauvaise action de nuit, et avec toutes sortes de précautions, « car on craignait

(1) Saint Hilaire de Poitiers, *Fragm.* VI.

(2) Saint Athanase, *Hist. arian. ad monach.*, 35.

(3) « Auctoritate quoque, qua potiores aeternae Urbis episcopi, firmari desiderio nitebatur ardenti... » Ammien Marcellin, XV, 7.

(4) *Ibid.*

(5) « Hunc per suscriptionem abjicere sede sacerdotali, paria sentiens ceteris, jubente principe, Liberius monitus, perseveranter renitebatur, nec visum hominem, nec auditum damnare, nefas ultimum saepe exclamans, aperte scilicet recalcitrans imperatoris arbitrio. » *Ibid.*

(6) Saint Athanase, *loc. cit.*

le peuple, qui avait un amour ardent pour Libère (1). »

La passion théologique n'empêchait pas, cependant, Constance de veiller aux intérêts de l'Empire. Il savait, au besoin, payer de sa personne. On le voit, au milieu de 355, combattre en Germanie, sur les bords du lac qui, de cet exploit, prit son nom, une incursion d'Alemans. Après un premier échec, qui mit les troupes romaines en péril, la victoire fut rétablie par l'initiative de trois tribuns : beaucoup d'ennemis furent tués, et Constance revint à Milan triompher d'un succès où la résolution de ses lieutenants semble avoir eu plus de part que ses talents militaires (2). Mais, arrêtée sur un point, l'invasion recommençait sur d'autres. La Gaule surtout était en proie. Les ennemis de l'Empire y pénétraient sans rencontrer de résistance. Prospère au temps de la tétrarchie, sous l'équitable et ferme gouvernement de Constance Chlore, la Gaule avait connu ensuite les débuts glorieux du règne de Constantin. Son fils Constant avait su aussi la faire respecter des Barbares (3). Mais le meurtrier de Constant, l'usurpateur Magnence, s'était plus occupé de la tyranniser que de la défendre (4). Après la défaite de celui-ci, on voit Constance à Lyon et à Autun en 353 et dans les premiers

(1) « Liberius aegre populi metu, qui ejus amore flagrabat, cum magna difficultate noctu medio potuit absportari. » Ammien Marcellin, XV, 7. — Sur l'entrevue de Libère à Milan avec Constance, son bannissement, son refus de tout subside, voir Sozomène, *Hist. eccl.*, IV, 11 ; Théodoret, *Hist. eccl.*, II, 13.

(2) Ammien Marcellin, XV, 4.

(3) Ammien Marcellin, XXX, 7, dit que les Alemans craignirent seulement Constant et Julien.

(4) Les contemporains sont unanimes sur ce point, à l'exception de Libanius, qui, par haine de Constance, loue le gouvernement de Magnence, ἀρχοντι δ' αὐτῷ μετὰ φυλακῆς τῶν νόμων. *Oratio X.*

mois de 354 ; cependant, il paraît avoir pris, pour cette contrée si vulnérable du côté de l'est, peu de mesures défensives, car Ammien Marcellin, à propos des événements de 355, parle de la longue incurie dont elle était victime (1). Peut-être le souvenir de la révolte de Magnence faisait-il craindre au cauteleux souverain d'y placer un chef influent et de bonnes troupes, et, dans son égoïsme, aimait-il mieux la laisser piller aux Alemans ou aux Francs que de donner à un général l'occasion de s'y rendre trop puissant par des victoires. Cependant, l'état de la malheureuse province devint si critique, et peut-être son cri de détresse si pressant, que Constance se sentit obligé d'y porter remède. Il mit à la tête des légions de Gaule un bon militaire, d'origine franque, dont le père avait bien servi sous Constantin, et qui portait le nom très romanisé de Silvain. C'était, nous dit-on, un homme instruit, doux, timide même dans la vie civile, mais brave sur les champs de bataille, sachant se servir du soldat et lui inspirer confiance (2).

Dans ce foyer d'intrigues, de cupidité et de jalousie qu'était la cour de Constance, l'élévation de ce nouveau général déplut à quelques-uns. On fit jouer contre lui les plus dangereuses machines, jusqu'à inventer de fausses lettres et créer de toutes pièces un faux complot. A la nouvelle qu'un commissaire enquêteur, choisi parmi ses ennemis, était envoyé dans les Gaules, et déjà confisquait ses biens, maltraitait ses serviteurs, Silvain, ignorant qu'à ce moment même des amis courageux plaidaient avec succès sa cause devant le prince, et dé-

(1) « *Diuturna negligentia.* » Ammien Marcellin, XV, 4.

(2) Ammien Marcellin, XV, 5.

sespérant de convaincre de sa loyauté l'esprit soupçonneux de Constance, ne vit qu'un moyen d'échapper au péril : c'était de commettre le crime même dont il était accusé. A Cologne, où il résidait alors, il se fit proclamer Auguste par ses soldats, qui arrachèrent, pour l'en revêtir, les voiles de pourpre pendus aux enseignes des légions (1).

Avant que cet acte de rébellion fût connu, Constance avait député vers Silvain un militaire de valeur, Ursicin, qui avait commandé en Orient au temps de Gallus, avait passé ensuite par des alternatives de disgrâce et de faveur, et de qui, à la fois, on attendait beaucoup et l'on se défiait. Il était chargé de prendre le commandement des troupes de Gaule, et de persuader à Silvain de venir à la cour, où justice lui serait rendue. Les plus intimes conseillers de Constance avaient été heureux de faire donner à cet officier une mission aussi délicate, qui, en cas de succès, supprimerait Silvain, en cas d'échec perdrait Ursicin. Celui-ci apprit en route la révolte qui venait d'éclater; mais, au lieu de s'arrêter, il vint à Cologne, feignit de prendre le parti du nouvel Auguste, de s'associer à ses griefs, et s'insinua dans sa confiance. En même temps, il gagnait sous main quelques soldats, qui se soulevèrent, forcèrent l'entrée du palais, et tuèrent Silvain alors que celui-ci s'enfuyait pour aller

(1) « Cultu purpureo a draconum et vexillorum insignibus ad tempus abstracto, ad culmen imperiale surrexit. » Ammien Marcellin, XV, 5. — Julien (*Orat.* I, II, premier et second panégyrique de Constance, éd. Hertlein, p. 60 et 126) prétend qu'on revêtit Silvain d'une robe de femme, d'une étoffe de pourpre enlevée dans un gynécée, τὴν γυναικείαν ἀλουργίδα περιβλόμενον..., ἐκ τῆς γυναικωνίτιδος ἀνελομένος ἀλουργῆς ἱμάτιον. Nous dirons plus loin pour quels motifs le récit d'Ammien doit être préféré.

chercher un refuge dans la basilique chrétienne de Cologne. Au moment où il avait intérêt à flatter Constance, Julien raconta que Silvain avait péri à la suite d'un soulèvement général de toute son armée, dont l'affection envers l'empereur légitime n'avait pu être ébranlée (1); mais le récit plus véridique d'Ammien Marcellin, qui accompagnait Ursicin à Cologne et parle en témoin oculaire, montre qu'il y eut seulement un guet-apens, organisé par l'envoyé de Constance, et auquel l'armée, qui vingt-huit jours auparavant avait acclamé Silvain, demeura étrangère (2).

La rébellion fut ainsi étouffée presque à son origine. Constance, qui par nature, dit Ammien, « haïssait les vaillants (3), » s'applaudit d'être délivré à si bon compte d'un dangereux rival. Son orgueil s'accrut encore, et devint tout à fait insupportable. Il se considérait comme un être presque céleste, ayant dompté la fortune, et gouvernant à son gré les choses humaines (4). On doit reconnaître qu'il n'abusa pas cette fois de sa victoire. Il y eut des représailles, mais elles atteignirent peu de personnes. Les principaux amis de Silvain furent épargnés. On traita avec égards son jeune fils, qu'il avait

(1) Julien, *loc. cit.*

(2) Sur tout cet épisode, Julien mérite peu de confiance. On accordera malaisément avec le beau portrait qu'Ammien Marcellin trace de Silvain la conduite que lui attribue Julien, racontant qu'au lieu de combattre les Barbares, il pillait les villes des Gaules pour en tirer l'argent qu'il donnait ensuite comme rançon aux envahisseurs (ἀρπάζων τε ἐκ τῶν πόλεων τὰ χρήματα καὶ διανέμων τοῖς ἐπιούσι Βαρβάρους καὶ ὡσπερ λύτρα καταβαλλόμενος, ἐξόν τῷ σιδήρῳ παρασκευάζειν καὶ οὐ τοῖς χρήμασι ποιεῖσθαι τὴν ἀσφάλειαν).

(3) « Semper oderat fortiter facientes. » Ammien Marcellin, XV, 5.

(4) *Ibid.*

laissé en otage à Milan avant de partir pour la Gaule (1).

Pendant la joie de Constance n'allait pas sans quelque mélange. Avec Silvain, il semblait que le dernier boulevard de la puissance romaine dans la Gaule et la Germanie fût tombé. Ursicin avait, il est vrai, pris le commandement des troupes : mais, soit que, mis en défiance par les récents événements, Constance lui mesurât l'autorité et les moyens, soit que les soldats n'eussent pas confiance dans un homme qui ne s'était révélé à eux que par une trahison, aucune résistance utile n'était plus faite aux Barbares. Les courriers qui parvenaient l'un après l'autre à Constance lui peignaient l'état déplorable des Gaules (2). Ils lui montraient ces belles et riches contrées ouvertes aux envahisseurs. Ils nommaient quarante villes ruinées le long du Rhin par les Francs, les Alemans et les Saxons (3). Ils racontaient le siège et la prise de Cologne (4), tout à l'heure la capitale de l'éphémère empire de Silvain, hier encore le siège d'un autel provincial de Rome et d'Auguste et d'une colonie de vétérans (5). Constance, on l'a vu, n'était pas ménager de sa personne. S'il n'avait pas les qualités d'un grand général, il avait l'habitude de tous les exercices du corps, était sobre, endurant, bon cavalier, habile au maniement de l'arc et du javelot, très expert surtout aux

(1) Julien, *loc. cit.*, dit que Silvain avait laissé l'enfant comme otage à l'empereur, « qui ne le demandait pas, » οὐδὲν δεομένῳ. Ce qu'on connaît du caractère de Constance autorise plutôt à croire qu'il l'avait exigé.

(2) « Adsidui nuntii, deploratas jam Gallias indicantes. » Ammien Marcellin, XV, 8.

(3) Zosime, III, 1.

(4) Ammien Marcellin, XVI, 3.

(5) Cf. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 406 et 451.

manœuvres de l'infanterie (1). Sa cavalerie lui devait une armure nouvelle, imitée des Perses (2). Il s'occupait lui-même du choix des chefs militaires, et savait s'entourer de vieux capitaines (3). Il ne redoutait ni les responsabilités du commandement ni le contact de l'ennemi. Mais, à défaut d'une pusillanimité personnelle, dont on ne pourrait l'accuser sans injustice, une prudence politique exagérée lui faisait craindre de quitter l'Italie (4). Il lui semblait qu'en s'éloignant du centre de son Empire, il perdrait les moyens de communiquer à la fois avec le sénat romain et avec les provinces orientales, et cesserait de pouvoir surveiller d'une part le paganisme, dont il méditait toujours la ruine, d'autre part les adhérents d'Athanase et du concile de Nicée, qui ne lui étaient guère moins odieux. Probablement aussi craignait-il, s'il se portait de sa personne sur la ligne du Rhin, de se trouver trop loin de celle du Danube, sans cesse menacée par d'autres envahisseurs. Telles sont apparemment les raisons qui lui firent prendre une résolution soudaine, imprévue, « le bon parti, » dit Ammien Marcellin (5), à coup sûr celui auquel l'opinion publique était le moins préparée.

Ce parti n'était autre que le rappel immédiat de Julien et son élévation prochaine au rang de César, avec mission de pacifier les Gaules. Nous avons dit l'émotion mêlée de frayeur que ressentit celui-ci, quand l'ordre lui

(1) Ammien Marcellin, XXI, 15; Julien, *Oratio* I, 12.

(2) Julien, *Oratio* I (premier panégyrique de Constance), 32; cf. Ammien Marcellin, XVI, 10.

(3) Ammien Marcellin, XXI, 16.

(5) Ammien Marcellin, XV, 8.

(6) « Reperit tandem consilium rectum. » *Ibid.*

fut donné de quitter Athènes pour revenir à Milan. On lui enjoignait de voyager vite, avec une suite peu nombreuse : quatre serviteurs seulement furent autorisés à l'accompagner (1). Pour un prince de sang royal, accoutumé dès l'enfance à un grand train de maison (2), c'était presque voyager incognito. Mais cela même, en le débarrassant des nombreux *impedimenta* que traînaient en route les riches Romains, lui rendait le voyage plus facile et lui permettait même d'y mêler quelque imprévu et quelque agrément. C'est ainsi que le fervent disciple d'Homère put, avant de quitter les pays classiques, traverser la mer Égée pour faire une excursion en Troade. Cela montre que, si forcé que fût son voyage, Julien y jouissait encore d'une assez grande liberté et demeurait maître d'en régler l'itinéraire.

Il a raconté, dans une lettre, un épisode fort inattendu de ce pèlerinage « aux champs où fut Troie. » S'étant arrêté dans la ville « moderne » qui s'élevait, au IV^e siècle, sur l'emplacement de l'ancienne Ilion, il demanda à visiter les monuments antiques. « C'était, dit-il, le détour que j'employais pour visiter les temples. » L'évêque de la ville, Pégase, s'offrit à lui servir de guide. Il le conduisit au tombeau d'Achille, entretenu avec le plus grand soin, et s'inclina lui-même devant la sépulture du héros. Puis il mena le voyageur au tombeau d'Hector. « Là, raconte Julien, comme je m'aperçus que le feu brûlait presque sur les autels et qu'on venait à peine de l'éteindre, que la statue d'Hector était encore toute brillante des parfums qu'on y avait versés, je dis, les yeux fixés

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 8.

(2) *Ibid.*, 4; cf. Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.

sur Pégase : « Eh quoi ! les habitants d'Ilion font donc des sacrifices ! » Je voulais connaître, sans en avoir l'air, quelles étaient ses opinions. Il me répondit : « Qu'y a-t-il d'étonnant qu'ils adorent le souvenir d'un grand homme, qui était leur concitoyen, comme nous faisons pour nos martyrs ? » Sa comparaison n'était pas bonne, mais, eu égard au temps, sa réponse ne manquait pas de finesse. Il me dit ensuite : « Allons visiter l'enceinte sacrée de Minerve troyenne, » et, heureux de me conduire, il ouvrit la porte du temple. Il me fit voir alors les statues et me prit à témoin qu'elles étaient tout à fait intactes. Je remarquai qu'en me les montrant, il ne fit rien de ce que font d'ordinaire les impies dans des circonstances pareilles ; il ne traça pas sur son front le signe de la croix et ne siffla pas dans ses dents ; car c'est le fond de leur théologie de siffler quand ils sont en présence de nos dieux et de faire le signe de la croix (1). »

On peut, sans un trop grand effort d'imagination, se figurer l'état d'esprit des deux personnages que le hasard avait ainsi mis en présence. Julien, aux allures de l'évêque, a surpris ses pensées secrètes : il attache sur lui un regard pénétrant et lui pose des questions captieuses. Pégase connaissait sans doute par la renommée les vrais sentiments de Julien : Troie était trop rapprochée d'Éphèse et de Pergame pour que les espérances fondées sur le jeune prince par les néoplatoniciens de ces deux villes (2), leurs efforts pour l'attirer à eux, les gages qu'il leur avait déjà donnés, fussent ignorés de lui. Aussi

(1) Cette curieuse lettre, découverte dans un manuscrit du British Museum, a été publiée par Henning dans l'*Hermès*, 1875 ; elle porte le n° 78 dans l'édition d'Hertlein, p. 603.

(2) Voir plus haut, p. 313.

se laissa-t-il volontiers deviner à Julien par son maintien, par l'abstention de certaines pratiques, sans se trahir cependant par aucune parole compromettante. Cet évêque d'Illion est un type singulier, sans doute rare au iv^e siècle, mais non sans exemple. On a l'épithaphe d'une Romaine qui se montra « parmi les fidèles, fidèle, et parmi les païens, païenne (1). » Celle-ci se prêtait aux circonstances changeantes d'une époque de transition, mais nous laisse dans le doute sur sa véritable croyance, si vraiment elle en eut une. Pégase nous est mieux connu. Julien raconte que, averti par son attitude, il se renseigna sur place et apprit de gens bien informés que cet étrange ministre de l'Évangile priait en cachette les dieux et adorait le Soleil (2). C'était, selon toute apparence, un païen qui était entré dans l'Église, avait monté les degrés de la hiérarchie cléricale, moins encore peut-être pour flatter les puissants du jour que pour acquérir le pouvoir de protéger et d'entretenir secrètement les sanctuaires idolâtriques. Déguisé en évêque chrétien, il se faisait ainsi le gardien de la Troie homérique, le sacristain mystérieux de ses temples. Nous retrouverons ce Pégase dans un autre endroit de l'histoire de Julien; mais alors, les temps auxquels il aspirait étant venus, il aura jeté le masque et échangé publiquement les insignes de l'évêque contre les bandelettes du pontife païen.

Les circonstances suspectes de cette excursion en

(1) INTER FIDELES FIDELIS FVIT, INTER (paga) NOS PAGANA FVIT. *Bullettino di archeologia cristiana*, 1877, p. 118-124 et pl. IX; 1879, p. 24; *Atti della R. Accad. dei Lincei*, 1878-1879, *Transunti*, p. 122.

(2) Ὅτι καὶ προσεύχοιτο λάθρα καὶ προσκυνοίη τὸν Ἥλιον. Julien, *Ep.* 78 (Hertlein, p. 605).

Troade étaient sans doute ignorées de Constance, quand il attendait, non sans impatience, l'arrivée de Julien en Italie. Il ne dévoila pas tout de suite à ses conseillers le dessein qu'il s'était proposé en rappelant celui-ci. Une seule personne paraît en avoir été la confidente, et probablement l'inspiratrice (1) : c'était l'impératrice Eusébie, qui avait naguère tiré Julien du péril et n'avait cessé de croire en lui. Quand Julien arriva à Milan, incertain du sort qui l'attendait, Constance était absent : les affaires de Silvain, raconte Julien, l'avaient appelé au dehors (2). Il est difficile de déterminer à quel incident de cette tragique aventure le narrateur fait ici allusion, puisque nous savons qu'il n'y eut point de guerre contre Silvain, et que Constance reçut à Milan la nouvelle de sa mort. Peut-être Constance fut-il obligé à quelque voyage militaire, à quelque inspection de troupes, moins à cause du favorable dénouement de l'affaire de Silvain qu'en raison des désastres qui suivirent. Julien se montre ici le narrateur peu précis, l'écrivain obscur et embrouillé qu'il est souvent. Quoi qu'il en soit, la réception qui lui fut faite à Milan fut de nature à le rassurer. Eusébie envoya au-devant de lui ses eunuques, chargés de le complimenter. Constance, revenu bientôt après, l'accueillit en ami et en parent : il lui donna ses libres entrées à la cour, et lui offrit de loger au palais, ce que Julien refusa. Mais il lui fallut se soumettre à une cérémonie pénible : les eunuques du palais lui rasèrent sa barbe philosophique, le revêtirent de la chlamyde militaire, et ne le laissèrent

(1) Cf. Zosime, III, 1.

(2) Μικρόν δὲ ὕστερον ἐπελθόντος τούτου · καὶ γὰρ τοὶ καὶ τὰ περὶ Σιλουανὸν ἐπέπρακτο. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6 (Hertlein, p. 353).

sortir de leurs mains que transformé en soldat et en homme de cour (1).

Julien s'accuse — ou se vante — d'en avoir porté gauchement l'habit. Au milieu des courtisans, la tête haute, les regards toujours en éveil, il errait dans les antichambres et les salles du palais, tenant ses yeux baissés, comme le lui avait appris son précepteur (2). Les eunuques, ignorant encore la fortune à laquelle il était réservé, riaient sur son passage : à leurs railleries, Julien répondait par une haine (3) dont ils sentiront un jour les effets. « Je ne tairai point ici, dit-il, jusqu'à quel point je poussai les concessions, et comment je consentis à vivre sous le même toit que des hommes que je savais être les bourreaux de ma famille, et que je soupçonnais de vouloir bientôt me traiter comme ils avaient traité les miens (4). » Cette fois, cependant, il se trompait dans ses soupçons. Pendant qu'il vivait à la cour, dans cet état de réserve et d'anxiété, Constance se préparait à l'élever jusqu'au trône.

Quand l'empereur, ayant rassemblé son conseil, s'ouvrit de ce dessein, tous demeurèrent frappés de stupeur. Le langage de Constance avait été empreint d'une sincérité inaccoutumée. Il déclarait que le fardeau dépassait ses forces, et — ce qu'il n'avait jamais avoué, dit Ammien, — qu'il ne pouvait plus le porter seul. Accoutumés à tout approuver, les courtisans essayèrent, cette fois, de cacher leur désapprobation sous la flatterie. « Il n'y a point, dirent-ils, de situation si ardue que la force toute-puissante de Constance, sa fortune

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

si voisine des astres, ne puisse, comme toujours, la surmonter. » Plusieurs ajoutaient qu'un César était bien dangereux, et rappelèrent Gallus. Une seule personne appuya les paroles de Constance : ce fut Eusébie. Dans son amour conjugal, qui paraît avoir été sincère, elle craignait peut-être pour Constance les périls et les hasards d'un séjour en pays éloigné. Peut-être aussi son regard perspicace, aidé de sa sympathie pour Julien, avait-il discerné le véritable intérêt public. Pour une raison ou pour une autre, elle réfuta les objections, et, puisqu'il fallait un César, déclara que mieux valait prendre le plus proche par la parenté. La délibération dura longtemps, mais l'avis de l'empereur et de l'impératrice finit par être accepté de tous : l'accession de Julien à l'empire fut décidée (1).

Julien parut consterné à cette nouvelle. Si elle flattait son ambition, en revanche, elle dérangeait tous ses plans de vie studieuse. Son esprit, toujours porté aux alarmes, ne pouvait d'ailleurs oublier ce qu'une faveur semblable avait coûté à Gallus. La bonté maternelle d'Eusébie semble avoir deviné les sentiments qui se pressaient dans l'âme du jeune prince. Tout d'abord, l'impératrice avait joui sans mélange du changement de fortune de son protégé : la déclaration officielle de l'empereur fut pour elle, dit Julien, comme une douce musique (2). Mais bientôt elle comprit les hésitations de Julien, et combien il avait besoin d'appui. Il vit un jour venir, dans le faubourg de Milan où il avait sa demeure, des serviteurs de confiance d'Eusébie, qui le

(1) Ammien Marcellin, XV, 8.

(2) Julien, *Orat.* III (panégyrique d'Eusébie), 15.

prièrent d'écrire à celle-ci et de lui demander sans crainte tout ce qu'il voudrait. Le premier mouvement de Julien fut de répondre à la bonté de l'impératrice par un refus motivé du titre de César. Il rédigea dans ce but une lettre suppliante, qui se terminait par ces mots, bien propres à toucher le cœur d'Eusébie, désolée de sa stérilité : « Puissiez-vous avoir des enfants, héritiers de vos biens ! puisse Dieu vous combler de ses faveurs ! Je vous en supplie, renvoyez-moi chez moi le plus tôt possible. » Puis il retomba dans ses incertitudes et n'osa envoyer la lettre, craignant, dit-il, qu'il y eût danger à correspondre ainsi avec la femme de l'empereur (1).

Ces détails sont dans l'épître adressée, six ans plus tard, par Julien au sénat et au peuple d'Athènes. Il n'y a pas de raison pour les révoquer en doute, car ils semblent tout à fait en situation ; mais probablement trouvera-t-on quelque arrangement artificiel et quelque mise en scène dans le reste du récit. Nous le rapporterons tel que le fait Julien, qui tient à se montrer comme étant, dès cette époque, le favori des dieux, à qui il pose des questions et de qui il reçoit des réponses.

Hésitant, comme on vient de le voir, à envoyer une lettre à Eusébie, il leur demanda de lui révéler, pendant son sommeil, s'il devait le faire. La réponse fut que l'envoi de sa lettre serait suivi d'une mort ignominieuse. Julien n'avait plus qu'à se soumettre ; mais, à l'en croire, il eut besoin de longues réflexions pour s'y décider.

« Eh quoi ! se dit-il, je pourrais m'opposer aux dieux ! je croirais pouvoir me diriger mieux que ceux qui savent

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 7.

tout! La prudence humaine embrasse à peine le présent et n'est infaillible que pour les objets de peu de valeur. Personne ne délibère ni sur les choses qui doivent arriver dans trente ans ni sur celles qui sont déjà passées, mais seulement sur les choses dont nous tenons, en quelque sorte, les commencements et les germes. Seul le regard des dieux perce plus loin; ils voient tout, conseillent et font ce qui est le meilleur. Auteurs de tout ce qui est et sera, ils ne peuvent se tromper sur ce qui nous convient. »

Ce raisonnement convainc Julien que le plus sage était d'accepter ce qu'on lui offrait et de le croire ménagé par une providence divine. Mais d'autres réflexions lui persuadèrent que là était aussi le devoir. « Tu te fâcheras, se dit-il à lui-même, si quelqu'un de tes esclaves, si ton cheval, ta brebis, ton bœuf te refusait le service et ne venait pas à ton appel. Mais toi, qui te prétends au-dessus du vulgaire et te ranges parmi les justes et les sages, tu te refuserais aux dieux! tu ne te prêteras pas à ce qu'ils veulent de toi! Prends garde d'agir en insensé et de mépriser leurs droits. Que fais-tu de ton courage? Tes hésitations sont ridicules. Tu sembles prêt à ramper et à flatter par crainte de la mort. Abandonne-toi plutôt à la volonté des dieux, leur déléguant la conduite de ta vie, selon la maxime de Socrate, prêt à faire tout ce qui leur plaira, sans te rien réserver, et acceptant tout de leurs mains avec confiance (1). »

Il est impossible de savoir si Julien fit réellement ces réflexions, et se laissa guider par ces motifs mystiques,

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 7.

qui ne seraient pas sans grandeur. Ce que l'on voit clairement, c'est qu'après avoir écrit une lettre de refus, il renonça à l'envoyer, et trouva sage de n'opposer aucune résistance au choix de l'empereur. Ammien Marcellin, ordinairement bien informé de ce qui regarde Julien, n'a pas entendu parler des hésitations dont celui-ci nous fait la confidence. Son parti étant pris, Julien se rendit docilement à la cérémonie de l'investiture.

Elle eut lieu le 6 novembre (1), en présence de l'armée, devant les aigles et les drapeaux des légions. L'empereur monta sur une tribune très élevée. Julien était auprès de lui. Se levant, et tenant par la main le jeune prince, comme pour le présenter aux assistants, Constance prit la parole. Il aimait à parler en public, et s'en tirait ordinairement très bien. « Faire l'énumération des harangues qu'il a prononcées dans toute espèce de réunion, devant l'armée, le peuple ou le sénat, exigerait un trop long discours, » a dit Julien, qui ajoute : « Il est bon artisan de paroles, non qu'il taille ou qu'il polisse des mots ou qu'il arrondisse ses périodes à la façon des rhéteurs; mais sa diction est grave et pure, il sait user à propos d'expressions qui pénètrent dans l'âme non seulement des gens instruits et éclairés, mais même des ignorants, pourvu qu'ils soient capables d'entendre et de comprendre ce qu'on leur dit (2). » Bien que ce jugement soit extrait d'un panégyrique, et par conséquent suspect, cependant il n'étonnera pas ceux qui se souviennent d'un épisode de l'histoire de Constance, où son talent d'orateur lui fit remporter une vic-

(1) « Die octavo iduum novembr. » Ammien Marcellin, XV, 8.

(2) Julien, *Oratio* II (second panégyrique de Constance), 21.

toire peu commune : en 350, il prononça, en présence de ses troupes et de celles de son rival Vétranion, un discours si persuasif, que les soldats de celui-ci l'abandonnèrent pour passer du côté de l'empereur (1). La harangue qu'il fit pour l'intronisation de Julien n'est point indigne de sa réputation oratoire. Elle a cette simplicité élégante et grave que loue le panégyriste. Je ne crois pas qu'Ammien Marcellin, qui la donne tout entière (2), l'ait inventée, à la manière des historiens antiques : elle porte, autant qu'on en peut juger, la marque de Constance.

« Nous sommes devant vous, dit-il, excellents défenseurs de la République, pour traiter ensemble de l'intérêt de tous : je vous exposerai brièvement, comme à des juges équitables, ce que je veux faire. Après la mort de tyrans et de rebelles, qu'une rage furieuse poussa à la révolte, les Barbares, comme pour offrir de leurs mains impies un sacrifice expiatoire arrosé de sang romain, parcoururent en tous sens les Gaules, ayant rompu la limite que leur imposaient les traités. Ils s'encouragent à la pensée des devoirs très étroits qui nous retiennent loin d'eux. A ce mal, qui croît chaque jour, si d'un commun accord nous portons remède pendant qu'il en est temps, ces orgueilleuses nations seront domptées, et les frontières de l'Empire demeureront intactes. Il vous appartient de m'aider à réaliser cet espoir. Voici Julien, mon cousin germain. Vous connaissez sa modestie, qui nous le rend non moins cher que la parenté. Il a bonne ré-

(1) Julien, *Orat.* I (premier panégyrique de Constance), 28. — Cf. Themistius, *Orat.* III, IV ; Zosime, II.

(2) Ammien Marcellin, XV, 8.

putation. Jeune, il possède déjà les talents les plus brillants. Je désire l'élever au rang de César, et je vous demande de confirmer par votre consentement ce dessein, si vous le jugez utile. »

Une rumeur favorable interrompit l'orateur. « Ce sont les pensées d'un dieu, non d'un homme, » disait-on, dans ce langage de la flatterie que savaient parler même les foules. Mais Constance, sans faire un mouvement, selon sa coutume, continua, sûr désormais des sentiments de tous :

« Puisque ce joyeux murmure me témoigne votre approbation, que ce jeune homme, doué d'une force tranquille, et dont les mœurs sont plus encore à imiter qu'à louer, monte au faite des honneurs. De sa nature, de son excellente éducation, je ne dirai qu'un mot : elles l'ont fait digne de mon choix. En présence, donc, et avec le consentement du Dieu tout-puissant, je le revêtirai du manteau impérial. »

Il mit alors sur les épaules de Julien « la pourpre des aïeux, » et, l'ayant proclamé César, aux applaudissements de l'armée, il poursuivit, avec une solennité plus grande :

« Tu viens de recevoir, jeune, l'éclat qui appartient à ta naissance, ô frère très aimé ! Ma gloire s'en est accrue ; en déférant à ta noblesse, si proche de la mienne, une partie de ma puissance, je me sens moi-même plus élevé. Deviens donc l'associé de mes travaux et de mes périls : prends la charge de la Gaule, relève par tes bienfaits son affliction. S'il faut combattre l'ennemi, marche d'un pas ferme au milieu des porte-étendards, inspire l'audace en temps opportun, enflamme les combattants, en te mettant à leur tête, sans négliger les

précautions nécessaires; reconforte ceux qui seraient troublés; montre que tu seras un témoin véridique des courageux et des lâches. Donc, poussé par la grandeur de l'entreprise, en avant, homme brave, que les braves suivront. Nous serons avec vous, de toute la force d'un fidèle amour, nous combattons ensemble, et, plaise à Dieu d'exaucer nos prières! nous gouvernerons avec une égale modération et une piété égale le monde pacifié. Tu me seras toujours présent, et je ne ferai défaut à aucune de tes actions. Monte, monte vers les sommets, hâte-toi, les vœux de tous te suivent! C'est la République elle-même qui te confie le poste que tu vas défendre. »

A ces paroles enflammées, vibrantes, l'émotion de la foule ne put se contenir. Les soldats heurtaient avec un bruit de tonnerre leurs boucliers contre leurs genoux, ce qui était chez les Romains un présage de félicité (1). A l'exception de quelques-uns, plus perspicaces ou plus défiants, tous les assistants approuvèrent le choix du prince et en ressentirent une joie profonde. On contemplait le nouveau César, charmant sous la pourpre, avec ses yeux « d'une beauté terrible (2), » son visage auquel une émotion inaccoutumée donnait de la grâce (3). Tous les regards s'attachèrent sur lui, quand il s'assit près de Constance dans le char impérial; mais personne ne l'entendit se murmurer à lui-même ce vers d'Homère :

« La Mort empourprée et le tout-puissant Destin l'ont saisi (4). »

(1) Au contraire, heurter le bouclier avec la lance était signe de deuil.

(2) « *Oculos cum venustate terribiles.* » Ammien Marcellin, XV, 8.

(3) « *Vultumque excitatius gratum.* » *Ibid.*

(4) Ἐλλαβε πορφύρεος θάνατος καὶ μοῖρα κραταίη. *Iliade*, V, 83. C'est Ammien qui rapporte ce détail : il le tenait peut-être de Julien, ou plus probablement du chambellan Euthère.

II. — Le mariage de Julien. — Le panégyrique
de Constance

L'empereur voulut que la première visite du César fût pour Eusébie. Dans le palais, où régnait l'étiquette orientale, les femmes étaient déjà très séparées des hommes, et les princesses vivaient surtout en compagnie de leurs suivantes et de leurs eunuques : Julien laisse voir qu'être admis près de l'impératrice était une faveur rare et une marque signalée de confiance. Ce n'était pas la première fois, sans doute, que le jeune prince se trouvait en présence de la femme intelligente et ambitieuse dont la protection lui avait été si utile; mais elle ne l'avait jamais reçu officiellement, entourée de sa cour, dans cette situation presque hiératique que prenaient alors les impératrices. « Dès que j'eus été introduit près d'elle, dit Julien, je crus voir assise, ainsi que dans un temple, la statue de la Sagesse. Un sentiment de respect me pénétra l'âme, et tint mes yeux fixes vers la terre durant assez longtemps, jusqu'à ce qu'elle m'eût engagé à prendre courage : « Tu tiens de nous, dit-elle, une partie de ta grandeur, tu recevras l'autre dans la suite, avec l'aide de Dieu, pourvu que tu nous sois fidèle et loyal. » Voilà quel fut à peu près son langage; elle n'ajouta rien de plus, quoique son éloquence ne le cède point à celle des meilleurs orateurs. Au sortir de cette entrevue, je demeurai profondément ému; je croyais entendre retentir à mes oreilles la voix même de la Sagesse, tant le son en était doux et suave comme le miel (1). »

(1) Julien, *Oratio* III (éloge de l'impératrice Eusébie), 16.

Julien n'oubliera que trop, plus tard, cet appel à la reconnaissance et à la loyauté. Mais il semble en avoir été d'abord vraiment touché. Eusébie, à ce moment, lui prodigua les marques de sa faveur. Lui-même cite, parmi les bienfaits dont elle se plut à le combler, « l'alliance qu'elle lui fit contracter dans la famille de l'empereur (1). » C'est le seul passage de ses écrits où il soit fait (en termes assez froids) allusion à son mariage avec Hélène, sœur de Constance, célébré peu de jours après son élévation au rang de César (2). Rien, semble-t-il, n'avait préparé cette union. Nul penchant réciproque n'y inclinait les deux époux. Très probablement ils ne se connaissaient point avant le brusque rappel de Julien à Milan. Le mariage paraît avoir été imposé à Julien, ou du moins décidé pour lui, par Constance, à l'instigation d'Eusébie, comme une conséquence de son élection. Ce fut un de ces tristes marchés faits par la politique, et où le cœur n'a point de part. Nous ne savons à peu près rien d'Hélène. Aucun renseignement ne nous est venu ni sur sa figure, ni sur son intelligence, ni sur son caractère. Les médailles qui semblent la représenter, à côté de Julien, lui donnent des traits réguliers, assez insignifiants, et, autant qu'on en peut juger, sans jeunesse (3). Hélène

(1) Ὅπως δὲ ἐμοὶ μετὰ τοῦ βασιλέως τὸν γάμον ἤρμωσεν. *Ibid.*, 17 (Hertlein, p. 159).

(2) « Diebus paucis, Helena virgine Constantii sorore eidem Caesari jugali foedere copulata... » Ammien Marcellin, XV, 8.

(3) Cohen, *Méd. imp.*, t. VI, pl. XII, n° 12. — Il s'agit ici des médailles frappées à Alexandrie, représentant les bustes accolés de Julien en Sérapis et (probablement) d'Hélène en Isis. Il n'y a pas, du reste, à en tirer un argument bien précis quant aux traits réels de l'un et de l'autre, car ces représentations sont de nature tout à fait idéale : Julien (beaucoup plus beau que sur ses portraits authentiques) porte sa barbe, tandis que ses médailles frappées partout ailleurs du vivant d'Hélène le montrent imberbe.

était, en effet, plus âgée que son mari. Fille de l'impératrice Fausta, que Constantin épousa en 307 et qui mourut tragiquement au milieu de 326, elle avait au moins six ans de plus que Julien. Probablement avait-elle dépassé la trentaine, quand ce jeune César de vingt-trois ans l'épousa. Eusébie, devenue la femme de Constance en 353, dans la fleur de l'âge et de la beauté, était, selon toute vraisemblance, plus jeune qu'elle. On ne s'étonnera pas du rôle sacrifié que joue dans l'histoire de Julien la pauvre princesse.

Deux semaines au plus s'écoulèrent avant que Julien, décoré de la pourpre impériale et devenu le beau-frère de Constance, allât prendre au delà des Alpes son poste de combat; ces quelques jours furent assurément bien remplis.

On sait que Constance se piquait de belles-lettres. Il avait une éloquence naturelle, dont le lecteur a pu juger. Mais il aimait aussi cette éloquence artificielle, que les rhéteurs avaient mise à la mode. Son grand regret était de n'y pas réussir, et il s'en consolait en faisant des vers, qui n'étaient pas meilleurs que ses essais de déclamation ou ses exercices de rhétorique (1). Autant que le laissent voir et les écrits de Julien et les harangues qu'Ammien lui attribue, Julien réunissait les deux genres d'éloquence. Il savait, comme Constance, parler aux soldats le langage à la fois majestueux et bref qui convient à un prince, et en même temps, rompu dès l'enfance à toutes les finesses de la rhétorique, il pratiquait

(1) « *Doctrinarum diligens adsector : sed cum a rhetorica per ingenium desereretur obtunsum, ad versificandum transgressus, nihil operae pretium fecit.* » Ammien Marcellin, XXI, 16.

à merveille le genre faux où son impérial cousin désespérait d'atteindre. Ce genre convenait même mieux que tout autre à son esprit compliqué, qui avait besoin de faire effort pour être simple, et d'où, au contraire, les pensées obscures et les phrases ambiguës coulaient comme de source.

Aussi Julien ne dut-il éprouver aucun embarras, lorsque Constance lui demanda de prononcer son panégyrique avant de partir pour la Gaule. Un délai probablement très court lui fut accordé pour préparer ce morceau oratoire : mais, comme la plupart des rhéteurs et des sophistes du iv^e siècle, Julien avait beaucoup de l'improvisateur. Il écrivait habituellement très vite. Le traité de *la Mère des dieux*, qu'il fit à Pessinunte en 362, et où il versa une grande partie de sa confuse théologie, fut composé en moins d'une nuit (1). Ce qu'il y avait de forcé et de peu naturel dans le panégyrique n'était pas pour lui déplaire. Il avait appris à amplifier toute espèce de sujets, et à broder des variations sur toute sorte de thèmes : louer sans mesure un homme que l'on craint et que l'on méprise, et transformer en héros un prince médiocre, n'est pas plus difficile que d'écrire l'éloge des figures ou du nombre cent (2). De tout temps, le panégyrique fut une des branches les plus cultivées de la littérature romaine. On a remarqué que les harangues de Cicéron, *Pro lege Manilia* et *Pro Marcello*, sont de véritables panégyriques de César et de Pompée (3). Celui de Trajan par Pline le Jeune passa longtemps pour le

(1) Ἐν βραχέϊ νυκτὸς μέπει. Julien, *Orat.* V, sur la Mère des dieux, 13 (Hertlein, p. 231).

(2) Julien, *Ép.* 24 (authenticité douteuse).

(3) Boissier, *la Fin du paganisme*, t. II, p. 248.

chef-d'œuvre de l'élégant écrivain du II^e siècle. Celui d'Antonin le Pieux par Fronton était encore au IV^e siècle fort admiré (1). A cette époque, dans la décadence presque universelle des lettres profanes, ce genre eut une recrudescence de vogue. La Gaule semble s'y être distinguée, si vraiment des douze panégyriques que l'on possède encore de Dioclétien et de ses successeurs, six appartiennent, comme on l'a pensé, à des professeurs de l'université d'Autun. « Le latin des professeurs d'Autun est excellent, dit un bon juge, et c'est merveille de voir qu'au IV^e siècle on savait encore quelque part si fidèlement reproduire les expressions et les tours de Cicéron (2). » Bien que d'origine latine, le panégyrique devait tenter l'esprit courtisan des Grecs : Themistius (3), Libanius lui-même (4), firent celui de Constance. Julien, qui partageait les croyances païennes de ces deux orateurs, et particulièrement la passion religieuse du second, ne pouvait avoir de scrupule à les imiter.

Si rapidement qu'il l'ait écrit, son discours est composé avec soin. Si l'on met une sourdine aux louanges trop éclatantes, et si l'on tient compte de la situation difficile où était placé l'orateur, on reconnaît qu'il a produit un morceau d'histoire à quelques égards excellent. Comme il arrive souvent, la contrainte qui pesait sur lui a moins nui que servi à ses qualités littéraires. Obligé de se surveiller davantage, Julien ne se laisse point encore aller à ces écarts de plume et de

(1) *Panég.*, V, 14.

(2) Boissier, *la Fin du paganisme*, t. II, p. 252.

(3) Themistius, *Orat.* I, IV.

(4) Libanius, *Orat.* II.

pensée qui donneront des allures si bizarres aux ouvrages composés par lui alors que, devenu tout-puissant, il se croira le droit de tout dire. L'œuvre suit un plan simple, logique, dont on ne retrouvera guère l'équivalent dans les élucubrations personnelles et capricieuses de son âge mûr.

Puisqu'il faut tout louer, Julien commence par faire l'éloge de Rome, qui vit naître la mère de Constance. C'est peut-être le seul endroit de ses écrits où il parle de « la ville souveraine du monde, » — qu'il ne visita jamais, — avec les sentiments d'un Romain (1). Puis il célèbre les ancêtres de l'empereur, depuis Claude le Gothique, de qui les Flaviens se faisaient gloire de descendre, jusqu'à ses aïeux paternel et maternel, Constance Chlore et Maximien Hercule (2). Vient ensuite un bel éloge de Constantin (3), — dont il déchirera la mémoire dans son pamphlet des *Césars*. Il n'a garde d'oublier « la noblesse, la beauté, la vertu » de « cette femme sans égale, fille d'un empereur, femme d'un empereur, sœur d'un empereur, mère non d'un seul, mais de plusieurs empereurs, » l'impératrice Fausta, qui donna le jour à Constance (4) : il passe prudemment sous silence l'épouvantable tragédie où elle périt.

Suit le tableau de l'éducation de Constance, dont il fait honneur à la prévoyance et à la sagesse de Constantin. Ce que Julien dit du résultat de cette éducation, l'amour des lettres, l'habileté aux exercices corporels, à l'équitation, au maniement des armes, l'endurance, la

(1) Julien, *Orat.* I, 5.

(2) *Ibid.*, 6.

(3) *Ibid.*, 7-9.

(4) *Ibid.*, 9.

sobriété, la grande pureté de mœurs (1), est confirmé par le témoignage impartial et véridique d'Ammien Marcellin (2), de même que les louanges données par le panégyriste au respect de Constance pour son père sont attestées par le jugement conforme d'Aurelius Victor et d'Eutrope. Julien, suivant pas à pas la carrière de son héros, le montre, tout jeune, régnant d'abord dans les Gaules, puis appelé par Constantin au gouvernement de la partie orientale de l'Empire, où il devra faire face aux Perses (3). A raconter les guerres que Constance mena contre ces éternels ennemis du nom romain est employée une grande partie du discours. Mais ces guerres eurent lieu surtout quand Constance fut devenu, par la mort de son père, puis par les décès successifs de ses frères, seul maître de l'Empire : le discours de Julien se heurtera ici contre un écueil, qu'il ne franchira pas sans avarie.

On n'a pas oublié les meurtres qui ensanglantèrent Constantinople au lendemain de la mort de Constantin. Sous les yeux de Constance, avant l'arrivée de ses frères, furent massacrés le père et le frère aîné de Julien, un de ses oncles, et six de ses cousins. Julien ne cessa de faire peser sur Constance la responsabilité de ce crime. « Il les fit tous mettre à mort sans jugement, » écrit-il aux Athéniens, ajoutant : « Il voulait me tuer aussi, avec mon autre frère, mais il se contenta de nous exiler (4). » C'est avec ces ressentiments dans le cœur qu'il prononçait, en 355, le panégyrique de Constance. Il semble qu'il lui eût été facile de laisser dans l'ombre ces lamen-

(1) Julien, *Oratio* I, 11, 12.

(2) Ammien Marcellin, XXI, 16.

(3) Julien, *Oratio* I, 12, 13.

(4) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 3.

tables souvenirs. Personne ne pouvait désirer qu'il en parlât. Par un singulier oubli de toutes les convenances morales, Julien crut faire sa cour à Constance en cherchant publiquement une excuse au meurtre de sa famille. « Violenté, dit-il, par les circonstances, l'empereur ne put empêcher les autres de commettre des crimes (1). » On se figure aisément l'embarras des vieux courtisans, entendant ces paroles maladroitement. Ils se gardèrent sans doute de lever les yeux vers le souverain, qui assistait debout, selon l'usage, à ce discours d'apparat (2). Peut-être une ombre passa-t-elle à ce moment sur le visage ordinairement impassible (3) de Constance. Pour nous, qui essayons de comprendre le caractère du nouveau César, nous ne nous étonnons pas trop de voir, au milieu d'un morceau jusque-là irréprochable, éclater tout à coup une note fautive. Malgré tout son esprit, peu d'hommes eurent dans les choses de l'intelligence et du cœur le jugement aussi peu sûr que Julien.

La suite du panégyrique est le récit de la vie extérieure de Constance pendant les dix-huit années qui se sont écoulées depuis son avènement.

Julien n'y prend, comme il convient, que les faits saillants. L'année 338 est racontée avec détails : elle s'ouvre par un nouveau partage de l'Empire entre Constance et ses frères, dans lequel le panégyriste vante la modération de son héros (4) ; puis viennent la première

(1) Βιασθεῖς ὑπὸ τῶν καιρῶν ἄκων ἐτέρου; ἔξαμαρτεῖν οὐ διεκόλυσας. *Oratio* I, 17 (Hertlein, p. 19).

(2) « Caesare stante dum loquimur. » *Panég.*, V, 4.

(3) Ammien Marcellin, XV, 16.

(4) *Oratio* I, 18.

campagne de Constance contre les Perses (1), son alliance avec les tribus arabes, dont il se fait d'utiles auxiliaires (2), le rétablissement sur le trône d'Arménie d'un prince ami des Romains que les Perses avaient chassé (3). Sautant dix années, Julien fait ensuite le tableau de l'année 348, qui vit la sanglante bataille de Singara entre les Romains et les Perses (4), et de l'année 350, où ceux-ci furent contraints de lever le siège de Nisibe (5). Cette partie du discours est d'autant plus intéressante, qu'il est un des rares documents à consulter sur ces événements historiques (6). Nous ne possédons pas, en effet, le commencement d'Ammien Marcellin, où ils étaient racontés, puisque dans son état actuel le volume de cet historien ne s'ouvre qu'au livre XIV et à l'année 353. On remarquera en lisant, par exemple, le récit de la bataille de Singara ou celui du siège de Nisibe, l'aisance avec laquelle, dès ce moment, et sans en avoir encore acquis l'expérience, Julien parle des choses militaires. Il s'y complait visiblement : la narration est pleine de mouvement et de couleur : on sent qu'un attrait naturel l'entraîne de ce côté, et que celui dont une éducation mal dirigée a fait un sophiste était né véritablement homme de guerre.

(1) Julien, *Oratio* I, 19.

(2) *Ibid.*, 20.

(3) *Ibid.*, 19.

(4) *Ibid.*, 22.

(5) *Ibid.*, 25.

(6) Pour la bataille de Singara, voir encore Libanius, *Oratio* II; pour le siège de Nisibe, Théodoret, *Hist. eccl.*, II, 26; *Vitae Patrum*, 1; Sozomène, *Hist. eccl.*, III, 15 (racontant la part prise par l'évêque saint Jacques à la défense de la ville). Le second panégyrique de Constance par Julien, écrit vers 360, raconte avec plus de détails que le premier le siège de Nisibe.

Les Perses avaient été encouragés à l'expédition contre Nisibe par les dissensions intérieures de l'Empire. Le trône de Constance paraissait ébranlé par l'usurpation de Vétranion en Pannonie et par celle de Magnence en Gaule. Comment Constance triompha de ces deux rivaux : tel est le sujet de la dernière partie du panégyrique. Julien raconte d'abord cette curieuse journée (dont nous avons déjà parlé) où, par la force persuasive de sa parole, Constance décida les soldats de Vétranion à passer de son côté (1). Puis il retrace, en un tableau rapide, ce qu'il appelle « la guerre sacrée, » entreprise par Constance pour abattre Magnence, tyran des Gaules et meurtrier de son frère Constant. Celle-ci se termina en 353 par la victoire de Myrsa (2). C'est encore, dans le panégyrique, un beau récit de bataille. On remarque l'estime que Julien a dès lors pour la solidité de ces Gallo-Romains, qu'il sera tout à l'heure appelé à commander. Peignant la résistance désespérée des troupes de Magnence, qui, rompues, se reforment pour combattre encore, il l'attribue surtout au contingent levé en Gaule, qui « refusait d'être vu en fuite et de donner le spectacle, inconnu jusqu'à ce jour, d'un Celte, d'un soldat de Gaule, tournant le dos à l'ennemi (3). » Parmi les causes de la victoire, Julien cite l'intervention d'un corps de cavalerie, bardé de fer, dont l'armure était une des inventions personnelles de Constance (4). Dans tout

(1) *Oratio* I, 27, 28.

(2) *Ibid.*, 29-31.

(3) Αισχυρόμενοι μὲν ὄρθῃναι φεύγοντες καὶ τὸ τέως ἄπιστον ἅπασιν ἀνθρώποις ἐφ' αὐτῶν δεῖξαι συμβαῖνον, στρατιώτην Κελτόν, στρατιώτην ἐκ Γαλατίας τὰ νῶτα τοῖς πολεμίοις δεῖξαντα. *Ibid.*, 31 (Hertlein, p. 45).

(4) *Ibid.*, 32.

ce récit, le témoignage de Julien est d'autant plus intéressant que le principal historien du règne, Ammien Marcellin, manque encore pour cette époque.

Julien félicite Constance d'avoir consacré par des monuments et des trophées le souvenir de cette victoire (1). Ammien, dans un sentiment meilleur, lui reprochera d'avoir voulu éterniser ainsi des souvenirs de guerre civile (2). Certaines délicatesses auxquelles était sensible le vieux soldat échappaient facilement à Julien. D'autres choses sont laissées de côté par lui de parti pris. Après avoir lu le panégyrique que nous venons d'analyser, on serait, même si tout autre document avait disparu, renseigné sur des faits importants de l'histoire de Constance. On aurait une idée à peu près juste de deux des occupations principales de son règne, la guerre contre les Perses et la guerre contre les usurpateurs du pouvoir impérial. Mais on ignorerait la religion d'un souverain qui fit des questions religieuses la grande affaire de sa vie. On ignorerait par là presque tout de l'histoire intérieure de l'Empire sous Constance. L'extrême prudence de Julien lui a fait écrire un discours où les païens n'auraient rien trouvé qui choquât leurs idées, tandis que les chrétiens n'auraient pu y découvrir aucune marque formelle d'apostasie. Nulle allusion aux uns et aux autres, comme aussi nul mot rappelant la foi que professe Constance et les querelles religieuses qui remplirent son règne. Une couleur de vague déisme est partout répandue. Quand Julien parle de « l'Être suprême (3), » de la

(1) Julien, *Oratio* I, 33.

(2) Ammien Marcellin, XXI, 16.

(3) Τὴν κρείττονα φύσιν. *Orat.* I, 6 (Hertlein, p. 8).

« Divinité (1), » du « Dieu propice qui dès la naissance de l'empereur forma sa vertu pour gouverner l'univers (2), » il emploie des expressions communes à tous les cultes. On doit reconnaître que Constantin avait donné l'exemple de ce style neutre dans l'édit de Milan, alors qu'il cherchait à octroyer la liberté aux chrétiens sans se déclarer encore clairement contre les païens (3). Par une convention tacite, ceux-ci employèrent le même style pour le louer. Quand les sénateurs voulurent célébrer par un monument durable sa victoire sur Maxence, ils n'osèrent passer tout à fait sous silence le caractère miraculeux que lui reconnaissait Constantin, et, par une expression acceptable à tous, l'attribuèrent à « l'inspiration de la Divinité (4). » Les panégyristes officiels, pour la plupart païens, adoptèrent les mêmes formules : célébrant Constantin, ils parlent « des rapports qu'il entretient avec l'intelligence divine (5), » des « avertissements qu'il reçoit de l'inspiration divine (6), » du « Dieu créateur et maître du monde (7), » en termes qui pourraient se rencontrer à la fois sous la plume d'un Père de l'Église et sous celle d'un Themistius ou d'un Symmaque. Mais les noms du Christ, des apôtres, des martyrs, de quelque un des personnages historiques de l'Ancien ou du

(1) Τοῦ δαίμονος. *Ibid.*, 15 (p. 19).

(2) Θεὸς εὐμενὴς πρὸς τὴν τῶν ὄλων ἡγεμονίαν ἐξ ἀρχῆς τὴν σὴν ἀρετὴν παρασκευάζειν ἐθέλων. *Ibid.*, 13 (p. 16).

(3) Voir la *Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. II, p. 252.

(4) ...INSTINCTU DIVINITATIS, dit l'inscription de l'arc de triomphe élevé à Rome, par le sénat, en l'honneur de Constantin; *Corpus inscr. lat.*, t. IV, 1039.

(5) « Habes profecto aliquid cum illa mente divina, Constantine, secretum. » *Paneg.*, IX, 2.

(6) « Tu divino monitus instinctu. » *Ibid.*, 12.

(7) « Deus ille mundi creator et dominus. » *Ibid.*, 13.

Nouveau Testament, sont absents de leurs discours, comme de celui de Julien. C'est la parfaite neutralité du langage, à une époque où la principale question posée est la question religieuse, et où personne n'est neutre au fond du cœur.

Cette manière de parler était devenue tellement de style pour les ouvrages comme celui que Julien venait de composer, que Constance, malgré ses soupçons toujours en éveil, ne paraît point y avoir pris garde. Les préparatifs du départ furent poussés avec activité. L'ingénieuse bonté d'Eusébie ne demeurait pas oisive. Soit à l'occasion de ses noces, soit en vue de son prochain voyage en des pays que peut-être elle se représentait (bien à tort) comme dépourvus de culture intellectuelle et de ressources littéraires, elle fit à Julien un présent qui lui causa un plaisir extrême. « Je n'avais apporté de chez moi, raconte-t-il, qu'un très petit nombre de livres, œuvres de bons philosophes et de bons historiens, avec celles de plusieurs orateurs et de plusieurs poètes, tant j'avais au fond de l'âme l'espoir de retourner promptement dans mes foyers. Eusébie m'en donna une telle quantité, que j'eus de quoi satisfaire pleinement mon désir, quelque insatiable que fût mon avidité pour ce commerce de l'esprit, et que, ainsi, la Gaule et la Germanie devinrent pour moi un musée de livres grecs (1). » On remarquera qu'il n'est pas question de livres latins; ou Eusébie, connaissant les goûts de Julien, n'en fit pas entrer dans la bibliothèque préparée pour lui, ou il les

(1) Μουσεῖον δὲ Ἑλληνικόν... βιβλίων. Julien, *Orat.* III, 17 (Hertlein, p. 159).

tient en trop mince estime pour se donner la peine de les rappeler.

Cependant, à en croire les confidences qu'il fera plus tard, les égards et les cadeaux prodigués au nouveau César étaient destinés surtout à dorer pour lui les chaînes de la servitude. Il restait comme emprisonné dans le palais, en attendant l'ordre du départ. Constance le séquestrait du reste du monde. « Les portes étaient closes, et gardées par des geôliers; les mains de mes domestiques étaient surveillées, de peur qu'il ne me parvint quelque billet de mes amis (1). » Pour ne compromettre personne, Julien se crut obligé, dit-il, de refuser toutes les visites (2). Il y a probablement de l'exagération dans ces plaintes. Sans doute, Constance put prendre à ce moment quelques précautions. Les relations suspectes que Julien avait eues en Asie Mineure ne lui étaient pas inconnues. Il n'ignorait rien des espérances que depuis longtemps l'opposition païenne avait fondées sur son jeune parent, sinon en Occident, où l'on n'avait guère entendu parler de lui (3), du moins en Orient, où son nom était populaire dans certains milieux, et où des coterie inquiétantes l'avaient déjà pris comme signe de ralliement. Puisque Constance jugeait utile maintenant de se servir de Julien, c'était un Julien tout neuf, sans liens avec le passé, qu'il prétendait avoir sous la main. Dans ce but, on put exercer sur lui et sur son entourage une surveillance assez naturelle. Mais, selon son habitude, Julien grossit considérablement les faits, et plusieurs des

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 8.

(2) *Ibid.*

(3) Voir cependant, p. 392, l'incident de Vienne.

détails qu'il donne paraissent difficiles à comprendre.

Ainsi, il se plaint qu'on lui ait imposé « des serviteurs étrangers (1). » Comment en eût-il été autrement, puisque, de son propre aveu, il était arrivé d'Asie avec quatre serviteurs seulement? On ne lui ôta, du reste, aucun de ces derniers, bien que les deux plus âgés fussent ses plus intimes confidents. « L'un d'eux, dit-il, partageait seul mes croyances religieuses, et, aussi secrètement que possible, mes pratiques à l'égard des dieux (2). » De celui-ci, l'africain Evhémère (3), il avait fait son bibliothécaire; à lui fut confiée la riche collection de livres offerte par Eusébie. L'autre était un jeune médecin, Oribase, originaire de Pergame (4) : « ignorant son affection pour moi, dit Julien, on lui avais permis de m'accompagner dans mes voyages (5). » Une suite de quatre personnes, un bibliothécaire, un médecin, et deux jeunes pages (6), qui pouvait suffire à un voyageur, était sans doute insuffisante pour un César : il n'est pas surprenant que Constance y ait joint d'autres domestiques, et peut-être ne comit-il pas un abus d'autorité en les choisissant lui-même.

Quant aux amis, dont Julien se plaint d'avoir été systématiquement et presque violemment isolé, on cherche qui ils pouvaient être. Il n'avait, sans doute, que peu de connaissances intimes à Milan, où ne le rattachait aucun

(1) Θεραπεία ξένη. *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 8 (Hertlein, p. 357).

(2) Ὦν εἰς μοι μόνος καὶ τὰ πρὸς θεοῦς συνειδῶς καὶ ὡς ἐνέδεχτο λάθρα συμπράττων. *Ibid.*

(3) Eunape, *Vita soph.*, Maximus.

(4) *Ibid.*

(5) Εἷς ἰατρός, ὃς καὶ, ὅτι φίλος ὧν ἐλελήθει, συναπεδήμησεν. *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 8 (Hertlein, p. 357).

(6) Παιδάρια μὲν δύο κομιδῆ μικρά. *Ibid.*

souvenir d'enfance, et où il avait seulement passé quelques mois, au commencement de l'année, dans une demi-captivité. Et même les rares amis qu'il y possédait furent, dit-il, « comblés de faveurs » par Eusébie (1).

Ce qui est plus vraisemblable, c'est que la suite politique du nouveau César — sa maison civile et militaire, comme on dirait aujourd'hui — ne fut pas très heureusement composée. Il avait demandé à Constance « de ne lui donner pour officiers que des hommes bons et capables (2). » A l'en croire, « on l'entoura des gens de la pire espèce (3). » Il est certain que Julien aura beaucoup à se plaindre de Marcel, nommé commandant de l'armée des Gaules, et de Florentius, envoyé dans ce pays en qualité de préfet du prétoire (4). Un autre des conseillers qu'on lui donna, Pentadius, paraît avoir été un agent suspect et malhonnête (5). De tous ceux qui furent ainsi adjoints à Julien, un seul, Salluste, méritera sa confiance et gagnera son amitié. Mais Julien ne le connaissait pas encore, et probablement ne le reçut qu'après être arrivé en Gaule, et en remplacement d'un autre dont il avait demandé l'éloignement (6). Si les paroles qu'il affirme avoir adressées à l'empereur, avant de quitter Milan, sont exactes, elles le montrent peu satisfait des hommes dont

(1) Ὅπως μὲν εὖ ἐποίησε τῶν ἐμοὶ γνωρίμων. *Oratio* IV, 17 (Hertlein, p. 158).

(2) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 12.

(3) *Ibid.*

(4) Il y avait, depuis Constantin, quatre préfets du prétoire, deux pour l'Orient et deux pour l'Occident. Les deux préfectures d'Occident étaient celle de l'Italie (comprenant l'Italie, l'Illyrie Occidentale et l'Afrique) et celle des Gaules (comprenant les Gaules, l'Espagne, la Mauritanie Tingitane).

(5) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 13.

(6) *Ibid.*, 12. Le texte n'est pas très clair.

on lui imposait ainsi la collaboration. Prenant la main droite de Constance, et lui touchant le genou, à la manière des suppliants : « Pas un de ces hommes, lui dit-il, n'est et ne fut jamais dans ma familiarité. Je ne les connais que de réputation, et, puisque tu l'exiges, je les regarde comme des amis, des intimes, et je les honore comme de vieilles connaissances. Cependant il n'est pas juste que je m'en rapporte complètement à eux, et que je risque leur fortune et la mienne. Que te demandé-je? Donne-moi des espèces de lois écrites, qui m'indiquent ce que tu me défends et ce que tu m'ordonnes de faire. Il est évident que tu applaudiras à ma docilité et que tu châtieras ma désobéissance, quoique je pense que je ne te désobéirai point (1). »

Les préparatifs de voyage étant achevés, Julien partit, le 1^{er} décembre (2), pour la Gaule. Constance voulut l'accompagner jusqu'à Pavie. Mais, en se retirant, il ne lui laissa qu'une faible escorte (3). Julien s'en plaint avec amertume. « Je reçus, dit-il, l'ordre de me rendre, avec trois cents soldats, chez la nation des Celtes, qui s'était soulevée (4). » Il oublie (et après lui Libanius (5), Zosime) (6) qu'il devait trouver en Gaule une armée et des

(1) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 12.

(2) « Kal. decembribus. » Ammien Marcellin, XV, 8.

(3) « Comitatu parvo. » Ammien Marcellin, *loc. cit.*

(4) Τριακοσίους ἐξήκοντά μοι δοῦς στρατιώτας εἰς τὸ τῶν Κελτῶν ἔθνος ἀνατετραμμένον ἔστειλε. *Épître au sénat et au peuple d'Athènes*, 8 (Hertlein, p. 357).

(5) Libanius dit (*Oratio* IV) : « avec moins de quatre cents hoplites, » σὺν ὀπλίταις ἐλάττωσιν ἢ τετρακοσίοις. Enchérissant encore, dans l'*Oratio* X, il répète : « trois cents hoplites des plus mauvais, » τριακοσίου... τοὺς φαυλοτάτους τῶν ὀπλιτῶν.

(6) Zosime (III, 3) dit, citant un passage inconnu d'un écrit de Julien, que « ces trois cent soixante hommes ne savaient que faire des prières, »

généraux (1); qu'il était envoyé, non chez une nation « soulevée, » mais au secours d'une nation menacée d'invasion, ce qui est fort différent; et enfin qu'une escorte de trois cents hommes était bien suffisante pour le conduire de l'autre côté des Alpes, par une route sûre, fréquentée par les voyageurs et les convois de marchandises, gardée par des postes romains, et où il ne pouvait rencontrer aucun ennemi. Une fois de plus, on saisit sur le fait la manière d'écrire l'histoire habituelle à Julien, quand il met en cause les gens qu'il déteste. Il décourage, par ce manque de sincérité, ceux qui seraient quelquefois tentés de lui donner raison.

Des sujets de plainte plus sérieux ne lui manquaient pas, cependant. Il avait le droit d'être mécontent du manque de confiance et d'égards que lui montra Constance, en le quittant sans l'avertir de la prise de Cologne, connue depuis assez longtemps déjà, mais qu'on avait réussi à tenir secrète. Julien n'en fut informé qu'en arrivant à Turin (2). Ce n'était pas sans doute, comme il le dit avec son exagération accoutumée, l'envoyer à la mort sans autre changement à sa fortune qu'un titre plus pompeux (3); mais c'était ne le prendre point au sérieux et ne le point traiter en César. Aussi Julien ne

τριακόσιοι καὶ ἐξήκοντα τὸν ἀριθμὸν ὄντες, μόνον εὐχεσθαι, καθάπερ αὐτὸς πού φησιν, ἤδρασαν. — On remarquera qu'Ammien Marcellin, pourtant très favorable à Julien, ne s'associe pas à ces plaintes.

(1) Lui-même le dit tout de suite après, en déclarant qu'il était moins envoyé pour commander à l'armée des Gaules que pour obéir à ses généraux, οὐκ ἄρχοντα μᾶλλον τῶν ἐκεῖσε στρατοπέδων ἢ τοῖς ἐκεῖσε στρατηγοῖς υπακούσοντα. *Épître au sénat et au peuple d'Athènes*, 8 (Hertlein, p. 357).

(2) Ammien Marcellin, XV, 8; XVI, 3.

(3) « Murmurans querulis vocibus saepe audiebatur, nihil se plus assecuturum quam ut occupator interiret. » Ammien Marcellin, XV, 8. Ces propos furent connus dans les cercles païens de l'Orient : Eunape (*Vita*

se trompe-t-il peut-être pas en attribuant à Constance un propos à la fois maladroit et blessant. « Ce n'est pas un empereur que j'envoie aux Gaulois, aurait dit celui-ci, mais un mannequin chargé de porter aux Gaulois l'effigie impériale (1). »

III. — La première campagne.

Au point de vue politique et administratif, la Gaule était alors très morcelée. Aux quatre grandes divisions établies depuis les Antonins, l'Aquitaine, la Lyonnaise, la Belgique et la Narbonnaise, avaient succédé quinze provinces. Ammien Marcellin les énumère, en caractérisant d'un mot leurs principales cités (2) :

« Vient d'abord, à partir de l'occident, la Seconde Germanie, défendue par Cologne et Tongres, villes grandes et riches. Puis la Première Germanie, avec Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, célèbre par les défaites des Barbares. Après elle, la Première Belgique, dont les principales villes sont Metz et Trèves, résidence des princes. Contiguë à cette province est la Seconde Belgique, où se trouvent Amiens, ville éminente entre toutes, Châlons et Reims. En Séquanie, nous voyons Besançon et Augst, les plus importantes des villes de cette province. Lyon est l'ornement de la Première

soph., Maximus) dit qu'on envoya Julien dans les Gaules « afin d'y périr dans sa royauté, » ἵνα ἐν τῇ βασιλείᾳ διαφθαρή.

(1) Ὅτι τοῖς Γάλλοις οὐ βασιλεία δίδωσιν, ἀλλὰ τὸν τὴν ἑαυτοῦ πρὸς ἐκείνους εἰκόνα κομιοῦντα. *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 8 (Hertlein, p. 358).

(2) Sur les différences entre l'énumération d'Ammien Marcellin, la liste de Vérone, celle de Rufus, voir Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 460-467.

Lyonnaise, avec Chalon, Sens, Bourges, et la grandeur ancienne des murs d'Autun (1). La Seconde Lyonnaise nous montre Rouen, Tours, Mediolanum (2) et Troyes. Les Alpes Grées et Pennines ont, pour ne pas parler de lieux plus obscurs, Avenche, ville déserte aujourd'hui, mais non sans importance jadis, comme en témoignent ses édifices à demi ruinés (3)... Dans l'Aquitaine, que bordent les montagnes des Pyrénées et les plages de l'Océan, la première province est l'Aquitannique, remarquable par la grandeur de ses cités : omettant beaucoup d'entre elles, nous citerons comme les plus importantes Bordeaux, Saintes et Poitiers. En Novempopulanie, on distingue Auch et Bazas. En Narbonnaise, Nîmes, Narbonne et Toulouse tiennent le premier rang. La Viennoise est fière de la beauté de ses villes, Vienne et Arles d'abord, auxquelles il faut ajouter Marseille, que nous apprenons par l'histoire avoir été jadis l'utile alliée des Romains en des temps périlleux : dans le voisinage sont Salluves (4), Nice et Antibes (5). »

Comme on le voit, beaucoup des grandes villes d'aujourd'hui l'étaient déjà au iv^e siècle. Un petit nombre d'autres, considérables à cette époque, ont perdu toute importance, comme Augst en Séquanie, ou comme Mediolanum dans la Seconde Lyonnaise, maintenant simple village. On remarquait déjà, dès le temps d'Ammien Marcellin, des villes déchues, dont la grandeur ne se

(1) « Et moenium Augustoduni magnitudo vetusta. »

(2) Vieil-Évreux ou Saint-Aubin.

(3) « Habent et Aventinum, desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut aedificia semirutata nunc quoque demonstrant. »

(4) Aix ?

(5) Ammien Marcellin, XV, 11.

mesurait plus qu'à l'étendue de leurs rues désertes et au nombre de leurs édifices ruinés. Le iv^e siècle, cependant, vit encore naître des cités florissantes ; mais, en y regardant de près, on reconnaît que la Gaule a déjà pris un aspect très différent de celui qu'elle avait au ii^e ou même au iii^e siècle. C'était alors le temps des villes ouvertes, pleines de grands et beaux monuments, sans remparts arrêtant leur expansion et gênant le regard. Rares étaient les fortifications anciennes, comme celles d'Autun. C'est seulement vers la fin du iii^e siècle (1) que, averties par les invasions, parfois déjà ravagées, les villes s'entourent de remparts, se resserrent entre des fossés, se rétrécissent pour être plus facilement défendues, et prennent déjà l'aspect qu'auront les cités du moyen âge. On sacrifie à la construction hâtive de leurs murailles les temples, les tombeaux, les statues des époques plus heureuses, dont on voit les débris encastés dans les fondements des remparts. Les ports mêmes, comme à Bordeaux, sont parfois reportés à l'intérieur des terres, afin de profiter des défenses de la ville : une porte, sous laquelle passeront les navires, ferme l'entrée des bassins, et met la flottille militaire ou les bâtiments de commerce à l'abri d'un coup de main. Ces murs du iv^e siècle ne sont pas bâtis selon les anciennes règles de la fortification romaine : ce sont des rectangles, flanqués de nombreuses tours, et puissants surtout par leur

(1) A partir de l'an 300 (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 298). Probablement un peu plus tôt (*les Dernières persécutions du III^e siècle*, 2^e éd., appendice H, p. 405). Ce mouvement est général, et s'étend à l'Italie, à la Mésie, à l'Asie Mineure aussi bien qu'à la Gaule (Druy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 387, 444 ; Perrot, *De Galatia provincia romana*, p. 165).

masse. Bouclées dans cette étroite ceinture, les villes deviennent très petites. Besançon, au temps de Julien, est beaucoup moins beau et moins grand qu'autrefois (1). Le nouveau Bordeaux est de même trois fois moins vaste que l'ancien (2). Les enceintes urbaines les plus étendues ne contiendront guère, désormais, plus de quinze à vingt mille âmes (3). Ainsi, remplaçant les grandes villes, éparses et sans entraves, de l'âge précédent, se créent de « nouvelles demeures, tristes et mesquines, mais solides et sûres, qui permettront de vivre à travers les six siècles d'invasion jusqu'au réveil de l'ère romane (4). »

Cet état nouveau amène un changement dans la vie sociale. Ayant perdu ses grands espaces, ses rues inondées d'air et de soleil, ses libres débouchés vers la campagne, la ville a moins d'attrait pour l'aristocratie. Celle-ci envoie ses enfants étudier aux grandes écoles de Bordeaux, d'Autun et de Trèves, et y former, autour de la chaire des jurisconsultes et des rhéteurs, ces essais de « joyeuse jeunesse » dont parle avec complaisance un universitaire d'alors (5). Là se transmettront encore pendant un siècle la tradition du beau latin (6), l'habi-

(1) Πολίχνιον δὲ νῦν ἐστὶν ἀνεκλημμένη, πάλαι δὲ μεγάλη τε ἦν καὶ πολυτελέστιν ἱεροῖς ἐκεκόσμητο. Julien, *Ep.* 37 (Hertlein, p. 535).

(2) Camille Jullian, *Ausone et son temps*, dans *Revue historique*, janvier 1892, p. 10.

(3) Voir le plan de Nantes (enceinte de l'an 300), dans Léon Maître, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, t. I; cf. *Revue historique*, mars 1895, p. 348.

(4) Camille Jullian, *Ausone et son temps*; *ibid.*, p. 11.

(5) « Occursu laetae juventutis. » Eumène, *Oratio pro scholis instituendis*.

(6) Voir, pour Bordeaux et l'Aquitaine, Sulpice Sévère, *Dialog.*, I, 27.

tude de la parole publique, et la science du droit (1). Mais les pères, eux, se retirent peu à peu de la cité. Les nobles qui, depuis la conquête romaine, s'étaient faits citoyens, reviennent, comme par un retour d'atavisme que rien ne contrarie plus, aux mœurs des anciens Gaulois. Le charme qui les retenait à la ville s'étant amoindri, la campagne les reprend. Les plus illustres et les plus riches des Gallo-Romains étaient avant tout des propriétaires terriens. On a gardé le souvenir de l'un d'eux qui, dans les guerres civiles du III^e siècle, arma deux mille de ses paysans. Beaucoup de nos villages modernes sont nés de leurs *villae*. Celles-ci, peuplées de fermiers, de serfs, de colons, d'artisans de tous les métiers, se développaient autour de la maison seigneuriale. Il y avait peu de chose à faire pour que l'habitation de plaisance, où jadis le propriétaire, à la façon de Pline le jeune et de ses amis, venait passer quelques semaines ou quelques mois durant la belle saison, devint la demeure principale, ou même unique, dans laquelle s'écoulerait sa vie. Le luxe des maisons de campagne n'était pas moins grand en Gaule qu'en Italie. Bas-reliefs, statues des dieux, bustes d'empereurs, sculptés sur place ou importés, remplissaient leurs salons et leurs galeries, dont les murailles revêtues de stuc s'égayaient de ces décorations dans le goût pompéien, qui se perpétuèrent en s'alourdisant jusqu'à la fin de l'Empire (2). Décrivant sa

(1) Fragment de droit antéjustinien (paraphrase des Commentaires de Gaius), découvert par M. Chatelain dans un palimpseste du séminaire d'Autun, œuvre de basse époque attribuée par Mommsen à un professeur de l'école de cette ville (*Académie des inscriptions*, 7 juillet 1899).

(2) Voir dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1899, p. 231-238, la notice sur les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosane, et particulièrement sur la villa de Chiragem.

villa de Lucomiacus, près de Saint-Émilion, Ausone dira qu'il y vit dans un palais « rival de ceux de Rome (1). » Quelquefois les constructions, tant accessoires que principales, manoir du maître, logements des serviteurs, bains, écuries, portiques, couvraient plusieurs hectares (2). Tous les agréments de la vie, comme tous les raffinements de l'art, s'y trouvaient rassemblés. On comprend que les Gaulois opulents et lettrés, entre leurs collections et leurs livres, leurs équipages de course, de chasse et de pêche (3), parmi les soins multiples de l'administration d'un grand domaine, et les relations mondaines d'un voisinage où leurs pareils devenaient de plus en plus nombreux, aient pu sans regret, au iv^e siècle, échanger l'existence désormais étroite et attristée des villes contre la vie de château, dont les écrits d'Ausone et de Sidoine Apollinaire nous ont laissé la séduisante image.

Ce n'est pas sans dessein que j'emploie ici le mot « château. » Il est vrai dans sa double acception, demeure vaste et magnifique, et demeure fortifiée. Au iv^e siècle, si l'émigration des grands à la campagne contribue de plus en plus à donner à leurs maisons rurales ce premier caractère, l'insécurité de la campagne elle-même amène à leur ajouter le second. Cette insécurité tient à des causes diverses : les incursions des Barbares qui, franchissant la frontière, portent leurs ravages dans l'intérieur du pays, et le développement du brigandage, amené par la misère qui en résulte ou par les exactions

(1) Ausone, *Ep.* 10, ad Paulum.

(2) *Bulletin de la Société des antiquaires de France, loc. cit.*

(3) Voir le testament de Langres, dans *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 95, 2^{me} colonne, dernier paragraphe.

du fisc. Cette misère, le désespoir des contribuables trop pressurés, avaient produit, à la fin du siècle précédent, la révolte des Bagaudes : la révolte a été écrasée (1), mais il y a toujours des Bagaudes, c'est-à-dire des paysans insoumis, pâtres armés, colons déserteurs de la glèbe, débiteurs exaspérés, qui marchent isolés ou en bandes, semant partout la terreur. Pour se protéger, les campagnes imitent les villes, et se couvrent de remparts. Il est impossible de fortifier le domaine entier avec ses vastes champs et les chaumières éparses de ceux qui le cultivent. On fortifiera la maison seigneuriale, non seulement pour défendre le maître et sa famille, mais encore pour offrir dans son enceinte un refuge aux familles des paysans.

Négliger cette précaution était s'exposer à une ruine presque certaine. La magnifique villa récemment découverte aux environs de Toulouse, dans laquelle, outre de nombreux morceaux de sculpture religieuse et profane, on n'a pas trouvé moins de soixante et onze bustes en marbre, a été détruite dans une invasion de Barbares (2). D'autres, que des propriétaires prévoyants avaient entourées de fossés et de murailles, ont traversé intactes l'époque des invasions. Il en est qui sont devenues le noyau de cités nouvelles. Telle fut la villa construite près de Bordeaux, sous Constantin, par le préfet du prétoire Pontius Paulinus. Elle occupait un promontoire isolé, dominant le confluent de la Gironde et de la Garonne. « Des remparts élevés, des tours qui traversaient les nues » et que « ni les machines ni les

(1) Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. I, p. 36.

(2) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1899, p. 234.

béliers ne pourront jamais ébranler (1), » y abritaient non seulement le palais et les jardins, les thermes et les viviers, mais encore des magasins abondamment pourvus de vivres (2). La villa portait dès lors le nom germanique de *Burgus*, forteresse, et deviendra au moyen âge la ville de Bourg (3). Bien d'autres habitations durent sans doute aux défenses dont elles étaient munies une sécurité au moins relative. Une mosaïque trouvée en Numidie, où des causes analogues obligeaient peut-être aux mêmes précautions, représente une villa d'importance moyenne : l'édifice principal se compose de deux grands pavillons carrés, surmontés d'une sorte de coupole, et percés au centre d'une porte monumentale. Près de cette porte se dresse une tour à trois étages (4) : cette tour, d'où l'on interroge l'horizon, mais où l'on peut aussi se réfugier en cas d'alerte, n'est-elle qu'un simple belvédère? ou n'annonce-t-elle pas déjà le donjon des temps féodaux?

La Gaule prend ainsi, peu à peu, l'aspect d'un camp retranché. Le noble a sa maison forte et sa tour, la ville a ses remparts, tout gros village, *vicus*, se met sur la défensive. C'est encore, par une sorte d'atavisme, un retour à l'*oppidum* gaulois, à ces lieux forts où se concentraient les populations indigènes, et d'où elles bravèrent souvent les armes de Rome. Maintenant, on les rétablit pour abriter les trésors de la civilisation romaine contre

(1) Sidoine Apollinaire, *Carmina*, xxii, 118 et suiv.

(2) De même Ausone, dans ses *villae*, conserve toujours des fruits pour deux ans; *Villulae*, in fine.

(3) Camille Jullian, *Ausone et son temps*, dans *Revue historique*, janvier 1892, p. 13.

(4) Voir Boissier, *l'Afrique romaine*, p. 157.

la barbarie du dedans et du dehors. Ce que l'initiative privée ou locale a fait ainsi un peu au hasard, une stratégie plus savante le complète par de nombreux postes militaires. Constance Chlore s'efforce à la fois d'assurer la défense des côtes, d'établir des communications régulières entre la Gaule et la Bretagne, de relever d'anciennes places fortes et d'en créer de nouvelles. Il répare les murs d'Autun, à moitié détruits en 269 (1), fonde Boulogne et Coutances, fortifie Harfleur, restaure des voies militaires, crée des forteresses ou des camps à Paris, à Avenche, et en divers lieux de l'intérieur (2). De son règne ou de ceux de ses successeurs datent apparemment plusieurs des « camps de César, » dont les retranchements encore visibles perpétuent au milieu de nos campagnes le souvenir de la domination romaine (3).

Aux changements que la nécessité de se défendre contre des dangers nouveaux amena dans la vie sociale et même dans l'aspect extérieur de la Gaule, correspond une modification profonde dans l'administration militaire du pays.

Jusqu'au iv^e siècle, l'organisation militaire en vigueur sous Auguste avait à peu près persisté. L'intérieur de la Gaule ne contenait presque pas de soldats romains. Les légions destinées à la couvrir étaient échelonnées sur toute la ligne du Rhin. Cent mille hommes environ, composés pour moitié de légionnaires, pour moitié de soldats appartenant aux cohortes ou aux ailes auxiliaires,

(1) Voir Eumène, *Paneg. Flaviensium nomine Constantino Aug. dictus*.

(2) Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 470-471.

(3) *Ibid.*, p. 408.

s'y trouvaient massés. Non seulement ils opposaient aux envahisseurs germains une barrière presque impénétrable, mais encore ils devenaient le noyau d'une belliqueuse population de frontière. Comme les légionnaires romains changeaient peu de garnison, et que toute la carrière d'un soldat s'écoulait le plus souvent dans le même campement, il arrivait d'habitude que les vétérans, leur temps de service accompli, s'établissaient avec leurs femmes dans le voisinage des lieux où ils avaient toujours vécu. Ces familles, d'origine militaire, devenaient à leur tour la pépinière des légions, et formaient une réserve presque héréditaire de traditions soldatesques et d'esprit patriotique.

Les troubles civils et les longues guerres intestines de la dernière moitié du III^e siècle entamèrent ce bel ordre. L'empire gallo-romain, fondé par Posthume et ses successeurs, et détruit d'une manière si impolitique par Aurélien, ne put crouler sans entraîner avec lui une partie de l'ancien système de défense (1). Par la brèche ouverte se précipitèrent les Barbares. On a vu comment l'instinct de la préservation immédiate fit reporter dans l'intérieur de la Gaule et disperser en une multitude de lieux tous les moyens de résistance. La barrière brisée sur le Rhin fut relevée par morceaux autour des villes, des bourgs, des villages, des grands domaines. Mais à tant de points fortifiés ne pouvaient suffire les milices locales. Le IV^e siècle vit placer des garnisons régulières dans les provinces gauloises, qui, aux beaux temps de l'Empire, ne contenaient pas trois mille soldats. On avait renoncé à les

(1) Voir dans les *Dernières persécutions du III^e siècle*, 2^e éd., p. 387-407, l'appendice H, *Note sur l'empire gallo-romain*.

protéger en bloc, et l'on se voyait contraint de les défendre en détail. Puisque l'invasion passait maintenant, il fallait se mettre en mesure de lui opposer partout quelque digue. De là l'état nouveau que reflète la *Notitia Dignitatum*, mais qui remonte certainement à une époque antérieure à celle où fut rédigé ce document, et, selon toute vraisemblance, à un temps voisin du moment qui nous occupe (1). La Gaule est alors partagée en nombreux commandements militaires, comprenant un plus grand nombre de subdivisions. Fantassins et cavaliers des légions et des troupes auxiliaires sont répartis entre toutes les grandes villes. Il y a presque autant de villes de garnison dans la Gaule du iv^e siècle que dans la France de nos jours. A vrai dire, c'est déjà le système moderne : l'organisation militaire de notre pays, à cette époque, ressemble plus à ce qu'elle est à l'heure présente qu'à ce qu'elle était au temps d'Auguste et de Trajan (2). Quant à l'organisation de ses forces navales, au iv^e siècle, elle n'offre d'analogie ni avec les temps anciens ni avec l'époque moderne; aux deux flottes, dites de Bretagne (3) et de

(1) On peut même le faire remonter à Constantin, car Aurelius Victor (*De Caesar.*, 41) dit que cet empereur changea tout l'ordre de la milice, et Zosime (II, 34) attribue (avec une injustice évidente) la ruine de l'Empire aux réglemens militaires de Constantin.

(2) Comparez dans Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, la planche V, carte de l'emplacement des vingt-cinq légions dans l'Empire sous Auguste, et la planche XXI, Gaule militaire d'après la *Notitia Dignitatum*.

(3) « *Classis Britannica*; » voir Desjardins, t. I, p. 364-365 et planche XV. Au temps de la *Notitia Dignitatum*, cette flotte prit le nom de *Classis Samarica* (de Samara, rivière de Somme); voir Ferrero, *Nuove Iscrizione ed osservazioni intorno all' ordinamento dell' armate nell' imperio romano*, Turin, 1899, p. 77.

Germanie (1), qui avaient leur port d'attache, l'une près de Boulogne, l'autre près de l'embouchure du Rhin, s'ajoutent, dans le nouveau système de défense de la Gaule, plusieurs flottilles destinées aux cours d'eau de l'intérieur, le Rhône, la Saône, la Seine (2), ou même aux lacs (3).

Quand Julien, — après avoir franchi les Alpes par une température de décembre si exceptionnellement douce, qu'on se serait cru au printemps (4), — mit le pied sur le sol gaulois, il arrivait dans un pays affaibli par des révoltes, des usurpations, les répressions qui avaient suivi, et surtout désolé par les Barbares. Ceux-ci occupaient, dit-il, une partie des Gaules, poussant leur pointe jusqu'à trois cents stades en avant de la rive du Rhin. Leurs bandes campaient dans les champs ravagés, autour des villes en ruine. « Les villes démantelées par eux pouvaient s'élever à quarante-cinq (5), sans compter les tours et les forteresses (6). » Même des cités placées en dehors de la zone envahie se dépeuplaient, la peur en chassant les habitants (7). Libanius prétend que certaines

(1) « Classis Germanica; » voir Ferrero, *l'Ordinamento delle armate romane*, p. 181-184.

(2) « Praefectus classis fluminis Rhodani — praefectus classis Araricae — praefectus classis Anderitianorum (près Paris). » *Notitia Dignitatum*, Occid.

(3) « Praefectus classis Barcariorum (à Yverdun, sur le lac de Neuchâtel ; il y avait de même, pour défendre le nord de l'Italie, une flottille sur le lac de Côme).

(4) Οὕτω φαιδρᾶς ἀπολαύων ἐπορεύετο τῆς ἀκτῖνός, ὥστ' ἔαρ ὀνομάζοντες τὴν ὥραν ἐχώρουν. Libanius, *Oratio X*. — Dans son *Oratio IV* Libanius avait au contraire parlé de « l'excessive rigueur de la saison, » τὴν δὲ τῆς ὥρας ὑπερβολὴν.

(5) Libanius répète ce chiffre, πόλει; μὲν πέντε δεούσας πενήκοντα.

(6) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 9.

(7) *Ibid.*

viles étaient réduites à un si petit nombre de citoyens, qu'on labourait et qu'on ensemençait leurs places publiques (1). Cependant le pays, on l'a vu, n'était pas privé de tout moyen de défense. Il était même assez fortifié et garni d'assez de troupes pour arrêter à chaque pas l'envahisseur. La manière dont le jeune César y fut reçu montre que les Gallo-Romains n'attendaient qu'un chef digne de ce nom pour se rallier autour de lui (2).

La première ville où Julien ait fait son entrée est Vienne, autrefois l'une des métropoles de la Narbonnaise, devenue, lors de la réorganisation provinciale de 297, la ville éponyme de l'un de deux grands diocèses entre lesquels fut alors divisée administrativement la Gaule, et le chef-lieu de la province qui portait son nom. Peu de villes paraissent avoir été plus vivantes. Les historiens, les poètes, les empereurs mêmes semblent épuiser toutes les épithètes pour la louer : c'est « Vienne la Belle (3) », « l'antique et noble cité (4) », « l'opulente (5) », « l'abondante en vignes (6) », « la très ornée et très vaillante (7). » Assise, comme Lyon, au bord du Rhône, qui était l'une des principales voies commerciales du monde romain, elle ressemble beaucoup, pour l'activité et la richesse, à cette métropole

(1) Εἰς τοσοῦτον σωμάτων κατέστησαν ἀριθμὸν ὥστε τὰς πόλεις αὐτὰς ἀγρούς τε εἶναι καὶ πόλεις... Libanius, *Oratio* X.

(2) Libanius, dit, avec une exagération évidente, que « les familles les plus illustres chez les Gaulois étaient réduites à l'esclavage. » *Oratio* IV.

(3) « Pulchra Vienna. » Martial, *Epigr.*, VII, LXXXVIII, 2.

(4) Tacite, *Hist.*, I, 66.

(5) Ausone, *De clar. urb.*, VIII, 3.

(6) Martial, XIII, CVII.

(7) Tables Claudiennes (discours prononcé par Claude en 48), dans Desjardins, *Géogr. hist.*, t. III, pl. XIV, col. II, ligne 7.

des Gaules. Vienne a, comme Lyon, de puissantes corporations, parmi lesquelles celle des bateliers et celle des négociants en vin tiennent le premier rang. Elle semble avoir été le siège d'un des bureaux de la douane; elle est souvent la résidence du commandant de la flotte du Rhône. Ses magistrats municipaux sont nombreux : duumvirs chargés de la justice, duumvirs préposés aux finances de la ville, triumvirs administrant son domaine, édiles, questeurs (1). La vie de l'esprit y est active : on y reçoit de Rome les livres nouveaux : Martial était joyeux d'apprendre que ses poésies faisaient « les délices des Viennois (2). » Mais si l'on goûtait, à Vienne, ces lectures profanes, il s'y trouva aussi de bonne heure un groupe chrétien plein de zèle et de courage, auquel ne manqua même pas la gloire du martyre; l'un des monuments les plus authentiques et les plus vénérables de l'antiquité ecclésiastique est la lettre écrite en commun pendant la persécution de Marc Aurèle par les fidèles de Lyon et de Vienne à ceux d'Asie et de Phrygie (3). Au milieu du IV^e siècle, le christianisme paraît avoir été déjà la religion dominante dans la population viennoise (4) : il s'y montre assez puissant

(1) Allmer, *Inscr. de Vienne*, cité par Desjardins, *Géogr. hist.*, t. III, p. 307, 422-425.

(2) Martial, VII, LXXXVIII.

(3) Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1.

(4) Un évêque de Vienne, Verus, a pris part, en 314, au concile d'Arles; Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 146. Son prédécesseur, Martin, est marqué au 11 mai dans le *Martyrologe hiéronymien* (éd. De Rossi-Duchesne, p. 59). — Les inscriptions chrétiennes trouvées à Vienne sont nombreuses; mais très peu paraissent antérieures au V^e siècle. L'une d'elles, cependant, porte le monogramme du Christ, de la forme dite constantinienne (*Corpus inscr. lat.*, t. XII, 2106). Une autre (*ibid.*, 2156), parlant d'un vieillard de quatre-vingt-dix ans et deux

pour que ceux-là mêmes qui lui étaient secrètement contraires se croient quelquefois obligés d'en affecter les sentiments (1). Mais le paganisme y avait été autrefois très prospère. Les inscriptions nous font voir tous les dieux du Panthéon romain adorés dans Vienne (2), et avec eux les divinités étrangères, Isis (3), Cybèle (4), Mithra (5), et les divinités indigènes, Vienne elle-même, déesse topique (6), le dieu Sucellus (7), les Matres (8). On trouve à Vienne des flamines et une flaminique d'Auguste (9), des flamines de Mars (10), des flamines de la Jeunesse (11), des pontifes (12), des augures (13), des sévirs augustaux (14). On ne peut dire ce qui restait de ce clergé païen sous Constance; mais les partisans de l'ancien culte, bien que maintenant en minorité, étaient probablement nombreux encore dans la capitale de la

mois, mort *in albis*, rappelle peut-être la coutume de retarder le baptême jusqu'à la fin de la vie, trop répandue au IV^e siècle (voir plus haut, p. 169). A signaler l'épithaphe (mais de basse époque) d'une femme louée pour avoir été « pauperibus pia, mancipiis benigna ». (Édmond Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 450, p. 122).

(1) Ammien Marcellin, XXI, 2.

(2) Voir au *Corpus inscr. lat.*, t. XII, passim, inscriptions de Vienne en l'honneur de Jupiter, Junon, Mars, Apollon, Diane, Vénus, Pluton, Proserpine, Silvain.

(3) Inscr. d'un *anuboforus*; *Corpus. inscr. lat.*, t. XII, 1919.

(4) Dendrophores (*ibid.*, 190); inscription taurobolique (*ibid.*, 1827).

(5) *Ibid.*, 1811; bas-relief mithriaque, dans Cumont, *Textes et monuments*, t. II, p. 399-401 et fig. 320, 321.

(6) Voir plus haut, p. 86.

(7) *Corpus inscr. lat.*, t. XII, 1836.

(8) *Ibid.*, passim.

(9) *Ibid.*, 1868, 1904, 2249, 2349, 2600, 2608.

(10) *Ibid.*, 1899, 2236, 2430, 2458, 2536, 2600, 2613.

(11) *Ibid.*, 1783, 1869, 1870, 1902, 1903, 1906, 2138.

(12) *Ibid.*, 1839, 1840, 1867, 2337, 2365, 2606, 2607, 2608, 2618.

(13) *Ibid.*, 1783, 1870, 2606, 2607, 2613.

(14) *Ibid.*, passim.

Viennoise. Un propos, rapporté par Ammien Marcellin, montrera qu'ils n'avaient point abandonné l'espoir de rendre la prééminence à leurs dieux humiliés.

Julien fut accueilli à Vienne comme un sauveur. Les habitants de la ville et des environs l'attendaient en dehors des portes. Les magistrats, les fonctionnaires de tout ordre se tenaient à leur tête (1). Probablement, comme lors de l'entrée de Constantin à Autun, en 311, les corporations industrielles et ouvrières, les associations de toute sorte, étaient là aussi, avec leurs étendards, qui, au iv^e siècle, figuraient dans toutes les fêtes (2). Mais on ne voyait plus, comme on les avait encore aperçues alors, les statues des dieux portées en procession au-devant du prince (3). Les lois de Constance, comme les sentiments de la majorité de la population viennoise, se seraient opposés à toute démonstration païenne. Dès que parut, au loin, le cortège impérial, une grande acclamation s'éleva. « Salut, élément et heureux empereur! » criait-on de toutes parts (4). Pendant que le César parcourait avec sa suite les rues pavoisées (5), les regards du peuple ne pouvaient se détacher de lui. Quand une couronne de fleurs, suspendue au milieu des guirlandes en travers d'une rue, rompit ses liens et lui tomba sur la tête, les applau-

(1) « Cumque Viennam venisset, ingredientem optatum quidem et impetrabilem, honorifice susceptura omnis aetas concurrebat et dignitas. » Ammien Marcellin, XV, 8.

(2) « Omnium signa collegiorum. » Eumène, *Paneg. Flaviensium nomine Constantino Aug. dictus*.

(3) « Omnium deorum nostrorum simulacra protulimus. » *Ibid.*

(4) Ammien Marcellin, XV, 8.

(5) Cf. Eumène, *loc. cit.*

dissements éclatèrent (1). Tous, dit Ammien, contemplaient d'un œil avide la pompe royale entourant non plus un usurpateur, mais un prince légitime (2). On est toujours surpris quand on aperçoit, dans le monde romain, quelque chose ressemblant au sentiment légitimiste. Cependant la réflexion d'Ammien paraît exprimer autre chose que la fatigue ou l'indignation du peuple des Gaules pressuré pendant trois ans par l'usurpateur Magnence. Il semble qu'un attachement profond et déjà traditionnel unit la nation à la famille de Constantin. Il y avait soixante-trois ans que cette famille régnait sur la Gaule, puisque Constance Chlore y avait été envoyé par Dioclétien avec le titre de César en 292. Sauf le second Constance, qui n'y fit que de courtes apparitions, chacun de ses membres y avait longtemps résidé, l'avait comblée de faveurs et défendue avec succès. Aussi la sympathie publique allait-elle spontanément au jeune prince en qui revivaient Constance Chlore, Constantin et Constant. Il semblait porter dans ses mains le remède à tous les maux (3). C'était le Génie de l'Empire qui apparaissait sous ses traits aux Viennois charmés (4).

Pour quelques-uns d'entre eux, c'était autre chose encore, s'il faut prendre pour authentique un propos rapporté par Ammien Marcellin, auquel nous avons déjà fait allusion. L'historien raconte qu'une vieille femme aveugle, entendant le bruit du cortège et les acclama-

(1) Libanius, *Oratio* X.

(2) « Avidius pompam regiam in principe legitimo cernens. » Ammien Marcellin, XV, 8.

(3) « Communiumque remedium aerumnarum in ejus locabat adventu. » *Ibid.*

(4) « Salutarem quemdam Genium adfulsisse. » *Ibid.*

tions de la foule, demanda quel personnage faisait son entrée dans la ville. « Julien César, » répondit-on. « C'est lui qui restaurera les temples des dieux, » s'écria l'aveugle (1). N'y a-t-il là qu'un mot forgé après coup, comme tant de mots historiques? Ou serait-ce la parole en l'air d'une vieille femme qui se serait trouvée vraie par hasard? Ou doit-on croire que quelques-uns au moins, parmi les païens des Gaules, avaient été avertis par leurs coreligionnaires orientaux des vrais sentiments de Julien? Cette dernière hypothèse n'est pas impossible, si l'on se rappelle que Vienne, comme Lyon, recevait par le Rhône non seulement des marchandises, mais les communications de toute sorte importées d'Orient, et que de l'Asie, à toute époque, bien des idées, bien des opinions, bien des rumeurs pénétrèrent par cette voie jusqu'au cœur de la Gaule.

Julien passa la moitié de l'année 356 à Vienne, où il prit pour la première fois les insignes du consulat (2). Son hiver fut « laborieux (3). » Improvisé souverain et général, Julien avait tout à apprendre. Il voulut étudier l'un après l'autre les exercices militaires, et jusqu'à ceux que, pour assouplir les soldats romains, on leur faisait exécuter en cadence aux sons de la flûte. Comme il dansait ainsi la pyrrhique : « O Platon, Platon ! » s'écria-t-il, souriant et soupirant à la fois (4). Mais le disciple de Platon était

(1) « Tunc anus quaedam orba lumine, cum percontando quisnam esset ingressus, Julianum Caesarem compererat, exclamavit hunc deorum templa reparaturum. » *Ibid.*

(2) « Imp. Flavius Julius Constantinus Aug. VIII, Flavius Claudius Julianus Caesar. »

(3) « Negotiosam hiemem. » Ammien Marcellin, XVI, 2.

(4) *Ibid.*, 5.

résolu à faire son devoir. Il se proposait l'exemple de Marc Aurèle (1), qui sut travailler sans relâche à son perfectionnement moral tout en gouvernant son Empire et en guerroyant contre les Barbares. Julien dut sentir s'éveiller en lui l'instinct militaire, que n'eut jamais Marc Aurèle. Ammien nous dit que, pendant ses premiers mois de séjour en Gaule, « poussé par sa vigueur native, il ne rêvait que le bruit des combats et le massacre des Barbares (2). » Son regard politique portait plus loin : se traçant des plans de gouvernement, il recherchait d'avance les moyens, si le sort des armes était favorable, de rétablir la prospérité de la Gaule ou, selon l'expression de l'historien, « de réunir les fragments de la province brisée (3). »

Pendant son séjour à Vienne, Julien se trouva indirectement mêlé à la politique générale de Constance, dans ce qu'elle pouvait avoir pour lui de plus compromettant ou de plus odieux. Mais il la subit sans doute plus qu'il ne s'y associa, et l'on peut croire que son nom figura au bas des actes qui devaient porter les signatures réunies de l'Auguste et du César, sans qu'il ait même été consulté. Il n'en est pas moins piquant de voir Julien contresigner la loi rendue par Constance en avril 356 pour interdire, une fois de plus, le culte païen, et contenant cette sanction, heureusement fort atténuée dans la pratique :

(1) « Rectae perfectaeque rationis indagine congruens Marco, ad cuius aemulationem actus suos effingebat et mores. » Ammien Marcellin, XVI, 1.

(2) « Urgente genuino vigore, pugnarum fragores caedesque barbaricas somniabat. » *Ibid.*

(3) « Colligere provinciae fragmenta jam parans, si adfuisset flatu tandem secundo. » *Ibid.* — Libanius, *Oratio* IV, dit de même qu'il « passa l'hiver à délibérer, » τὸν χειμῶνα ἀνήλισκεν εἰς βουλήν.

« Nous ordonnons que la peine capitale soit appliquée à tous ceux qui seraient convaincus d'avoir sacrifié ou d'avoir adoré des idoles (1). » Mais Constance, nous l'avons déjà dit, à son désir d'abattre le paganisme joignait un désir non moins ardent de faire triompher l'hérésie arienne. La Gaule avait été en grande partie préservée de celle-ci. Cependant les ariens y suppléaient au nombre par l'audace. A leur tête était l'évêque d'Arles, Saturnin, l'intime ami des deux principaux champions de l'arianisme en Occident, les illyriens Ursace et Valens. Les orthodoxes, de leur côté, venaient de faire une précieuse recrue en la personne d'Hilaire de Poitiers. Né dans cette ville, de bonne bourgeoisie, Hilaire était monté du paganisme au christianisme par un chemin inverse de celui qui fit descendre Julien du christianisme au paganisme, mais assez semblable à la voie que suivit, au II^e siècle, saint Justin, que suivra tout à l'heure saint Augustin : la philosophie l'avait conduit à Dieu, l'étude lui avait mis entre les mains les livres de l'Ancien Testament, et la lumière entrevue dans ceux-ci était devenue tout à fait évidente et victorieuse après la lecture de l'Évangile (2). Philosophe, orateur, poète, il était converti depuis peu d'années, quand, le siège épiscopal de sa ville natale étant devenu vacant, le suffrage populaire l'y porta, encore laïque. Hilaire, à peine devenu évêque, adressa à Constance une requête hardie, protestant contre la faveur accordée aux ariens et demandant la liberté pour les catholiques (3). Il revendiqua plus hardiment encore cette liberté au con-

(1) *Code Théodosien*, XVI, x, 6.

(2) Saint Hilaire de Poitiers, *De Trinitate*, I.

(3) Saint Hilaire de Poitiers, *Ad Constantium Augustum*, I.

cile de Béziers, tenu dans les premiers mois de 356 (1) sous la présidence du champion de l'arianisme, Saturnin d'Arles. Mais les ariens refusèrent de l'entendre; ils le dénoncèrent à Constance, en réclamant son bannissement. Constance l'exila en Phrygie et frappa de la même peine Rhodan, évêque de Toulouse. On ne sait trop comment Julien se trouva mêlé à cette affaire. Il reçut probablement de Constance l'ordre de faire arrêter les deux évêques et de les faire embarquer pour leur lointaine destination. Peut-être même désapprouva-t-il ces rigueurs et eut-il la main forcée, soit par les réclamations insolentes des ariens, soit par l'injonction impatiente de l'empereur. Dans un écrit adressé de l'exil à Constance, Hilaire semble dire qu'en le bannissant on avait fait injure à Julien lui-même. « J'ai, dit-il, un grave témoin à l'appui de ma plainte : c'est mon seigneur Julien, ton religieux César : lors de ma condamnation à l'exil, il a eu à souffrir des méchants plus d'affronts que moi d'injustices (2). » Ces lignes, assez difficiles à expliquer, montrent au moins que Julien était demeuré personnellement étranger aux querelles entre ariens et catholiques, et que rien ni dans sa conduite ni dans ses paroles ne l'avait encore rendu suspect à ceux-ci.

Cependant Julien eut bientôt autre chose à faire qu'à servir, à son corps défendant, la politique religieuse de Constance. Les Germains, qui n'avaient pas remué de-

(1) Sur la date du concile de Béziers, voir Tillemont, *Mémoires*, t. VI, p. 749, note v sur saint Hilaire.

(2) « Nec levem habeo querelae meae testem dominum meum religiosum Caesarem tuum Julianum, qui plus in exilio meo contumeliae a malis, quam ego injuriae, pertulit. » Saint Hilaire de Poitiers, *Ad Constant. Aug.*, II, 2.

puis son arrivée en Gaule (du moins les historiens ne signalent aucune incursion de Barbares dans les premiers mois de 356), recommençaient leurs attaques. Julien apprit, au mois de juin, qu'ils avaient failli prendre Autun. La prise d'Autun eût été un désastre, car cette ville renfermait plusieurs manufactures d'armes (1), qui formaient un véritable arsenal. Mais ses moyens de défense étaient faibles. Bien que ses murailles eussent été réparées par Constance Chlore, leur vétusté, dit Ammien, les rendait presque inutiles (2). Amollie par le séjour des villes, la petite garnison d'Autun, qui occupait les vastes casernes construites pour être le quartier d'hiver des légions (3), ne savait plus se battre (4). Heureusement il y avait dans les environs de nombreux vétérans, soldats de réserve qui, en temps de guerre, pouvaient être rappelés à l'activité (5). Ceux-ci prirent les armes, firent une résistance désespérée. Courant aux murailles, criant : « Julien César ! » ils renversèrent les assaillants déjà par-

(1) « Augustodorensis lorica (fabrique de cuirasses); balistaria (fabrique de balistes); clibanaria (fabrique de cuirasses de fer); scutaria (fabrique de boucliers). » *Notitia Dignitatum*, Occid.; éd. Böcking, t. II, p. 43. Autres manufactures d'armes en Gaule : à Argenton, fabrique de toute espèce d'armes; à Mâcon, fabrique de flèches; à Reims, fabrique d'épées; à Trèves, fabrique de balistes; à Amiens, fabrique d'épées plates et de boucliers; à Soissons, fabrique de (le mot manque). *Ibid.*, p. 43-44.

(2) « Augustoduni civitatis antiquae muros spatiosi quidem ambitus, sed carie vetustatis invalidos. » Ammien Marcellin, XVI, 2.

(3) « Devotissimarum hiberna legionum, quarum invictissima roborata... requirunt ut commodis nostris studio gratiae hospitalis operentur. » Eumène, *Oratio pro scholis instaurandis*.

(4) « Torpente praesentium militum manu. » Ammien Marcellin, XVI, 2.

(5) Tacite, *Ann.*, I, 17, 26; Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. II, p. 448. — Voir dans les *Analecta Bollandiana*, t. IX, 1890, p. 117-134, l'histoire du vétéran Typasius (cf. *la Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. I, p. 419).

venus au haut de leurs échelles (1). Excitée par leur exemple, la garnison reprit courage. Elle fit une sortie, et acheva la déroute des Barbares. Ceux-ci se hâtèrent de lever le siège. Ému du danger que venait de courir une ville classée jadis parmi les plus fortes et située presque au cœur des Gaules, Julien résolut de prendre sans plus tarder l'offensive. En vain son entourage essayait de le retenir, lui vantant les agréments de la vie de la cour, les charmes d'un repos prolongé au sein du luxe impérial (2) : Julien fit ses préparatifs (3), et, emmenant ce qu'il put rassembler de troupes, il se mit en route avec l'assurance d'un vieux général (4). Il arriva, le 24 juin, à Autun (5).

Cette ville lettrée avait de quoi le retenir. Par ses rhéteurs, par ses étudiants, par ses écoles dont les bâtiments somptueux, entourés de portiques sous lesquels se déployait en couleurs la carte immense de l'*orbis romanus* (6), s'élevaient entre le Capitole et le temple d'Apollon (7), elle offrait au jeune César une lointaine image de sa chère Athènes. En d'autres moments, sans doute, il aurait eu plaisir à y demeurer. La pensée ne lui en vint même pas. Prenant seulement le temps de faire re-

(1) « *Veteranos concursatione pervigili defendisse : ut solet abrupta saepe discrimina salutis ultima desperatio propulsare.* » Ammien Marcellin, XVI, 2. — Libanius fait de cet épisode (*Oratio* X) un récit tout à fait fantaisiste.

(2) « *Ancillari adulatione posthabita, qua eum proximi ad amoenitatem flectebant et luxum.* » Ammien Marcellin, XVI, 2.

(3) « *Satis omnibus comparatis.* » Ammien Marcellin, *loc. cit.*

(4) « *Velut dux diurnus, viribus eminens et consillis.* » *Ibid.*

(5) « *VIII kal. Julius Augustodunum pervenit.* » *Ibid.*

(6) A l'imitation de la carte du portique d'Agrippa, à Rome (Pline, *Nat. hist.*, III, 14).

(7) Eumène, *Oratio pro scholis instaurandis.*

poser ses soldats, il ne s'inquiéta que de la route la meilleure pour gagner Auxerre. La contrée aux environs d'Autun était, dès l'époque de Constantin, presque redevenue sauvage : les vignobles avaient dégénéré ; des fondrières et des marécages s'étaient formés ; on eût dit un vaste désert « inculte, hérissé, muet, ténébreux (1). » Probablement les désastres des dernières années n'avaient fait qu'aggraver cet état. Aussi, pour déterminer la direction à suivre, fut-il nécessaire de réunir une sorte de conseil, où furent convoqués les gens du pays qui en connaissaient le mieux les chemins. Les avis furent différents : les uns proposèrent des routes plus sûres, mais plus longues ; d'autres rappelèrent que naguère un général, avec plusieurs milliers d'hommes des cohortes auxiliaires, avait suivi un chemin à travers bois, dangereux parce qu'à la faveur des ténèbres les surprises de l'ennemi y étaient faciles (2), mais beaucoup plus court. La volonté d'arriver vite, probablement aussi le désir d'imiter un acte d'audace (3), décidèrent Julien à imiter cet exemple. Il choisit parmi ses troupes un escadron de cataphractaires, — sans doute ces cavaliers à la souple armure de mailles de fer que Constance avait introduits dans l'armée romaine (4), — et un détachement de *bal-*

(1) « Nunc... interclusis vastitate meatibus, quicquid humiditate sua fuerat uberius, in voraginem et stagna conversum. Ipsae denique vineae... ita vetustate senuerunt, ut cultum jam poene non sentiant... Vasta omnia, inculta, squalentia, muta, tenebrosa. » Eumène, *Paneg. Flaviensium nomine Constantino Aug. dictus*.

(2) «... Per compendiosas vias, verum suspectas, quia tenebris multis umbrantur. » Ammien Marcellin, XVI, 2.

(3) « Caesar audaciam viri fortis imitari magnopere nitebatur. » *Ibid.*

(4) C'était une troupe d'élite, la garde préférée de Constance. Comment concilier sa présence dans l'armée de Julien avec les plaintes de celui-ci ?

listarii, soldats d'infanterie légère (1). L'expérience militaire d'Ammien lui fait critiquer ce choix et (pour des raisons qui nous échappent) juger peu sûre une escorte ainsi composée (2). Julien parvint cependant sans encombre à Auxerre. Il prit à peine le temps de s'y reposer, et partit pour Troyes. En route, il fut attaqué par les Barbares. Il se tint d'abord sur la défensive, craignant, s'il faisait un mouvement en avant, de rencontrer des adversaires plus nombreux; puis, s'enhardissant, il fit prendre à ses soldats des positions bien choisies, d'où ils se précipitèrent sur l'ennemi et firent quelques prisonniers; mais la pesanteur de leurs armes ne leur permit pas de continuer la poursuite (3). Ce premier succès donna confiance à Julien; à travers mille difficultés, il parvint avec sa petite troupe jusque devant Troyes, investie par une multitude de Barbares. La panique y était si grande que, quand Julien parut à l'une des portes de la ville, on hésita d'abord à lui ouvrir, croyant voir l'ennemi (4). Sa présence avait suffi probablement à disperser sur ce point les bandes toujours mobiles des envahisseurs, car à peine s'arrêta-t-il à Troyes, dans sa hâte de se diriger vers Reims, où l'attendait le gros de l'armée romaine, concentrée sous le commandement de deux généraux, Marcel et Ursicin.

Ursicin était ce « maître de la cavalerie » qui, en 355,

(1) Végèce, *De re militari*, II, 2, « — Praefectus militum Balistariorum. » *Notitia dignitatum*, Occid.; Böcking, t. III, p. 117.

(2) « Parum ad tuendum rectorem idonea. » Ammien Marcellin, XVI, 2.

(3) « Quia sequi non valebat gravitate praepeditus armorum. » *Ibid.*

(4) « Per multa discrimina venerat Tricassas adeo insperatus, ut eo portas poene pulsante, diffusae barbarae multitudinis metu, aditus urbis non sine anxia panderetur ambage. » *Ibid.*

avait trahissement fait périr à Cologne le malheureux Silvain. Marcel venait d'être envoyé en Gaule pour lui succéder dans le commandement des troupes; mais Ursicin devait demeurer avec elles jusqu'à la fin de la guerre. A en croire Julien, les deux généraux étaient chargés avant tout de le surveiller. « Ils avaient l'ordre écrit d'avoir l'œil sur moi encore plus que sur l'ennemi (1). » Julien, de son côté, avait reçu pour mission « moins de commander l'armée que d'obéir aux généraux qui la commandaient (2). » « On craignait de moi quelque révolte, » ajoute-t-il (3). La vérité est que Constance pouvait encore avoir une autre crainte. Julien n'avait aucune expérience des choses militaires quand il fut envoyé en Gaule. Il ne savait même pas ce que sait le simple soldat. L'empereur était excusable de n'avoir pas deviné que celui qui hier encore était un étudiant d'Athènes se révélerait subitement homme de guerre. Qu'il ait voulu le mettre d'abord à l'école de généraux expérimentés, cela n'est pas pour surprendre, et le contraire eût indiqué de la part de Constance une insouciance singulière. Qu'il ait même remis à Julien des instructions minutieuses (4), qu'il l'ait traité un peu, selon l'expression d'Ammien Marcellin, en enfant et en écolier (5), l'âge du jeune César explique suffisamment ces précautions. Julien lui-même semble les avoir jugées utiles, car il raconte qu'a-

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 8.

(2) *Ibid.* — « Les généraux étaient souverains, » οἱ στρατηγοὶ δὲ κύριοι, dit de même Libanius dans l'*Oratio X*.

(3) Julien, *loc. cit.*

(4) *Ibid.*, 9.

(5) « Cum legeret libellum adsidue, quem Constantius ut privignum ad studia mittens, manu sua conscriperat. » Ammien Marcellin, XVI, 5.

vant de partir il supplia Constance de lui remettre « des espèces de lois écrites, » dont l'observation serait un gage de sa fidélité (1). Une seule chose semble indiquer à son égard une défiance dépassant les limites de la prudence ordinaire et touchant à la mauvaise politique. Tous les moyens de s'attacher les soldats lui furent refusés; il lui fut même interdit de leur faire les dons et les distributions en usage soit lors de l'avènement d'un nouveau prince, soit en récompense de leurs services ou en réjouissance d'une victoire (2).

Les deux généraux qui commandaient l'armée des Gaules « n'aspiraient qu'au sommeil, » dit Libanius (3). Si cela est vrai (4), ils furent vite réveillés par Julien. Dès son arrivée, un conseil de guerre fut réuni. Bien que les instructions de Constance refusassent à Julien la responsabilité du commandement, il semble que son ascendant se soit imposé tout de suite. Ammien Marcellin, qui faisait partie de l'armée, raconte les faits comme si dès lors Julien avait tout dirigé. Le conseil de guerre décida de marcher vers le Rhin. L'objectif de la campagne était la délivrance de Cologne. Tout l'est de la Gaule se trouvait couvert de bandes de Germains. A Dieuze (5), l'armée romaine courut un grand péril. Elle marchait sans se garder assez; les soldats, encouragés par la présence du nouveau César, montraient une ardeur inaccoutumée (6). A la faveur du brouillard, les ennemis,

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 12.

(2) Ammien Marcellin, XVII, 9.

(3) Τοῖς στρατηγοῖς δὲ ἄρα ἤρεσκε καθεύδειν. Libanius, *Oratio X*.

(4) Socrate, *Hist. eccl.*, III, 1, dit à peu près la même chose.

(5) « Decempagi. »

(6) « Solito acrior miles. » Ammien Marcellin, XVI, 3.

défilant à travers bois, attaquèrent les derrières de l'armée et faillirent envelopper deux légions. Le bruit du combat fut entendu par les cohortes auxiliaires, qui rebroussèrent chemin, se portèrent en hâte vers l'arrière-garde et parvinrent à la dégager. Ce fut, dit Ammien, une leçon pour Julien : la marche de l'armée se fit désormais avec plus de lenteur et de prudence (1). Cette marche eût pu être dangereuse, à travers une contrée remplie de villes et d'*oppida* plus ou moins fortifiés, sans la singulière répugnance des Germains, qui les empêchait d'en profiter. Fils des campagnes sans bornes et des forêts profondes, ils refusaient de s'enfermer dans les villes. Ces amas de pierres et de briques, ces mornes enceintes, ces rues sans horizon, leur faisaient peur. Ils se seraient trouvés là, disaient-ils, comme ensevelis dans des tombes, ou comme pris sous les mailles d'un filet (2). Aussi demeuraient-ils campés aux environs des places dont ils s'étaient rendus maîtres, sans tirer parti de leurs tours ou de leurs murailles. C'est ainsi qu'il y avait des Alemans ou des Francs tout le long du Rhin, autour de Strasbourg (3), de Brumath (4), de Zabern (5), de Seltz (6), de Spire (7), de Worms (8), de

(1) Ammien Marcellin, XVI, 3.

(2) « Nam ipsa oppida ut circumdata retiis busta declinant. » *Ibid.* — Sentiment commun à tous les Barbares; Ammien dit de même des Huns : « Aedificiis ullis unquam tecti; sed per haec velut ab usu communi discreta sepulcra declinant. » *Ibid.*, XXXI, 2.

(3) « Argentoratum. »

(4) « Brocomagum. »

(5) « Tabernae. » — Ne pas confondre *Tabernae*, Zabern, sur les bords du Rhin, avec Saverne dans les Vosges, *Tres Tabernae*, dont Ammien parle ailleurs, XVI, 12.

(6) « Saletio. »

(7) « Nemetac. »

(8) « Vangiones. »

Mayence (1), établis dans les campagnes, s'en appropriant les fruits, forçant les habitants à travailler pour eux, mais ne laissant pas une garnison dans les villes après les avoir pillées, et ne songeant même pas à garder les petits châteaux des montagnes. Cela explique comment Julien et ses troupes purent assez facilement s'ouvrir un passage à travers les Vosges (2), remporter un premier succès à Brumath, et, remontant de là vers Cologne, reprendre peu à peu toutes les villes que les Barbares n'essayaient pas de défendre. Les pertes des Germains ne furent pas très grandes, bien que Julien eût promis, dit-on, une récompense en argent à tout soldat qui apporterait une tête coupée (3) : on fit, dit Ammien, quelques prisonniers, on tua pendant le combat un certain nombre d'ennemis, mais la plupart échappèrent par la fuite (4).

Coblentz (5), qui avait eu de tout temps un poste fortifié (6), n'opposa pas de résistance. Entre cette place et Cologne, toutes les forteresses avaient été ruinées par les envahisseurs : il ne restait debout qu'une tour isolée (7), qui naturellement ne fut point défendue. On arriva sans obstacle à Cologne, dont les portes étaient ouvertes. Julien s'y établit, et travailla à relever de ses

(1) « Mogontiacum. »

(2) Τοῦ Βοσέγῳ. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*.

(3) Libanius, *Oratio* X. — Ce détail, s'il est vrai, indiquerait que Julien eut, plus que ne dit Ammien Marcellin, les moyens de récompenser les soldats.

(4) Ammien Marcellin, XVI, 2.

(5) Confluentes.

(6) Cet *oppidum* est appelé par Ammien « Rigomagum. » Au v^e siècle, il y a encore en ce lieu un *castrum* (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 13).

(7) « Una prope ipsam Coloniam turris. » Ammien Marcellin, XVI, 3.

ruines la malheureuse cité, depuis dix mois tombée aux mains des Barbares (1). Pendant son séjour à Cologne, un prince franc vint solliciter la paix (2); Julien consentit à traiter avec les chefs de quelques tribus, qui s'engagèrent à ne plus inquiéter les sujets de Rome (3). Il s'occupa durant le même temps de deux villes voisines, dont l'une, qui avait été assaillie par l'ennemi, reçut une garnison, et dont l'autre, réduite à une extrême famine, fut ravitaillée (4).

On ne nous dit pas le nom de ces deux villes : la plus importante est peut-être Trèves, que Julien visita après avoir quitté Cologne (5). Bien que le but en eût été glorieusement atteint, la campagne n'était pas finie. Constance, en vue probablement de seconder les opérations de Julien, était en ce moment en Rhétie, poursuivant de son côté les Barbares. Julien paraît avoir alors remonté la rive droite du Rhin. Revenant de Trèves en pointe vers Strasbourg, dont il s'empara (6), il se porta rapidement dans la direction de Bâle, afin de contenir les Germains, que Constance pressait sur l'autre rive.

(1) Πρὸ μηνῶν ἐκλωκυῖάν που δέεκ. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10.

(2) Τις βασιλεὺς μοίρας οὐ μικρᾶς βαρβαρικῆς. Libanius, *Oratio X*.

(3) Ammien Marcellin dit que ce fut un traité de paix, « pacem firmatae Reipublicae interim profuturam. » Libanius prétend qu'il y eut seulement une courte trêve, σπένδεται βραχὺν τινα χρόνον.

(4) Libanius, *loc. cit.*

(5) « Per Treveros. » Ammien Marcellin, 3.

(6) Le récit un peu confus d'Ammien Marcellin (XVI, 2) pourrait faire croire que Strasbourg fut repris avant Cologne; mais Julien dit clairement (*Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10) que la prise de Cologne précéda celle de Strasbourg, qui ne peut avoir eu lieu, par conséquent, que dans cette seconde partie de la campagne... Ἀνέλαβον τὴν Ἀγριππίναν ἐπὶ τῷ Ῥηνῶ... καὶ τεῖχος; Ἀργέντορα πλησίον πρὸς ταῖς ὑπωρεῖαις αὐτοῦ τοῦ Βοσέγου (Hertlein, p. 359).

Mais ceux-ci, se sentant pris entre l'Auguste et le César, se bornèrent à obstruer avec des troncs d'arbres abattus les chemins du pays envahi par Constance et refusèrent la bataille. Bientôt ils demandèrent à leur tour la paix, que Constance leur accorda (1). N'ayant plus rien à faire de ce côté, Julien se dirigea vers Sens, où il prit ses quartiers d'hiver (2).

(1) «... Anno nuper emenso Romanis per Transrhenana spatia fusius volitantibus, nec visus est quisquam laris sui defensor, nec obvius stetit: sed concaede arborum densa undique semitis clausis... nec resistere ausi nec apponere facem impetraverunt suppliciter obsecrantes... imperatore urgente per Raetias, Caesare proximo nusquam elabi permittente. » Ammien Marcellin, XVI, 12. — Voir, sur ce passage, Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 684, note xxxviii sur Constance, et Schiller, *Geschichte der Römischen Kaiserzeit*, t. II, p. 309.

(2) « Apud Senonas oppidum tunc opportunum abscessit. » Ammien Marcellin, XVI, 3.

CHAPITRE II

LA DÉFENSE DES GAULES

I. — La bataille de Strasbourg.

Julien passa à Sens les derniers mois de 356. Il était encore dans toute la joie de la victoire. Mais, peu enclin au repos, à peine avait-il déposé le harnais de guerre qu'il demanda aux lettres le délassement dont, depuis plusieurs mois, il se sentait privé. Le panégyrique de Constance, prononcé à Milan l'année précédente, avait eu du succès : Julien voulut faire acte de courtisan habile, et en même temps d'homme reconnaissant, en écrivant dans sa retraite gallo-romaine l'éloge de celle à qui il devait sa fortune, l'impératrice Eusébie (1).

Je n'analyserai pas cette seconde production de sa plume aussi longuement que j'ai analysé la première. On a vu, par un précédent exemple, quels sont les défauts et les qualités du genre, et dans quelle mesure Julien était capable d'éviter les uns et d'atteindre les autres. Peut-être l'éloge d'Eusébie, moins soutenu par la trame des faits historiques, et privé de l'animation que répandaient dans celui de Constance de beaux récits

(1) Julien, *Oratio* III.

de batailles, paraît-il plus froid, plus artificiel, plus encombré de digressions inutiles. Cependant on y reconnaît aussi un accent de sincérité dans la louange et dans l'expression des sentiments de gratitude, qui manque au panégyrique de Constance. Nous avons déjà emprunté à ce discours les traits qui ont aidé à peindre le caractère de l'impératrice (1). En terminant, Julien parle d'un voyage fait par celle-ci à Rome, au moment même où Constance secondait les débuts guerriers du jeune César en menaçant les Alemans du côté de la Rhétie, c'est-à-dire pendant l'automne qui venait de finir. Il décrit, peut-être d'après quelque relation officielle, l'arrivée toute récente de la princesse dans la ville éternelle (2), la joie du peuple et du sénat, que les souverains, à cette époque, visitaient si rarement, les grands préparatifs faits pour la recevoir, et les présents magnifiques dont elle combla les tribus et les centuries. Le discours de Julien est le seul document historique où il soit question de ce voyage, — fait peut-être pour préparer celui que Constance devait accomplir l'année suivante.

Sens était une ville bien fortifiée, et facile à défendre (3). Mais les campagnes voisines avaient été dé-

(1) Voir plus haut, p. 318-319.

(2) Le synchronisme de l'expédition en Rhétie avec le voyage de l'impératrice à Rome aide à dater l'Éloge d'Eusèbe. Celle-ci en effet fera, au printemps de 357, avec Constance et Hélène, un second voyage à Rome, dont Julien ne parle pas. Par conséquent l'Éloge d'Eusèbe se place nécessairement avant ce second voyage, c'est-à-dire dans l'hiver de 356-357, et plus probablement pendant la tranquillité relative des derniers mois de 356, avant que les Alemans missent le siège devant Sens. Schwarz, *De vita et scriptis Juliani imperatoris*, p. 6, place de même (mais sans donner de raisons) ce discours dans l'hiver de 356-357.

(3) Ammien Marcellin, XVI, 3.

vastées par de fréquentes invasions. Elles ne produisaient que la nourriture des habitants. Aussi, pour faire subsister les troupes que Julien amenait avec lui, avait-on été obligé de les disperser. Le César en avait renvoyé une partie dans leurs anciennes garnisons, et surtout sur les points les plus exposés aux attaques. Les autres avaient été réparties entre diverses localités des environs. Parmi les troupes ainsi éloignées de Sens se trouvaient les corps d'élite des Scutaires et des Gentils, particulièrement redoutés des Barbares (1). Prévenus par des transfuges, les envahisseurs reprirent confiance. Ils se persuadèrent qu'ils emporteraient aisément Sens, où restait un faible nombre de soldats. Cela les engagea à entreprendre, contre leur habitude, une campagne d'hiver. Vers la fin de décembre, à l'époque de l'année où habituellement les guerriers Germains demeuraient en repos au fond de leurs forêts, occupés à chasser ou à boire de la bière, toute une armée investit la ville. Julien se hâta de fermer les portes, et de fortifier les points faibles. On le vit jour et nuit, sur les remparts et les tours, dirigeant ses soldats, observant les agresseurs, veillant aux surprises. Son plan était de faire une sortie, et de percer la ligne d'investissement; mais le peu d'hommes qu'il avait sous la main en rendit l'accomplissement impossible. Plusieurs fois il essaya de se dégager, et dut rentrer dans

(1) *Ibid.*, 4. — Sur les *Gentiles* et les *Scutarii*, voir Ammien Marcellin XIV, 7; XV, 5; XVIII, 9; XXXVIII, 13; *Notitia Dignit.*, Or., 10; Occid., 8. Il y avait des *Gentiles* en garnison dans la Deuxième Germanie (Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 359, t. I, p. 485). Ces corps étaient surtout composés de Barbares; voir la note de Valois sur Ammien Marcellin, XIV, 7.

la ville, accablé par la supériorité du nombre. On le voyait, dit Ammien, grincer des dents, dans ses accès de colère. Mais si l'offensive qu'il rêvait ne réussit pas, il opposa aux efforts de l'ennemi une défensive si énergique, que les Germains renoncèrent à s'emparer de la ville. Après trente jours de siège, ils se retirèrent, humiliés de leur échec, et maudissant, dit encore Ammien, « les folles illusions » qui les avaient conduits devant Sens (1).

Le siège eût été plus court et la déroute des Barbares plus complète, si le commandant en chef des armées romaines en Gaule, Marcel, avait fait son devoir. Il avait ses quartiers à peu de distance de la ville assiégée. Rien ne lui était plus facile, apparemment, que de prendre les Barbares à revers. Par jalousie ou par mollesse, il ne fit pas un mouvement. Son inertie plus ou moins calculée eût pu amener la perte de la ville et la capture du César. Le bruit de cette inqualifiable conduite parvint jusqu'à Milan. Constance s'émut. Il cassa Marcel de son grade, et lui donna l'ordre de rentrer dans ses foyers (2). C'était une punition assez douce. Marcel paya d'audace. Se posant en victime de la plus cruelle injustice, il accourut à Milan. Introduit dans le consistoire impérial, il y plaida sa cause, non en accusé, mais en accusateur. Avec des éclats de voix et de grands gestes, il dénonça Julien, et le représenta comme un ambitieux, qui essaie ses ailes avant de monter plus haut. Julien connaissait l'audace de Marcel, la facilité de Constance à recevoir des soupçons : il avait envoyé sur les traces du général disgracié l'un de ses chambellans, l'eunuque Euthère.

(1) Ammien Marcellin, XVI, 4.

(2) *Ibid.*, 4, 7.

Ammien fait d'Euthère un portrait intéressant. C'était un Arménien, d'origine libre, qui, pris tout enfant et mutilé par des brigands, fut vendu à des marchands romains et, sous Constantin, par ceux-ci introduit au palais : il y grandit dans la domesticité impériale, s'instruisant de son mieux, et bientôt remarqué pour la droiture de son naturel, la finesse de son bon sens, l'étendue prodigieuse de sa mémoire et l'honnêteté de ses mœurs. Julien le prit pour chambellan. Il ne se gênait pas pour donner d'utiles conseils, quand le dilettantisme néo-hellénique l'emportait, chez le jeune César, sur la gravité romaine. Ammien dit qu'il vieillit avec la réputation de n'avoir jamais trahi un secret, si ce n'est pour sauver des innocents, et de n'avoir jamais accru sa fortune par des moyens mauvais. Aussi, quand, fatigué des affaires, il se fixera à Rome au lieu d'aller, comme la plupart des eunuques de cour, enfouir dans quelque obscure retraite une opulence mal acquise, il y jouira de la considération universelle, aussi bien vu des grands que du peuple. Ce fidèle serviteur détourna de Julien les attaques de l'audacieux Marcel. Dès qu'il eut rejoint celui-ci à Milan, il demanda à être entendu. Avec la modestie qui convenait à sa situation, mais aussi avec une grande fermeté, il démentit toutes les imputations dirigées contre son maître. Il raconta l'inaction de Marcel, la longueur du siège, les efforts de Julien, contraint de se défendre seul contre les assaillants. « Je serai toute ma vie, dit-il, le témoin fidèle de mon prince; j'y mettrais ma tête. » Marcel fut vaincu par cette honnête éloquence, et relégué par Constance à Sardique, son pays d'origine (1).

(1) *Ibid.*, 7, 8. — Sur la disgrâce de Marcel, Julien dit seulement :

Constance comprit, à ce moment, les inconvénients pour Julien d'un commandement divisé et affaibli. Le César avait fait ses preuves de talent et de vaillance : on pouvait en toute sécurité lui confier désormais la direction des opérations militaires. Constance, après la disgrâce de Marcel, mit le César à la tête de toutes les troupes des Gaules. Julien raconte, en termes d'assez mauvaise humeur, cette décision impériale. « Avec la pensée, dit-il, de faire un présent de peu de valeur, et sans se douter du grand changement qui s'ensuivrait dans les affaires des Celtes, Constance me confia la conduite de l'armée. On était aux premiers jours du printemps (1) » de 357.

Voyant tout en paix dans l'Empire, et « s'imaginant que le temple de Janus était clos pour jamais, » Constance put enfin réaliser un désir formé depuis longtemps : accompagné d'une grande suite militaire, il entra triomphalement dans Rome, et passa un mois à visiter la ville éternelle (2). Eusébie l'accompagnait, et avec elle Hélène, la femme de Julien, qu'une invitation faite dans les termes les plus affectueux avait conviée à être du voyage. La princesse venait d'être mère : mais l'enfant mâle auquel

« L'empereur, ayant conçu des soupçons contre le général en chef, le rappelle et lui ôte le commandement, dont il le juge tout à fait incapable. » *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 9. Il semble que Julien, avec son manque habituel de sincérité, craigne de laisser voir qu'en disgraciant Marcel, Constance a voulu punir l'abandon où celui-ci avait laissé le César assiégé dans Sens.

(1) Ἐξ ὧν ὁ Κωνσταντῖος νομίσας ὀλίγω μὲν ἐπιδώσειν, οὐκ εἰς τοσοῦτον δὲ μεταβολῆς ἤξειν τὰ τῶν Κελτῶν πράγματα, δίδωσί μοι τῶν στρατοπέδων τὴν ἡγεμονίαν, ἧρος ἀρχῆ. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 9 (Hertlein, p. 359).

(2) Sur ce voyage, raconté par Ammien Marcellin, XVI, 10, 11, et par Symmaque, *Ép.*, X, 3, voir plus haut, p. 64.

elle avait donné le jour avait péri en naissant, par une maladresse de la sage-femme. On prétendit que cette maladresse n'était pas involontaire, et que la sage-femme avait été achetée par Eusébie, demeurée stérile après plusieurs années de mariage, et jalouse de la fécondité de sa belle-sœur. Les mêmes rumeurs, dont Ammien Marcellin se rend l'écho, lui attribuent encore d'avoir, pendant le voyage de Rome, fait boire par surprise à Hélène un breuvage destiné à la faire avorter toutes les fois qu'elle deviendrait enceinte. Il est difficile de savoir s'il y a quelque chose de vrai dans la jalousie de l'impératrice, et dans les criminelles pratiques que ce sentiment lui aurait inspirées : mais il suffit que le bruit en ait couru, pour augmenter l'intérêt mélancolique qui s'attache à la mémoire de la pauvre princesse.

Constance rencontra à Rome un sénat dont la partie la plus nombreuse, ou au moins la plus influente, était païenne, et empêchait d'exécuter les lois qu'il avait rendues contre l'ancienne religion (1). Il y trouva en même temps la partie féminine de l'aristocratie ardemment attachée à l'orthodoxie catholique, et fut obligé de recevoir une députation des plus grandes dames de Rome demandant le rappel de Libère. Il eut le déplaisir de voir les mêmes sentiments partagés par la masse du peuple, qui, au milieu même des jeux offerts par lui, réclamait à grands cris le retour du pape exilé (2). Mais le charme de Rome effaçait toutes les dissonances. Nulle part, peut-être, Constance ne fut plus heureux et plus aimable. Fier de son talent oratoire, il haranguait le

(1) Voir plus haut, p. 61.

(2) Voir plus haut, p. 134.

sénat dans la curie, le peuple du haut des rostres. La liberté de parole dont usait la foule romaine, qui se souvenait toujours, même devant ses maîtres, qu'elle avait été le peuple-roi, ne choquait point ses oreilles. Épris de la beauté de la ville éternelle, il rêvait de l'embellir encore, et en même temps il se préoccupait de reproduire, pour en orner quelque'une de ses résidences, les œuvres d'art qui l'avaient le plus frappé. On sait la réponse du prince persan Hormisdas, à qui Constance manifestait l'intention de faire copier la statue équestre qui décorait le forum alors si splendide de Trajan : « Avant de placer quelque part ce cheval, il faudrait lui bâtir une écurie comme celle-ci. » Mais le Persan, avec la philosophie amère que le malheur donne aux exilés, ajoutait : « Ce qui me console, à Rome, c'est de voir que là aussi on est mortel. » Constance, lui, eût volontiers oublié, parmi les splendeurs du Palatin, cette condition commune de l'humanité. Il se trouvait si bien dans la séculaire demeure des Césars, qu'il y serait resté longtemps (1), si des bruits de guerre n'étaient venus, à plusieurs reprises, frapper ses oreilles. Le temple de Janus n'était pas si bien fermé, qu'on n'en entendit, de nouveau, grincer les portes d'airain. Des messagers vinrent successivement annoncer à l'empereur que les Suèves ravageaient la Rhétie, que les Quades avaient envahi la Valérie (2), que les Sarmates étaient en Pan-

(1) « Cupiens itaque augustissima omnium sede morari diutius imperator... » Ammien Marcellin, XVI, 11.

(2) Province bordant, à l'est, la Pannonie Inférieure, et qu'il ne faut pas confondre avec la Valérie italienne, limitrophe du Samnium. Voir la carte de la division provinciale de 297, dans Mommsen, *Mémoires sur les provinces romaines*, trad. Picot.

nonie et en Médie. Si ces nouvelles se trouvaient vraies, c'étaient les lignes des Alpes et du Danube touchées à la fois par un mouvement d'invasion qui pouvait atteindre d'un côté le nord de l'Italie, et de l'autre menacer la Grèce et presque Constantinople. Force était bien à Constance d'y veiller. Il s'arracha donc, au bout de trente jours, aux délices de Rome, et, après ce mois de vacances, si rare dans la vie d'un souverain, il se rendit à Milan, et de là, par le Trentin, à Sirmium. Mais il se trouva que le péril avait été exagéré. A Sirmium, Constance s'occupa des intérêts de l'arianisme plus que de ceux de l'Empire (1); et, dans un voyage qu'il fit à la fin de l'été sur les frontières des Quades et des Sarmates, il reçut de leurs princes des assurances de paix (2).

La vraie lutte contre les Barbares était alors, non sur les Alpes ou sur le Danube, mais sur le Rhin. L'agglomération de peuplades que l'on désigne sous le nom général d'Alemans s'agitait de plus en plus (3). La Germanie romaine, et après elle la Gaule, étaient de nouveau menacées. Constance, dont on ne peut nier l'intelligence stratégique, dressa un excellent plan de campagne. Il venait d'adjoindre à Julien, en remplacement de Marcel exilé et d'Ursicin rappelé en Orient (4),

(1) Second synode de Sirmium, composé d'évêques occidentaux; formule arienne adoptée par le synode; souscription de cette formule par le vieil Osius. Héfélé, *Hist. des conciles*, trad. Delarc, t. II, p. 56-58.

(2) Ἐκείνου δὲ ὀδεύσαντος μόνον καὶ φιλίως ἐντυχόντος τοῖς παροικοῦσι τὸν Ἰστρον ἔθνεσιν. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10 (Hertlein, p. 360).

(3) « Germanicis undique circumfremmentibus minis. » Ammien Marcellin, XVI, 12.

(4) Ammien Marcellin, XVI, 11. A partir de ce moment, Ammien Marcellin, qui était attaché, comme officier, à la personne d'Ursicin, et qui le

le vieux Sévère, général à la fois expérimenté et modeste, qui tout de suite lui inspira confiance. Le César partit de Sens à la tête de ses troupes, et marcha vers Reims (1) : une armée de vingt-cinq mille hommes (2), remontant d'Italie sous le commandement du maître de la milice Barbation, devait en même temps se diriger vers Bâle. On espérait que les Germains, qui déjà répandaient dans l'est de la Gaule leurs bandes avides de pillage, seraient pris entre les deux armées se rapprochant l'une de l'autre comme les branches d'un compas (3). Le plan fut d'abord déjoué. Un parti de Lètes indépendants se coula inaperçu jusqu'à Lyon. La grande ville manqua d'être surprise, et n'eut que le temps de fermer ses portes. Les envahisseurs, empêchés d'y pénétrer, se dédommagèrent en dévastant les campagnes. Mais Julien, toujours en éveil, détacha de sa petite armée trois escadrons de cavalerie, qu'il chargea d'observer les routes par lesquelles les Lètes pouvaient opérer leur retraite. Tous ceux qui prirent la direction

suivit en Orient, cesse d'être un témoin oculaire pour les campagnes de Julien en Gaule.

(1) Ammien Marcellin (XVI, 12) : « secundis ominibus motus, Remos properavit. » Cela signifie-t-il que Julien, avant le départ, avait secrètement consulté les présages, d'après les rites païens, ou y a-t-il là une simple métaphore ?

(2) Tel est le chiffre donné par Ammien Marcellin ; Libanius, *Oratio X*, dit trente mille hommes, *τρισημύριος ὀπλίτας*, et ajoute qu'on leur donna pour général un homme sachant faire manœuvrer de grandes troupes.

(3) « Cogitatum est enim, solliciteque præstructum, ut sævientis ultra solitum Alemanni, vagantesque fusius, multitudine geminata nostrorum, forcipis specie trusi in angustias cæderentur. » Ammien Marcellin, XVI, 12. — « Dans la langue technique de la stratégie, on appelait *forceps* ou *forfex* la disposition en V que prenait un corps de troupes lorsqu'il voulait laisser avancer, pour l'envelopper ensuite, un corps ennemi qui marchait sur lui en formant un coin (*cuneus*). » *Dict. des antiquités*, art. *Forceps*, t. II, p. 1241.

des Vosges tombèrent aux mains de la cavalerie romaine, avec leur butin encore intact. Mais ceux qui s'échappèrent le long de Jura, vers Bâle, où se trouvait Barbation, passèrent sans être inquiétés : Cella, tribun des Scutaires, qui faisait partie du corps de ce général, interdit même le passage aux cavaliers commandés par deux des officiers de Julien, le tribun Bainobaudes (1) et le futur empereur Valentinien, dont la consigne était de garder cette route. La jeune gloire de Julien offusquait Barbation : non content d'empêcher le César de détruire complètement les ennemis, le général félon tenta de le noircir auprès de Constance, en envoyant à celui-ci une relation mensongère, dans laquelle il accusait Bainobaudes et Valentinien d'être venus sous un faux prétexte, avec la mission secrète de débaucher ses soldats.

Cependant la marche en avant des deux armées, qui se poursuivit pendant l'été, au milieu des moissons mûrissantes (2), intimidait les Alemans. Ceux d'entre eux qui campaient sur la rive gauche du Rhin, dans les forêts escarpées des Vosges, furent pris de terreur. Ils obstruèrent par des abattis d'arbres énormes les chemins déjà montueux et difficiles que devaient suivre les troupes. Beaucoup d'entre eux se réfugièrent dans les îles dont est semé le cours du Rhin. Lorsque Julien et ses soldats arrivèrent au fleuve, ils entendirent résonner à

(1) Ammien Marcellin le qualifie plus loin de « tribunus Cornutorum. » Les *Cornuti*, ainsi appelés de la ville de Cornutum, en Pannonie, où il y avait une fabrique de boucliers, étaient parmi des « auxiliaires palatins. » *Notitia Dignit., Occid.*, 22.

(2) Ἀχμάζοντος τοῦ σίτου. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 9 (Hertlein, p. 359).

leurs oreilles les hurlements lugubres et les injures des Barbares. Afin de les déloger, Julien, qui n'était outillé ni pour naviguer sur le Rhin, ni pour y jeter des ponts, envoya demander à Barbation, dont l'armée était munie de tous les services, sept bateaux plats faisant partie de son équipage de pontonniers (1). Toujours traître, le maître de la milice, au lieu d'envoyer ces embarcations, les fit brûler comme inutiles. Heureusement des espions germains, que les soldats de Julien avaient saisis, indiquèrent des gués. Pendant les grandes chaleurs de l'été, il y avait des endroits par où l'on pouvait passer, sinon à pied sec, au moins avec une assez grande facilité. Julien fit venir des soldats d'infanterie légère, qu'il mit sous les ordres du tribun Bainobaudes, le même qui, en compagnie de Valentinien, avait eu récemment à se plaindre de la duplicité de Barbation. Il leur proposa de tenter le passage du fleuve : « Ce sera, leur dit-il, une action mémorable, si vous y réussissez ». Les braves vélites sautèrent dans l'eau, et, tantôt grimant sur les rochers que le fleuve à demi desséché laissait à découvert, tantôt se servant de leurs boucliers en guise de barques, abordèrent à l'île la plus proche : là ils massacrèrent « comme du bétail, » sans distinction d'âge ni de sexe, tous les Barbares qu'ils rencontrèrent. Ayant trouvé, amassées le long de l'île, les pirogues de ceux-ci, ils y montèrent, et bien que, trop chargées, ces barques manquassent souvent de chavirer, ils s'en servirent pour aller, d'île en île, donner la chasse aux Alemans. Lorsque, « lassés de tuer, » ils revinrent au rivage, ils

(1) Sur la construction des ponts de bateaux, voir Lamarre, *la Milice romaine*, p. 135-137.

étaient tellement alourdis par le butin qu'ils avaient dû, pendant la traversée, en jeter une partie à l'eau. Les Barbares demeurés dans les îles que les soldats romains n'avaient pas eu le temps de fouiller reconnurent que ces retraites n'étaient point inaccessibles, même pour une armée dépourvue de flottille, et se hâtèrent de passer sur la rive droite du Rhin, avec leurs femmes, leurs troupeaux et leurs bagages (1).

Julien ne poursuivit pas tout de suite la victoire : il s'occupa d'abord de la consolider, et se retira en arrière pour relever les fortifications de Saverne (2), qui avait été le clef des Vosges jusqu'au jour où les Germains l'avaient démantelée. Dans la forteresse ainsi rétablie, il installa une garnison. Mais il importait d'en assurer le ravitaillement, que les continuelles incursions des Allemands pouvaient à tout instant rendre impossible. Ceux-ci, en fuyant, avaient laissé leurs moissons mûres : précisément, l'époque était venue de les couper. Julien y employa ses soldats : ces moissonneurs armés firent la récolte sans cesser d'avoir l'œil au guet, car on redoutait toujours quelque retour offensif de l'ennemi. Mais il n'osa revenir, et laissa les Romains recueillir en paix le froment semé par des mains barbares. Le fort fut ainsi muni de blé pour un an. Julien s'occupa ensuite de l'approvisionnement de son armée. Précisément un convoi de vivres qu'il attendait lui avait manqué, par une nouvelle félonie de Barbation. Celui-ci l'avait arrêté au passage, s'en était approprié une partie, et avait brûlé le reste. Les soldats de Julien, indignés, se demandaient

(1) Ammien Marcellin, XVI, 12; Libanius, *Oratio* X.

(2) « Tres Tabernae ».

si Barbation était fou, ou s'il avait reçu l'ordre secret de contrarier tous les mouvements du César, et de causer sa perte. Ce que l'on connaît des intentions de Constance, si l'on examine de près ses actes, permet de rejeter ces bruits comme imaginaires et calomnieux. Mais les soldats étaient excusables d'y croire et de les répandre. Julien, cependant, ne perdait pas le sang froid. Il y avait, heureusement, moyen de réparer le dommage. L'approvisionnement de Saverne n'avait pas épuisé les champs cultivés par les Barbares. Sous la garde de postes placés çà et là, les soldats continuèrent à faucher les blés. On put ainsi mettre dans les charriots de l'armée une provision de blé suffisante pour assurer sa nourriture pendant vingt jours (1).

Pendant la fortune se chargea bientôt de venger Julien. Au moment où la jonction des deux armées allait se faire, Barbation changea brusquement de route, et tenta le passage du Rhin. Libanius assure qu'il avait reçu des ordres de Constance, qui voulait ménager au maître de la milice l'occasion d'une victoire où Julien n'aurait point de part (2). Ce fut le contraire qui arriva. Les Alemans, avertis de l'opération hasardeuse projetée par Barbation, le laissèrent approcher du fleuve; mais dès que le pont de bateaux destiné au passage des troupes eut été construit, les barques qui le portaient furent assaillies par d'innombrables troncs d'arbres, lancés dans le fleuve en temps opportun, et que le courant

(1) Ammien Marcellin, XVI, 12; Libanius, *Oratio* X.

(2) Καὶ ἔδει δὴ στράτευμα ἐν ταῦτα ἀμφοτέρωθεν γενέσθαι, καὶ ὡς ἦν οὐ πολὺ τὸ σύνιοῦσι μέσον δείσας ὁ πρῶτος (βασιλεὺς) μὴ μετὰ σῆμα τῆς νίκης ἄτερος, καὶ ἅμα ἠγούμενος ἀρκέσειν τοὺς παρ' αὐτοῦ, κελεύει τῷ μὲν μηκέτι συμμίξειν, διαβῆναι δὲ μόνον. Libanius, *Oratio* X.

impétueux du Rhin charriait au milieu d'elles, les heurtant, les dispersant, les submergeant (1). Démoralisée par l'effet inattendu de ce stratagème, l'armée de Barbation recula, et, sous l'impression d'une terreur panique, s'enfuit avec lui jusqu'à Bâle, poursuivie par les Barbares. Une grande partie des bagages, voitures, chevaux, conducteurs, tomba aux mains de l'ennemi (2). Dès que la poursuite eut cessé, Barbation disloqua son armée, et renvoya dans leurs quartiers d'hiver (3) les diverses troupes dont elle était formée, bien qu'on fût encore en plein été. Puis, comme si la campagne eût été finie, il se rendit à la cour, non pour se justifier, mais pour accuser Julien (4).

La dispersion des vingt-cinq mille hommes que Barbation avait eu l'ordre de conduire à son secours laissait le César isolé en Alsace, avec treize mille hommes seulement. Devant Strasbourg campaient sept rois Alemans, dont les contingents formaient une grande multitude. Les confédérés espéraient vaincre sans coup férir. Ils savaient par un transfuge le petit nombre des soldats demeurés avec Julien, et pensaient que la nouvelle du désastre de Barbation et de l'évanouissement de son armée le déciderait à une promptre retraite. Le chef de tous ces rois, l'Agamemnon barbare, était Chnodomaire, qui jadis avait vaincu le frère de Magnence, le César

(1) Γεφυροῦντι δὲ αὐτῶν πλοίοις τὸν ποταμὸν, τεμώντες τῆς ὕλης ἀφιᾶσιν ἄνω οἱ βάρβαροι κατὰ ῥοῦν πάγχυ ξύλων, ἃ προσπίπτοντα ταῖς ναυσὶ, τὰς μὲν διέσπασε, τὰς δὲ διέρρηξε, τὰς δὲ καὶ κατέδυσε. Libanius, *Oratio* X. Libanius est le seul à donner ces détails.

(2) Ammien Marcellin, XVI, 12.

(3) « Per stationes hibernas. » *Ibid.*

(4) *Ibid.*

Decentius, se vantait d'avoir ruiné d'innombrables cités gauloises et parcouru longtemps la Gaule sans rencontrer d'adversaire. Son orgueil s'était accru par la récente défaite de Barbation, due surtout à lui et à ses bandes. Il parcourait le camp allemand, la tête haute, le regard étincelant, plein de projets et de paroles téméraires. Julien, lui, mettait le temps à profit en fortifiant, selon les règles de la castramétation romaine, le campement de ses soldats. Quand les envoyés germains furent venus le trouver, le sommant, de la part des sept rois, « de quitter les terres que ceux-ci avaient acquises par leur courage et par leur épée, » il fit attendre quelques jours la réponse à cet orgueilleux message (1). Ce fut seulement après que le camp fut achevé, point d'appui pendant la bataille, protection ou refuge en cas de retraite, qu'il se déclara prêt à combattre.

Le soleil était haut sur l'horizon, quand l'armée romaine sortit de ses retranchements. Au son des trompettes, l'infanterie défila lentement, flanquée de la cavalerie, où brillaient les solides et rapides escadrons des cataphractaires et des sagittaires. Du camp romain à la plaine de Strasbourg, où étaient massés les Barbares, il y avait environ quatre lieues. Déjà l'avant-garde était en route, quand Julien la fit rappeler. « Midi est venu, dit-il; nous arriverons tard sur le champ de bataille, fatigués par la marche, accablés par la chaleur. Nous combattons à jeun contre des adversaires frais, reposés, qui auront eu le temps de prendre de la nour-

(1) Libanius (*Oratio* X) prétend que les messagers montrèrent à Julien des lettres de Constance, concédant aux Germains la possession de contrées sur la rive gauche du Rhin, et reprochèrent au César de contrarier la volonté de l'Auguste. Ce détail, omis par Ammien, n'est pas croyable.

riture. Le soir tombé, nous aurons un ciel sans lune, et, par un temps couvert, nous ne serons même pas aidés de la lueur des étoiles. La prudence nous commande de rentrer dans notre camp, à l'abri des retranchements et des fossés : nous y passerons une nuit tranquille : demain, dès le point du jour, fortifiés par le sommeil et un bon repas, nous marcherons à l'ennemi. » Mais les soldats ne l'entendirent pas ainsi. Au discours de Julien ils répondirent en frappant bruyamment leurs boucliers avec leurs lances, pour montrer leur ardeur de combattre. Les chefs partageaient le sentiment des soldats. Florentius, préfet du prétoire, fit remarquer à Julien qu'il valait mieux profiter des circonstances, et frapper un grand coup sur les Barbares assemblés; que si on les laissait se disperser pour se reformer ailleurs, ennemis partout présents et redevenus insaisissables, on laisserait le soldat romain, dont l'esprit était assez porté à la sédition, et ne pardonnerait pas l'occasion manquée d'une facile victoire. Florentius ajoutait que les Germains sont, en rase campagne, moins braves qu'on ne suppose, et rappelait l'expédition de Constance, l'année précédente, en Rhétie, où au lieu d'ennemis il ne trouva que des abattis d'arbres. Tout à coup, au milieu de l'armée impatiente, une porte-étendard éleva la voix. « Va, cria-t-il, va, heureux César, où t'appelle la Fortune. Par toi, nous retrouvons la bravoure et l'esprit militaire. Va devant, lève bien haut notre drapeau. Tu vas voir de quoi le soldat romain est capable sous les yeux d'un chef vaillant, pourvu qu'il ait Dieu propice. » Et l'armée s'ébranla d'un seul mouvement, sans que personne ne songeât plus à la retenir.

Parvenus sur une colline, d'où l'on apercevait le Rhin,

les Romains rencontrèrent des éclaireurs ennemis, qui s'enfuirent à toute bride; un seul d'entre eux, qui n'était pas monté, put être pris : il raconta que depuis quatre jours des masses germanes traversaient sans interruption le fleuve (1). La plaine, en effet, était toute noire de soldats en marche : les Romains, à leur vue, s'arrêtèrent, « immobiles et solides comme un mur. » Les Barbares s'arrêtèrent aussi, et les deux armées se regardèrent un instant, dans un silence solennel. Puis le combat commença. La gauche des Alemans était conduite par Chnodomaire, reconnaissable à sa haute stature, à son casque rouge, à l'énorme javeline qu'il portait, à l'adresse avec laquelle il conduisait et domptait un cheval écumant. Leur droite avait pour chef Sérapion, fils de Médéric et neveu de Chnodomaire : il avait fait son éducation en Gaule, où il avait jadis échangé son nom barbare d'Agénaric contre le nom grec de Sérapion. Les cinq autres rois, de nombreux princes (2), les grands (3), marchaient à leur suite, avec trente-cinq mille hommes. Quand l'aile gauche, commandée par Sévère, eut fait quelque pas, elle se trouva au bord d'un marais, que traversait un aqueduc; sous les arches de celui-ci, à demi-obstruées par les roseaux, une mul-

(1) Libanius prétend que Julien eût pu empêcher ces renforts de passer le Rhin, mais laissa volontairement le passage s'effectuer, afin de détruire ensuite un plus grand nombre d'ennemis. Mais il ajoute que Julien livra bataille à temps pour empêcher de nouveaux contingents d'augmenter l'armée barbare au delà de trente mille hommes. Cela ne concorde pas tout à fait avec le récit d'Ammien.

(2) « Regales. »

(3) « Optimates. » Ce mot d'Ammien Marcellin est celui même qu'emploient les lois Barbares pour désigner les grands; voir les textes cités par Fustel de Coulanges, *Monarchie franque*, p. 76, 82, 83.

titude de Germains étaient embusqués (1). Les Romains hésitèrent, craignant un piège, et demeurèrent en suspens, sans vouloir ni reculer ni avancer. Quand Julien, qui se tenait au centre, vit cette hésitation, capable de compromettre le succès de la journée, il courut vers la gauche, suivi de deux cents cavaliers. Sans se soucier des traits qui volaient de toutes parts, il allait de rang en rang, relevant les courages, excitant par des paroles brèves et ardentes les Romains à reprendre l'offensive. La marche en avant recommença. Les Barbares, à leur tour, eurent un moment de trouble. Le menu peuple, qui combattait à pied, craignit d'être abandonné, en cas d'échec, par la cavalerie, composée des princes, des grands, de tous ceux qui étaient assez riches pour avoir un cheval. Avec cette indiscipline, qui faisait sa faiblesse vis-à-vis de la discipline rigoureuse gardée sur le champ de bataille par le soldat romain, la populace barbare exigea que tous les cavaliers missent pied à terre et se confondissent dans ses rangs. Chnodomaire sauta de cheval : tous les autres l'imitèrent. Ils ne croyaient pas faire un grand sacrifice, car ils se tenaient sûrs de la victoire.

Le combat se poursuivit avec des fortunes diverses. Pendant que l'aile gauche des Romains poussait devant elle les ennemis, la cavalerie de l'aile droite fléchit : les Cataphractaires, voyant leur chef blessé, reculèrent en désordre. Julien, reconnaissable au drapeau de pourpre qu'un soldat portait derrière lui, courut pour les rallier ;

(1) Ammien Marcellin parle des fossés remplis de Barbares, « fossas armatorum refertas ; » le détail de l'aqueduc et des roseaux est donné par Libanius (*Oratio X.*)

mais bientôt les Alemans, passant à travers les escadrons rompus, se heurtèrent à la masse inébranlable de l'infanterie romaine. De ses rangs s'éleva aussitôt le barrit, cri de guerre qui commence par un sourd murmure, et, s'enflant par degrés, finit par imiter le fracas des flots jetés par la tempête contre les rochers (1). Bientôt la mêlée fut générale. Au milieu d'un nuage de poussière, qui s'élevait du sol desséché par la chaleur et dérobaient les combattants aux regards, les Barbares, leurs longs cheveux dénoués, les yeux étincelants de fureur, se jetaient sur les Romains, qui pour s'abriter formaient « la tortue » avec leurs boucliers. L'attaque était si violente, qu'on put croire que ce mur d'acier allait se briser sous les coups. Alors arrivèrent au pas accéléré les Bataves (2) et les Royaux (3), puissante réserve de l'armée romaine. La lutte continua, plus ardente que jamais, les Romains opposant leur expérience et leur calme aux assauts répétés des ennemis. Tout à coup, un groupe d'Alemans, dirigé par les rois, et composé des nobles attachés à leur personne, que suivaient une multitude d'hommes du peuple, se jeta avec une telle violence sur les rangs des Romains, qu'il s'ouvrit un

(1) « Barritum civere vel maximum : qui clamor ipso fervore certaminum a tenui susurro exoriens, paullatimque adulescens, ritu extollitur fluctuum cautibus illisorum. » Ammien Marcellin, XVI, 12; cf. XXVI, 7; XXXI, 7. Végèce (III, 18) dit que le barrit ne doit pas être poussé quand l'ennemi est loin, mais au moment où s'engage la mêlée. Les soldats de Julien se conforment à cette règle. Le barrit paraît avoir été emprunté par les Romains aux Germains : la description du barrit germanique donnée par Tacite, *De mor. Germ.*, 3, ressemble tout à fait à celle du barrit romain, donnée par Ammien.

(2) Corps de cavalerie auxiliaire, recruté parmi les Germanis; Orelli, 1755, 3400, 5263, 5455; *Notit. Dignit.*, Or. et Occid.

(3) « Regii. » *Notit. Dignit.*, Occid.

passage : mais il rencontra en face de lui la légion des Primani (1), qui formait le noyau de l'armée, et n'avait pas encore pris part au combat. Solide comme une tour, elle opposa un front impénétrable aux efforts de l'ennemi. Ammien Marcellin compare la lutte suprême des légionnaires et des Alemans à celle du mirmillon opposant son casque et son bouclier au trident et au filet du rétiaire, et profitant des mouvements désordonnés de celui-ci pour le cribler de blessures. Au pied de ce rempart vivant s'entassaient les cadavres. Sans cesse arrivaient de nouveaux Germains; mais à leur tour ils mordaient la poussière. Les épées, à force de frapper, se faussaient dans la main des soldats : ils ramassaient alors les javelots lancés par les Germains, et s'en servaient contre eux. La victoire se dessinait maintenant pour les Romains, ou, comme le dit Ammien Marcellin, un Dieu propice se déclarait pour eux. Les Barbares perdirent pied, et, avec leur mobilité habituelle, passant d'un acharnement sans exemple à un découragement complet, prirent la fuite dans la direction du Rhin. Tous ceux qui savaient nager se jetèrent dans le fleuve. Les Romains les poursuivirent, et beaucoup seraient entrés dans l'eau avec eux, si Julien et ses officiers ne les avaient retenus sur la rive. De là, les sagittaires criblaient de flèches les fugitifs, que l'on voyait s'enfoncer et disparaître dans les flots. Se souvenant des naumachies qui ensanglantaient trop souvent les amphithéâtres, Ammien dit que l'on assistait à cette scène tragique comme si l'on avait été au spectacle. Seuls parvinrent à la rive opposée ceux qui purent se servir de leurs bou-

(1) « Primanorum legionem. » Wilmanns, 2867; *Notit. Dignit.*, Or.

cliers d'osier en guise de barques. Les Romains avaient, en tout, perdu deux cent quarante trois soldats et quatre officiers, parmi lesquels le brave tribun Bainobaudes, et le chef des cataphractaires dont la blessure avait causé le désarroi de la cavalerie : on trouva sur le champ de bataille six mille cadavres d'Alemans, sans compter ceux que le Rhin avait engloutis (1).

Le « roi des rois » Chnodomaire essayait aussi de gagner le fleuve, avec l'espoir de le traverser. Comme il approchait de la rive, il eut à passer par un endroit marécageux ; son cheval glissa : précipité à terre, il se réfugia sur une colline boisée, où des Romains l'aperçurent. Aussitôt une cohorte, conduite par un tribun, courut pour le prendre ; craignant qu'il ne s'échappât par quelque coin du bois, elle cerna la colline. Mais Chnodomaire ne songeait plus à la fuite : aussi abattu par le malheur qu'il avait été jadis exalté par le succès, dès qu'il vit les soldats il se rendit. Deux cents Barbares qui l'avaient suivi, parmi lesquels trois de ses plus fidèles amis, se rendirent après lui.

La victoire était complète : aussi, quand, au son des clairons, l'armée romaine se rassembla pour le repas du soir et le sommeil de la nuit, salua-t-elle Julien du nom d'Auguste. Mais celui-ci protesta très haut qu'il n'avait

(1) Zosime, avec une incroyable exagération, prétend que « dans la bataille six myriades d'hommes furent tués, et d'autres, en pareil nombre (*ἑπτέρων δὲ τασούτων*), périrent dans les flots, » ce qui porterait à cent vingt mille le nombre total des morts Germains (*Hist.*, III, 3). On voit quels grossissements un fait historique, sous l'influence de l'esprit de parti, peut subir en moins d'un siècle. Libanius, plus modéré, compte huit mille morts, *ὀκτακισκίλοις νέκροις* (*Oratio X*), ce qui ne s'écarte guère de l'estimation d'Ammien, si l'on ajoute aux six mille cadavres du champ de bataille le nombre approximatif des noyés.

aucune prétention à ce titre. Chnodomaire lui fut amené. Le Barbare se prosterna aux pieds du vainqueur, implorant sa grâce. Plus généreux que Constantin, qui, en 306, avait fait exposer aux bêtes deux rois francs dans l'amphithéâtre de Trèves (1), Julien rassura le suppliant, et, pour donner une preuve de sa modestie, « au lieu de traîner son prisonnier à sa suite et de le donner en spectacle aux villes de la Gaule (2), » il commanda de conduire Chnodomaire à Constance, qui le reçut au retour de son voyage chez les Quades et les Sarmates. Constance, respectant la parole de Julien, accorda la vie sauve au roi Barbare : il le relégua à Rome, et lui assigna pour prison la caserne des Pérégrins, sur le mont Celius. Transplanté loin de son pays et de ses habitudes, dévoré d'humiliation et de regret, Chnodomaire y mourut bientôt d'une maladie de langueur (3).

Toujours envieux de Julien, et croyant plaire à Constance en rabaissant le César, les courtisans affectèrent de railler son succès. Ils le nommaient entre eux Victorinus, soit pour indiquer qu'il n'était, après tout, qu'un « petit vainqueur, » soit par allusion à l'empereur gallo-romain Victorinus, qui à l'époque des trente tyrans avait guerroyé contre les Germains (4). Leur flatterie attribuait à Constance tout le mérite de la campagne. Celui-ci avait fini par prendre ces louanges au sérieux, et, soit dans

(1) Eutrope, X, 3; *Paneg.*, VI, 4; VII, 10, 11; X, 16. Les panégyristes expliquent cet acte cruel de Constantin par la nécessité d'intimider les Barbares.

(2) Julien, *Ep. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10. L'emphase avec laquelle Julien se vante de sa clémence en gâte beaucoup le mérite.

(3) Ammien Marcellin, XVI, 12.

(4) Voir dans *les Dernières persécutions du troisième siècle*, 2^e éd., p. 387 et suiv., l'Appendice H, *Note sur l'Empire gallo-romain*.

ses discours, soit même dans le préambule de ses édits, il parlait couramment de sa victoire de Strasbourg, des bonnes dispositions qu'il avait fait prendre à son armée, de son prisonnier Chnodomaire. « Ce n'est pas moi, c'est lui qui triomphait, » écrit Julien avec amertume (1). Ammien répète les mêmes plaintes (2). Pour être tout à fait juste, il faut se souvenir, ici, que Constance avait l'habitude de parler de la sorte de toutes les victoires gagnées par ses lieutenants : si l'un d'eux avait un succès en Perse, il l'annonçait aux provinces par des bulletins (3), comme un triomphe personnel (4). Mais il convient d'ajouter que tel fut dans tous les temps l'habitude des souverains de Rome. Dans l'inscription d'Ancyre, Auguste, qui, devenu empereur, ne fit plus la guerre, s'attribue toutes les victoires remportées sous son règne : le sénat lui décerna plusieurs fois le triomphe, et vingt-deux fois il fut salué *imperator* (5). Antonin le Pieux prit pour la seconde fois le même titre à la suite du succès remporté par Urbicus en Bretagne (6), et souffrait que Fronton lui en donnât le mérite, « comme le succès de la bonne manœuvre d'un navire revient au pilote immobile à son gouvernail (7). » Sans nier que Julien eût quelque raison de se plaindre, on doit reconnaître que Constance ne parla point autrement que n'avaient fait, dans des circonstances semblables, les meilleurs et les plus célèbres de ses prédécesseurs.

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10.

(2) Ammien Marcellin, XVI, 12.

(3) « *Litteræ laureatæ.* »

(4) Ammien Marcellin, *l. c.*

(5) Voir dans Duruy, *Hist. des Romains*, t. IV, p. 153-165, la traduction par M. Perrot de la célèbre inscription découverte par lui à Ancyre.

(6) Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux*, p. 139, 140.

(7) Cité par Eumène, *Paneg. Constantin.*, 14.

Julien, demeuré maître du champ de bataille, s'occupa d'abord de faire enterrer les morts (1); il montra encore son humanité, en accordant leur grâce aux messagers qui, avant le combat, avaient apporté l'insolente sommation des Barbares; puis il revint à Saverne. De là, il envoya à Metz (2) les prisonniers et le butin. Ensuite, il fit ses préparatifs pour passer le Rhin dans la direction de Mayence (3), et porter la guerre en territoire ennemi. L'armée romaine eût préféré demeurer dans ses campements, et jouir d'un repos bien gagné. Julien dut employer toute son éloquence pour entraîner ses soldats. On jeta des ponts, et l'armée traversa le fleuve (4). Les Alemans, effrayés d'abord, envoyèrent demander la paix; puis, changeant tout à coup d'avis, ils dépêchèrent d'autres messagers, pour menacer les Romains d'une guerre sans merci, s'ils ne repassaient le fleuve. Julien répondit par un coup d'audace. Il mit à l'eau pendant la nuit de légers navires, et y fit embarquer huit cents soldats, avec ordre de parcourir le fleuve, et de dévaster la rive ennemie. Puis, apercevant au point du jour les collines couvertes d'ennemis, il mit en mouvement son armée. Les soldats escaladèrent allégrement les hauteurs : mais, arrivés au sommet, ils ne trouvèrent personne : les Alemans s'étaient retirés au delà du Mein. Bientôt des tourbillons de fumée, sur toutes les collines, annoncèrent l'œuvre de destruction

(1) Ammien Marcellin, XVII, 1; Libanius, *Oratio X*.

(2) « *Mediomatricos.* »

(3) « *Mogontiacum.* »

(4) « *Flumine pontibus constratis transmisso.* » Ammien Marcellin, XVII, 1. Trajan avait construit en face de Mayence un pont permanent; mais probablement ou il avait été ruiné par les Barbares, ou il était insuffisant pour le passage de l'armée romaine.

commencée. Des escouades de cavaliers romains, lancées de toutes parts, ravageaient l'intérieur des terres, tandis que les barques armées en course portaient la terreur sur le rivage. On fit de nombreux prisonniers; on détruisit des récoltes, on captura des troupeaux, on livra aux flammes des habitations construites à la manière romaine par des Germains qui commençaient à échanger les mœurs primitives des peuples nomades contre les habitudes des civilisés (1).

On avança ainsi pendant dix milles; mais quand l'armée eut atteint, vers les pentes du mont Taunus, ces vastes contrées forestières dont les Romains, depuis César, ont toujours parlé avec horreur, une timidité nouvelle remplaça le premier entrain. Les soldats n'avaient plus devant eux des plaines ouvertes à ravager : ils entraient dans la région des ténèbres : ils prononçaient en tremblant ce nom vague de forêt Hercynienne, qui s'appliquait indifféremment à toutes les régions boisées de l'est de la Gaule et de l'ouest de la Germanie. Ajoutant foi aux paroles d'un transfuge, ils se persuadaient que les noires futaies qui s'étendaient maintenant à perte de vue devant eux étaient pleines d'embûches, et que de souterrains ignorés surgiraient sur leurs pas des multitudes de Barbares. On hésita longtemps avant de s'engager ainsi dans l'inconnu : puis, le courage militaire reprenant le dessus, on se remit bravement en marche ; mais vite les convois d'hommes, de chevaux, de bagages furent arrêtés par des monceaux d'arbres abattus : les routes étaient barrées avec des chênes, des frênes, d'énormes troncs de sapins. La marche devint difficile : les soldats furent sou-

(1) Ammien Marcellin, XVII, 1.

vent obligés de reculer, afin de chercher en arrière d'autres chemins. Ce fut un dur voyage : l'automne finissait : dans ces âpres régions, le vent devenait glacial, les collines et les vallées étaient couvertes de neige : l'armée se traînait péniblement, souffrait beaucoup. Elle parvint, heureusement, sans rencontrer d'autres ennemis que la forêt et la saison, à un fort bâti par Trajan au confluent de la Nidda et du Mein, et qui, sans cesse attaqué depuis trois siècles, avait été grossièrement réparé : Julien s'y retrancha, et s'occupa de ravitailler son armée. Les Alemans, le voyant ainsi établi sur leur territoire, furent pris de peur : ils envoyèrent des ambassadeurs implorer la paix. Julien leur accorda une trêve de dix mois, espace de temps jugé par lui nécessaire pour achever de réparer les murailles du fort, et pour le mettre complètement en état de défense. Bientôt vinrent à lui trois rois Alemans, qui n'avaient point pris part à la bataille de Strasbourg, mais y avaient envoyé leurs contingents : ils prêtèrent un serment solennel, selon la mode de leur pays (1), jurant de ne plus attaquer les Romains, de respecter leur forteresse jusqu'à la fin de la trêve, et de leur apporter eux-mêmes des vivres, s'ils en avaient besoin (2). De nombreux prisonniers romains furent rendus (3). La campagne de Germanie était terminée, avec profit et avec gloire.

L'heure du repos, cependant, n'avait pas encore sonné. Les Alemans — c'est-à-dire les peuples barbares qui habitaient sur la rive droite du Rhin — étaient pour un

(1) Sur le serment germanique, voir Ozanam, *les Germains avant le christianisme*, éd. 1855, p. 133.

(2) Ammien Marcellin, XVII, 1.

(3) Libanius, *Oratio X*.

temps réduits à l'impuissance; mais les Francs — dont les tribus vivaient dans ce qui devint les Flandres et le Brabant — n'avaient rien perdu de leur audace. Même quand ils ne poussaient pas plus avant, le bassin gaulois de la Meuse était parcouru par eux, comme un champ régulier de pillage. L'hiver, qui arrêtait d'autres Barbares, ne mettait pas un terme à leurs incursions : comme l'a dit un contemporain, « ils foulèrent avec le même plaisir la neige et les fleurs (1). » Aussi est-ce probablement sans surprise qu'au retour l'avant garde de Julien, commandée par Sévère, et se dirigeant par Cologne et Juliers vers Reims, se heurta contre une bande de Francs, au nombre d'environ un millier (2). Ceux-ci, croyant Julien pour longtemps encore retenu en Germanie, profitaient de l'abandon où il semblait laisser la Gaule pour y ramasser du butin. La rencontre imprévue des premières troupes romaines, la nouvelle de l'arrivée du reste de l'armée, les arrêta. Ils se jetèrent dans deux forts depuis longtemps abandonnés, et dont les murailles croulantes dominaient la Meuse, Pendant cinquante jours, en décembre et en janvier, cette poignée d'hommes, dans deux forteresses à demi ruinées, soutint avec une admirable obstination l'effort de toute l'armée de Julien. Craignant que les Francs ne profitassent d'une nuit sans lune pour s'échapper en suivant le lit gelé de la Meuse, Julien faisait, depuis le lever du soleil jusqu'au soir, parcourir tous les jours la rivière par des bateaux, afin de briser la glace ou de l'empêcher de se rejoindre. Il est probable que les Romains se contentèrent ainsi

(1) Libanius, *Oratio* X.

(2) Six cents, dit Ammien Marcellin; mille selon Libanius.

d'un blocus rigoureux, et n'essayèrent pas de donner l'assaut. La fatigue et la famine déterminèrent seuls les Barbares à se rendre. La capitulation vint à temps pour les Romains, car au moment où elle eut lieu une armée de secours allait être envoyée par les tribus franques. Julien fit conduire enchaînés ses prisonniers à Constance. Celui-ci reçut avec joie les fiers captifs, leur fit des présents, et les enrôla dans ses troupes (1), « se flattant d'y avoir introduit des espèces de tours, tant il est vrai que chacun d'eux valait plusieurs hommes (2). »

A la suite de ce nouveau succès, l'armée romaine reprit sa marche, et se dispersa dans ses diverses garnisons. Julien se rendit à Lutèce, pour y passer le reste de l'hiver.

II. — Julien à Paris.

Lutèce était encore, à ce moment, une petite ville. Elle occupait l'île qui a gardé le nom de la cité, et débordait sur la rive gauche de la Seine, jusqu'à la colline de Lucoticia (3), qu'on appela plus tard la montagne Sainte-Geneviève. Un pont de bois (4) joignait la cité à ce faubourg, couvert de maisons et de jardins. Quant à la rive droite, liée aussi à la cité par un pont (5), elle était peu habitée, étant encore occupée en partie par des marais, que traversaient seulement quelques chaussées (6). Malgré la médiocre étendue de la surface bâtie,

(1) Ammien Marcellin, XVII, 2.

(2) Libanius, *Oratio* X.

(3) Strabon, IV, 3.

(4) Julien, *Misopogon*, 4.

(5) *Ibid.*

(6) César, *De Bello Gall.*, VII, 57; Strabon, *l. c.* « Ce marais, dont l'écoulement se faisait parallèlement à la Seine, passait — passe même encore

Lutèce n'était pas sans importance. Sa situation lui donnait une valeur stratégique, que Constance Chlore avait reconnue en y plaçant une garnison (1). Plusieurs voies la mettaient en communication avec Orléans, Dreux, Beauvais, Senlis, Rouen et Sens (2). Mais une grande voie lui apportait plus que toutes les autres le mouvement et la vie : c'était le fleuve au milieu duquel elle était assise.

Les fleuves étaient alors, plus encore que de nos jours, « les chemins qui marchent. » Le commerce extérieur n'en pouvait guère suivre d'autres, ce qui faisait des villes baignées par eux l'entrepôt nécessaire de toutes les marchandises importées du dehors et destinées à être consommées dans l'intérieur du pays. Lutèce recevait ainsi les marchandises de Bretagne (3) qui ne s'arrêtaient pas dans les villes de l'estuaire de la Seine, à Harfleur, à Lillebonne, à Rouen, et, par la Marne, elle pouvait envoyer vers Reims et les régions de l'est une partie des denrées qui avaient ainsi remonté jusqu'à ses quais. Mais plus encore peut-être servait-elle de trait d'union entre le nord de la Gaule ou la Bretagne et le commerce des régions méridionales (4). « On peut, dit Strabon, re-

sous les maisons — vers la rue Montmartre, coupant la rue Drouot, dont le nom de Grange-Batelière, abandonné récemment, indiquait le souvenir du lieu où l'on passait ce cours d'eau au moyen âge; gagnait l'Opéra, où l'architecte Garnier a dû compter avec lui, et se jetait dans le fleuve à Chaillot. » Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 474.

(1) Voir plus haut, p. 384.

(2) Voir le plan de Paris au temps de Julien, dressé par M. Longnon pour l'*Histoire des Romains* de Duruy, t. VII, p. 258.

(3) Grand commerce d'étain avec la Bretagne; Strabon, III, 9; Diodore de Sicile, V, 21, 22. — Autres marchandises importées de Bretagne : or, argent, blé, bétail, peaux, chiens de chasse, et esclaves; Strabon, IV, 2.

(4) L'étain s'exportait, de Bretagne à travers toute la Gaule, jusqu'à Marseille : Posidonius, cité par Strabon, III, 9.

monter le Rhône fort loin, et transporter de la sorte les marchandises en différents endroits, car la Saône et le Doubs, qui sont des rivières navigables et propres à porter de grosses charges, se jettent dans le Rhône. Depuis la Saône jusqu'à la Seine, on voit les marchandises par terre. C'est en descendant cette dernière rivière qu'on les transporte dans le pays des Lexoviens et des Calètes, et de là par l'Océan, en moins d'un jour, dans l'île de Bretagne (1). » Dès les premiers temps de la domination romaine, la puissante corporation des *nautae parisienses*, qu'on voit complètement organisée sous Tibère (2), semble avoir monopolisé la batellerie de la Seine, comme celles des nautes de Lyon et de Vienne étaient maîtresses de la navigation commerciale de la Saône et du Rhône.

Julien ne s'établit pas dans la cité, qui, resserrée dans son île, encombrée de population indigène, de marinières, de pêcheurs, se prêtait assez malaisément à la résidence d'un souverain. C'était proprement la ville gauloise. Comme Lyon, où les quartiers indigènes se renfermaient entre la Saône et la Loire, et où les édifices officiels s'étagaient sur la colline de Fourvières (3), Paris se divisait naturellement en deux parties, l'île, laissée presque complètement aux gens du pays, la plaine de la rive gauche et les premières pentes de Lucoticia servant à l'habitation des fonctionnaires, des soldats, de toute la

(1) Strabon, *Geogr.*, IV.

(2) TIB. CAESARE AVG. IOVI OPTVM. MAXSVMO NAVTAE PARISIACI PVBLICE POSIERVNT. Desjardins, *Geogr. hist.*, t. III, p. 261.

(3) Voir dans Desjardins, t. III. pl. II, le plan de Lyon antique. Cf. Vachez, *L'amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay*, p. 9; Pierrot-Desseilligny, *Notice sur l'amphithéâtre de Lyon*, p. 20; et mon *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2^e éd., p. 398.

colonie romaine. Là, séparé de la Seine par de vastes jardins, s'élevait le palais impérial, probablement construit par Constance Chlore. C'est l'édifice si connu sous le nom de « palais des thermes, » et dont, en effet, subsistent encore les salles consacrées au bain froid et au bain tiède. Sous ses fenêtres passait la voie d'Orléans : parallèlement à cette voie, un aqueduc, qui amenait au palais l'eau des sources d'Arcueil, profilait ses lignes élégantes. Tout à côté, la garnison avait sa caserne et son champ de manœuvres (1). L'amphithéâtre, le théâtre, s'élevaient un peu plus loin, sur les versants de la colline. Ce coin de la rive gauche, plein d'édifices et de verdure, avec la vue du fleuve et de l'île, et, par delà la Seine, la perspective lointaine de la colline de Montmartre, devait être fort agréable à habiter. Julien s'y plaisait beaucoup. Il loue la régularité du cours de la Seine, qui diminue ou grossit rarement, mais (ce qui nous étonne davantage) il vante en même temps la limpidité et la salubrité de son eau, aussi pure qu'agréable à boire (2). Le climat tempéré, la douceur des hivers, le ravissent : lui qui, enfant, s'était amusé à planter des vignes dans son domaine de Bithynie (3), voyait avec intérêt les vignes excellentes qui garnissaient les plaines et les coteaux aux environs de « sa chère Lutèce (4), » et les figuiers que des jardiniers industriels parvenaient à y élever, en les abritant des gelées par des paillassons (5).

(1) *Stativa*; *campus*. Ammien Marcellin, XX, 4, 5.

(2) Julien, *Misopogon*, 4.

(3) *Id.*, *Ep.* 46. Voir plus haut, p. 267.

(4) Τὴν φίλην Λουκετίαν. *Misopogon*, 4 (Hertlein, p. 438).

(5) *Misopogon*, 4. — M. Littré fait, à propos de la description de Lutèce par Julien, ces réflexions : « Pour ceux qui s'occupent des changements que les climats peuvent subir dans le cours des siècles, je remar-

Julien passa à Lutèce les premiers mois de 358, et, depuis lors, y fit sa résidence habituelle toutes les fois que les nécessités militaires lui permirent de prendre quelque repos. Il y séjourna pendant l'hiver de 358-359, pendant la seconde moitié de 359 et la première de 360. Il y menait, nous dit-on, la vie d'un philosophe. Tout le temps qu'il pouvait dérober aux affaires de l'État était employé à l'étude. Il consacrait de longues heures aux recherches philosophiques. Il continuait à cultiver aussi la rhétorique : plusieurs des discours conservés dans ses OEuvres ont été composés pendant les loisirs de Lutèce. On nous dit même qu'il s'exerçait à faire des vers : mais probablement y réussit-il assez mal, car le recueil de ses écrits ne nous a conservé, en fait de poésie, que quelques pièces insignifiantes (1). Ce qui est plus intéressant, c'est d'apprendre que Julien se livra assidûment aux travaux historiques, étudiant avec soin « l'histoire romaine et celle des nations étrangères (2) ; » occupa-

qu岸rai que la Seine, ne débordant pas plus alors qu'aujourd'hui, montre que la pente et les pluies n'ont pas sensiblement varié ; que la vigne, cultivée aujourd'hui comme alors, exclut une température plus froide, sans, il est vrai, en exclure une plus chaude ; mais qu'à son tour cette température plus chaude est exclue par la culture du figuier qui y est l'objet d'un art, et qui exige que pendant l'hiver on enveloppe l'arbre d'une couverture de paille ou de tout autre moyen protecteur. C'est encore la pratique dont on use dans les environs de Paris pour faire passer l'hiver aux figuiers, soit qu'on les empaille, soit que, comme à Argenteuil, on les couche par terre. Ces circonstances combinées prouvent que, depuis quinze cents ans, le climat de Paris ne s'est ni refroidi ni échauffé. » *Études sur les Barbares et le moyen âge*, p. 109.

(1) Une seule a quelque intérêt archéologique : c'est la description d'un orgue. Les autres sont une épigramme sur la bière, que Julien n'aime pas, une énigme à propos d'un équilibriste, une sorte de charade sur un vers d'Homère, et un tercet sur l'hippocentaure (Hertlein, p. 611-612).

(2) « Nostrarum externarumque rerum historiam multiformem. » Ammien Marcellin, XVI, 5.

tion digne d'un prince, mais dont ses écrits ont gardé peu de traces, car (nous l'avons déjà remarqué) les allusions à l'histoire romaine y sont fort rares. Il apprit même, ajoute Ammien, à parler le latin avec une correction suffisante (1); ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut d'une des principales lacunes de son éducation (2). Une partie de ses nuits était employée à ces diverses études : après un court sommeil, pris sur un tapis ou un matelas étendu à terre, avec une peau de bête pour couverture (3), il se levait et se mettait au travail, à la lueur de cette petite lampe qui, dit Ammien, aurait pu rendre de lui un si bon témoignage (4). Ces heures de recueillement nocturne se partageaient entre les affaires publiques et « les Muses, » c'est-à-dire probablement la philosophie, l'histoire ou les lettres; car on ne peut se représenter Julien passant une partie des nuits à composer laborieusement des vers médiocres.

De son palais de Lutèce, la pensée de Julien se reportait quelquefois vers les lieux où s'était écoulée sa jeunesse studieuse, vers les villes de l'Asie Mineure, et surtout vers Athènes. C'est peut-être à deux de ses anciens camarades de cette ville que fut envoyée de Gaule une lettre où respire, avec une ardeur passionnée, l'amour des lettres et de la philosophie. Elle est adressée à Eumène et à Pharianus, personnages d'ailleurs inconnus. « Si quelqu'un, — écrit le jeune César, — vous a

(1) « Super his aderat latine quoque disserenti sufficiens sermo. » Ammien Marcellin, XVI, 5. — Libanius (bien mauvais juge en ceci) dit qu'il avait une connaissance bien grande, οὐκ ὀλίγη, du latin (*Oratio X*).

(2) Voir plus haut, p. 273.

(3) Ammien Marcellin, XVI, 5, *Misopogon*, 4.

(4) Ammien Marcellin, XXV, 4.

persuadés qu'il est pour l'homme un bonheur plus doux et plus solide que de philosopher à son aise et sans trouble, il vous a trompés et s'est trompé. Mais si votre ancienne ardeur ne s'est pas éteinte comme une flamme trop vive, je vous estime heureux. Quatre ans et trois mois se sont écoulés depuis que nous sommes séparés. Je serais avec plaisir quels ont été vos progrès durant cet intervalle. Pour ma part, c'est merveille que je parle grec, tant je me suis barbarisé dans ces contrées. Ne dédaignez pas la littérature, ne négligez pas la rhétorique, et occupez-vous de poésie. Cependant étudiez surtout les sciences. Le grand travail, c'est l'étude des dogmes d'Aristote et de Platon : c'est l'œuvre par excellence, c'est la base, le fondement, l'édifice et la toiture. Le reste n'est que hors-d'œuvre (1)... » C'est probablement encore de Lutèce que Julien écrit au philosophe Priscus, — peut-être celui qu'il avait eu l'occasion de rencontrer à Athènes (2). Il lui offre de se servir de la poste impériale pour venir en Gaule. « Si tu veux visiter les côtes de l'Océan, tout, avec l'aide de Dieu, marchera selon tes vœux, à moins que tu ne t'effraies de la rudesse des Gaulois et de l'hiver... Pour moi, je te jure par l'auteur et le conservateur de tous mes biens que, si je désire vivre, c'est pour vous être utile, à toi et à tous les vrais philosophes (3)... » Mais le voyage ne se fit pas. Priscus, qui était très circonspect, jugea peut-être que la puissance du César n'était pas encore assez bien

(1) *Ep.* 55. — Si la séparation dont parle cette lettre est bien celle que causa le départ de Julien, quittant Athènes en septembre 355, la date de la lettre, écrite quatre ans et trois mois plus tard, serait décembre 359.

(2) Voir plus haut, p. 327.

(3) *Ep.* 71. — Schwarz (p. 39) place cette lettre entre 356 et 359.

assise, et que des rapports trop ostensibles avec lui auraient des inconvénients. Ce n'est que plus tard, tout à la fin de sa vie, que Julien aura la consolation de voir à sa cour le prudent néoplatonicien.

Les habitudes austères de Julien ont été louées par les historiens, par les panégyristes, et (ce qui est moins heureux) par lui-même (1). Ses mœurs restèrent probablement irréprochables (2). Il aimait à citer ce mot d'un lyrique grec : « Le pinceau d'un habile artiste embellit un visage; la pureté des mœurs est l'ornement de notre vie (3). » Sa sobriété était extrême : à la guerre, il se contentait de l'ordinaire du soldat (4) : dans son palais de Lutèce, il ne prenait que les nourritures les plus simples : il corrigeait les menus que Constance, dans sa prévoyance minutieuse, avait réglés d'avance pour la table du César, et en excluait les mets délicats, tels que le faisan ou les tétines de truie, si recherchées des Romains (5). Julien, chez qui peu d'actions, même parmi

(1) Voir tout le commencement du *Misopogon*.

(2) On a parfois interprété dans un sens défavorable des passages des lettres 40 et 67. Il y est parlé, à deux reprises, du « nourricier de ses enfants, » τοῦ τροφέως τῶν ἑμαυτοῦ παιδίων (Hertlein, p. 539 et 591). Comme Julien n'eut pas d'enfants de son mariage avec Hélène, et ne se remaria pas après être devenu veuf, il s'agirait ici d'enfants nés hors mariage. Tillemont (*Hist. des empereurs*, t. IV, p. 558) admet cette explication. Beaucoup de commentateurs (La Bleterie, Jondot, Tourlet, Heyler, Talbot, Wordsworth) se montrent très perplexes. Largajolli (*Della politica religiosa di Giuliano*, p. 57) voit dans la phrase citée une interpolation de copistes ignorants ou malveillants. La question ne peut plus être posée, car Schwarz (*De vita et scriptis Juliani imperatoris*, p. 22-27) et Cumont (*Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*, p. 3-19) ont démontré que les six lettres à Jamblique, dont fait partie l'Ep. 40, et la lettre à Sopater, portant le n° 67, ne sont pas de Julien.

(3) Ammien Marcellin, XXV, 4.

(4) *Ibid.*

(5) Ammien Marcellin, XVI, 5; Julien, *Misopogon*, 4.

les meilleures, étaient exemptes de vanité, mettait une véritable obstination à braver le froid. Lui-même a raconté, dans un écrit public, que pendant un hiver, à Lutèce, le froid était si vif que la Seine charriait d'énormes glaçons, « pareils à des morceaux de marbre phrygien qui auraient roulé les uns sur les autres. » Le fleuve était sur le point de se prendre entre les deux rives. Cependant, « devenu plus dur que jamais, » Julien défendit d'allumer du feu dans « la cheminée » de sa chambre (1). Le moment arriva où le froid devint tout à fait insupportable. Il permit alors à ses domestiques de chauffer l'appartement; mais de peur qu'une chaleur trop vive ne fit sortir l'humidité des murs, il voulut qu'on apportât seulement un réchaud, avec quelques charbons ardents. Cela lui porta si fort à la tête, qu'il s'endormit d'un lourd sommeil, et fut à moitié asphyxié. « On m'enleva, raconte Julien; les médecins m'engagèrent à rejeter la nourriture que j'avais prise. Il n'y en avait pas beaucoup, par Jupiter! je la rendis, et me sentis si soulagé, qu'après une nuit tranquille je pus le lendemain me remettre aux affaires (2). »

Parmi les « affaires » qui occupaient Julien durant ses séjours à Lutèce, la plus importante était l'administration financière des Gaules. Tout a été dit sur la tyran-

(1) Julien dit que « les plupart des maisons, » à Lutèce, étaient chauffées « par des cheminées, » ὑπὸ ταῖς καμίνους. Il est difficile de croire qu'il n'y eût point, dans le palais de cette ville, un hypocauste ou calorifère, comme on en trouve dans beaucoup d'habitations privées du nord de la Gaule (voir Cochet, *la Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 33, 190, 232, 431, 474, 475, 481). Julien cependant semble ne parler ici que de cheminées ordinaires. Sur les cheminées des maisons romaines, voir mes *Études d'histoire et d'archéologie*, 811.

(2) *Misopogon*, 4.

nie fiscale de l'Empire, écrasant non seulement le contribuable, mais l'intermédiaire forcé, qui était le curiale, et tarissant, le plus souvent sans un réel profit pour l'État, toutes les sources de la richesse privée. Une grande partie des sommes arrachées par l'impôt à la misère du peuple passait aux mains de serviteurs ou de favoris, ou se perdait dans les prodigalités d'un luxe stérile, comme un fleuve détourné de son lit, et enlevé aux campagnes dont il entretenait la fertilité, pour aller se perdre dans les sables. En Gaule, pays surtout agricole, l'impôt le plus lourd était la contribution personnelle. Les propriétaires, qui payaient l'impôt foncier, étaient exempts de celle-ci. Un privilège spécial en dispensait la plèbe des villes. Restait la classe si nombreuse des cultivateurs, des colons, sur lesquels cette contribution pesait de tout son poids. Elle s'élevait, au commencement du règne de Julien, à vingt-cinq *aurei* par tête (1). Mais parmi les contribuables, beaucoup étaient hors d'état de payer. Le préfet du prétoire, qui avait la charge de cette levée d'impôts, « reversait » alors sur ceux qui s'étaient acquittés de leur part celle des insolubles, au moyen d'une « indiction supplémentaire (2). » Julien, qui savait que l'Illyrie avait été complètement ruinée par ce procédé fiscal (3), s'opposa avec énergie à ce que, sous son gouvernement, il fût appliqué en Gaule. « Certainement,

(1) Ammien Marcellin, XVI, 5. Somme énorme, si l'on se souvient qu'au temps de Dioclétien la moyenne de l'*aureus* donnait pour cette pièce une valeur en *poids* de 17 fr. 78, et si l'on tient compte du pouvoir, plus grand que de nos jours, qu'avaient les métaux précieux dans l'antiquité. Voir F. Lenormant, art. *Aureus*, dans *Dict. des antiquités*, t. I, p. 562-578.

(2) « Indictionale augmentum. » Ammien Marcellin, XVII, 3.

(3) *Ibid.*

dit-il, Florentius corrigera son projet, qui est trop injuste (1). » Le préfet, cependant, insista, se déclarant responsable envers Constance de la somme demandée. Julien essaya de le persuader, refit lui-même les calculs, et lui démontra que la contribution déjà perçue était plus que suffisante pour les besoins auxquels elle était destinée (2). Florentius ne se tint pas pour battu. « Il agit, Dieu m'en est témoin, écrit Julien, comme un tyran un peu modéré n'eût osé le faire, et cela tout près de moi (3). » Le préfet, en effet, après un assez long temps, présenta de nouveau à Julien un projet de rôles supplémentaires (4). « Dans cet état de choses, écrit celui-ci, quel parti devait prendre un disciple zélé de Platon et d'Aristote? Laisser sans rien dire des malheureux en proie à des brigands, ou bien les défendre de tout mon pouvoir, au moment où ils allaient exhaler le chant du cygne, grâce aux intrigues criminelles de ces pervers (5). » Abandonner leur défense serait, à ses yeux, aussi coupable que, pour un tribun militaire, désertier son poste devant l'ennemi. « Si j'en dois souffrir, j'aurai mis au moins ma conscience en repos (6). » Julien repoussa donc le nouveau projet de Florentius, et, dans un moment d'irritation, prit le papier, et le jeta à terre (7). Le préfet se plaignit à Constance de ce manque d'égards. Constance envoya à Julien une lettre de blâme. Celui-ci répondit avec fermeté : « Il y a lieu de se réjouir si le

(1) Julien, *Ep.* 17.

(2) Ammien Marcellin, XVII, 3.

(3) Julien, *Ep.* 17.

(4) Ammien Marcellin, XVII, 3.

(5) Julien, *Ep.* 17.

(6) *Ibid.*

(7) Ammien Marcellin, XVII, 3.

provincial, pillé de toutes parts, peut acquitter néanmoins l'impôt régulier; mais il ne faut pas lui demander de supplément, car aucun supplice ne pourrait obtenir davantage de gens déjà réduits à la misère (1). » Le César eut gain de cause : aucune taxe additionnelle ne fut plus exigée des Gaules. Il obtint même de lever en son propre nom les contributions de la Seconde Belgique, ruinée par les incursions des Francs et le passage continu des troupes romaines. On n'y vit point paraître les agents ordinaires du fisc : l'impôt, demandé au nom de Julien, rentra régulièrement : sans sommations, sans exactions, il fut versé par le contribuable avant même le terme fixé (2). Du reste, Julien se garda d'accorder, comme l'avait fait naguère Constantin, aucune remise : les remises d'impôt, disait-il, profitent surtout aux riches (3). Par ce mélange de douceur et d'équité, le César parvint à soulager efficacement les contribuables gaulois. « Ce fut pour eux comme le soleil succédant aux ténèbres (4). » Quand Julien quitta la Gaule, la capitation était tombée de vingt-cinq *aurei* à sept, sans que les services publics fussent moins assurés (5).

On pourrait croire que ce récit, fait par la plume amie d'Ammien Marcellin, contient quelque exagération dans la louange. Cela serait d'autant plus vraisemblable, que nous verrons Julien, devenu Auguste, s'inspirer en Asie de principes tout contraires à ceux qui dirigèrent son administration en Gaule. A Antioche, il commettra de

(1) Ammien Marcellin, XVII, 3.

(2) *Ibid.*

(3) Ammien Marcellin, XVI, 5.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

véritables absurdités économiques. Il lui arrivera, en Orient, d'accorder ces remises d'arriéré qu'il considérait en Occident comme inutiles aux pauvres et profitables aux seuls riches. Mais tous ceux qui ont étudié le caractère de Julien et observé de près sa courte carrière, reconnaîtront qu'il est peu d'hommes à qui l'exercice du pouvoir absolu ait été plus funeste. Beaucoup de parties, dans le César, sont dignes d'admiration : peu d'actes de l'Auguste paraîtront exempts de blâme. A la première phase de la carrière de Julien appartiennent les sages mesures que nous avons racontées. Pour elles, l'éloge est unanime, et les écrivains chrétiens en parlent presque du même ton qu'Ammien Marcellin ou que Libanius. Saint Grégoire de Nazianze approuve Julien d'avoir, « en allégeant les impôts, » procuré à son peuple « une courte et passagère félicité (1). » Saint Ambroise, rappelant que Valentinien II refusa toujours d'augmenter les contributions de ses sujets, et disait à ceux qui l'en pressaient : « Ils ont peine à payer ce qu'ils doivent : comment acquitteraient-ils des taxes nouvelles? » ajoute : « Les provinciaux avaient déjà loué cette conduite dans Julien (2). »

Saint Grégoire félicite encore Julien du soin avec lequel il choisissait les magistrats et rendait lui-même la justice (3). C'est ce que dit avec plus de détails Ammien Marcellin. Julien ne souffrait pas de juges prévaricateurs (4). Lui-même siégeait dans les causes importantes. Diverses anecdotes semblent indiquer qu'il incli-

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 75.

(2) Saint Ambroise, *De obitu Valentiniani*.

(3) Saint Grégoire de Nazianze, *l. c.*

(4) Ammien Marcellin, XVIII, 1.

nait vers la clémence plutôt que vers la sévérité. Une fille avait été enlevée : il condamna le ravisseur à l'exil. Les parents se plaignirent qu'il n'eût point prononcé la peine de mort. « Un empereur, répondit-il, doit toujours préférer la loi la plus douce (1). » Devant lui, en audience publique, était un jour accusé de vol ou de concussion Numerius, ancien gouverneur de la Narbonnaise. Celui-ci niait avec énergie : toute preuve manquait. L'avocat de l'accusation, Delphidius, s'écria avec emportement : « Qui donc, glorieux César, sera maintenant jugé coupable, s'il suffit de nier pour paraître innocent? — Et qui donc sera innocent, répondit Julien, s'il suffit d'être accusé pour paraître coupable (2)? » Un jour, partant pour une expédition militaire, Julien reçut les plaintes de plusieurs de ses sujets. Il renvoya les plaignants aux gouverneurs de leurs provinces respectives. Revenu à Lutèce, il s'informa des suites qu'avaient eues leurs réclamations. Quand il eut appris que des peines sévères avaient été prononcées contre ceux dont ils se plaignaient, il révisa les jugements et atténua les peines (3). L'indulgence de Julien ne dégénérait cependant pas en faiblesse. Il condamna un jour en appel un gouverneur accusé de péculat, que le préfet du prétoire Florentius avait acquitté (4). Julien n'aimait pas, ajoute-t-on, les employés de la police. Quelques-uns de ceux-ci ayant été introduits dans le « consistoire » impérial où une somme d'argent devait leur être remise, l'un des « agents » étendit les deux mains au lieu de présenter, comme l'eût voulu l'étiquette,

(1) Ammien Marcellin, XVI, 5.

(2) Ammien Marcellin, XVIII, 1 ; Zonare, *Ann*, XIII.

(3) Ammien Marcellin, XVI, 5.

(4) Libanius, *Oratio* IX.

un pan de sa chlamyde : « Ces gens-là, dit tout haut Julien, sont plus habitués à prendre qu'à recevoir (1). » Le propos, pour piquant qu'il fût, n'était peut-être pas très opportun, car un souverain gagne peu à ridiculiser ceux qu'il emploie; mais Julien était léger et inconsidéré en paroles, nous dit Ammien Marcellin (2). L'historien ajoute qu'il avait un amour immodéré de la popularité, et cherchait à gagner par de petits moyens les applaudissements du vulgaire (3) : des épigrammes contre sa propre police devaient amener à coup sûr ce résultat.

En nommant plus haut les principaux conseillers mis par Constance auprès de Julien (4), nous avons dit que Salluste semble avoir été le seul en qui le César ait eu confiance. « C'était, écrit-il, un ami fidèle, un défenseur dévoué, toujours prêt à partager mes dangers, sans calculer les siens (5). » Leur liaison alla jusqu'à la confiance la plus intime. « Mon souvenir, dit encore Julien, me retrace vivement et coup sur coup la communauté des peines que nous avons endurées ensemble, nos relations simples et pures, nos entretiens pleins de franchise et de loyauté, nos communs efforts dans la pratique du bien, notre répugnance invariable et notre courage inflexible

(1) « Inductis quadam solemnitate agentibus in rebus ut aurum acciperent... » *Ibid.* — Sur les *agentes in rebus* et le *consistorium principis*, voir le *Dict des antiquités*, t. I, p. 132 et 1543; en particulier sur le *consistorium* à l'époque du Bas Empire, Cuq, *le Conseil des empereurs*, p. 463 et suiv.

(2) « Levioris ingenii... linguae fusioris et admodum raro silentis. » Ammien Marcellin, XXV, 4.

(3) « Vulgi plausibus laetus, laudum etiam ex minimis rebus intemperans appetitor, popularitatis cupiditate cum indignis loqui saepe adfectans. » *Ibid.*

(4) Voir plus haut, p. 373.

(5) Julien, *Consolation à Salluste*, 2.

à l'égard des méchants, goûts qui nous rapprochaient sans cesse, n'ayant qu'un cœur, les mêmes habitudes, inséparables amis (1). » Les intrigues d'un autre conseiller de Julien, Pentadius, aidé, à la cour de Constance, par le secrétaire Paul et par Gaudentius, obtinrent de l'empereur l'éloignement de Salluste, dont la faveur auprès du César avait sans doute causé des jalousies (2). Constance, apparemment dans les premiers mois de 358, le manda près de lui en Illyrie, et lui donna un emploi en Thrace (3), le remplaçant en Gaule par un nommé Lucien (4). Julien, à la fois affligé et froissé par le départ de son ami, trompa sa douleur en adressant au fonctionnaire déplacé une longue épître, de ce genre faux que Sénèque avait jadis mis à la mode. Celui-ci avait écrit la *Consolation à Marcia*; Julien employa ses loisirs à rédiger, dans son palais de Lutèce, la *Consolation à Salluste*. C'est une de ses compositions les plus artificielles et les plus fades. Quelques mots, que nous avons cités plus haut, montrent la sincérité de l'affection réciproque qui unissait Julien et Salluste. Quelques phrases expriment aussi une confiance en la protection divine, qui semble partir d'un véritable sentiment religieux, et que l'on croirait exprimée par une plume chrétienne : Julien, du reste, avec cette prudence qui ne l'abandonne jamais, ne parle encore que de « l'Être suprême, » de « Dieu, » et se garde ici de toute expression mythologique (5). Mais tout le reste est un assemblage de formules construites selon les

(1) Julien, *Consolation à Salluste*, 2.

(2) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 13.

(3) *Consolation à Salluste*, 8.

(4) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 13.

(5) Τῷ κρείττονι... ὁ Θεός. *Consolation à Salluste*, 6; Hertlein, p. 323.

règles de la plus mauvaise rhétorique du iv^e siècle. Citations des poètes, des philosophes, allusions à l'histoire et à la fable, Hésiode, Homère, Pythagore, Socrate, Platon, Scipion, Lélius, tout se rencontre, hormis le naturel et la simplicité. « Quels charmes trouver pour apaiser mon âme troublée par la douleur? Devrons-nous imiter les accents de Zamolxis, ou reproduire les épodes magiques que Socrate apporta dans Athènes, et qu'il crut devoir employer pour le beau Charmide, afin de le guérir de son mal de tête? Ou bien, si nous ne pouvons mouvoir de si grands ressorts, faits pour de plus vastes scènes, de même qu'on ne saurait introduire de grosses machines sur un petit théâtre, recueillons l'élite des faits anciens, comme les plus belles fleurs d'un pré richement émaillé, afin de nous réjouir l'âme par des récits assaisonnés d'un peu de philosophie. C'est de la sorte, je pense, qu'aux mets trop doux on ajoute quelques ingrédients qui en déguisent la fadeur (1). » Et, pour conclure un aussi laborieux exorde, Julien cite, avant d'entrer en matière, ce vers de l'*Odysée* : « Par quoi commencer? comment continuer? par quoi finir (2)? » On entend d'ici le ton de tout le morceau. S'il ne s'y rencontrait, en bien petit nombre, quelques notes plus simples et plus touchantes, on serait tenté de dire de cette singulière élégie :

Ce n'est que jeux de mots, qu'affectation pure,
Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.

Il est probable que Julien ne regretta pas en Salluste l'ami seulement. Tout porte à croire que leur union avait une autre cause. Salluste, à qui il dédiera plus

(1) *Consolation à Salluste*, 3.

(2) *Odysée*, IX, 14.

tard son discours sur le Roi Soleil, semble avoir été dès lors soit païen déclaré, soit secrètement favorable à l'ancienne religion. Comme les fonctionnaires placés par l'empereur autour de Julien avaient été vraisemblablement choisis parmi les adversaires de l'idolâtrie, Salluste se trouvait ainsi former au milieu d'eux une exception, et être auprès du César un des représentants de l'opposition religieuse au gouvernement de Constance. Avec le bibliothécaire Evhémère, qui était païen d'ancienne date (1), avec le médecin Oribase, qui semble avoir été dès cette époque gagné au culte des dieux (2), il faisait partie du petit groupe auquel Julien osait tout à fait ouvrir son cœur. « Désormais, écrit celui-ci après le départ de Salluste, je demeurerai seul, privé de nos libres causeries, car il n'y a plus personne avec qui je puisse converser de même dans un aussi complet abandon (3). »

Julien eût craint certainement d'entretenir des rapports religieux avec les païens de Lutèce. A en juger, du reste, par les monuments qui nous sont parvenus de cette ville, le paganisme y était fort mélangé, et les dieux de la Grèce et de Rome s'y joignaient, dans les mêmes sanctuaires, aux dieux indigènes dont la politique romaine avait respecté ou favorisé le culte. Sur les diverses faces d'autels trouvés dans la cité, Esus, Cerunos, le Tarvos Trigaranus, se rencontrent sculptés en compagnie de Jupiter, de Vulcain, des Dioscures (4). Ce

(1) Voir plus haut, p. 372.

(2) Julien, *Ép.* 17.

(3) *Consolation à Salluste*, 6.

(4) Desjardins, *Géogr. hist. et admin. de la Gaule romaine*, t. III, p. 265-270.

synchrétisme barbare qui se retrouve, sous des formes et avec des noms divers, dans toute la Gaule, devait peu sourire à Julien. On le verra tout accepter des cultes les plus grossiers de l'Orient, s'efforcer de réhabiliter leurs plus vilaines fables : mais il n'était probablement pas disposé à se conduire de même envers la mythologie celtique, dont la rudesse couvrait cependant moins d'impuretés. Ses écrits ne renferment aucune allusion aux dieux indigènes. César, qui a conquis la Gaule, parle d'eux, probablement avec bien des inexactitudes (1) ; la curiosité amusée du satirique Lucien s'en occupe (2) : Julien, qui administra pendant quatre ans les vastes contrées comprises entre l'Océan et le Rhin, ne semble pas s'être aperçu qu'une religion nationale y coexistait avec le culte romain, représentée soit par des personnages aux formes et aux attributs bizarres, soit par la multitude des divinités topiques. Il parle avec sympathie des mœurs simples et sévères des habitants de Lutèce (3) ; il déclare que les Gaulois honorent en Vénus la déesse des justes noces et en Bacchus le père des joies honnêtes (4) ; mais il ne désigne par leur nom aucun des dieux autochtones. Le paganisme hellénique ou asiatique de Julien ne trouvait point à s'appuyer sur l'idolâtrie particulière au pays, ou à se compléter en empruntant à celle-ci des traits originaux. L'ami ou le correspondant des hiérophantes de l'Asie ne chercha jamais s'il y avait encore, dans la Gaule du iv^e siècle, comme il y en avait en effet, des représentants des vieil-

(1) Jules César, *De Bello gallico*, VI, 17.

(2) Lucien, *Hercule*, 1-6.

(3) *Misopogon*, 5.

(4) *Ibid.*, 21.

les familles druidiques (1). Julien qui, en dehors des choses de la guerre ou du gouvernement, était peu observateur (ses écrits en font foi), poursuivit en Gaule le rêve religieux commencé à Éphèse et à Athènes, sans y rien ajouter.

C'est en secret, dans l'ombre de son palais de Lutèce, qu'il satisfaisait sa dévotion. Ammien Marcellin raconte que la première heure du jour y était consacrée. Quand Julien se levait, après le court sommeil de la nuit, il commençait par « prier en cachette Mercure, que la théologie nous apprend être l'âme agile du monde et le moteur des esprits (2). » C'est un Mercure tout néo-platonicien, ne rappelant guère plus le Mercure homérique ou romain que le Mercure gaulois ou germanique que Jules César et Tacite avaient cru découvrir (3). Ammien ajoute que Julien pratiquait la divination sous sa double forme, l'haruspicine et l'art augural (4). « Il faisait, ajoute l'historien, ce que firent de tout temps les adorateurs des dieux, » avec la connivence « d'un petit nombre de personnages, dépositaires de ses secrets (5). » Mais, pour tout autre que ces intimes confi-

(1) Voir plus haut, p. 87.

(2) «... Occulte Mercurio supplicabat, quem mundi velociorem sensum esse, motum mentium suscitantem, theologicae prodidere doctrinae. » Ammien Marcellin, XVI, 5.

(3) Jules César, *De Bello gallico*, VI, 17; Tacite, *De moribus Germaniae*, 9.

(4) Il s'agit probablement ici de la divination par l'aspect du ciel et le vol des oiseaux, car la partie de l'haruspicine consistant dans l'inspection des entrailles des victimes supposait des sacrifices, et l'on ne nous dit pas que Julien en ait offert pendant son séjour en Gaule.

(5) « Utque omnes, nullo impediante, ad sui favorem illiceret, adhaerere coelui christiano fingebat, a quo jam pridem occulte desciverat, arcanorum participibus paucis, haruspicinae auguriisque intentus, et caeteris quae deorum semper fecere cultores. » Ammien Marcellin, XXI, 2.

dents, l'apostasie du César demeurait couverte d'un voile, et, comme autrefois, par crainte de Constance sans doute, mais aussi par ménagements pour l'opinion publique, il gardait les habitudes extérieures d'un chrétien (1).

III. — La délivrance du Rhin.

Pendant son séjour à Lutèce, Julien ne s'occupa pas seulement de religion, de littérature, ou même de l'administration publique : il ne cessait de penser aux choses militaires. Les premiers mois de 358 furent par lui consacrés à méditer un grand dessein et à en préparer l'exécution.

Julien ne s'était pas laissé éblouir par les victoires de l'année précédente. Il sentait que si elles avaient relevé la gloire du nom romain, elles ne pouvaient cependant procurer à la Gaule qu'un repos momentané. Son esprit prévoyant comprenait que ces luttes de détail seraient sans fin, et renaîtraient d'elles-mêmes, si l'on ne parvenait à délivrer de toute influence étrangère la ligne du Rhin, qui aux beaux temps de l'Empire servait de limite à la Germanie Inférieure et traversait par le milieu la Germanie Supérieure. Le grand fleuve avait une double valeur, économique et stratégique. C'est par lui que pénétrait directement jadis le blé importé de Bretagne en Germanie : maintenant, débarqué dans les ports gaulois, on était obligé de le convoier péniblement et à grands frais par terre jusqu'aux villes encore occupées par les Romains en pays rhénan (2). Le Rhin avait servi sur-

(1) Ammien Marcellin, *l. c.*

(2) Libanius, *Oratio X.*

tout au ravitaillement des places fortes semées sur ses deux rives et aux mouvements de troupes d'une garnison à l'autre. En rendre de nouveau la navigation libre aux embarcations romaines était le seul moyen de consolider les succès récents et de leur faire porter des fruits. Il fallait, coûte que coûte, refaire la « flotte de Germanie, » rétablir ses stations et ses escadres échelonnées depuis l'embouchure du fleuve jusqu'à Spire et même au delà (1). Mais bien loin était le temps où Germanicus remontait l'Ems avec mille bateaux pour aller venger la défaite de de Varus (2). La *classis germanica* n'existait plus guère que de nom. Le peu de navires qui en restait pourrissait sans emploi sur quelque rivage (3). Presque en aucun point le parcours du fleuve n'était maintenant sans danger pour des vaisseaux romains. Vers l'embouchure, ils devaient redouter les tribus franques qui, à plusieurs reprises, avaient envahi la Belgique, et y possédaient désormais une installation fixe. Les diverses nations allemandes menaçaient toujours le cours du Rhin, et si Julien avait fait sentir aux unes le poids de ses armes, d'autres se pressaient derrière elles, encore indomptées, et toujours prêtes à paraître au bord du fleuve pour intercepter le passage. Affranchir le Rhin était donc l'œuvre à tenter sans retard. Mais elle était ardue et multiple. La nécessité de l'accomplir se montrait évidente : ses difficultés paraissaient formidables.

(1) Ces stations peuvent être déterminées approximativement par les inscriptions funéraires ou les briques timbrées trouvées dans les pays rhénans; cf. E. Ferrero, *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all' ordinamento delle armate*, 1884, p. 62.

(2) Tacite, *Ann.*, II, 6 et suiv.

(3) Libanius, *Oratio* X.

Julien alla d'abord au plus pressé, en essayant de reconstituer matériellement la flotte. Il avait environ deux cents navires, ou débris de l'ancienne *classis germanica*, ou empruntés à l'autre flotte, la *classis britannica* (1). Ce chiffre nous paraît énorme, mais ne doit pas faire illusion : ces navires étaient des barques, pontées ou non pontées (2), capables d'évoluer non seulement sur le Rhin, mais sur les rivières voisines (3). C'était trop peu pour atteindre le but que se proposait Julien. Il fit construire en moins de dix mois quatre cents autres navires (4), et posséda ainsi le nombre d'embarcations jugé nécessaire pour occuper solidement le cours du Rhin.

Mais avoir les navires, et les tenir sous sa main, partie à Boulogne, partie en Bretagne (5), ne suffisait pas. Il fallait maintenant leur ouvrir le fleuve, et là gisait la grosse difficulté. Julien avait soumis l'année précédente les Alemans qui tenaient les deux rives du Rhin de Mayence à Strasbourg, entre la Moselle et la Meuse. Mais toute la région inférieure du fleuve, de Mayence à la mer, était encore pour la plus grande part au pouvoir de la barba-

(1) Voir plus haut, p. 386.

(2) Cf. Tacite, *Ann.*, II, 6.

(3) *Ibid.*, 23.

(4) Ἐξακοσίων νηῶν ἀνήγαγον στόλον, ὧν τὰς τετρακοσίας ἐν οὐδὲ ὅλοι μῆσι δέκα ναυπηγησάμενος. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10 (Hertlein, p. 360). Zosime, toujours porté à l'exagération, dit (III, 5) que Julien construisit huit cents bateaux, ὀκτακόσια. Le témoignage de Julien, qui dit quatre cents, doit évidemment être préféré. Zosime donne de plus ce détail, qui peut être pris en considération : des bateaux plus grands que des chaloupes, πλοῖα μείζονα λέμβων. Il ajoute, ce qui ne me paraît point sûr, que ces bateaux furent construits avec le bois des forêts voisines du Rhin, ἐκ τῶν περὶ τὸν ποταμὸν ὕλων ξύλα συναγαγῶν, et de là envoyés en Bretagne.

(5) Παμπληθεῖς ἀπὸ τῆς Βρεταννίδος ναῦς... *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10.

rie, maîtresse d'en fermer l'accès aux navires romains. Le préfet du prétoire, Florentius, essaya de résoudre la question par des moyens pacifiques. Sans l'aveu de Julien, il entra en pourparlers avec les Barbares, et offrit d'acheter moyennant deux mille livres d'argent la libre entrée du Rhin (1). Constance, averti, ne désapprouva pas la négociation, et conseilla à Julien de la ratifier, « à moins qu'il ne trouvât la condition trop déshonorante (2). » Julien se montra révolté à la pensée de payer un tribut aux Germains (3) : probablement aussi comprit-il que le marché serait peu durable, et qu'une fois en possession de l'argent romain, les adversaires de l'Empire ne tarderaient pas à oublier leurs engagements. Il rompit donc toute négociation, et, résolu à prendre l'offensive, il dressa son plan de campagne.

Il s'agissait d'une nouvelle guerre, qui, dans sa pensée, durerait cinq ou six mois (4), et aurait un double objet : d'abord, chasser les Francs de Belgique, ensuite passer sur l'autre rive pour y disperser les Alemans. C'étaient deux grands coups à frapper vite, sans laisser à l'ennemi le temps de se reconnaître. Pour y parvenir, Julien voulut devancer l'époque habituelle des opérations militaires. Ordinairement, elles commençaient, pour les armées de la Gaule, au mois de juillet. La moisson était alors terminée dans les régions du sud-ouest, et les troupes complètement approvisionnées de blé pour toute la durée

(1) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10.

(2) *Εἰ μὴ παντάπασιν αἰσχρόν μοι φανείη. Ibid.*

(3) « Comment (dit-il) la condition n'eût-elle pas été déshonorante, puisqu'elle paraissait l'être à Constance, trop habitué à se soumettre aux Barbares? » *Ibid.*

(4) Ammien Marcellin, XVI, 8.

de la campagne (1). Mais Julien ne pouvait attendre jusque-là. Il emprunta aux magasins des diverses garnisons une provision de biscuit (2) pour vingt jours, que les soldats emportèrent dans leurs sacs. L'armée se mit en marche dès le mois de mai.

Sur la nouvelle de l'expédition, les Saliens établis en Toxandrie, c'est-à-dire dans la plaine de la rive gauche du Rhin, entre les bouches de ce fleuve et la Meuse, envoyèrent au devant de Julien. Leurs députés devaient le supplier de ne point les chasser des terres qu'ils occupaient depuis deux générations, et de les considérer comme des alliés et des vassaux. Les mouvements de Julien avaient été si rapides, que les envoyés francs le rencontrèrent à Tongres, alors qu'ils le croyaient encore à Paris. Le César leur fit une réponse évasive, et les renvoya : mais en même temps, « agile comme la foudre (3), » il tomba, avec une partie de ses troupes, sur leur pays, tandis que le reste de l'armée, sous la conduite de Sévère, suivait les bords de la Meuse. Surpris, déconcertés, les Saliens firent à peine une ombre de résistance, et presque aussitôt se soumirent. En considération de leur prompt obéissance, et de leur possession déjà longue, Julien ne les expulsa pas : il se contenta d'enrôler parmi les auxiliaires romains une partie de leurs guerriers, et d'en former ces corps de Saliens que cite la *Notitia Dignitatum* (4). Mais il se porta aussitôt vers les Chamaves, autre tribu franque qui de la Batavie avait récemment envahi, sur la rive gauche du Rhin, les terres

(1) *Ibid.*

(2) « Buccellatum. » *Ibid.*

(3) « Tamquam fulminis turbo. » *Ibid.* — Ἀστράψας. Libanius, *Oratio X.*

(4) En Orient et en Occident, parmi les auxiliaires palatins.

les plus voisines de son embouchure, et « rendaient impossible, dit un contemporain, tout envoi de vivres de l'île Britannique aux cantonnements romains (1). » Ceux-ci étaient des intrus, dont le temps n'avait pu légitimer l'établissement en terre d'Empire, et à qui l'on ne pouvait laisser plus longtemps la clef du Rhin. Aussi, malgré leurs supplications, Julien leur fit-il une guerre sans merci. Les Barbares n'éprouvaient ordinairement aucune répugnance à tourner leurs armes les uns contre les autres. Les armées romaines étaient pleines de Francs, d'Alemans ou de Saxons, que nul scrupule n'empêcha jamais de combattre leurs frères. Julien forma sur le champ de petites troupes de Saliens, qu'il mit sous les ordres d'un aventurier, lui-même d'origine barbare, nommé Charrietton, une sorte de géant, moitié brigand, moitié soldat, « dont l'âme avait quelque chose d'une bête féroce (2). » Ces irréguliers firent beaucoup de mal aux Chamaves, attaqués par eux pendant la nuit, et combattus de jour par les troupes régulières. La tribu, refoulée de toutes parts, finit par repasser le Rhin, et de là, craignant d'être poursuivie, demanda la paix. On raconte que le roi des Chamaves étant venu en personne l'implorer de Julien, celui-ci lui demanda son jeune fils en otage. Le roi répondit en pleurant que l'enfant avait péri pendant la guerre. Julien le fit alors paraître à ses yeux : il avait été fait prisonnier dans une des razzias opérées par les bandes de Charrietton. Julien le garda, en promettant de le bien traiter, accorda la paix, à condition

(1) Χαμάβων γὰρ μὴ βουλομένων, ἀδύνατον ἔστι τὴν τῆς Βρετανικῆς νήσου σιτοπομπεῖαν ἐπὶ τὰ Ρωμαϊκὰ φρούρια διαπέμπεσθαι. Eunape, *Continuation de l'Histoire de Dexippe*, II, fragm. 12.

(2) *Ibid.*, fr. 11.

que les Chamaves ne remettraient plus le pied sur le territoire romain, et enrôla encore parmi les auxiliaires les plus robustes et les plus braves de ces Barbares (1).

Julien ne voulut pas quitter la Belgique sans rétablir, sur les bords de la Meuse, trois forts détruits par les Chamaves. Il y laissa une garnison, avec la plus grande partie de la provision de biscuit que portaient les soldats. Pour assurer désormais la subsistance de son armée, il comptait sur les moissons abandonnées par les Chamaves, et se proposait de les faire couper par des ouvriers militaires, comme l'année précédente les blés d'Alsace (2). Mais il se trouva que la moisson n'était pas mûre. L'armée souffrit bientôt de la disette. Le soldat commença à se mutiner. On appelait tout haut Julien de noms injurieux. Ce n'était plus le très heureux et victorieux César, mais l'asiatique, le petit Grec, le trompeur, l'incapable caché sous un masque de faux sage. « Où nous entraîne-t-il? disaient les mécontents. Hier, il fallait supporter les gelées et les neiges : aujourd'hui, nous voilà exposés à mourir de faim. Nous ne sommes point exigeants, cependant : nous ne demandons que notre vie, et nous ne réclamons point l'argent qu'on nous doit, bien que nous n'en ayons ni touché ni vu depuis longtemps, traités comme si nous avions travaillé contre l'État, au lieu d'affronter pour lui toutes les fatigues et tous les dangers (3)! »

Ainsi, du moins, Ammien résume les plaintes des

(1) Ammien Marcellin, XVII, 8; Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10; Eunape, *Continuation de l'Histoire de Dexippe*, II, fragm. 12; Zosime, III, 6-8.

(2) Voir plus haut, p. 420.

(3) Ammien Marcellin, XVII, 9.

soldats, en ajoutant que depuis l'arrivée de Julien en Gaule, ils n'avaient ni reçu de gratification extraordinaire, ni même touché régulièrement leur solde. L'historien raconte que les agents de Constance veillaient de si près à empêcher Julien de se rendre populaire par des distributions d'argent, qu'un jour, ayant donné quelque monnaie à un soldat qu'il avait appelé pour lui couper la barbe, le César fut dénoncé à Constance par le notaire Gaudentius (1). L'habituelle exactitude d'Ammien rend difficile de contester ces assertions (2) : cependant elles n'émanent plus d'un témoin oculaire, puisqu'il avait depuis 357 suivi Ursicin en Orient, et il se trouve qu'elles s'accordent mal avec d'autres récits. Libanius (on s'en souvient) rapporte que Julien encourageait les soldats, en donnant une récompense en argent pour chaque tête coupée d'ennemi (3). Si le fait est vrai, le César avait donc à sa disposition les sommes nécessaires pour récompenser les actes de courage (4). On a vu d'ailleurs qu'il intervenait avec sollicitude dans toutes les questions relatives à l'administration fiscale, et surveillait de très près la levée des impôts. Il serait peu croyable qu'un aussi bon administrateur n'eût pas trouvé les moyens d'assurer

(1) Ammien Marcellin, XVII, 9.

(2) Ammien y fait encore allusion dans le portrait d'ensemble qu'il trace de Julien après avoir raconté son règne : « Caesar adhuc, sine stipendio regeret militem feris oppositum gentibus, ut dudum est dictum. » XXV, 4.

(3) Voir plus haut, p. 404.

(4) Sulpice Sévère, *Vita B. Martini*, 3, dit que saint Martin, servant dans l'armée romaine, refusa sa part d'un *donativum* que « Julien César offrait aux troupes rassemblées à Worms. » Mais ce récit, rapproché d'autres circonstances de vie de saint Martin, offre trop de difficultés chronologiques pour qu'on en puisse tirer un argument certain : voir Tillemont, *Mémoires*, t. VI, p. 772-773, note III sur saint Martin; Lecoy de La Marche, *Saint Martin*, p. 663-666.

à ses troupes le paiement à peu près régulier de leur solde. Le butin pris sur l'ennemi, et que nous savons avoir été quelquefois très abondant, eût pu, d'ailleurs, en bien des cas y suppléer. La disette où fut réduite l'armée, par une imprudente mesure de Julien, expliquerait suffisamment la mutinerie des soldats (1).

Ammien ne nous dit malheureusement pas comment Julien parvint à ramener ceux-ci à l'obéissance : il laisse voir seulement qu'il usa, pour y parvenir, de « toute espèce de flatteries (2). » L'armée consentit enfin à se remettre en route pour la seconde partie de la campagne. Il s'agissait de rentrer en Germanie. On passa le Rhin sur un pont de bateaux. Mais Sévère, qui commandait l'avant-garde, n'avait plus son zèle accoutumé. Malade, et sentant sa mort prochaine, il ne s'avancait qu'avec répugnance sur le sol ennemi. Au lieu d'encourager ses éclaireurs, il leur reprochait d'aller trop vite, et voulait les contraindre à déclarer qu'ils ne connaissaient pas le chemin. Heureusement, les Alemans ne se rendirent point compte de cet état d'esprit. Un de leurs rois, Suomaire, craignant d'être chassé du canton qu'il occupait, accourut au devant de Julien, et, tombant à ses genoux, lui demanda la paix. Julien n'hésita pas à traiter.

(1) J'ai dû exposer les raisons qui portent à douter des allégations d'Ammien sur la solde non payée aux soldats; mais il faut ajouter que Julien, écrivant en 360 à Constance, après son usurpation, indiquera parmi les causes de mécontentement de l'armée des Gaules « l'absence d'avancement, » pour les officiers, et pour tous « le non paiement de la solde, » « *nec annum stipendium* » (Ammien Marcellin, XX, 5). Dans sa *Gratiarum actio pro consulatu* (362), Mamertin parle des fréquents retards de solde sous Constance, « *milites saepe anteactis temporibus ludo habiti qui praesens stipendium flagitent.* »

(2) « *Lenito tandem tumultu, non sine blanditiarum vario genere.* » Ammien Marcellin, XVII, 10.

Il imposa à Suomaire l'obligation de rendre tous les Romains qu'il avait en captivité, et de fournir des vivres à l'armée.

Restait, dans un canton voisin, un autre chef, Hortaire, qui n'avait point offert de soumission. Julien envoya contre lui des troupes commandées par Nestica, tribun des Scutaires, et par l'aventureux Charrietton. Un prisonnier allemand servait de guide. Les soldats marchèrent difficilement, trouvant, selon la coutume des Barbares, tactique naturelle de ces pays de forêts, les chemins obstrués par des abattis de grands arbres. Il fallut tourner ces retranchements improvisés, et faire de longs circuits avant d'arriver au *pagus* gouverné par Hortaire. Exaspérés par les obstacles qu'ils avaient rencontrés, les soldats ravagèrent tout, enlevant les troupeaux, faisant prisonniers les habitants, tuant ceux qui résistaient. A la vue de son pays dévasté et de ses villages en flammes, Hortaire demanda grâce. Il jura de restituer tous les captifs romains. Mais il tint mal sa parole. Par ceux qu'il avait renvoyés libres, Julien apprit qu'un grand nombre d'autres demeuraient aux mains du Barbare. Indigné, le César déclara qu'il garderait en otage et rendrait responsables quatre des plus chers et des plus fidèles « compagnons » du roi (1). Celui-ci sollicita une entrevue. Prostré devant Julien, il s'engagea à renvoyer tous les captifs, promit de fournir gratuitement le bois et les

(1) « Quatuor comites ejus, quorum ope et fide maxime nitebatur. » Ammien Marcellin, XVII, 10. — Cf. Tacite, *De mor. German.*, 13 : « Gradus quin etiam et ipse comitatus habet, judicio ejus, quem sectantur; magnaque et comitum aemulatio, quibus primus apud principem suum locus, et principum, cui plurimi et acerrimi comites. Haec dignitas, hae vires, magno semper electorum juvenum globo circumdari, in pace decus, in bello praesidium. »

pierres nécessaires pour réparer les villes romaines de la région, mais ne put s'engager, comme Suomaire, à ravitailler les troupes : son pays avait été trop ravagé par elles : il n'y restait ni une tête de bétail, ni une gerbe de blé (1).

Ainsi les deux principaux chefs qui menaçaient à ce moment le cours du Rhin furent soumis et devinrent tributaires de Rome. Des milliers de captifs, qui, depuis plusieurs années, servaient chez les Barbares, et les suivaient dans leurs migrations, recouvrèrent la liberté. Les cités démantelées des provinces rhénanes commencèrent à se relever : leurs curies diminuées par l'absence de beaucoup de notables, prisonniers des Germains, purent se reconstituer : l'industrie retrouva les bras qui manquaient : il y eut, grâce au retour des captifs, de nombreux mariages : toutes les sources de la vie sociale se rouvrirent et des régions hier encore désolées prirent un air de fête (2). Entrant librement par l'embouchure du fleuve, d'où avaient fui les Chamaves, et descendant entre deux rives pacifiées, la flotte reconstruite par Julien apportait sans obstacle aux populations romaines de la Germanie les blés de Bretagne, et faisait flotter les enseignes impériales aux yeux des Germains réduits à l'impuissance.

Vers le mois de juillet (3) de l'année suivante, Julien

(1) Ammien Marcellin, XVII, 10; Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10; Libanius, *Oratio X*; Zosime, III, 4-5.

(2) Καὶ βουλευτήρια δὲ ἐπίμπλατο, καὶ δῆμοι, καὶ τέχνη καὶ πόροι χρημάτων ἤξαντο, καὶ θυγατέρων ἐκδόσεις, γάμοι νέων, καὶ ἀποδημίαι, καὶ ἑορταί, καὶ πανηγύρεις εἰς κόσμον τὸν ἔμπροσθεν ἤεσαν. Libanius, *Oratio X*. Bien que tracé par un rhéteur, ce tableau a des apparences de vérité.

(3) « Anni tempore opportuno. » Ammien Marcellin, XVIII, 2. Cf. XVII 8 : « julium mensem, unde sumunt gallicani procinctus exordia. »

crut nécessaire d'affermir ces résultats par une nouvelle expédition sur le Rhin.

La première partie de la campagne consista dans une inspection minutieuse des villes dont la restauration avait été ordonnée, depuis Mayence jusqu'à l'embouchure du fleuve : Julien visita ainsi sept places, dont Bingen (1), Antemach (2), Bonn (3), Neuss (4), Kellen (5), activant et surveillant les travaux. Comme sa présence excitait le zèle de tous, les rois allemands exécutèrent les traités, en fournissant les matériaux promis, et les soldats des garnisons romaines se firent ingénieurs, charpentiers, maçons : non seulement les légionnaires, habitués à tous les travaux manuels, mais même les auxiliaires barbares, qui par nature y répugnaient, rivalisèrent d'ardeur : on vit de ces derniers traîner des poutres dépassant cinquante pieds de long, taillées dans les arbres géants des forêts germaniques. Julien fut rejoint, au cours de son inspection, par le préfet Florentius, qui amena de grands convois de vivres.

La seconde partie de la campagne eut un caractère moins pacifique. On avait remonté les bords du fleuve jusqu'à Mayence. Florentius et Lupicinus, qui avait remplacé, comme maître de la cavalerie, Sévère récemment décédé, pressaient Julien de faire passer ses troupes par le pont permanent construit sous Trajan en cet endroit. Julien refusa, car l'armée eût débouché dans les États de Suomaire, devenu l'allié de Rome, et les

(1) Bingio.

(2) Antumacum.

(3) Bonna.

(4) Novesium.

(5) Tricesimae.

dégâts inévitablement faits par le soldat auraient pu troubler une paix récente et toujours fragile. Ces précautions étaient d'autant plus nécessaires que d'autres rois allemands, qui n'avaient point pris part aux combats de l'année précédente, étaient accourus avec leurs contingents, et voulaient obliger Suomaire à empêcher par la force les Romains de passer le Rhin. Julien continua donc à remonter la rive gauche avec son armée, jusqu'à un point jugé favorable pour y jeter un pont de bateaux. Mais, sur la rive opposée, les hordes germaniques suivaient le mouvement de ses troupes, et campaient la nuit en face du lieu où elles apercevaient les feux du camp romain. Julien tenta alors une diversion : il continua son mouvement au delà de l'endroit où il avait décidé de passer le fleuve : en même temps trois cent soldats, sous les ordres d'un tribun, furent embarqués sur quarante chaloupes, et de nuit, en silence, ayant réussi même à étouffer le bruit des rames, débarquèrent sur la rive droite. Ils manquèrent de surprendre au milieu d'un festin les chefs germains, qui ne durent leur salut qu'à la vitesse de leurs chevaux. Beaucoup de leurs serviteurs furent tués. Profitant du désordre et de l'effroi causés par cette aventure, Julien revint en arrière, jeta un pont au lieu précédemment fixé, et passa. L'armée romaine traversa, sans y faire aucun dégât, le canton du roi Hortaire, avec lequel on avait traité l'année précédente; mais, arrivés en pays ennemi, les soldats y mirent tout à feu et à sang. On ravagea ainsi le territoire allemand jusqu'aux limites des Burgondes, vers les sources du Mein. Là Julien établit son camp.

Il y reçut la soumission de deux chefs allemands, les frères Marien et Hariobaude. Un autre prince allemand,

Vadomaire, allié des Romains, mais qui, semble-t-il, n'avait point tenu tous ses engagements (1), vint aussi des environs de Bâle, où il résidait, trouver le César, apportant comme recommandation une lettre de Constance. Vadomaire s'était chargé des intérêts d'autres chefs, Urius, Ursicin et Vetralp, pour lesquels il demandait aussi la paix. Julien consentit à traiter avec Marien et Hariobaude : il reçut amicalement Vadomaire, mais refusa d'épargner sur sa parole les trois chefs dont celui-ci s'était fait l'avocat. « Les Barbares, dit-il, sont gens de peu de foi; nous partis, ils n'observeront pas les engagements pris par autrui en leur nom. » On continua de ravager le pays des clients de Vadomaire, jusqu'à ce que ceux-ci, voyant les moissons brûlées, les maisons en cendres, les habitants pris ou tués, eussent envoyé des ambassadeurs dûment accrédités demander grâce. La condition de tous les traités de paix fut la libération des prisonniers faits par les Barbares : de nombreux Romains furent encore rendus à la liberté.

Julien a résumé, avec un juste orgueil, les résultats des deux campagnes de 358 et de 359. « J'ai traversé trois fois le Rhin, et j'ai ramené d'au-delà de ce fleuve vingt mille prisonniers repris sur les Barbares. Deux batailles et un siège m'ont mis en possession de mille hommes capables de servir et à la fleur de l'âge. J'ai envoyé à Constance quatre cohortes d'excellents fantasins, trois autres de plus ordinaires, et deux superbes escadrons de cavaliers. Je suis maître en ce moment, grâce aux dieux, de toutes les villes, et j'en pris alors

(1) Cf. Eunape, *Contin. de l'Hist. de Dexippe*, II, fr. 13.

plus de quarante (1). » Ceci est dit avec une simplicité et une brièveté vraiment impériales, qui contrastent avec le verbiage ordinaire de Julien. L'énergie militaire des actions a, par exception, passé ici dans le style. On croirait lire un fragment des *Res gestae divi Augusti*, gravées par le premier empereur romain sur les murailles du temple d'Ancyre.

IV. — L'usurpation de Julien.

On se tromperait fort en croyant que d'aussi grands succès furent accueillis avec enthousiasme à la cour de Constance. La relation que Julien, conformément aux ordres qu'il avait reçus, envoya de sa campagne de 358 excita, dit Ammien, des sentiments tout contraires. Probablement en fut-il de même l'année suivante. Les gouvernements absolus sont comme les démocraties : ils aiment peu les généraux victorieux. Les courtisans crurent, cette fois encore, plaire au maître en rabaisant les victoires du César.

Peut-être des connaisseurs en art militaire, familiers en même temps avec l'histoire des anciennes guerres, eussent-ils pu, en effet, joindre à une admiration légitime quelques réserves. Comme l'a dit un historien moderne, « soit qu'Ammien Marcellin, qui est, sans comparaison aucune, la meilleure autorité pour tous ces temps, ne sache pas raconter nettement les opérations ; soit que, ce qui paraît plus vraisemblable, les opérations n'aient plus le caractère de l'école où s'étaient formés les légions et les généraux de la République, toujours est-il que,

(1) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 10.

dans ces trois campagnes, on chercherait vainement rien qui soit comparable à celles de Jules César sur ce même terrain, à l'action méthodique des légions, au *robur perditum* où résidait la précellence romaine, à la puissante discipline qui des corps armés faisait de redoutables engins de destruction, aux campements réguliers qui, chaque soir, assuraient si bien le lendemain de l'armée. L'art de la guerre avait sensiblement baissé; elle était devenue moins savante et elle avait pris quelque chose de l'irrégularité des Barbares contre lesquels on combattait (1). »

Par un autre côté encore, la manière de combattre de Julien pouvait prêter à la critique. Quand on lit de près Ammien Marcellin, et avec lui les autres historiens de Julien, on s'étonne de tout ce qui, dans ses campagnes, se commit de cruautés inutiles. Souvent le César refuse d'accepter la soumission de toute une peuplade d'Alemans ou de Francs, afin de pouvoir en mettre à feu et à sang le territoire. Il est sans cesse question d'habitants égorgés et de villages livrés aux flammes. On brûle stupidement les moissons sur pied, au risque de nuire aux intérêts de l'armée elle-même. Les soldats sont encouragés à ne faire de quartier à personne, s'il est vrai que pour chaque tête coupée on leur donne une gratification. Tous les excès reprochés aux envahisseurs germains, les Romains les leur rendent avec usure. Ils paraissent chercher avant tout à les frapper de terreur. Ils se conduisent avec eux comme, hélas! de tout temps et sous tous les cieux les civilisés se sont cru le droit de se conduire envers les Barbares. A des sauvages ils font une guerre de

(1) Littré, *Études sur les Barbares et le moyen âge*, p. 83-84.

sauvages. Sans doute, Julien eût pu invoquer à l'appui de ces mœurs militaires d'innombrables précédents. Il ne faisait que suivre les exemples de ses prédécesseurs. Mais ceux-ci n'étaient pas des philosophes, et peut-être eût-il été digne d'un philosophe d'inaugurer une autre manière de combattre des hommes qui, après tout, n'étaient point réfractaires à la civilisation romaine.

Mais les adversaires de Julien à la cour de Constance fussent malaisément entrés dans cet ordre d'idées. Ce qu'ils contestaient en Julien était précisément ce qu'il avait de moins contestable : son intelligence militaire et son courage personnel. Raillant l'aspect hirsute, dont aussi bien Julien avait eu jadis le tort de se faire gloire (1) : « Ce prétendu victorieux est un bouc, disaient-ils, et non un homme. » Son amour de la retraite, de l'éloquence, de l'étude, était tourné en ridicule : ils l'appelaient « une taupe bavarde, un singe vêtu de pourpre, un Grec pédant. » Mais, ce qui était aussi absurde qu'odieux, ils allaient jusqu'à l'accuser de « lâcheté, » le traitant d'« homme timide, qui se tient à l'ombre, et décore de belles paroles des actes insignifiants (2). »

Ammien prétend que Constance prenait plaisir à ces

(1) Mais qu'il n'offrit plus, tout le temps qu'il fut César. On se rappelle qu'à Milan, avant d'être reçu au palais comme membre de la famille impériale, Julien avait été rasé (voir plus haut, p. 349). On a vu que, même pendant ses expéditions militaires, il se faisait couper la barbe (« petenti ex usu gregario cuidam ut barbas detonderet ; » Ammien Marcellin, XVII, 9 ; voir plus haut, p. 462). Les médailles représentant Julien César le montrent toutes imberbe (voir plus haut, p. 359). Ce n'est qu'après 361 que les médailles le représenteront avec de la barbe : quand, dans la dernière année de sa vie, il écrira le *Misopogon*, il aura repris tout à fait l'aspect hirsute dont le raillaient par souvenir et par anticipation les courtisans de 358.

(2) Ammien Marcellin, XVII, 11.

misérables plaisanteries. S'il agissait ainsi, il se montrait à la fois ingrat et injuste. Mais, à en croire Mamertin, d'autres ennemis que Julien avait à la cour employaient contre lui des moyens plus insidieux. Ceux-ci (qui jouaient, à la vérité, assez gros jeu) affectaient de le glorifier devant Constance. Aux efforts tentés pour rabaisser le César, ils répondaient en l'exaltant, au contraire, outre mesure. Ils parlaient avec une admiration feinte de l'état lamentable où il avait trouvé la Gaule, et de la sécurité qu'il lui avait rendue. Ils montraient les Germains abattus, les villes relevées, les captifs délivrés, le jeune prince passant « l'été au camp, l'hiver au tribunal (1). » C'était piquer Constance à l'endroit sensible, et l'animer contre Julien. Mais peut-être le sentiment de basse envie dont parle le panégyriste n'entraîna-t-il pas, alors, seul en jeu. Constance pouvait avoir des raisons sérieuses de suivre d'un regard inquiet l'effet produit non seulement en Occident, mais encore parmi les populations païennes de l'Orient, par la popularité croissante de Julien.

Les nouvelles arrivées de l'Occident les agitaient. Dans ces milieux où la Gaule et la Germanie étaient considérées comme des contrées barbares, on se prenait pour elles d'un intérêt soudain. Les riverains de l'Oronte montraient une joie inattendue, en apprenant que le Rhin était de nouveau ouvert aux flottes romaines (2). Le parti de l'opposition, que nous avons vu naguère près de se rallier autour de l'étudiant encore obscur de Nicomédie ou de Pergame (3), se réjouissait visiblement de l'autorité que

(1) Mamertin, *Gratiarum actio pro consulatu*.

(2) Libanius, *Oratio X*.

(3) Voir plus haut, p. 313.

gagnait chaque jour le César. En lui se concentraient de plus en plus les espérances de ceux qui rêvaient un changement politique ou religieux. Ceux-ci « demandaient aux dieux de mettre fin au fléau qui ruinait le monde — c'est-à-dire au règne de Constance — et de faire jouir le reste de la terre du bonheur des Gaulois (1). » « Antioche, — dira plus tard Libanius, racontant à Julien lui-même les impressions de cette époque, — Antioche ne demandait sans doute pas publiquement aux dieux l'empire du monde pour toi; cela n'était pas permis : mais chacun, à part soi, ou dans les sociétés de ceux qui avaient les mêmes sentiments, ne cessait de supplier Jupiter de mettre fin à un état de choses où se consumait l'Empire (2). » Il est peu probable que tel fût le vœu de tous les habitants d'Antioche, car la majorité, dans cette ville, était « dévouée au Christ et à Constance (3), » et se montrera toujours peu favorable à Julien; mais c'étaient au moins les sentiments de la petite et ardente minorité païenne au milieu de laquelle vivait Libanius.

Toujours prudent, Julien paraissait les ignorer. Il multipliait, au contraire, les preuves de loyalisme. Probablement exagérera-t-il beaucoup en disant plus tard aux Athéniens : « Je prends ici Jupiter, ainsi que tous les dieux protecteurs des villes et des nations, pour témoins de mon dévouement et de ma fidélité envers le prince, à

(1) C'est ce que Libanius dit d'Aristophane de Corinthe : "Ἦται παρά τῶν θεῶν παῦσαι μὲν τὸ φθῆρον τὴν οἰκουμένην τὰ δὲ Γαλατῶν ἀγαθὰ κοινὰ ποιῆσαι τῆς γῆς. *Oratio VII.*

(2) Ἡ πόλις αὕτη... πυνθανομένη σου τὰς περὶ Ἕθνον μάχας καὶ νίκας... δημοσίᾳ μὲν οὐκ ἠῤῥατο τοῖς θεοῖς σὴν γενέσθαι τὴν γῆν (οὐ γὰρ ἐξῆν), καθ' ἑαυτὸν δὲ ἕκαστος ἢ κατὰ συμμορίας τῶν ταυτα βουλομένων αἰτοῦντες οὐ διέλιπον τὸν Δία τὰ μὲν φθῆροντα τὴν ἀρχὴν παῦσαι. Libanius, *Oratio V.*

(3) Julien, *Misopogon*, 19.

l'égard duquel je me suis montré comme je voudrais qu'un fils se conduisit avec moi (1). » Mais il est peut-être dans le vrai, quand il ajoute : « Je lui ai témoigné une déférence telle, que pas un des Césars n'en a fait voir aux empereurs qui l'ont précédé (2). » Une des marques de cette « déférence » fut l'empressement de Julien à mettre au service de Constance toutes les ressources de sa rhétorique. Aux railleries dont les flatteurs de celui-ci poursuivaient le César lettré, il répondait en exaltant, dans de laborieuses compositions, les vertus de l'Auguste. C'était, apparemment, aussi spirituel qu'habile. Le second panégyrique de Constance, écrit pendant un des séjours de Julien à Lutèce, à une date qui semble flotter entre la fin de 358 et les premiers mois de 360, peut être considéré comme un moyen ingénieux et honorable de désarmer les préventions dont il se sentait l'objet à la cour.

Ce second panégyrique n'est guère, quant aux idées et aux faits, que la répétition du premier; ce sont les mêmes divisions : famille et éducation de Constance, guerres civiles, guerres étrangères, avec peu de détails nouveaux, quelques traits seulement ajoutés çà et là aux récits de batailles, mais, en revanche, une plus grande incohérence de rédaction et de plan. Les allusions mythologiques et les citations d'Homère, à tout propos et hors de tout propos, font l'effet le plus étrange, mêlées au récit d'événements contemporains, et forment, sur la trame unie et sobre de pages d'histoire, une bigarrure qui choque le goût moderne, comme elle eût choqué le

(1) *Ep. au sénat et au peuple d'Athènes*, 11.

(2) *Ibid.*

goût épuré et délicat des vrais anciens. C'est la mauvaise rhétorique grecque du quatrième siècle. Quelques points, cependant, méritent d'être signalés.

Il semble que Julien craigne moins de laisser voir désormais, bien que dans une ombre encore discrète, quelque chose de ses sentiments religieux. Ils sont, en apparence, assez compliqués. Telle page est d'un platonicien, presque d'un chrétien, et vraiment fort belle. Un Père de l'Église n'eût pas désavoué ce qu'il dit de nos devoirs envers « cet Être pur de tout mélange avec un corps terrestre, que nous nommons Dieu. » Julien déclare qu'il y aurait « imprudence et folie à ne pas obéir à Dieu, dans la mesure de nos forces, si nous avons souci de la vertu. » Mais l'obéissance à Dieu ne suffit pas : « il faut aussi lui rendre le culte légitime, et ne pas négliger l'hommage dû à l'Être suprême. Une piété profonde fait partie de la vertu, car la religion est fille de la justice (1). » Mais sur cet admirable déisme Julien, à la faveur des licences accordées aux rhéteurs, va greffer tout le polythéisme. « Ayons l'œil sur le roi des dieux, dont un vrai prince doit être l'organe et le ministre (2). Tout bien est venu et provient encore de ce divin auteur : il n'a point produit les maux, mais il les a bannis du ciel, et, quand il les a vus se répandre sur la terre, et s'attacher à la colonie d'âmes venue d'en haut, il a préposé, pour les juger et pour les détruire, ses fils et leurs descendants. Parmi ces fils, les uns sont les sauveurs et les protecteurs

(1) Julien, *Oratio* II, 15.

(2) Dans un autre passage (*ibid.*, 27), il dit qu'un souverain a le devoir de ne pas mépriser le culte des dieux, οὐκ ὀλίγωρος θεραπείας θεῶν, et de vénérer les dieux protecteurs de la famille, καὶ ὁμογνίους θεοὺς αἰδούμενος (Hertlein, p. 110).

du genre humain; les autres, des juges inexorables, qui infligent un châtement sévère aux hommes vivants ou dégagés des liens du corps; d'autres, exécuteurs des vengeances et bourreaux des condamnés, constituent la tribu des démons pervers et insensés (1). » La récompense promise au souverain qui par ses bienfaits aura mérité l'amour de ses peuples est toute païenne. « Les dieux devanceront les prières de ses sujets, et, tout en lui accordant d'abord les dons du ciel, ne le priveront pas des biens humains. Enfin, quand le destin l'aura fait descendre au mal et aux chances incurables de la vie, ils les recevront dans leurs chœurs et dans leurs festins, et répandront sa gloire parmi les mortels. Voilà les vérités que j'ai souvent entendues de la bouche des sages, et que me persuade la raison (2). »

Toute cette mythologie pouvait aisément passer pour la couleur poétique répandue sur un discours plein des souvenirs de l'antiquité. Cependant, on remarquera que les images de cette nature étaient absentes du premier panégyrique, maintenu avec un soin extrême dans les limites de la plus stricte neutralité religieuse (3). Il est visible pour nous que Julien, se sentant plus fort, mieux affermi dans son rôle de César, craint moins que par le passé de laisser deviner le fond intime de sa pensée, sauf à ménager dans les affirmations unitaires du déisme platonicien une justification facile des reproches que pourraient lui attirer ses effusions polythéistes. Sa dévotion et sa prudence se mettaient ainsi d'accord.

(1) Julien, *Oratio* II, 29.

(2) *Ibid.*, 32.

(3) Voir plus haut, p. 368-370.

Sur un autre point encore, le ton s'est, en quelques années, assez sensiblement modifié. Bien que très sobre d'allusions à ses propres exploits (elles n'eussent point été agréables à Constance et aux gens de la cour), Julien, en louant son héros, laisse voir que lui-même n'est plus sans expérience de la guerre. Parlant des auxiliaires francs et germains qui servirent dans l'armée de Magnence, il déclare que « les peuples qui avoisinent la mer du Nord sont de rudes combattants et l'emportent en vigueur sur toutes les autres nations barbares : c'est un fait que je ne sais pas simplement par la renommée, dont la voix n'est pas toujours sûre, mais que je connais pour l'avoir éprouvé (1). » La fin du panégyrique est curieuse, non seulement par les éloges, trop précis cette fois pour être de pure invention, qui y sont donnés à Constance, mais encore par la manière brusque dont Julien termine son discours, comme s'il eût entendu soudain un appel de clairon. Le passage vaut d'être cité :

« Ne vous semble-t-il pas que j'ai vraiment terminé mon compliment? ou bien désirez-vous m'entendre louer la constance et la dignité de l'empereur, rappeler que non seulement il ne fut vaincu par aucun de ses ennemis, mais qu'il ne céda jamais à aucune passion honteuse, qu'il n'enleva de force à personne ni riches palais, ni villas splendides, ni colliers d'émeraudes, qu'il ne s'abandonna ni à l'amour illicite des femmes libres, ni à celui des femmes esclaves, ni à aucun autre attachement deshonorant, qu'il ne rechercha pas la douceur intempestive des biens que ne produit pas chaque saison, n'étant point, l'été, en quête de la glace, et ne changeant

(1) *Ibid.*, 6.

point d'habitation selon les températures, mais toujours présent dans les parties de l'Empire où l'appelait son activité, et y supportant alternativement le froid et la chaleur? De tout cela, je pourrais vous fournir des preuves convaincantes, et je rappellerais aisément ce que chacun sait. Mais mon discours s'étend et s'allonge, je n'ai plus le loisir de cultiver les Muses, et l'heure est venue de me remettre à l'action (1). »

Constance résidait à Constantinople, quand ce panégyrique lui fut présenté, probablement dans les premiers mois de 360. Mais déjà certaines pages du discours de Julien étaient devenues un anachronisme. Au moment où le César racontait que, depuis dix ans, Sapor, intimidé par sa défaite à Singare et son échec devant Nisibe, « demeurait en paix avec les Romains, sans être lié par des serments et des traités (2), » le roi des Perses, qui, dès 357, avait recommencé à faire valoir ses droits sur la Mésopotamie et l'Arménie, venait décidément de rompre la trêve et d'envahir de nouveau les provinces romaines. Les derniers mois de 359 l'avaient vu occupé au siège d'Amide, ville située sur le Tigre, au pied des montagnes de l'Arménie : il l'avait emportée après un siège de soixante-treize jours, dont le récit, fait par Ammien Marcellin, l'un des assiégés, est parmi les pages les plus intéressantes de l'histoire militaire de l'antiquité (3).

Bien que, épuisé par sa victoire même, Sapor eût dû rentrer en Perse, les affaires des Romains allaient assez mal de ce côté. Le haut commandement avait été désor-

(1) Julien, *Oratio* II, in fine.

(2) *Ibid.*, 11.

(3) Ammien Marcellin, XVIII, 7-10; XIX, 1-7.

ganisé par des intrigues de cour (1). Il y avait urgence à reformer, en Orient, une armée solide, assez nombreuse pour résister aux masses envahissantes dont les Perses préparaient le retour pour le printemps, et composée de soldats assez expérimentés, assez endurcis à la guerre, pour briser encore une fois leur effort. Le danger n'était plus sur le Rhin, momentanément pacifié. La seule inquiétude sérieuse que Julien eût éprouvée à la fin de 359 ou dans les premiers mois de 360 avait eu pour cause une irruption de Pictes et de Scots (2) au delà du mur de Septime Sévère, qui marquait la limite de la domination romaine en Bretagne : par ses ordres, le maître de la cavalerie, Lupicin, s'était embarqué à Boulogne avec deux cohortes auxiliaires (3) et deux légions (4). Mais du côté de la Germanie rien ne remuait. La présence de Julien en Gaule était nécessaire pour maintenir en repos les Alemans toujours inquiets et frémissements (5); mais aussi elle y suffisait. « Les Barbares qui habitaient aux extrêmes frontières en ressentaient,

(1) *Ibid.*, XX, 2.

(2) Au IV^e siècle, les historiens ne parlent plus des Calédoniens et des Méates, représentés dans les siècles précédents comme les adversaires les plus redoutables de la domination romaine en Bretagne; on ne nomme plus que les Pictes et les Scots. Les premiers sont probablement identiques aux Calédoniens et aux Méates; les seconds paraissent être passés d'Irlande dans le nord de la Bretagne. Jusqu'au XII^e siècle, les historiens distinguent les Pictes des Scots. Voir Lingard, *Hist. d'Angleterre*, trad. Roujoux, t. I, p. 28-29.

(3) « Velitari auxilio, Aerulis scilicet et Batavis. » Ammien Marcellin, XX, 1. Les Hérules et les Bataves sont comptés parmi les *auxilia palatina*, dans la *Notitia Dignit.*, Or. et Occid. — Cf. Wilmanns, *Exempla inscr.*, 1647.

(4) « Numerisque Mæsiacorum duobus. » Ammien Marcellin, XX, 2. Des *Mæsiaci seniores* sont indiqués parmi les *legiones palatinae*, dans la *Notitia Dign.*, Occid.

(5) Ammien Marcellin, XX, 1.

dit Zosime, une telle frayeur, qu'ils n'avaient pas, même en songe, l'envie de faire la guerre (1). » Ce calme s'étendait à tout l'Occident. « L'Italie entière et l'Illyrie, ajoute le même historien, n'avaient à redouter aucun danger, puisque les Barbares du Danube, dans la crainte que le César, traversant la Gaule, ne vint à passer le fleuve et à tomber sur eux, se montraient sages (2). » Seul, l'Orient paraissait menacé d'une conflagration prochaine. Il était naturel que Constance fit de grands efforts pour la prévenir, et pour rassembler sur la ligne du Tigre et l'Euphrate tous les moyens de résistance.

Aussi ne nous étonnerons-nous pas qu'il ait envoyé demander des renforts aux troupes aguerries de Julien. On connaissait la valeur des corps levés en Gaule. Depuis bien des années, c'est dans ce pays, alors placé aux avant-postes de la barbarie, que se formaient les plus vigoureux soldats. La « magnanimité gauloise » était passée en proverbe dans le langage militaire (3). Dans sa guerre contre Magnence, Constance avait vu de près l'endurance de ces soldats gaulois, « qui ne tournaient jamais le dos à l'ennemi (4). » Tout récemment, des soldats empruntés à l'armée des Gaules, qui se trouvaient enfermés parmi les défenseurs d'Amide, avaient, dans une sortie d'une audace extraordinaire, failli s'emparer de la personne de Sapor : après la chute de la ville, Constance, émerveillé, avait fait élever des statues à

(1) Zosime, III, 8.

(2) Zosime, III, 8.

(3) « Magnanimitate gallica. » Ammien Marcellin, XIX, 6.

(4) Julien, *Oratio* I (premier panégyrique de Constance), 31. Voir plus haut, p. 367.

plusieurs de leurs officiers (1). Il n'est pas surprenant qu'il ait songé à appeler en Orient un plus grand nombre de tels hommes. Les historiens du iv^e siècle ont, de parti pris, noirci cette démarche (2). Ammien prétend qu'elle avait été suggérée par une lettre du préfet Florentius, indiquant ce moyen d'affaiblir Julien et de le livrer sans défense aux Barbares (3). Sans accuser nettement Constance d'un acte aussi criminel, Julien l'insinue (4). L'histoire impartiale ne saurait se contenter de ces accusations sans preuves. Elle a le droit de demander autre chose que les vagues rumeurs alléguées par Ammien (5). Elle laisse aux contemporains les procès de tendance. Pour elle, qui juge sans passion, les faits s'apprécient d'après les nécessités politiques. Vue de ce biais, la demande de Constance est pleinement justifiée. « L'intérêt de l'Empire, dit un historien moderne, exigeait que les légions des Gaules, qui n'avaient plus d'ennemis devant elles, contribuassent à sauver les provinces orientales (6). »

Confié au tribun des notaires, Decentius, le message de Constance était adressé directement à Lupicin, dont l'empereur ignorait le départ pour la Bretagne. Ordre était donné au maître de la cavalerie d'envoyer de Gaule, en vue de la campagne qui devait s'ouvrir au prin-

(1) Ammien Marcellin, XIX, 6.

(2) Ammien Marcellin, XX, 4; Libanius, *Or.* VIII, X; Zosime, III, 8.

(3) «... Relationem suam, quam olim putabatur misisse, abstrahendos a Galliarum defensione pugnaces numeros, barbarisque jam formidandos. » Ammien Marcellin, XX, 4.

(4) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 13.

(5) « Putabatur. » Ammien Marcellin, XX, 4.

(6) Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, p. 282.

temps (1) contre les Perses, les cohortes des Bataves, des Hérules (alors engagés, à l'insu de Constance, dans la guerre contre les Pictes et les Scots), des Pétulants, des Celtes, plus trois cents hommes choisis dans les autres corps de l'armée. Quelque temps après l'arrivée de Decentius, un nouveau message fut envoyé de Constantinople au premier écuyer de Julien, Sintula : celui-ci était chargé d'emprunter aux Scutaires et aux Gentils leurs meilleurs combattants, et de les conduire en personne (2). On remarque que ces demandes visaient plus encore la qualité que la quantité, et ne désorganisaient pas la défense des Gaules, puisque, même après les prélèvements qui viennent d'être indiqués, les légions, ce vrai noyau de l'armée romaine, demeuraient dans le pays, et avec elles beaucoup d'autres corps, tels que les Cataphractaires et les Sagittaires, « troupe formidable (3), » pour employer les expressions d'Ammien, les Cornuti, les Bracati, « forts de la longue expérience des combats (4), » selon un mot du même historien, et le grand nombre des unités de dénominations diverses que la *Notitia Dignitatum* nous montre éparses dans les garnisons.

Deux choses seulement, dans les réquisitions de Constance, paraissent mériter la critique. L'une est leur forme même : adressées à Lupicin et à Sintula, elles passent par dessus la tête du César (5). En droit, cela

(1) «... Ut adesse possint armis primo vere movendis in Parthos. » Ammien Marcellin, XX, 4.

(2) Ammien Marcellin, XX, 4.

(3) « Formidabile genus armorum. » Ammien Marcellin, XVI, 12.

(4) « Usu praeliorum diuturno firmati. » *Ibid.*

(5) « Lupicinus conventus est solus... Sintula jubetur. » Ammien Marcellin, XX, 4.

n'excédait point les pouvoirs de l'Auguste, commandant supérieur de toutes les armées romaines, et maître de correspondre directement avec leurs officiers : en fait, cela pouvait sembler blessant pour Julien. Mais une faute plus grave, parce qu'elle n'était plus de pure forme, c'est le manque de parole que les ordres ainsi donnés supposaient vis-à-vis des auxiliaires barbares. Les divers corps que ceux-ci constituaient ne s'étaient laissés enrôler qu'à la condition expresse de ne pas servir hors des Gaules. Ils avaient consenti à quitter les bords du Rhin, mais avaient stipulé qu'en aucun cas on ne les obligerait à franchir les Alpes (1).

Julien éprouvait à leur égard un grand embarras, placé « entre les ordres exprès de l'empereur et l'esprit indépendant et superbe des Barbares (2). » Il eût voulu gagner du temps, et attendre, avant de laisser partir les troupes, l'arrivée du maître de la cavalerie, qui était en Bretagne, et du préfet du prétoire, qui était à Vienne (3). L'un était le destinataire direct des ordres de l'empereur, l'autre avait parmi ses instructions celle d'assister le César dans toutes les circonstances graves. Mais on ne pouvait penser que Lupicin, récemment embarqué pour la Bretagne, en reviendrait avant le printemps; quant à Florentius, il s'attardait à Vienne sous le prétexte, dit Ammien, de veiller aux approvisionne-

(1) « Illud tamen nec dissimulare potuit nec silere : ut illi nullas patere-
rent molestias, qui, relictis laribus transrhenanis, sub hoc venerant
pacto, ne ducerentur ad partes unquam transalpinas : verendum esse af-
firmans, ne voluntarii barbari milites, saepe sub ejusmodi legibus adsueti
transire ad nostra, hoc cognito deinceps arcerentur. » Ammien Marcellin,
XX, 4.

(2) « Cum hinc barbara feritas, inde jussorum urgeret auctoritas. » *Ibid.*

(3) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 13.

ments de l'armée (1). Peut-être y avait-il là mieux qu'un prétexte, car en temps ordinaire Florentius s'occupait avec zèle et succès de la nourriture des troupes, pour laquelle Julien, au contraire, semblait trop compter sur le hasard : l'année précédente, les convois de vivres que le préfet avait conduits en personne à l'armée du Rhin étaient arrivés fort à propos (2). Cependant, l'absence prolongée de Florentius a sujet d'étonner. Ammien l'attribue à la peur des soldats. Julien manda le préfet par une lettre pressante. Dans un mouvement de désespoir, sincère ou feint, il manifestait l'intention d'abdiquer, si celui-ci ne venait l'assister de ses conseils, et l'aider à faire entendre raison à Constance. « Je ne saurais, écrivait-il, survivre à la ruine des provinces (3). »

Florentius s'obtint à demeurer à Vienne, et à laisser à Julien toute la responsabilité d'une décision. Le César, ne rencontrant près de personne l'appui qui lui eût permis de résister, voyant même auprès de lui le maître des offices Pentadius et le questeur Nebridius faire cause commune avec les envoyés de Constance (4), fut obligé de se soumettre, sans plus de délai, aux injonctions de son suzerain. Il laissa Sintula faire jusque dans sa garde (5) les prélèvements dont celui-ci était chargé, et ne s'opposa point à ce qu'il prit les devants avec le

(1) Ammien Marcellin, XX, 4.

(2) Voir plus haut, p. 466.

(3) Ammien Marcellin, XX, 4.

(4) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 13.

(5) Libanius, *Oratio* X. Libanius dit, avec son exagération accoutumée, qu'on prit tout ce qu'il y avait de meilleur, et qu'on laissa à Julien « ceux-là seuls qui n'étaient plus capables que de prier. » De telles exa-

petit corps de Scutaires et de Gentils ainsi composé. En même temps, Julien donna aux autres corps désignés par Constance, et répartis entre diverses garnisons, l'ordre de se tenir prêts à quitter, au premier signal, leurs quartiers d'hiver (1).

Mais il ne s'agissait plus, cette fois, d'une expédition rapide, après laquelle les troupes regagneraient leurs stations accoutumées. C'était une véritable expatriation qui se préparait. Les armées romaines étaient devenues assez impropres à être ainsi transplantées. Depuis que les légionnaires avaient reçu la permission de se marier, d'habiter avec leurs femmes et leurs enfants, ils avaient perdu le goût des aventures lointaines. Ils étaient presque devenus des soldats régionaux. Les camps permanents ou les villes de garnison leur formaient de petites patries, d'où ils ne s'éloignaient plus sans esprit de retour. A plus forte raison en était-il ainsi des auxiliaires barbares, qui, en quittant leur pays d'origine, avaient amené avec eux leurs familles. L'idée de s'en séparer pour aller combattre et peut-être séjourner en Orient, l'idée même d'échanger contre les pays chauds les froids climats auxquels ils étaient habitués (2), leur paraissait insupportable. Les esprits commençaient à s'agiter. On voyait des femmes de soldats errer à travers les camps, portant leurs

générations se réfutent d'elles-mêmes. Elles semblent avoir été le mot d'ordre des écrivains païens. Zosime a dit de même (III, 3; voir plus haut, p. 374) que les trois cents soldats qui formèrent l'escorte de Julien dans son voyage d'Italie en Gaule « ne savaient que faire des prières, » et il cite cela comme un propos de Julien lui-même. Un autre passage de Zosime (IV, 23) montre que cette épigramme s'employait communément contre les soldats chrétiens.

(1) Ammien Marcellin, XX, 4.

(2) Cf. Ammien Marcellin, XX, 8 : « Quod ad partes orbis Eoi pos-

enfants dans leurs bras, et suppliant leurs maris de ne pas les abandonner (1). Des libelles, partout répandus, propageaient les protestations et les plaintes, en y joignant les prédictions les plus sinistres. Le texte d'un billet, trouvé par terre dans la caserne des Pétulants, au pied même de l'étendard de la cohorte, nous a été transmis par Ammien Marcellin. « Nous voici donc, y lisait-on, chassés jusqu'aux extrémités de la terre comme des criminels et des condamnés : et bientôt, nous partis, ceux qui nous sont chers vont redevenir la proie des Alamans, et retomber dans la captivité d'où nous les avons arrachés par tant de sanglants combats (2). » Ce billet fut apporté à Julien, et lu dans son conseil. Le César jugea ces plaintes fondées. Il essaya d'y donner satisfaction dans la mesure de son pouvoir, en ordonnant qu'avec les troupes se mettraient en route des charriots qui transporteraient, aux frais de l'État, les femmes, les enfants et le mobilier des soldats (3).

Tout, cependant, était-il spontané dans ces plaintes? et des meneurs intéressés n'avaient-ils pas excité ou entretenu l'agitation? L'historien Zosime, très favorable à Julien, dit que les pamphlets répandus dans l'armée

tremas venire jussi, homines assueti glacialibus terris, separandique liberis et conjugibus, egentes trahebantur et nudi. »

(1) Libanius, *Oratio* X.

(2) « Nos quidem ad orbis terrarum extrema ut noxii pellimur et damnati; caritates vero nostrae Alamannis denuo servient, quas captivitate prima post internecivas liberavimus pugnas. » Ammien Marcellin, XX, 4.

(3) « Quo textu ad comitatum perlato lectoque, Julianus contemplans rationabiles querelas, cum familiis eos ad Orientem proficisci praecepit, clavularis cursus facultate permissa. » *Ibid.* — Sur le *cursus clavularius* ou *clavularis*, destiné en temps ordinaire au transport des bagages de l'armée, voir *Dict. des antiq.*, art. *Clavularis* ou *Clavularis*, t. I, p. 1220, et art. *Cursus publicus*, p. 1658-1659.

étaient l'œuvre de plusieurs officiers (1). On jugera que le mouvement de désespoir, qui paraît s'être emparé des soldats, avait quelque chose de factice, si l'on remarque que, l'année suivante, quand Julien entrainera contre Constance l'armée entière des Gaules, et marchera vers l'Orient à la tête de vingt-trois mille hommes, il ne sera question ni de femmes et d'enfants séparés violemment de leurs défenseurs naturels, ni de provinces abandonnées sans secours à l'invasion germanique. Tous les griefs se seront évanouis. On n'entendra plus parler des inquiétudes, dont on fit tant de bruit en 360. Il y a, apparemment, au fond de ceci toute une intrigue, dont les détails nous échappent. Peut-être Julien n'y fut-il pas d'abord mêlé. Il semble avoir agi loyalement, s'il est vrai qu'il conseilla de ne point faire passer par Paris les troupes qui se rendaient à l'appel de Constance (2). Mais le mandataire de celui-ci, le tribun Decentius, fut d'un avis contraire. Comme, dans le conseil du César, on hésitait sur l'itinéraire, il insista pour que la concentration eût lieu à Paris (3). C'était une imprudence, qui fut chèrement payée.

Le mécontentement des soldats avait gagné la population civile : leur départ causa beaucoup d'émotion. Sur toutes les routes par où passaient les troupes en armes, escortant des charriots remplis de femmes et d'enfants, la foule s'assemblait, et regardait avec inquiétude ce lugubre convoi : « c'étaient des pleurs, des cris : les Gaulois suppliaient leurs défenseurs de ne pas les abandon-

(1) Zosime, III, 9.

(2) Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 13; Libanius, *Oratio X*.

(3) Ammien Marcellin, XX, 4.

ner. » Tel est du moins le tableau que trace Libanius (1). Afin de faire ensemble leur entrée, les cohortes paraissent s'être rejointes sur la rive droite de la Seine, au point d'intersection des diverses voies qui du nord et de l'est aboutissaient à Paris. Julien alla, selon sa coutume (2), les recevoir dans ce faubourg, alors peu habité, où elles défilèrent devant lui pour passer la Seine, traverser la Cité, et de là gagner leurs casernements de la rive gauche. Avec cette familiarité qu'eurent ou affectèrent tous les grands capitaines, et qui fait tant d'effet sur le soldat, Julien adressait la parole aux hommes qui défilaient devant lui, interpellant par leurs noms ceux qu'il reconnaissait, rappelant à tous les hauts faits accomplis ensemble : en même temps, dit Ammien, il les exhortait à marcher allègrement vers l'Auguste, qui pourra les récompenser davantage, et répandre sur eux de plus abondantes largesses. Il invita, pour le jour même, les principaux officiers à un repas d'adieu, pendant lequel il les combla de prévenances, et leur fit toute espèce d'offres de protection et de services (3). C'est sous l'impression de cet accueil, d'une bienveillance peut-être intéressée, que les troupes se retirèrent pour la nuit dans leurs quartiers, situés près du palais.

(1) Libanius, *Oratio* X.

(2) « *Ex more.* » Ammien Marcellin, XX, 4. Il semble même qu'il y eût en cet endroit une estrade permanente, d'où le César passait en revue les troupes rentrant dans Paris : Libanius dit que Julien parla aux cohortes ἀπὸ τοῦ εἰωθότου πρὸ τῆς πόλεως βημάτων, *Oratio* X.

(3) « Utque honoratius procul abituros tractaret, ad convivium proceribus corrogatis, petere jure si quid in promptu esset adixit. » Ammien Marcellin, XX, 4. — Si Zonare n'était pas un écrivain de si basse époque, il y aurait peut-être lieu de rappeler ici ce qu'il dit (*Ann.*, XIII) des « tribuns et centurions corrompus par les largesses et les prévenances » de Julien.

Mais tout de suite l'agitation recommença. Ici encore, il est facile de retrouver la main de quelques meneurs. Et probablement appartenaient-ils à l'entourage immédiat de Julien. Le médecin Oribase n'était pas seulement l'homme de science qui, sur l'invitation de celui-ci, avait occupé ses loisirs de Gaule à écrire une encyclopédie médicale en soixante-dix livres (1), et le dévot qui était devenu l'un des confidents des pratiques païennes du César. Il était encore le dépositaire de sa pensée politique et de ses plus secrètes ambitions. Souvent préoccupés de la chute éventuelle de Constance, supputant les chances qu'aurait Julien de le remplacer, ils se communiquaient leurs songes sur ce sujet. « Je pense, lui écrivait un jour Julien, qu'aujourd'hui plus que jamais tu as vu clairement l'avenir. Car je viens d'avoir moi-même une vision analogue. J'ai cru voir planté dans une salle un arbre d'une hauteur démesurée, qui penchait vers la terre, et de ses racines partir un autre arbre tout petit, de jeune pousse, mais couvert de fleurs. Ému de la crainte que ce petit arbre ne soit arraché avec le grand, je m'approche, et j'aperçois le grand arbre étendu sur le sol, et le petit, au contraire, droit, mais à fleur de terre. A cette vue, toujours inquiet, je m'écrie : « Quel arbre ! mais son rejeton est en danger de périr. » Alors un homme tout à fait inconnu me dit : « Regarde bien, et rassure-toi ; la racine demeurant dans la terre, le petit arbre restera intact et s'affermira davantage. » Voilà quel est

(1) *Collectanea artis medicae, ex Gallieni commentariis*. Il reste les livres I-XV, XXIV, XXV. En tête du 1^{er} se lit la dédicace suivante : « Empereur Julien, j'ai achevé, suivant votre désir, pendant notre séjour en Gaule, l'abrégé que votre divinité m'avait commandé. » Éditions, Paris, 1556 ; Bâle, 1557. Oribase fit plus tard un abrégé de ce grand ouvrage.

mon songe : Dieu sait ce qu'il en doit arriver (1). » Il est visible que le grand arbre abattu est Constance, et le rejeton destiné à croître à ses dépens, Julien. Quand on se rend compte, par cette lettre, de la nature des confidences échangées entre le prince et son médecin, on comprend plus aisément un mot d'Eunape disant qu' « à tous ses mérites Oribase joignait celui d'avoir été le principal auteur de l'élévation de Julien (2). » C'est apparemment lors de l'arrivée des troupes à Paris que cet habile et zélé serviteur se mit, dans ce but, en rapports avec les soldats et les officiers. Et ses conseils ne furent peut-être point étrangers au mouvement qui, dès le coucher du soleil, les porta vers le palais. Ils l'enveloppèrent de toutes parts, afin que personne ne pût s'échapper (3) : blocus facile, puisque les massives constructions des Thermes étaient isolées entre des jardins, la voie d'Orléans et le camp lui-même. La nuit se passa ainsi à crier sous les fenêtres de Julien et à le saluer du titre d'Auguste.

Julien a laissé le récit de cette nuit célèbre ou, pour employer une expression de Libanius, de cette « nuit sacrée (4), » dans laquelle sa destinée se décida. Il s'é-

(1) Julien, *Ep.* 17. — Cette lettre fut écrite entre janvier et avril 358 (Schwarz, *De vita et scriptis*, etc., p. 7). Tillemont dit à ce propos : « Dans une lettre qui paroist estre de l'an 358, on voit que son imagination lui représentoit déjà dans ses songes ce qui arriva deux ou trois ans après. Il est bien aisé de croire que cela avait passé de sa pensée et de son cœur dans son imagination. » *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 451.

(2) Τοσοῦτον ἐπισημένει ταῖς ἀλλαῖς ἀρεταῖς ὥστε καὶ βασιλέα τὸν Ἰουλιανὸν ἀπεδείξε. Eunape, *Vitae soph.*, 29, Oribase.

(3) « Petivere Palatium, et, spatiis ejus ambitis, ne ad evadendi copiam quisquam perveniret... » Ammien Marcellin, XXI, 4. — Τὰ βασιλεία περιέληπτο. Julien. *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14 (Hertlein, p. 366).

(4) Ὡ νύκτος ἐκείνης ἱερᾶς. Libanius, *Oratio* IV.

tait couché de bonne heure, dans une chambre de l'appartement de sa femme, située au second étage du palais (1). Pendant son premier sommeil, il avait eu un songe étrange. Il lui avait semblé voir le Génie de l'Empire, avec les traits que lui donnent les statue et les médailles, et entendre sortir de sa bouche ces paroles mélancoliques : « Depuis longtemps, Julien, je me tiens en secret dans le vestibule de ta maison, et je m'apprête à t'élever en dignité. Plusieurs fois, je me suis senti repoussé, et je suis parti : si, aujourd'hui, je ne suis pas reçu, conformément au désir d'un grand nombre, je m'en irai, accablé de tristesse. Mais garde ceci au fond de ton cœur : je n'habiterai pas longtemps avec toi (2). » Si le songe est vrai, il vient s'ajouter à la lettre à Oribase pour montrer que Julien était sans cesse hanté par l'idée d'un changement de fortune. Cependant, à l'en croire, jusqu'au moment où les clameurs des soldats l'éveillèrent brusquement, il n'avait rien soupçonné de leur dessein. « J'en atteste, dit-il, Jupiter, le Soleil, Mars, Minerve et tous les dieux (3). » Se levant, il courut à une fenêtre, d'où l'on apercevait un coin du ciel, et se prosterna devant Jupiter. Restait-il seul en prière, ou appela-t-il près de lui quelqu'un de ceux qui l'assistaient habituellement dans ses dévotions? Peut-

(1) Ἐτυχον γὰρ ἔτι τῆς γαμετῆς ζώσης μοι ἀναπαυόμενος ἰδίᾳ πρὸς τὸ πλησίον ὑπερφῶν ἀνελθών. *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14 (Hertlein, p. 366). Sur les appartements du second étage dans les maisons romaines, voir mes *Études d'histoire et d'archéologie*, p. 193-194.

(2) « Ut formari Genius publicus solet. » Ammien Marcellin, *l. c.* Les inscriptions l'appellent *Genius publicus populi romani*, ou, en abrégé, G. P. R. Sur ses représentations, voir Hild, art. *Genius*, dans le *Dict. des ant.*, t. II, p. 1493.

(3) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14.

être à ce moment séjournait au palais l'hierophante d'Éleusis, que Julien avait fait venir secrètement en Gaule pour le consulter et compléter son éducation religieuse. Eunape fixe ce séjour « dans le temps qui précéda la révolte contre Constance, » ce qui convient tout à fait à l'heure décisive où nous sommes. On croira aisément que, s'il était sous le toit impérial, le César le manda aussitôt. Et l'on peut admettre que, pendant qu'au dehors retentissaient les appels à la fois enthousiastes et menaçants de la soldatesque, s'accomplirent, avec l'aide de l'hierophante, et en présence d'Oribase et « du Libyen, » c'est-à-dire d'Evhémère, « les rites connus d'eux seuls, » dont parle Eunape avec une sorte de terreur religieuse (1). Julien dit seulement, dans un langage non moins mytérieux : « Je demandai au dieu un signe de sa volonté. Il me l'accorda sur-le-champ, et m'ordonna d'obéir, et de ne pas m'opposer au vœu des soldats (2). »

On remarquera, à ce propos, que toutes les fois que Julien demanda conseil aux dieux, la réponse qu'il crut ou prétendit en avoir reçue était conforme au vœu secret de son ambition. Quand, en 355, il hésite à accepter de Constance le titre de César, les dieux lui défendent de refuser (3). Quand, en 360, il hésite à recevoir des troupes révoltées celui d'Auguste, les dieux lui commandent

(1) Τὸν ἱεροφάντην μετακάλεσας ἐκ τῆς Ἑλλάδος, καὶ σὺν ἐκείνῳ τινα μόνοις γνώριμα διαπραξάμενος, ἐπὶ τὴν καθαίρεσιν ἠγέρθη τῆς Κωνσταντίνου τυραννίδος· ταῦτα δὲ συνήδεσαν Ὀριβάσιος ἐκ τοῦ Περγάμου, καὶ τις τῶν ἐκ Λιβύης, ἦν Ἀφρικὴν καλοῦσι Ρωμαῖοι, κατὰ τὸ πάτριον τῆς γλώττης, Εὐήμερος. Eunape, *Vitae soph.*, Maximus.

(2) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14.

(3) Voir plus haut, p. 352.

de le faire. Cependant, Julien raconte qu'il n'obéit pas encore tout de suite, et, le jour venu, essaya de fléchir les soldats (1). C'est ce que rapporte, de son côté, Ammien Marcellin. Il montre Julien discutant avec eux (2), tantôt les haranguant ensemble, tantôt parlementant avec quelques-uns, faisant mine de s'indigner, tendant les deux mains avec un geste de prière. « Après tant de victoires heureuses, disait-il, ne faisons rien d'incorrect. N'allons pas, par un acte précipité, déchaîner la discorde. » Puis, passant à un autre ordre d'idées : « Cessez de vous indigner, ajoutait-il; sans dispute, sans révolution, vous obtiendrez facilement l'objet de votre désir. Puisque la douceur de la patrie vous retient, et que vous redoutez les routes inconnues et les contrées lointaines, rentrez dans vos foyers : vous ne verrez pas ces pays transalpins, qui vous déplaisent. J'arrangerai cela, à la commune satisfaction, avec le prudent Auguste, très capable de se rendre à la raison (3). »

Cependant les cris redoublaient. Les émeutiers ne voulaient rien entendre. Vers neuf heures du matin, Julien céda. Aussitôt les portes du palais s'ouvrirent, et les soldats, s'emparant du César et l'élevant sur un bouclier, le saluèrent Auguste. Mais, depuis Dioclétien, l'étiquette imposait à l'empereur un diadème de métal, distinct du simple bandeau que portaient les Césars. Julien déclara qu'il n'en possédait point. Les

(1) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14.

(2) Probablement par une fenêtre ou un balcon du palais. Sur les portiques extérieurs et les *loggie* des habitations au iv^e siècle, voir Germano di S. Stanislao, *la Casa celimontana dei SS. martiri Giovanni e Paolo*, p. 79-80.

(3) Ammien Marcellin, XX, 4. Cf. Libanius, *Oratio* X.

soldats demandèrent alors qu'il empruntât, pour s'en couronner, quelque ornement de cou ou de tête appartenant à sa femme. Avec un scrupule assez singulier dans un tel moment, Julien objecta qu'une parure de femme serait, pour le commencement d'un règne, d'un mauvais présage. Ce bizarre débat se continua pendant assez longtemps. On proposa quelque une de ces chaînettes de métal (1), dont les écuyers ornaient la tête des chevaux. « Ce ne serait pas assez noble, » répondit Julien (2). Enfin, un centurion des Pétulants, qui de sa haute stature dominait la foule, mit fin aux hésitations : il détacha son collier d'or, décoration militaire qu'il avait au cou en qualité de porte-drapeau, et, se glissant derrière Julien, le lui posa à l'improviste sur le front (3). Cette fois, le formalisme romain fut satisfait : le nouvel Auguste parut régulièrement couronné. Il dut, pour se conformer à l'usage, annoncer que, comme don de joyeux avènement, il donnerait aux soldats cinq pièces d'or et une livre d'argent par tête (4).

« Je rentrai, dit-il, au palais en soupirant, les dieux le savent, du plus profond de mon cœur. Il fallait bien avoir confiance dans le signe que le dieu m'avait manifesté, mais je rougissais, et je regrettais vivement de n'avoir point paru jusqu'au bout fidèle à Constance (5). » Julien s'enferma dans son appartement, et ne voulut

(1) « Phalera. » Ammien Marcellin, *l. c.* Cf. Claudien, *Epigr.* LXX, LXXIII.

(2) « Cum id quoque turpe esse asseveraret. » Ammien Marcellin, XX, 4.

(3) Ammien Marcellin, XX, 4; Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14; Libanius, *Oratio* X.

(4) Ammien Marcellin, XX, 4.

(5) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14.

voir personne. Il avait peur, dit Ammien (1). Peur de lui-même? de ses ennemis? de l'avenir? de sa conscience? on ne sait. Mais il semble avoir passé quelques jours sans se montrer, dans une profonde retraite. On raconte que les partisans de Constance essayèrent de mettre à profit cette inaction. Selon Julien, ils cherchèrent à gagner les soldats à prix d'argent (2); si l'on en croit Libanius, ils auraient même payé un eunuque de la chambre, chargé par eux d'empoisonner le prince (3). Des nouvelles alarmantes commencèrent de nouveau à courir. Tout à coup, un officier du palais, attaché à la maison d'Hélène (4), accourut au quartier des Pétulants et des Celtes (5). « Soldats, étrangers, citoyens, ne trahissez pas l'empereur (6)! » criait-il avec une sorte d'égarément (7). Les soldats sortirent en tumulte, le javelot ou le glaive à la main. Ils forcèrent les portes du palais, se répandirent dans les escaliers et les corridors, maltraitant tous les serviteurs, courtisans, dignitaires qu'ils rencontraient. Mais, à mesure que s'ouvraient devant eux les appartements impériaux, ils s'apercevaient que tout y était dans le plus grand ordre, et que rien n'annonçait un événement tragique. Leurs inquiétudes se changèrent en un vif enthousiasme, quand, introduits dans la salle du conseil, ils y furent reçus par Julien lui-même, resplendissant de l'éclat neuf de son

(1) « Perterritus. »

(2) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14.

(3) Libanius, *Oratio X*.

(4) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14.

(5) Ammien Marcellin, XX, 4.

(6) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14.

(7) « Turbulente, » dit Ammien; « comme les gens qu'inspirent les dieux, » dit Julien; « comme possédé d'Apollon, » écrit Libanius.

costume d'Auguste (1). La joie, raconte Julien, tint alors du délire : ils embrassaient leur empereur, l'élevaient dans leurs bras, et semblaient reprendre possession de sa personne (2).

Cependant aux clameurs joyeuses se mêlaient des cris de haine. Les soldats réclamaient impérieusement le supplice des amis de Constance. « Les dieux, ajoute Julien, savent au prix de quels combats j'ai pu sauver leur vie (3). » Libanius affirme que Julien fit grâce à l'eunuque chargé de l'assassiner (4). Il laissa Decentius quitter tranquillement Paris, et Florentius sortir de Vienne sans être inquiété (5). Aucun de ceux dont il avait eu à se plaindre ne fut l'objet de représailles. J'aimerais à faire honneur de cette modération à l'humanité de Julien. Mais probablement y faut-il reconnaître surtout de la politique. Le nouvel Auguste espérait encore voir Constance ratifier les changements qui venaient de s'accomplir, et l'accepter comme collègue. Il avait intérêt à ne pas rendre tout de suite l'entente impossible. Plus tard, devenu tout à fait maître, Julien se montrera moins ennemi des réactions sanglantes, et l'Auguste, qui n'aura rien oublié, vengera cruellement les injures du César (6).

Telle fut cette révolution d'armée et de palais (7), qui

(1) « Non antea discesserunt, quam acciti in consistorium fulgentem eum augusto habitu conspexissent. » Ammien Marcellin, XX, 4.

(2) *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 14.

(3) *Ibid.*

(4) Libanius, *Oratio* X.

(5) Ammien Marcellin, XX, 8.

(6) Ammien Marcellin, XXII, 3, 4.

(7) La date tout à fait précise ne peut être indiquée avec certitude. Tillemont (*Hist. des Empereurs*, t. IV, p. 452) place les faits en mars ou avril; M. de Broglie (*l'Église et l'Empire romain*, t. IV, p. 79) les met aux premiers jours de mars; Schwarz (*De vita et scriptis Juliani im-*

termina la première partie de la carrière de Julien, et lui ouvrit l'inconnu. La juger est difficile. On entrevoit dans les actes qui la préparèrent ou l'accompagnèrent des dessous peu honorables, et en même temps il semble qu'une sorte de nécessité de situation ou de fatalité politique devait un jour ou l'autre, sous une forme ou sous une autre, amener ce dénouement. Entre le César et l'Auguste, les rapports, sur lesquels pesaient de tragiques souvenirs d'enfance, avaient été à l'origine et étaient demeurés étranges et faux : on a les définis, d'un mot spirituel, « une amitié de loup (1). » Cela convient bien au personnage. Il semble qu'aucun acte de Julien ne soit tout à fait exempt d'équivoque. A l'exception du métier militaire, qu'il fit avec des allures nettes et franches, même brutales, rien, dans sa vie, ne se présente en pleine lumière. Tout semble vu de biais, et sous un jour changeant, de quelque côté que l'on regarde. Tel nous est apparu Julien, dans ces années de méditation et d'étude durant lesquelles se forma ou se déforma sa pensée; tel il s'est montré à nous dans le rôle subordonné où l'avait placé la faveur tardive de Constance; tel il nous apparaîtra encore quand, investi du pouvoir absolu, et se mouvant sans entraves sur un plus grand théâtre, il essaiera de réaliser, par des moyens conformes à son caractère, les rêves religieux dont s'était nourrie sa jeunesse.

peratoris, p. 7 et 17) s'appuie sur la *Chronographie* de Léon le Grammairien pour proposer mai.

(1) *Αυκοφιλία*. Julien, *Ep.* 68 (Hertlein, p. 591). — A tort ou à raison, Schwarz croit que cette épître n'est pas de Julien, mais a été forgée et mise sous son nom par un contemporain (*De vita et scriptis*, p. 27-30).

APPENDICE

CHRONOLOGIE DE LA VIE ET DES ÉCRITS DE JULIEN
JUSQU'EN 360 (1).

331. (Novembre ou décembre). Naissance de Julien.
332. Mort de Basilina, mère de Julien.
336. Constance épouse en premières noces la sœur de Julien.
337. Meurtre de Jules Constance, père de Julien.
Gallus, frère de Julien, est relégué en Asie.
Julien est confié à Eusèbe de Nicomédie.
On lui donne pour précepteur l'eunuque Mardonius.
338. Julien suit Eusèbe de Nicomédie à Constantinople.
343 (ou 344). Julien et Gallus sont internés à Macellum, en Cappadoce.
347. Voyage de Constance en Cappadoce. Entrevue avec Julien.
351. Gallus est fait César.
Conversion secrète de Julien au paganisme.
Julien étudie à Constantinople.
353. Julien séjourne en Asie Mineure.
Constance épouse Eusébie.
354. Gallus est mis à mort.
Julien est conduit à Milan.
355. Eusébie obtient l'autorisation pour Julien d'étudier à Athènes.
(Juillet). Arrivée de Julien à Athènes.

(1) Les écrits dont la date n'est qu'approximative sont marqués par un *.

Rapports avec Grégoire de Nazianze et Basile.

* Julien écrit au sophiste Eugenius (*Ep.* 18).

(Septembre). Julien est rappelé à Milan.

Julien visite Troie, sous la conduite de l'évêque Pégase.

Arrivée de Julien à Milan.

(6 novembre). Julien est proclamé César.

Julien épouse Hélène, sœur de Constance.

Julien prononce le premier panégyrique de Constance

(*Oratio* I).

(1^{er} décembre). Départ de Julien pour la Gaule.

Julien fait son entrée à Vienne.

356. Constance consul pour la VIII^e fois et Julien pour la I^{re}.

Julien reçoit l'ordre d'exiler Hilaire, évêque de Poitiers,

et Rhodane, évêque de Toulouse.

Première campagne de Julien.

(Mai ou juin). Il secourt Autun.

(Septembre). Il reprend Cologne.

Il remonte la rive gauche du Rhin jusqu'à Bâle, pendant que Constance opère à Rhétie.

Il s'établit pour l'hiver à Sens.

* Il écrit l'éloge de l'impératrice Eusébie (*Oratio* III).

357. Constance consul pour la IX^e fois et Julien pour la II^e.

(Janvier). Julien est assiégé dans Sens par les Alemans.

Inaction de Marcel, maître de la cavalerie.

Marcel, rappelé par Constance, accuse Julien.

Julien se fait défendre par son chambellan Euthère.

Marcel est relégué à Sardique.

(Avril). Julien est nommé commandant de l'armée des Gaules.

Les Lètes indépendants assiègent Lyon.

Une partie d'entre eux est massacrée par les troupes de Julien.

Barbation, maître de la milice, laisse échapper les autres.

(28 avril-29 mai). Hélène, femme de Julien, accompagne Constance et Eusébie à Rome.

Sévère est envoyé en Gaule comme maître de la cavalerie.

- (Juillet). Campagne de Julien contre les Alemans.
 Julien se fortifie à Saverne.
 Défaite de Barbation.
- (Août). Julien gagne sur les Alemans la victoire de
 Strasbourg.
- (Octobre-novembre). Julien franchit le Rhin, à Mayence,
 et dévaste le territoire ennemi.
- (Décembre). Julien assiège deux forts occupés par les
 Francs sur la Meuse.
358. (Janvier). Les Francs assiégés par Julien capitulent,
 après une résistance de cinquante-quatre jours.
 Julien s'installe à Paris.
 Julien écrit à Oribase (*Ep.* 17).
 Julien écrit la *Consolation à Salluste* (*Oratio VIII*).
 Julien refuse d'augmenter les impôts.
 Il réorganise leur perception dans la Seconde Belgique.
- (Mai). Julien bat les Saliens et les Chamaves, vers les
 bouches du Rhin.
 Il rétablit trois forts ruinés, au bord de la Meuse.
 Il apaise une sédition de l'armée.
 Il franchit le Rhin, soumet deux rois allemands, et dé-
 livre de nombreux captifs.
 La navigation du Rhin est rouverte à la flotte romaine
 apportant les blés de Bretagne.
 Julien rentre à Paris.
 * Julien écrit à Eumenius et à Pharianus (*Ep.* 55).
359. Julien passe les six premiers mois de l'année à Paris.
 (Juillet). Il inspecte sept villes des bords du Rhin.
 Il franchit le fleuve, ravage le pays jusqu'aux sources
 du Mein, et accorde la paix à cinq rois allemands.
 Julien revient à Paris.
 * Julien écrit à Priscus (*Ep.* 71).
360. Constance consul pour la x^e fois et Julien pour la III^e.
 Julien compose le second panégyrique de Constance
 (*Oratio II*).
 Lupicin, maître de la cavalerie, s'embarque à Boulogne
 pour aller en Bretagne repousser les Pictes et les Scots.
 Decentius, tribun des notaires, est envoyé à Paris pour

emmener en Orient des renforts empruntés à l'armée des Gaules.

Sintula, écuyer de Julien, reçoit de Constance l'ordre de prendre les devants, avec d'autres troupes de renfort.

Florentius, préfet de prétoire, reste à Vienne, malgré l'ordre de Julien qui l'appelle à Paris.

Les Pétulants et les Celtes, traversant Paris sous la conduite de Decentius, sont reçus par Julien.

(Mars, avril ou mai). Ils assiègent le palais, et proclament Julien Auguste.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS.....	I

LIVRE I^{er}

LE PAGANISME AU MILIEU DU IV^e SIÈCLE.

CHAPITRE I^{er}. — Les idées et les doctrines.

I. — L'évolution du paganisme gréco-romain.....	1
II. — Les religions orientales.....	18

CHAPITRE II. — La situation matérielle et légale.

I. — Les lois de Constantin et de ses fils.....	4
II. — Le paganisme en Italie.....	58
III. — Le paganisme en Afrique.....	73
IV. — Le paganisme en Espagne, en Gaule et en Bretagne.....	79
V. — Le paganisme en Asie.....	92
VI. — Le paganisme urbain et rural.....	105

LIVRE II.

LA SOCIÉTÉ AU MILIEU DU IV^e SIÈCLE.

CHAPITRE I^{er}. — Le clergé chrétien.

I. — Situation sociale et politique des évêques.....	114
II. — Popularité des évêques.....	128
III. — Situation et privilèges du clergé.....	136
IV. — Les premiers établissements monastiques.....	154

CHAPITRE II. — L'aristocratie.

I. — L'aristocratie chrétienne.....	164
II. — L'aristocratie païenne.....	176
III. — L'aristocratie provinciale.....	185
IV. — Le sénat de Constantinople.....	193

	Pages.
CHAPITRE III. — La classe moyenne, le peuple, les esclaves.	
I. — Décadence de la classe moyenne.....	202
II. — Progrès de la classe ouvrière.....	213
III. — Situation des esclaves.....	229

LIVRE III.

LA JEUNESSE DE JULIEN.

CHAPITRE I. — La première éducation.	
I. — La famille de Julien.....	250
II. — Les premières études.....	263
III. — Le séjour à Macellum.....	278
CHAPITRE II. — La seconde éducation.	
I. — Julien à Constantinople.....	290
II. — Julien en Asie.....	295
III. — Julien à Athènes.....	315

LIVRE IV.

JULIEN CÉSAR.

CHAPITRE I. — Les débuts du règne.	
I. — L'élection de Julien (355).....	335
II. — Le mariage de Julien. — Le premier panégyrique de Constance (355).....	358
III. — La première campagne (356).....	376
CHAPITRE II. — La défense des Gaules.	
I. — La bataille de Strasbourg (357).....	407
II. — Julien à Paris.....	435
III. — La délivrance du Rhin (358-359).....	455
IV. — L'usurpation de Julien (360).....	469
APPENDICE. — Chronologie de la vie et des écrits de Julien jusqu'en 360.....	499

